



La Ville Accueillante

ACCUEILLIR A GRANDE-SYNTHE
QUESTIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES
SUR LES EXILÉS, L'ARCHITECTURE
ET LA VILLE

MICHEL AGIER, CÉLINE BARRÉ, DOROTHÉE
BOCCARA, FRANCK ESNÉE, BRUNO FERT,
VALÉRIE FOUCHER-DUFOIX, AMALLE GUALLEZE,
CYRILLE HANAPPE, OLIVER LECLERCO,
MICHEL LUSSAULT, MICHAËL NEUMAN,

SOUS LA DIRECTION DE CYRILLE HANAPPE

plan urbanisme construction architecture **PUCA**

Collection Recherche



La Ville
Accueillante

LA VILLE ACCUEILLANTE. ACCUEILLIR À GRANDE-
SYNTHÈ, QUESTIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES
SUR LES EXILÉS DANS LES VILLES

PROGRAMME DE RECHERCHE “L’ACCUEIL, LA CIRCULATION
ET L’INSTALLATION DES MIGRANTS”

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : HÉLÈNE PESKINE

RESPONSABLES DE L’ACTION : FRANÇOIS MÉNARD, BERTRAND VALLET

CHARGÉE DE VALORISATION : BÉNÉDICTE BERCOVICI

PUCA

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

ARCHE SUD

92055 LA DÉFENSE CEDEX

COLLECTION RECHERCHE N°236

EN VENTE AU CEREMA

2 RUE ANTOINE-CHARIAL – CS 33927

69426 LYON CEDEX 03

[HTTPS://WWW.CEREMA.FR/FR/CENTRE-RESSOURCES/BOUTIQUE](https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique)

ISBN 978-2-11-138162-9

2018

COUVERTURE : CRÉDIT BRUNO FERT



La Ville Accueillante

ACCUEILLIR A GRANDE-SYNTHE,
QUESTIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES
SUR LES EXILES DANS LES VILLES

MICHEL AGIER, CÉLINE BARRÉ, DOROTHÉE BOCCARA,
FRANCK ESNÉE, BRUNO FERT, VALÉRIE FOUCHER-DUFOIX,
AMALLE GUALLEZE, CYRILLE HANAPPE,
OLIVIER LECLERCQ, MICHEL LUSSAULT ET MICHAËL NEUMAN

SOUS LA DIRECTION DE CYRILLE HANAPPE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	15
DOROTHÉE BOCCARA & CYRILLE HANAPPE	
LA VILLE ACCUEILLANTE: UNE NOUVELLE RICHESSE POUR LA VILLE	16
PENSER DES LIEUX QUI FONT VIVRE LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES	16
Une crise de l'accueil plutôt qu'une crise migratoire	16
Retour sur la construction de l'hospitalité politique européenne	17
De quoi la « ville accueillante » est-elle le nom ?	21
UNE APPROCHE HOLISTIQUE ET SYSTÉMIQUE	23
Une démarche	23
De quelques questions que nous nous sommes posées	25
L'enseignement permet la créativité au travers de l'ouverture vers le champ des possibles	26
Faire des propositions	27
UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE	30
L'ÉTAT, LA VILLE, L'ÉCOLE ET L'ASSOCIATION	30
PENSER L'ASPECT SYSTÉMIQUE	31
Le choix d'une équipe pluridisciplinaire	31
Des outils classiques, des outils spécifiques	32
Une étude qui part d'un lieu : La Linière à Grande-Synthe	33
DÉPASSER LA LOGIQUE DE L'URGENCE	34
DES PROPOSITIONS SOUMISES À UNE ACTUALITÉ VERSATILE	34
PAR-DELÀ CAMPS ET BIDONVILLES	35
GRANDE-SYNTHÉ	
UNE HISTOIRE ARCHITECTURALE DE L'ACCUEIL	37
CYRILLE HANAPPE	
GRANDE-SYNTHÉ, UNE VILLE PARTICULIÈRE	38
LES MIGRANTS À GRANDE-SYNTHÉ, DEPUIS 2005	42
LA PLATEFORME DE SERVICE AUX MIGRANTS ET LA MAISON DU MIGRANT	48
PRINTEMPS 2015 LA HALTE À GRANDE-SYNTHÉ	50
ÉTÉ 2015- MARS 2016 L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE « LE PIRE CAMP DU MONDE »	56

SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2015	
LA DEUXIÈME MAISON DU MIGRANT UN MODÈLE PARISIEN ?	60
DÉCEMBRE 2015- MARS 2016 LA LINIÈRE – DU CAMP VERS LE « QUARTIER D’ACCUEIL »	63
LES ÉVOLUTIONS DU PLAN DE LA LINIÈRE	70
QUAND LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DEVIENT POLITIQUE	76
MARS 2016 – MAI 2016 L’UTOPIE AU POUVOIR ?	80
MAI 2016 – OCTOBRE 2016 UNE STABILISATION BANCALE	90
OCTOBRE 2016- AVRIL 2017 UN DÉRÈGLEMENT BRUTAL	96
LA PROLONGATION DE MARS 2017	100
LE GRAND INCENDIE	101
GRANDE-SYNTHE ET LA LINIÈRE – UN HISTORIQUE	104
REFUGES...	107
BRUNO FERT	
QU’EST-CE QU’UN CAMP AUJOURD’HUI ? ENTRETIEN AVEC UNE ARCHITECTE DE L’HUMANITAIRE	133
AMALLE GUALLEZE	
AMALLE GUALLEZE UN CHEMIN PROFESSIONNEL	134
QUELLES RÉFÉRENCES NORMATIVES POUR LES CAMPS ?	138
DONNÉES TECHNIQUES & CAHIER DES CHARGES DES CAMPS	143
DES RAPPORTS DES VILLES ET DES CAMPS AIDER LES MIGRANTS, C’EST AIDER LES LOCAUX	152
DES CAMPS ET DES GENS QUI LES VIVENT	155
DES QUALITÉS ET DES DÉFAUTS DU CAMP DE LA LINIÈRE À GRANDE SYNTHE	159

LES DYNAMIQUES D'ACTION COLLECTIVE À LA LINIÈRE	167
CÉLINE BARRÉ	
DU BASROCH AU CAMP DE LA LINIÈRE, L'ÉVOLUTION DES ACTEURS ET DE LEURS INITIATIVES	168
LE CAMP DE LA LINIÈRE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE D'ACTION COLLECTIVE ?	170
DE MSF À L'AFEJI : L'ÉVOLUTION DES ACTEURS	170
LES ACTIONS HORS CAMP : LES ENJEUX DU « VIVRE ENSEMBLE »	174
L'intégration par la culture et le sport	175
L'accès à l'éducation : L'inclusion des enfants de la Linière dans les écoles publiques	176
L'accès au droit	178
ACTEURS HISTORIQUES, NOUVEAUX ACTEURS ET MUNICIPALITÉ : QUELLE DYNAMIQUE ?	179
RETOUR SUR LES DIFFÉRENTES COORDINATIONS	179
ACTEURS HISTORIQUES VS NOUVEAUX ACTEURS : LA LUTTE DES PLACES ?	181
POUR UNE CONVERGENCE DES ACTEURS	183
L'APRÈS CAMP : UN BILAN INACHEVÉ	183
JEU D'ACTEURS	186
QUELS OUTILS POUR UNE POLITIQUE URBAINE DE L'ACCUEIL ?	189
DOROTHÉE BOCCARA	
DE LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LE LONG TERME	190
REGARDS SUR L'ATTITUDE DE L'ADMINISTRATION FACE AUX REFUGES ET AUX LIEUX DE TRANSIT	190
Les refuges dans les Hauts de France : 20 ans de démolition/reconstruction	195
ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS POUR ACCUEILLIR DES MIGRANTS EN FRANCE	199
LES ACTEURS PUBLICS ET LEUR COMPÉTENCE	199
LA COMMUNE : UNE GESTION DE PROXIMITÉ ET LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE	199

Les compétences de l'agglomération en matière d'aménagement, de développement économique et de gestion des aires d'accueils des gens du voyage	200
La compétence du Département au sujet des personnes défavorisées et des mineurs isolés, les PDALHPD	201
La compétence de la Région en termes de développement économique et de transition écologique	201
Le rôle décisif de l'Etat : la politique de l'asile est une compétence de l'Etat	202
Le rôle de l'Europe en termes de prospective et d'aide aux personnes en difficultés : la crise migratoire met en évidence celle de l'Europe	213
LES DISPOSITIFS JURIDIQUES EXISTANTS UTILISÉS POUR L'ACCUEIL DES MIGRANTS	214
COMPÉTENCE EUROPE : CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	214
Compétence EPCI : l'aménagement	221
LES DISPOSITIFS FINANCIERS UTILES POUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS	223
Des aides financières	224
Compétence Région : les Contrats de Plans Etat/ Région. (CPER)	226
Remarques sur l'aspect opérationnel de ces aides financières	228
ELÉMENTS DE SYNTHÈSE AU REGARD DU CAS DE GRANDE-SYNTHE	230
ANALYSE CRITIQUE DE LA PRISE EN MAIN DES DISPOSITIFS PAR LES COLLECTIVITÉS ET LES AUTRES POUVOIRS PUBLICS : LA LEÇON DE GRANDE-SYNTHE.	230
La (non) planification territoriale propre à l'accueil des migrants	230
Invisibilité dans les politiques contractuelles.	233
Des études de vulnérabilité et données chiffrées sur les flux attendus pourraient alimenter une pensée prospective	233
DES ACTEURS PRIVÉS QUI PALLIENT AU DÉFICIT DE L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ACCUEIL : LES ASSOCIATIONS, LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET LES COLLECTIFS DE BÉNÉVOLES	235
Le rôle du pouvoir associatif, relais des pouvoirs publics	235
Le coût de la non planification et de la solution temporaire	236
Externalités positives : l'apprentissage par l'expérimentation.	240
De l'influence du local sur le national.	244
DE LA VILLE REFUGE À LA VILLE ACCUEILLANTE FIGURE DE L'ELU HOSPITALIER	251
VALÉRIE FOUCHER-DUFOIX	
LA VILLE-REFUGE : VOIR, FAIRE VOIR, EXPÉRIMENTER...	254
DES VILLES CONTRE DES ÉTATS : VERS UNE RENAISSANCE DES « VILLES REFUGES » ?	255

UN DOUBLE HÉRITAGE EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE À GRANDE-SYNTHE : LA RÉSISTANCE AUX DÉCISIONS ÉTATIQUES ET L'INNOVATION URBAINE	261
UNE VILLE À L'INITIATIVE D'UN CAMP HUMANITAIRE	265
QUESTIONNER L'USAGE ET LA CHARGE SYMBOLIQUE DU MOT « CAMP »	269
DE L'IMPORTANCE DE LA NOMINATION ET DE LA DÉSIGNATION DES LIEUX : LE MOT, L'OBJET ET L'ESPACE	269
ENJEUX ET LUTTES SYMBOLIQUES AUTOUR DU MOT « CAMP »	270
VERS UNE IMPOSSIBILITÉ À UTILISER LE MOT ET LA FORME ?	273
L'ARGUMENT D'ASSISTANCE ET L'ARGUMENT HUMANITAIRE : DES NON-ARGUMENTS ?	275
DE L'ESPACE DES MOTS À L'ESPACE PHYSIQUE	279
MISE À L'ÉPREUVE DU « CAMP » DE LA LINIÈRE À GRANDE-SYNTHE	281
LES LECTURES CONTRADICTOIRES DU SITE DU CAMP DE LA LINIÈRE : HOSPITALIER OU INHOSPITALIER ?	282
LE CAMP DE LA LINIÈRE : UNE PLACE À PART DANS LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES RÉCENTES	289
LA CONSTRUCTION D'UN OBJET MÉDIATIQUE ET D'UNE FIGURE POLITIQUE	291
LA CONSTRUCTION D'UN OBJET SOCIO-MÉDIATIQUE	291
POUR L'ÉLU : « ON FAIT QUOI » ?	302
UN EXEMPLE RÉPLICABLE, UN MODÈLE, UN LABORATOIRE ?	304
CONCLUSION : LA FORCE DU POLITIQUE, C'EST L'EXPÉRIMENTATION	305
MISE À L'ABRI, HOSPITALITÉ OU ACCUEIL DES RÉFUGIÉS : LES AMBIGUÏTÉS IRRÉSOLUES DU CAMP DE LA LINIÈRE	309
FRANCK ESNÉE ET MICHAËL NEUMAN	
" DANS LES BOIS "	321
BRUNO FERT	

PENSER LA VILLE ACCUEILLANTE **351**

CYRILLE HANAPPE

PENSER LA VILLE ACCUEILLANTE	352
LA LINIÈRE EN 2021, QUARTIER D'ACCUEIL ?	352
2017 – APRÈS LA LINIÈRE, PENSER L'ACCUEIL À GRANDE SYNTHÉ UN CADRE DE PENSÉE À REDÉFINIR	358
Les « Trois piliers » de Rio	359
Les organisations bien traitantes : le Cercle de Stevenson	362
UNE DÉFINITION DE L'ARCHITECTURE DE L'ACCUEIL	367
SIX SCÉNARIOS POUR LA VILLE ACCUEILLANTE	371
1. Sécuriser les quartiers précaires	371
2. Des « Maisons du Migrants » dans la ville	379
3. Un quartier d'accueil de la ville	386
4. Habiter les bâtiments tertiaires délaissés	393
5. Un bâtiment neuf, évolutif et transformable	398
6a. Investir des ensembles de logements anciens	402
6b. Investir et densifier le pavillonnaire.	405
COMPARAISON GRAPHIQUE DES PROJETS	408
SIX SCÉNARIOS DE LA VILLE ACCUEILLANTE	413
LA VILLE ACCUEILLANTE : DE QUELQUES BONNES PISTES ET DE QUELQUES ÉCUEILS	418

DE L'ACCUEIL ET DE LA PARTICIPATION **421**

OLIVIER LECLERCQ

ÉTAT DES LIEUX	423
50 ANS DE RÉFLEXION ET D'EXPÉRIMENTATION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE	423
MOYENS D'ACTION	431
L'ACUPUNCTURE URBAINE	431
LA CAPACITATION	434

LE CHANTIER ECOLE	434
LA ZAC D'ACCUEIL	437
L'OCCUPATION DES LOGEMENTS VACANTS	441
EXPÉRIENCES RÉCENTES DE GOUVERNANCE DE QUARTIERS D'ACCUEIL.	444
LA JUNGLE DE CALAIS	444
CITY PLAZA À ATHÈNES	447
KARA TÉPÉ À LESBOS	449
LE CENTRE D'ACCUEIL D'IVRY-SUR-SEINE	450
LA PROMESSE DE L'AUBE À PARIS	453
LES GRANDS VOISINS À PARIS	455
CONCLUSION	457
ACCUEILLIR À GRANDE-SYNTHE QUESTIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES SUR L'HOSPITALITÉ COMMUNALE	463
MICHEL AGIER	
CAMPEMENTS, GHETTOS, REFUGES LES MOTS ET LES LIEUX	465
REGARD SUR LES SCÉNARIOS	471
ACCUEILLIR SANS CONDITIONS, UNE NOUVELLE ÉTHIQUE DE L'ESPACE URBAIN	479
MICHEL LUSSAULT	
Accueillir sans conditions, une nouvelle éthique de l'espace urbain	480
CONCLUSION	499
CYRILLE HANAPPE	
LA VILLE ACCUEILLANTE EST UN PROJET POLITIQUE	500

VERS LA VILLE ACCUEILLANTE	509
L'ACCUEIL... RETOUR SUR UN TERME	509
LES ÉCUEILS DE LA VILLE ACCUEILLANTE	512
LA VILLE ACCUEILLANTE : QUE FAIRE ?	514
LA VILLE ACCUEILLANTE, LES AUTEURS	528
LA VILLE ACCUEILLANTE, UNE ÉQUIPE	530
REMERCIEMENTS	532

INTRODUCTION

DOROTHÉE BOCCARA
& CYRILLE HANAPPE

LA VILLE ACCUEILLANTE : UNE NOUVELLE RICHESSE POUR LA VILLE

PENSER DES LIEUX QUI FONT VIVRE LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES

Une crise de l'accueil plutôt qu'une crise migratoire

Qu'en est-il des villes, des territoires et des quartiers, lorsque ceux-ci sont investis par des populations qui arrivent, inscrites dans des logiques ouvertes, qui relèvent autant du passage que de l'ancrage ? Quelles politiques urbaines et humaines, au sens le plus large, seraient adaptées à la migration et à l'accueil des personnes alors même que la mondialisation appelle naturellement à en augmenter tout à la fois la fréquence et l'intensité ?

Pourrait-on faire l'hypothèse que l'Europe vit actuellement une crise de l'accueil plutôt qu'une crise migratoire quand elle décide de fermer ses portes à l'hébergement des personnes qui fuient leur pays ? C'est la thèse soulignée par l'équipe du programme Babels¹ qui démontre que l'Europe, plutôt que de subir une situation, a fabriqué des camps : en optant pour la dissuasion de l'hospitalité vis-à-vis des demandeurs d'asile, l'Europe favorise ce que Michel Agier nomme l'encampement, c'est-à-dire la production de lieux d'exclusion, d'extraterritorialité et d'exception comme ceux que l'on observe aujourd'hui dans le sud de l'Europe essentiellement en Italie et en Grèce, mais également en Libye et en Turquie. Ces lieux de regroupement pour les migrants, sont aussi des centres de tri entre les personnes éligibles au droit d'asile et les autres. Sur cette

1 Babels, « De Lesbos à Calais : *Comment l'Europe fabrique des camps* », Ed le passager clandestin, 2017 ; p 8. Le programme de recherche Babels est placé sous la direction scientifique de l'anthropologue Michel Agier. Il réunit une quarantaine de chercheurs répartis sur une quinzaine de sites en Europe et à ses portes, et propose, à travers une ethnographie comparée des villes-frontières, des villes-refuges et des villes-carrefours, de questionner l'actuelle « crise migratoire » sur notre continent. L'ouvrage « De Lesbos à Calais » a été coordonné par Yasmine Bouagga avec la collaboration de Céline Barré. Cyrille Hanappe a participé à l'ouvrage

question, la sociologue Karen Akoka² est revenue sur les logiques à l'œuvre dans la manière de réaliser ce tri et sur la plasticité de l'interprétation de l'éligibilité au statut de réfugié en fonction des intérêts stratégiques entre pays d'origine et pays d'accueil et du jeu politique qui se façonne au gré des cycles socio-économiques au sein des Etats. Il faudrait dès lors, interroger la pertinence de la différence de traitement faite dans la convention de Genève, si discriminante aujourd'hui pour les femmes, les enfants et les hommes qui désirent trouver un horizon en Europe, entre le statut de *migrant* et celui de *réfugié* et à laquelle s'accrochent tant des élus actuels.

Aujourd'hui l'Europe connaît une vraie rupture dans sa politique d'accueil des exilés, décelée en première instance avec les accords UE-Turquie du 18 mars 2016. Ils vont plus loin que la distinction entre *bons réfugiés* et *mauvais migrants*, en actant la possibilité du renvoi des candidats à l'asile en Turquie - et bientôt en Libye - en amont de ce tri. Cette nouvelle brèche dans le dispositif accentuée désormais par la volonté des gouvernements européens de créer des centres de tri dans les pays d'origine, marquent le fait que l'Europe, loin de connaître une crise migratoire, vit une crise sans précédent de l'asile. Au final, ce sont surtout des lieux à l'écart des normes du droit commun, conçus pour des personnes dont les droits fondamentaux ne sont plus respectés, que l'Europe fabrique aujourd'hui.

Retour sur la construction de l'hospitalité politique européenne

Dans un Etat dit « Moderne », le pouvoir légitime pour anticiper, planifier et mettre en œuvre les actions collectives concernant l'accueil des personnes, est le pouvoir politique.

² AKOKA Karen, *Crise des réfugiés, ou des politiques d'asiles ?* Site INTERNET de <http://www.laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-des-politiques-d-asile.html>, le 31 mai 2016.

En effet le champ politique traite de la relation humaine à son environnement mais aussi au groupe, et à ce qu'il considère comme *l'étranger*, c'est-à-dire la personne ne faisant pas partie de sa *communauté politique*. Benjamin Boudou³ explique l'hospitalité politique comme étant une pratique qui institue des règles d'intégration et d'exclusion. C'est pour mieux cerner la relation à l'étranger dans l'histoire de l'hospitalité européenne qu'il revient sur la construction de plusieurs mythes constitutifs de la culture occidentale. Une politique de l'accueil est une construction de visions donnant naissance à des mythes et si on retrouve les enjeux politiques constitutifs de la conception spatiale et identitaire d'une communauté, on peut déconstruire les pratiques issues de ces mythes. Pour Benjamin Boudou cette généalogie commence par le mythe de l'hospitalité primitive essentiellement instituée pour désamorcer la dangerosité de l'étranger grâce à des rituels qui permettent d'inverser la dynamique de conflit tout en contrôlant l'accès au groupe. Elle repose sur l'usage du don dans les pratiques sociales, identifié d'abord par Marcel Mauss comme temporaire et inégalitaire. Or la mise en lumière de l'aspect inégalitaire de l'hospitalité primitive peut renvoyer à l'analyse du traitement à la marge du droit commun dans lequel les pouvoirs publics ont confiné les réfugiés dans un camp tel que celui de Sangatte. On retrouve également le caractère éminemment temporaire de la relation à l'étranger, encore trop souvent assumé par la plupart des décideurs politiques sur le sujet.

Si on poursuit la construction de l'accueil en Europe, on peut s'arrêter au mythe de l'hospitalité antique, avec deux visions de la citoyenneté qui s'opposent : Athènes et le droit de cité, et Rome ou l'extension de la citoyenneté. Pour synthétiser à gros traits : le tout (la citoyenneté) détermine la partie (le citoyen) chez les grecs, alors que la partie (le citoyen) détermine le tout (la citoyenneté) chez les romains⁴. Dans cette optique, les romains sont pour l'accueil alors

3 BOUDOU Benjamin explique le concept de *politique de l'hospitalité*, dans son ouvrage « Politiques de l'Hospitalité » paru en 2017,

4 BOUDOU Benjamin., Politiques de l'Hospitalité. Une généalogie conceptuelle, Ed. CNRS. 2017 p83. : « La citoyenneté grecque est exclusive parce qu'elle est conçue comme un privilège généralement inaccessible à quiconque n'est pas né citoyen, alors que la citoyenneté romaine est inclusive (...) car elle est extensive ».

que les athéniens sont pour la fermeture. Or il semble que les débats sur la citoyenneté qui secouent l'Europe actuellement (dessinant en creux les débats sur l'identité Européenne) la confine davantage à une reconstruction des limites proche de la conception athénienne de la citoyenneté, qu'à la conception romaine.

Avec l'hospitalité pour commandement divin, la chrétienté met un temps le droit de côté pour le remplacer par la charité. Le vœu d'hospitalité déplace le sens commun de l'hospitalité aux étrangers vers celui des malades : hôpital / hospitalité. La fin de la chevalerie et la banalisation des voyages marquent l'avènement d'une société commerçante qui redessine les contours de l'hospitalité. Felicity Heal⁵ identifie ainsi l'hospitalité anglaise du 15^{ème} au 18^{ème} siècle comme un équilibre entre ouverture et fermeture : « *Le contraire de l'hospitalité n'est pas la fermeture, mais l'enfermement.* » On peut faire l'analogie de cette idée avec celle du « *grand renfermement* » identifiée par Michel Foucault en 1961. Ainsi, en 1536 avec l'institutionnalisation du traitement des pauvres, la communauté politique européenne passe de la logique du don à une politique de l'assistance⁶. On devine divers éléments dans la société contemporaine issus de l'hospitalité chrétienne : le don inconditionnel du milieu associatif, le dévouement de ce milieu, le non questionnement sur l'étranger. On retrouve également, le rapport entre l'assistanat, l'enfermement et la société marchande dans l'attitude des pouvoirs publics en lien avec l'appareil humanitaire vis à vis des personnes démunies.

En 1795, avec la prise de conscience de la finitude du monde, Emmanuel Kant⁷ rappelle que la rotondité de la terre amorce l'impossibilité d'échapper à l'étranger, ce qui remet en cause la notion même de frontière. C'est ce que Benjamin Boudou nomme l'hospitalité cosmopolitique. Par la même occasion, dans « *le Projet de*

5 HEAL Felicity: « The idea of hospitality in early modern England », *Past and Present*, 1884 p 66-93, N°102

6 BOUDOÛ Benjamin., *Politiques de l'Hospitalité. Une généalogie conceptuelle*, Ed. CNRS. 2017 p121.

7 Voir KANT, Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle*, 1795, trad. De l'all. Jean Gibelin, Paris, Vrin, 2002

Paix perpétuelle » Emmanuel Kant replace l'hospitalité dans la sphère du droit après l'avoir sortie de la sphère théologique.

Alors même que le concept d'hospitalité semblait disparaître dans une société contemporaine acquise à une rationalité avec le droit (et son appareil bureaucratique) placé au-dessus de la charité, les lois Pasqua de 1993 puis la transposition de la convention de Schengen en 1994⁸ élargissent la pénalisation de l'aide aux étrangers irréguliers en supprimant l'incise « à des fins lucratives » comme l'explique la juriste Claire Haas dans « La pénalisation de l'hospitalité »⁹. C'est ainsi que le « délit d'hospitalité » apparaît en France en 1994. C'est dans le contexte juridique de l'apparition de ce nouveau délit, traduction d'un contexte politique tendu, celui de l'affaire des sans-papiers de 1996 à l'Eglise Saint-Bernard, que Jacques Derrida¹⁰ sera amené avec d'autres intellectuels, à réinterpréter l'hospitalité comme un principe fondateur de notre communauté, éthiquement au-dessus de la politique et par conséquent de la norme juridique. Paul Ricœur¹¹ avec son travail sur « le tragique de l'action », poursuit cette approche et remet le caractère impartial de l'hospitalité au cœur du débat public. L'ambition commune des deux philosophes était bien de redonner naissance à un devoir d'accueil fondamental des sociétés au-dessus des contingences politiques et juridiques comme réponse à la question du rapport entre l'ouverture et la fermeture de la communauté à celui qu'elle considère comme l'autre.

C'est ainsi que l'on en vient à l'enjeu d'urbanité, celui qui s'oriente vers la notion de *ville accueillante* pour toutes les personnes appartenant à la communauté humaine, à défaut d'appartenir à la communauté politique.

8 Loi n°94-1136 du 27 décembre 1994.

9 SAAS Claire, « La pénalisation de l'hospitalité », *Plein droit*, 2001 :2 n°49, p. 28_21.

10 Voir DERRIDA Jacques, DUFOURMONTELLE Anne, *De l'hospitalité*, Paris Calman Levy, 1997

11 RICOEUR, Paul, « La condition d'étranger » *Esprit*, mars avril 2006, p 264-275.

De quoi la « ville accueillante » est-elle le nom ?

Michel Conan et Sylvie Brossard utilisent dès 1992 le terme de « ville accueillante » dans un rapport pour le centre scientifique et technique du bâtiment sur la place accordée aux personnes âgées dans la ville¹². Thierry Paquot¹³ plaide à son tour pour une ville plus accueillante en 2000, et illustre son propos par la problématique de la place des enfants dans cette ville. Il prône ainsi une ouverture de l'urbanité à leur (ré)créativité. Si on poursuit cette démarche en s'appuyant sur les principes de Jacques Derrida et de Paul Ricœur sur l'hospitalité, on peut pousser le concept d'*accueilance* en plaidant pour une urbanité bien plus tolérante et perméable aux personnes nouvellement résidentes ou en transit. En somme, Thierry Paquot analyse les travers d'une urbanité déséquilibrée entre les citoyens.

De fait, l'urbanité ne fait que traduire le rapport de force parfois violent, entre les « usagers dominants » et « les usagers dominés ». Ainsi, l'écriture de l'espace public nous parle de la relation des hommes vis-à-vis des femmes, des adultes vis-à-vis des enfants, la place laissée aux personnes âgées, à celles en situation de handicap, la place faite aux personnes précaires et aux personnes sans domiciles fixes. L'analyse de l'espace public peut servir de baromètre des inégalités sociales et de la place faite aux minorités. Les conflits d'usages dans l'espace urbain ne sont que la transcription des rapports de forces dominants/dominés. Ils témoignent du degré de barbarie¹⁴ que la société assume de servir. Ce baromètre spatial n'est en fait que celui du niveau de démocratie dans lequel nous avons choisi d'évoluer. C'est ainsi que l'on retrouve la relation entre spatialité et politique si bien mise en lumière par Hannah Arendt¹⁵ dans cette phrase¹⁶: « *la politique prend naissance dans l'espace qui existe entre les hommes* ».

12 BROSSARD Sylvie, CONAN Michel rapport du CSTB « La ville accueillante, guide des élus pour la conception d'espaces urbains adaptés à la vie quotidienne des personnes âgées à leur domicile » 1992.

13 Concept confirmé dans PAQUOT Thierry : *Dicorne*, 2017, ED Social Science.

14 On peut comprendre la notion de *barbarie* au sens ou Cornelius CASTORIADIS l'entend dans le mouvement « Socialisme ou Barbarie », c'est dire le devoir du pouvoir citoyen de s'élever contre le totalitarisme bureaucratique.

15 ARENDT Hannah, « Fragment 1 » *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Seuil, « L'Ordre philosophique », 1995, p33.

16 Phrase si bien citée par Michel LUSSAULT dans *Hyper-lieux*, Paris, Ed. Seuil, 2017.

En novembre 2016, plus de 50 maires de métropoles du monde entier se sont engagés dans le Plan d'Action de Paris pour une *croissance inclusive* des villes, à l'initiative de l'OCDE, avec 4 objectifs à réaliser parmi lesquelles l'ouverture à l'éducation, à l'emploi, à l'environnement urbain et au logement, aux infrastructures et aux équipements pour des populations fragiles que l'on pourrait qualifier de « dominées ». Certaines collectivités locales comme Grande-Synthe ou Paris s'interrogeaient donc dans ce cadre, sur la manière de faire vivre le concept de « *territoire inclusif* » avec toute la problématique de l'articulation entre les différents échelons territoriaux pour permettre à celui-ci d'exister. La notion d'inclusion renvoie bien au rapport entretenu par une communauté politique à des catégories de personnes en situation d'exclusion de celle-ci. Si on fait une petite recherche sémantique sur les verbes accueillir et inclure on s'aperçoit que : inclure vient du latin *includere* qui signifie : contenir, renfermer, enclore. Cette notion fait alors écho à la notion d'enfermement, et par la même aux travaux de Michel Foucault sur « le Grand enfermement¹⁷ » apparu en occident à l'âge classique sous la forme des asiles comme une nouvelle manière de voir et de faire des fous.

Par ailleurs, les mots Hospitalité et Hostilité ont la même racine. Les deux termes dérivent du mot latin « hos » qui désigne l'étranger. Or l'étranger est potentiellement un adversaire qui peut devenir un ennemi, d'où le mot « hostis » donnant le mot hostilité. Mais l'étranger peut être également accueilli et le mot « hos » va donner le mot « hospes » qui va engendrer les mots hôtes, hospice, hôpital, hôtel. Nous avons voulu dépasser cette ambivalence entre les concepts d'hospitalité et d'hostilité en nous reportant à la racine du mot accueillir.

Accueillir vient du latin « *accolligere* » qui signifie « rassembler ». Selon la définition du Larousse, l'accueil est défini comme la réception

¹⁷ FOUCAULT Michel, Histoire de la folie à l'âge classique Paris, 1961.

faite à quelqu'un. Accueillir c'est recevoir. C'est aussi apprendre à accepter. Prendre ce que l'on dit ou ce que l'on annonce. Avant le XIIIème siècle il signifiait protéger, réunir, associer et aider. Si on décompose le mot accueillir on obtient : a - cueillir, deux mots qui sonnent comme le fruit mûr que l'on cueille de l'arbre, peut-être celui qui est le plus difficilement accessible et qu'il est opportun de toucher avant qu'il ne tombe.

En psychothérapie l'accueil a une fonction prépondérante, elle permet de favoriser « la rencontre », un autre concept clé de cette discipline. Le verbe « favoriser » est ici employé car l'accueil ne signifie pas qu'il y ait toujours rencontre. La rencontre est un phénomène rare, inattendu et imprévisible : elle est « tissée de hasard et de réel » selon Lacan et l'accueil est certainement une des dispositions préalables à la rencontre, réceptacle du transfert. La démarche d'accueil, on l'a bien compris, ne consiste donc pas en l'évitement, le déni de la relation pour se protéger de son influence en forme de miroir, mais bien en son acceptation jusqu'à sa recherche, avec cette intuition que l'on va découvrir une richesse.

UNE APPROCHE HOLISTIQUE ET SYSTÉMIQUE

Une démarche

Seule une démarche scientifique permettait d'étudier, de consolider ou d'ouvrir la construction d'un savoir-faire concernant l'accueil. La recherche « Vers la Ville Accueillante » peut se lire comme une grille d'analyse du déroulé des événements qui ont touché Grande-Synthe et les Hauts-de-France, de la fin des années 1990 à nos jours, retraçant les différentes étapes de l'accueil. L'hospitalité a été mise en œuvre dans des lieux et dans des temporalités que l'on s'attache à nommer, puis prise en charge par un jeu d'acteurs aux intérêts variés : migrants, passeurs, bénévoles, associations, élus (à tous les échelons), administrations, Etat, riverains, bailleurs, acteurs économiques...

La recherche permet aussi de faire une analyse de la création/transformation/gestion d'un espace public ou privé, au regard de la problématique de l'accueil. Elle pose des diagnostics sur ce qui a été réalisé dans le cas d'une ville qui voulait dépasser la norme juridique et politique du moment, à la manière de Jacques Derrida et de Paul Ricœur.

La recherche revient donc sur le jeu d'acteur qui s'est joué à Grande-Synthe, ainsi que sur les tensions et les complémentarités en émergence : la ville et l'Etat, le camp et le ghetto, l'hostilité et l'hospitalité, l'ancrage et le passage, l'acceptation et l'exclusion. Ainsi revient-on sur l'histoire des villes-refuges et sur leur contemporanéité, sur la sémantique du mot camp, pour mieux appréhender par antagonisme, les principes qui pourraient soutenir les fondations d'une ville accueillante.

Les problématiques posées diffèrent suivant les disciplines, tantôt portées sur la spatialité de l'accueil, tantôt sur les aspects politiques, anthropologiques, techniques (architecturaux, juridiques, financiers, processuels) d'une construction de l'accueil. Mais avant tout, il s'agissait de comprendre ce qui fait qu'une ville peut devenir plus ouverte pour des personnes soit en désir d'ancrage, soit en situation de transit, au sens où Sophie Djigo¹⁸ soulève ce paradoxe : penser des lieux sur le temps long pour des personnes qui se projettent ailleurs.

A gros traits, les questions et les hypothèses posées peuvent se synthétiser par des problématiques thématiques.

18 Voir DJIGO Sophie, Les migrants de Calais. Enquête sur la vie en transit, Marseille, Agone, 2016.

De quelques questions que nous nous sommes posées

Au cours de cette recherche, nombre de questions se sont fait jour :

En urbanisme :

Quelle est la figure urbaine de la ville de Grande-Synthe ?

Quelle est la figure architecturale du camp de la Linière, comment était-il approprié par les habitants ?

Constituait-il un quartier de la ville ?

Pour l'architecture :

Est-ce que le camp de Grande-Synthe répondait aux normes humanitaires ?

Quelles étaient ses forces et ses faiblesses ?

Sur le champ juridique et financier :

Les villes étant confrontées à l'arrivée des migrants depuis 30 ans, existe-t-il une pensée prospective de ce phénomène et si la réponse est négative, pourquoi ?

Comment les services locaux de Grande-Synthe ont-ils fait face à la crise au regard de leurs moyens et de leur positionnement ?

N'y aurait-il pas un impensé en termes de recherche de planification urbaine administrative sur l'accueil des migrants ?

En sociologie sur le champ politique :

Quel est le pouvoir des mots et des discours concernant la problématique de l'hospitalité ? Qu'est-ce que la notion de ville-refuge, et qu'est-ce que la notion de camp ? Comment se construisent les représentations ?

Quelle est la force du pouvoir politique local au regard du pouvoir national ? Quels décalages existent-ils entre prérogatives étatiques et réalités locales ?

Quelle est la construction de la figure de l'élus hospitalier ?

Quels sont les liens de ce dernier avec le tissu local engagé sur la question de l'accueil ?

Quelle communication accompagne cet engagement ?

En anthropologie sur le pouvoir citoyen :
 Comment le paysage associatif s'est-il structuré ?
 Quel est le rôle des associations dans la gestion d'une crise migratoire ?
 Quels rapports entretiennent-elles entre elles et avec les autres acteurs : Etat, collectivités, corps enseignant et corps soignant ?
 Les associations sont-elles le noyau de l'ambition d'accueillir ?
 Le pouvoir associatif prend-il le pas sur le pouvoir politique lorsque celui-ci est déficient ?

L'enseignement permet la créativité au travers de l'ouverture vers le champ des possibles

La recherche sur la Ville Accueillante s'est inscrite en lien avec l'enseignement de Cyrille Hanappe en studio d'architecture à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville (ENSAPB). La pédagogie est un échange qui permet la transmission de connaissances et de savoir-faire entre enseignants et enseignés au travers d'un contrat pédagogique.

Dans le cadre de cette recherche/action, il s'agissait plutôt d'une attitude méthodologique et progressive de pensée insistant sur les phases, les moments de travail, et sur les formes de l'objet de recherche qu'était « la ville accueillante ». Ainsi, l'enseignement permettait-il à la créativité de s'exprimer au travers de l'ouverture de champs des possibles. Les enseignants faisaient part de leur expérience et d'une méthode de projet, les étudiants transmettaient leurs questionnements et leur sens de l'innovation affuté par leur regard neuf sur le sujet.

Le fait d'avoir de jeunes étudiants dans une recherche-action est un atout, car il permet l'expression de l'utopie sans les freins capacitaires que l'on peut connaître en tant que praticiens, où l'on peut parler de formes d'autocensures. Le regard neuf des étudiants et l'indulgence naturelle qu'on leur porte du fait de leur condition d'apprentissage, permettent de dépasser la controverse. Ainsi les questionnements

et le débat sur des sujets a priori très tendus peuvent-ils s'exprimer dans une ambiance plus sereine.

Par ailleurs une recherche-action est un objet à double tête. En effet la recherche et l'action procèdent d'objectifs et de démarches différentes. L'objectif de la recherche est la production de connaissance, l'objectif du projet est la production de solutions. Ainsi dans une recherche, la méthode issue de la problématique (question et hypothèse) aboutit à l'analyse des résultats pour infirmer ou confirmer l'hypothèse quitte à rebondir sur de nouveaux questionnements. La démarche du projet issue de la même problématique est l'analyse donnant des propositions pour aboutir à l'action.

C'est dans ce système à double tête que le champ des possibles peut émerger au cours des rencontres stratégiques des différentes phases de l'objet.

En fin de compte c'est un aller-retour entre théorie et pratique qui peut répondre aux doubles ambitions de la commande. Le cadre pédagogique pouvait alimenter à la fois les questionnements et les propositions.

Faire des propositions

Nous avons choisi de faire de la recherche-pédagogie-action car cette démarche permet, à l'issue des conclusions de la recherche, de faire des préconisations. Chaque champ engagé ici contient donc un volet diagnostic (propre à la nature de la recherche) et un volet opérationnel formalisé en direction des élus locaux, des associations et des professionnels de toutes disciplines qui se veulent hospitaliers.

Au début de l'année 2016, l'idée était de réaliser avec les étudiants de l'ENSA de Paris Belleville et les chercheurs, une action concrète soit en ville, soit sur le camp de la Linière. L'incendie est venu bouleverser la partie pédagogique de la recherche/action. Nous nous

sommes donc tournés en 2017 vers une approche plus conceptuelle de solutions/scénarios à contextualiser en fonction de la nature des environnements humains, urbains, politiques, techniques et financiers auxquels les migrants sont confrontés.

Voici quelques questions opérationnelles que les praticiens se sont posées en fonction de leur champ d'action :

En philosophie et géographie :

Quels sont les principes fondateurs d'une ville accueillante, comment s'inscrivent-ils sur un territoire ?

Quelle attitude les pouvoirs publics devraient-ils adopter, quels paradigmes poser aux acteurs de l'aménagement ? Comment favoriser la mobilité des personnes et la perméabilité de la ville ?

En anthropologie :

Quelle est la figure du quartier tremplin ? quelle est sa fonction ? Comment passer d'une logique de l'urgence à une logique de long terme ? comment changer les cadres de représentation ? Comment analyser un ghetto ?

En programmation :

Comment mettre en place une gouvernance de projet efficiente dans un contexte d'accueil ?

Comment penser l'extension de la ville accueillante ? Doit-on/peut-on limiter le nombre de personnes accueillies ? Comment penser l'évolution du quartier quand son avenir est inconnu et remis en cause régulièrement ? Comment penser la temporalité ?

En modalité de projet :

Comment favoriser l'émancipation et la participation des migrants dans le processus ?

Quelles sont les difficultés auxquelles les « équipes projets » risquent d'être confrontées ? Quelle est la place des « passeurs » dans la concertation ? Quelles sont les normes en vigueur en termes de gouvernance ? Comment mettre en place une démarche collaborative dans le contexte de l'urgence ?

En droit et dispositifs :

Quels dispositifs existent-ils aujourd'hui à la portée des pouvoirs politiques et / ou associatifs, créatifs, scientifiques qui veulent se lancer dans une démarche hospitalière ? Ces dispositifs sont-ils efficaces ? Comment les améliorer ? Quelles collectivités travaillent sur ces questions de manière innovante ?

En urbanisme :

Le quartier doit-il /peut-il être visible ?

Comment penser un espace accueillant intégré dans la ville ?

Dans une ville très « finie », comment accepter des habitants « indéfinis » ?

Le quartier d'accueil doit-il être pensé comme une structure temporaire ou une structure pérenne ?

Choisir la centralité ou la dispersion ? Faut-il penser des centres dédiés en ville ou dans des bourgs, ou dans le périurbain ? Peut-on et doit-on constituer une économie locale ?

En démarche humanitaire :

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Comment travailler dans l'urgence ?

Quelles sont les principales difficultés et les pièges à éviter ?

En architecture :

Comment penser en même temps une aide immédiate et un soutien à plus long terme ?

Comment penser à la fois un espace fermé et ouvert ?

Comment comprendre les besoins et les priorités des migrants sans recensement/contrôle et avec des populations fluctuantes ?

Comment formaliser des scénarios prototypes ?

La proposition, lorsqu'elle est assumée, permet également des prises de risques qui peuvent se formaliser comme des manifestes de la part de certains. C'est donc également l'appropriation d'une cause qui émerge dans cet ouvrage, avec l'idée non seulement de faire plaider, mais également d'envisager une esquisse de manuel sur le sujet.

UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

L'ÉTAT, LA VILLE, L'ÉCOLE ET L'ASSOCIATION

Le cadre de la recherche s'est formalisé avec un partenariat de quatre acteurs : le PUCA, la ville de Grande-Synthe, l'association « Actes et cités » et le Studio de Cyrille Hanappe à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville (ENSAPB).

Le Plan urbanisme construction architecture (Puca) est un organisme interministériel qui initie et anime des programmes de recherche, de recherche-action et d'expérimentation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction. Depuis plusieurs années, il soutient des travaux sur l'accueil, la circulation et l'installation des migrants. C'est dans ce cadre qu'il a co-financé, avec la ville de Grande-Synthe, ce travail parallèlement à d'autres recherches portant sur la Jungle de Calais, les bidonvilles en Essonne ou les parcours d'exilés.

La ville de Grande-Synthe était confrontée depuis le début des années 2000 à la problématique de l'accueil, cela fait donc près de 20 ans qu'elle s'attelle à cette réalité de terrain. Cette temporalité permettait une certaine prise de distance par rapport au sujet. Plus tard, en avril 2017, l'incendie a obligé la municipalité à prendre encore plus de distance au regard de la problématique et de son traitement urgentiste. Cependant l'insuffisance de places en CAO et la dispersion des centaines de migrants dans la ville, sans cesse chassés par les forces de l'ordre et vivant dans des conditions inhumaines, rappelait constamment à la municipalité que cette question devait trouver également des réponses humanitaires. C'est la distorsion entre politique locale d'accueil et politique nationale d'exclusion qui maintient l'action publique aux différents échelons dans un cadre urgentiste.

Ce partenariat avec la ville de Grande-Synthe a permis un accès privilégié au camp de la Linière, aux associations et aux services locaux. L'intérêt de la ville dans l'objet de la recherche était clair au regard de l'attitude qu'elle avait choisie d'adopter depuis 2006 et les premiers aménagements à l'ancien camp du Basroch.

« Actes & Cités », l'association porteuse de la recherche, existe depuis décembre 2015, au pic de la crise de l'accueil des exilés dans les Hauts-de-France. Elle rassemble des personnes issues de différentes disciplines (architecture, urbanisme, mais aussi graphisme, photographie, art) et son objectif est de travailler pour la dignité des personnes dans leur cadre de vie, en s'engageant aussi bien sur le terrain (et en allant dans certains cas construire de petits bâtiments), que dans la recherche, la communication et l'interpellation sur la question du cadre de vie des populations les plus précaires.

Cyrille Hanappe et ses étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville travaillent depuis 2011 sur l'architecture informelle, les risques et l'accueil des populations mobiles au travers du studio architecture de la résilience et du DSA Risques majeurs sous la direction pédagogique de Cyrille Hanappe. Dans ce cadre, les étudiants peuvent analyser sur site les refuges au moyen de relevés habités, et faire des propositions qu'ils testent sur le terrain au moyen de petits bâtiments qu'ils ont eux-mêmes conçus.

PENSER L'ASPECT SYSTÉMIQUE

Le choix d'une équipe pluridisciplinaire

Le choix d'une équipe pluridisciplinaire a été fait pour pouvoir répondre à l'aspect systémique de la problématique. L'accueil ne se résume pas à un habitat, mais c'est plutôt l'habiter qu'il fallait interroger. Or cette question relève de plusieurs champs : sociologie, architecture, géographie, anthropologie, urbanisme et ingénierie.

De plus, le bien-être des migrants doit se comprendre en transversalité, sous la forme d'un cycle plutôt que sur celle d'une pyramide. La pyramide de Maslow hiérarchise les besoins humains : en socle, la sécurité, au sommet la spiritualité. Par opposition, le cercle de Stevenson place les besoins humains physiques et psychologiques sur un plan égalitaire, (formalisé par le rayon du cercle) ce qui permet d'exiger du traitement de l'urgence, un socle qualitatif qui embrasse la personne dans toutes ses dimensions et dans ses aspirations les plus nobles (psychologiques et physiologiques) dès la première action. Les disciplines sollicitées devaient donc se placer bien au-dessus du champ purement technique du traitement technique de la sécurité physiologique propre à certaines approches humanitaires. La démarche est donc à la fois systémique en matière de discipline mais également en matière d'échelle d'intervention passant de l'architecture à la géographie : l'habiter, la ville, le système urbain avec ses réseaux et le territoire.

Des outils classiques, des outils spécifiques

Les outils de la recherche sont classiques, ils reposent sur la complémentarité entre travaux individuels, travail d'équipe et rencontres collectives. Pêle-mêle on peut citer les outils suivants :

Les entretiens :

S'instruire de l'expérience des acteurs devait compléter l'approche systémique pluridisciplinaire. Cela a été fait au moyen d'entretiens semi directifs avec les membres des associations, les services locaux, le maire et les habitants. Les entretiens ont été parfois insuffisants, par manque de temps et par difficulté situationnelle (contexte tendu) certains domaines demandent donc à être approfondis.

Les relevés habités :

Les relevés habités permettent de comprendre réellement ce que signifie l'habiter et ensuite d'évaluer sa qualité. Ils sont faits à la main pour rendre compte des détails de la vie quotidienne. Ceci permet également de capter l'humanité des lieux et cette démarche a son importance dans un contexte

politique où les migrants sont constamment chosifiés.
Les réunions de travail :

Trois rencontres avec la municipalité et les associations ont permis de révéler les limites et les ouvertures de la recherche. Une première sur le diagnostic du lien entre le refuge et la ville, juste après l'incendie. Une deuxième avec présentation des scénarii. Des débats avec le maire, des professionnels, des personnes engagées ont ponctué ces rencontres de points de vue techniques et philosophiques différents.

Le corpus : presse, documents administratifs, archives, livres.

Le sujet était assez médiatisé pour que le corpus de recherche soit à la mesure de son enjeu. La presse et les vidéos étaient donc abondantes. Les documents administratifs et les archives permettaient de retracer un historique de la prise en main de ce sujet par les pouvoirs publics.

Une méthode projet.

Nous avons abouti à des scénarios issus de nos analyses, en lien avec le travail de projet qui a été mené avec les étudiants. Ces scénarios ont été présentés aux associations locales et à la mairie de Grande-Synthe où ils ont fait l'objet de débats.

Une étude qui part d'un lieu : La Linière à Grande-Synthe

La recherche pourrait sembler être une monographie : elle part en effet de l'étude du cas de Grande-Synthe. La force de ce qui s'est joué à Grande-Synthe, son jeu d'acteurs complexes, les volontés affirmées qui s'y sont croisées justifiaient ce choix. La proximité avec la ville de Calais permet également une comparaison avec l'attitude des pouvoirs municipaux dans le traitement de la problématique alors que les contraintes étaient relativement proches. L'exemple exceptionnel de la Jungle de Calais a ainsi permis une mise en perspective de la situation Grande-Synthaise. Mais d'autres cas ont également été pris en compte, que ce soit sur plusieurs sites en Ile de France, en Grèce, à Athènes ou à Lesbos et même en Amérique Latine, en Colombie en particulier.

DÉPASSER LA LOGIQUE DE L'URGENCE

DES PROPOSITIONS SOUMISES À UNE ACTUALITÉ VERSATILE

La portée des propositions est soumise à une actualité parfois versatile : des lignes politiques soumises à des changements électoraux, des risques d'accidents et d'aléas qui peuvent altérer la pertinence des scénarios mais le positionnement philosophique de ce travail reste le même.

Le fait de partir de l'exemple de Grande-Synthe pourrait poser des questions sur sa généralisation à d'autres territoires et l'étude de grandes métropoles comme Paris ou Marseille sur cette problématique mettrait possiblement en lumière d'autres diagnostics et d'autres typologies d'actions que l'étude d'une ville moyenne. Grande-Synthe, ville de 20.000 habitants au sein d'une aire urbaine qui en compte plus de 250.000, peut cependant être considérée comme paradigmatique de la plupart des formes urbaines contemporaines en Europe de l'Ouest. Cette problématique se pose donc à de multiples échelles de territoires qui vont du monde rural aux grandes métropoles. De plus quelques autres exemples, en Grèce, en France, en Allemagne et même en Colombie ont été pris en compte pour ne pas trop circonscrire l'étude et les conclusions de la recherche, les solutions proposées ont été pensées pour pouvoir s'appliquer à différentes typologies de territoires et dans des contextes géographiques variés.

Pour poursuivre l'exposé des limites de ce travail, nous soulignons qu'il aurait été intéressant d'interroger certains acteurs clés comme les services de l'État, la communauté urbaine et les acteurs privés : les aménageurs, promoteurs, et les locomotives économiques que sont les centres commerciaux, et tous types d'entreprises.

PAR-DELÀ CAMPS ET BIDONVILLES

Le postulat de départ posé dans le cadre de la recherche-action était de dépasser la logique de l'urgence et plus encore celle de la solution « camp ». La sémantique de ce mot et sa portée est développée par Valérie Foucher Dufoix dans le cadre de l'étude. Elle souligne dans son article les multiples formes que peuvent prendre un camp, ouvert ou fermé, formel ou informel, ainsi que le sens polysémique du mot. Mais nous entendons la notion de camp à l'identique de celle retenue par l'association Migreurop comme l'ensemble des lieux temporaires maintenant les populations à l'écart de la communauté citoyenne. Ces camps sont extraterritoriaux, exceptionnels et marginaux face à la société (communauté locale ou nationale). Cette philosophie ne pouvait convenir à notre ambition d'accueil pérenne de nouvelles populations, en désir d'ancrage ou non, au sein de la communauté citoyenne. L'idée de s'inspirer des *quartiers tremplins* décrit par le journaliste américain Doug Sanders¹⁹(2012) dans son ouvrage « *Du village à la ville, comment les migrants changent le monde* » était bien plus riche de promesses. Ces quartiers tremplins pouvaient ensuite se décliner en différents scénarios, inspirés de formes urbaines et architecturales préexistantes, mais qui ne sont aujourd'hui ni valorisées ni poussées au terme de leur potentialité en France, car leurs représentations relèvent d'une image négative.

C'est donc pour en finir avec cette construction sociale trop hâtive, avec le mythe de l'existence d'une « crise migratoire » temporaire, avec cette croyance dans les bienfaits d'une approche techniciste, bureaucratique, spécialisée mais décontextualisée, avec ces méthodes qui nucléarisent les dimensions systémiques des phénomènes sociaux, urbains, humains, sans réflexion sur le bien-être et ce qui fait l'être humain, son émancipation, tout cela afin de déshumaniser les personnes concernées, que cette recherche-action s'emploie à déconstruire les mécanismes qui sous-tendent ces politiques publiques. Elle a pour ambition de donner naissance à un champ des possibles moins violent et plus porteur d'avenir, voire même de former les fondements d'un manuel qui serait au service de tous.

19 SANDERS Doug, *Du village à la ville, comment les migrants changent le monde*, Paris, Ed. Seuil, 2012.

GRANDE-
SYNTHE
UNE HISTOIRE
ARCHITECTURALE
DE L'ACCUEIL

CYRILLE HANAPPE

J'ai été près de trente fois à Grande-Synthe depuis janvier 2015. J'ai vu les sites évoluer, changer, empirer jusqu'à en mourir, puis naître et renaître à nouveau, vivre, souffrir, disparaître à nouveau pour réapparaître. A la différence de Calais, la Mairie de Grande-Synthe a toujours été bienveillante dans le traitement des personnes qui la traversent et y vivent. Je vais tenter ici de comprendre et d'analyser ce qui s'est passé dans le camp du Bas Roch d'abord puis dans celui de la Linière jusqu'à aujourd'hui. Il fallait néanmoins marquer une date de fin à ce cycle incessant et c'est pourquoi nous avons choisi celle de l'incendie du camp de La Linière du 10 avril 2017.

GRANDE-SYNTHÈ, UNE VILLE PARTICULIÈRE

La ville de Grande-Synthe, qui ferme l'agglomération Dunkerquoise le long de la mer sur son côté Ouest, a une histoire architecturale complexe. Petit village de quelques milliers d'habitants jusque la seconde guerre mondiale, il constitue avec Dunkerque un lieu de combats défensifs terribles, d'abord des alliés lors de la fameuse opération Dynamo en 1940, puis des allemands qui en feront une poche de résistance terriblement tenace qui ne tombera qu'après



« Carte de Réfugié Secours » Grand Synthois,

la chute de Berlin, le 09 mai 1945. Au matin du 16 septembre 1944, après quatre années d'occupation sévère, ces derniers détruisent intégralement 239 des 371 maisons et n'en laissèrent aucune intacte. Alors que les allemands voulaient faire périr les 120 villageois encore présents dans le village en les réunissant dans l'église et en la faisant exploser, Augusta Fonteyne, Grand-Synthoise courageuse parvint à les convaincre de les épargner. Ils accèdent alors au statut

de réfugié comme en atteste une reproduction de « carte de réfugié secouru » affichée dans les panneaux historiques de la mairie.

Les Grands Synthois découvrent à leur retour un terrain dévasté où tout est à reconstruire. Pendant plusieurs années, ils vont apprendre à vivre avec des bâtiments provisoires : école, café, mairie, église. Les logements se font dans des baraquements en bois et carton bitumés, arrivés en pièces détachées.



Mairie, Ecole, Café et Eglise provisoires de 1948

La nouvelle mairie ne sera achevée qu'en 1958, alors que démarre l'aventure industrielle qui va bouleverser l'ensemble du territoire et de ses paysages : l'arrivée de la sidérurgie et la mise en place des installations géantes d'Usinor occupe près du tiers de la surface de la commune et coupe entièrement son accès à la côte désormais dans l'emprise d'usines, de haut-fourneaux, de stocks de coke et de quais de déchargements.

La conception urbaine de la ville nouvelle et de ses milliers d'habitants nouveaux pourrait s'apparenter à celle des villes nouvelles.



Une ferme reconstruite en carton bitumé

L'urbanisme y est assez particulier, marqué par une inspiration étasunienne et anglo saxonne des années 1960 : l'impression dominante est celle de maisons plus ou moins isolées implantées le long de rues plantées sinueuses dans une ville un peu labyrinthique. La brique domine et des ensembles de logements plus grands pourraient former un musée de toutes les inventions architecturales des quarante dernières années. De rares tours et grands ensembles ponctuent aléatoirement l'ensemble urbain. Très végétalisée et marquée par des bassins artificiels récupérant l'eau de pluie, son espace urbain est plutôt agréable, malgré son étrangeté.

Sa population a été multipliée par dix entre 1962 (2.875 habitants) et 1982 (26.231 habitants) avec l'installation d'une des plus grandes usines sidérurgiques d'Europe, Usinor qui emploie alors 15.000 personnes.

La même usine, devenue Arcelor Mittal, emploie aujourd'hui 3.000 personnes avec une production qui a pourtant été multipliée par 3. La totalité de son front de mer est occupée par le port industriel et en particulier la spectaculaire digue du Braek qui, sur plusieurs kilomètres de long, offre une vue surréaliste donnant tout à la fois sur l'immensité de la mer du nord d'un côté et les feux multicolores des torchères des usines sidérurgiques et des raffineries pétrolières de l'autre. Cet environnement industriel dense fait que la ville souffre d'un des plus hauts taux de cancer de France, augmenté encore par la longue histoire commune de l'agglomération dunkerquoise avec l'amiante. Elle a ainsi dédiée en juin 2013 un rond-point « aux victimes de l'amiante ». Si le revenu médian y est de 1200 euros, le revenu moyen est lui de 800 Euros et le taux de pauvreté y est de 33%. Le chômage y est à un taux de 28 % et monte à 44% chez les jeunes, tandis que 60% de la population vit en logement social (Source INSEE).

Face à ces chiffres socio-économiques qui pourraient paraître désespérants, la ville et ses habitants se sont engagés dans de multiples programmes citoyens, aussi bien associatifs qu'éducatifs, participatifs



1er Mai 2016 :- Fête du Monde Ouvrier

ou écologiques. Le grand bâtiment de la Maison des Associations en abrite près de 180, tandis qu'une université populaire y est fort active. On y fête tous les 1er mai la Fête du Monde Ouvrier dans une ferveur que l'on trouve rarement ailleurs. La ville, malgré les difficultés de ses habitants, est financée par la taxe professionnelle des entreprises²⁰, et peut heureusement se

permettre de s'engager dans des programmes ouverts à tous.

²⁰ La taxe professionnelle représente 90% des revenus de la ville (Favier 2016)

Les élus de la Mairie pensent avec Christian Du Tertre qu'il faut s'engager dans une « économie de la fonctionnalité », c'est à dire « le passage d'une économie de production centrée sur l'offre de biens à une économie centrée sur l'offre de solutions intégrant biens et services²¹. » Elle s'est surtout engagée dans le mouvement des « Villes en Transition » qui l'engage sur les questions d'habitat et de cadre de vie, des déplacements, de l'alimentation, de la santé, des énergies²². On y découvre l'organisation des « accorderies », nées en 2002 au Québec qui proposent aux habitants d'un même quartier de se regrouper pour « échanger entre eux des services, sur la base de leurs savoir-faire et sans aucune contrepartie financière. »²³

Parmi les associations suscitées, certaines travaillent directement dans le camp de la Linière comme Salam qui distribue des repas depuis des années, tandis que d'autres, qui œuvraient pour le vivre ensemble dans la ville (en particulier sur des jardins partagés en pied d'immeubles ou sur des échanges culturels autour de la cuisine et de la nourriture) ont étendu naturellement leurs activités au site de la Linière, nom du camp où sont actuellement installés les migrants et sur lequel nous allons revenir.

LES MIGRANTS À GRANDE-SYNTHE, DEPUIS 2005

Il est à noter que l'accueil des migrants semble y être une chose naturelle dans une ambiance bienveillante. À l'inverse de Calais et quand bien même les populations accueillies y sont comparables en nombre (2500 personnes à l'hiver 2015-2016, chiffre comparable à la population de la Jungle de Calais au printemps 2015), on ne ressent nulle animosité ou antipathie et aucune attaque raciste, future verbale, n'y ont été à déplorer à notre connaissance. Mieux,

21 Sous la direction de Gérald Gaglio, Jacques Lauriol, et Christian Du Tertre, « L'Économie de la Fonctionnalité, une Voie Nouvelle vers le Développement Durable ? », Octares Editions, 2011, 182 pages

22 Site internet de la Ville de Grande-Synthe – lien Ville Durable/ Vers la transition.

23 Site internet www.accorderie.fr

l'apport à l'économie globale y est reconnu ; le Maire, Damien Carême reconnaissant que plusieurs dizaines d'emploi directs ont été créés pour la gestion de camp, opportunité rare et recherchée dans une ville qui en manque tant, nous a indiqué songer à créer une « Ecole de l'Humanitaire ».

On ne sait pas bien depuis combien de temps des migrants tentent de passer la Manche à Dunkerque. Jean Rolin les évoque dans son « Terminal Frigo » de 2005 – mais écrit en 2003-2004- consacré à la description d'un certain nombre de grandes villes portuaires françaises. Il les présente alors comme « présents, sinon vraiment nombreux, dans la zone portuaire de Dunkerque, comme en tout autre point du littoral disposant d'une liaison avec l'Angleterre. »²⁴

Interrogé sur le sujet, le Directeur des Services Techniques, Philippe Druesne²⁵, n'a aucun souvenir de migrants dans la ville avant 2005. Ils apparaissent au début de manière sporadique dans des parcs de la ville, attirés par la présence d'une station-service BP équipée d'un parking camion d'une vingtaine de places. Chassés des divers points trop urbains, et notamment du Parc du Moulin très central, ils sont poussés dans le terrain du Basroch qui lui est adjacent mais plus périphérique. Ce terrain avait été planté d'une succession dense de rangées de haies et d'arbres de haute tige, de manière à couper les vents dominants pour favoriser leur croissance. L'idée était de préparer ce terrain à un aménagement ultérieur comme un éco quartier. Les migrants pouvaient s'implanter dans une grande clairière en son milieu, qui avait servi un temps à des amateurs d'aéromodélisme alors que les arbres n'avaient pas encore poussé. Un container qui y avait été mis par la mairie comme lieu de stockage pour ces amateurs restait à disposition pour les nouveaux occupants. Ce terrain était surtout attractif pour les migrants par sa proximité avec l'autoroute A 16, la « Route des Estuaires », qui relie Paris à la Belgique en longeant l'ensemble de la côte de la Manche et de la Mer du Nord et plus précisément la station-service BP. « Depuis 2006, le nombre des réfugiés à Grande-Synthe oscillait

²⁴ Jean Rolin, « Terminal Frigo », POL, Paris, 2005, 252 page, p.73 (Rolin 2005)

²⁵ Entretien – Le 15 juillet 2016

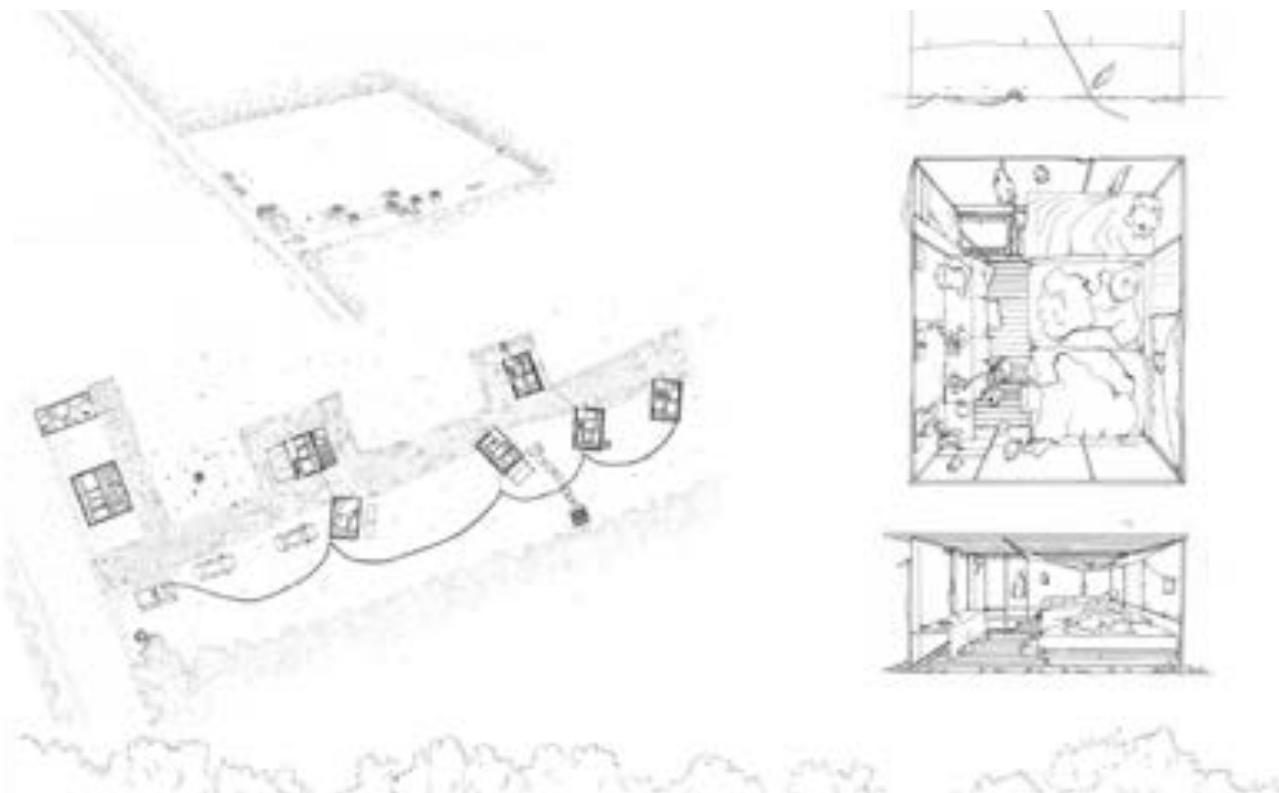
entre 20 et 80 personnes avec en moyenne 50 migrants. » indique le Maire de la Ville dans un entretien au « Phare Dunkerquois » daté du 17 Octobre 2015. Dans un premier temps, l'installation des migrants dans cette clairière se fait dans l'indifférence générale. Un hiver particulièrement froid en 2008 amène la ville à installer des tentes chauffées, ainsi qu'à offrir des systèmes de douche et de sanitaires. La population est surtout afghane au début, puis viennent des kurdes irakiens et syriens, quelques arabes irakiens, syriens, des iraniens ainsi que des vietnamiens. A la différence d'autres camps, les gens viennent le plus souvent à Grande-Synthe dans le cadre d'un parcours balisé par des passeurs rémunérés. Le camp a toujours eu une réputation d'efficacité et de dureté. La présence des passeurs est souvent lourde et pesante. On les identifie facilement par leurs voitures puissantes immatriculées en Grande Bretagne, généralement des berlines ou des breaks de marques allemandes avec lesquelles ils stationnent et circulent parfois à vive allure au milieu du camp. Bien que clients de ceux-ci, les ayant payés, les migrants sont souvent dans un rapport de soumission forte mise en place par une loi de la terreur : les passeurs sont lourdement armés et n'hésitent pas à rosser violemment tous ceux qui ne suivent pas leurs demandes. Ils imposent une loi du silence dans les camps qui fait qu'il est souvent difficile d'échanger avec les migrants. Ils sont craints et détestés, mais sont quasi indispensables à tous pour les missions qu'ils assurent. Connaissant les filières et gérant les lieux d'accès aux camions, ils créent une forme d'ordre nécessaire au passage du plus grand nombre. Sans que les sources de l'information soient certaines, certains parleront d'un ticket d'entrée de plusieurs milliers d'Euros pour avoir le simple droit de séjourner sur place. Ceci amènera d'ailleurs certains migrants à se plaindre de la mauvaise qualité des installations eu égard à ce qu'ils ont payé... C'est sans doute également cet état de fait, cette dépendance permanente de personnes extérieures et cet espoir d'un passage plus rapide qu'à Calais qui expliquera partiellement que l'investissement des exilés dans l'architecture et l'aménagement du camp sera toujours plus faible que dans la Jungle (l'autre explication étant liée à des facteurs culturels – on avait pu remarquer à Calais que ce sont surtout les Soudanais, les Erythréens et les Afghans qui

se sont investis dans l'aménagement des lieux, les autres nationalités ayant souvent préféré faire avec ce qu'elles trouvaient).

En 2012, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) décide l'installation de 8 cabanes en bois dans la clairière. De conception simple, elles sont chauffées l'hiver par des convecteurs électriques et offrent six couchages chacune en lits superposés. Un système de volet simple permet une certaine ventilation et un éclairage naturel à l'intérieur.

Un point d'eau est accessible à l'entrée du terrain

En Mars 2015, seules six des huit cabanes initiales étaient encore en place, tandis que certains habitaient dans le container qui avait été sommairement aménagé et qu'une cabane en bois à structure métallique d'origine inconnue logeait également quelques personnes. Un nombre indéterminé de personnes dormaient par ailleurs en tentes.



Mars 2015 : les cabanes construites par la Communauté Urbaine de Dunkerque dans la Clairière du Basroch à Grande-Synthe - ©Deleu - Bardy - Gonges - Svärdb - Studio Hanappe ENSAPB 2015

Il est à noter qu'un autre camp existait dans le Dunkerquois, à l'autre extrémité de l'agglomération, coté Belgique et toujours le long de l'autoroute, à Tétéghem. Tétéghem est une commune relativement cossue de 6000 habitants. Son maire LR s'inscrit dans une longue continuité électorale conservatrice. Territorialement distante de l'agglomération, Tétéghem présente l'aspect tranquille d'un bourg résidentiel quadrillé par des plans de lotissements très standards. Sa population, stable aux alentours de 1500 habitants depuis le 18ème siècle, a été multipliée par quatre au tournant des années 1960-70. Un camp sauvage y est signalé à partir de 2008, lié à une simple aire d'autoroute qui permet l'arrêt occasionnel de camions. Bien que cette aire ait été fermée en 2009²⁶, le camp subit plusieurs démantèlements au cours des années pour toujours se reconstituer. En novembre 2010, le maire Franck Dhersin assure néanmoins : « Je n'ai jamais demandé l'évacuation du camp, j'ai toujours réclamé que l'on partage la misère »²⁷. Beaucoup plus isolé que celui de Grande-Synthe, moins aidé par les associations, le camp de Tétéghem est beaucoup plus sous la coupe réglée des passeurs et de leur violence. Les grosses voitures immatriculées en Grande Bretagne y sont omniprésentes et la carcasse de l'une d'elle, criblée de balles, marque l'ambiance des lieux.

L'été 2014, la CUD décide de mettre en place un ensemble de six containers aménagés, isolés et chauffés assemblés par deux, tout à la fois réunis et espacés par un auvent métallique, ainsi qu'un Algeco dédié aux sanitaires

Cette amélioration des qualités de vie sur le camp, non accompagnée d'une amélioration des services sociaux, aura un effet délétère sur les conditions de vie : les différentes sources indiquent que les passeurs en profitent pour faire payer les nuitées aux migrants et dans le même temps exercent un contrôle de plus en plus strict et lourd sur les lieux.

26 Source wikipedia (Wikipedia 2016)

27 Source 20 Minutes (Thierry 2010)

En août 2015, un journaliste de la Voix du Nord peine à entrer sur le camp devant l'interdiction qui lui est faite par les passeurs²⁸. Dans un reportage télévisé de septembre 2015²⁹, le maire Franck Dhersin montre des impacts de balle sur les containers, à hauteur d'homme.

C'est à la même période, en même temps qu'à Grande-Synthe et à Calais, que la population du camp explose, passant de 80 à plus de 250 personnes, toujours dans une ambiance ultra violente. Au mois de novembre 2015, le démantèlement du camp est décidé et rendu effectif immédiatement. Une veille policière pendant plusieurs semaines empêchera toute réinstallation dans le camp, tandis que les containers sont récupérés par la CUD pour être réutilisés plus tard (ils le seront sur le camp de La Linière au printemps 2016).



Mars 2015 - Les six containers assemblés par deux ainsi que l'Algeco de Sanitaires installés par la CUD durant l'été 2014 - ©Fors - Gutierrez - Planchuelo Studio Hanappe ENSAPB 2015

28 Source La Voix du Nord (La Voix du Nord 2015)

29 Complément d'Enquête (Dhersin 2015)

LA PLATEFORME DE SERVICE AUX MIGRANTS ET LA MAISON DU MIGRANT

En 2011, les multiples associations travaillant à l'accueil des exilés du Nord-Pas de Calais, de Cherbourg et de Paris lancent une étude afin de faire converger leurs différentes actions, leurs savoirs, dans « la volonté de mutualiser les expériences, les moyens et les compétences pour organiser une meilleure défense des droits des personnes exilées »³⁰. Cette étude définit six pistes de travail pour une organisation commune :

- Développer la communication entre les bénévoles et les personnes migrantes
- Développer la connaissance des parcours migratoires, des origines et des pratiques culturelles
- Soutenir les associations dans leurs relations avec le système social et les élus
- Aider à la construction du discours et à la restitution de la situation
- Soutenir les associations dans leurs liens avec les réseaux d'avocats
- Sensibiliser

Cette organisation commune deviendra la Plateforme de Service aux Migrants (PSM), qui verra officiellement le jour en juin 2011. Plus politique et scientifique qu'organisationnelle et logistique, la PSM organise différents colloques et séminaires, édite le Journal des Jungles à l'attention des Exilés, a porté plusieurs programmes culturels (l'Agence de Voyageurs, Passagers du Monde...) et son site internet (www.psmigrants.org) est une page d'information riche et tenue à jour. Un des ses projets importants sera la définition de la Maison du Migrant.

³⁰ Site de la Plateforme de Services aux Migrants

La Maison du Migrant est un concept qui avait été mis au point conjointement par le Réseau des Elus Hospitaliers - un réseau de maires du Nord Pas de Calais, tous de gauche, qui avaient décidé de porter l'accueil des migrants à travers leurs politiques municipales (Wikipedia, 2016)³¹- et la Plateforme de Service aux Migrants (PSM). Cette maison du migrant avait notamment été définie dans un document d'avril 2013 qui s'appuyait sur l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Faisant le constat qu'aucun service public ne répond actuellement aux besoins des exilés ne désirant pas rester en France - les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) accueillent les demandeurs d'asile, et les Centres d'Accueil et d'Orientation sur lesquels le gouvernement semble axer sa politique en 2016 ne sont à ce jour toujours pas clairement définis dans leurs fonctions et leurs missions. La Maison du Migrant vise à plusieurs objectifs :

- L'exercice des droits fondamentaux
- Une pause dans les parcours migratoires
- L'accès aux droits : information et mise en œuvre

La maison du migrant est un lieu de taille modeste (20 à 30 personnes, 50 au maximum), elle est un lieu de partenariat entre les associations humanitaires, les collectivités locales et les représentants de l'Etat, un lieu adaptable en fonction de l'environnement qui doit être située près des lieux du passage. Un des points les plus importants est qu'elle doit être intégrée à son environnement, en relation avec la population environnante au-delà même de l'information. Elle doit être ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et doit être un lieu « privatisé » au regard du droit. La question de son portage reste ouverte mais il est envisagé qu'il soit fait par une association spécialisée...on verra que c'est cette question du portage qui lui posera problème au moment de la réalisation...

³¹ Les politique d'accueil n'étant pas porteuses électoralement, à l'exception du Maire de Grande-Synthe, tous les maires membres de ce réseau furent battus aux élections municipales de mars 2014

Les principales difficultés identifiées alors sont la question de la gestion des passeurs, personnages ambivalents qu'il ne faut pas condamner unilatéralement, celles de la sécurité, de la cohabitation de plusieurs nationalités, de la mixité, de langues, et de l'installation des personnes dans la durée..

PRINTEMPS 2015 LA HALTE À GRANDE-SYNTHÉ

A l'hiver 2015, Célia David Mauduit et Magali Risler, respectivement architecte et paysagiste, décident de porter le projet de la Maison du Migrant pour la ville de Grande-Synthe, celle-ci ayant affirmé une position ouverte sur le sujet, et un cofinancement par la Fondation Abbé Pierre et la Région Nord Pas de Calais ayant été oralement approuvé sur le principe. J'avais fait la connaissance de Célia David-Mauduit dans le cadre des travaux du PEROU dans le bidonville de Ris-Orangis en Janvier 2013. N'ayant jamais perdu le contact depuis et connaissant mon travail dans les bidonvilles de la Région Ile de France, le principe de Recherche-Action et de Design&Build que je portais respectivement dans mes recherches et mes enseignements, c'est assez naturellement que nous décidons de porter ensemble le projet.

Assez vite, le concept de Maison de Migrant est affiné pour devenir la « Halte à Grande-Synthe » en y intégrant de plus un espace d'interface avec la ville, une résidence d'artiste, une salle d'exposition.

C'est le travail de concertation des étudiants avec les différentes associations locales et un certain nombre de réfugiés qui permettra d'en affiner le programme.

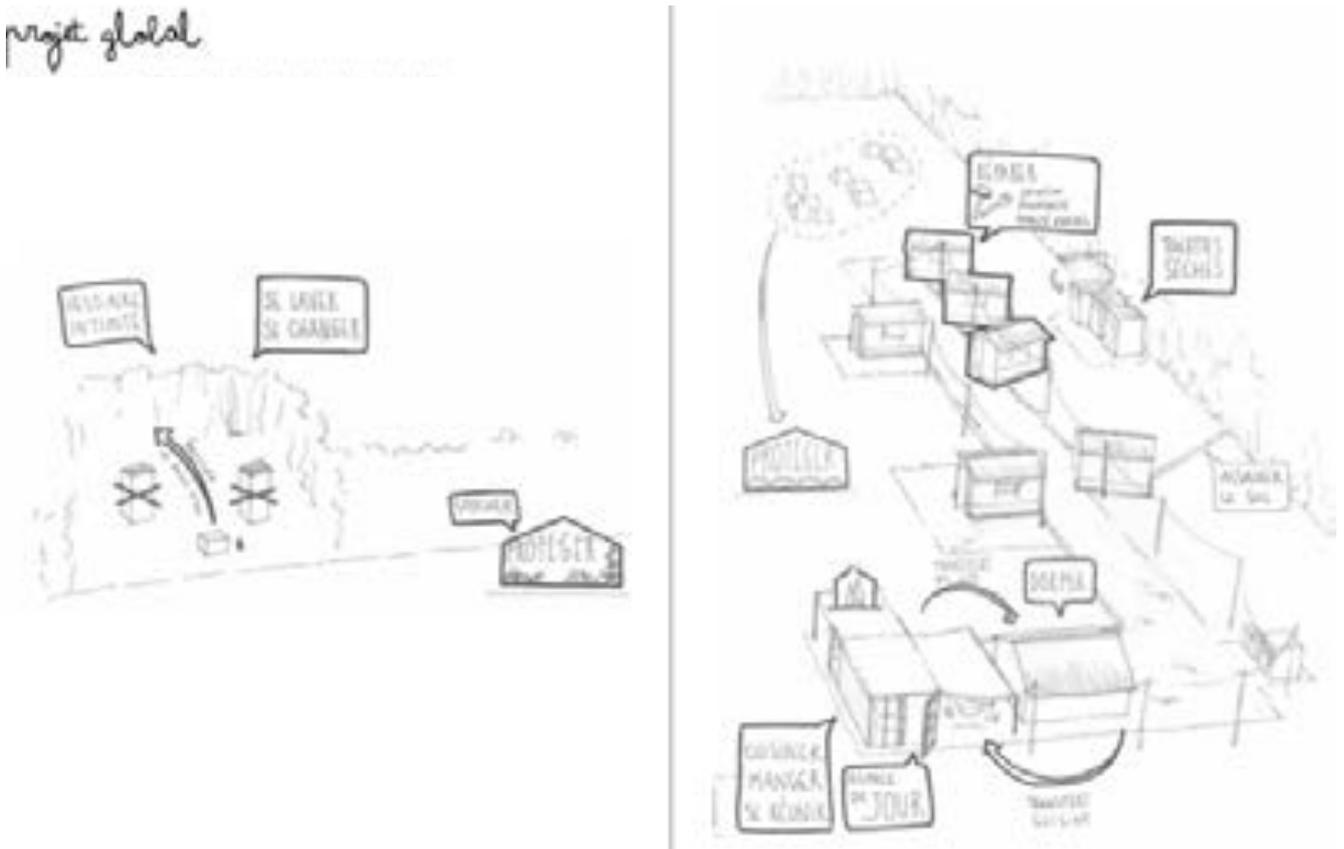
Le site était prévu sur un terrain différent, le Basroch étant destiné à devenir un éco quartier dont le chantier devait initialement démarrer en décembre 2015. Ce terrain était situé entre l'autoroute et les voies de chemin de fer, en face de la gare de triage de la ville, sous un

poteau électrique à haute tension. Il devait héberger l'ensemble des exilés de Grande-Synthe, dans une configuration où leur nombre ne devait pas excéder une cinquantaine de personnes.

Le travail avait commencé par une analyse approfondie des différents campements, squats et jungles du Dunkerquois et du Calaisis, avant de se focaliser sur le camp du Basroch, qui accueillait alors une population d'environ 50 personnes.

Un travail de diagnostic fin avait été porté sur les cabanes existantes : celles créées par la CUD en 2012, ainsi qu'une cabane supplémentaire d'origine inconnue à structure mixte bois/métal, et le container qui était devenu un lieu d'habitation.

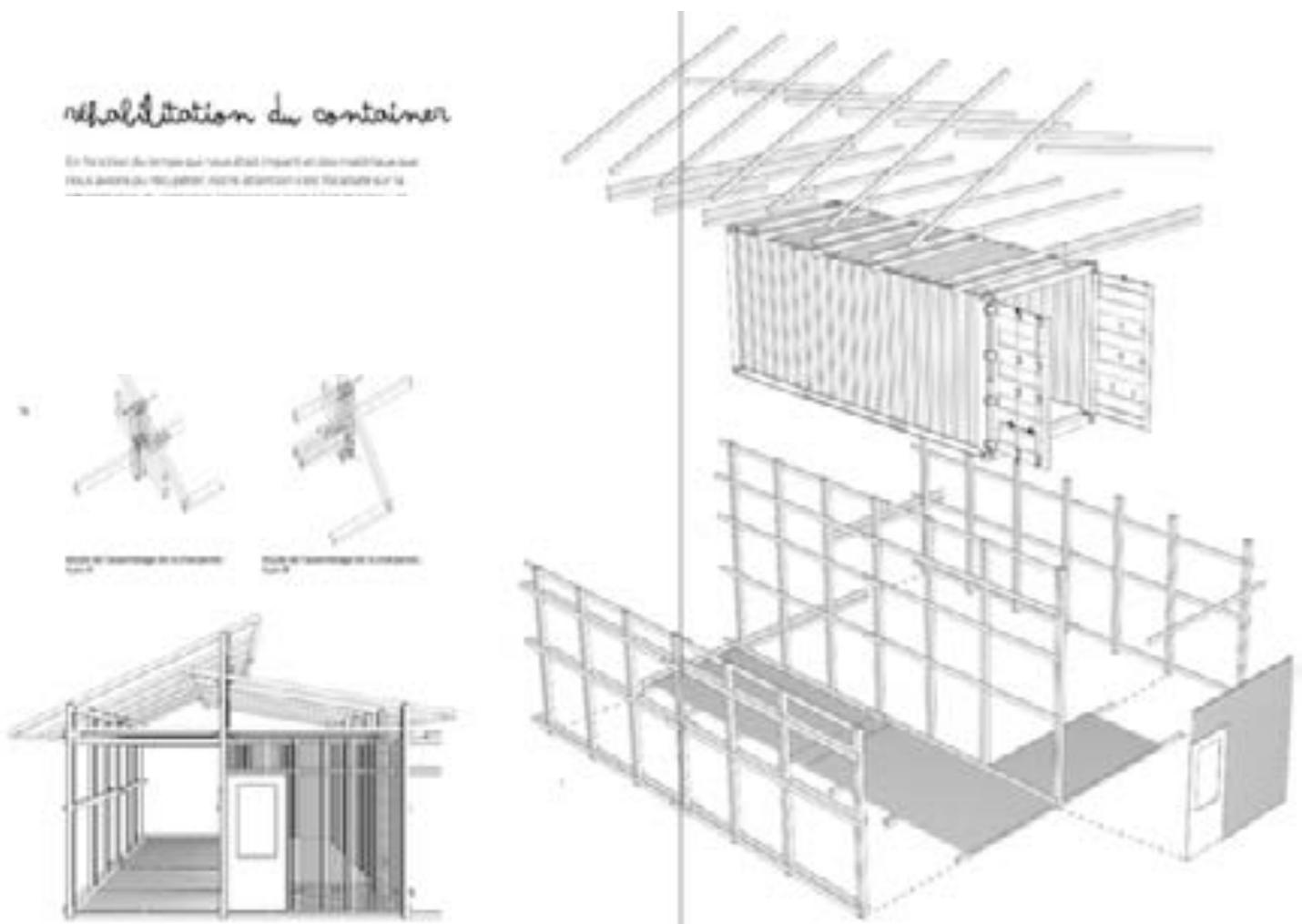
Mars 2015 - Analyse des pathologies des cabanes construites par la CUD en



2012 ©Etudiants du Studio Hanappe ENSAPB 2015

Ce travail sur les pathologies et les conditions de vie dans le camp

avait amené à la décision d'une première intervention urgente sur l'amélioration des conditions techniques et architecturales du container. En effet, les conditions de vie dans ce dernier étaient particulièrement insupportables : glacial et humide en hiver, irrespirable en été, rouillé, plus étanche, visité par une famille de rats. Nous avions un budget nul sur cette opération qui n'a été rendu possible que par l'aide active d'Emmaüs Dunkerque (hébergement, outils, camion) de l'association Bellastock (isolant) et les recherches des étudiants (tôles de bardage). Ce travail avait été réalisé en trois jours au moins d'avril 2015.

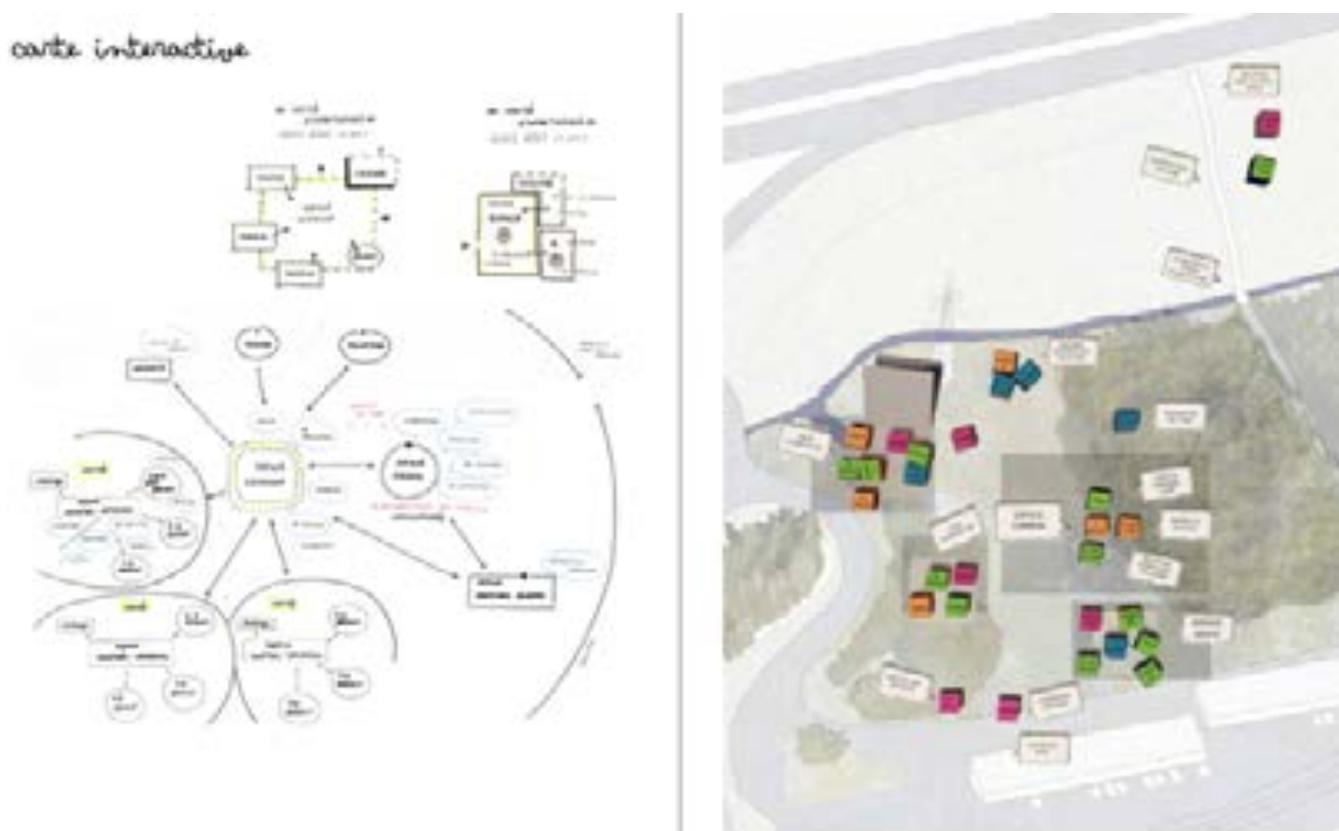


Le travail d'isolation, d'étanchéité et de bardage du container. ©Etudiants Studio Hanappe ENSAPB 2015

Ce premier travail de construction couplé avec le travail de relevé avait créé les meilleures conditions de connaissance et de confiance

entre les différents acteurs pour que le travail de définition et de concertation pour la Halte des Migrants se passe dans des bonnes conditions.

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu qui avaient permis de faire émerger des besoins antagonistes, en particulier dans le rapport au passeur. L'idée d'ouverture de la Halte sur son environnement venait se heurter à celle de la fermeture de protection contre les actions dangereuses des passeurs, même si, comme cela a déjà été évoqué, leur présence est néanmoins utile.



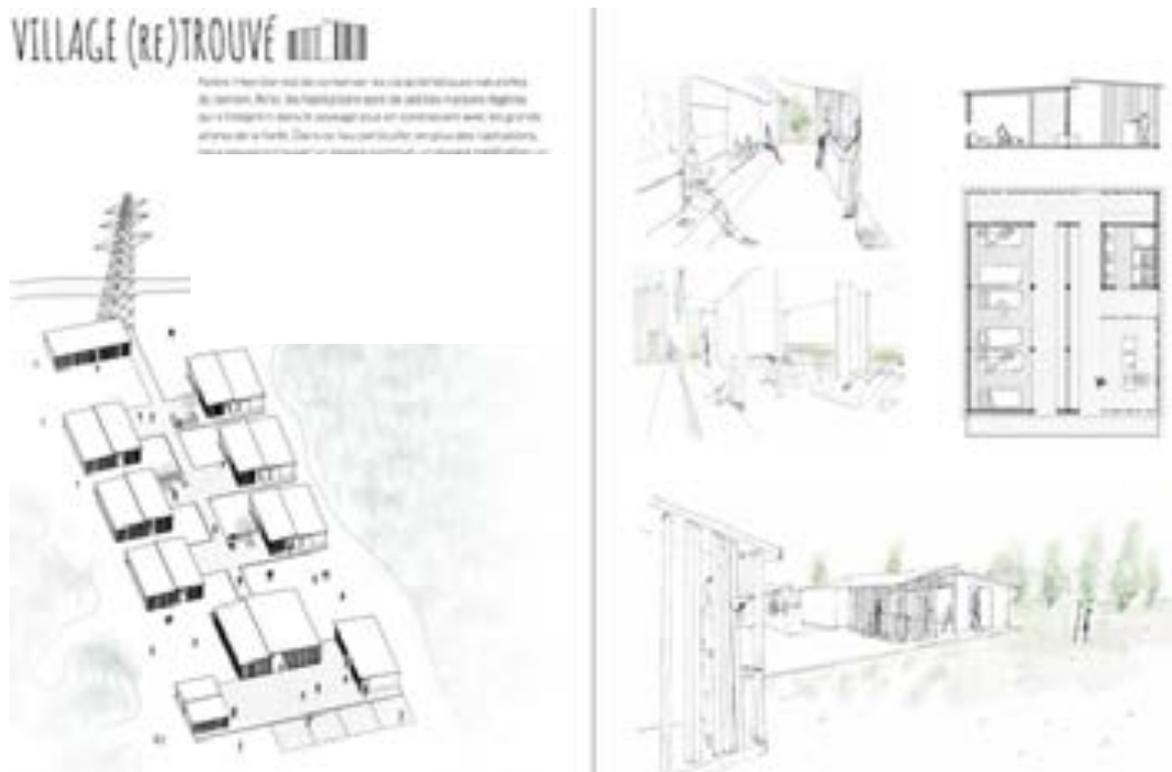
La carte des usages issue des différentes concertations avec les associations et les usagers ©Etudiants Studio Hanappe ENSAPB 2015

La carte interactive avait défini le principe d'un espace commun, desservant des unités de vies séparées pour environ 10 personnes chacune. L'espace commun devait être en lien avec les espaces des associations et l'espace premier secours et permettre également d'offrir des espaces de prière, l'accès aux douches et aux toilettes.

Chacune des unités de vie offre des espaces pour dormir par unités de deux à quatre personnes, un espace pour cuisiner, des petits espaces de réunion et des lieux de stockage d'affaires.

Six propositions architecturales ont été définies et proposées par les étudiants à la suite de ce travail, basées sur le cahier des charges issu des différentes rencontres.

Le budget de construction avait été évalué à 200.000 euros. Ce chiffre bas s'expliquait par la volonté d'utiliser des matériaux recyclés et de la main d'oeuvre bénévole des associations, ainsi que celles des habitants du camp.



Une des six propositions des étudiants pour la Halte à Grande-Synthe ©Alves - Higashi - Marino - Bensaci - Studio Hanappe ENSAPB 2015

Un financement participatif a alors été lancé non pas pour réaliser l'ensemble de la Halte, mais pour construire sa première pièce,

la pièce d'accueil. Les premières difficultés se faisaient jour pour l'opération globale, et il semblait que la construction de cette première pièce serait à même de débloquent certaines réticences qui demeuraient.

La construction de la première pièce s'est faite en juin 2015. Le chantier, participatif et réunissant 22 étudiants pendant une semaine sur ce site autrement souvent délaissé, avait offert un niveau d'animation précieux. Cette première pièce offrait un espace d'accueil et de rencontre ainsi qu'un espace fermé pour stocker du matériel associatif et faire des consultations médicales. Premier bâtiment réel sur le camp du Basroch, il donnait un sens premier à la dignité de chacun dans ce lieu de vie.



La première pièce de la Halte à Grande-Synthe, co-conçue et co-construite par les étudiants de l'ENSA Paris Belleville ©CH

Si la première pièce a été construite, il n'en fut malheureusement pas de même pour la Halte proprement dite. En effet, si la programmation avait été soigneusement mise au point, la question de l'entité responsable de la gestion des lieux n'avait pas été définie. Ce point qui paraissait mineur au début a été fatal au projet, quand bien même le financement de construction semblait réuni. Cette question des gestionnaires de lieu se révélera de plus en plus critique au fur et à mesure de l'évolution des lieux.

ÉTÉ 2015- MARS 2016 L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE « LE PIRE CAMP DU MONDE »

« En déambulant dans les allées labyrinthiques du Basroch, force est de reconnaître que l'adjectif «terrible» n'a rien d'une hyperbole. Pas un mètre carré de terrain n'est épargné par les ordures. Partout, un nombre incalculable de déchets vient mourir aux pieds des arbres, des buissons, parfois même à l'intérieur des tentes. Des bottes orphelines, englouties sous des centimètres de boue, peuplent les mille et une routes du camp déjà envahies par des centaines de matelas, poussettes et couvertures aussi trempés qu'encrassés. Dans les eaux boueuses, la présence de rats attirés par les restes de nourriture, complète ce tableau à la Dickens. » Charlotte Boitiaux sur le site de France 24 en janvier 2016.³²



Pour des raisons liées à l'extension du conflit en Syrie et en Irak, aux difficultés des camps de Calais et de Teteghem, la population du camp du Basroch va exploser au cours de l'été 2015. S'il y avait environ 50 personnes à la fin du mois de juin, la population passe progressivement à 700 personnes en septembre, 1600 fin octobre,

³² La Boue au Ventre, immersion dans le camp de migrants de Grande-Synthe », Charlotte Boitiaux (Boitiaux 2016)

puis à 2500 en Décembre. Le sol argileux de la zone n'y résiste pas et l'ensemble de la clairière se transforme rapidement en un champ de boue.

Grande-Synthe étant moins exposé médiatiquement que Calais, les aides associatives extérieures, en particulier britanniques, belges et hollandaises tardent à venir s'y investir et les associations locales sont débordées. De plus, un climat de tension s'est installé entre la Préfecture et cette mairie jugée trop conciliante à l'égard de migrants. Des policiers à l'entrée du camp filtrent les apports de nourriture et de matériel sur un mode discrétionnaire et dans des modalités volontairement obscures et changeantes au jour le jour.

A ces problèmes viennent s'ajouter le fait que les habitants kurdes et vietnamiens du camp s'investissent peu dans leur cadre de vie. Souvent de culture urbaine, ils sont le plus souvent engagés dans des parcours liés à des passeurs pour lesquels ils ont payé des forfaits incluant un service qui leur a été annoncé comme « complet » et ne voient pas pourquoi ils investiraient des lieux auxquels ils estiment avoir droit par ce qu'ils ont déjà payé... Il y a un nombre important de familles avec enfants qui n'ont eu d'autres choix que de s'inscrire dans des démarches avec des passeurs. Par ailleurs, l'espoir d'un départ rapide ne les incite pas à s'investir.

La violence prend également une nouvelle dimension. Par l'augmentation de sa population et les arrestations successives de passeurs, le camp prend une valeur que se disputent plusieurs gangs. Suite à une fusillade qui fait trois blessés, le RAID³³ entre dans le camp le 26 janvier.³⁴

Constatant l'augmentation rapide de population, la Mairie décide dès septembre de s'investir plus dans le camp, en installant notamment des blocs sanitaires et des blocs de douche de chantier, de type

33 RAID – Recherche Assistance Intervention Dissuasion : Le RAID est une unité d'élite de la Police qui intervient dans les situations de crise liées au terrorisme et au grand banditisme.

34 « Grande-Synthe : le raid vient d'entrer dans le camp », Nord Littoral – Le Phare Dunkerquois- 26 janvier 2016

Algeco. Médecins Sans Frontières (MSF) installe un container de distribution au mois d'octobre, géré avec Médecins Du Monde (MDM). Gynécologues Sans Frontières s'investit également... A partir de la fin du mois de Novembre, les associations étrangères s'investissent à leur tour dans les lieux..

Malgré la boue, l'habitation en tente demeure le mode quasi unique de logement, mais quelques rares constructions « architecturales » apparaissent : une cuisine collective, cinq grands tepees en toiles vertes et blanches chauffés pour des familles, une grande tente artisanale bédouine également chauffée pour une école, une maison sur pilotis... tandis que la première pièce de la Halte est devenue la maison pour deux familles. Des parcours en palette sont dessinés à travers la boue avec un succès limité...alors qu'on s'enfoncé facilement de 30 centimètres dans le terrain.

Mécanisme pervers des tentatives d'amélioration de l'accueil, les rumeurs courent sur le fait que les migrants doivent payer aux passeurs 1.500 Euros pour avoir le droit de s'installer dans le camp, qu'ils paient 1 euro le repas et 5 euros la douche. Pour contrer cela, les associatifs ont pour consigne de ne pas laisser des personnes s'installer à proximité des queues : il s'agit d'empêcher les passeurs de lister les personnes bénéficiant des services.



Figure 5-1 – La Halte en septembre et en décembre 2015. ©CH

Durant toute cette période, la mairie tente de trouver un moyen de sortir de cette situation. L'espoir de récupérer le terrain en décembre 2015 pour aménager l'écoquartier est reporté mais il s'agit surtout de sortir de ces conditions d'accueil qui sont sans doute parmi les pires du monde. Le 3 février 2016 dans un entretien à Médiapart, Bruno Jochum directeur général de la section suisse de MSF déclare que ce que se passe à Calais et Grande-Synthe est « bien pire que ce que l'on voit dans les camps de réfugiés au Moyen Orient ! »³⁵. Tandis qu'une volontaire témoigne dans « Ouest France » que le camp de Grande-Synthe est « pire que Calais » - « C'est dans un sous-bois marécageux. Les tentes sont posées dans la boue. À certains endroits, on s'enfonce jusqu'à la cheville. Ce sont principalement des familles qui y sont. Environ 3 000 personnes. On entend des cris de bébés, des pleurs d'enfants. C'est insoutenable. »³⁶

35 « Réfugiés : « Calais, c'est pire que les Camps au Moyen Orient », Mediapart, 3 Février 2016 (Duparc 2016)

36 « Témoignage. Le camp de Grande-Synthe, « pire que Calais », Ouest France, non signé (Ouest France 2016)

SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2015 LA DEUXIÈME MAISON DU MIGRANT UN MODÈLE PARISIEN ?

Cherchant des moyens de sortie de la situation, la Mairie de Grande-Synthe nous contacte dès le mois de septembre 2015 pour nous proposer de réfléchir à une évolution de la Maison du Migrant. Située sur le même site que celui qui était imaginé pour la « Halte » conçue par les étudiants, dans cette bande de terrain comprise entre la voie SNCF et l'autoroute A16, la Maison du Migrant à imaginer ne devait plus être conçue pour héberger 50 personnes, mais 400. Il y a alors 700 personnes dans le Basroch, mais la ville espère encore que la crise va passer et que ce chiffre va baisser vers cette valeur qui lui semble plus raisonnable.

C'est également à cette période que nous avons été invité par la Mairie de Paris à travailler sur la conception d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) pour les exilés parisiens. Géré par l'association Aurore, ce centre est implanté le long du bois de Boulogne, aux abords d'un des quartiers les plus chics de Paris. Installé non pas sur une parcelle classique, mais sur une rue peu utilisée n'ayant d'autre usage que de servir à du stationnement sauvage et gratuit, le CHU est installé pour une durée de trois ans, éventuellement poussée à cinq. Conçu pour accueillir 200 personnes, le lieu doit donc être démontable et peut être construit très rapidement. Les médias ont largement repris l'accueil terrible que lui ont fait les habitants du quartier, avec notamment des huées et des insultes adressées directement à la Maire de Paris Anne Hidalgo lors d'une réunion de concertation³⁷. Ce centre a été conçu sur un principe de modules en bois transportables par camion et répondant aux normes thermiques actuelles. Bien que répondant à un cahier des charges ne répondant pas intégralement aux principes que nous pensons nécessaire pour un tel lieu (en particulier la possibilité d'autonomisation totale des

³⁷ « Insultes, vociférations...des habitants du XVIème déchainés contre un centre pour SDF », par Sylvain Mouillard, Libération, 15 mars 2016. (Mouillard 2016)

habitants ainsi que les possibilités d'appropriation des lieux), le centre offre des espaces différenciés et intègre un certain nombre des points qui avaient notamment été définis dans le cadre de la Maison du Migrant : Lieux de socialisation, espaces partagés, salles de consultation, espace d'échange avec la ville. Nous avons par contre regretté l'intransigeance de l'association Aurore sur la fermeture des lieux, le contrôle des allers et venues, l'absence de concertation avec les usagers dans la construction... le bâtiment, que nous avons conçu avec l'architecte d'Aurore Guillaume Hannoun, et dont le Permis de Construire a été validé sans finalement aucun recours, est maintenant construit, habité et intégré dans le quartier sans problème particulier.



*Centre d'Hébergement d'Urgence à Paris XVIème © AIR et Moon
Architecture*

A Grande-Synthe, nous avons donc proposé d'utiliser le même procédé constructif pour les avantages évoqués. La mise au point du projet incluait un bureau médical, un bureau administratif, et un lieu de stockage temporaire. Des grands espaces pour cuisiner et manger ont été prévus. L'autonomie totale des lieux, principe fondamental pour le fonctionnement dans la durée était garantie.

Prenant en compte les observations qui avaient été faites par les migrants et les associations lors de la définition de la Halte, nous

avons opté pour un principe d'aménagement qui permettait à la fois un contrôle visuel facile des lieux, un lieu qui n'offrait qu'un seul point d'accès, et qui offrait des espaces qui soient à la fois variés et qui puissent être appropriés comme espace publics. Nourri également par l'expérience acquise dans la conception de l'Hôtel Olivarius en 2008, nous avons proposé un système de coursives qui en permettait un usage dépassant la simple fonctionnalité. Par contre, le relatif isolement du site, sans que sa population ne lui permette d'atteindre la taille critique qui permette de définir un quartier, était à regretter.



Le projet de Maison de Migrants pour 300 personnes ©AIR

Dès le mois d'octobre, le maire Damien Carême reconnaissait que les programme de la Maison du Migrant « n'était pas viable pour plus de 800 personnes ». ³⁸Au mois de décembre 2015, constatant que le nombre de personnes sur le site du Basroch n'avait pas baissé mais au contraire augmenté pour dépasser les 2500 personnes, le projet a été abandonné. La Mairie commençait à réfléchir avec MSF à la construction du camp de la Linière. Les appels à l'aide de l'Etat restant lettre morte, Damien Carême annonce une conférence de presse sur cet abandon pour le 23 décembre. Cette annonce déclenche une invitation chez le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve le même jour qui lui promet une aide du Prefet du Nord...qui, après la première promesse abandonnée du mois de septembre ne viendra pas.

³⁸ « A Grande-Synthe, on sait distribuer des vêtements à 80 personnes, pas à 800 », Le Monde, 14 Octobre 2015. (Baumard 2015)

DÉCEMBRE 2015 - MARS 2016 LA LINIÈRE – DU CAMP VERS LE « QUARTIER D'ACCUEIL »

C'est le 31 décembre qu'est faite l'annonce conjointe par la Mairie et MSF de la construction du Premier Camp Humanitaire de France. « Pensé par nos logisticiens, il respectera les standards humanitaires internationaux. Les sanitaires y seront en nombre suffisant et les migrants y dormiront sous des tentes chauffées l'hiver » indique la responsable de MSF dans un entretien au journal *Le Monde*.³⁹

Le camp est initialement prévu pour ouvrir dès la fin du mois de janvier et accueillir 2.500 personnes. Le fait de loger des personnes dans des constructions respectant « les normes humanitaires internationales » et non pas celle du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) qui régit normalement la construction en France et un fait absolument révolutionnaire et nouveau qu'il convient de souligner. En effet, les normes humanitaires internationales, définies entre autres par le projet SPHERE⁴⁰, sont nettement en deçà des normes françaises. L'impossibilité de déroger aux règles et aux normes de construction a longtemps et constamment été opposée à tous ceux qui avaient des volontés d'agir directement dans les zones d'habitat précaire ou dégradé. Brandie aussi bien par des personnes bien intentionnées ayant des espoirs maximalistes que par les opposants à toute aide aux personnes mal logées, cette référence présente un pouvoir incapacitant terrible contre ceux qui pensent comme nous qu'il vaut mieux faire pour le mieux que d'attendre un hypothétique bien.

C'est ainsi que dès le 1er janvier, le Préfet du Nord fait savoir que l'emplacement défini par la ville et MSF « ne satisfait pas aux

39 « Migrants, la France va ouvrir un camp humanitaire à Grande-Synthe », *Le Monde*, 31 décembre 2015 (Baumard, *Migrants, la France va ouvrir un camp humanitaire à Grande-Synthe* 2015)

40 « SPHERE – Charte Humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes » – *Le Projet Sphère*, Genève – 1998 – 412p. (*Le Projet Sphère* 1998)

conditions de sécurité requises »⁴¹. Cet argument de la sécurité reviendra en leitmotiv permanent de la part de l'Etat pour tenter de contrecarrer l'ouverture du camp.

Le 5 janvier, Laurent Sury, le responsable de MSF lui répond par un entretien dans *Le Monde*⁴², que son organisation répond clairement à une déficience de l'Etat et que même si la préfecture s'y oppose, MSF prendra ses responsabilités.

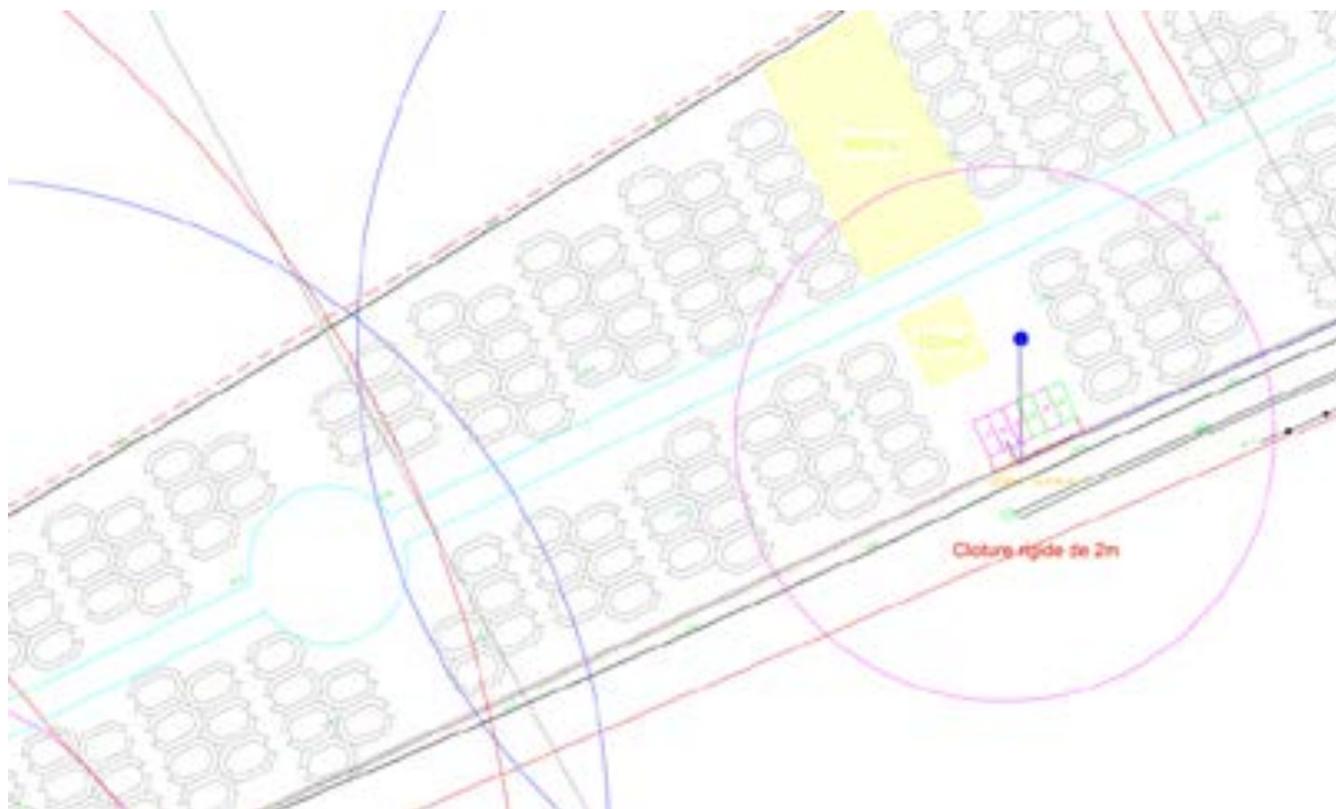
Nous sommes convoqués avec les autres associations engagées dans la construction le vendredi 15 janvier sur le futur site du camp : le terrain de la Linière est un long et fin territoire agricole au sud de l'agglomération, coïncé entre l'autoroute et les voies de chemin de fer. Nous sommes réunis dans les bâtiments de l'ancienne ferme qui exploitait le terrain. La Mairie a invité les associations et les groupes engagés dans la construction. Il y a trois associations anglaises : Hummingbird (qui avait déjà construit les cinq tepees dans le Basroch), Brighton Shelter Project, ABC, et deux femmes engagées : la britannique Sarah Wilson et La Suisse Joelle Druelle (Humans Nation). Maddie Harris, quant à elle, se présente comme coordinatrice indépendante du camp, qu'elle assure avec une autre femme, Phoenix qui est absente ce jour-là. Elle vient du monde des festivals et réside depuis plusieurs mois à Dunkerque dans une maison qu'elle a louée. Actes et Cités, notre association, est le seul groupe français et le seul qui comprend des architectes. Les autres sont soit des constructeurs soit des bénévoles avec un projet de construction mais qui ne savent pas comment le faire.

MSF présente son projet ce jour-là. En janvier 2016, le plan est encore pensé pour 2500 personnes quand le camp sera finalement construit en mars pour 1500. Le plan présenté par MSF est extrêmement dense, à base de 500 grandes tentes doublées et chauffées pour cinq personnes, en formes d'hexagones allongés. Elles valent 420

41 « L'Etat retoque la proposition du nouveau terrain pour les migrants », *La Voix du Nord*, 01 Janvier 2016

42 (Baumard, MSF à Grande-Synthe : "Nous ne construirons pas un camp où les migrants seront enfermés" 2016)

Euros chacune et sont de fabrication Thaïlandaise⁴³. Une grande avenue centrale se déroule le long de l'axe du terrain et les tentes sont alignées le long de petites ruelles placées perpendiculairement à cette longue rue centrale. Régulièrement, des espaces ouverts sont aménagés dans l'optique de lutter contre la propagation d'éventuels incendies.



Extrait du premier plan MSF pour le camp de la Linière ©MSF

MSF indique qu'ils vont construire les tentes ainsi que les bungalows dédiés aux sanitaires et aux douches, mais aucunement les bâtiments collectifs. La ville quant à elle va mettre en place cinq tentes « tunnels » à l'entrée du camp dédiées au premier accueil avant allocation de logements. Par ailleurs, MSF aménagera ultérieurement un centre de santé dans le bâtiment de ferme existant. Chacune

43 Source : Site MSF Entrepôt- <https://www.entrepotmsf.ca/product.aspx?id=58>

des associations propose ensuite son projet : ABC va construire des grandes cuisines / salles à manger collectives, Brighton et Hummingbird vont s'occuper d'un bâtiment dédié à l'éducation des enfants, Hummingbird va également aider Sarah Wilson à construire un centre d'éducation aux langues pour les adultes, tandis que Joelle Phillibert (Humans Nation) va faire assembler une yourte avec son groupe qui sera dédiée à la socialisation de tous. A l'issue de la réunion, il est décidé qu'Actes et Cités fera la coordination architecturale des projets et proposera un projet alternatif pour le camp. Nous indiquons par ailleurs que nous construirons avec les étudiants de Belleville un bâtiment en juin en fonction des besoins.

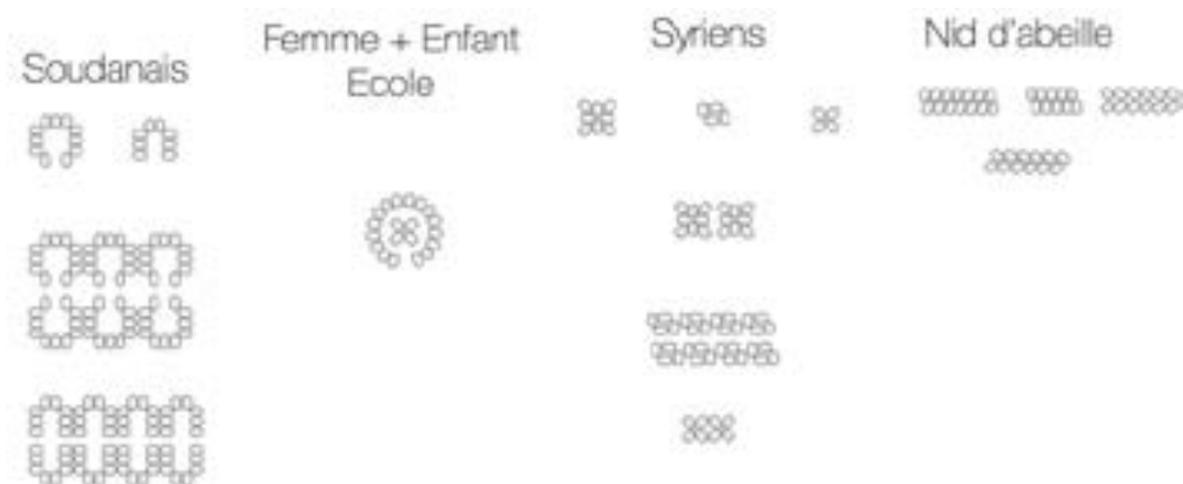
Sur place, le chantier est déjà engagé et il apparaît que l'essentiel du budget va être investi dans la réalisation d'une plateforme sèche, stable et horizontale sur ce terrain marécageux, et qui présente originellement les mêmes caractéristiques que celui de Basroch, en pire.

Le budget de construction sera de 2.600.000 Euros pour MSF et de 500.000 Euros pour la Mairie, tandis qu'elle estime à ce stade un budget de fonctionnement annuel de 2,5 Millions d'Euros. Le constructeur interne des cabanes MSF, Lionel Vacca, nous a indiqué un coût unitaire des maisons de 1200 Euros – dont 800 Euros pour les matériaux et 400 Euros pour la main d'œuvre.

Un simple calcul montre que les 500 tentes auront coûté 210.000 Euros et que les 300 maisons construites finalement 360.000 Euros. La réalisation des sanitaires et des douches peut être évaluée à environ 60.000 Euros. Il apparaît donc que l'essentiel du budget de construction passe dans la réalisation de la plateforme qui est effectivement très complexe : il y a plus d'un mètre de remblai, plusieurs drains, des tuyaux collecteurs d'eaux usées, des pompes de relevage car le terrain est extrêmement long et bas, et l'eau doit être amenée à la station d'épuration voisine... Il y a également un film mis en place sur tout le terrain, posé à environ 20 cm du bas des remblais, qui laisse passer l'eau mais empêche la remontée des

boues sur le sol. L'aspect final du sol est cependant très dur, avec un tapis accidenté de pierres noires de formes abruptes d'un calibre allant jusque 8cm. Il n'est pas aisé de se déplacer dessus sans de bonnes chaussures à moins de se tordre les pieds, il est difficile d'y pousser une poussette ou d'y tirer un chariot. Il n'est encore moins envisageable d'y faire pousser des plantes. Il est regrettable qu'après un tel investissement, une simple couches de graviers n'ait pas été posée pour uniformiser le sol.

Bien que dubitatifs sur l'habitat en tente - le climat s'y prête peu tant il peut faire froid, venteux et humide- nous engageons donc l'étude sur une planification alternative du camp. Conformément aux hypothèses que nous avons déjà énoncées, notre proposition s'appuie sur la simple idée qu'il s'agit de planifier un morceau de ville et non un camp⁴⁴. Nous proposons un raisonnement par îlots et groupes de logements qui créent des petits espaces communs appropriables par un ensemble d'habitants, liés à nos observations dans les squats et jungle de Calais. Raphaël Cloix, Designer engagé dans Actes et Cités, propose une série de « Patterns », reprenant en cela le terme de Christopher Alexander⁴⁵.



Raphaël Cloix pour Actes et Cités - Proposition de «Patterns» issue des analyses dans la Jungle de Calais. © Actes& Cités

44 « Penser des quartiers d'accueil, pas des camps », Cyrille Hanappe, Libération, 03 juin 2016 (C. Hanappe 2016)

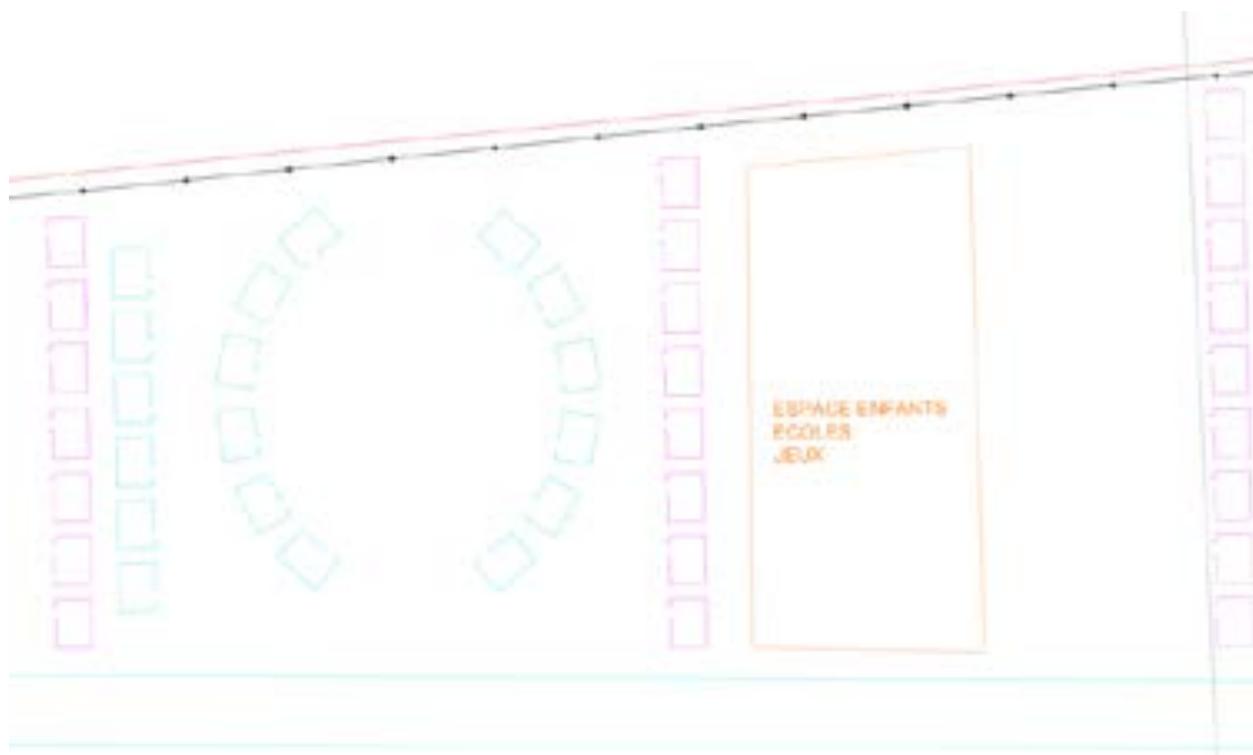
45 « A Pattern Language : Towns, Buildings, Construction », Christopher Alexander, Oxford University Press, 1977, 1171 pages (Alexander 1977)

C'est sur cette base que Actes et Cités va proposer un plan alternatif à MSF, qui intègre des espaces publics et des arrangements de tentes offrant des micro espaces partagés par un groupe de tentes qui peuvent permettre de surveiller collectivement les maisons, et de créer des espaces appropriables par les habitants. Les modes de groupement sont variés et permettent à la fois d'offrir de l'intimité collectives, sans que les espaces soient non plus fermés sur l'ensemble du site. De plus grands espaces publics sont également proposés, généralement desservant les équipements publics réalisés par les associations ;

Le 05 février 2016, la Préfecture annonce que le nombre de migrants à Grande-Synthe a baissé pour passer à 1500 personnes, et la jauge du camp est réduite d'autant.

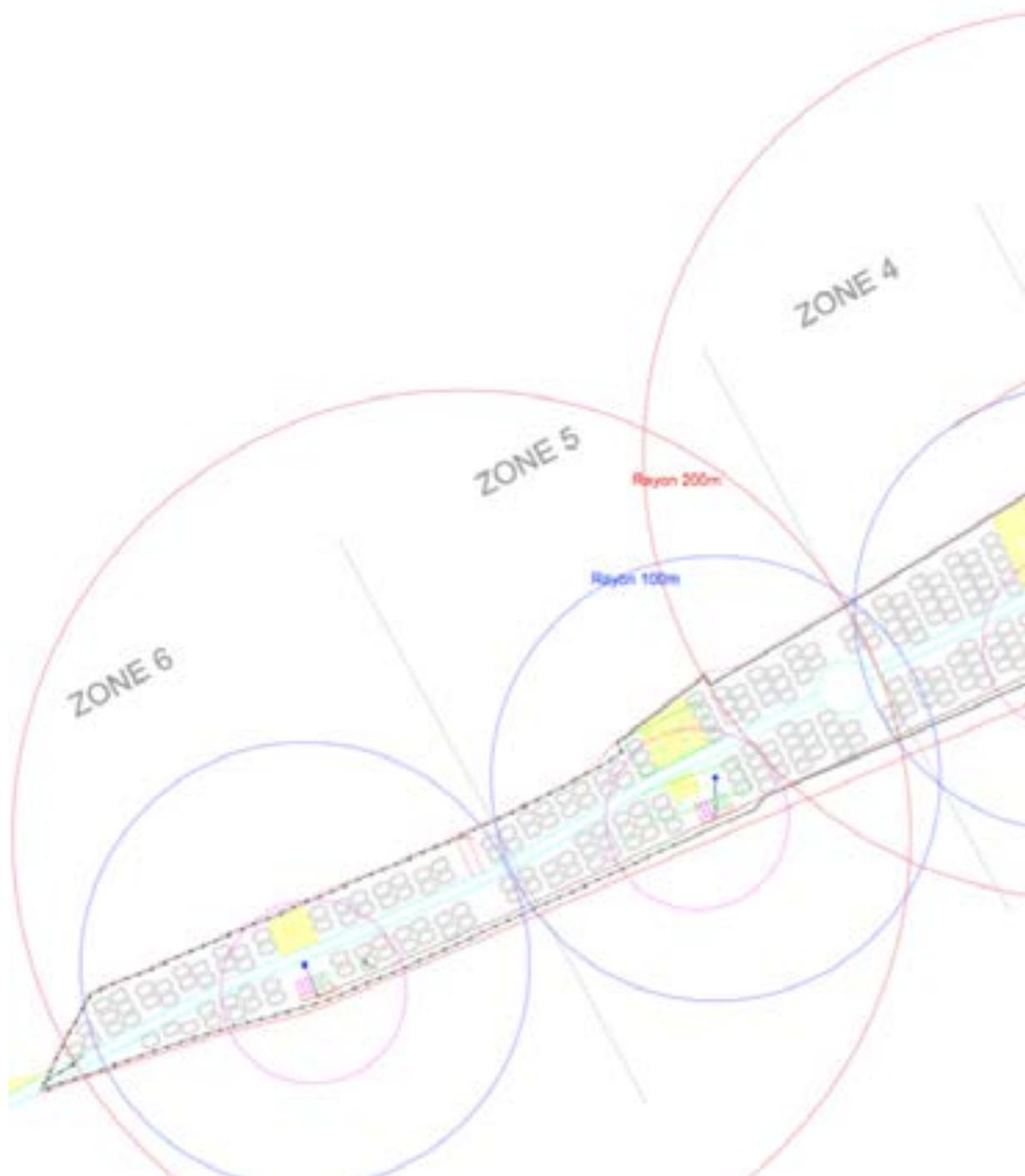
Le 09 février, on apprend que suite à une tempête, les deux tiers des deux cents tentes installées à Grande-Synthe se sont envolées et MSF comprend qu'il vaut mieux passer sur un système de cabanes, après une phase transitoire où ils comptaient mettre en place un système mixte de cabanes faisant écran au vent et de tentes. A la même période que Lionel Vacca, constructeur bois engagé dans MSF, avait fini de mettre au point son système de cabanes qui lui avait permis d'en poser plus de 600 dans la Jungle de Calais. Trois cent en seront mises en places à Grande-Synthe (213 le jour de l'ouverture).

Le plan final mis en place par MSF reprend le système des groupements et des petits espaces publics rythmés par des espaces publics plus grand desservant les équipements. Ce système est mis en place de façon répétitive sur la longueur du camp et offre effectivement les qualités d'appropriation possible de plus petits espaces partagés. On peut cependant regretter qu'il ne soit pas plus varié dans les arrangements et surtout qu'il ne soit pas plus dense. Cette faible densité, cet aspect lâche et trop distendu dans les espaces généraux, mêlé à la dureté du sol constituera un handicap persistant dans la qualité urbaine du site.



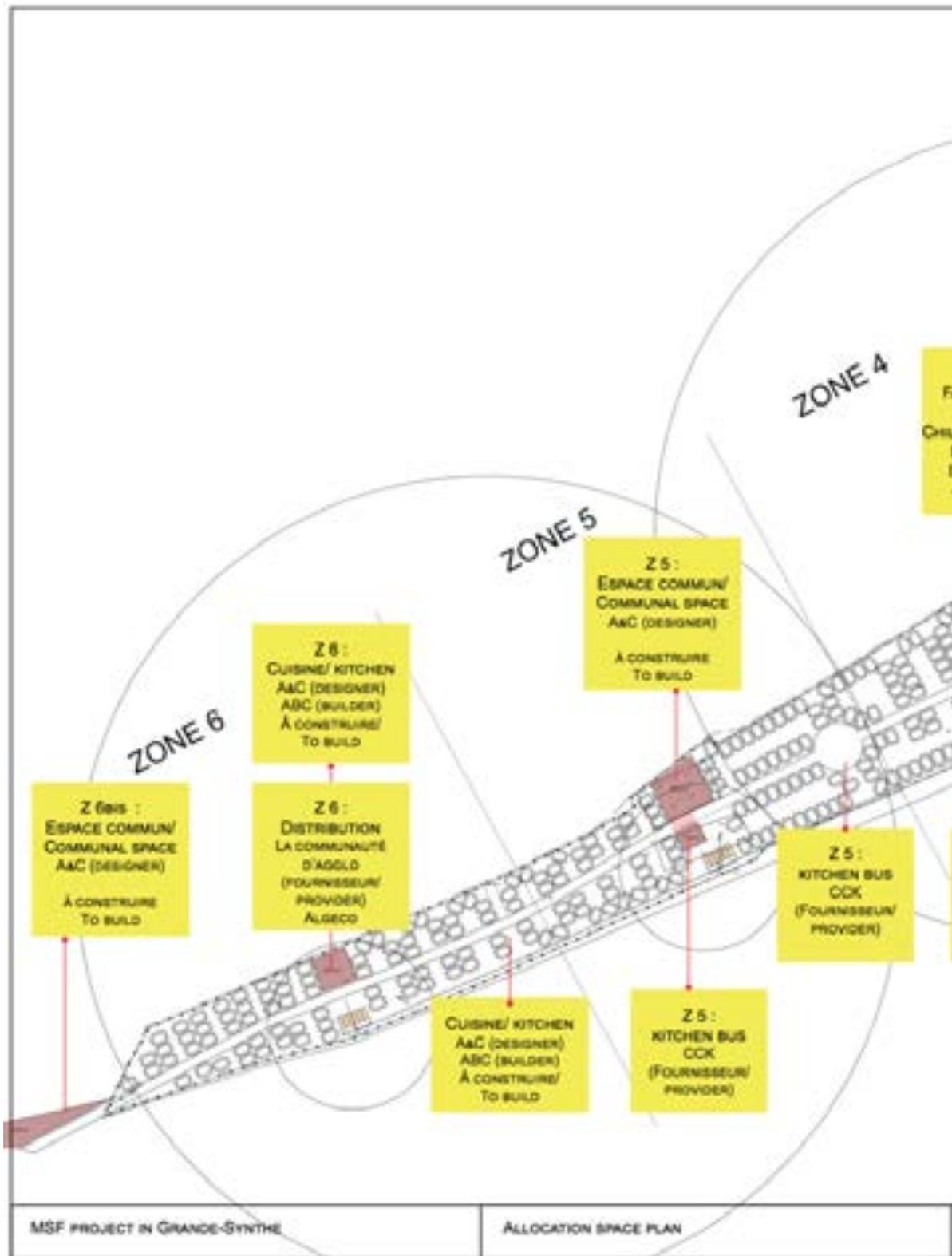
Principe final général d'aménagement des cabanes sur le site ©MSF

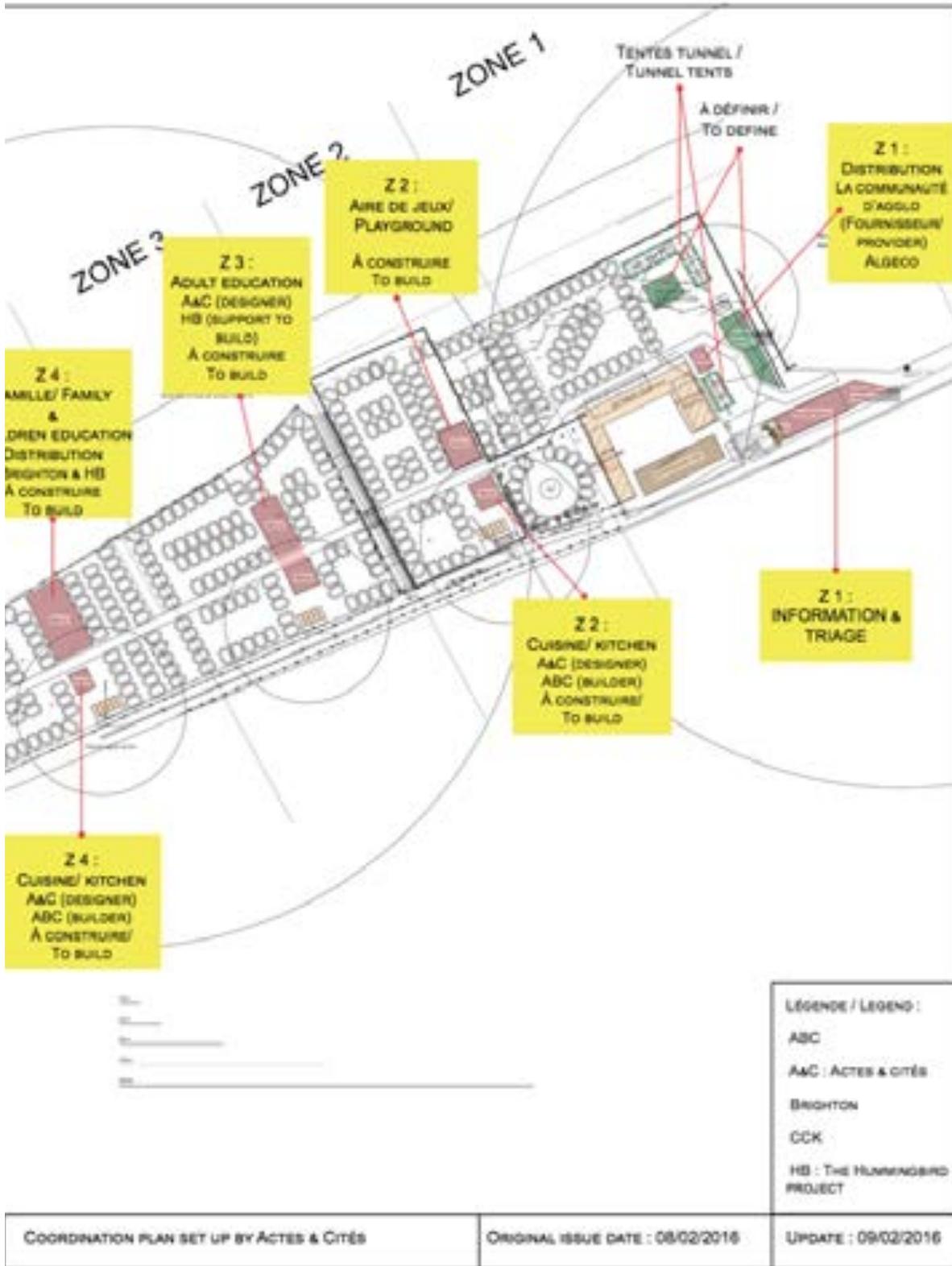
LES ÉVOLUTIONS DU PLAN DE LA LINIÈRE



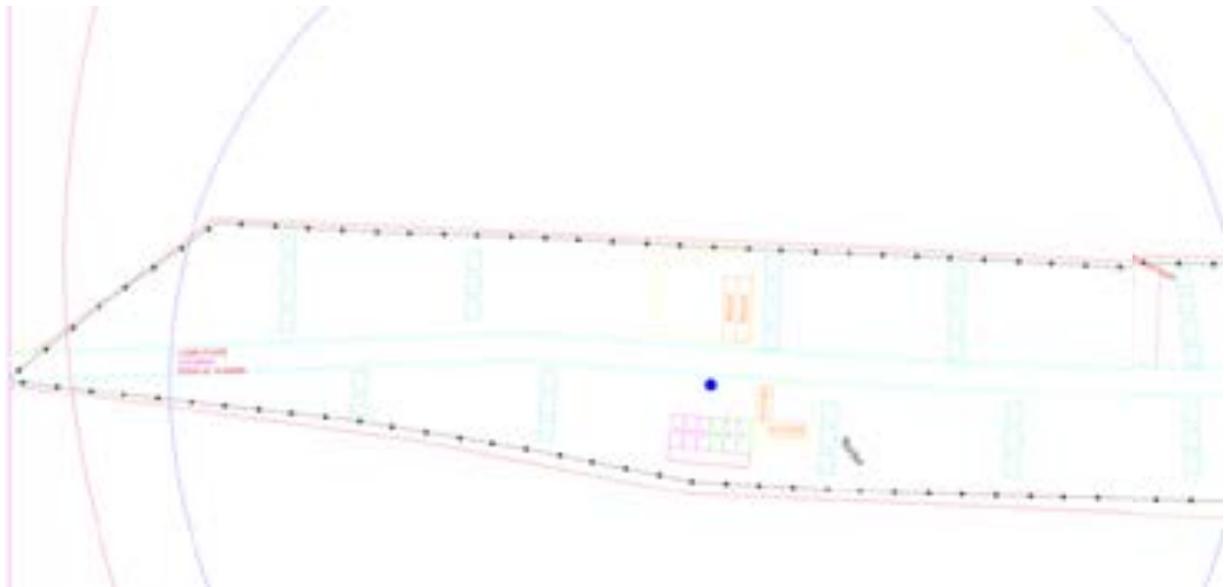
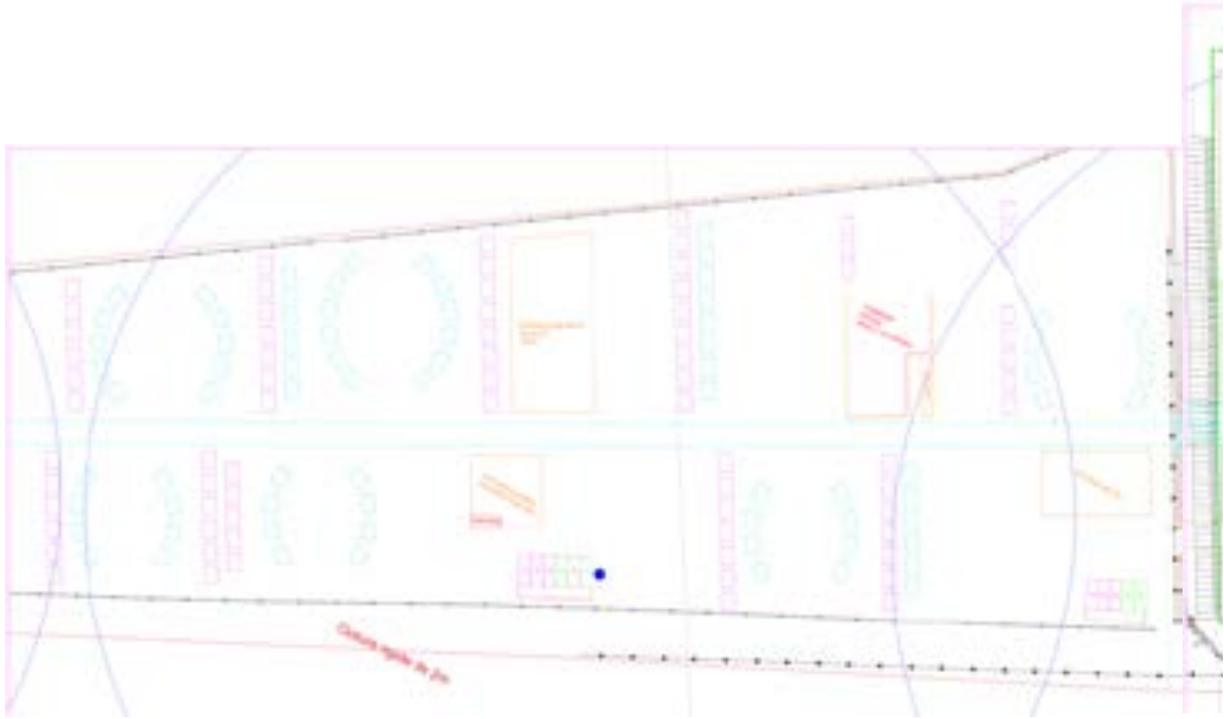


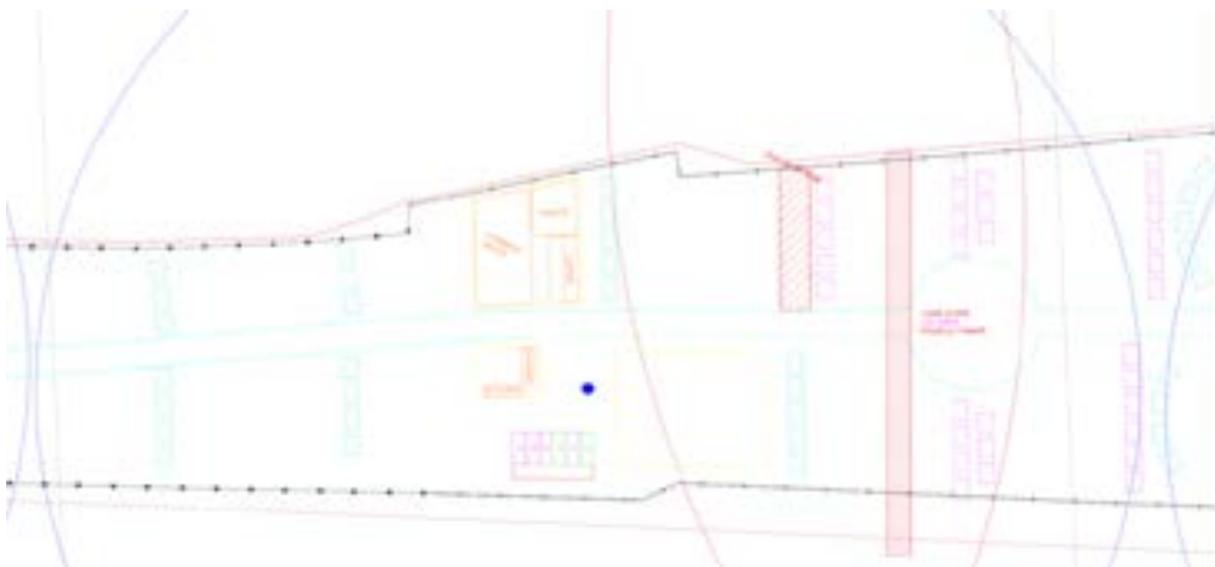
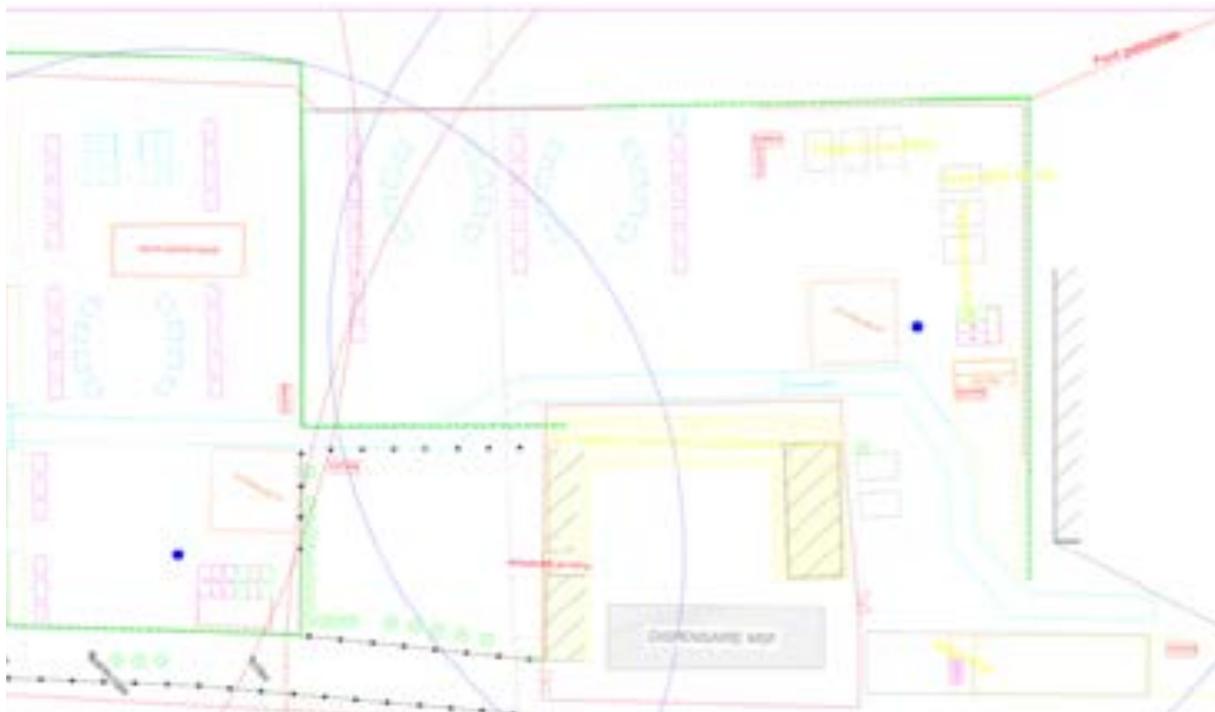
Le plan de masse MSF de la Linière - 20 janvier 2016 ©MSF





Le plan du 08 février 2016 proposé par Actes & Cités suite à la réunion inter association du 15 janvier ©Actes&Cités





Le plan final de MSF du 03 Mars 2015 intégrant les principes de « Patterns » proposées par Actes & Cités ©)MSF

QUAND LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DEVIENT POLITIQUE

La commission de sécurité qui permet l'ouverture du camp est composée de cinq membres : un représentant du préfet, un sapeur-pompier, un représentant de la Direction Départementale des Territoires, un agent de Police ou de Gendarmerie, le maire ou son représentant. Le maire peut néanmoins décider l'ouverture au public mais sa responsabilité est alors engagée.

Le feuillet de l'autorisation d'ouverture du camp se poursuivra jusque plusieurs semaines après l'ouverture du camp. Le lundi 7 mars, alors que le transfert des habitants du camp du Basroch se met en place vers le nouveau camp de La Linière, des policiers tentent de bloquer les départs et le Maire reçoit une lettre de mise en demeure du Préfet au prétexte que ce transfert serait « préjudiciable à la sécurité de centaines de personnes ». ⁴⁶ Et ce, alors même qu'une visite des pompiers le matin même n'avait pas émis de réserves, mais que le maire n'avait pas monté formellement de commission de sécurité. Les associations les plus importantes (Amnesty International, MSF, Médecins du Monde, le Secours Catholique...) se fendent alors d'un communiqué dénonçant le « Cynisme Hors-Norme de l'Etat. (...) : Alors que l'Etat a lui-même été condamné en novembre pour avoir manqué à ses obligations, notamment celles concernant la santé publique et l'hébergement d'urgence, le voilà qui sanctionne celles et ceux qui ont joint leurs efforts pour palier à ses manquements. » ⁴⁷

La commission de sécurité étant composée majoritairement de représentants de l'Etat, elle refuse l'ouverture quelques jours avant la fin du chantier. Le maire décide d'engager sa responsabilité. L'Etat menacera alors de faire passer la commission de sécurité au niveau préfectoral au lieu de municipal, ce qui lui donnerait la possibilité d'interdire l'ouverture néanmoins.

⁴⁶ Le Monde 09 Mars 2016- (Baumard, A Grande-Synthe, les associations dénoncent un "Cynisme d'Etat Hors-Norme" 2016)

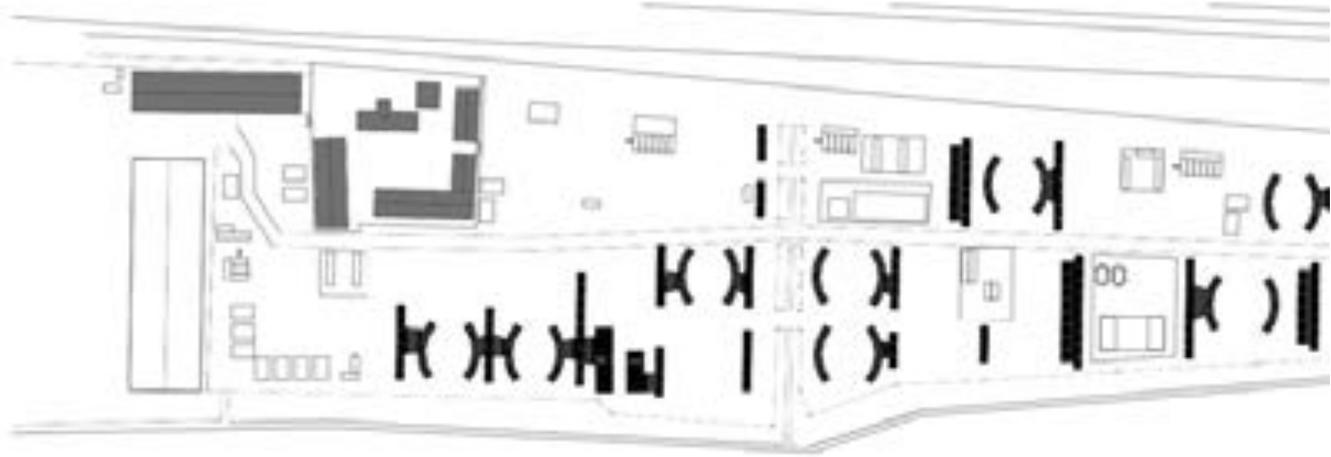
⁴⁷ Le Monde – 09 mars 2016 - (Baumard, A Grande-Synthe, les associations dénoncent un "Cynisme d'Etat Hors-Norme" 2016)

Au premier jour du camp, le 10 mars, des extensions en toiles de tentes apparaissent dès les premières heures sur les cabanes, en particulier pour réaliser des sas d'entrée dans les maisons et éventuellement des extensions de stockage. Par une action résolue, les premiers gestionnaires du camp et la ville les remplacent pas des extensions en bois dans les jours qui suivent.

La Préfecture décide que les constructions ne relèveront ni des règlements de construction de logement, ni de celui des campings, comme le sens commun l'aurait voulu, mais qu'il s'agit d'hôtellerie, des bâtiments dits de type O (Hôtels et autres établissements d'hébergements) au regard du règlement incendie ! A ce titre, chacune des cabanes devrait être distante de plus de quatre mètres de sa voisine. La préfecture sait que cette règle est impossible à tenir géométriquement dans le camp, que les 300 maisons prendraient alors une emprise plus grande que celle du camp.

Actes et Cités est questionnée sur ce sujet par les services techniques de la mairie et nous trouvons alors ensemble une réponse réelle mais ...absurde : si des ensembles de cabanes sont reliées entre elles pour former des ensembles abritant chacun moins de 100 personnes, elles deviennent alors un bâtiment unique qui répond à la règle de type O, chaque ensemble étant cette fois bien à plus de 4 mètres de son voisin. Le 8 avril, soit plus d'un mois après l'ouverture du camp, Actes et Cités produit un plan (reproduit dans le chapitre suivant) qui permet de respecter cette règle, mettant un terme définitif à cette polémique : les cabanes peuvent être reliées soit par des parois de bois, soit par des couvertures métal pour s'inscrire dans le règlement. Qu'importe si la sécurité n'est pas meilleure que dans les conditions précédentes, le règlement est respecté.

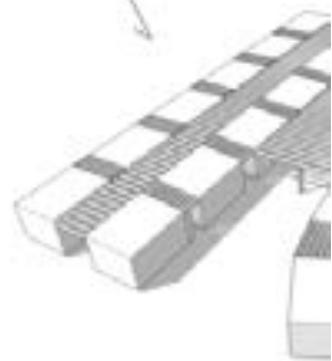
Tout cela n'empêche pas l'ouverture d'avoir lieu le 7 mars 2016...



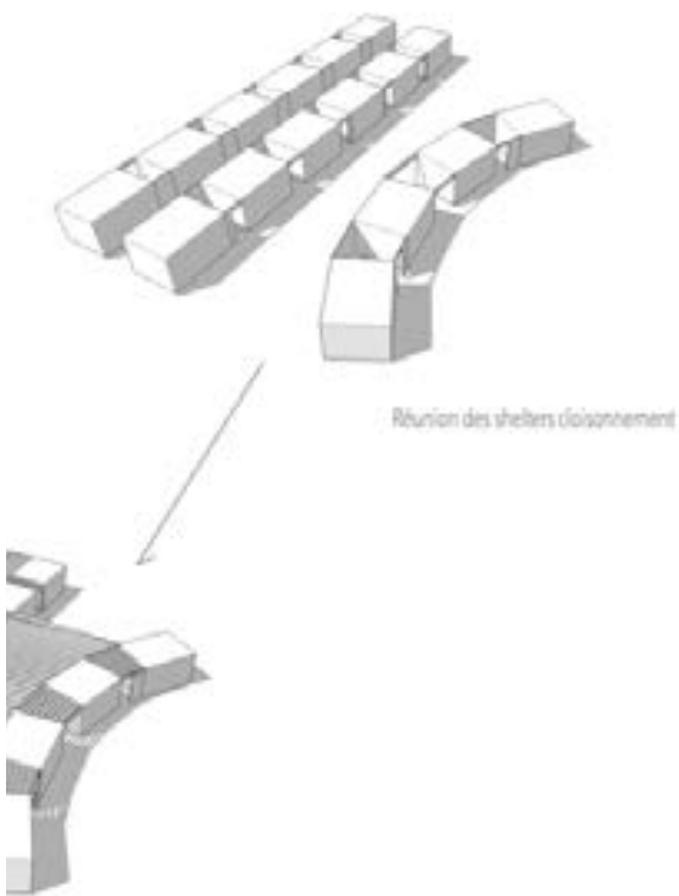
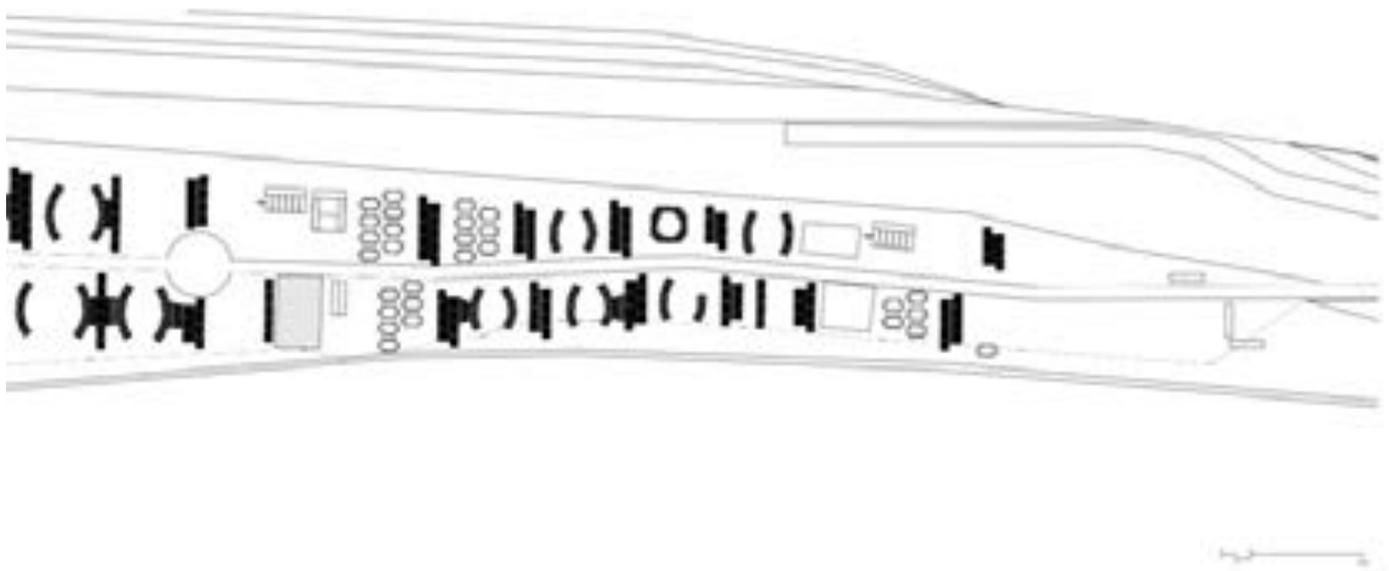
Plan général du bâtiment - Camp de réfugiés - Camp de réfugiés



Réunion des shelters par pergolas



Réunion des shelters - solution mixte



Plan «Sécurité» présenté par Actes et Cités le 08 avril 2016 ©Actes&Cités

MARS 2016 – MAI 2016 L'UTOPIE AU POUVOIR ?

Le 7 mars 2016, Le Monde annonce par un titre simple un événement que nul n'avait jamais pensé lire : « Ouverture à Grande-Synthe du premier camp humanitaire de France »⁴⁸.

Le transfert de l'ancien camp du Basroch se fait en trois jours de manière très organisée par 100 bénévoles sous la supervision de 25 encadrants de MSF. Les familles et les individus se sont inscrits, ont déposé leurs sacs qui ont été numérotés, puis ont été emmenés dans cinq bus affrétés par la Mairie sur la distance d'un peu plus d'un kilomètre séparant les deux camps. A l'arrivée, un kit de nuit et un kit d'hygiène leur était remis, ainsi bien sûr que les affaires personnelles qu'ils avaient décidé de transférer.

Dans un baroud d'honneur, conscients que leur pouvoir de contrôle serait mis à mal dans le nouveau camp, les passeurs déclenchent un énorme incendie dans l'ancien camp du Basroch le dernier soir



Mercredi 9 Mars 2016 - incendie par les passeurs de l'ancien camp du Basroch. La Halte est détruite. © Sarah Wilson

du transfert, le mercredi 9 mars. La première pièce de la Halte, qui avait été conçue pour pouvoir être démontée et remontée sur le nouveau site, n'y survivra pas.

C'est en ce qui concerne la gestion du camp que réside une grosse surprise : Un acteur dont personne n'avait jamais entendu parler auparavant se retrouve en charge de la coordination des centaines de bénévoles : Utopia 56, association créée et

⁴⁸ Le Monde- 07 mars 2016 (Baumard, Ouverture à Grande-Synthe du Premier Camp Humanitaire de France 2016)

dirigée par Yann Manzi. A l'instar des britanniques « constructeurs » dont nous avons parlé au moment de la construction, Yann Manzi vient du monde des festivals, et plus particulièrement de celui des Vieilles Charrues dont il assurait la logistique. Les Vieilles Charrues est une institution bretonne qui réunit plusieurs centaines de milliers de personnes tous les mois de juillet depuis 1992. L'association Utopia 56 a été créée en janvier 2016 et était jusque-là très peu connue des différents acteurs engagés sur le terrain. Tout juste avait-elle procédé à quelques distributions de biens et de nourritures dans la jungle de Calais au cours des mois de janvier et février précédents.

ACTED, la deuxième plus grosse ONG de France derrière MSF, forte de sa gestion de millions de personnes en camp au Sud Soudan ou en Afghanistan, avait été contactée par la Mairie mais avait présenté un devis de l'ordre de trois millions d'euros, somme inabordable pour la mairie.

Utopia 56 quant à elle, présentait une action basée exclusivement sur le bénévolat, y compris de ses dirigeants. Pari insensé pour certains, eu égard notamment à son manque d'expérience sur le terrain des réfugiés en général et du Nord Pas de Calais en particulier, il faut lui reconnaître d'avoir relevé le défi et de s'en être tiré plutôt bien tout au long du temps où la gestion lui a été confiée. Utopia 56 n'aura de cesse au cours des mois de faire appel à des bénévoles du monde entier, notamment par le biais d'internet et de Facebook. Bien que nombre des missions soient notoirement ingrates (nettoyage du camp, gestion des accès véhiculés au camp, gestion des traversées de route dangereuses.), des bénévoles seront toujours présents en nombre suffisant pour gérer les lieux sous cette coordination.

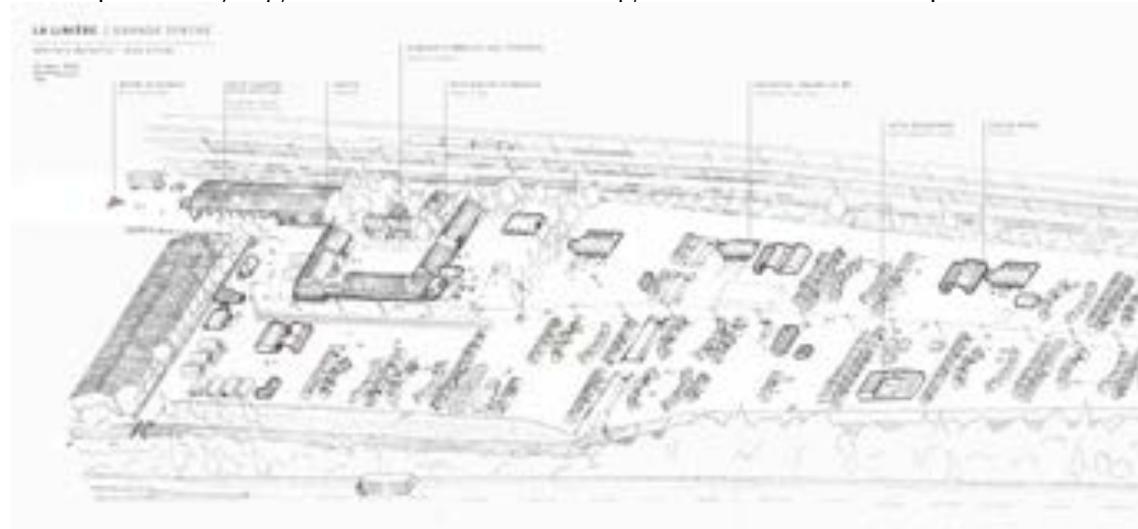
Un autre acteur faisait également son apparition le 7 mars dans le domaine de la gestion des camps et de celui de Grande-Synthe : l'AFEJI, association départementale présidée par l'ancien maire de Dunkerque et figure socialiste, Michel Delebarre. L'AFEJI se retrouvait en charge de la gestion de l'entretien et de l'accès aux sanitaires et aux douches.

La rupture et l'indépendance avec l'Etat était complète, et la responsable de MSF, Angélique Muller pouvait affirmer crânement dans son entretien avec Le Monde, comme si elle parlait d'un petit pays de la Corne de l'Afrique : « MSF consacre 2,6 millions d'euros à cette installation. Nous ne voulons pas être remboursés par l'Etat. Nous sommes un acteur indépendant et jouons à Grande-Synthe notre rôle d'association humanitaire, comme nous le faisons ailleurs dans le monde face à des êtres humains qu'on laisse vivre dans des conditions extrêmes. »⁴⁹

La question de la gestion des allers et venues était précisée dans ce même entretien de la manière suivante : Quatre gendarmes à l'entrée empêcheraient les gens d'entrer avec des tentes, indiquait le maire Damien Carême. MSF rappelait de son côté qu'il était hors de question que les entrées et les sorties soient contrôlées, qu'il y avait une volonté de libre accès sans enregistrement ou prise d'empreinte.

Les étudiants de l'ENSA Paris Belleville et l'association Actes et Cités seront sur place dès le jeudi 10 mars, le lendemain du dernier jour du transfert et le premier jour de fonctionnement du camp. Comme à Calais auparavant, l'analyse porte sur les formes urbaines et architecturales, sur les modes d'habiter et d'appropriation, sur les détails et les pathologies architecturales.

Les cabanes en contreplaqué mises au point par Lionel Vacca de MSF pour la jungle de Calais ont été légèrement modifiées pour



49 Le Monde – 07 mars 2016- (Baumard, Ouverture à Grande-Synthe du Premier Camp Humanitaire de France 2016)

avoir un toit à pente unique, une tôle en débord en parties haute et basse et pliée sur les côtés pour gérer les étanchéités latérales. Elles font environ deux mètres sur quatre, soit huit mètres carrés. Elles sont légèrement surélevées du sol par des blocs de béton. Deux types de vis sont utilisées : des longues pour les assemblages structurels, des courtes pour fixer les panneaux de recouvrement – les deux types de vis ont volontairement des têtes différentes pour éviter les erreurs. Il y a une grille de ventilation basse au niveau de la porte, une de ventilation haute dans un angle. Un panneau de polycarbonate translucide en partie haute fait office de fenêtre qui peut s'ouvrir soit par charnière soit par coulissant. Les montants sont visibles depuis l'intérieur. Les cabanes sont chauffées par des radiateurs à pétrole fournis par MSF et les recharges sont distribuées à la demande, sur présentation du bidon vide précédent.

Dès les premières heures, les cabanes sont modifiées et améliorées. Des étagères sont mises en place sur les montants, des cuisines basiques sont installées. Un coin sommeil/banquette est aménagé tandis qu'un espace est dégagé pour mettre en place une petite table permettant les repas. Parfois les matelas recouvrent toute la surface intérieure. Des doublages intérieurs en tissu imprimés peuvent être mis en place, le plus souvent uniquement pour décorer, parfois pour assurer une isolation, avec ajout d'une mousse le long des parois. Cette isolation est parfois déportée à l'extérieur, en mousse de polyuréthane bleue. Il arrive également que des bâches soient posées en extérieur, sans doute pour couper le vent.



Axonométrie Générale du Camp de La Linère au 10 mars 2016 ©Adèle Lachesnaie - Studio Hanappe ENSAPB 2016

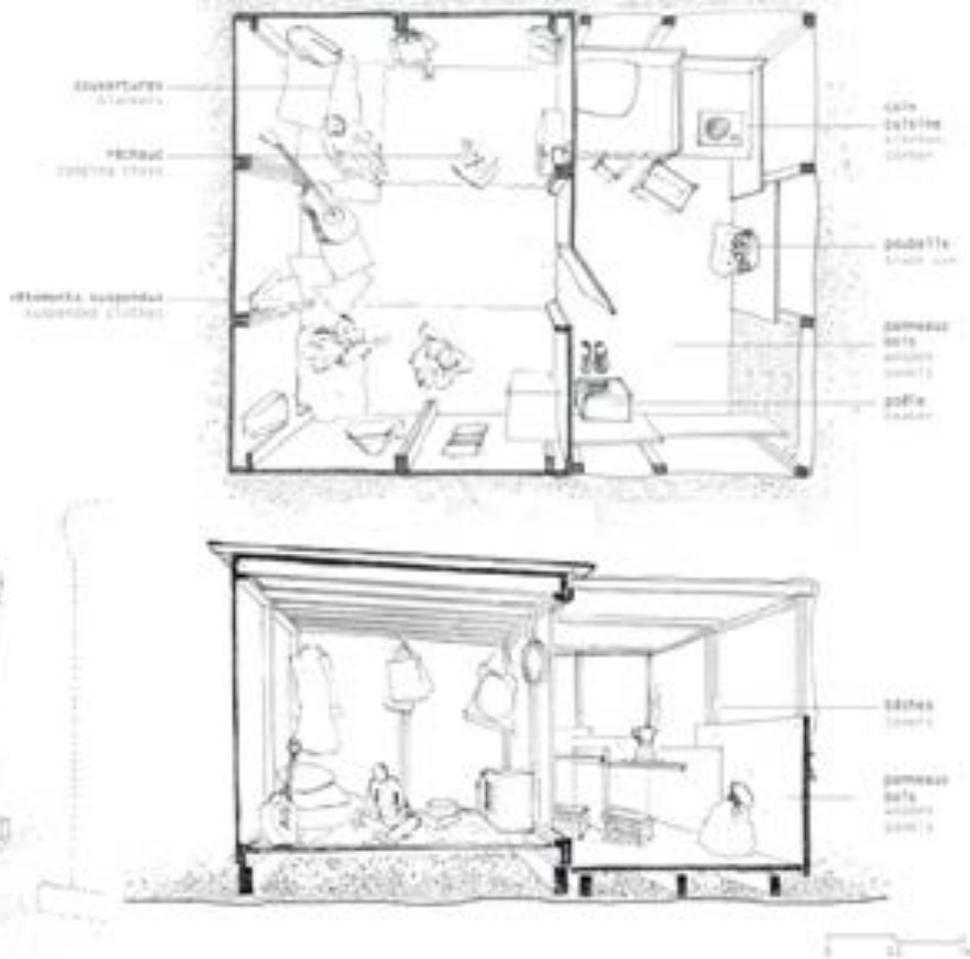
ANALYSE TYPOLOGIQUE / TYPOLOGY ANALYSIS

Extension d'une cuisine / Kitchen extension



Un baron de 28 ans habite avec trois autres hommes. Il est ingénieur, arrivé en France par avion. De manière générale il est content du camp de Grande-Synthe, cependant il éprouve l'absence de lieu de culte (mosquée). Il aimerait aussi que les aînés aient de plus grandes fenêtres qui laissent entrer de la lumière.

A 28-year-old baron lives with three other men. He is an engineer. He came to France by plane. Generally he is satisfied by the new camp. However he mentions the lack of a place of worship (mosque). He would also prefer to have windows in the shelter so that light could pass inside.



Extrait des relevés de cabanes modifiées ©Etudiants Studio Hanappe ENSAPB 2016

Mais c'est surtout la mise en place de seuils au maison, de sas d'entrée qui constitue le fait marquant. Outre les questions climatiques d'isolement de l'extérieur, on est dans des modes de vie où il est inconcevable d'entrer dans les maisons avec des chaussures au pied. Il est donc impératif de mettre en place des espaces permettant de poser les souliers à l'abri. Il y a plusieurs degrés à ces aménagements : du plus simple avec des palettes et une petite commode en bois recouverte d'une bâche, au système d'entrée qui, en rajoutant une chicane en bois couverte, crée un premier niveau de rupture visuelle et au vent. Les systèmes les plus avancés sont complètement fermés par une porte. L'espace ainsi créé permet alors de stocker des affaires ou des sacs d'ordure en attente, et même dans certains cas de créer une cuisine indépendante. Au début ces systèmes sont faits

de diverses manières, avec des assemblages hétéroclites allant de la toile de tente à l'assemblage de palettes et de bâches formant des structures assez solides et complexes. Dans un deuxième temps, ces extensions, avec l'aide d'Utopia 56 seront toutes reprises en planches et charpente plus rigides pour ne pas donner prises aux accusations d'insécurité de la Préfecture. Ces reprises auront le mérite de donner un aspect plus solide aux constructions, mais augmenteront l'impression d'uniformité dominant dans le camp.

Les extensions dans certains cas peuvent se projeter plus loin vers l'avant de la maison, jusqu'à rejoindre plusieurs maisons entre elle, pour former un auvent utilisable par plusieurs. Un système de bâches sommaires permet de couper partiellement le vent et de donner des coins d'intimité, tandis qu'il est possible d'allumer un feu sous cet auvent pour avoir de la chaleur. Enfin, il existe des extensions sur le côté, reliant les maisons entre elles, généralement pour faire des lieux de stockage.

L'aspect général du camp demeure néanmoins plutôt uniforme et austère. Loin de l'exubérance architecturale du « Forum »⁵⁰ de Calais, peu d'éléments viennent apporter de la fantaisie et de la gaieté à l'ensemble : quelques graffitis artistiques sur certaines cabanes, un drapeau kurde (bientôt suivi d'autres français, belges et britanniques), un poster de Justin Bieber qui surprendra les visiteurs pendant longtemps.

Le camp ayant été pensé au début pour 2.500 personnes, puis ayant finalement ouvert pour 1.500, et descendant doucement en population, avec enlèvement successif des cabanes, a une densité très faible et les constructions sont implantées assez loin les unes des autres. Elles sont de plus séparées par des étendues arides de cailloux noirs -qui griseront avec le temps- qui n'aident pas à l'aménité des lieux.

⁵⁰ Le constructeur, architecte et artiste Zimako Jones, nigérian installé dans la Jungle de Calais et auteur notamment de la première puis de deuxième « Ecole Laïque du Chemin des Dunes », préfère ce nom à celui de Jungle, qu'il juge trop péjoratif et porteur des autorisations de démolition que se donnera l'Etat.



Une Cabane «Appropriée» dans le Camp ©CH

Malgré un principe d'ouverture de la Mairie à l'évolutivité des cabanes et la mise à disposition par celle-ci de matériaux pour ce faire, il semble que l'amélioration des habitations sera freinée par des incompréhensions avec Utopia 56, la complexité relative du processus de demande d'outils et de matériaux, l'interdiction d'apport de matériaux non contrôlés sur le camp, et sans doute plus généralement une culture des habitants peu encline à l'appropriation des lieux et au bricolage. Seules une ou deux maisons seront modifiées avec une certaine fantaisie.

Des bacs à plantes en bois mis en place par l'association « les jardins fleuris » feront progressivement leur apparition dans le camp, allant dans le sens d'une certaine humanisation des lieux.

Architecturalement, et dans un schéma urbain finalement assez classique, ce sont plutôt les bâtiments publics qui apporteront de la qualité spatiale à l'ensemble.

La yourte de la suisse Joëlle Phillibert de Humans Nation sera le premier d'entre eux : destinée initialement à tous pour y prendre le thé, son utilisation dévoyée comme logement par certains bénévoles anglais en entrainera malheureusement le démontage très rapide.

Le gros « Food Truck » installé au début de la partie résidentielle du camp, devant un espace dégagé et qui offrira tous les jours un petit déjeuner à partir de 11H00 et un déjeuner à partir de 15H00 constitue le deuxième élément visible et structurant.

Mais l'espace est surtout rythmé par les containers bleus de distribution et les quatre grandes Cuisines Communautaires d'ABC qui réunissent deux par deux des grands containers rouges de 40 pieds par un large auvent en ferme à structure métallique. L'auvent abrite des grandes tables et des banquettes en plastique recyclé fixées au sol, tandis que des poêles de cuisines sophistiqués et des éviers sont installés dans les containers dont les flancs ont été largement échancrés. Une structure métallique en ferme annexe installée sur le côté d'un des containers offre un deuxième espace annexe abrité avec tables. Une des quatre cuisines est dévolue exclusivement aux femmes et aux enfants ; elle est protégée visuellement de l'extérieur par des toiles résillées en plastique.



La Cuisine Communautaire dédiées aux femmes ©CH

Un autre bâtiment important, qui fait face à la Cuisine des Femmes, est le bâtiment d'accueil périscolaire⁵¹ conçu et construit

⁵¹ Pour des raisons administratives et politiques, la mairie n'a jamais voulu qu'il soit appelé « Ecole »

par Hummingbird et Brighton Shelter Project. Deux bâtiments à structure bois se font face et sont réunis par une cour collective fermée par une palissade à claire voie en bois d'un peu plus d'un mètre de hauteur. Une arche métallique cintrée au milieu forme un portail ouvert et marque l'accès à l'ensemble. Un aspect assez domestique est donné à l'ensemble par une structure bois légèrement ouvragée et des grandes persiennes en bois ouvertes devant les fenêtres.

Le « Learning Center », projet porté par la britannique Sarah Wilson est un centre d'enseignement des langues anglaises et françaises pour adultes. Il est très visible, car bien implanté au milieu du camp, mais a été construit avec un système préfabriqué étrange appelé « Suricata ». Il s'agit d'un système en plastique gris léger qui peut se plier et se déplier facilement pour être transportable. L'objet est laid mais fonctionnel.

La Croix-Rouge installera plus tard un espace de soin, mais choisira d'utiliser des Algeco recyclés obtenus gratuitement. Ce ne sera donc pas ce bâtiment qui améliorera la qualité environnementale des lieux.



La Maison de l'Information à l'arrière, le Learning Centre à gauche et le point de Distribution à droite ©CH

La Maison de l'Information, conçue et réalisée par les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville et portée par l'association Actes et Cités, est un bâtiment finement dessiné et proprement réalisé. Sa programmation a fait l'objet de longs échanges entre les différents protagonistes des lieux : la Mairie voulait un Centre Juridique et Utopia 56 une maison des Associations. Au fur et à mesure de l'évolution des choses, il est apparu dangereux qu'un Centre Juridique ainsi nommé soit implanté dans le camp, par crainte d'actions de vandalisme des passeurs. Le travail de conception s'est appuyé sur le travail de relevé des étudiants dans la Jungle de Calais et le camp de La Linière, ainsi que sur une série d'échange et deux réunions de concertation et de conception qui se sont tenues à Grande-Synthe en mai 2016. Ces inquiétudes sur le vandalisme des passeurs a entraîné de longues incertitudes. En juillet 2016, plus d'un mois après la livraison, il était décidé que les conseils juridiques seraient donnés par la CIMADE dans un site extérieur au camp, tandis que la maison de l'information dispenserait des informations plus générales dispensées par les associations locales et des bénévoles envoyés par la Mairie. Derrière un centre de distribution de vêtements et le Learning Centre, son implantation en retrait avait été décidée pour des raisons de discrétion vis-à-vis des passeurs, raison qui semble un peu faible voire contreproductive a posteriori dans la mesure où elle de toutes les manières visibles et finalement plus vulnérable du fait de son retrait. Elle aurait de plus pu avoir un impact plus favorable sur la perception générale du camp en étant plus présente. Elle est constituée de deux petits bâtiments rectangulaires à pente inversées légèrement décalés l'un de l'autre qui entrent spatialement en tension entre eux. Assis sur une plateforme en bois qui les déborde de quelques mètres dans le sens de la grande longueur, l'ensemble est inscrit dans un bardage bois ajourée qui forme une double équerre ouverte aux deux angles et qui donne son unité au bâtiment.

Les deux premiers mois sous la gestion d'Utopia 56 se passent sans problèmes majeurs. Aucun heurt notable n'est à signaler. La seule crainte réside dans le fait que des migrants, adultes mais parfois enfants

également traversent de temps en temps l'autoroute pour gagner dix minutes de marche vers le centre commercial Auchan voisin.

Dans un entretien à la Voix du Nord, le 23 mars, le directeur du Centre Commercial Auchan voisin se présente comme un voisin tranquille, plutôt content d'avoir de nouveaux clients. Quand le journaliste lui demande s'il a reçu des plaintes, il répond : « Depuis qu'ils sont nos voisins, j'ai dû recevoir deux ou trois doléances de clients. Je crois qu'il s'agit de peur. Une peur qui découle de l'ignorance de la situation difficile de ces réfugiés politiques, quittant leur pays où ils risquaient de mourir. Pour autant, je prends le temps d'entendre les propos des clients et de mes collaborateurs. »⁵²

Le 08 avril, on apprend qu'un Conseil des Réfugiés est en train de s'organiser...et le 12, c'est le Monde qui titre : « En attendant l'aller simple pour Londres, « on revit » à Grande-Synthe ». On apprend dans ce même article que le 31 mars, lors d'une rencontre avec le ministre, le maire a obtenu de l'Etat une prise en charge des frais de fonctionnement de 3 à 4 millions d'Euros par an.⁵³

L'optimisme du renouveau règne alors sur le camp de la Linière.

MAI 2016 – OCTOBRE 2016 UNE STABILISATION BANCALE

C'est le 7 mai, deux mois après l'ouverture du camp, que la mission d'Utopia 56 est censée prendre fin. Alors que nous nous y rendons le 12 mai pour préciser, dans le cadre des démarches de concertation et de co conception le programme et la forme architecturale de ce qui deviendra la maison de l'information, personne ne sait rien de l'avenir du camp. Utopia 56 et l'AFEJI continuent leurs missions sans changement, mais un cortège et une délégation préfectorale officielle croisés à la mairie nous font bien sentir que les choses vont évoluer.

⁵² La Voix du Nord – 23 mars 2016 (La Voix du Nord 2016)

⁵³ Le Monde – 23 mars 2016 - (Baumard, En attendant l'aller simple pour Londres, "on revit" à Grande-Synthe 2016)



Community Kitchen – 28 Août 2016 ©CH

Ce n'est que deux semaines plus tard que le communiqué officiel est fait, avec un message ambigu puisque si le financement sera assuré par l'état, les différents articles de journaux titrent sur le fait qu'il sera également « géré par l'Etat ».⁵⁴



28 Août 2016 - Une petite fête dans le bâtiment d'entrée ©CH

⁵⁴ Le Monde – 23 mai 2016 (Baumard, Le Camp de Grande-Synthe sera désormais géré par l'Etat 2016)

L'annonce de cette gestion en direct inquiète l'ensemble du monde associatif tant l'Etat n'a jamais cessé de mal faire dans la gestion des exilés. « Reste à savoir si l'Etat ne démontrera pas les bungalows à chaque départ de famille, pour vicieusement fermer le lieu », s'inquiète un bénévole dans *Le Monde*⁵⁵.

Le lundi 30 mai, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve et la Ministre du Logement Emmanuelle Cosse se rendent sur place. Le discours fait par le Ministre de l'Intérieur est malheureusement introuvable, notamment sur le site du Ministère, mais différents témoignages qui nous en ont été rapportés, en particulier par Olivier Caremelle, directeur de cabinet du Maire de Grande-Synthe, et par Philippe Druésne, directeur des services techniques de la mairie, font état d'un ton très constructif et conciliant sur l'avenir du camp ; le Ministre rappelait « combien la position de la ville faisait honneur aux valeurs humanistes de la France et sa reconnaissance au Maire d'avoir su initier avec Médecins Sans Frontières ces modalités ». ⁵⁶ Les journaux titrent cependant le lendemain que « l'Etat reprend la gestion du camp pour mieux le fermer »⁵⁷.

C'est en fait un principe de cogestion par la Mairie et l'Etat qui a été décidé. Utopia 56 voit son travail salué et remercié mais est déchargé de sa mission de gestion de l'ensemble du camp, tandis que l'AFEJI reprend cette responsabilité à travers une convention tripartite. L'AFEJI étant une association départementale, ce choix n'indique une prévalence ni de l'Etat ni de la ville.

Utopia 56, avec l'accord de la mairie, fait néanmoins le choix de rester sur place, choix heureux car l'AFEJI n'a encore jusque ce jour pas réussi à faire réellement preuve de sa gestion « humaine » des lieux. Comme nous avons pu le constater lors de notre présence sur place pendant la semaine de chantier en juin 2016, les responsables d'Utopia 56 sont présents en permanence et à l'écoute, ce qui n'est pas toujours le cas de l'AFEJI, qui a un mode de gestion plus administratif.

55 *Le Monde* – 23 mai 2016 (Baumard, L'Etat reprend la Gestion du camp construit par MSF à Grande-Synthe 2016)

56 Site internet de la Mairie – 30 mai 2016 (Mairie de Grande-Synthe 2016)

57 *Le Monde* - 30 mai 2016 (Baumard, L'Etat reprend le camp de migrants de Grande-Synthe pour mieux le fermer 2016)

La ligne politique officielle annoncée alors par le maire est que si les personnes installées dans le camp ne seront jamais chassées, les départs ne seront pas remplacés, et les cabanes des personnes parties seront enlevées. Cependant, au jour même de cette annonce, un volant de 100 cabanes vides demeurent, apportant une ambiguïté à ce message de fermeture.⁵⁸



28 août 2016 ©CH

L'ambiguïté sur la pérennité du camp est encore présente à l'été 2016, alors que d'un côté, le sous-préfet fait afficher dans le camp une note le 23 juin annonçant, unilatéralement des règles durcies, nouvelles, et qui n'ont été discutées avec aucun autre acteur. Dans cette note, après un mensonge sur le fait que le camp aurait été créé « avec l'aide et l'accord de l'Etat », il est indiqué que le camp n'est « en aucun cas dans l'attente d'un passage en Grande-Bretagne », mais est uniquement ouvert « aux migrants souhaitant déposer une demande d'asile en France. »⁵⁹ Interpelé sur la question, le Sous-Préfet répond quelques jours plus tard dans une interview à la Voix du Nord : « L'État cherche à installer un cadre légal à La Linière.

⁵⁸ Libération – 29 mai 2016 - (Saberan 2016)

⁵⁹ Note en Annexe : (Etienne, Campement de La Linière- Note à l'attention des Migrants 2016)

Il n'y a pas de chasse aux migrants, mais il faut rappeler que l'installation sur le campement est temporaire. Si des migrants attendent sur le camp en espérant passer en Angleterre, il n'est pas fait pour eux. Le but du dispositif est qu'il y ait un roulement, une fluidité dans le système. Mais si les gens restent dans le camp volontairement, ils embolissent le système d'accueil. Le migrant qui arrive à La Linière, c'est pour s'y reposer. Il doit ensuite rejoindre un centre d'accueil et d'orientation pour faire une demande d'asile, acceptée à 99 %. D'ailleurs, depuis le 1er avril, 305 personnes de La Linière ont rejoint un CAO ». ⁶⁰ Comme le démontre Philippe Wannesson dans son blog « Passeurs d'Hospitalité », cette déclaration est triplement mensongère ⁶¹, car le camp n'existe justement que parce que l'Etat ne satisfait pas à ses obligations légales d'hébergement, que la condition de séjour au camp n'a jamais été liée à une demande d'asile dans l'accord Mairie-Etat, que les demandes d'asile ne sont jamais acceptées en France à 99% mais bien plutôt seulement de 26% selon Eurostat. ⁶²

Le Maire et MSF lui répondent quelques jours plus tard en faisant afficher à leur tour une note conjointe datée du 1er Juillet rappelant les principes ayant présidé à la construction du camp et notamment que l'installation n'est aucunement liée à une demande d'asile en France. Ils en profitent pour rappeler, dans une adresse de protection vis-à-vis des passeurs, que la totalité des services offerts dans le camp sont gratuits. La primauté du droit y est rappelée et le fait que la police peut être présente sur le camp à cet effet réaffirmé. ⁶³

Cependant, le 7 juillet, six hommes afghans se voient refuser l'accès au camp et on apprend par un communiqué de MSF, que du 22 juin au 2 Juillet, ce ne sont pas moins de 34 migrants qui se sont vus refuser par l'AFEJI l'accès au camp, dont 3 mineurs, un adulte handicapé et une femme enceinte. MSF fait savoir son indignation alors qu'elle a financée seule la construction de ce

60 La Voix du Nord – 7 juillet 2016 - (Noui 2016)

61 Passeurs d'Hospitalité – 05 Juillet 2016 - (Wannesson 2016)

62 (Eurostat 2016)

63 Note en annexe

camp avec la condition d'un accueil inconditionnel.⁶⁴ Les tensions sur la pérennité du camp ne sont donc pas éteintes.

Cet entre-deux demeure pendant de long mois.

Au cours de l'été 2016, pour dénoncer le manque de clarification dans la gestion et l'avenir du camp, les fermetures sélectives, les conditions d'accueil et l'enlèvement de certaines cabanes, MSF et Utopia 56 annoncent leur départ définitif du camp successivement le 13 août et le 30 septembre 2016.



28 Aout 2017 ©CH

Dans le même temps, d'autres petites associations, locales, s'investissent dans le camp. L'artiste Ano Nyme entraîne un groupe de personnes dans la réalisation d'un jardin partagé qui produit quelques légumes, tandis que le Food Truck du Recho et ses deux

⁶⁴ Passeurs d'Hospitalité – 12 juillet 2016 - (Wannesson, Grande-Synthe : le camp exclut des exilés 2016)

chefs parisiennes s'investit dans des ateliers de repas frais bio et végétariens tous les midis... Quelques œuvres artistiques sont mises en place : des « ailes d'anges » de Colette Millet ou un beau soleil kurde de June Allen.

Alors qu'un semblant de vie économique commence à se faire jour, la police et les douanes interviennent le 11 octobre pour démanteler les rares petits commerces qui existaient dans le camp : un coiffeur, une petite épicerie, une sandwicherie-kebab...les chiffres d'affaires exposés aux procès les mois suivant sont dérisoires : un bénéfice de 700 Euros pour un vendeur de cigarettes.⁶⁵La destruction de ces commerces a un effet délétère sur la vie déjà fort morne du camp. Les migrants sont condamnés à l'inaction et leurs rares activités se réduisent à participer aux rares distributions de nourriture ou de vêtements, ainsi qu'aux encore plus rares animations associatives.

La population du camp se stabilise autour de 700 personnes.

La destruction de la Jungle de Calais fin octobre 2016 va entraîner un dérèglement brutal de cette situation

OCTOBRE 2016- AVRIL 2017 UN DÉRÈGLEMENT BRUTAL

La destruction de la Jungle de Calais est un évènement traumatique pour les 7000 personnes⁶⁶ qui l'habitent encore en octobre 2016, ainsi que pour tous les associatifs et bénévoles qui y travaillent. Si dans un premier temps, une majorité des migrants acceptent d'aller dans les structures étatiques nouvellement créées, les Centre d'Accueil et d'Orientation (CAOs) qui sont répartis dans toute la France, ils sont nombreux à réaliser à court ou moyen terme que ces centres n'offrent pas de perspectives à ceux qui continuent à vouloir aller en Grande Bretagne.

⁶⁵ Ridiculement dénoncé comme « juteux » dans un article du Phare Dunkerquois du 23 décembre 2016..

⁶⁶ Après un pic à plus de 10.000 personnes début septembre 2016. Comptage Auberge des Migrants.



Quand les cuisines deviennent des dortoirs..©CH

Dans les semaines qui suivent le démantèlement, une importante population afghane commence à s'installer dans le camp. Alors que les cabanes sont gérées de manière officielle par l'AFEJI et de manière clandestine par les passeurs kurdes, les Afghans s'installent dans les bâtiments communs ouverts : les cuisines communautaires, à l'exception de celles qui étaient dédiées aux femmes et aux enfants.

Les trois bâtiments sont très rapidement investis et même saturés. Ce sont plusieurs centaines de personnes qui s'installent, tandis que les autres nationalités grandissent également en nombre.

La population augmente rapidement, et alors que les enlèvements de cabanes avaient été réalisés en correspondance avec un abaissement estival de la population autour de 700 personnes, les chiffres repartent rapidement à la hausse. Le chiffre de 1000 personnes est rapidement dépassé, et fin mars 2017, le directeur du camp, Hervé Desvergues de l'AFEJI, nous transmet un comptage précis qui montre une explosion réelle de la population : 1.709 habitants. –

908 Irakiens, 563 Afghans, 140 iraniens, 76 pPakistanais, 13 Syriens, 8 vietnamiens et 1 koweïtien. En termes de genres, ils sont 1.522 hommes, 66 femmes et 121 enfants.

Des violences de genre sont dénoncées par diverses associations. On parle de viols, de prostitutions, de femmes obligées de mettre des couches la nuit pour ne pas aller aux toilettes dans lesquelles les crimes seraient perpétrés. Si la Mairie émet des doutes sur ces rumeurs, arguant qu'aucune plainte ou notification n'a été déposée, l'ambiance semble peu à peu devenir délétère.



Fevrier 2017 - Ambiance chaleureuse dans une cuisine dortoir afghane©CH.

Les rixes et les violences se multiplient, et nous assistons en direct lors d'une visite à un course poursuite et une bataille aux armes à feu qui fera quatre blessés. Il s'agit le plus souvent de querelles entre passeurs sur la main-mise des lieux, mais les relations entre les kurdes et les afghans ne sont pas bonnes et sont souvent la cause

de bagarres. La police et les pompiers interviennent régulièrement et font parfois l'objet de jets de pierres, tandis que les barrages improvisés sur l'A16 pour bloquer les camions se multiplient.

Le 14 mars, en réaction à la volonté de l'AFEJI de remettre en place le système de bracelets permettant de contrôler l'accès au camp, une manifestation « anti-bracelets » dégénère et le feu est mis à l'Algeco qui abrite les personnes filtrant l'entrée du camp.

L'architecte humanitaire Amalle Gualezze visite le camp au début du mois de mars 2016 et dénonce un camp qui n'est pas du tout au niveau des standards qu'elle a pu voir dans d'autres pays du monde et en particulier en Afrique Centrale. Elle dénonce en particulier le fait que les personnes de différentes nationalités soient mélangées. La séparation des groupes ethniques dans les camps de réfugiés est une des règles de bases, mais elle vient se heurter avec les principes français de non-discrimination et de mixité.



Mars 2017©CH.

Un des rares signes positifs de la période est la mise en place d'un réel partenariat avec les écoles de la ville pour la scolarisation partielle des enfants...

LA PROLONGATION DE MARS 2017

Nonobstant une annonce hasardeuse de l'éphémère ministre de l'intérieur Bruno Le Roux promettant une destruction prochaine du camp de la Linière, le 15 mars, une prolongation de la convention avec l'état est signée le 17 mars 2017 par la Ministre du Logement, Emmanuelle Cosse. La convention qui avait été signée avec l'Etat en mai 2016 arrive à son terme à la fin avril 2017, en pleine période électorale. Pour anticiper des problèmes éventuels et éviter un flou juridique à l'issue de cette période, Emmanuel Cosse, signe une prolongation de la convention de six mois, jusqu'au mois de septembre.

Alors que la convention de 2016 prévoyait un budget de 4 millions d'Euros pour un an, la dotation est cette fois de 3 millions d'Euros pour six mois et inclut cette fois des frais d'alimentation pour un montant de 250.000 Euros.

La Ministre profite de sa venue pour saluer son ancien camarade de parti et saluant son courage et sa pugnacité : « Lui a pris ses responsabilités pour sortir ces personnes de la détresse, c'est pourquoi nous lui renouvelons notre confiance et notre soutien financier ». ⁶⁷

Lors de la séance de signature, quand un journaliste de la Voix Du Nord demande si l'échéance de septembre signifie la fermeture du camp à cette date, Damien Carême et Emmanuelle Cosse ont un même cri du cœur immédiat : Non !

⁶⁷ Le Monde – 17 Mars 2017 (Baumard, Grande-Synthe : prolongation de six mois du camp pour réfugiés" 2017)

Mieux doté financièrement, avec un échancier et une perspective renouvelée, l'optimisme semble de nouveau prendre le pas pour le camp de La Linière.

Ce soir-là, on chante et on danse dans le camp. Damien Carême se mêle avec joie aux festivités et partage avec tous le diner du Recho.

LE GRAND INCENDIE

Le lundi 10 avril 2017, une rixe entre afghans et kurdes démarre dans le camp vers 19H15⁶⁸. Il semble qu'elle soit née d'une dispute liée à un match de football et un ballon crevé. Des coups de couteau sont donnés, il y a cinq personnes blessées dont une gravement et la police intervient rapidement, ainsi qu'un camion de pompiers. Vers 20H45, estimant la situation calmée, elle quitte le camp. La bagarre reprend rapidement après leur départ.

La plupart des récits convergent pour dire que ce sont des kurdes qui mettent d'abord le feu aux cuisines communautaires abritant les afghans et que ces derniers en représailles mettent le feu à de multiples cabanes qu'ils ont identifiées comme étant celles de leurs incendiaires. Vers 22H00, l'incendie est général et des images d'apocalypse commencent à apparaître sur les réseaux sociaux. L'inquiétude fait place à l'angoisse quand on comprend que ces images ne sont pas celles que de quelques cabanes isolées, mais que c'est bien tout le camp qui est en feu.

68 Le Phare Dunkerquois, 11 Avril 2017 « Grande-Synthe : le camp bouclé après une bagarre. »



Le 11 avril 2017 ©CH

Vers 2h du matin, le camp est intégralement vidé de ses habitants. Sur 1.500 habitants, 400 sont mis à l'abri dans des gymnases de la ville, tandis que 1.100 personnes sont éparpillées dans la nature. Par miracle, il n'y ni morts ni blessés.

Sur les 291 cabanons qui demeuraient dans le camp, une cinquantaine échappe à l'incendie. Les cuisines, à l'exception de celle de l'entrée ne sont plus qu'un amas de ferraille. Un des deux bâtiments de l'école est en cendres. Le centre d'information est lui intègre.

Pour le reste, c'est l'impression d'un lieu aplati par les flammes qui provoque la stupéfaction et le sentiment de désolation. Dans un lieu plein de vie, de jeux, d'enfants qui couraient et jouaient, de familles qui dinaient ou prenaient le temps moins de 24H00 auparavant, on ne voit plus qu'un plateau sur lesquelles sont posées quelques tôles déformées et décolorées par la chaleur. Le bois et tout ce qu'il y avait à l'intérieur des maisons semble s'être intégralement anéanti.



Le 11 avril 2017 ©CH

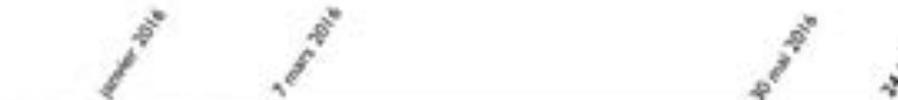
L'évènement fait la une de tous les médias nationaux et internationaux le lendemain. Moins de 24 heures après l'incendie le ministre de l'Intérieur, Thomas Fekl et la Ministre du Logement, Emmanuelle Cosse sont sur place. Alors que Damien Carême proclamait dans la journée sa volonté de réouvrir le camp le plus rapidement possible, les deux ministres annoncent dans une conférence de presse improvisée sur le site sa fermeture définitive vers 18H30.

Il n'y a plus rien. Le camp de La Linière n'existe plus.

GRANDE-SYNTHÉ ET LA LINIÈRE – UN HISTORIQUE

HISTORIQUE

TIMELINE



ÉVÈNEMENTS

camp au Basroch dit «le camp de la honte»

ouverture du camp La Linière
avec la mairie de Grande-Synthe (location du terrain & investissement), Médecin Sans Frontières (construction) et Utopia 56 (gestion, mandaté par la mairie)

convention
et l'AFEJI

termes de la co
- chaque caban
qu'aucun nouve
- à terme la dij
qu'une date ne

objectif:
accueil de 2500 migrants
construction de 370 shelters
politique d'accueil (pas de démantèlement)

désaccord
départ de MSF et d'Utopia 56

BUDGET

coût de construction du camp:
4 millions d'Euros (MSF 2,6M, mairie de Grande-Synthe, communauté d'agglomération de Dunkerque)
coût de la dalle: 2 millions €
coût des shelters: 440 000 € (1200€ x 370)
coût de la barrière autour du camp environ 500 000€

- l'État donne 9,92M
budget alloué p
3,9 millions d'€

FLUX DE PERSONNES

2500 migrants

1300 personnes

pour 757 migrants pris

A CALAIS

démantèlement de l

MAIRIE DE GRANDE-SYNTHÉ

Maire: **Damien Carême** (parti socialiste puis Europe Ecologie les Verts EELV d

ÉTAT ministres de l'intérieur

Bernard Cazeneuve (parti socialiste)



©Annabelle Crespi-Rutgé

REFUGES...

BRUNO FERT

Notre intérieur nous protège mais c'est aussi le lieu de notre intimité: notre «chez nous». Il montre ce que nous avons et ce que nous sommes. Ainsi notre intérieur nous définit et son contenu reflète notre identité comme nos aspirations.

J'ai choisi de parler des habitants du camp de la Linière en montrant leurs habitations : ces abris, bien que provisoires, reflètent leur singularité. Ils racontent leur vie à un moment difficile et important de leur parcours. Ce qui m'intéresse c'est la façon dont ces hommes et ces femmes reconstituent un foyer avec les quelques objets qu'ils possèdent : ceux qu'ils gardent tout au long de leur voyage en souvenir de leur vie passée, d'autres qu'ils fabriquent ou achètent pour améliorer leur quotidien, transformer leur refuge et éloigner leur détresse.

Regarder l'habitat comme un dénominateur commun.

Le critique Julien Verhaeghe écrit à propos des photographies d'intérieurs prises par Hortense Soichet à la Goutte d'Or : « habiter est un geste élémentaire, une conduite fondamentale participant à la production de soi et de son rapport aux autres. Du coup, ce projet photographique nous rappelle qu'Habiter, c'est aussi Être, c'est aussi Vivre. »

Habiter est donc ce que nous avons tous en commun. Que nous soyons nomades ou sédentaires, nous habitons tous. Les abris temporaires des populations migrantes reflètent leur personnalité, tout comme nos appartements et nos maisons parlent de nous. C'est à partir de ce point commun que je veux amener l'observateur à s'identifier, à se mettre à la place de l'autre en observant son lieu de vie.



Karwan, 31 ans et ses fils, Baran, 4 ans et Nishan, un an et demi

Karwan, sa femme et ses deux fils ont tenté de traverser la Méditerranée une première fois mais leur bateau est tombé en panne en pleine nuit dans une mer démontée. Quand l'embarcation a commencé à couler, Karwan a embrassé sa femme et ses enfants comme si c'était pour la dernière fois. Tout le monde criait ou pleurait à bord. Un des passagers a demandé de l'eau chaude pour le biberon



de son fils. Les autres lui ont répondu qu'il n'en avait plus besoin puisqu'ils allaient tous mourir ! Mais l'homme criait qu'il ne voulait pas que son fils meure le ventre creux. Cet évènement a créé un débat sur le bateau et a détendu l'atmosphère. A ce moment les gardes cotes sont arrivés pour les secourir.



Fares à 23 ans, apatride

Fares parle parfaitement anglais. Avec son tee-shirt Nike il ressemble à un jeune européen branché. Pourtant, quand Fares parle de sa famille, il utilise naturellement le mot tribu. Fares est né au Koweït. Il y vivait avec ses parents et ses deux sœurs dans une maison de bois et de pierre. Lui et son père avaient construit le toit avec des branches. Aucun des membres de sa famille n'a la nationalité Koweïtienne. Car le Koweït n'a jamais reconnu sa tribu bédouine : les bidounes. Ils sont donc apatrides. Fares, ses sœurs et leur maman



sont allés vivre en Syrie où il avait un bon travail comme responsable d'un hôtel. Mais la guerre a éclaté et ils ont été obligés de fuir. Ils sont arrivés à Grande-Synthe il y a onze mois. La mère de Fares est tombée malade alors il l'a faite passer en Angleterre avec ses deux sœurs. Fares me dit que son enfance lui manque : la mer et l'espace. *« Ici, la mer n'est pas loin mais je n'y vais jamais car j'ai peur de la police. En Angleterre je veux apprendre de nombreuses langues pour devenir interprète et permettre aux gens de se comprendre. »*

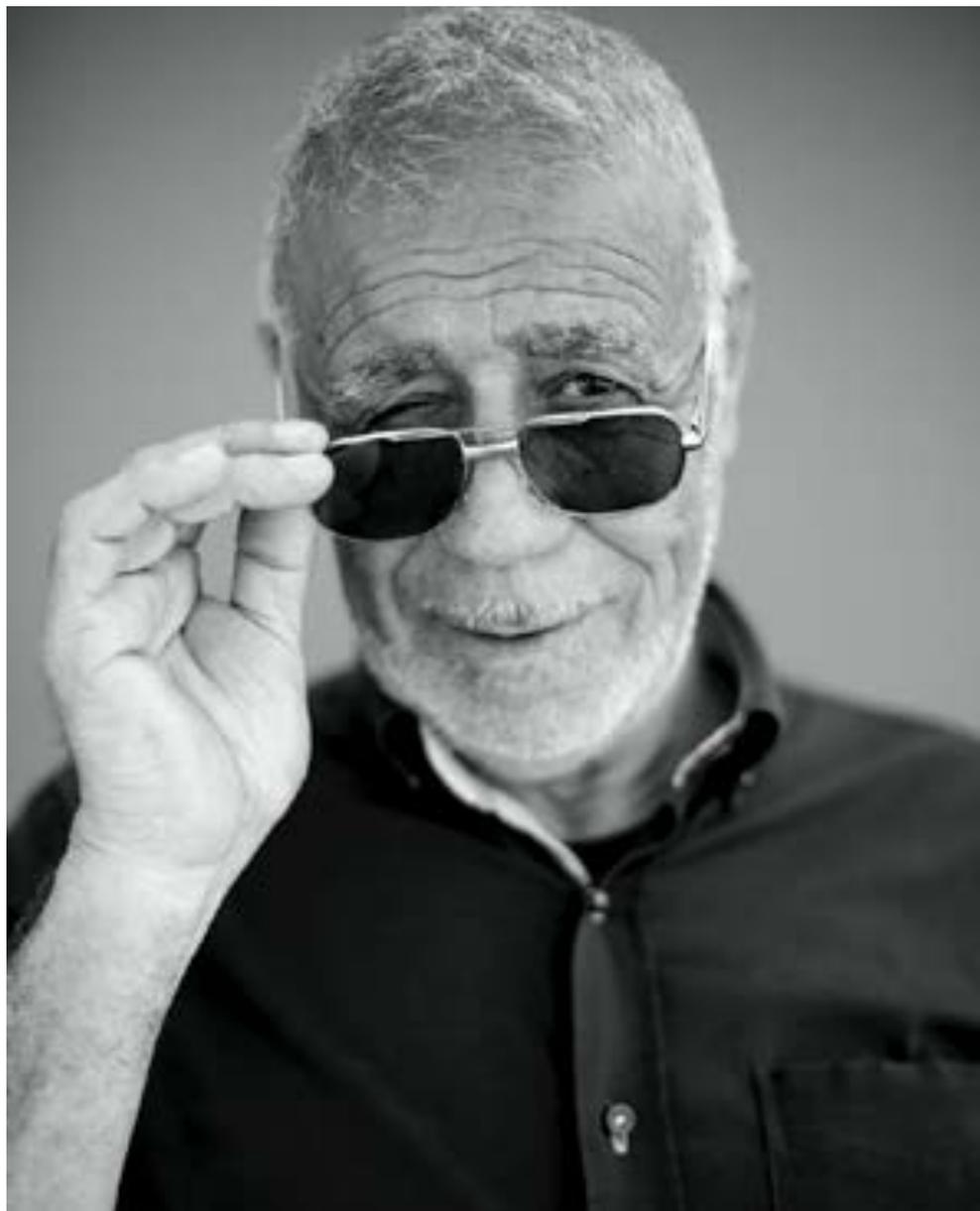


Rebaz à 24 ans. Kurde d'Irak

Quand Rebaz écoute le tube du chanteur Kurde irakien Ali Miran il a le mal du pays. « *Souleimaniye ne te manque-t-elle pas ? Ne veux-tu pas revenir ? Après tout ce temps tu ne reconnaitra pas ta ville ...* ». Rebaz a quitté Souleimaniye et ses parents depuis trois ans. Ses demandes d'asile lui ont été refusées en Grèce puis en Belgique mais il espère



avoir plus de chance en Angleterre. Cette nuit il a tenté de passer mais au troisième contrôle il a été repéré par les chiens de la police : « *ils connaissent tout sauf nos prénoms* ». Rebaz est las, mais après 3 ans de voyage il ne peut plus renoncer.



El Hatib, 68 ans. Kurde d'Irak

El Hatib a quitté l'Irak à l'arrivée des troupes de Daesh. Il était berger dans un village proche de Mossoul. Il se souvient avoir participé à un concours international de bergers organisé en Irak en 1974. Il avait obtenu la seconde place derrière un berger anglais. El Hatib est donc certain que la Grande Bretagne est un bon pays pour garder



les moutons. Il a déjà fait passer les sept membres de sa famille de l'autre côté de la Manche. Sa femme est même passée « en garantie », un tarif où le passeur assure l'arrivée à destination. Maintenant El Hatib voudrait bien passer lui aussi, car sa fille l'attend de l'autre côté pour célébrer son mariage.



Saman, 26 ans, originaire du Kurdistan irakien

D'ordinaire souriant et très avenant, Saman est silencieux aujourd'hui, et son regard est vide. La veille, avec d'autres migrants, ils ont quitté le camp de la Linière vers 2 heures du matin pour prendre un bus qui les a déposés sur une aire d'autoroute contrôlée par des passeurs. Ils ont attendu accroupis dans les buissons que les passeurs leur désignent un camion et leur ouvrent les portes. Ils sont montés à 8 dans une remorque. Le camion est parti se garer ailleurs.



Là, ils ont attendu 13 heures, et puis le camion est parti se garer sur un autre parking. Le chauffeur leur a alors crié de descendre. Il était 15 heures. C'était la 48ème tentative de Saman depuis qu'il est arrivé à Grande-Synthe, il y dix mois. Saman montre les clés de la maison qu'il habitait avec ses parents. Il n'a pas eu le temps de leur dire au revoir. Il rêve d'y revenir un jour et d'ouvrir la porte avec ces clés.

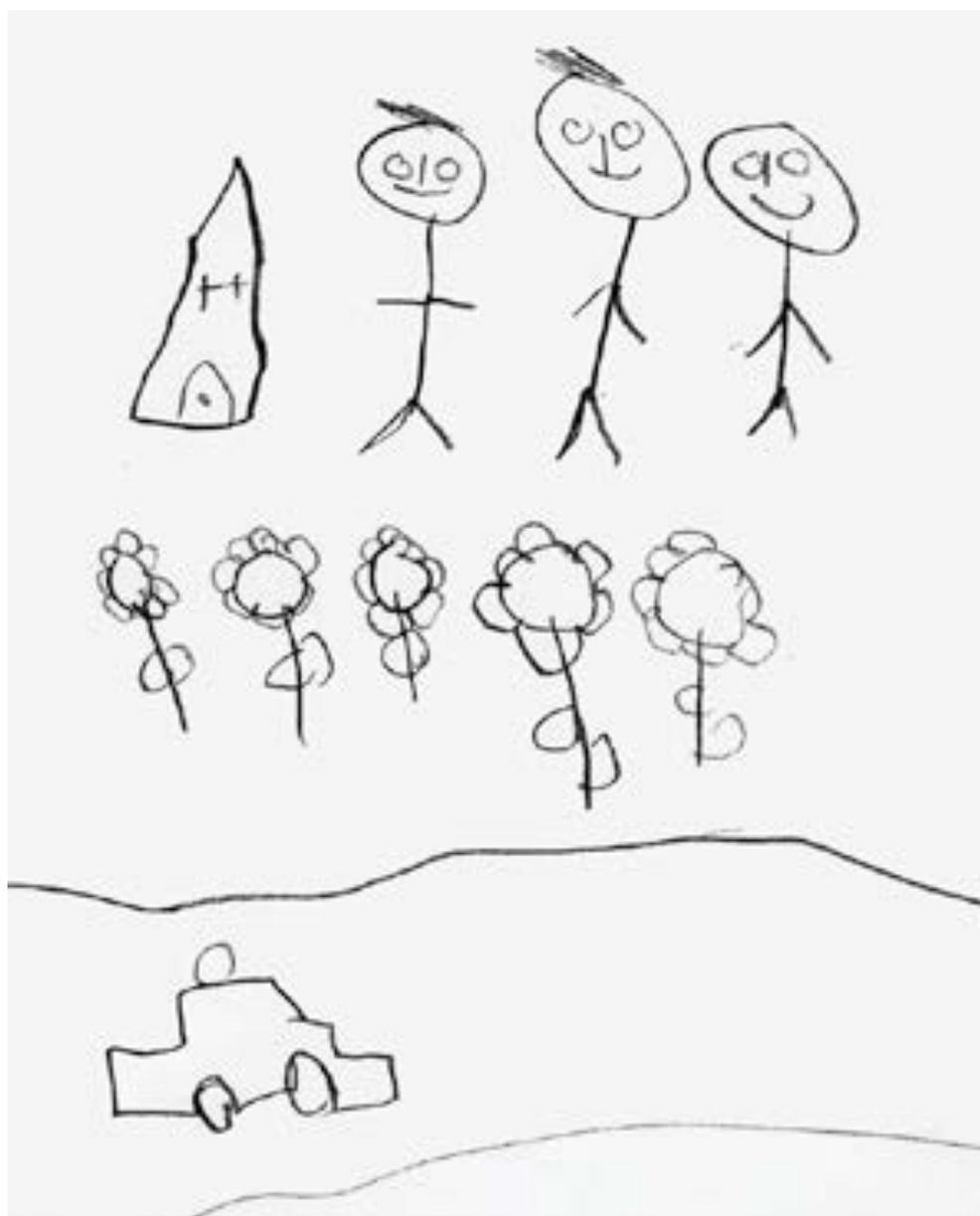


Rebwar, 26 ans, originaire du Kurdistan irakien

Rebwar a quitté le Kurdistan Irakien il y a 12 ans. Il s'est fait tatouer un S sur le bras; la première lettre du prénom de sa mère Sara qu'il n'a pas vu depuis 12 ans. Ce S, il ne risque pas de le perdre comme les photographies qu'il avait emportées avec lui. Rebwar a vécu 10 ans en Grèce, il y travaillait sur des chantiers. La crise économique



l'a poussé à nouveau sur les routes. Nouvel objectif : la Grande Bretagne. Il voudrait y ouvrir un restaurant. Mais en attendant, Rebwar confectionne des kebabs dans sa petite boutique du camp de la Linière où il vit depuis neuf mois.



Ali, 37 ans, Sheerine, 28 ans et Soheil, 9 ans

Sheerine explique que son fils n'aimait plus aller à l'école en Iran. Que c'est pour son éducation qu'ils ont vendu leurs biens et pris la route de l'Europe. Ali me montre fièrement le beau cartable que Soheil utilise pour aller à l'école du camp de Linière. La famille a mis



une année entière pour arriver jusqu'ici en passant par la Turquie, la Grèce, la Macédoine, la Hongrie et l'Italie. Ils essaient de passer 3 fois par semaines depuis 10 mois. Mais l'Angleterre, toute proche, reste encore inaccessible.



Abas, 32 ans, Melina, 1 mois et Soad, 28 ans

Originaires du Kurdistan irakien, Abas et Soad sont Kurdes. Ils ont fui la guerre en Irak et espéraient arriver en Grande Bretagne avant la naissance de Melina. Mais le couple est tombé sur des passeurs malhonnêtes qui ont pris toutes leurs économies sans jamais les faire passer. Depuis plus d'un an, Abas et Soad sont bloqués sans



argent à Grande-Synthe mais ils tentent de passer malgré tout. Soad a accouché à Dunkerque et des volontaires leur ont offert un berceau. Abas espère qu'avec le Brexit, le gouvernement britannique autorisera les migrants à traverser la Manche.



Reza à 43 ans. Iranien

Reza est arrivé au camp de la Linière il y deux mois. Il a vécu en Iran, puis en Afghanistan, en Irak et à Dubaï. Il aurait été espion et ce métier a détruit sa vie. Il me récite un poème iranien de Hafiz



Shirazi : « *Dans les montagnes de bonté, il n'y a pas de passage pour ceux qui ne veulent pas accepter les changements du destin.* » Pour lui, cela signifie que c'était son destin d'être parmi des gens mauvais.



Vina à 11 ans. Kurde d'Irak

Vina est fière de son père, Talip, qui était Peshmerga. Son admiration se lit dans ses yeux. Talip combattait l'Etat Islamique près de Kirkouk. Vina vivait dans un village avec ses parents et son petit frère, Urs qui a six ans. Les montagnes et surtout les odeurs de la campagne Kurde lui manquent. Son périple jusqu'à Grande-Synthe



lui a semblé interminable. Elle raconte les deux tentatives avortées pour traverser la méditerranée, la découverte de la mer et sa frayeur durant plus de 4 heures sur le pneumatique surchargé. Puis les heures passées cachée dans la remorque d'un camion. Vina voudrait arriver en Angleterre pour reprendre l'école et devenir avocate.



Barham, 31 ans. Kurde irakien

L'unique siège du salon de Barham n'est jamais vide. Il coiffe en moyenne 25 personnes par jour. Mais seulement cinq ou six d'entre elles ont les moyens de lui payer les cinq euros que coûte la coupe. Il pratique aussi l'épilation traditionnelle des joues, au fil, et des Français viennent le voir spécialement pour cela, dit-il fièrement.



En ville, les salons de coiffure sont très beaux mais, selon lui, les coiffeurs ne savent pas couper les cheveux. Barham est arrivé quatre mois auparavant. Il a ouvert son salon à l'entrée du camp de la Linière. Mais c'est en Grande-Bretagne qu'il aimerait couper les cheveux.

QU'EST-CE
QU'UN CAMP
AUJOURD'HUI ?
ENTRETIEN
AVEC UNE
ARCHITECTE DE
L'HUMANITAIRE

AMALLE GUALLEZE

En 2017, les camps de réfugiés abritent plusieurs dizaines de millions de personnes dans le monde. Si ce qui fonde la présente recherche est de parvenir à inventer un modèle qui dépasse celui du camp, il nous est apparu important d’avoir l’avis d’une architecte professionnelle de l’humanitaire, Amalle Gualleze, sur la manière dont les camps de réfugiés sont mis en place, les règles générales et les « bonnes pratiques » en cours, notamment en rapport avec le Projet SPHERE et son évolution.

Il ne s’agit pas ici de décrire ce que constituerait un « bon camp », transposable dans toutes les configurations socio-urbaines, mais plus modestement de comprendre, à travers le témoignage d’une architecte de l’humanitaire, ce qui se joue dans la conception de ces espaces.

Le texte qui suit a été assemblé à partir de deux interviews réalisées en mars et en juin 2017 par Guillaume Richaud et Laure Stadelmann.

AMALLE GUALLEZE UN CHEMIN PROFESSIONNEL

Je suis architecte, j’ai fait toutes mes études d’architecture et en France, j’ai ouvert mon agence en 1992, puis j’ai été élue pour les conseils de quartiers, la démocratie locale, en 2001.

Je me suis engagée dans l’aide humanitaire à plein temps depuis 2004. Mon engagement dans l’humanitaire a débuté au sein l’ONG Architecture & Développement. D’abord sur des courtes missions en tant qu’architecte Expert puis rapidement je me suis engagée sur des missions plus longues. Je me suis rendue compte qu’il y a des financements respectables dans les programmes d’aide humanitaire permettant d’atteindre des objectifs répondant aux besoins de la population. Utile et épanouissant. C’est comme cela que je me suis retrouvée davantage en mission humanitaire que dans mon agence d’architecture. De l’investissement local je suis passée à l’engagement dans l’aide internationale.

J'ai commencé comme Coordinatrice des programmes Infrastructure et Construction avec Handicap International et Architecture & Développement, pour la construction d'hôpitaux pour des personnes victimes des mines en Casamance (Sénégal), Somalie (Somaliland) et amputés de la guerre de Sierra Leone. Après ça je ne voulais plus être cantonnée au rôle de constructeur, « **coordinateur construction** » : c'était assez réduit dans mon champ d'action humanitaire, et je voulais vraiment faire ce que l'on nomme les programmes multi-sectoriels ou programmes intégrés. Il s'agit de coordonner les programmes d'aide humanitaire qui comprennent aussi bien la santé, l'éducation, la protection, que la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et l'hygiène, et la reconstruction. Je me suis donc engagée avec ACTED pendant plusieurs années aussi, en République Démocratique du Congo, en Irak, en Haïti, en tant que coordinatrice zone puis coordinatrice technique pays. Cela correspond à la mise en place et la gestion de tous les programmes prioritaires en zone d'Urgence. Les abris (shelter), l'accès à l'eau et l'assainissement, centres de santé, écoles, l'installation des marchés, les distributions, la contingence, la réponse aux inondations, aux tremblements de terres, aux épidémies etc. On appelle ça la « réponse rapide ». J'ai aussi travaillé avec d'autres Organisations. Je voulais savoir comment ça se passait quand on dirigeait 350 personnes comme 30 ou 40. J'ai donc travaillé avec Solidarité Internationale sur le Camp de Gado 2 dans le Nord Cameroun, puis avec Architectes sans Frontières et Architecture & Développement au Népal suite au tremblement de terre.

Mon expérience des camps de réfugiés, déplacés ou sinistrés a débuté et s'est confirmée avec ACTED auprès des déplacés de la guerre dans le Kivu et les Retournés dans le Katanga. Suivi des camps des déplacés en zone de conflit armé en Irak bien ceux qui revenaient. Aussi à Haïti suite au tremblement de terre et l'épidémie de Choléra. Je me suis aussi engagée avec Solidarité internationale dans les programmes des camps dans le Nord Cameroun. Ceux qui fuient la guerre République de Centre Afrique, d'autres Boko Haram au Nigéria et ceux qui fuient la famine qui tue au Tchad. Ceux sont des camps qui varient entre 10-15-18 000 personnes.

(...)

Voilà mon parcours jusqu'à aujourd'hui.

il faut voir ceci dans la durabilité, sachant qu'un camp, dans mon expérience, j'en ai vu ouvrir mais jamais fermer.

(...)

J'ai trouvé que l'exemple du Camp de Gado au Nord Cameroun est la meilleure expérience. Cela n'a pas empêché des tensions, des jalousies au départ. Il faut d'abord installer le camp, il y a d'abord ces 3-5 premiers mois d'installations et d'incompréhension d'une population qui n'est pas préparée. De tels flux ne sont pas anticipés. Ce que l'on sait c'est que les gens vont fuir vers les frontières les plus proches. Les réfugiés sont accueillis d'abord dans des tentes avant de les installer dans des shelters provisoires, transitoires, pour les mettre dans du semi-durable. Cela a bien marché au Népal, mais là-bas c'était des gens dans une situation de destruction dans leur pays, c'est-à-dire une situation où des nationaux migrent dans leur propre pays. Un déplacement interne des populations affectées. Ce n'est pas la même méthode. L'exemple du Cameroun pour moi est bon parce que, que ce soit avec l'UE ou autres bailleurs de fonds, l'objectif était de construire pour les réfugiés et la population d'accueil avec un relèvement économique des deux côtés. Je sais que cela se fait aussi en République Démocratique du Congo, mais quand j'y étais, on était dans des camps de retournés, des gens qui étaient revenus chez eux, du Rwanda. Même là, il a fallu organiser les choses de telle sorte que là où ils allaient s'installer, il fallait qu'on relève la population. Avant, on construisait une maison pour celui qui allait revenir, du durable, on procurait à certains un lopin de terre. La personne devenait agriculteur pour faire face à la sécurité alimentaire, avait un logement, un appui à son relèvement économique avec un atelier de couture, ou autre, pour la famille. Et rien pour la population hôte, qui était restée là, dans sa misère profonde. Il fallait des programmes de relèvement pour tous. Sinon, par jalousie, les gens faisaient tout brûler, tout partait en fumée. Quand on crée une activité économique pour les retournés, on en crée une pour tout le village ; un marché, une gare routière, pour

la vente et le déplacement des aliments, une coopérative, autant on va faire un comité de gestion pour le camp, autant on va se mettre à créer des coopératives pour la ville, avec des machines à moudre le riz, à décortiquer, etc. Le relèvement économique, ça n'est pas juste des salaires, mais de l'activité qui peut passer par le don de machines, par l'installation d'infrastructures, d'accès.

QUELLES RÉFÉRENCES NORMATIVES POUR LES CAMPS ?

Quel est le cahier des charges pour un camp ?

« La Charte humanitaire et les standards minimum de l'intervention humanitaire », le Projet Sphère, a été établi suite au Tsunami de 2004. On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup d'argent, qu'on en avait dépensé beaucoup mais sans méthodologie. Il y avait beaucoup trop de reconstruction d'habitat mais sans reconstruction d'infrastructures, etc. IFRC (la fédération internationale de la croix rouge) et les Nations Unies ont dressé un état des lieux de ce qui a été fait ou pas fait, de nos erreurs, et on va revenir dessus après chaque crise humanitaire. Là où l'on s'est trompés on va corriger les choses.

Il y a eu le projet Sphère de 2005, 2008, puis on l'a appliqué à Haïti. Il y avait des failles, par exemple pour se faire financer des douches c'était de l'ordre de l'impossible car ça n'avait pas été prévu dans les normes Sphère correctives de la crise du tsunami. Là on a refait une correction avec les normes Sphère de 2014-16. Ces normes intègrent un cahier des charges qui inclut tous les besoins et les nécessités des personnes dans un camp. Ce sont des besoins sanitaires, d'éducation, d'habitat, de sécurité de l'espace et de protection. Lorsqu'on prend les standards Sphère, ils sont encore appuyés par d'autres normes comme celles du HCR, du NRC (Norwegian Refugees Council), du DRC (Danish Refugees Council), de l'IFRC. Toutes ces normes sont en fait réunies pour faire un seul et même cahier des charges. Celles de NRC et DRC sont des normes « maximales » qui coutent cher mais qui créent une bonne qualité de vie durable,
(...)

Pour parler de la capacité des camps, est ce qu'il y a une limite à fixer ?

J'ai déjà vu une limite à 10 000. Ça veut dire qu'une fois arrivé à 10 000 on crée un autre camp juste à côté pour décharger celui qui commence à être saturé.

C'est surtout la capacité de proximité et promiscuité qu'on peut avoir. Est-ce que ça fait trop ou non, c'est un ressenti par rapport à l'espace. Quand on a des espaces étendus par exemple au Nord du Cameroun ou au Tchad, les camps contiennent 25 000 personnes. Mais on essaye de dire « ok on est à 10 000, on arrête la programmation qu'il y a ici en pompe à eau, en infrastructures ... et on va recréer d'autres infrastructures ».

Est-ce qu'il arrive que l'on fixe des durées maximums de séjour ?

J'ai constaté cela lors de catastrophes naturelles. Ou on disait par exemple « dans un an, tout le monde doit être relogé ». Mais dans des camps dus à la guerre ou à la famine, non. Comme au Tchad ou en Somalie par exemple, les camps sont dus à la sécheresse et n'ont pas de durabilité. Si les gens ne sont pas dans ces camps, ils meurent de faim. Un camp sert surtout à organiser, centraliser la distribution de l'aide.

(...)

Le camp est-il la seule solution envisageable ou existe-t-il d'autres formes d'accueil ?

Il n'y a qu'en France que je n'ai pas vu de camps. C'est « l'exception française ». On pourrait souhaiter une meilleure formule que le camp mais un camp bien fait est un lieu de vie très acceptable. Le tout est de savoir si on le fait bien ou pas bien : est ce qu'il est isolé ou proche des accès pour favoriser un échange, une intégration, une visibilité ? Est-ce que tous les besoins fondamentaux de base sont couverts ? Est-ce que les gens peuvent être en résilience pour se relever ? Est ce qu'on a regroupé les familles ? Est-ce que les enfants vont à l'école ? Est ce qu'ils vivent dans un habitat digne surtout ? Lorsque tout cela est mis en place, c'est un bon camp. Mais lorsque rien de tout cela n'est mis en place, ce n'est pas un camp. Pour moi, c'est de l'ordre du bidonville dangereux. On sait très bien qu'il y a des armes, des agressions, des viols, que c'est dangereux lorsque le camp n'est ni géré ni encadré.

Le camp doit-il être invisibilisé ?

Non, cela ne devrait pas être quelque chose d'invisible, sinon ce n'est plus un accueil mais une exclusion. Ça doit être très proche d'une ville pour accéder aux soins hospitaliers. Car dans les camps il n'y a que des dispensaires. Les femmes accouchent, les gens sont en mauvaise santé. Les personnes doivent avoir accès à la poste pour leurs documents administratifs. Le camp ne doit pas être caché. C'est un nouveau village.

Ne faut-il pas une certaine forme d'ouverture du camp ?

En fait dans un camp on a le droit d'inviter quelqu'un. Le gardien vous appelle, vous faites rentrer cette personne avec vous. Mais on ne peut faire rentrer n'importe qui, c'est une résidence de vie. Qu'est-ce qu'on va aller voir dans un camp. Des gens qui y habitent ? Pourquoi aller les voir si on ne les connaît pas ?

Quelle est la place de l'architecte dans ces dispositifs ? Le bagage d'architecte est-il celui qui sert le plus dans la construction de l'accueil ?

Oui. Franchement s'il y avait eu des études d'humanitaire à mon époque, c'est ce que j'aurais fait. Mais il n'y en avait pas. Du point de vu des études, l'architecture est ce que j'ai le plus apprécié et au niveau du métier aussi. Mais je parle de l'architecte social, celui qui se dit qu'il construit des logements pour des gens qui n'en ont pas, celui qui ramène des équipements de proximité aux personnes (écoles, sanitaires, infrastructures, etc). C'est fondamental pour l'aménagement d'un camp pour construire là où ce n'est pas inondable, pour s'implanter dans l'espace. Parce que l'on ne mettra jamais un dispensaire ou une école près de la fosse à déchet par exemple. Toute cette réglementation du camp a besoin d'un bon sens humain et l'architecte y est dans sa bonne position. Son rôle va bien au-delà de l'assistance technique....

Est-ce que le camp laisse assez de place à l'appropriation ? On parle beaucoup d'une forme d'urbanité dans les campements auto construits comme on en voyait à Calais. Mais est ce que, dans les camps construits avec des humanitaires, cette appropriation pourrait donner une forme d'urbanité ?

Oui absolument. Il y a toujours des places de marché, des coiffeurs, etc. C'est ce que l'on appelle des activités génératrices de revenus. Et elles sont très encouragées pour le relèvement économique des populations qui ont tout perdu. Et cela recrée de l'urbanité autour. Les espaces pour enfants, les espaces de réunions, les mosquées, les lieux de cultes, se recréent autour.

A propos de l'auto-construction, on entend souvent comme critique le fait de « fantasmer » les compétences des réfugiés dans ce domaine. Est-ce que c'est quelque chose que l'on fait automatiquement, ou est-ce que l'on identifie les compétences de chacun ?

L'auto construction est un processus qui intègre l'identification des métiers et la mise en place de formations. La formation aussi bien pour la population accueillie que pour les autres 50 % qui constituent la main d'œuvre et qui est la population accueillante. Tout commence par un logement test. Une fois celui-ci réalisé, on arrive à calculer le budget qu'il faut pour le camp et le rythme à planifier. Ce n'est pas qu'une identification des métiers mais aussi une formation et très souvent, une formation à la fabrication de matériaux : à la scierie, au mélange et au moulage des parpaings, à la menuiserie ... On la fait du début à la fin. Pour les ingénieurs que l'on recrute qui doivent contrôler le travail des entreprises et qui forment des personnes venant des entreprises ; Puis pour les réfugiés. C'est une formation qui va du haut vers le bas. On ne forme pas les ouvriers d'abord, mais les ingénieurs.

Est-il est possible de créer cette forme d'implication avec des gens qui sont en transit comme à Grande Synthe. A la réunion que vous avez eu sur place le 4 mai, le maire disait qu'ils n'avaient pas réussi à intégrer les migrants dans le processus parce que ces derniers n'envisageaient pas rester sur le camp pour une longue durée.

Ces programmes sont faits parce qu'on a envie que ces personnes restent là et soient en sécurité. Il existe ce que l'on appelle des « **camps de transit** » mis en place par le HCR qui gèrent les gens qui partent en transit. Ce sont souvent des jeunes, célibataires. Généralement ils sont gérés dans un espace bien aménagé pour qu'ils puissent se reposer, se ressourcer et repartir lorsqu'ils en ont l'autorisation. Je ne comprends pas que le maire de Grande Synthe continue dans cette logique d'encouragement au départ en ne faisant rien pour que les gens restent. Ça devient une justification. On sait très bien que dans le camp de la Linière, 50% des habitants étaient là depuis plus d'un an et donc qu'ils comptaient rester. Puisqu'on a identifié que ces personnes voulaient rester, pourquoi n'a t'ont pas trouvé de solutions dignes. 50% peuvent partir et on ne les prendra pas en compte dans l'auto construction et la gestion. Il faut mettre ceux qui veulent repartir dans des espaces différents parce que ce ne sont pas les mêmes objectifs, pas les mêmes programmes.

Est-ce qu'il y a toujours des formes de trafics, de mafias qui se mettent en place ? Et comment vous le gérer ?

Il y en a toujours mais il faut lutter contre. Si on sait qu'il y a des armes, on va tout faire pour qu'il y ait une descente chez la personne qui les possède. On gère les choses en essayant de savoir auprès de ces personnes relais ce qu'il se passe. Il y a souvent des mafias de kidnapping des femmes, et du trafic humain, donc on met en place une sécurité plus accrue pour elles. Les plus grands dangers sont ces kidnappings, les viols, les vols et les trafics d'armes à feu.

DONNÉES TECHNIQUES & CAHIER DES CHARGES DES CAMPS

La priorité quand on rentre dans un camp c'est de trouver la structure santé, et l'accueil (un préau d'accueil avec des bureaux d'accueils, des salles de réunion, de réception d'accueil). Au début c'est en matériaux légers mais au bout de 2-3 mois on fait ça en dur. Après on s'attaque vraiment à l'accueil en tentes, le temps de faire un zoning de l'espace. Ce zoning va inclure la sécurité incendie, les voies d'accès d'urgence, les différents points d'eau, la gestion des déchets, des solides et des liquides, et l'éducation avec les écoles, et tout le reste d'activités possibles pour les personnes, c'est-à-dire comme les activités de protection des femmes et enfants, l'alphabétisation, les zones de distribution.

Tout cela, bien régulé, évolue à chaque correctif, par exemple on sait qu'on a besoin d'un sanitaire pour maximum 12 personnes, 1 point d'eau pour maximum 500 personnes, un abri pour 4 personnes c'est 18m², avec une emprise de 20m² au sol, on sait qu'on peut contourner aujourd'hui avec du maraichage, on sait qu'on favorise avec UNDP et UNFP les cuisines pas au charbon de bois mais à énergie propre, etc. Tout cela est pris en main avec des normes bien spécifiques telles que mettre une fosse pour brulis de déchets, etc.
(...)

On a remarqué sur place que certaines populations vont plutôt avoir tendance à vivre à l'intérieur des abris et peu en sortir, alors que d'autres vont profiter de l'extérieur, discuter, etc. Il y a donc plusieurs façons de s'approprier l'espace, surtout à Grande Synthe où les populations sont très différentes. Pourtant ces shelters ont tous été conçus selon le même modèle. Comment peut-on concevoir un camp appropriable par tous ?

En fait, depuis 2013, mes programmes de constructions dans le camp sont devenus semi-durables. Ce sont des constructions durables. Il faut compter 18-20m² par famille de 4 pour l'habitation elle-même.

Quand on inclut tout, les chiffres varient entre 35 et 45 m² d'espace vivable par personnes. Quand on dit 45m² par personne, ça veut dire qu'on va déduire 10m² de douche et sanitaire, les voiries, les espaces extérieurs... Reste ensuite pour le shelters, sa voie d'urgence pompiers, incendie et sanitaire (12, 8 et 6m de quadrillage), tout un espace à vivre autour du shelter.

Il faut toujours prévoir un espace de maraichage, de cuisine à énergie propre, et on essaye quand même de garder une grande distance entre un abri et l'autre, de 2m, car on s'est rendu compte qu'avec moins c'était un nid à poubelles. Comme ça, s'il y a une grande famille, on peut étendre, par exemple en faisant un espace cuisine couvert entre les deux shelters. On essaye de ne pas aller au-delà de 3m car c'est une question d'auto-construction. C'est plus facile de trouver des madriers de 2m pour construire une toiture. Plus facile à transporter aussi. On laisse cet espace de telle sorte que si on a une famille de 8 ou 10 qui arrive, on peut réunir de cette manière.

Ailleurs qu'en France, il y a des adaptations culturelles liées à la polygamie, au mélange des espaces, aux lieux de cultes, tout ça est à anticiper. Le rôle d'un architecte dans le camp, tout le temps, est d'autoriser l'implantation d'équipement par la population déplacée, car les besoins vont apparaître, les migrants vont le faire savoir : il faut une église, une mosquée, etc. Ils doivent la construire eux-mêmes car en tant qu'organisation humanitaire on ne fait aucun prosélytisme religieux. Il faut donc toujours prévoir dans un plan quelconque la place pour un édifice religieux. A chaque fois la demande va apparaître. En tant qu'architecte, il va falloir trouver la zone non inondable, accessible, qui n'entrave en rien sur la zone de sécurité, d'évacuation. Il faut toujours avoir l'esprit ouvert, neutre et impartial face aux demandes. Il faut anticiper ces demandes et ne surtout pas se braquer. J'ai vu beaucoup de blocages venant de travailleurs humanitaires français attachés à la notion de laïcité. Il devenait impossible pour eux d'accepter une église ou une mosquée dans un camp, même si ça n'était pas eux qui la construisaient.

(...)

Pouvez-vous faire un récapitulatif des principaux sujets du cahier des charges ?

Un autre point dans le cahier des charges du travail de l'architecte, lorsqu'il a en charge la responsabilité de constructions dans un camp, il y a trois points essentiels dès son arrivée : dimensionner ses besoins en ressources humaines : combien de techniciens, de maçons, d'ouvriers a-t-on besoin ? Il faut lancer les recrutements de manières transparentes avec tests, etc. Ceci constitue un relèvement économique pour la population locale d'accueil.

Le second point est le dimensionnement logistique : pour 500 shelters, de combien de camions a-t-on besoin, combien de tonnes de bois, de ferrallages, etc. Il faut ensuite lancer son plan d'achat compte tenu de tous les matériaux présents sur place en important le moins possible, bien dimensionner sa capacité de transport. Sans ça, on ne peut pas construire.

Ce sont là les deux éléments les plus importants qui constituent la base du travail.

Ensuite la planification en temps afin d'atteindre son objectif en 3, 6 mois. Cette planification doit absolument tenir compte du climat. Souvent les gens se laissent surprendre, par exemple par la saison des pluies, pourtant là chaque année, au même moment, de manière toujours violente. C'est toujours un problème non anticipé. Il faut vraiment prêter attention au climat.

Je reviens aussi sur les distances à respecter comme le couloir sanitaire de 6m qui est en dehors des abris. Ce couloir les ceinture. Le couloir intérieur de sécurité incendie est de 8m.

Quand on fait le compte on arrive souvent à une capacité de 6m, 4m pour les abris et 8m.

Il y aussi la gestion des distances par rapport aux toilettes, pour des raisons de protection des femmes et des enfants. Au départ

on alignait les toilettes au même endroit que le point d'eau avec 1 bloc WC+douches / 500 personnes. Ce que l'on constate à GSY. On s'est rendu compte que la meilleure manière c'était de regrouper les shelters en sachant qu'un shelter abrite 4 personnes, faire un regroupement de 6 à 12 shelters, puis d'intercaler des blocs de sanitaires. Sachant que l'on a besoin d'un sanitaire pour 12p, d'un côté on va avoir 3 shelters (donc 12p), on va mettre un bloc sanitaire pour les femmes, avec douche. De l'autre côté on va avoir un sanitaire+ douche pour les hommes.

Parfois on peut faire les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. Ou bien séparer.

Aujourd'hui on évite de mettre tous les sanitaires dans une extrémité ou l'autre, il faut les centrer. Parfois quand on a de la place et qu'on fait des abris pour 5p, il faut alors définir des toilettes pour 10, et pas 12. On essaye plutôt d'être à un ratio 1/10 maintenant. Les dernières tendances sont même à descendre à un sanitaire par famille car on s'est rendu compte que ces derniers cessaient alors d'être un problème en ce qui concerne l'entretien.

(...)

NRC – Norwegian Refugees Council met souvent en place, dans les camps, des jardins maraichers, des lopins quadrillés, une série de jardins partagés avec tout le système de compostage, etc. Et aussi des toilettes sèches, pour récupérer le compost, etc. Mais toutes les populations ne touchent pas aux déchets humains, ça c'est un vrai problème. Par exemple dans les pays d'Asie, où on est hindouiste, bouddhiste, il y a des castes spécifiques qui touchent aux déchets humains, c'est très compliqué à globaliser les toilettes sèches, il y a des problèmes d'odeurs, etc, cela ne marche partout. Le jardin partagé dans le camp a beaucoup de succès. Les gens cultivent leurs tomates, leurs poivrons, etc. ça fonctionne mais il faut prévoir une distribution de graines, il faut de l'accompagnement, expliquer comment ça pousse, ça n'est pas le même climat, donc il faut expliquer.

(...)

Et ils sont dans la prise de décision de leur destin, de leur vie de tous les jours.

Généralement, les camps que j'ai déjà visités se situaient dans des endroits plus reculés, contrairement à celui de Grande Synthe qui est au milieu des flux. Ces camps étaient plus paisibles, donc les gens pouvaient se reconstruire, se relever. Ici, ces flux constants et intenses les attirent toujours vers le flux et les renvoient à leur image statique. L'attraction majeure est le flux.

(...)

Comment sont organisés les camps de transit ?

Ils sont très bien organisés : une grande tente dans laquelle il y a de petites tentes. Dans la grande tente, il y a tout le système d'accueil et de réception des réfugiés avec un bureau d'enregistrement un passage aux médecins de la Croix Rouges, des espaces de sommeils tranquilles, des espaces de douches et de WC. Avec des services isolés en cas d'épidémies (choléras ou autre). Moi je n'ai pas de préjugés du tout par rapport à ces choses si elles sont très bien faites : avec beaucoup de moyens, de respects, en se disant que le camp ne doit pas être un lieu de souffrance mais un lieu de répit pour continuer sa route, pour panser ses souffrances, pour pouvoir se relever de tout cela.

Quid des activités mises en place sur les camps ? c'était un énorme problème à Grande-Synthe, les gens s'ennuyaient beaucoup et cela faisait monter la violence...

Oui il faut beaucoup de programmes d'activités. Comme je l'ai dit, les activités liées aux comités de gestion, mais aussi les activités de maraichage, de gestion des déchets ... C'est toujours la problématique de « **qui fait quoi pour qui ?** » : Qu'est-ce que fait ce groupe ? Pourquoi ? Et pour qui ? Est-ce que l'on va cultiver des tomates et des oignons pour tout le monde ou seulement pour ceux qui participent ? Est-ce que l'on gère les déchets de tous ou seulement de son quartier. Il faut voir le camp en comité de quartier.

Il y a des activités économiques, de l'argent distribué dans les camps en échange d'activités. Une ONG ne va pas employer des balayeurs pour balayer le camp, pour qu'il soit propre. On recevra de l'argent qui s'appelle du « cash » et on distribuera du « cash for work ». On fera un planning pour décider des sommes que les gens vont obtenir en contrepartie de leur travail. Elles ne seront jamais supérieures à celles des pays d'accueil.

[Plus loin] [...] quand on fait de l'auto construction, on paye les gens parce qu'ils ne construisent pas que pour eux, ils vont construire par exemple un groupe de 10 maisons tous ensemble. Parfois ils peuvent travailler à l'intérieur du camp, entre eux, en faisant des échanges. De toute façon ils ne peuvent pas travailler à l'extérieur. L'aide humanitaire devient alors du cash for work, payer des gens pour des petits travaux (balayer, distribution alimentaire, assainissement, éducation, santé ...).

Enfin on voit que le camp fonctionne un peu en autonomie. En quoi le reste de la ville reste alors nécessaire ?

Pour acheter tout le reste : les oignons qu'on va vendre dans le camp, les choses que l'on va vendre aux routiers ... On a des gens qui échangent leurs denrées alimentaires contre de l'argent pour créer une économie et pouvoir manger au jour le jour. Je n'ai jamais connu un camp où les gens voulaient ou étaient inactifs. Ça n'existe pas. Sinon c'est la prison. Pour moi la prison ce n'est pas qu'il y ait un gardiennage à l'entrée puisque généralement c'est en bord de route, on peut rentrer par où on veut. Le gardiennage est fait de quartiers en quartiers par les gens. Mais il n'y qu'une barrière d'identification à l'entrée. A part ce système de gardiennage que moi je ne considère pas comme de la prison, c'est le fait qu'ils n'aient pas d'activité qui les rend prisonnier.

Qui assure la sécurité dans le camp ?

Des ONGs ont un contrat de la gestion des camps en eau, en alimentation etc. Le gardiennage est mis en place par des

communautés de quartier dans le camp. On laisse choisir les habitants du camp par vote en focus group. On essaye de les protéger des éléments un peu trop belligérants, forts. En dirigeant le consensus vers des personnes plus sages, en expliquant que l'on ne cherche pas la violence. Les habitants eux-mêmes votent. On donne toujours une position, même si ce n'est pas de dirigeant mais au moins de responsable dans le comité de gestion à des notables respectés dans leurs villages auparavant. Parce que de toute façon toute la population du camp va leur demander des conseils. Donc en se rapprochant de ces personnes, ça nous permet de savoir qu'il y a des problèmes, d'assurer la sécurité de tous etc.

Comment se fait l'accompagnement psychologique ?

Il y en a deux sortes :

- Lors de l'accueil, mettre en place un service de prise en charge psychologique des personnes pour un traumatisme quelconque : catastrophe naturelle, conflit, famine. On identifie les problèmes.
- Ensuite il y a un suivi. Il y a un programme de soutien psychologique aux personnes.

Dans certaines ONG Anglo saxonnes (canadiens, anglais, etc), on forme la population accueillante et la population des camps à l'identification de troubles mentaux et à la distribution de médicaments. Mais là-dessus, je suis assez réticente. On ne s'invente pas infirmier avec une semaine de formation. Je n'ai jamais inscrit mon staff à ces formations. Je trouve ça dangereux et je trouve que dans ces pays pauvres où il y a du trafic d'essence, du trafic du riz qu'ils ont reçu à manger, où il y a cet échange que l'on appellerait du troc mais qui peut être un trafic ; on va recevoir des médicaments que l'on va retrouver sur la place du marché de la ville en vente libre et c'est des psychotropes. Donc je ne suis pas pour. Je suis pour le soutien et le suivi psychologique et pas pour la formation express à la distribution de médicaments psychotropes.

Au niveau Architecture à proprement parler des camps, peuvent-ils prendre des formes qui dépasseraient la tente HCR ?

La tente c'est seulement les trois premiers mois. A partir de deux trois mois, on met en place des shelters. On bouge les gens vers des shelters, les nouveaux arrivants prennent leurs places dans les tentes. Puis des shelters, les gens vont passer à des abris construits durables et ceux des tentes vont passer aux shelters et vont eux même participer à la construction d'abris durables. Arrivé, tente, sélection : transit ou durabilité, shelters, abris.

Il arrive qu'une aide humanitaire vienne se greffer à des camps auto construits. Dans ce cas, comment ça se passe ?

On l'améliore. L'aide humanitaire aux réfugiés, aux migrants, réside souvent dans la mise en place d'infrastructures : santé, école, hygiène, eau, alimentation. Par exemple, dans des camps en Afrique où on distribue du maïs, on a créé des activités génératrices de revenus pour les femmes en implantant des moulins pour moudre le maïs. Ce moulin, c'est une infrastructure, tout comme un four à pain.

Quels Matériaux ?

Souvent on opte pour des matériaux locaux au maximum , car ils sont produits par des femmes et des hommes du village. Ceci favorise le relèvement économique de populations très modestes, aussi pauvres que les personnes dans les camps. On essaye d'être quand même sûr des capacités des populations productrices de telle sorte à pouvoir atteindre nos objectifs. On va jamais prendre un seul fournisseur ou 2 mais plusieurs, car les pays d'accueil sont aussi des pays fragiles, ils peuvent donc avoir une fragilité sécuritaire, ce qui fait qu'à un moment quelqu'un ne peut pas produire un matériau quelconque, il faut donc aller voir quelqu'un d'autre dans un autre village.

(...)

On est passé à des matériaux « *semi-durables* », mais qui finalement tiennent le coup. Pour cela, il faut déjà bien penser l'aménagement de l'espace. On ne peut pas faire durable sans réfléchir à l'aménagement de l'espace. Il faut bien le réfléchir avant de poser les éléments pour se dire que ces éléments, dans le temps, on les renforcera correctement, on les améliorera encore pour les gens.

Vers quel type de matériaux se tourner pour construire quelque-chose de plus durable ?

Il faut bien réfléchir aux revêtements extérieur, inexistants ici, à Grande Synthe. C'est vrai qu'il y a aussi des erreurs concernant la surélévation des shelters, alors que des pilotis fixes pourraient être placés avec des shelters qui seraient eux déplaçables, remplaçables. Il y avait des problèmes d'accessibilité aussi avec ces shelters en hauteur, il faut marcher dans la boue vu qu'il n'y a pas de gestion / canalisation des eaux.

Quand on a fait des camps, on sait très bien que ces matériaux bois traités, à moins que ce soit de l'aglo-marine très cher, ne marchent pas. La solution simple c'est 3-4 couches de peinture extérieure. Cela se traite comme une cabane de jardin, etc.

DES RAPPORTS DES VILLES ET DES CAMPS - AIDER LES MIGRANTS, C'EST AIDER LES LOCAUX

Un cahier des charges de gestion ou d'aide dans les camps, surtout de l'aide, s'accompagne toujours avec l'aide à la population d'accueil, la population hôte. Cette population hôte travaille beaucoup dans et grâce aux camps. Les organisations humanitaires dans des zones accueillant des camps sont les plus gros employeurs. Travailler dans un camp, par exemple pour ACTED dans la reconstruction seulement, cela nécessite d'employer 350 personnes, travailler avec Solidarité International c'est 150 personnes juste en reconstruction, je ne vous parle pas de la distribution et de tout le reste. L'organisation humanitaire est donc le plus gros employeur de la région et doit participer à l'effort que fait la région pour accueillir ces gens. Ceci est aussi inclus dans son programme pour amener de l'aide à des camps. Par exemple lorsque l'on va faire une école pour les enfants dans le camp, on va aussi faire *des* écoles, beaucoup d'écoles, ou les réhabiliter dans la ville d'accueil. Lorsque l'on va creuser des puits pour mettre des pompes à eau, on va essayer de mettre l'accès à l'eau dans les hôpitaux, dans les écoles, etc. Les deux vont ensemble. Les matériaux sont toujours locaux, aussi pour le relèvement économique de la population hôte.

(...)

C'est toujours un échange « *gagnant-gagnant* ». Une région accueille une population défavorisée, pour l'aider. Cette population défavorisée, en l'aidant, cela doit rapporter quelque-chose à la région elle-même, aux gens. On peut bien faire les choses dans un camp normal en accompagnant les réfugiés ; en faisant une réelle assistance de distribution alimentaire par rapport aux denrées que cette population est habituée à consommer, où en apportant des aides de toutes sortes, financières ou autres. Et soutenir la population hôte qui n'est pas plus riche que celle des camps et qui

sera frustrée de ne recevoir aucune aide. Dans l'esprit d'une bonne cohésion sociale avec cette population, on prévoit un projet pour le camp et un pour la ville d'accueil. Ce n'est pas viable si on ne le fait pas. Cela peut être des équipements d'ordre associatif, sanitaires, éducatifs et scolaires,.... Il y a tellement de besoin.

Le deuxième apport est transversal au camp et à la ville accueillante. C'est par le travail. Dans la moindre construction, il faut associer les deux populations. La gestion des déchets doit apporter un bénéfice à une compagnie privée, des emplois aussi bien aux locaux qu'aux migrants. Les réparations, ou les constructions doivent être faites aussi bien par des entreprises locales que par la participation des migrants en tant qu'apprentis, ou professionnels identifiés. Les matériaux doivent être achetés en priorité dans une production locale, comme par exemple les coopératives de bois de construction de la région, les sociétés de production et vente de tôles dans la région. En fait prioriser tout ce qui peut venir de la région, aussi bien l'alimentaire que la construction.

(...)

Aujourd'hui, dans les camps, on construit de manière semi-durable, en créant des nouvelles villes / villages. Cette durabilité de la construction, implique que l'on accepte la durabilité de la présence des gens à cet endroit par rapport à la crise (politique ou autre) dans leur pays d'origine. Par exemple, la République de Centrafrique est en guerre, lorsqu'ils arrivent au Cameroun, le HCR essaye de voir qui veut aller vers d'autres pays dans lesquels ils auraient de la famille. On les redirige vers des zones où ils vont être proches de leurs familles, on appelle ça le *resettlement*. On ne créera des camps qu'en fonction de l'entrée des réfugiés : est ce qu'ils vont rentrer par le sud ou le nord, tout dépend de la frontière et de la guerre. Une construction semi durable intègre parfaitement le fait que les gens vont rester pour une longue durée. Généralement on utilise des matériaux locaux durables produits dans le pays, voir dans la région

(...)

La création d'activités génératrices de revenus (activités économiques), les écoles, les équipements et programmes de santé, les infrastructures de transports (généralement le camp n'est pas éloigné d'une très grande route où il y a des bus qui passent ; voilà ce que l'on appelle un programme intégré permettant « **une cohésion sociale et pacificatrice** » : cela permet de faire travailler toute l'économie de la ville d'accueil et de créer une activité au sein du camp.

(...)

A propos de l'appui aux économies locales – Des formes de jalousie apparaissent-elles de la part des populations parfois pauvres dans les zones où le camp s'implant par rapport à l'aide humanitaire apportée au sein du camp ?

Oui très souvent. C'est pour cela qu'aujourd'hui les programmes d'aide aux réfugiés sont accompagnés par des programmes d'aide à la population locale. Pour la construction, on va faire appel à des entreprises locales, des matériaux locaux, 50 % d'une main d'œuvre locale et 50% d'une main d'œuvre dans les camps.

DES CAMPS ET DES GENS QUI LES VIVENT

La gestion participative dans un camp ne marche que si on a sensibilisé et formé les populations en créant des comités de gestion de l'eau, du nettoyage des sanitaires et des douches, des comités de gestion des déchets, et cela dans chaque groupe accueilli. Car on s'en rend bien compte dans un camp, nous n'avons pas une seule ethnie, une seule nationalité. Alors on s'appuie sur des mobilisateurs, qui viennent parfois de la population déplacée, et qui sont employés par l'organisation humanitaire. Ces mobilisateurs ont des bases en sociologie et en sciences humaines et s'occupent des enquêtes et identifications. Comme répertorier le notable ou le sage d'un groupe de déplacés afin de lui donner un lead assez décisionnaire. On essaye d'être très prudent car les grands leaders du groupe, jeunes, forts et parlant bien, souvent, provenaient d'une certaine mafia, qu'elle soit politique dans leur pays, qu'elle soit une mafia de passeurs, une mafia quelconque. Donc on essaye vraiment d'opter plus vers la sagesse que la force. On essaye aussi de donner beaucoup de pouvoirs dans ces comités aux femmes. Ce sont les femmes qui font la majorité du travail dans les camps, si des sanitaires sont sales elles vont finir par les nettoyer. Donc on leur donne ce pouvoir de diriger et de décider.

(...)

Il n'y a pas de bon projet sans la participation de la population. On a fait des expériences au départ où on construisait pour les gens, c'est-à-dire qu'on leur donnait un abri sans les avoir impliqués d'une façon ou d'une autre dans la construction. Cela ne marchait pas, il y avait toujours des critiques, etc. On s'est rendu compte que chaque bénéficiaire d'un logement doit participer, pour la simple et bonne raison que ça les forme à un métier, d'une part, et qu'il y a la satisfaction du travail accompli d'autre part.

Quand on le fait avec eux, et qu'ils le font avec nous, à ce moment-là, même quand leur toiture fuit un peu, ils le signalent, mais ça n'est pas la grande fâcherie comme si on l'avait fait que nous même. La participation de la communauté de base, dans tous les cas, même dans un cas de développement ou d'urgence, est essentielle. C'est vraiment l'appropriation de son espace, un échange qui se crée. Les réflexions arrivent ensemble, rien n'est figé. Ce qu'on appelle nous le 'bénéficiaire' est une personne importante, il n'est pas sans voix, il a une voix qui existe et qui ne peut exister que par les activités qu'ils vont faire dans le camp. C'est sa vie sociale.

(...)

Le seul problème, c'est la décompensation, souvent, de psychotiques. C'est-à-dire de problèmes psychiques mentaux qui peuvent être exacerbés par le fait d'avoir vécu une crise, d'avoir été déplacés. Il faut spécifiquement un soutien psychologique. Une santé mentale détériorée non prise en charge, c'est cela même qui va créer la violence, provoquer un viol, des suicides etc....

(...)

A Grande-Synthe, les shelters sont très petits. Ou bien l'on a suivi aucune norme, ou l'on s'est dit que c'était pour des célibataires. On a toujours eu un déni en disant que les migrants sont tous des célibataires. A Paris, au début, on ne pensait même pas à regrouper les familles, on cherchait juste à regrouper les hommes dans un centre d'accueil et les femmes dans un autre. Pourtant il y a aussi des familles et des enfants à protéger et prendre en charge. Le Camp de Grande-Synthe n'est pas pensé pour les familles mais seulement pour des célibataires à 2 ou 3 par shelter. Généralement, dans les autres camps que je connais, l'auto reconstruction semi-durable se fait d'abord pour les familles. Les célibataires, que rien n'oblige à se poser, vont essayer de repartir, ce qui est encore plus flagrant à GSY. Dans ce cas on aménage un seul espace pour les célibataires, souvent ce sont des tentes ou des dortoirs communs avec une grande capacité (8-10 personnes, pas plus). Souvent, on leur donne un abri quand ils ont retrouvé leur famille afin de les regrouper. Si une personne a retrouvé sa sœur et son beau-frère, on va lui donner un abri à côté d'eux avec un ou deux autres célibataires. Cette

notion de regroupement est très importante, elle leur permet la résilience et leur donne des chances de se reconstruire, de prendre des décisions telles que rester, partir, agir, chercher, faire des papiers, s'organiser. La prise de décision est plus difficile quand ils sont isolés et fragilisés.

(...)

Il y a plusieurs sons de cloches, surtout en France, concernant la sécurisation des camps. Pour des raisons historiques en lien avec la seconde guerre mondiale, on a du mal à se convaincre d'identifier les gens, et de les répertorier pour pouvoir mieux les suivre, les accompagner. Les réfugiés ont subi des violences atroces et sont très affaiblies, sont d'autant plus confrontés aux influences des mafias en tout genre. C'est un vrai problème. J'ai connu de grands camps, dans des forêts ou des plaines, mais où l'accès était contrôlé. Il fallait présenter sa fiche du HCR ou de la Croix Rouge pour y avoir accès. Ils sont contrôlés de l'extérieur car ni les militaires ni la sécurité ne rentrent à l'intérieur, avec la participation des comités de gestion des camps qui connaissent les gens. Le camp est ainsi découpé en secteurs, et chaque responsable du secteur est capable de savoir qui le compose, etc.

Je suis personnellement pour les camps qui protègent les migrants, parfois d'une population locale hostile, qui les protège de la mafia, de l'intrusion, de la violence, des armes à feu, de tout ça. Il y a la grande polémique sur les bracelets, je n'ai vu ça qu'en France, à Grande-Synthe, ailleurs les gens sont identifiés, répertoriés pour être mieux accompagnés. En France, on ne devrait donc identifier personne ? C'est un déni de la réalité, on ne parle ici pas d'un parc pour enfants, il y a parfois des gens dangereux.

Un « **gardiennage** » oui, il y en a souvent pour protéger les réfugiés dans les camps, qui sont vulnérables et pas toujours les bienvenus. Comme on a un gardien en bas de chez soi, un digicode pour entrer, il y a un système de gardiennage pour privatiser ces zones. Généralement c'est constitué de personnes habitants le camp.

Des personnes sélectionnées pour leur tempérament pacifique, consensuel, non conflictuel. Ils forment des « *comités de gestion* ». Ce n'est pas de l'autogestion parce qu'il y a un encadrement par le HCR, la Croix Rouge ou des ONG internationales, et la formation à la gestion du conflit. Les comités de gestion sont formés au fur et à mesure de la construction du camp, tant au niveau du gardiennage, de la gestion de l'eau, des sanitaires, des déchets, de la pacification des conflits. Tout cela est fait par les habitants du camp. C'est ce que l'on appelle le travail communautaire.

(...)

Les risques de violences sont si nombreux dans un camp. Les locaux de la ville d'accueil peuvent les agresser, tout comme des contre-partis venant de leurs pays d'origine avec qui ils ont été en conflit guerrier. Comme les chrétiens et les musulmans de Centrafrique.

(..)

Avant l'arrivée des réfugiés, des volontaires de la population accueillante sont formés au sein des ONG, des UN, de la Croix Rouge ... on les appelle des mobilisateurs. Ils participent à l'identification des personnes, aux contrôles des abris pour identifier les problèmes, aux contrôles sanitaires des personnes pour identifier les cas de varicelle, de paludisme, ... Pour accompagner ces personnes vers les instances utiles.

(...)

Est-ce que le camp peu finir par s'autogérer sans recevoir d'aide humanitaire ?

Non. Car il est là pour recevoir cette aide humanitaire. Il ne peut être livré à la gestion seule des réfugiés.

(...)

A propos des mineurs isolés comme on a pu en voir dans le Nord de la France.

Lorsqu'on accueille des réfugiés, ils arrivent au camp par bus avec leurs propres familles et on essaye de les regrouper totalement dans le même camp. Si un mineur nous dit que sa famille est dans tel camp, on essaiera de les réunir. Dans le Nord de la France, il n'y

avait pas réellement de camps avec de l'accompagnement pour regrouper les familles dans un même endroit puisque l'on ne doit pas les y mettre et il y a des mineurs isolés de 8 à 16 ans dans le camp de Grande-Synthe.

(...)

Tu parlais de la nécessité de séparer les ethnies au sein des camps. Est-ce que tu as vu se mettre en place des zones de partage où les ethnies pourraient se rencontrer avec l'intervention d'une médiation ? Est-ce qu'ils sont séparés à tout moment ou est-ce qu'il y a des tentatives de pacification au sein des camps ?

On protège une population maltraitée qui souffre d'un conflit. On sépare les ethnies en fonction des conflits qu'ils ont subis. On sépare pour éviter tous les risques de violence sur les populations ou les viols qui sont aussi un outil de guerre. Il y a une grande prise de conscience des risques encourus par les femmes, les jeunes hommes. Un camp n'est jamais un lieu sûr et on ne peut créer ce risque d'un autre problème en mélangeant les ethnies.

DES QUALITÉS ET DES DÉFAUTS DU CAMP DE LA LINIÈRE À GRANDE SYNTHÉ

Le paradoxe que l'on trouve dans la culture française est celui de la mixité à tout prix : une population en fuite, en déplacement, qui a perdu tous ses repères doit pouvoir se relever et les retrouver, même si elle est ailleurs.

De la même manière, au Nord-Cameroun, la population réfugiée est de Centrafrique. Cette population étant musulmane et chrétienne et dont le conflit principal y est celui de musulmans persécutés par les chrétiens. Il était impossible et inimaginable de les mettre dans le même endroit. C'est ainsi que le camp de Gado, 20.000 personnes, a été découpé en Gado 1 et Gado 2. Il s'agissait de

faire en sorte que les populations ne reviennent pas en conflit. Elles ne peuvent pas se réconcilier alors qu'elles viennent d'arriver dans le même camp et qu'elles sont démunies et défavorisées. Les migrants arrivent dans un camp avec des douleurs énormes chargées de pertes, deuils, souffrances et sont durablement affectés.

En France, on a mis des Soudanais avec des Afghans, ou même avec des Syriens, alors que le mépris que peuvent avoir certaines personnes perses ou arabes vis-à-vis des populations noires en tant qu'esclaves est très connu. Il y a eu beaucoup d'esclavagisme qui s'est exporté vers la zone du Moyen Orient venant du Soudan. Aujourd'hui, beaucoup sont vendus en Libye.

Toutes ces problématiques, en France c'est comme un déni d'identifier les populations, de les regrouper par population afin qu'ils se relèvent ensemble. Seuls, ils ne se relèvent pas, et les mélanger, cela crée souvent des violences. Des fois, elles sont internes (sur les enfants, au sein des familles). Sur les femmes, ou les hommes adultes, elles sont externes, ce sont parfois des vengeances, on a toujours parlé du viol comme arme de guerre, c'est aussi quelque chose qui se passe dans les camps. Les femmes qui ont été violées au Congo RDC, l'ont été aussi dans des camps. A un moment, je trouve ça vraiment dangereux et d'une très grande naïveté de se mettre des œillères par rapport à l'identification des populations, au rassemblement des familles et des populations et à la protection des femmes, des enfants et des jeunes hommes par rapport à toute violence, qu'elle soit physique ou sexuelle.

(...)

Parlons des choses à améliorer et à faire dans le camp de Grande Synthe. Ce qui m'avait beaucoup choqué, c'est qu'il n'y ait pas de marché, une activité économique libre au sein de ce camp, hormis la vente de cigarettes à l'entrée. Il y a souvent à l'entrée d'un camp, juste après le centre de santé et le centre d'accueil des nouveaux arrivants, à côté de la sécurité, une activité économique, qui fait que les gens achètent ou vendent des choses ou prodiguent des services dont tout le monde a besoin, un coiffeur par exemple. Ici c'est peut-

être disséminé, mais en tout cas pas identifié, alors que généralement ce sont des gens qui achètent des unités de téléphones, des fruits et légumes sans devoir aller à Auchan et sortir sous la pluie, etc. On ramène exactement la même chose de la ville au camp pour faciliter un moment d'échange, et les personnes retrouvent des activités qu'ils avaient auparavant. Ici à Grande-Synthe, les migrants n'ont pas d'activités ni de commerces, pas d'activités d'auto construction, ni rien du tout. Les activités dans un camp sont essentielles à la reconstruction mentale de l'être humain et de son fonctionnement. Quand il n'a plus d'activités sociale ou professionnelle, qu'est-ce qu'il devient ? Un camp n'est pas juste un lieu où dormir et manger. L'homme n'est pas un animal.

(...)

Dans le camp de La Linière, il y a un grand problème qui me paraît primordial que l'on gère depuis si longtemps dans les camps et j'ai été très étonnée qu'il ne le soit pas ici. La gestion de l'eau. D'abord au niveau du sol : drainer, creuser des canalisations de 20 cm autour des shelters, pour les écoulements. Puis la gestion de l'eau dans le sens où on ne collecte pas du tout les eaux de pluie, pour la lessive, le ménage, etc. On voyait des femmes avec des bidons, faire au moins 500m sous la pluie glaciale pour chercher de l'eau. Faire des allers-retours dans la boue, comme si ce n'était déjà pas assez difficile comme ça. Cette gestion de l'eau avec des water-tanks conçus pour, c'est tellement courant, des gouttières avec lesquelles on récolte l'eau, on donne à chacun deux bidons, ça évite l'infiltration tout autour.

La gestion des déchets aussi. Pourquoi y avait-il des poubelles de petite capacité pour arriver plus loin à un regroupement de poubelles de grande capacité alors qu'un camion poubelle pouvait passer partout. Ces petites poubelles étaient rapidement pleines. Qui est chargé de tout mettre dans les grosses ? Elles étaient toujours à moitié vides, et tous les déchets étaient en majorité jetés aux alentours, entre les shelters, etc. Le circuit de gestion des déchets pour moi n'était pas clair.

Les sanitaires étaient très propres, de même que les douches et fonctionnaient très bien. Il y avait assez de points douches et toilettes. On a vu que ce camp a une capacité de 1500 personnes, avec un quadrillage d'eau et d'hygiène en 3 fois pour 500 personnes. L'autre point négatif, c'est la gestion de la cuisine familiale et du chauffage. Il n'y a pas de cuisine collective. Il faudra toujours prévoir près des shelters un espace cuisine pour les familles. Une cuisine collective ça signifie créer un comité de gestion pour gérer le nettoyage, beaucoup de choses. Cela ne fonctionne que si les comités sont formés et bien gérés, or ça n'est pas le cas en France pour l'instant. Dans les derniers camps que je fais depuis 2010, on prévoit toujours un espace cuisine près des shelters. Chaque shelter peut avoir son espace cuisine : un auvent en tôle avec un retour contre le vent et la pluie, afin de pouvoir avoir un espace cuisine qui ne brûle pas. Par exemple on barde tout un shelter en tôle et on prévoit une avancée pour la cuisine extérieure.⁷⁰

Le chauffage à pétrole est très toxique. Le problème de l'électricité est important. Avec l'électricité, on est plus en sécurité dans les toilettes, dans son abri, à l'extérieur, on peut vivre, on se chauffe. Sans électricité, la nuit on est face à ses solitudes, angoisses, stress. L'accès aux toilettes n'est pas sûr et les distances sont très lointaines à Grande-Sytnhe. Pour se chauffer, on a des matières toxiques qui rendent les gens malades, de même manière qu'ils cuisinent encore au bois, ce qui les rend malade aussi. Dans d'autres camps, on est déjà passés à la cuisine propre, et pas en France où on leur distribue du bois. Ailleurs on est passé à l'énergie solaire, en France on ne sait pas quelle énergie propre utiliser. Bien sûr, si l'on utilise l'électricité, qui la payera ? On pourrait considérer que c'est la même électricité

⁷⁰ Il est à noter que dans de nombreux cas, il a été relevé qu'au final, les cuisines individuelles, de même que les salles d'eau et les sanitaires sont souvent plus faciles à gérer et entretenir quand ils sont attribués à des personnes. L'économie « perdue » sur l'installation de ces équipements, qui est généralement de l'ordre de quelques centaines d'Euros, peut rapidement se retrouver dans les frais d'entretien qui deviennent quasi nuls dès lors qu'ils sont en gestion directes {NDLR Cyrille Hanappe}

qu'on utilise dans l'espace public, qu'elle soit gérée de la même manière, par des taxes professionnelles, locales, etc.

(...)

On a constaté que la plus grande partie des gens impliqués dans ce camp viennent du bénévolat, à part l'AFEJI qui est là pour gérer le camp. On a vu aussi beaucoup de gens perdus dans ce camp, psychiquement, parce que personne n'était là pour les accompagner dans leur démarche, pour les accompagner pour leur papier, ni en cas de maladie. Le centre de la croix rouge est là juste pour des pansements. Concernant la distribution alimentaire, on sait pas si elle fonctionne correctement. On voit la moitié des aliments dans la poubelle. Est-ce un trop plein alimentaire ou bien une alimentation qui ne leur convient pas. On ne sait pas.

Je pense qu'il y a eu un accompagnement avec Utopia 56. Mais nous n'avons pas vu d'accompagnement sur place. On a vu des dégâts importants dus à l'humidité dans les shelters et pas d'accompagnement pour ça, ni pour le cadre de vie, etc. Cela fait pourtant partie de la gestion des camps, c'est-à-dire que lorsqu'un abri est abimé, il faut le réparer, l'améliorer. Il ne faut pas laisser les gens dans du non durable pour une situation durable. Rien ne suit à côté. Leur situation administrative ne s'améliore pas, leur habitat non plus, je trouve qu'ils sont laissés abandonnés à eux-mêmes, et c'est un vrai problème.

L'autre problème concerne les matériaux : il n'y en a pas un qui tient la route dans les abris.

(...)

Le problème à La Linière, ce qu'on appelle la préparation du terrain, la mitigation n'a pas été faite dans les normes. Ces gros cailloux ne sont pas des gravats, l'épaisseur de cette couche est minimale alors qu'elle devrait atteindre 10 cm au moins. C'est vrai que tout ça coute beaucoup d'argent. Cela n'a pas été fait, on a eu le même problème

à Haïti pendant le tremblement de terre, la problématique de la préparation des sols. Dans un pays très humide comme Haïti, on a posé des dalles de 20 cm (un mélange de mortier, sable, ciment) qui devaient servir après au séchage du riz, de la canne à sucre, etc. Je ne proposerais plus ça aujourd'hui, mais plutôt une construction sur pilotis que l'on peut conserver après, ou détruire. Dans ce cas il faut penser à l'accessibilité des personnes handicapées et bien penser aux escaliers, aux rampes, etc.

(...)

A Grande-Synthe, il y a la grosse entreprise : ArcelorMittal. On voit bien l'argent qu'apporte tout ceci à la ville, qui lui permet de subvenir aux besoins de la population locale pour qu'elle ne tombe pas dans une plus grande précarité, mais on ne voit pas l'émergence de petites et moyennes entreprises. Alors que ce dont nous aurions besoin pour travailler main dans la main dans et pour le camp et ce qui serait positif pour la ville et la population, c'est l'émergence de PME, c'est-à-dire le petit menuisier qui va venir poser portes et fenêtres, la production de tôle locale dans l'atelier du coin, etc. ça, on ne le voit pas à Grande Synthe

(...)

Je vais finir sur le point positif des enfants dans le camp de migrants de Grande Synthe. Habituellement, on voit des enfants dans les camps dans des structures de l'UNICEF. Ici, les enfants vont à l'école avec les autres écoliers de la ville de Grande Synthe. C'est un réel point positif d'intégration, de stabilité des populations migrantes. En fait, cette mixité crée le sentiment de ne plus être perdu, de ne plus être en fuite, et ça c'est vraiment le point positif.

LES
DYNAMIQUES
D'ACTION
COLLECTIVE
À LA LINIÈRE

CÉLINE BARRÉ

DU BASROCH AU CAMP DE LA LINIÈRE, L'ÉVOLUTION DES ACTEURS ET DE LEURS INITIATIVES

Le 7 mars 2016, 1500 personnes déménagent du camp du Basroch vers celui de la Linière ouvert à l'initiative de Damien Carême, maire de Grande Synthe, et en partenariat avec Médecins Sans Frontières (MSF).

Selon MSF, le déménagement du Basroch vers la Linière a été rendu possible grâce à la « coalition improbable » d'acteurs : Élus, fonctionnaires municipaux, militants, bénévoles associatifs et professionnels de l'humanitaire. *« En cela, il est une illustration que la construction d'un espace d'accueil digne, ouvert, répondant aux besoins nécessaires des réfugiés, incluant des espaces communautaires chaleureux, est réalisable sans un coût financier démesuré⁷¹ ».*

De plus, plusieurs associations et collectifs s'investissent dans la mise en place d'actions hors-camp basées sur des projets de « vivre ensemble » via l'inclusion des enfants de la Linière au sein des écoles de Grande Synthe mais aussi par le développement de partenariat avec des structures publiques telles que la médiathèque ou les maisons de quartier.

Membre du réseau des « élus hospitaliers », Damien Carême a souhaité inscrire le camp de la Linière dans une stratégie d'hospitalité. Suite au déplacement de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) en Mars 2016, celle-ci a salué *« la sincérité de l'engagement du maire et l'exemplarité du dévouement de la société civile pour apporter de l'aide aux migrants ».*

71 Mickael Neuman, Angélique Muller, « MSF à Grande Synthe : enseignement d'une improbable coalition d'acteur », 22/11/2016

Quel bilan peut-on faire de cette convergence des acteurs et de leurs initiatives ? Comment appréhender les complémentarités d'usages entre les associations locales, les ONGs internationales et les acteurs publics pour permettre d'assurer une coordination capable de supporter les évolutions contextuelles et politiques ?

LE CAMP DE LA LINIÈRE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE D'ACTION COLLECTIVE ?

DE MSF À L'AFEJI : L'ÉVOLUTION DES ACTEURS

La collaboration entre la Mairie et MSF a permis la création du camp et l'installation de sanitaires, des baraquements, de parties communes et de zones médicalisées. Plusieurs associations, dont l'association *Actes et Cités*, ont été concertées pour la mise en place du camp. Néanmoins, la majorité des associations locales n'ont pas été consultées dans ce processus. Les initiatives de la mairie et de MSF ne répondant pas à l'ensemble des besoins sur place, le rôle et les actions des associations, locales et étrangères, ont été primordiaux dans le fonctionnement du camp.

MSF s'est donc positionné pour la conception et la construction du camp ainsi que pour la gestion sanitaire mais ne souhaitait pas s'impliquer dans la gestion du camp. MSF décidera de transférer par la suite certaines de ses responsabilités à la mairie et mènera ses activités médicales sur place tout en assurant la garantie d'une prise en charge de qualité des patients par les structures médicales publiques.

A l'ouverture du camp, la mairie recherche un acteur associatif pour assurer la coordination des activités des différentes associations et la gestion du site sur une période initiale de deux mois. Plusieurs associations dont Acted et la Croix Rouge Française proposent différents projets de coordination du camp à hauteur de 3 millions d'Euros et ce, pour une présence de 12h par jour sur le camp. L'association Utopia 56 proposera un budget annuel de 1,6 millions d'euros et une présence sur le camp 24h/24h. Utopia 56 justifie la différence de budget par sa capacité à mobiliser des bénévoles sur l'ensemble des missions. En parallèle à la mise en place de cette nouvelle coordination du camp par Utopia 56, Damien Carême assure la négociation avec l'état pour la future reprise en charge du camp par celui-ci.

L'association Utopia 56 a été fondée par les responsables de la régie du camping du festival breton des Vieilles Charrues. Utopia 56 n'était donc pas un acteur local et historique, ce qui a suscité certaines interrogations de la part des associations locales notamment sur leur capacité à gérer un camp de réfugiés. Le dialogue inter-associatif a donc été sensiblement freiné par ce jeu d'acteurs, entre nouveaux et historiques, de par leur positionnement et leur stratégie d'actions vis à vis des personnes accueillies.

MSF, Utopia 56 et la mairie ont alors organisé la coordination au démarrage du projet. Utopia 56 a été le principal coordinateur durant les 2 premiers mois du camp et ce, en étroite collaboration avec MSF et la mairie de Grande Synthe. Dans cette logique, Utopia 56 a parié sur la mobilisation de volontaires appuyés par une équipe de salariés réduite. Avec un financement de 320 000 euros pour les 2 premiers mois, Utopia 56 assura la gestion du camp tout en prenant à sa charge le fonctionnement quotidien des cuisines collectives, de la laverie et l'organisation des distributions matérielles et des repas. Elle inscrit ces actions dans une volonté de collaboration citoyenne. Forte de sa capacité à fédérer, Utopia 56 a créé des partenariats avec la majorité des acteurs sur place, notamment avec les associations anglaises.

En effet, la Linière mobilise de plus en plus de nouvelles associations britanniques telles que Aid Box Convoy, Hummingbird, Brighton Shelter Build Project et Refugee Community Kitchen, des associations belges (Solidarity for All) mais aussi des associations suisses et néerlandaises. Ces nouveaux acteurs ont alors rejoint les différents acteurs locaux et nationaux, historiquement présents sur place.

Ces associations dont *Refugee Community Kitchen (RCK)* ont œuvré à la construction et la gestion de différents lieux d'accueil au sein du camp, notamment les cuisines collectives, le point d'accueil se situant à l'entrée du camp ainsi que le « *Women Center* ». L'association Afeji, présente dès l'ouverture du camp, était notamment responsable de la gestion sanitaire. L'organisation au sein du camp a été mise en place et coordonnée par les différents services municipaux fortement impliqués dans ce dispositif, de concert avec les associations locales et étrangères qui assurent

les distributions alimentaires et matérielles, tandis que d'autres associations prennent à leur charge les différentes constructions de lieux collectifs (cuisines, lieux récréatifs...).

Lorsque l'Etat accepte de s'engager sur le camp, il prévoit que l'association Utopia 56 soit remplacée par l'Afeji, association initialement gestionnaire de foyers pour personnes âgées et personnes handicapées. La convention tripartite - État, mairie et Afeji - couvre le fonctionnement général du camp à hauteur de 3,9 millions d'euros.

Ce financement ne prend pas en compte l'investissement quotidien mis en place à l'origine du camp par les services de la mairie et les associations : Gestion de l'eau, des déchets, nettoyage, entretien et sécurisation de la zone ni la distribution des repas et les autres frais de fonctionnement engagés par la ville et les associations au démarrage du projet. La sécurisation étant assurée par une entreprise privée, en sous traitance de l'Afeji, son coût est alors fortement élevé par rapport à la couverture des autres besoins exprimés. Notons que différentes associations, dont Utopia 56, ont répondu à l'appel d'offre avec des propositions budgétaires à plus faible coût.

De nombreux besoins matériels, financiers et humains sont donc pris en charge par les associations. Les repas, l'habillement et les distributions de kits d'hygiène ainsi que certains services médicaux tels que les soins dentaires et gynécologiques sont donc financés par les associations. Les besoins non couverts ainsi que la difficulté de gestion du lieu par l'Afeji sont considérés par certains acteurs associatifs et militants comme une stratégie de pourrissement du camp instauré par l'état, permettant la prise de contrôle de la zone sans combler l'ensemble des besoins et ce, pour mieux envisager sa fermeture.

Afin d'assurer la coordination, un comité de gestion est mis en place et réunit chaque semaine la ville, l'Afeji et l'Etat afin d'assurer la gestion et la coordination du site. Ce comité éprouve certaines difficultés à fonctionner et les associations, à l'initiative de

nombreuses activités sur le camp, n'en font pas partie.

Dans la note du 23 juin 2016, jour du vote en faveur du Brexit, le sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, Eric Etienne, adresse une note aux exilés de la Linière insistant sur le fait que *« toute présence prolongée est proscrite et soldée par une interdiction de rester sur le camp »*.

Les associations dont MSF contestent alors cette décision et l'absence de solution de mise à l'abri des populations exclues du camp.

« Le sous-préfet change les règles et les orientations du camp. On ne peut pas dire aux gens qu'ils vont être expulsés s'ils ne demandent pas l'asile. L'État veut obliger les réfugiés à aller dans les centres d'accueil et d'orientation (CAO). C'est de l'hypocrisie. Les CAO sont nécessaires à certains endroits, mais l'État ne peut pas s'en tenir à ce seul dispositif.⁷² »

Le 3 octobre 2016, le camp est déclaré saturé et toutes les entrées sont stoppées. L'État s'engage à trouver une solution immédiate d'hébergement pour les personnes vulnérables (femmes, enfants, familles) mais pas pour les hommes, condamnés à l'errance. En réalité, aucune solution n'est trouvée, le 115 étant saturé et le départ vers les centres d'accueil et d'orientation (CAO) se faisant au compte-goutte. Des familles, des hommes et des femmes seuls se retrouvent alors sans solution d'hébergement.⁷³ Utopia 56 annonce son retrait en Juillet 2016 et cessera alors l'ensemble de ses activités en septembre 2016. Ce départ affectera fortement la mobilisation associative et militante. L'Afeji ne parviendra jamais à mobiliser les acteurs associatifs, ce qui lui vaudra de nombreuses critiques, notamment son absence répétée lors des réunions de collaboration et de coopération avec la mairie et les associations.

⁷² D'après les propos de Franck Esnée, chef de mission sur les camps de Grande-Synthe et Calais pour Médecins sans frontières (MSF), <http://www.lavoixdunord.fr/23293/article/2016-07-14/grande-synthe-des-migrants-refoules-au-camp-de-la-liniere-selon-medecins-sans>

⁷³ La cimade, *Camp de Grande Synthe, quel avenir pour les exilés*. 21 octobre 2016. <http://www.lacimade.org/camp-de-grande-synthe-quel-avenir-pour-les-personnes-exilees/>

La pluralité des acteurs et l'interventionnisme de l'état, décidé à ne pas laisser se pérenniser une situation d'exception et d'extraterritorialité, se combinent aux règles de gouvernance et d'expérimentation d'accueil qui évoluent constamment. Malgré les efforts exceptionnels des différents services municipaux et les actions coordonnées entre la mairie et les associations. Il semble de plus en plus complexe pour les acteurs du camp de construire un lieu d'accueil stable et pérenne. Le transfert de coordination et les nouvelles orientations imposées par l'état (restriction des entrées, abandon de certains lieux au sein du camp) renforcent le sentiment de frustration des associations face à une situation qui se détériore et des tensions inter-communautaires et inter-associatives qui s'accroissent.

LES ACTIONS HORS CAMP : LES ENJEUX DU « VIVRE ENSEMBLE »

La zone de la Linière étant éloignée du centre-ville de Grande Synthe, la mairie et plusieurs associations ont développé différentes activités organisées en dehors du camp afin de contribuer à une démarche de « vivre ensemble » entre les habitants de la Linière et les habitants de Grande Synthe. De la scolarisation des enfants de la Linière au concert de musiciens kurdes lors de la fête de la musique, de fortes mobilisations se sont mises en place pour développer de nouvelles initiatives permettant la mixité sociale et géographique à Grande Synthe.

L'intégration par la culture et le sport

Sous la responsabilité de la Directrice générale adjointe au pôle lien social et vie locale, des agents municipaux ont eu pour mission de coordonner diverses activités hors camp, en lien avec les acteurs associatifs et les structures publiques. L'accès à la culture et à l'éducation ont été les deux axes prioritaires de cette stratégie.

La plupart de ces activités n'ont pas bénéficié de budget spécifique car celles-ci reposent sur les budgets des structures d'accueil, dont les maisons de quartier, les écoles et la médiathèque. Les événements culturels accueillant les habitants de la Linière ne sont pas considérés comme des événements « exceptionnels » mais doivent être intégrés dans le planning général de chaque structure et ce, dans le but de permettre aux habitants de la Linière de bénéficier de l'offre culturelle de la ville de la même manière que les habitants de Grande Synthe.

Des partenariats se sont créés notamment avec le Palais du Littoral pour permettre aux exilés d'assister gratuitement à des concerts. La mairie souhaitait aussi inciter les exilés à profiter de la médiathèque de Grande Synthe. Bibliothèques Sans frontières et la Fondation Abbé Pierre ont notamment accompagné ces activités hors camp. Les enjeux majeurs dans ces activités étaient d'assurer la logistique (transport du camp vers les lieux d'accueil en ville), d'accompagner les exilés dans les activités en mettant à disposition un traducteur afin de permettre le dialogue entre les accueillants et les accueillis.

Différentes activités sportives ont été mises en place afin de faire participer les habitants de la Linière à des activités au sein des structures sportives de la ville, notamment pour le basket et le football. L'impossibilité de délivrer des licences sportives du fait de l'irrégularité de leur situation a créé certaines difficultés au sein des structures notamment sur la prise de risque et la responsabilité des structures en cas d'accidents et de la responsabilité de celles-ci. Ces obstacles étaient aussi liés à un certain manque de flexibilité

des structures publiques dans l'accueil des exilés. Il est nécessaire de simplifier les processus administratifs (assurance, responsabilité civile) et les inscriptions mais aussi de penser ces activités sur du court terme étant donné le fort turn-over et l'instabilité de la situation des exilés.

L'accès à l'éducation : L'inclusion des enfants de la Linière dans les écoles publiques

La scolarisation des enfants de la Linière a été l'une des priorités de la municipalité. Les instituteurs et institutrices se sont fortement mobilisés dans cette démarche « d'inclusion véritable ». Chaque école accueillant des enfants migrants a mis en place des activités éducatives adaptées aux enfants de la Linière en se basant sur la réforme des rythmes scolaires : cours de théâtre, de musique etc. Notons que les écoles ont une politique d'accueil des enfants Rroms et des enfants du voyage depuis plusieurs années.

Au démarrage de ce projet d'accueil des enfants de la Linière au sein des écoles publiques, certaines réticences des parents d'élèves se sont formulées par les questions suivantes: *« ce n'est pas du rejet mais de l'appréhension »* ; *« ces enfants sont-ils vaccinés ? »* ; *« est ce qu'ils ne vont pas accaparer les enseignants ? »*

Selon Adeline Markwitz, directrice et institutrice à l'école Ferrer, *« Pour dissiper les inquiétudes, il faut bâtir des passerelles »*. L'école Ferrer a été ouverte pendant les vacances d'été et pendant les vacances de la Toussaint et de Noël de 2016. Les enfants étaient scolarisés l'après-midi; le planning étant adapté face aux tentatives de passage des exilés la nuit. Les professeurs se sont alors adaptés au quotidien des enfants exilés, ce qui a permis de mettre en place cette dynamique.

En parallèle à cette initiative d'inclusion au sein des écoles publiques, les écoles du camp ont été fermées ou transformées en lieu ludique pour inciter les parents à envoyer les enfants à l'école publique, même s'ils n'ont pas le projet de rester en France.

Ces initiatives étaient aussi portées par l'académie. L'éducation nationale a créé deux postes spécifiques pour les enfants non anglophones. Un bus a été mis à disposition pour transporter les enfants. Les difficultés logistiques et l'instabilité de la situation de ces enfants ont parfois eu un impact sur la régularité de leur scolarisation. Néanmoins, les enseignant(e)s ont constaté un impact positif tant pour les enfants de la Linière et les enfants de l'école notamment par le développement d'un vrai projet pédagogique portant sur un travail d'échange sur la différence et la tolérance.

Extrait de l'article extrait de La Voix du Nord du 03/06/2016

Les enfants du camp de la Linière sur le chemin de l'école de la république

(...)L'Éducation nationale devrait créer deux postes dans les écoles de Grande-Synthe **pour la rentrée de septembre**. Les enfants du camp n'intégreront pas des classes classiques en raison de la barrière de la langue. Deux classes dédiées seront mises en place pour accueillir quelques-uns des **99 enfants du camp**, sous réserve bien sûr de l'accord des familles, car la scolarisation ne sera pas obligatoire.

« Le mouvement est bien enclenché. Nous avons la volonté de ne pas laisser ces enfants sans accompagnement scolaire, explique Éric Étienne, le sous-préfet de Dunkerque. La scolarisation des enfants de La Linière un gros chantier pour l'État, même s'il y a encore beaucoup de choses à régler, en débat avec l'inspection académique. » Cette dernière a visité le camp le 27 mai et organisé, mercredi, une réunion autour des familles, avec l'Afeji (gestionnaire du camp), des directeurs d'école et la ville de Grande-Synthe. *« C'est une première approche avec les familles pour les rassurer sur la prise en charge de leurs enfants »*, note le sous-préfet (...)

<http://www.lavoixdunord.fr/region/grande-synthe-les-enfants-du-camp-de-la-liniere-sur-le-ia17b47594n3547866>

Suite à l'incendie du camp, le projet pédagogique s'est brutalement arrêté. Les équipes enseignantes et les élèves ont été fortement affectés par l'absence soudaine et définitive des enfants de la linière, envoyés dans des Centres d'Accueil et d'Orientation répartis partout en France. Néanmoins, la réflexion sur la création d'un réseau de « professeurs d'accueil » est toujours présente. Ce réseau permettrait d'accompagner les enseignants à accueillir des enfants en situation d'exil et de partager des outils pédagogiques autour des enjeux de l'accueil des enfants migrants.

L'accès au droit

Force est de constater que l'accès à l'information au sein du camp a été très complexe du fait de la pression et de l'intimidation des passeurs sur place. La question de l'accès au droit au sein du camp mais aussi hors du camp s'est posée notamment pour la Cimade. Il semblait difficile de mettre en place un point d'information spécifique sur l'asile au sein même du camp. Un point d'information général a été organisé au sein du camp permettant d'informer sur des questions juridiques d'ordre général (notamment sur les réponses juridiques en cas de violences policières). Lorsqu'il s'agit de question plus spécifique sur l'asile, les personnes sont orientées vers le bureau de la Cimade situé en centre-ville. La Plateforme de Service aux Migrants (PSM) s'est positionnée vis à vis de la question de la prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers en collaboration avec la Cimade et la Dunkerque Legal support team.

Suite à l'incendie, les majorités des associations qui contribuaient à la mise en place d'activités hors camp ont arrêté leurs activités (La Cimade a néanmoins continué ses missions d'accompagnement juridique). La destruction du camp a eu pour conséquence la suspension de nombreux projets d'inclusion des réfugiés au sein des structures publiques à Grande Synthe.

ACTEURS HISTORIQUES, NOUVEAUX ACTEURS ET MUNICIPALITÉ: QUELLE DYNAMIQUE ?

La question de la migration à Grande-Synthe existe depuis 2006-2008 et les associations dites « historiques » sont celles qui apportent une assistance auprès des exilés depuis de nombreuses années. A l'époque, la ville n'intervenait pas directement sur cette problématique sauf pour apporter une aide financière ou matérielle indirecte lorsque la situation se compliquait. Les associations locales menaient des activités d'aide vestimentaire, alimentaire et de douches chaque jour.

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTES COORDINATIONS

Les acteurs historiques sont pour la plupart rassemblés au sein du Carrefour des Solidarités. Ce réseau inter-associatif rassemble des associations qui luttent contre la précarité sur le dunkerquois et qui viennent en soutien aux migrants de Grande Synthe et autres principaux camps du dunkerquois. Les associations membres du Carrefour des Solidarités venant en soutien aux migrants sont notamment Salam, la Ligue des Droits de l'Homme, Emmaüs Dunkerque, l'AFEJI. Certaines associations, telles que l'Auberge des migrants, Fragile les bulles ou la Plateforme de Services aux Migrants (PSM), sont considérées comme membres invités mais non membres actifs. La PSM ne se considère pas comme un acteur du camp car cette association a éprouvé une certaine réticence à intervenir dans un camp et porte depuis longtemps une réflexion sur la mise en place de « maisons du migrants » permettant la mise en place d'un dispositif de lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire. Cette initiative, soutenue par différentes associations notamment le Carrefour des Solidarités, a été écarté suite à la création du camp.

Le *Collectif Migrants* qui rassemble l'ensemble des associations dont les associations du Carrefour des solidarités, oriente ses actions spécifiquement sur la coordination de l'aide aux migrants. Néanmoins, certaines associations dont les associations étrangères ne font pas parties du Collectif Migrants. La tradition de coopération entre les acteurs locaux remonte à plus de 10 ans et l'arrivée des nouveaux acteurs suite à la médiatisation des conditions de vie au Basroch a déstabilisé l'organisation des associations locales. La mobilisation associative est devenue plus importante avec des profils et des rapports de force très différents.

En effet, il a été de plus en plus difficile pour le Carrefour des Solidarités d'assurer la coordination inter-associative, conséquences des problèmes liés aux différences de visions et de mode d'action collective, aux problèmes de communication (anglais/français) et le fort turn-over des bénévoles (notamment au sein des associations anglaises). Ces difficultés ont engendré une réelle instabilité dans l'organisation des activités.

En ce qui concerne la coordination entre la municipalité et les associations, la mairie a mis en place une « *réunion de coordination* » permettant de réunir les acteurs du camp le mercredi tous les 15 jours. Elle regroupe la majorité des associations historiques et les nouvelles associations partenaires mais certaines associations ne sont pas invitées à y participer (en particulier les associations britanniques, pourtant les plus actives sur le site). La réunion de coordination réunit différents acteurs associatifs notamment l'AFEJI, le Carrefour des Solidarités et autres associations dont SALAM, Emmaüs, Médecins du Monde, la Cimade, l'Auberge des migrants et Bibliothèques Sans Frontières. Ces réunions sont coordonnées par la Mairie de Grande Synthe. Certaines associations ont longtemps déploré l'absence de l'Afeji à cette réunion, pourtant principal acteur de coordination du camp.

En complément à la « *réunion de coordination* », une « *réunion de coopération* » est mise en place les jeudis réunissant tous l'ensemble des acteurs du camp dont les bénévoles. Cette réunion aborde les aspects pratiques et logistiques de la gestion du camp au quotidien. Néanmoins, les décisions se prennent lors de la réunion de coordination.

ACTEURS HISTORIQUES VS NOUVEAUX ACTEURS : LA LUTTE DES PLACES ?

L'un des enjeux de la collaboration entre acteurs historiques et nouveaux acteurs résulte dans les divergences des modes d'intervention. En effet, les associations locales ont eu de réelles difficultés à comprendre la « mainmise » des associations étrangères sur l'accueil car ces associations étaient présentes 24h sur 24 sur le camp. Un sentiment de perte de pouvoir et de légitimité d'action s'est développé.

La mairie, à l'initiative de ce camp, a continué à assurer la coordination inter-associative, privilégiant les rapports avec les associations locales (pourtant certaines associations étrangères étaient présentes aux réunions de préfiguration et de montage et ont participé à la construction de nombreux bâtiments dans le camp) et réaffirmant que l'organisation du camp et les constructions ne pouvaient se faire sans autorisation ou consensus avec la ville. Pour assurer l'accueil des nouvelles associations sur ce territoire, 33 lits ont été mis à disposition des bénévoles étrangers et la mairie a créé une équipe de 4 personnes intégrant le volet social pour l'intégration des réfugiés, l'accueil des bénévoles et la gestion de la plateforme web.

Comme le soulignent Michaël Neuman et Franck Esnée de MSF⁷⁴, « la convergence des « anciens » et des « nouveaux » ne se fit pas toujours sans mal. Le manque de coordination, le sentiment de dépossession d'un certain nombre d'acteurs locaux, la frustration croissante de tous devant le manque de mobilisation des gouvernements français et britannique contribua à attiser les tensions entre les différents intervenants ».

⁷⁴ Franck Esnée et Michaël Neuman, « Mise à l'abri, hospitalité ou accueil des réfugiés : les ambiguïtés irrésolues du camp de la linière », Revue « Alternatives Humanitaires, 5 juillet 2017. Cet article a été repris intégralement dans le présent ouvrage dans la mesure où il nous paraît particulièrement pertinent quant à notre thématique.

La méconnaissance des actions entre les nouveaux acteurs et les acteurs locaux, a été un réel obstacle pour assurer une coordination inter-associative élargie. MSF reconnaît d'ailleurs la difficulté à cerner les orientations des différentes parties prenantes engagées sur le terrain, qu'ils soient associatifs ou institutionnels. Le manque de coordination, les multitudes d'actions non planifiées (dont les distributions) ainsi que la présence et l'emprise des réseaux de passeurs ont été des obstacles et des enjeux majeurs pour les associations. L'implication des différents acteurs du camp : associations, état, municipalité tant dans la gestion de celui-ci que dans son contrôle mais aussi la posture urgentiste des nouvelles associations voulant mener au plus vite leurs activités, démontrent à nouveau la difficulté à inscrire l'accueil, qu'il soit sous forme de camp ou non, dans un temps long. Seules les associations dites historiques se positionnent depuis plusieurs années sur une politique d'amélioration des conditions d'accueil à long terme et au-delà de la gestion du camp.

Tout au long de l'expérience de la Linière, la nécessité de définir une orientation sur un temps plus long éprouvera de réelles difficultés à se mettre en place. La PSM tentera de rappeler la nécessité de travailler ensemble et de trouver des outils et des méthodes collaboratives pour oeuvrer à une cause commune.

Le camp de la Linière n'a pas été pensé de manière collective entre les différents acteurs. Appréhendé comme un lieu à part et non pérenne, les acteurs associatifs ont chacun leur projet et leur vision du camp. Chacun semblait porter son projet, sans accord partagé sur le devenir du camp. Michaël Neuman et Franck Esnée reconnaissent d'ailleurs que *« pour ceux qui au sein de MSF ont organisé la réponse de l'association, il ne s'est jamais agit d'autre chose que d'une opération de mise à l'abri, dénuée d'une réflexion sur l'hospitalité, l'accueil, le lien à la ville. Le service rendu devait essentiellement prévenir la survenue de maladies ou de décès, au sein d'une population très largement animée par le désir de poursuivre son voyage »*⁷⁵.

75 Voir Note 75

L'ouverture de ce camp démontrait pour certaines associations la capacité d'une ville, d'un maire à infléchir les politiques étatiques en matière d'accueil des populations migrantes. Néanmoins, il résulte de ce processus de coopération mairie/associations, des positionnements et modes opérationnels divergeant mais pouvant être complémentaires.

Il s'est avéré que certaines associations engagées à Grande Synthe mais aussi à Calais, ont éprouvé une certaine frustration face à l'évolution des directives et des pratiques établies au sein du camp notamment la destruction des cabanons, les restrictions d'entrées (répétées à plusieurs reprises mais dans les faits inefficaces) et la détérioration des conditions sanitaires. Des tensions se sont développées entre les associations et la mairie dont les positionnements respectifs étaient de plus en plus défensifs. Les départs d'Utopia 56 et de MSF à la fin de l'été 2016 seront notamment revendiqués comme des actes politiques de leur part.

POUR UNE CONVERGENCE DES ACTEURS

L'APRÈS CAMP : UN BILAN INACHEVÉ

« Surpopulation, ras-le-bol des associations mises sur la touche, détérioration des habitats, tensions politiques persistantes entre mairie et sous-préfecture, rigueurs de l'hiver... Tous les éléments sont réunis pour une explosion. Et c'est un incendie qui rebat les cartes. Depuis, parmi les habitants de La Linière, certains se cachent dans les bois, d'autres ont gagné Paris. La présence de tous ceux qui ne sont pas hébergés en Centre d'accueil provisoire suite à l'incendie est jugée illicite. Les migrants des Hauts-de-France sont pourchassés, et ceux qui tentent de leur venir en aide, associations ou individus, sont dissuadés de le faire »⁷⁶.

⁷⁶ Voir Note 75

Suite à l'incendie, la mairie a fait preuve d'une réelle réactivité face à la situation, notamment en ouvrant les gymnases pour accueillir les résidents du camp. Néanmoins, il n'existe plus de lieu d'accueil inconditionnel pour les exilés en transit à Grande-Synthe et sur le littoral.

Plusieurs réunions ont été organisées à l'initiative de la mairie mais aucune directive n'a été énoncée les premiers mois. Selon les associations, le lien avec la mairie reste fort en termes de communication mais de plus en plus fragilisé en termes d'action collective pouvant s'inscrire sur le long terme.

Aujourd'hui, les associations sont en attente d'un bilan sur l'expérience collective du camp. Il semble nécessaire de mettre en place un débat sur « l'accueil des exilés » entre la mairie, l'état et les acteurs associatifs.

Le camp n'est pas une solution pérenne mais il représente une solution intermédiaire permettant la légitimité de présence des exilés sur un territoire ainsi que la légitimité d'action des associations face à un déni de l'état. Aujourd'hui, les associations déplorent un retour à la situation de 2006. Selon elles, la mairie se doit de faire une analyse sur la situation avant le camp, sur l'expérimentation du camp mais aussi sur la destruction de celui-ci. La mairie de Grande Synthe a organisé plusieurs réunions suite à l'incendie pour gérer à la fois les aspects logistiques de l'aide d'urgence mais aussi pour informer les associations sur le positionnement politique de la mairie vis à vis de la situation et du plaidoyer qu'elle porte auprès de l'état.

Lorsque nous avons présenté les différents scénarios proposés par les étudiants de l'Ecole Nationale d'architecture Paris-Belleville, les associations ont eu une certaine difficulté à se positionner sur l'une des propositions car celles-ci semblaient être en décalage avec la réalité du moment. L'incendie avait eu lieu un mois auparavant. Néanmoins, elles ont observé 3 dimensions importantes à intégrer dans ces différentes propositions et qui permettraient de prendre en compte la réalité du quotidien des associations :

1ère dimension : La temporalité de l'immédiateté, gérer l'urgence

2ème dimension : Savoir être force de proposition pour améliorer les conditions de vie

3ème dimension : Construire la résultante de nos propositions tout en gérant l'urgence

Certains acteurs nous ont fait part de leur incertitude sur l'efficacité de ces propositions ; Ce n'est pas la forme urbaine qui va apporter la solution mais c'est avant tout de savoir qui gère l'accueil des exilés dans l'espace public. Selon eux, les pouvoirs publics ne savent pas comment mener ce projet. La mairie a apporté une réponse par la mise en place d'un camp mais celle-ci ne peut être une solution pérenne.

La ville accueillante se doit d'être pensée comme un espace où les services publics joueront leur rôle et assumeront leurs responsabilités envers les populations migrantes et où les actions seront menées en complémentarité et en collaboration avec les associations tout en veillant à ce que celles-ci gardent leur indépendance en termes d'actions et de positionnements politiques.

Il est nécessaire de mettre en place des outils collaboratifs permettant d'assurer une meilleure coopération entre les différents acteurs qu'ils soient historiques ou nouvellement impliqués sur le territoire. L'intégration de représentants communautaires dans cette réflexion est à envisager afin de répondre aux besoins réels des populations migrantes, malgré un contexte d'instabilité permanent. Pour assurer une coordination élargie, il est nécessaire de penser un modèle de coopération permettant la prise en compte de cette diversité d'acteurs tout en menant un projet commun. La mobilisation des associations sur le court terme (réponse d'urgence) et le long terme permettant une réflexion collective sur les enjeux liés à l'accueil est primordial.

JEU D'ACTEURS

ACTEURS

Décisionnaires

Etat

ministre de l'intérieur: Matthias FEKI
 ministre du logement: Emmanuelle COSSE

Préfecture du Nord

Préfec: Michel LALANDE
 Sous-préfecture de Dunkerque
 Sous-préfec: Eric ETIENNE

Mairie de Grande-Synthe

mair: Damien CAREME
 principaux interlocuteurs pour l'AFEJl:
 Dany, Laura, Patrick

Gestionnaires

association AFEJl

mandaté par l'Etat
 directeur: Hervé Dévergne
 60 salariés
 6 coordinateurs:
 - organisation interne de l'AFEJl (Catherine)
 - associations (Anne)
 - médiateurs (Nicolas)
 - logistique, matériel, entretien (Yan)
 - la Pass, écoles (Patricia)
 - aide juridique, maraude (Benoît)

UN COORDINATEUR D'ASTREINTE 24H/24

Partenaires

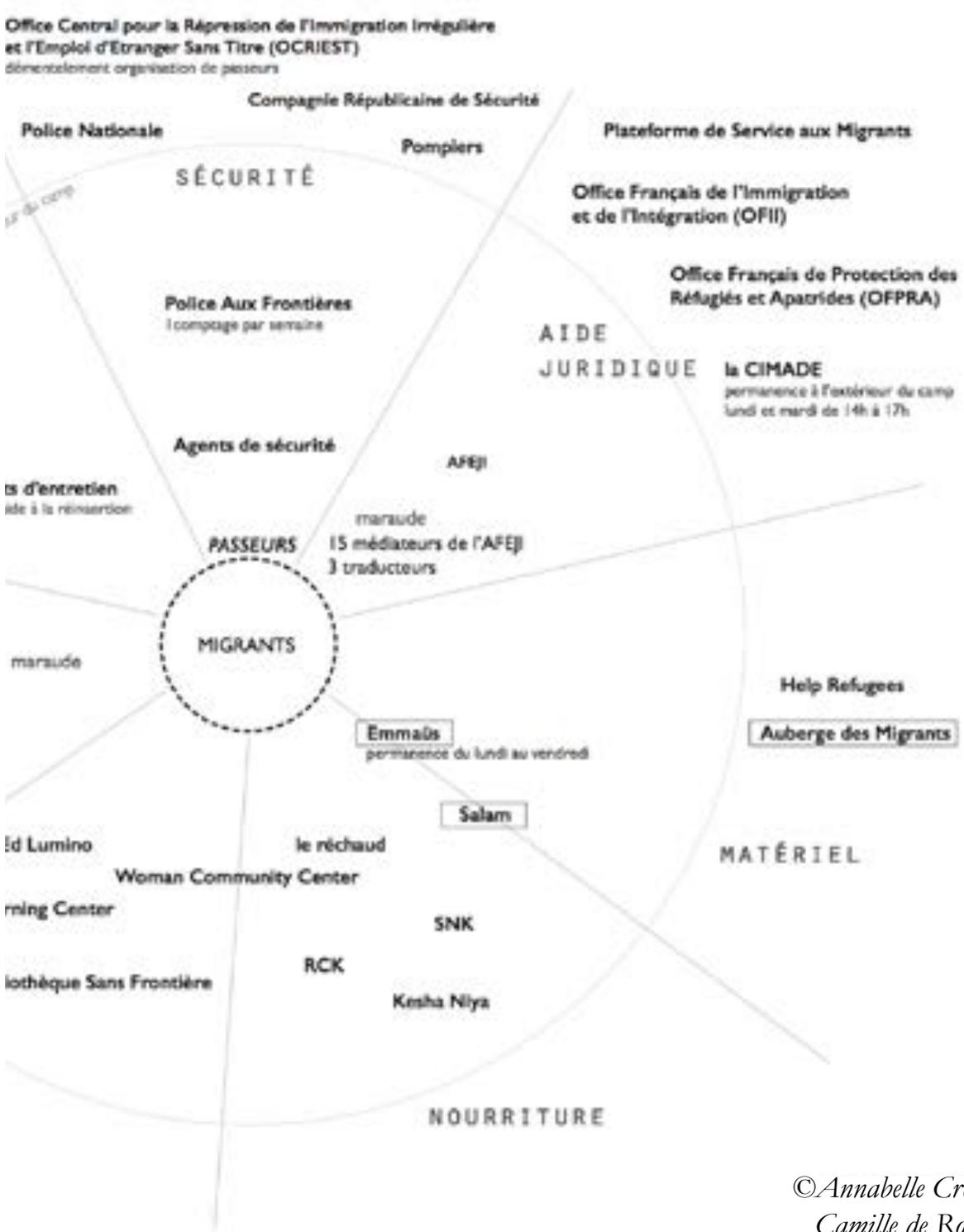
Associations présentes depuis le camp
 du Basroch

Associations présentes régulièrement
 sur le camp

Associations venant de manière ponctuelle

Bénévoles (gérer par le Carrefour des Solidarités)
 Habitants de Grande-Synthe, Riverains





©Annabelle Crespi-Rutgé
Camille de Romemont

QUELS OUTILS POUR UNE POLITIQUE URBAINE DE L'ACCUEIL ?

DOROTHÉE BOCCARA

DE LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LE LONG TERME

La notion d'hospitalité peine à émerger sur le plan politique aujourd'hui en France. Globalement, il semble en découler un impensé de la planification urbaine de l'accueil des réfugiés. En effet, en dehors des Centres d'Accueil et d'Orientation, les CAO mis en place par l'Etat, remplacés depuis 2017 par des Programmes d'Accueil et d'Hébergement pour les Demandeurs d'Asile (PRAHDA) dont la capacité reste aujourd'hui limitée et confinée à une logique d'urgence, il n'existe pas réellement une pensée urbaine du « passage », celle qui traite du droit à la mobilité des personnes migrantes dans les milieux urbains. Or, ces villes qui font face à l'afflux de réfugiés, en devenant plus perméables grâce à des infrastructures, des équipements et à des dispositifs dédiés, pourraient effacer peu à peu la perception de « crise » au profit de la notion « d'opportunité ».

Les cas de Grande-Synthe et de Calais montrent également que si des expérimentations spatiales comme le camp humanitaire (La Linière) et le bidonville autogéré (la Jungle) sont des formes primitives du refuge, leur destin tragique peut conduire à l'émergence d'une pensée stratégique de l'accueil dans les domaines tels que l'urbanisme et l'architecture chez les élus locaux et chez les professionnels de l'aménagement.

REGARDS SUR L'ATTITUDE DE L'ADMINISTRATION FACE AUX REFUGES ET AUX LIEUX DE TRANSIT

La réflexion sur les politiques publiques face au phénomène migratoire est actuellement en pleine émergence. Il existe de très nombreux ouvrages sur les lieux que sont les camps, les squats et les bidonvilles, mais un peu moins sur leurs liens avec leur mode

de gouvernance locale ou nationale. Les travaux se font plus rares encore lorsque ces lieux concernent des personnes qui a priori ne désirent pas s'ancrer sur le territoire.

Les travaux de l'anthropologue Michel Agier poursuivent ceux de Denis Peschansky sur le fonctionnement des camps dans le monde entier. Il décrit dans « Gérer les indésirables » leurs caractéristiques d'extraterritorialité, d'exceptionnalité et d'exclusion, ainsi que la gouvernance à double visage qui en découle : la main qui contrôle et expulse sous les traits de l'appareil public, et la main qui soigne sous les traits de l'action humanitaire. Pierre Bourdieu⁷⁹ (1993) puis Didier Fassin en 1997 dans « Les lois de l'inhospitalité »⁸⁰ et en 2010, dans « la raison humanitaire », rappellent que l'assistance et la punition des pauvres ont toujours été de pair. En 2004, Anne Gotman⁸¹ reprend ce thème en développant la notion d'hospitalité revisitée par les municipalités, comme étant : « *Un ensemble de pratiques plus ou moins codifiées, destinées à encadrer l'arrivée et le séjour des étrangers et déterminant ainsi leur degré d'intégration* »⁸². Elle rappelle également que l'une des conséquences de cette hospitalité sélective est le sentiment de double absence explicité par Abdelmalek Sayad⁸³ en 1999 : « *Ce régime particulier auquel est soumis l'immigrant, les temps d'attente et les qualifications à produire pour sortir du droit de séjour et entrer dans le cercle de l'appartenance citoyenne, s'apparentent ainsi davantage à l'hospitalité, forme d'entre-deux et de périodes provisoires qui organisent la « double absence », selon l'expression d'Abdelmalek Sayad, absence du pays d'origine et absence du pays d'accueil.* »⁸⁴

79 Ouvrage collectif dirigé par BOURDIEU Pierre, *La Misère du monde*, ed Seuil 1993

80 FASSIN Didier, *Les lois de l'inhospitalité* Ed La découverte, 1997

81 Sous la direction de GOTMAN Anne : *Villes et hospitalités*, MSH, 2004 p2.

82 Sous la direction de GOTMAN Anne : *Villes et hospitalités*, MSH, 2004 p3

83 SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré.* Ed Seuil, 1999.

84 Sous la direction de GOTMAN Anne : *Villes et hospitalités*, MSH, 2004 p2

Olivier Legros⁸⁵, s'est intéressé à la fin des années 2000 à l'évaluation des politiques publiques du nord de Paris notamment aux dispositifs nommés les *villages d'insertion*, et à leur impact sur les populations migrantes. Il conclut l'article sur l'aspect marginalisant que peuvent conférer ces quartiers aux migrants et sur le renforcement du processus d'exclusion qu'ils engendrent. Il remarque que leurs faibles qualités urbaines et architecturales, sont acceptées par les pouvoirs publics au nom de leur deux qualités temporelles : urgence et caractère temporaire. On retrouve des notions qui s'en rapprochent avec Michel Agier lorsqu'il développe les caractères d'*extraterritorialité et d'exceptionnalité*⁸⁶.

Par ailleurs, *ces bricolages locaux* finissent parfois par être validés comme des politiques publiques nationales à part entière grâce leur *évaluation quantitative* souvent élaborée au niveau national, faite sous la forme d'indicateurs polyvalents non spatiaux centrés sur *l'accessibilité aux fonctions sociales* : accès à l'hébergement, accès au logement, accès à la santé, accès à l'éducation, accès à l'emploi. Ce processus fait partie de ce que Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès nomment *Gouverner par les instruments*⁸⁷. Ils font ainsi l'hypothèse que la quantité des instruments d'évaluation fabriquerait et existerait davantage comme politique publique que l'action en elle-même. Expliqué très schématiquement, cela voudrait dire que les procédures publiques très formalisées permettraient aux institutions de se focaliser davantage sur les dispositifs, que sur les populations précaires. Celles-ci, expulsées de leur refuge soit par accident soit par démantèlement, pourraient demeurer en marge de l'accès même aux dispositifs spécifiques. Ainsi, pour Olivier Legros, la question de la *désécialisation de la problématique* rentre en jeu pour mieux se détacher des procédures administratives et du décalage toxique entre celles-ci et leurs objectifs premiers. Il faudrait

85 LEGROS Olivier, 2010, «Les pouvoirs publics et les grands « bidonvilles roms » au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen).», *Espaces Temps.net*, Travaux, 27.09.2010, <http://www.espacestems.net/articles/les-pouvoirs-publics-et-les-grands-bidonvilles-roms-au-nord-de-paris/>

86 AGIER Michel *Gérer les indésirables* Ed Flammarion, 2008

87 LASCOURMES Pierre et LE GALES Patrick, *Gouverner par les instruments* Ed Armand Colin, 2005.

un changement des représentations et modifier les modes de gouvernance pour retrouver la pertinence de l'action : « *Faut-il, dans ces conditions, songer à dé-spatialiser les politiques en direction des migrants roms en situation précaire ? Cela semble difficile, si l'on tient compte d'une part du rôle que joue la territorialisation des hôtes dans la construction des régimes d'hospitalité, d'autre part (...) les institutions qui, le plus souvent, continuent de percevoir les migrants comme des étrangers « indésirables ». Changer de politique nécessite au préalable de changer de regard sur autrui.* »⁸⁸

Olivier Legros souligne en 2010 la présence néanmoins de politiques anticipatrices concernant les personnes migrantes Roms : « L'absence de planification n'est cependant pas incompatible avec la mise au point de politiques globales. »⁸⁹ . Il regrette que son échelle décisionnelle reste délocalisée de son objet : cette planification se décide au niveau européen et concerne essentiellement le volet sécuritaire du fait migratoire notamment le contrôle et la régulation des flux par la fermeture des frontières.

Plus récemment, Thomas Aguilera (2017)⁹⁰ revient sur la gestion des Etats Modernes vis-à-vis de certains de ces espaces, notamment sur les squats et les bidonvilles. D'après lui, cette gestion a toujours oscillé entre la mise à distance, la prise en charge, ou la destruction des illégalismes urbains⁹¹. Alors que les premiers rapports des organisations internationales voient ces entorses à la loi à la fois comme une solution⁹² au regard de la survie qu'elles permettent et un problème au regard de leur sous-équipement, les premières

88 LEGROS Olivier, 2010, «Les pouvoirs publics et les grands « bidonvilles roms » au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen)», *EspacesTemps.net*, Travaux, 27.09.2010, <http://www.espacestemp.net/articles/les-pouvoirs-publics-et-les-grands-bidonvilles-roms-au-nord-de-paris/>

89 LEGROS Olivier, 2010, «Les pouvoirs publics et les grands « bidonvilles roms » au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen)», *EspacesTemps.net*, Travaux, 27.09.2010, <http://www.espacestemp.net/articles/les-pouvoirs-publics-et-les-grands-bidonvilles-roms-au-nord-de-paris/>

90 AGUILERA Thomas, *Gouverner les illégalismes urbains, les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Ed Dalloz, 2017

91 Dans l'ouvrage de Thomas AGUILERA référencé ci-dessus, la notion d'*Illégalisme Urbain* désigne toutes les constructions non réglementées à l'échelle urbaine.

92 Le rapport U.N. Habitat de l'année 2003 les décrit comme un vivier de ressource conditionnant la survie des pauvres.

approches sur l'informalité urbaine se sont centrées sur le problème de l'évasion fiscale (Keith Hart.1973)⁹³ qui ont abouti aux réflexions sur la légalisation foncière sous la forme d'octroi de titres de propriété (Hernando De Soto⁹⁴, en 1987). Le concept d'*informalité urbaine*⁹⁵ s'intensifie avec l'avènement des travaux sur les bidonvilles auto construits d'Amérique latine dans la fin des années 1980 (définis entre autres par Alain Lipietz avec Georges Benko en 1988⁹⁶), et la reconnaissance de leurs qualités urbaines et sociales, notamment dans les travaux de Paola Berenstein Jacques sur les favelas de Rio⁹⁷ au début des années 2000. Ces travaux ont changé le regard porté sur ces espaces, reconnus par des politiques et des universitaires comme un creuset de solidarités et de créativité.

On pourrait également poursuivre l'idée que ces quartiers informels sont le résultat d'une gouvernance assumée. Rafael Soarez Gontcharov⁹⁸ (2010) insiste sur les bénéfices économiques pour Rio de Janeiro de la tolérance des pouvoirs publics vis à vis des favelas, donc sur l'aspect stratégique de cette politique. Les illégalismes urbains pourraient donc être la conséquence de l'inaction publique, de la tolérance, ou de la répression des gouvernants vis-à-vis des populations précaires dans les Etats modernes. L'action des pouvoirs publics, même absente, n'est donc jamais neutre.

Ce travail s'inscrit dans la poursuite de ces travaux, en faisant l'hypothèse que les camps sont le résultat d'un impensé de l'accueil au sens large, avec leur relation chaotique au temps (leur caractère urgent et temporaire) pour principale justification de leur maintien à la marge, donc en dessous de la *reconnaissance collective* qu'implique un passage dans le droit commun.

93 HART Keith, « informal Income Opportunities an Urban Employment in Ghana » in *Journal of Modern African Studies* v11

94 DE SOTO Hernando, *Le mystère du Capital*, pourquoi le capitalisme triomphe en occident et échoue partout ailleurs, Ed. Flammarion, 2005.

95 *Informalité urbaine* : notion qui rejoint celle d'*illégalisme urbain* précisée par Alain LIPIETZ et Georges BENKO EN 1988, voir note 17.

96 LIPIETZ Alain, BENKO Georges dans une conférence prononcée à Rio de Janeiro en 1988 : Les bidonvilles et favelas comme horizon indépassable de notre temps et vus comme des villes flexibles.

97 BERENSTEIN JACQUES Paola, *Les favelas de Rio*, Ed l'Harmattan, Paris 2001 et *Esthétique des favelas*, Harmattan, Paris, 2003.

98 SOAREZ GONCALVEZ Rafael, *Les favelas de Rio de Janeiro, histoire et droit, XIXe et XX siècles*, Paris, Ed l'Harmattan 2010

Les refuges dans les Hauts de France : 20 ans de démolition/reconstruction

Il suffit pour cela de rappeler quelques événements. En 1997, sous la pression de l'association Emmaüs et des calaisiens, l'Etat ouvre la halle de Sangatte, un hangar désaffecté qu'il met sous gestion de la Croix Rouge, suite à l'arrivée de réfugiés Kosovars. Ce hangar accueille jusqu'à 1800 personnes dans des conditions difficiles. Sa fermeture sera négociée avec les britanniques en 2002, par le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy en échange avec les accords du Touquet.

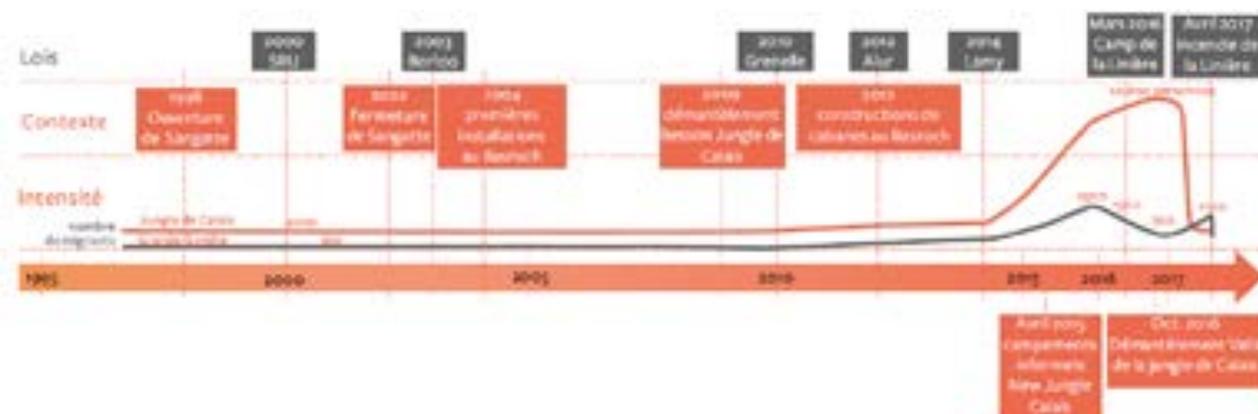
Suite à la fermeture de Sangatte, c'est en toute logique que des campements se reconstituent rapidement sur tout le littoral calaisien, cette fois construits par des Kurdes et des Afghans. C'est à cette époque que le mot « *jangal* », qui signifie « forêt » en pachtoun et en persan est transformé par le mot « *Jungle* » probablement par des associations pour désigner ces campements de fortune à l'écart des villes. Cette première Jungle, est au début tolérée par les pouvoirs publics car elle contribue à vider la ville des squats. Elle est démantelée en 2009 par le ministre de l'immigration du gouvernement de Nicolas Sarkozy, Eric Besson. Avec l'amplification des flux de réfugiés venus de la guerre de Syrie, une deuxième Jungle se formalise, au printemps 2015, fortement médiatisée car rassemblant très rapidement près de 10 000 personnes de toutes les nationalités. Elle sera démantelée en deux temps, en Mars 2016 par le ministre de l'intérieur Manuel Valls et en Octobre 2016 par le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve du gouvernement de François Hollande. C'est donc une politique de démantèlement systématique que l'Etat choisit de mener de 1997 à 2017. Ainsi peut-on s'interroger sur la nature de ces événements et en même temps sur leur répétitivité.

Dans le même temps, d'autres villes qui représentent un attrait pour les réfugiés du fait de leur situation proche d'une station de service ou d'une aire de repos le long des autoroutes A 25 ou A 26

connaissent l'implantation de lieux de vie depuis 2005. Ces villes sont Norrent-Fontes, Angres, Steenvoorde, Grande-Synthe ou Teteghem. D'après le Directeur des services techniques de la ville de Grande-Synthe : « *La fermeture de Sangatte désorganise complètement l'arrivée des réfugiés. En 2005, ils sont éparpillés de manière assez désordonnée sur le territoire.* »⁹⁹ C'est donc en 2012 que sous l'impulsion des élus du parti politique *Europe Ecologie Les Verts* de la région Nord Pas de Calais avec Damien Carême, est créé « *le Réseau des Elus Hospitaliers* » (REH), dont l'objectif était de mettre en commun une expérience et de constituer un réseau de pression face à l'Etat pour l'orienter vers une réponse plus efficace en termes de moyens. Ce réseau peinera toujours à exister suite aux bouleversements de mandatures locales issus des élections régionales, cantonales et municipales.

Si on fait un focus sur Grande-Synthe, en 2006, la ville de Grande-Synthe réserve aux migrants un terrain originellement destiné à l'urbanisation pour un projet d'écoquartier : le bois du Basroch. Une coopération entre la ville, des associations locales, Médecins du Monde (MDM) se met en place et le camp accueillera entre 30 et 100 réfugiés jusqu'à l'été 2015. A l'automne 2015, le camp du Basroch fera face à « une explosion démographique » : il passe de l'accueil d'une centaine de personnes à celui de 2700 personnes. La mairie, confrontée à l'incapacité de gérer cette situation sur un terrain non viabilisé, décide alors de réaliser avec l'association Médecins Sans Frontière (MSF) le premier camp dit *humanitaire* en France, c'est-à-dire aux normes du Haut-commissariat aux Réfugiés. En mars 2016, le camp est déménagé du Basroch vers un terrain enclavé entre l'autoroute et les voies ferrées : La Linière. D'une capacité d'accueil limitée, le camp de la Linière a accueilli jusque 1700 personnes dont de nombreux demandeurs d'asiles en attente d'un hébergement en Centre d'Accueil dit CADA ou HUDA. Ce deuxième campement sera victime d'un incendie en avril 2017. Comment les services locaux de Grande-Synthe ont-ils pu faire face à cet afflux de réfugiés ?

⁹⁹ Entretien du 11 mai 2017 à Grande-Synthe avec le DGST.



On peut se demander si pendant cette période, une ébauche de planification n'a pas été tentée à un échelon différent. En effet, les pouvoirs publics ont vocation à anticiper, prévoir, rationaliser, conseiller aux politiques des réponses faces à des problématiques, ce que l'on nomme dans le jargon administratif faire de la prospective. Or, si l'intensité des événements vécus sur les deux années 2015 et 2016, était imprévisible par son ampleur, il n'en reste pas moins qu'au bout de 20 ans de démolition / reconstruction de refuges sur ce territoire, on ne peut plus parler de phénomènes imprévisibles par leur nature. Ceci amène à pointer la complexité de l'action publique questionnée par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès : « *Est-ce un commandement visant à résoudre les problèmes au nom du bien commun ou bien un vaste espace de négociation et de relations de pouvoirs entre une multitude d'acteurs publics et privés ?* »¹⁰⁰

L'objet de cet article est de présenter dans un premier temps les dispositifs juridiques et financiers sur lesquels des élus qui se veulent hospitaliers peuvent s'appuyer pour intégrer des personnes de passage en France, alors même que leur flux semble difficile à cerner et que le manque de stratégie étatique semble les confiner au traitement de l'urgence. Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur la prise en main par l'administration des outils

100 LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, 2012 *Dans sociologie de l'action publique*, Ed Armand Colin p25.

juridiques et financiers décrits dans la première partie dans les Hauts de France, puis sur le cout induit par le choix de solutions temporaires, notamment sur le travail quotidien des services locaux. Nous questionnerons ainsi comment des services locaux répondent à la crise par des actions publiques à *la limite des cadres légaux* et des *orientations politiques nationales* pour répondre à leurs propres principes éthiques, et à une injonction contradictoire avec celle de l'Etat. Nous verrons également comment une « recherche-action pédagogique » peut orienter les élus locaux dans leur stratégie temporelle. Enfin nous nous interrogerons sur la place que prennent différents types de pouvoirs dans l'émergence d'une action publique pour tenter d'inventer une politique alternative.

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS POUR ACCUEILLIR DES MIGRANTS EN FRANCE

LES ACTEURS PUBLICS ET LEUR COMPÉTENCE

La commune : une gestion de proximité et les pouvoirs de police du maire

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) souligne le rôle de la commune comme chef de file pour fixer les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la mobilité durable, à l'organisation des services publics de proximité et à l'aménagement de l'espace et du développement local. Cependant la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences optionnelles et obligatoires reconnues aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations, ce qui, de fait, réduit d'autant les compétences des communes membres de ces EPCI. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) a instauré le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités.

Cependant depuis les lois de décentralisation de 1983, les communes qui perçoivent d'importants revenus liés à leur tissu économique ont acquis une culture importante de l'autonomie de décision dans l'élaboration des projets urbains qui se situent sur leur territoire. C'est le cas de la commune de Grande-Synthe au regard de la Communauté Urbaine de Dunkerque. En effet par des jeux de négociation, Grande-Synthe a conservé la plupart des compétences de l'aménagement qui lui étaient données depuis 1983, en dehors de l'élaboration du PLU par l'agglomération à laquelle elle participe activement.

Dans le domaine sanitaire et social, la commune de Grande-Synthe met en œuvre l'action sociale grâce aux centres communaux d'action sociale, les CCAS, pour la gestion des crèches et des foyers de personnes âgées. Grande-Synthe reste donc très investie dans ce domaine. À ces compétences s'ajoutent celles qui correspondent à des missions traditionnelles dont la protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire. C'est d'ailleurs à ce titre que le maire de Grande-Synthe a pu justifier de l'implantation d'un camp humanitaire sur son territoire.

Les compétences de l'agglomération en matière d'aménagement, de développement économique et de gestion des aires d'accueils des gens du voyage

La loi NOTRe a organisé de nouveaux transferts des communes membres vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération : compétences en matière de développement économique et en matière d'aménagement essentiellement. En matière d'urbanisme, les communautés de communes et les communautés d'agglomération se voient transférer la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme sauf en cas d'existence d'une minorité de blocage. Par ailleurs, dans les domaines se rapportant aux pouvoirs de police « spéciale » notamment lorsqu'il s'agit d'habitat insalubre, le président d'un EPCI à fiscalité propre se substitue au maire au moment du transfert de compétence. A noter également que le transfert de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, a eu lieu en 2017, pour les communautés de communes (art. L5214-16 CGCT) et pour les communautés d'agglomération (art. L5216-5). C'est un volet qu'il pourrait être intéressant de développer dans la problématique de l'accueil des réfugiés en France. Il conviendrait de vérifier si cette fenêtre ouverte dans le code de l'urbanisme français n'a pas été exploitée par des EPCI « hospitaliers » car elle peut s'adapter à la problématique d'accueil des migrants, notamment dans la gestion de l'urgence.

La compétence du Département au sujet des personnes défavorisées et des mineurs isolés, les PDALHPD

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 désigne le département comme «chef de file» en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. A ce titre le rôle du Département en matière d'aide à l'accueil des réfugiés devrait être prépondérant, notamment sur toutes les dispositions relatives à l'aide sociale et à la protection de l'enfance. Certains départements ont élaboré des schémas départementaux de protection de l'enfance. La loi NOTRe confirme également que le département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale. En effet, l'action sociale du département, dont le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement, concerne principalement l'aide sociale à l'enfance (ASE), la protection maternelle et infantile (PMI), l'adoption, le soutien aux familles en difficulté financière et les politiques d'hébergement et d'insertion sociale. D'autres collectivités comme la ville de Paris, ont décidé d'élaborer des Plans Départementaux d'Accès à l'Hébergement et au Logement pour les Personnes Défavorisées. A ce titre le département devrait être une collectivité importante dans l'établissement de politiques publiques d'aide à l'accueil des réfugiés.

La compétence de la Région en termes de développement économique et de transition écologique

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a renforcé les compétences régionales. La région a surtout des fonctions de programmation, de planification et d'encadrement de l'action des collectivités situées dans son ressort. Elle est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique et se voit renforcer sa fonction

dans le domaine de l'aménagement du territoire, par l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, les SRADDET, art. 4251-1, art. 10 de la loi NOTRe. Par ailleurs, la région a reçu, à la place des départements, la compétence de gestion des services non urbains de transport, réguliers ou à la demande (art. L3111-1 du code des transports, à compter du 1er janvier 2017). Ces compétences peuvent s'avérer utiles dans des politiques d'insertion. Les régions conservent leurs compétences classiques, donc leur rôle majeur dans l'élaboration et l'exécution de la partie régionale des contrats, la gestion des transports régionaux de voyageurs, sa participation au financement des infrastructures, la mise en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage, comprenant l'insertion des jeunes en difficulté et les formations en alternance.

Si on assemble toutes ces compétences, on comprend qu'il serait souhaitable que les régions jouent un rôle clé dans l'établissement d'un projet systémique, transversal et durable dans l'accueil des réfugiés en France, grâce à leurs compétences en formation professionnelle, en développement économique, et l'établissement de Plan Climat Energie dans lesquels la problématique des réfugiés climatiques pourrait être intégrée.

Le rôle décisif de l'Etat : la politique de l'asile est une compétence de l'Etat

La politique de l'asile est une compétence de l'Etat. On peut néanmoins constater que depuis la fermeture de la halle de Sangatte en 1998, jusqu'à la crise de 2015, l'Etat s'est plutôt mis en retrait d'une politique d'hospitalité. Il s'est essentiellement investi dans un rôle de maintien de l'ordre public, confiant la plus grande partie du traitement de cette problématique au Ministère de l'Intérieur. Ainsi l'anthropologue Michel Agier regrette que cet aspect de la politique de l'Etat conforte ce qu'il nomme l'encampement du monde. Michel Agier imagine donc en 2015 un Etat davantage porté sur l'étude et la prise en compte des nouvelles mobilités liées aux circuits économiques de la mondialisation :

Extrait d'une interview de Michel Agier par Catherine Calvet dans Libération du 22 septembre 2015.

C.C. : « Douze millions de personnes vivent dans des camps. L'encampement du monde n'est-il pas lié aussi à une déliquescence grandissante de l'Etat ? »

M.A. : « Cette crise migratoire met en évidence celle de l'Etat-Nation, qui n'est plus le lieu où se joue toute la vie des gens. Les individus font partie de circuits économiques, sociaux, communicationnels beaucoup plus larges. Si l'Etat est la forme politique nécessaire de l'intégration et de la citoyenneté, nous sommes tous à la recherche d'un nouveau périmètre de l'Etat. Nous pourrions imaginer des Etats plus à même d'intégrer ces nouvelles mobilités et ces nouveaux circuits économiques et communicationnels. »

Deux évènements démontrent néanmoins que l'Etat ne se désengage pas de la question de l'hébergement des personnes en grande précarités : la mise en place de la DIHAL (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) d'une part, et la mise en place des CAO, les Centres d'Accueil et d'Orientation.

La DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

La DIHAL créée en juillet 2010 est rattachée au ministre de la cohésion des territoires. La DIHAL est une instance de coordination, une force de proposition et d'expertise chargée de la mise en œuvre des orientations de l'Etat en matière d'hébergement des personnes sans-abris, de lutte contre l'habitat indigne, de résorption des bidonvilles et de prise en charge de l'hébergement des réfugiés. La DIHAL collecte des données sur le mal logement à partir desquelles elle élabore de véritables stratégies d'insertions pour les personnes sans abri en France ou en grande précarité touchant à tous les domaines des politiques publiques : accès au logement sous la forme essentiellement de MOUS projet (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), éducation, santé, accès à la formation

et à l'emploi. L'instance assure le suivi et la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 dont l'esprit est d'apporter un appui technique aux acteurs de terrain, d'observer au plan national l'évolution de la situation des campements et des bidonvilles au travers de son pôle relatif aux campements illicites et à la résorption des bidonvilles. Elle a pour ambition de valoriser et de diffuser les bonnes pratiques. En termes de résultats, sur les années 2013, 2014, et 2015, la DIHAL a participé à l'accès au logement de plus de 5 700 personnes et environ 1 050 personnes ont pu accéder à un emploi, près de 4 000 enfants ont été scolarisés. Elle publie le bilan de ses actions sous forme de livrets issus de ses expériences de terrains. La stratégie de la DIHAL a le grand mérite d'être globale car basée sur le principe systémique et concret du droit à la ville. L'institut bénéficie cependant de moyens relativement modestes eu égard à la complexité du sujet : la DIHAL consacre un budget d'environ 3 millions d'euros par an à la résorption des campements illicites depuis 2013.

Cependant la DIHAL fait l'objet de critiques, notamment car elle ne prend pas en compte dans son recensement l'ensemble des bidonvilles, squats et campements illicites qui existent. Julien Damon¹⁰¹ relate que la DIHAL ne comptabilise pas les plus emblématiques d'entre-deux, dans les Hauts de France, en Ile de France et dans les DOM. Par ailleurs la vision de la DIHAL sur l'hébergement des sans-abris, des roms et des réfugiés reste assez classique en termes d'approche urbaine. Elle est basée sur la seule notion d'ancrage et non sur celle de droit au passage, ainsi que sur une vision très négative des systèmes urbains informels. A ce titre, elle ne répond pas complètement à la problématique des personnes en migration.

101 DAMON Julien, *Un monde de bidonvilles*, Octobre 2017, Ed Seuil p31.

La mise en place des CAO par le gouvernement : une politique publique nationale qui émerge.

Les Centres d'Accueils et d'Orientation ont été créés par l'Etat depuis novembre 2015. Ils sont gérés par des associations conventionnées par l'Etat. Les réfugiés peuvent s'arrêter le temps d'élaborer un projet d'asile : démarches administratives, avec un accompagnement juridique, social et un suivi sanitaire. Les réfugiés ne touchent pas d'allocations.

Lancé par un programme du 27 octobre 2015, les centres d'accueil et d'orientation, structures ouvertes dans des bâtiments qui appartiennent à l'État ou qui lui sont prêtés, ont vocation à accueillir temporairement les migrants en situation de grande précarité. Près de 400 CAO sont répartis sur le territoire hors Ile-de-France et Corse. D'après l'Etat, les centres ont accueilli plus de 13 300 personnes depuis octobre 2015. Plus de 7 000 d'entre-elles l'ont été dans le cadre du démantèlement du camp de la Lande, qui est intervenu à la fin du mois d'octobre 2016. Les CAO ne constituent pas une solution d'hébergement sur le long terme car les migrants qui y sont accueillis ont vocation à rejoindre d'autres dispositifs dès lors qu'ils auront déposé une demande d'asile en France. Ils représentent une étape importante dans l'élaboration d'une réflexion et d'une action en termes d'hospitalité en France. Cependant leur nombre apparaît sous dimensionné eu égard à la demande des collectivités du Calais face à l'errance à laquelle elles sont confrontées.

Lorsque les PRAHDA remplacent les CAO

Le programme PRAHDA¹⁰² prévoit la création de 5 351 places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile. L'objectif de ce dispositif de l'Etat est de créer des logements d'urgence pour alléger un parc saturé, notamment les *CADA* qui n'ont que 40 000 places disponibles alors que la demande en juin 2017 d'après le ministère de l'intérieur était de 86 000 places.

En novembre 2017, le bailleur *Adoma* (anciennement *Somacotra*)

102 En septembre 2017 le ministère de l'intérieur lançait un appel d'offres afin de mettre en place le programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda).

remportait la totalité des lots. La société s'appuie sur une partie de son patrimoine existant et sur l'achat d'hôtels non rentabilisés comme des *Formules 1*. Aujourd'hui un tiers des places ont été créées alors que des associations s'inquiètent de ces nouvelles conditions d'accueil. Le dispositif doit s'étendre sur douze régions et une cinquantaine de départements. On peut s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de ces nouvelles formules d'hébergement qui ne prennent en compte aucune des qualités nécessaires à l'accueil : insertion urbaine, économique, sociale, architecturale.

Alors que le cas du CAO, permettait l'échange entre migrants et populations locales, les PRAHDA reproduisent une mise à l'écart des personnes de la vie urbaine, dans des lieux de faible qualité, validant la non prise en compte de tous leurs besoins.

Pour Julien Darmon¹⁰³ l'action publique peut être séquencée en dix temps. Ce chainage lié à une actualité médiatique mal maîtrisée pourrait expliquer le non respect du droit à la ville dans un premier temps.

1. Apparition d'habitats informels dans des campements illégaux tolérés ou ignorés qui s'étendent,
2. Mobilisations locales (adversaires et aidantes),
3. Craintes émises à l'égard de problèmes sanitaires et sécuritaires (peur du terrorisme),
4. Mise en avant des dérives économiques et sociales (rôle des passeurs),
5. Drames répercutés dans la presse (incendies, accidents),
6. Emotion publique, prise de conscience décision au niveau de l'Etat,
7. Elaboration d'une politique nationale mêlant action sociale et policière,
8. Production de solutions spécifiques de logements, critiquées ensuite (dont les cités d'urgence et de transit, puis les grands

103 DARMON Julien, *Un monde bidonville, migrations et urbanisme informel*, Seuil octobre 2017.

- ensembles, et maintenant les CAO et les PRADAH),
9. Cycle d'interrogations sur les pratiques policières qui déplacent les problèmes sans les résoudre, sur les capacités d'intégration des nouveaux venus, sur l'intégration urbaine des ghettos,
 10. Evaluation des effets globaux de l'action publique « intégratrice » entreprise dans un deuxième temps (NPNRU, PNRQAD, OPAH-RU ou RHI, politique de la ville)

Les possibilités de recours aux agences de l'Etat : ANAH, ANRU, et aux services déconcentrés de l'Etat avec la reconnaissance de dispositifs opérationnels in situ

Si aujourd'hui, les *illégalismes urbains*¹⁰⁴ ne bénéficient pas de politiques publiques aussi ambitieuses que dans les années 1970, l'ordre public tente de se préoccuper de la protection individuelle au travers des textes relatifs au « mal logement ». La logique d'accueil des populations migrantes peut parfaitement s'adapter aux partenariats que les intercommunalités nouent avec l'Etat dans un but d'amélioration de l'offre d'habitat et de renouvellement urbain. L'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) répond aux questions de lutte contre le mal logement et l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), à celle de la rénovation de quartiers défavorisés comprenant de grands ensembles que cela soit dans le cadre des PNRU (programmes nationaux de rénovation urbaine) ou des PNRQUAD (programmes nationaux de rénovation des quartiers anciens dégradés). Les dispositifs classiques pour améliorer l'habitat sont nombreux et ne feront pas l'objet d'une description détaillée dans cet article : Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat, Programmes de Résorption de l'Habitat Indignes, les Programmes d'Intérêts Généraux. On peut mixer ces dispositifs entre eux notamment avec ceux de l'ANRU, dans le cadre des OPAH-RU par exemple : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Rénovation Urbaine. Cependant les OPAH (classiques ou mixées) ne s'appliquent que pour les occupants et propriétaires

104 Voir cette notion dans le livre de AGUILERA Thomas : *Gouverner les illégalismes urbains, les politiques publiques faces aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Ed Dalloz 2017 ;

d'un bien et sont donc peu adaptées aux quartiers autoconstruits sans droits ni titres, comme c'est souvent le cas avec les migrants.

Les outils les plus connus sont les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Elles nécessitent une forte intervention publique et ne peuvent être menées sans la maîtrise foncière des terrains par la collectivité. Le recours à l'expropriation est parfois nécessaire à l'aide d'une déclaration d'utilité publique. Les RHI sont également difficiles à adapter à l'action sur l'habitat informel car coûteuses et peu rapides pour la puissance publique.

Les MOUS « insalubrités » (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) ont été instituées en 2002, et visent à traiter en amont de l'habitat indigne. C'est un outil opérationnel d'assistance en ingénierie sous conventionnement avec l'Etat. Il s'intègre aux orientations des PDALPD (plans départementaux d'accès au logement et à l'hébergement pour les personnes défavorisées) : un opérateur apporte une expertise technique et financière pour aider un propriétaire occupant dans les travaux de sortie d'insalubrité de son logement. Ce dispositif à l'avantage de donner une réponse ponctuelle et ciblée à l'habitat indigne dans le diffus en l'absence de programmes généraux de type OPAH ou PIG (programme d'intérêt général). L'ingénierie est moins lourde que dans les RHI et peut donc être proposée en régie dans des collectivités moyennes.

Mais en France métropolitaine, si on a pris la mesure de la paupérisation des tissus pavillonnaires qui se divisent faute d'une offre de logement conséquente pour les populations très précaires, le traitement in situ de l'habitat informel (bidonvilles, squats, quartiers autoconstruits et autogérés) reste peu pratiqué, alors que c'est une piste moins coûteuse pour les pouvoirs publics quand la situation permet la régularisation d'une partie des habitations.

En revanche, dans les DOM, des bidonvilles commencent à être concernés par des politiques de réhabilitation in situ.

Les apports de la loi Letchimy : une piste à expérimenter dans la Métropole

Les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne sont particulièrement sophistiqués dans les DOM, car les bidonvilles y ont toujours existé. On note ainsi parmi les dispositifs, l'originalité des opérations RHS ou Résorption de l'Habitat Spontané qui tempèrent de manière innovante les logiques de démantèlement réalisées sans une expertise foncière assez poussée. En effet, la circulaire du 31 mars 2014¹⁰⁵ qui fait suite à la loi du 23 juin 2011 dite « Loi Letchimy » relative « aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et les régions d'outre mers », proposée par le député Serge Letchimy, applicable à Mayotte et à la Guyane ouvre la voie d'une série d'outils à expérimenter en métropole pour lutter sous un angle nouveau contre l'habitat indigne. Elle invite à l'accélération des processus de résorption des différentes formes d'habitat indigne suite au bilan mitigé¹⁰⁶ de l'application des textes en vigueur avant 2011. Elle préconise la constitution d'observatoires bien plus précis que ceux réalisés précédemment par les pouvoirs publics en catégorisant sept typologies d'habitat indigne¹⁰⁷ et propose une approche par cartographies plus fines relatives aux risques (naturels et technologiques), au statut foncier, et à l'état des constructions. Par la suite, pour aider à la réalisation de ces diagnostics, la loi d'actualisation du 14 octobre 2015 n°2016-1268, crée des établissements publics fonciers spécifiques aptes à passer des contrats de cession et de concession pour aménager des quartiers pérennes.

De manière essentielle, elle aborde le droit de propriété sous un

105 On remarque dans cette circulaire de mars 2014 que l'administration française considérait encore la plupart des situations de bidonvilles comme *irréremédiable* donc à *éradiquer*. On oublie que dans les années 1960-1970, les bidonvilles de métropoles françaises ont bénéficiés de la loi Vivien qui oblige le propriétaire soit à corriger l'habitat dit Insalubre soit à reloger ses occupants. Ce ne sont donc pas des politiques d'éradication aveugles car elles intègrent les logiques de transformation *in situ*.

106 En effet, comme on va le voir dans les paragraphes suivants, concernant les migrants en métropole, les politiques d'éradication des bidonvilles restent coûteuses et peu efficaces en raison de la difficulté à reloger. De plus, elles dérivent d'une faible connaissance technique des données (intensité du flux de migrants, temporalités des flux) et d'une gestion nucléarisée du problème au détriment d'une vision systémique menée au niveau de l'Europe. Elles semblent donc condamnées à des objectifs sécuritaires avec *une gouvernance humanitaire* (au sens où Michel Agier le définit) prompt à oublier les droits fondamentaux des personnes.

107 Pour repérage, le schéma de Julien Damon (*Un monde de bidonville*, p66) hiérarchise les notions d'insalubrité, d'indécence et d'indignité qui jalonnent progressivement les textes de loi sur l'Habitat depuis les années 1960, en plaçant le bidonville au cœur du système et la notion de « mal logement ».

angle nouveau. Elle permet en effet d'indemniser les personnes sans droits ni titres de la perte de jouissance de leur habitat auto-construit et de ce fait, reconnaît enfin un statut à l'habitat jusqu'ici qualifié d'informel. Ainsi les procédures de relogement peuvent-elles donner lieu à une régularisation foncière. La définition de l'habitat insalubre est étendue par la loi pour intégrer les logements sans droits ni titres dans les procédures de droit commun comme les OPAH, les RHI, et les RHS qui s'appliquent donc à leurs habitants. Il devient donc possible aux autorités d'établir un périmètre d'intervention pour un projet global d'aménagement et d'assainissement.

La loi réaffirme aussi le pouvoir de contrainte propre au droit commun face aux bailleurs indécents ou autres marchands de sommeil, avec les obligations relatives aux arrêtés de périls et à la démolition ou aux travaux d'offices et au relogement.

Le dispositif RHS dans les Territoires d'Outre-Mer

Issus de la loi Letchimy, et inspirés des RHI (opérations de résorption de l'habitat Insalubre), les opérations de Résorption de l'Habitat Spontané sont adaptées aux quartiers informels, lorsque l'habitat en place est susceptible d'être réhabilité et régularisé. Ces quartiers doivent avoir 60% au moins de constructions améliorables et donc pas plus de 40% à démolir pour raison d'insalubrité et de risques. Ce pourcentage est évalué lors des diagnostics préalables qui prennent alors une importance toute stratégique. L'objectif est donc de pérenniser le quartier en l'améliorant par des travaux de VRD, de réhabilitation des logements, de construction d'espaces et d'équipements et de services publics (transport, infrastructures, superstructures). Leur mode de fonctionnement très similaire aux RHI demande aux collectivités un moindre effort financier car les démolitions étant moins nombreuses les efforts de relogement sont minimisés. De plus il y a un apport financier via les cessions de parcelles potentielles. Les opérations de RHS reposent sur la maîtrise foncière par la collectivité ou par son opérateur, avec les mêmes procédures que les RHI. Il serait intéressant d'importer ce dispositif réservé aux DROM à la métropole française.

Le dispositif OGRAL dans les Territoires d’Outre-Mer

L’Opération Groupée d’Amélioration Légère de l’Habitat dite OGRAL a été introduite en 2014 en application de la loi Letchimy, donc elle est applicable dans les DOM. Elle s’adresse aux personnes ayant construits des locaux d’habitation qu’elles occupent *sans droits ni titres* et justifiants d’une intervention d’urgence du fait de difficultés techniques et sociales : absence de réseaux, non-respect des normes, isolement etc. Adaptée à l’habitat dans le diffus elle concerne un îlot d’une quinzaine de logements ayant jusqu’à 5 km d’écart entre deux logements. Elle permet parfois la régularisation foncière lorsque le propriétaire donne son accord au mécanisme. Les locaux doivent pouvoir être améliorés.

Son principal intérêt est sa rapidité d’exécution : il faut compter 2 ans entre le début et la fin des travaux. La Réunion est le seul territoire aujourd’hui dans lequel ces opérations ont été menées. Elles semblent avoir connus un certain succès.

Les aides financières favorisant l’auto construction dans les Territoires d’Outre-Mer : le Logement Evolutif Social

Le Logement Evolutif Social est un produit d’habitat social uniquement mis en place en Outre-Mer issu de la loi Letchimy qu’il serait possible d’adapter à la métropole. C’est une aide financière pour l’accession à la propriété destinée aux personnes physiques à faible revenu pour financer l’acquisition de logements en accession et à titre de résidence principale. Il combine le financement de la construction par un opérateur social ou une personne physique et l’auto construction par le propriétaire.

Le droit à l’expérimentation est une piste à expérimenter

Pour compléter ces dispositifs et les adapter à tout le territoire français dans des contextes locaux spécifiques, il est possible d’utiliser le droit à l’expérimentation ouvert depuis 2003. Concernant l’Etat, la pratique est bien développée depuis qu’elle

s'est constitutionnalisée en 2003, à l'article 37_1 de la Constitution : « *la loi et le règlement peuvent comporter pour un objet et une durée limités des dispositions à caractère expérimental* ». Le gouvernement peut prévoir des expérimentations par voie de décret, d'arrêté ou d'ordonnance. Ces expérimentations doivent avoir pour but une généralisation après une phase d'évaluation.

Un droit analogue existe pour les collectivités et leurs groupements consacré par l'article 72 alinéa 4 de la constitution : « *sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnel garanti, les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent lorsque la loi ou le règlement l'a prévu, déroger à titre expérimental, pour un objet et pour une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leur compétences.* »

L'Etat confère la capacité aux collectivités de définir des règles nouvelles et expérimentales qui, une fois évaluées pourront se généraliser. Ce droit est réservé aux domaines techniquement et socialement les plus difficiles (ce qui est le cas ici) et peut intégrer la création de financements spécifiques. C'est cependant une pratique peu développée et connue par les collectivités. C'est soumis à une autorisation de l'Etat avec un contrôle important de sa part, qui ne peut porter atteinte à un droit constitutionnellement garanti dont le droit de propriété, avec une mise en place longue pour une durée et un objet limité.

Le Permis de Faire est le dernier né des dispositifs d'expérimentation issu de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine de juillet 2016. Il prévoit la possibilité pour certains acteurs publics de déroger à certaines règles de construction pour les projets d'équipement publics et de logements sociaux. Il est applicable à titre expérimental et pour une durée de 7 ans à compter de la promulgation de la loi. Il concerne les opérations comportant au moins 75% d'équipements publics ou au moins 75% de logements sociaux.

Le rôle de l'Europe en termes de prospective et d'aide aux personnes en difficultés : la crise migratoire met en évidence celle de l'Europe

L'Europe a jusqu'à présent échoué à convenir d'une politique commune pour accueillir les réfugiés et demandeurs d'asile qu'elle se doit de protéger en vertu des traités internationaux qu'elle a signés. Les disparités de taux de refus des demandes d'asile en 2014, synthétisent la difficulté de l'Europe à opter pour une politique coordonnée de l'accueil.

On note que la Grèce (85% de rejets), la Hongrie (91%), la Pologne (73%), la Lettonie (74%), la France (68.5%) rejettent très majoritairement les demandes d'asile, alors que la Suède (23%) ou la Norvège (36%) semblent avoir des politiques plus mesurées. (*Sources INSEE 2014*). Une politique de quotas a été mise en place par la commission Européenne pour harmoniser la répartition de l'accueil entre les pays. La situation démographique et économique, le marché de l'emploi, mais aussi des sensibilités géopolitiques diverses aux conflits ainsi que la place des partis d'extrême droite dans le débat public peuvent expliquer en partie ces différentes applications du droit d'asile. C'est donc sur le volet répressif et sécuritaire que les 28 pays membres ont réussi à se mettre d'accord.

Le système de Dublin impose ainsi au demandeur d'asile de déposer son dossier dans le pays où il a été enregistré pour la première fois. Cette disposition crée une forme de sous statut pour le demandeur d'asile avec pour conséquence des couloirs de l'exil sur le plan spatial et l'émergence des lieux d'exception : la création de hot spots, centres aux portes de l'Europe pour faire le tri entre les migrants qui peuvent prétendre être reconnus comme des réfugiés et les migrants économiques en sont des exemples. Ils modifient sensiblement le paysage urbain des territoires.

C.C. : « *En Europe, le système de Dublin, qui impose au demandeur d'asile de déposer son dossier uniquement dans le pays où il a été enregistré par les autorités pour la première fois, a-t-il créé un statut pire encore que celui d'apatride au lendemain de la Première Guerre mondiale ?* »

M.A. « En effet, aujourd'hui des personnes ne sont pas censées être là où elles sont... Le système de Dublin prescrit le renvoi des migrants vers le premier pays d'entrée en Europe, des pays fragiles où leur présence n'est pas souhaitée, (...) C'est tout l'enjeu de la solidarité entre les pays européens dans l'accueil des exilés. (...) On revient à cette notion de « **couloir de l'exil** » qui désigne les situations de frontières durables, des lieux au statut d'exception, des aires d'exclusion et d'extraterritorialité. (...) Il est significatif que, d'une manière générale, les entre-deux intéressent de plus en plus les sciences sociales. **Je défends qu'aujourd'hui, pour comprendre le monde, cet entre-deux est central.** »

Extrait d'une interview de Michel Agier par Catherine Calvet dans Libération du 22 septembre 2015.

LES DISPOSITIFS JURIDIQUES EXISTANTS UTILISÉS POUR L'ACCUEIL DES MIGRANTS

Compétence Europe : convention européenne des droits de l'homme

La cour de justice Européenne peut s'appuyer sur la convention Européenne des droits de l'homme pour considérer les demandes. Mais le principal outil référent en matière d'accueil des réfugiés est la Convention de Genève.

Convention de Genève du 28 juillet 1951

La Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève, définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font

la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. Elle a été adoptée par une conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides convoquée par l'Organisation des Nations unies. La Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés constitue le principal cadre juridique de définition du droit d'asile dans les États signataires. Elle donne un sens particulier à l'idée millénaire de droit d'asile. L'institution chargée de veiller à l'application de la convention de Genève est le Haut-commissariat pour les Réfugiés.¹⁰⁸ Sur les conséquences induites par ce document référent des politiques européennes, en matière de protection des réfugiés et de régulation des migrations, la sociologue Karen Akoka souligne et interroge la pertinence de la différence de statut entre *migrant* et *réfugié* induite par la convention de Genève au regard de sa construction historique :

« Au nom d'un impératif de réduction du nombre sont distingués ceux qui fuiraient pour des raisons politiques et seraient menacés, regroupés sous le terme de réfugiés et que l'Europe se devrait d'accueillir, et ceux qui seraient partis pour des raisons économiques regroupés sous le terme de migrants et que l'Europe pourrait refouler. Bien que rarement questionnée, cette distinction entre migrants et réfugiés est pourtant loin d'aller de soi. Contrairement à une idée profondément ancrée, il n'existe pas de réfugié en soi que les institutions compétentes pourraient identifier pour peu qu'elles soient indépendantes ou en aient les moyens. Le réfugié est au contraire une catégorie qui se transforme sans cesse, au fil du temps, au gré des priorités politiques et des changements de rapports de force. »

AKOKA Karen, *Crise des réfugiés, ou des politiques d'asiles ?* Site INTERNET de « la vie des idées », le 31 mai 2016.

108 Le Haut-commissariat pour les Réfugiés (HCR) est basé à Genève. C'est un programme de l'Organisation des Nations Unies. Il a pour but originel de protéger les réfugiés déplacés après la seconde guerre mondiale et de trouver une solution durable à leurs problèmes.

L'interprétation plus ou moins large des critères de la convention de Genève s'est organisée en fonction des intérêts stratégiques du pays d'accueil. Il demeure qu'aujourd'hui, l'interprétation de la convention de Genève est devenue de plus en plus restrictive.

L'Europe connaît une vraie rupture depuis les accord UE-Turquie du 18 mars 2016 qui va plus loin que la distinction entre *bons réfugiés et mauvais migrants*, en actant la possibilité du renvoi des candidats à l'asile en Turquie en amont de ce tri. Cette nouvelle brèche dans le dispositif marque le fait que l'Europe, d'après la sociologue Karen Akoka, loin de connaître une crise migratoire, vit une crise sans précédent de l'asile :

« L'accord UE-Turquie qu'il soit ultérieurement révoqué ou non, a ainsi ouvert une nouvelle brèche : l'idée qu'il ne suffirait plus, ni d'atteindre l'Europe pour avoir le droit d'y demander l'asile, ni d'y être considéré comme un réfugié pour avoir le droit d'y rester. Ladite « crise des réfugiés », qu'aucune donnée sérieuse ne vient, comme on l'a vu, attester, apparaît ainsi bien davantage comme une crise des politiques de l'asile. »

AKOKA Karen, *Crise des réfugiés, ou des politiques d'asiles ?* Site INTERNET de « la vie des idées », le 31 mai 2016.

Compétence Etat : constitution et code de l'urbanisme

Le Défenseur des Droits

Le Défenseur des Droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité. Concrètement, il remplit quatre missions :

- Défense des droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations ;
- Défense et promotion de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant ;
- Lutte contre les discriminations prohibées par la loi et promotion de l'égalité ;
- La veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Inscrite dans la Constitution depuis le 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique et la loi ordinaire du 29 mars 2011, cette autorité constitutionnelle regroupe les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS). Le Défenseur des droits est nommé par le président de la République pour un mandat de 6 ans non renouvelable et non révocable. Sa nomination est soumise au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat. Jacques Toubon, l'actuel défenseur des droits s'est inquiété après une visite de ses services le 12 juin 2017 à Calais, des « atteintes aux droits fondamentaux » des pouvoirs publics vis-à-vis des migrants à Calais « d'une exceptionnelle et inédite gravité » dénonçant « des conditions de vie inhumaine » et « la sorte de traque » qui les vise.¹⁰⁹

¹⁰⁹ Voir article AFP : « Migrants à Calais : le défenseur des droits dénonce des atteintes d'une gravité inédite », dans *Le Monde*, le 14 juin 2017, Paris.

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme ou CNCDH

La commission nationale consultative des droits de l'homme CNCDH est créée en 1947. C'est une institution assimilée à une autorité administrative indépendante, mais c'est une structure de l'Etat qui assure auprès du gouvernement et du parlement un rôle de conseil et de propositions dans le domaine des droits de l'homme, du droit de l'action humanitaire et du respect des garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercices des libertés publiques. Elle est composée de 64 personnalités et représentants d'organisations issues de la société civile. Sa principale mission est de favoriser le dialogue et le débat entre le gouvernement, le parlement, les institutions et la société civile dans le domaine des droits de l'homme, du droit et de l'action humanitaire, la lutte contre le racisme, la traite et l'exploitation des êtres humains.

Les dispositifs juridiques en matière d'urbanisme ayant pour objet de favoriser l'accueil des réfugiés et des personnes en grande précarité commencent à apparaître en France. Il est possible d'en distinguer deux types : ceux dont la compétence relève de la collectivité compétente en urbanisme, donc du code de l'urbanisme, comprenant ce qui relève de l'adaptation du PLU et l'article R-421 du code de l'urbanisme. L'autre partie relève de l'Etat, notamment l'article 101 de la loi MOLLE (2009), ayant pour objet d'encadrer la location des locaux vacants à des résidents temporaires.

L'article R - 421 du code de l'urbanisme : une opportunité pour gérer l'urgence

L'article R-421 du code l'urbanisme modifié très récemment (en mai 2017) représente une opportunité juridique extrêmement intéressante pour les collectivités confrontées à l'afflux de réfugiés et devant par conséquent agir dans l'urgence. La simplicité de la lecture de l'article étonne dans un premier temps par l'ampleur de son potentiel d'interprétation :

Article R 421-5 du Code de l'Urbanisme modifié par le Décret n°2017-933 du 10 mai 2017 - art. 4.

Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel elles sont destinées, **les constructions implantées pour une durée n'excédant pas trois mois.** Toutefois, cette durée est portée à :

a) **Un an** en ce qui concerne les constructions nécessaires :

- au relogement d'urgence des personnes victimes d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle ou technologique ;

- **à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vue de leur demande d'asile.**

A l'origine cet article valait pour les personnes victimes de sinistres naturels et technologiques, il a été étendu à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vue de leur demande d'asile le 10 mai 2017.

La loi MOLLE et son article 101

La loi MOLLE s'attaque au droit au Logement pour les personnes en situation très précaires et les personnes victimes de logements insalubres ou indignes. Elle s'inscrit donc dans une logique plus générale que les paragraphes précédents. Il est néanmoins possible de trouver un lien avec un dispositif mis en place à titre expérimental en mars 2009 par cette loi avec la problématique de l'accueil des migrants. L'article 101 permet en effet que des locaux vacants (des bureaux ou du logements) en nombre substantiel sur l'Île de France, alors que la demande y est tendue, puissent faire l'objet de conventions permettant leur occupation par des résidents temporaires.

Il est possible d'imaginer que ces résidents temporaires puissent être des demandeurs d'asile, et que des organismes spécialisés publics ou privés s'engagent dans la mise en œuvre de ces conventions. La convention est d'une durée maximale de 3 ans, et les résidents sont considérés comme temporaires : cela fonctionne avec la logique de passage...

Loi MOLLE - Article 101 :

Il est institué, à titre expérimental, un dispositif visant à assurer la protection et la préservation de locaux vacants par occupation par des résidents temporaires.

Les organismes publics ou privés qui s'engagent dans ce dispositif sont agréés par l'Etat au vu de leur compétence à mener des travaux d'aménagement et à organiser l'occupation de bâtiments par des résidents temporaires.

Les opérations conduites à ce titre font l'objet d'une convention entre le propriétaire et un organisme public ou privé qui s'engage à protéger et préserver les locaux qui sont mis à sa disposition et à les rendre au propriétaire libre de toute occupation à l'échéance ou lors de la survenue d'un événement définis par la convention. La convention est d'une durée maximale de trois ans et peut être prorogée par périodes d'un an, dès lors que le propriétaire justifie que le changement de destination des locaux qui devait faire suite à l'occupation du bâtiment par des résidents temporaires ne peut survenir à l'échéance du délai initialement prévu.

L'organisme mentionné au troisième alinéa peut loger des résidents temporaires dans les locaux mis à sa disposition. Les engagements réciproques de l'organisme et de chaque résident figurent dans un contrat de résidence temporaire, dont la forme et les stipulations sont définies et encadrées par décret. Le contrat de résidence temporaire est conclu ou renouvelé pour une durée minimale fixée par décret.

Compétence EPCI : l'aménagement

Planification : la mise en compatibilité du PLU pour projet d'intérêt général PIG

Les collectivités qui souhaitent mettre en place des lieux dédiés à l'accueil des réfugiés (de type quartier d'accueil, squat, centre d'hébergement, régularisation et amélioration de bidonville..., une des 7 solutions proposée par l'équipe) peuvent être confrontées à la non compatibilité de l'affectation du sol concernant le lieu choisi pour l'implantation et la nature du zonage dans la réglementation urbaine de la collectivité. En effet, les réfugiés, les Roms, les sans-abris, ou les collectivités choisissent pour des raisons évidentes d'économie et de place, des lieux n'ayant qu'une très faible valeur foncière : délaissés urbains ou autoroutiers, zones naturelles, zones inconstructibles.

Tel était le cas pour la Jungle de Calais où l'Etat et la collectivité ont mis à disposition la Lande, zone doublement inconstructible pour servitudes d'utilités publiques car à la fois en ZNIEFF ou Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, donc protégée, et dans un périmètre de risques technologiques. Ce cas a le mérite de cumuler toutes les difficultés de régularisation urbaine ce qui en fait un cas d'école. Il pouvait donc appeler à des études environnementales, des études de risques, voir plus largement susciter un débat public sur la valeur de la protection du lieu, la valeur du risque, ainsi que sur les systèmes de compensation ou de mise en sécurité au regard du danger.

Le cas de la régularisation urbaine du camp humanitaire de Grande-Synthe aurait été plus simple à régler si le camp avait survécu. En effet, une révision ou une simple modification de PLU était possible car l'occupation du sol de la Linière n'était pas soumise à une servitude d'utilité publique. Par ailleurs le terrain est aujourd'hui classé en zone accueillant de l'activité, (une modification de PLU récente a eu lieu) donc le règlement foncier est compatible avec l'implantation

du camp humanitaire si on considère que l'hébergement relevait de l'hôtellerie, sorte de retour du concept d'hospitalité par la voie réglementaire. Cette démarche a d'ailleurs été choisie par la collectivité pour que la construction fasse l'objet de l'accord de la préfecture en termes de sécurité incendie.

Si on prend une implantation en zone Naturelle du Plan Local d'Urbanisme, la collectivité pour régulariser durablement la situation pourra réaliser une révision simplifiée de son PLU si le projet est d'intérêt général (ce qui est défendable). La collectivité pourra opter pour une modification de son PLU, procédure plus légère. Le PLU est modifié ou révisé par délibération du conseil municipal après enquête publique. La procédure de révision s'impose notamment lorsque l'EPCI ou la commune essayent de changer les orientations du PADD ou de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle ou forestière ou lorsqu'elle est de nature à induire de grands risques de nuisance.

Mais la procédure de régularisation la plus simple pour favoriser l'accueil des migrants est la mise en compatibilité du PLU. En effet, le PLU peut être mis en compatibilité pour déclaration d'utilité publique ou déclaration de projet au travers de l'article 126-1 du code de l'urbanisme, afin de permettre la réalisation d'un projet public ou privé de travaux, d'une construction ou d'une opération d'aménagement présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général. Initialement réservée aux seules collectivités territoriales, cette faculté a été étendue à l'Etat ainsi qu'à ses établissements publics par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. Son champ d'application matériel a quant à lui été ensuite élargi au gré d'autres lois. Par ailleurs, lorsqu'une déclaration d'utilité publique (DUP) est requise et que le projet est incompatible avec le PLU, le code de l'urbanisme permet une mise en compatibilité accélérée du document, la DUP emportant approbation des nouvelles dispositions du plan.

Plus récemment, c'est la volonté de contribuer à répondre au déficit de l'offre de logements qui a justifié la mise en place de la procédure intégrée pour le logement avec l'ordonnance n° 2013-888 du 3 octobre 2013. Nouvelle variante de la procédure de mise en compatibilité à côté de celles réalisées par le biais des déclarations d'utilité publique et des déclarations de projet, elle vise les projets de construction de logements dans les secteurs tendus des unités urbaines et se caractérise par son caractère « intégré ». La PIL (Procédure Intégrée pour le Logement) permet, en effet, outre la mise en compatibilité du PLU, « l'adaptation » de certaines normes supérieures, ce qui est très intéressant dans le cas de l'arrivée des migrants.

LES DISPOSITIFS FINANCIERS UTILES POUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Les projets reposent sur la mobilisation de moyens financiers relativement importants et ne sont pas nécessairement plus économiques que des projets de construction classiques. L'intérêt peut être dans certains cas une mise en œuvre rapide ou la possibilité temporaire de bâtir sur un terrain inconstructible.

Les sources de financements sont variées. Elles font intervenir l'Etat, les collectivités (département, régions) et les fonds européens ainsi que l'aide des grandes ONGs. Les installations visant la construction d'une offre pérenne pourraient faire l'objet de crédits relatifs à l'aide à la pierre. Le gestionnaire (associations, CCAS centres d'action communales et sociale, la structure intercommunale) peut également bénéficier dans certaines conditions de l'aide au logement temporaire (ALT). Des cofinancements de type Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) peuvent être sollicités sous réserve de leur conformité aux orientations du ministère en charge du logement.

Des aides financières

Aide Internationale Publique au Développement

Il est possible de faire basculer les crédits de l'aide publique au développement à l'objectif d'accueil des réfugiés. Certaines ONG critiquent ce glissement de l'Aide Publique au Développement à l'accueil des réfugiés, pointant une cannibalisation de l'aide au développement.

En 2015, l'accueil des réfugiés a ainsi fait monter le budget de l'aide au développement dans 7 pays européens, notamment la Grèce, la Suède, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Slovaquie et la Slovénie, qui ont enregistré des hausses de plus de 20%. Parmi les pays les plus concernés, le coût de l'accueil va jusqu'à représenter la moitié de l'aide. C'est le cas en Italie, en Grèce et en Suède, tandis qu'en Autriche, aux Pays-Bas, en Slovaquie, en Allemagne, au Danemark, en Belgique et en République tchèque, ces coûts représentent plus de 20 % de l'aide.

Aides Européennes : à l'origine, le FER, le fond européen pour les réfugiés. (2000-2007)

Créé en 2000, sur décision du Conseil de l'Union européenne, le Fonds Européen pour les Réfugiés (FER) avait pour principal objectif de regrouper, dans un même outil les actions mises en œuvre en matière d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés. Dans le cadre des objectifs définis par l'Union européenne, le FER participait au financement de projets à buts non lucratifs déjà soutenus par des organismes publics ou privés. Il était doté d'une enveloppe de 628 millions d'euros.

Aujourd'hui le FER est devenu le Fond d'Asile, de Migration et d'Intégration le FAMI : 2014-2020

Depuis 2014, les FER ont été remplacés par le Fonds d'Asile et Migration et Intégration (FAMI). Il finance les actions en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes réinstallées, ainsi

que les mesures en matière d'intégration et de retour volontaire et forcé. Le FAMI est doté d'une enveloppe de 3.137 milliards d'euros sur la période de 2014-2020 pour l'Europe. L'Europe dispose donc d'un appel à projets en liaison avec la thématique de l'accueil des migrants, le FAMI ou *Fond Asile Migration et Intégration*, ouvert en continu jusqu'à 2020.

Les fonds complémentaires au FAMI : FEDER (fond européen de développement régional) et FSE (fond social européen)

Créé en 1957 par le traité de Rome, le Fonds Social Européen est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Le FSE est géré selon des programmes cycliques de 7 ans, la programmation actuelle couvrant la période 2014-2020. L'objectif premier du FSE est de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants etc.), prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion.

Sur 2014-2020, la France a fait le choix d'une nouvelle architecture de gestion du FSE, qui se caractérise par une décentralisation partielle de la gestion du FSE aux Régions devenant les FEDER (fond européen de développement). Les Conseils régionaux gèrent ainsi 35 % de l'enveloppe nationale du FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation, et l'Etat les 65 % restants, au titre principalement de la lutte contre la pauvreté, de l'accès à l'emploi et de la formation des travailleurs. A noter que le FEDER permet de cofinancer les lieux de vie temporaires comme les villages d'insertion, les aires d'accueils, les lieux de mise à l'abri de populations en grande difficulté.

Les fonds de la banque européenne et le bailleur de fond European Commission Humanitaire Office (ECHO)

La Banque Européenne dispose donc d'un fond d'aide aux réfugiés à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce fond a été mis

en place après la seconde guerre mondiale pour venir en aide aux déplacés. Il est surtout sollicité par les pays du Sud de l'Europe. A titre d'ordre de grandeur, ECHO disposait d'un budget en 2007 de 723 millions d'euros. Ces financements proviennent principalement du budget régulier des *Communautés et du Fond Européen de Développement*.

Sur le plan organisationnel et financier au niveau européen, la structure *European Commission Humanitaire Office* (ECHO), est un bailleur de fond spécialisé dans la mise en place d'équipes et de financements pour réaliser des projets humanitaires. Elle dépend du *Commissaire au développement et à l'aide humanitaire*. Son mandat consiste à porter assistance et secours d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits en dehors de l'union. Elle se fonde sur les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et de non-discrimination. ECHO est un donc bailleur de fond qui n'agit pas directement mais octroie des financements par l'intermédiaire de partenaires comme les ONG, les agences des Nations Unies ou « la croix rouge » pour mobiliser des secours en nature ou sous forme de services. En théorie, le bailleur ECHO bénéficie de mesures dérogatoires au règlement financier de la commission, qui lui permet de mobiliser des financements plus rapidement que les autres directions générales de la commission.

Compétence Région : les Contrats de Plans Etat/Région. (CPER)

Le contrat de plan Etat Région, CPER est le document par lequel l'Etat et la région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets d'envergure en aménagement du territoire comme la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. D'une durée de 6 ans, les Contrats de Plan Etat Région 2015-2020 portent six orientations autour de la priorité transversale de l'emploi. Pour faire la liaison avec les financements européens, les CPER sont définis afin d'être en adéquation avec le calendrier des fonds européens (FEDER, FSE).¹¹⁰

110 Pour rappel, sur la période 2007-2013, les contrats de plan État- Région étaient devenus des « contrats de projet État- Région » avec pour objectifs la compétitivité et l'attractivité du territoire, la promotion du développement durable, la cohésion sociale et territoriale.

Pourtant, ce sont des outils par lesquels les régions et l'Etat pourraient contractualiser sur la problématique de l'accueil des migrants, si on considérait que ce phénomène est une opportunité pour les territoires, sur le modèle de l'Allemagne, où les exécutifs financiers des Länder ont dépensés 17 milliards d'euros en 2016¹¹¹, pour passer à la seconde phase de l'accueil, basée sur l'intégration. Le lien avec le champ économique a été fait par Ian Goldin, directeur de l'Oxford Martin Programm et Jonathan Woetzel, administrateur du McKinsey Global Institute qui démontrent dans une étude de ce même institut que les migrants sont un puissant moteur de croissance et de dynamisme : ¹¹²

« MGI estime qu'en 2015, les migrants ont généré près de 2 000 milliards de dollars aux Etats-Unis, 550 en Allemagne, 390 au Royaume-Uni, 330 en Australie et 320 au Canada. (...) Ces estimations sont probablement trop modestes, car les migrants sont également une source majeure d'innovation et d'entrepreneuriat. Ils peuvent jouer un rôle particulièrement important dans les pays où la population connaît un vieillissement rapide, car ils participent à l'accroissement de la main-d'œuvre, améliorent les taux de dépendance des systèmes de retraite et contribuent aux recettes fiscales. »

GOLDIN Ian et WOETZEL Jonathan, *le Monde* du 19/04/2017 : « Les migrants représentent une opportunité économique importante pour les pays d'accueil »

Ainsi, cette problématique pourrait-elle entrer pour partie dans les objectifs 1,2 et 6 (enseignement, filières d'avenir, territoires) des contrats de Plan Etat/Région sur le modèle de l'Allemagne.

111 Voir article de *Die Welt* du 29/12/16 : « Réfugiés les Länder allemands dépenseront 17 milliards d'euros en 2016 »

112 GOLDIN Ian et WOETZEL Jonathan, dans un article du *Monde* du 19/04/2017 : « Les migrants représentent une opportunité économique importante pour les pays d'accueil »

Remarques sur l'aspect opérationnel de ces aides financières

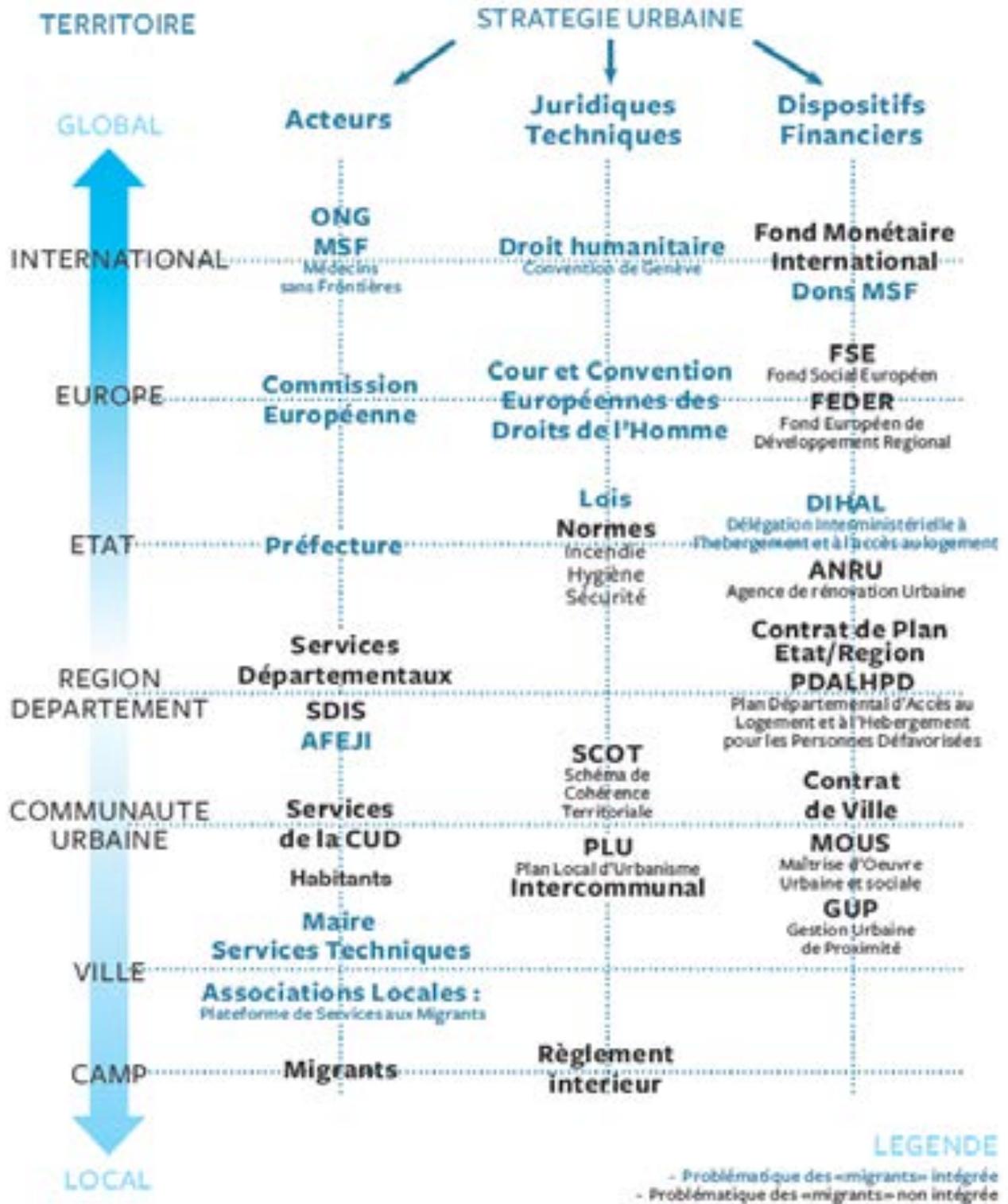
L'accès au logement pour les personnes éligibles à une protection internationale peut faire l'objet de plusieurs points de vigilance.

En premier lieu, les financements européens au titre du FAMI sont parfois perçus comme chronophages d'après les associations en matière de suivi. Ils peuvent également se révéler incertains du fait de critères d'évaluation imposés tardivement, de leur opacité voir même de leur inadaptation. La FNARS (fédération des acteurs de la solidarité) s'est mobilisée pour que ces critères soient assouplis. Face à ce constat la DGEF (Direction Générale des Etrangers en France) a indiqué rechercher des techniques pour adapter les règles de suivi de projet du FAMI aux réalités des contextes d'intervention des associations.

Ensuite, les financements se font de plus en plus sous la forme d'appels à projets. Ce système a le désavantage d'être arbitraire car il est soumis aux dates de dépôts de dossiers, et à des mises en œuvre complexes. En exemple, le dernier appel à projet de 2016 précisait que les logements seraient mobilisés au fur et à mesure en fonction de la composition familiale et des besoins des personnes réinstallées, selon un « droit de tirage » : le risque restait donc important que les associations captent des logements vacants dans l'attente de l'arrivée des personnes à relocaliser.

Afin de limiter la vacance, il est donc recommandé par les associations d'assurer *l'articulation de ce dispositif avec l'ensemble des autres dispositifs* d'accès au logement, à l'instar des plateformes de la DIHAL ou des schémas régionaux d'accueil des demandeurs d'asile qui prévoient la mise en place de comités interservices. Cette articulation est également nécessaire avec les dispositifs d'hébergement des réfugiés, dans la mesure où certains réfugiés pourraient désirer accéder à une période en structure d'hébergement avant d'accéder au logement. Pour autant, le lien avec les autres dispositifs de logement et d'hébergement n'est à ce jour pas évident.

DES «INVISIBLES» DANS LA PLANIFICATION URBAINE?



©Dorothee Boccara

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE AU REGARD DU CAS DE GRANDE-SYNTHÉ

ANALYSE CRITIQUE DE LA PRISE EN MAIN DES DISPOSITIFS PAR LES COLLECTIVITÉS ET LES AUTRES POUVOIRS PUBLICS : LA LEÇON DE GRANDE-SYNTHÉ.

L'étude du cas de Grande-Synthe est intéressante car tous les échelons territoriaux pouvaient être concernés par la problématique migratoire, comme on l'a vu aux paragraphes précédents. C'est pour cela que la consultation des différents documents issus du code de l'urbanisme, et du code de l'environnement, pouvait apporter un éclairage sur la manière dont la problématique de l'accueil des migrants est traitée par les pouvoirs publics aujourd'hui.

La (non) planification territoriale propre à l'accueil des migrants

La planification territoriale relevant
de la compétence de la Région : SCoT et SRADDET

Scot : Schémas de cohérences territoriaux

Elaboré par la Région des Hauts de France, le Schéma de cohérences territoriales (SCoT)¹¹³ de Grande-Synthe est concerné par le Schéma de Cohérence Territorial de Flandres-Dunkerque qui rassemble d'une part les orientations d'aménagement sur la Communauté

¹¹³ Le SCOT est institué par la loi SRU, il est élaboré normalement par l'EPCI car il est le document d'urbanisme destiné à organiser le développement durable d'un territoire en cohérence avec les Plans Locaux d'Urbanisme communautaires. Il est très curieux de voir dans ce cas que c'est la Région qui a été pilote du SCoT au lieu des deux communautés intercommunales.

Urbaine de Dunkerque (le littoral) et d'autre part celles de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. Si la catégorie des migrants pourrait entrer dans un des articles du PADD du SCoT de Flandres-Dunkerque, elle reste néanmoins invisible.

Concernant le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)¹¹⁴, il n'est pas noté d'évocation de la problématique d'accueil.

Sur le volet TRI « Troisième Révolution Industrielle », des actions sont en cours d'expérimentations. Cependant comme le souligne la personne en charge de la transition économique à Grande-Synthe, la troisième révolution industrielle (TRI) dans les Hauts de France s'appuie sur 8 piliers qui ne prennent pas en compte la problématique des réfugiés climatiques, ni celle des populations déplacées.

Planification territoriale relevant de la compétence de la communauté urbaine de Dunkerques : PCET (post PCAET), et le Plan Local d'Urbanisme communautaire, PLU^{115c}.

Le PLU communautaire a été approuvé le 9 février 2012. C'est antérieur à la crise de 2015, période où l'on observe la très forte amplification des flux de réfugiés dans la région Nord Pas de Calais. Le PLU communautaire de la CUD a été modifié quatre fois. Dans aucune des parties du PLU communautaire récemment modifié, ni du PCET, n'est évoquée la question des populations migrantes.

114 SRADDET : institué par la loi NOTRe, c'est un schéma devant absorber plusieurs outils de planification sectoriels préexistants, dont le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), le schéma régional de l'intermodalité (SRI), le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), ou encore le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Contrairement à son prédécesseur, le SRADDT, le SRADDET est prescriptif.

115 Le PLU institué par la loi SRU et modifié par la loi ALUR en outil communautaire, comprend en préambule du règlement des sols opposable, un rapport de présentation, un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les grandes orientations suivies des orientations d'aménagement programmées (les OAP) sur des secteurs ciblés.

Planification relevant de la compétence du Département : PDALHPD.

D'après la loi NOTRe, le Département est l'échelon compétent pour conduire les affaires sociales, donc pertinent pour la prise en charge des personnes en grandes difficultés. Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées PDALHPD 116(2013-2018) a été publié le 11 janvier 2017, donc en pleine actualité par rapport à la problématique de l'accueil dans le Département Nord. Le document s'articule autour des 6 objectifs autour de la lutte contre l'habitat indigne mais dans lesquels les mots « réfugié » ou « migrant » n'apparaissent jamais¹¹⁷.

Parmi les outils déclinés dans le document, on remarque deux fiches, l'une sur les Maitrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale, l'autre sur l'accueil des gens du voyage qui pourraient être des outils adaptés sur le territoire au traitement de l'accueil. Dans les critiques relatives au PDALHPD antérieur, on relève que le comité de pilotage était jugé trop institutionnel. On remarque surtout que les techniciens soulignent les difficultés d'appropriation du PDALHPD dans sa déclinaison territoriale et temporelle. En effet, l'organisation du suivi du plan est centrée sur les comités techniques rassemblant l'Etat, le Département, les EPCI et les Instances locales Stratégiques dans lesquelles la municipalité pouvait éventuellement se trouver. Mais la place des communes n'est pas plus clairement spécifiée. Par conséquent le relais de la CUD et du Département auprès de l'Etat semble ne pas avoir été optimisé au regard de l'ambition de l'outil.

116 PDALHPD : Co-piloté par l'Etat et le Département, le Plan départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2013-2018 vise à coordonner l'ensemble des dispositifs pour mettre en œuvre le droit au logement pour tous, un logement décent, adapté à la composition de la famille et à ses ressources.

117 Cependant, parmi les enjeux du plan, on note une difficulté d'accès aux logements sociaux et aux dispositifs d'Accueil Hébergement Insertion (AHI) puis (sans lien apparent) une évolution du profil des personnes sans domicile. On pourrait ainsi supposer que la difficulté d'accès aux logements sociaux et au dispositif AHI est pour partie liée à l'évolution du profil des personnes sans domicile, notamment à l'arrivée des migrants dans le département.

En conclusion, la lecture des différents plans stratégiques et l'analyse des entretiens exploratoires auprès de professionnels de la ville de Grande-Synthe donnent lieu à un premier constat : la gestion de l'accueil des réfugiés et des migrants n'y est pas spécifiquement nommée. La thématique n'est pas évoquée, même si les dispositifs pourraient répondre à certains critères propres aux migrants. La question semble également absente des schémas stratégiques de projets structurants (SRADDET, SCoT) donnant à voir les priorités des territoires en termes d'enjeux d'aménagement.

Invisibilité dans les politiques contractuelles.

Invisibilité dans les Contrat de Plan Etat Région CPER

La problématique de l'accueil des réfugiés ne figure pas dans le CPER 2015 – 2020 des Hauts de France.

Invisibilité dans le champ de la politique de la ville

La politique de la ville constitue un volet important comme levier de développement pour les territoires confrontés à des difficultés spécifiques. Le contrat de ville est le document contractuel finalisé par la CUD. A la lecture de ces documents, on remarque que ni le terrain du Basroch, ni le terrain de la Linière ne figurent dans un des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Par conséquent, ce document n'évoque pas la question des réfugiés, de leur hébergement ou de leur insertion sociale.

Des études de vulnérabilité et données chiffrées sur les flux attendus pourraient alimenter une pensée prospective

C'est l'Etat qui doit jouer ce rôle de transfert des données prospectives aux intercommunalités suite à la commande d'études de vulnérabilité aux institutions Européennes ou à des prestataires.

Des études spécifiques sur l'évaluation de l'ampleur des flux migratoires et sur leurs conséquences en termes économiques et sociaux pourraient être intégrées par exemple dans les Plans Climats, les Programmes et les Schémas à l'échelon régional ou métropolitain. En effet, les conséquences migratoires des changements climatiques ne semblent pas être intégrées dans les thèmes portés par ces documents. De manière quelque peu rigide, ces outils restent focalisés sur des données géologiques et physiques. Or le contexte du littoral Calaisien, s'y prête.

« Quels moyens sont nécessaires et quelles sont les conditions pour que la gestion de cette crise se fasse de manière plus humaine, plus pertinente, plus efficace. C'est vrai que dans la planification par exemple, cela nécessite quand même une étude de vulnérabilité, de sorte qu'aujourd'hui, par exemple, on travaille beaucoup sur des questions d'adaptation au changement climatique, mais cet angle des réfugiés climatiques n'est pas intégré du tout (...) Mais peut-être qu'ici, vu le contexte géographique, il devrait être un peu plus intégré, peut-être même au niveau national. »

Entretien du Chargé de mission à la transition écologique de la ville de Grande-Synthe, le 11 mai 2017

Si cet aspect peut paraître mineur dans le choix de la stratégie, il est en réalité un maillon essentiel du schéma en boucle suivant : le manque de volonté politique entraîne la non commande d'études, qui entraîne l'incertitude, qui entraîne la peur de l'échec politique, qui entraîne le manque de volonté. Par l'apport de connaissances, les experts ont le pouvoir de briser la boucle s'ils se distancient suffisamment du manque de volonté politique.

DES ACTEURS PRIVÉS QUI PALLIENT AU DÉFICIT DE L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ACCUEIL : LES ASSOCIATIONS, LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET LES COLLECTIFS DE BÉNÉVOLES

Le rôle du pouvoir associatif, relais des pouvoirs publics

Les associations et les collectifs de bénévoles sont des acteurs clés sur lesquels les institutions publiques peuvent s'appuyer pour établir une politique de l'hospitalité humaine, incarnée par des acteurs de terrain. Dans le cas de Grande-Synthe, la Directrice Générale Adjointe du pôle « lien social et vie locale » souligne l'importance du rôle des associations dans la gestion de l'accueil des populations, que cela soit la distribution de nourriture, de vêtement, les soins médicaux ou l'hébergement :

« La place des associations est essentielle. Les associations font un travail de dingue, c'est impressionnant. Quand on voit ce qu'elles assurent ne serait-ce que pour le volet des repas elles sont vraiment opérationnelles (...) A mon avis la grande force de Grande-Synthe elle est sur le volet associatif. »

Entretien DGA au pôle vie sociale et lien local le 15 mai 2017, 9h.

A ce titre, il est à noter que dans la première période d'accueil de Grande-Synthe, de 2005 à 2015, les associations suffisent à pallier à la majorité des besoins des réfugiés, car ils ne sont pas plus de 80 personnes environ sur le territoire de la ville. Les services de la ville ont ainsi identifié différents groupes d'associations.

Le coût de la non planification et de la solution temporaire

Coût budgétaire et matériel important : 1 millions d'euros en investissement et fonctionnement pour la ville

En budget investissement

Concernant la construction du camp, cela représentait une dépense de 3,5 millions d'euros en budget investissement avec :

1 tiers pour la ville environ soit 1,2 millions de participation ville,
2 tiers pour MSF.

La participation financière de la ville, soit 1,2 millions était prise sur les fonds propres du budget. La ville a donc retardé certain de ces projets (entretiens d'équipements scolaire notamment) par glissement de ligne sur l'année suivante pour pouvoir équilibrer le compte administratif. A cette dépense en investissement lors de la construction, il faut également ajouter les dépenses d'entretien courant comme faire les réparations des sanitaires par exemple. Donc la part de la participation de la ville augmente progressivement.

En budget fonctionnement

En budget fonctionnement, c'est l'Etat qui prenait en charge par convention, la majeure partie du budget fonctionnement du camp. Ce budget était estimé par le directeur des services techniques à 3,5 millions d'euros par an environ dont :

2,5 millions destiné à l'AFEJI
1 million destiné à la ville.

Ces 3,5 millions d'euros concernent la gestion de l'eau, des déchets, des fluides d'une manière générale (eau usée, électricité, déchet), le

nettoyage, l'entretien, et la sécurisation assurée par une société privée, en sous-traitance de l'AFEJI. Toute la gestion technique mobilisait les services car le camp était devenu un équipement comme les autres dans lequel l'intervention en cas de dysfonctionnement devait être très réactive. Après l'incendie des locaux ont été réquisitionnés pendant une semaine, plusieurs gymnases et une salle. Une structure a été mise à disposition ponctuellement à la demande du commissaire de police d'une capacité d'une trentaine de lit pour que les associations puissent accueillir, le Centre de Culture Populaire. Par ailleurs, en temps d'urgence, toutes les équipes de terrain sont sollicitées.

Conclusion : cela représente plus d'1 millions d'euros en investissement pour la ville et 1 millions d'euros par an en termes de participation ville malgré l'aide de l'Etat. Le coût matériel est donc loin d'être négligeable.

Le coût organisationnel : temps d'investissement humain

Le coût de l'organisation stratégique : les comités de pilotages et les comités techniques chaque semaine.

La mise en place, la participation et le pilotage de l'urgence demande du temps et de l'investissement de la part des services en termes organisationnels. Un comité de pilotage se tenait toutes les semaines à la préfecture réunissant le sous-préfet, le directeur de cabinet ou le directeur général des services, et le directeur de l'AFEJI, les mardi matin, donc une demi-journée par semaine. A l'origine des réunions de 80 personnes pouvaient se tenir. Pour rendre opérationnel l'organisation, deux comités de gestion ont été décidés suite à la construction du camp : un comité de coordination et un comité de coopération réunissant pour l'une les associations historiques, et pour l'autre les bénévoles.

Le coût en ressources humaines

Si le camp de la Linière a été réalisé en deux mois, cette rapidité n'a été possible que par le surinvestissement des cadres et des agents de la ville confrontés à la crise. Concernant les cadres, cet investissement ne se justifie pas seulement par leur grade élevé. Pour que les directeurs généraux puissent effectuer l'équivalent de deux temps plein, c'est grâce à un sens particulier des valeurs. Par ailleurs, concrètement, la ville a mis une équipe dédiée au fur et à mesure de 8 personnes. Elle a dû recruter deux agents. Pour le volet technique, l'équipe des services techniques a été constituée de 4 personnes dédiées : un responsable du camp, un technicien et deux agents pour la distribution de pétrole. Pour le volet social, 4 personnes ont basculé dans ce service : un agent pour l'intégration des réfugiés, un agent pour l'accueil des bénévoles, un agent pour la gestion des différents postes sur le camp, et une personne pour la gestion de la plateforme. En termes de budget « ressource humaine », cela représente donc 8 Equivalent Temps Pleins dont deux recrutements pour la ville.

*Le coût psychologique dû au surinvestissement des associations et des services de la ville**Pour les associations des risques de « décrochage »*

Le rôle des associations est déterminant car elles pallient à la carence des pouvoirs publics sur le terrain. Elles prennent ainsi le relais en matière de distribution des soins, de l'alimentation, de vêtements. L'Etat n'a pris en considération le volet alimentation qu'au prolongement de la convention (signée en mars 2017) à hauteur de 320 000 euros au profit des associations. Cette somme n'aura pas été versée suite à l'incendie. Il y a ce que l'on pourrait appeler un risque de décrochage associatif en pleine dépendance de la ville vis à vis de celles-ci.

Pour les agents : un surinvestissement sur le terrain

Si globalement, les agents ont été moins touchés que leurs cadres par les effets de la crise, les effets psychologiques sont réels et potentiellement sources de déstabilisation émotionnelle. Ce risque est décelé par les deux cadres en charge des équipes de terrain, ce pourquoi ils préfèrent solliciter des volontaires. Les deux directeurs généraux (services techniques et services sociaux) ne sont eux même pas indemnes face à la gravité de ces situations. La redescente dans le haut de la crise est d'autant plus difficile à accepter. Le coût psychologique de l'échec du temporaire est donc important pour tous ceux qui ont vécu de près les événements, tant pour les agents des services techniques et des services sociaux, que pour les enseignants de l'éducation nationale.

Coût humanitaire : le renforcement des processus de marginalisation, le mécontentement de la population riveraine.

Le coût humanitaire de la disparition d'un refuge est aujourd'hui constaté par les associations qui le vivent chaque jour sur le terrain : l'errance dans la ville d'environ 200 personnes de tous âges. C'est le constat fait par la directrice générale adjointe au Pôle Vie Sociale et Lien local, après la disparition du camp de la Linière. Au départ les rondes de surveillances aboutissaient au constat d'environ une cinquantaine de migrants présents dans les sous-bois, notamment dans le parc du Puythouck où ils s'installèrent ainsi avec des sacs de couchages pour tout matériel. Les tentes furent distribuées par le milieu associatif, quelques semaines plus tard début mai 2017. Lors de l'entretien, le 15 mai 2017, c'était environ 200 personnes qui réinvestissaient les lieux qu'ils connaissent déjà dont l'ancien camp de la Linière vide et déviabilisé. Les associations ont par ailleurs du mal à repérer les groupes (familles, mineurs, personnes isolés) dispersés suite à l'incendie. D'après eux la situation retrouve une violence, une insécurité et une gravité supérieure à celle de 2006.

La disparition d'un refuge renforce le processus de marginalisation

des migrants. On peut dès lors s'interroger sur la faiblesse du résultat obtenu concernant le caractère de l'action publique malgré son coût. On peut s'étonner également du processus de déconstruction de l'action publique engagée par elle-même : d'une part sur le démontage des abris, d'autre part sur la déviabilisation du site après l'incendie. C'est un cas particulier *d'autodestruction de l'action publique*.

Externalités positives : l'apprentissage par l'expérimentation.

L'influence des milieux scientifiques et créatifs

La ville retire quelques externalités positives de la situation. Une médiatisation accrue qui amplifie l'image que le maire veut véhiculer d'elle : valeurs d'hospitalité et diffusion de ses pratiques en termes de transition écologique. La ville de Grande-Synthe est aujourd'hui connue au niveau international grâce à sa prise de position. Ainsi Damien Carême faisait partie des dix finalistes du prix du « meilleur maire du monde » du concours organisé par la « City Mayors Foundation », association philanthropique londonienne. Par ailleurs une soixantaine d'emplois directs sur Grande-Synthe ont été créés en liaison avec la gestion du camp. Or ce chiffre, sur une ville de 20 000 habitants n'est pas neutre. Sur le plan des ressources humaines, certains agents touchés plus que d'autres par la situation vont jusqu'à s'investir dans une association. On peut regarder cela comme une externalité positive. C'est une forme de valorisation par l'action entraînée par une situation hors norme.

« C'est épuisant mais si, si, enfin, valorisant... l'impression quand même de faire toujours la même chose, mais il y a un vrai intérêt à y trouver : une sorte de stratégie de société, une prise de conscience des difficultés, ...non humainement c'est vraiment une belle aventure, c'est terrible, mais une belle aventure.»

DGA à la Vie Sociale et Lien local du 15 mai 2017

Enfin, la crise a permis *l'expérimentation de pratiques innovantes* dans le champ humanitaire, la mise en place d'actions sociales ciblées, le développement d'échanges culturels entre les migrants et des artistes comme le trompettiste Amin Maalouf, ainsi que le développement d'échanges avec des universitaires. Par conséquent, la visibilité médiatique de Grande-Synthe et l'image véhiculée par cette expérience ont attiré des personnes qui ne s'y seraient jamais arrêtées sans sa prise de position hospitalière.

Le rôle des contre-pouvoirs dans la définition de la problématique et dans la sortie de crise

La double stratégie de Grande-Synthe

La commande de l'étude sur la ville accueillante témoigne d'une double stratégie de la mairie : d'une part, une acceptation de la politique *temporaire et dissuasive* du ministre de l'intérieur comprenant le démontage des abris et simultanément, une commande associée avec le PUCA¹¹⁸ (dépendant du Ministère de la Cohésion des Territoires & du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) sur une étude plus *prospective* en termes de temporalité et de spatialité.

La sortie du temporaire demande un effort de représentation, c'est le passage de la condition à la controverse

La dualité de la stratégie (dissuasive ou prospective) révèle que la crise migratoire est une *condition sociale* en devenir pour le pouvoir local de Grande-Synthe dès 2016. En effet, la crise de l'accueil est un *fait social* qui semble ne pas dépasser le stade de la stratégie temporaire pour la puissance publique nationale. En revanche, la confrontation avec *une réalité répétitive* et la *discussion avec des chercheurs* sur trois années,

118 Plan Urbanisme Construction Architecture, « En 1998, le Puca prend la suite du Plan Construction créé en 1971 et développe des programmes de recherche et des actions d'expérimentations et d'innovation dans les domaines de [l'aménagement des territoires](#), de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

change légèrement le contour de la problématique aux yeux des pouvoirs locaux de Grande-Synthe, politiques et associatifs. Ainsi, de nombreux faits sociaux sont ainsi connus sans être *reconnus*. Ils font l'objet de rapports, tout en restant irréels aux yeux de l'opinion. C'est ce que Patrick Le Gales nomme « *une condition* », distincte d'un « *problème* ». C'est seulement lorsque des acteurs ou entrepreneurs de causes ¹¹⁹, c'est à dire des politiques, des associations, ou des lobbys s'emparent du sujet, qu'ils deviennent des *réalités différentes* pour changer le *cadre des représentations*.

Le rôle des amplificateurs de cause : réseau et médias, créateurs également de controverses

Avant le projet de conférence de presse du maire de Grande-Synthe fin décembre 2015, la puissance publique étatique ne regardait pas la réalité que vivait la puissance locale de Grande-Synthe. Pour que la *condition sociale* se transforme en *problématique sociale*, il faut qu'elle soit relayée par le *pouvoir médiatique* ou par un puissant réseau d'acteurs. Le *média* permet d'amplifier et de diffuser la *condition sociale* pour en faire une *problématique sociale*. Le réseau des *entrepreneurs de cause* et le fait médiatique font partie de leurs outils pour diffuser puis transformer la *condition sociale* dans sa représentativité. Cela permet de modifier un *système de valeurs*. La controverse, c'est-à-dire le *débat né de l'incertitude*, devient parfois un enjeu politique par le déclenchement de l'amplification d'un sujet. Si la puissance publique décide de l'inscrire à son agenda politique, cette réalité devient une *problématique* digne d'une politique publique.

La controverse entre les pouvoirs institutionnels et scientifiques précise les contours de la problématique

A Grande-Synthe, la controverse a permis de changer une partie des contours de la problématique en l'inscrivant sur un périmètre et une durée plus large. Les réponses potentielles à la problématique ont gagné en formalisation grâce aux regards externes. La représentation

119 *Entrepreneur de causes*, expression utilisée par LASCOUMES ET LE GALLES dans *Sociologie de l'action publique* Armand Colin, 2012, p 69

du problème « crise » appelait une réponse tridimensionnelle avec des objectifs d'optimisations humanitaires, sécuritaires et sociaux réalisés en dehors du *droit commun*. Elles demeuraient enfermées dans le cadre de l'*expérimentation*, privée du bénéfice de l'expérience acquise dans les trois dernières années. Elles ont pu s'ouvrir à des stratégies multidimensionnelles inscrite dans une ambition plus inclusive. En effet la ville désirant illustrer un schéma de valeurs durable jusque-là réservé aux projets de *droit commun* décide pendant l'étude d'appliquer ses principes au sujet de l'accueil migratoire, comme en Allemagne. Ainsi les mesures temporelles et spatiales se sont précisées par l'échange entre trois groupes d'acteurs : les institutionnels, les associations, et les « experts scientifiques et créatifs ».

La démocratisation de la démocratie

Le système d'interaction entre des acteurs dépositaires des décisions et les associations dessine de manière complexe ce que Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes¹²⁰ définissent comme une démocratie *dialogique*. Sur la base d'une gouvernance plus hybride et horizontale, les citoyens qui le désirent deviennent des facteurs d'influences par l'intermédiaire de forums. Elle organise une plus grande diffusion de la responsabilité grâce à une gouvernance plus partagée entre institutionnels et les autres acteurs. La *démocratie dialogique* en complément à la *démocratie délégative*, répond à des questions auxquelles les institutions sont incapables de répondre seules, par manque d'expérience, par blocages éthiques, ou par complexité sur le plan philosophique, technique, juridique ou scientifique. Ce système permet à la société de s'approprier de manière plus globale, la phase de diagnostic de problèmes dont les contours et les enjeux restent peu connus ou incertains. Le problème devient ainsi une problématique. Dans le système dialogique, la controverse peut également remettre en cause le monopole des experts sur l'orientation des décisions politiques relatives aux questions technologiques.

120 CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHES Yannick, *Agir dans un monde incertain*, Ed. Seuil, 2001, Paris.

De l'influence du local sur le national.

Pour préciser les contours de la gouvernance locale, on peut tenter d'évoquer l'autonomie réelle du pouvoir local en matière de politique urbaine. A cette question deux hypothèses ont été élaborées par Jean Lojkiné¹²¹. C'est le **contenu** de la politique urbaine qui détermine la **réalité** de l'autonomie locale et non sa **forme décisionnelle**, autrement dit : c'est la nature des enjeux urbains et des réponses apportées par le pouvoir local et le pouvoir central qui permet de répondre à cette question, les modalités décisionnelles et les rapports entre acteurs, n'étant que secondaires. Les orientations de la planification urbaine locale ne sont pas seulement les effets d'un pouvoir central omnipotent mais le produit de **compromis réels** entre le pouvoir national et la sphère locale passant par la **sphère technique**. Ainsi, avant même les lois de décentralisation de 1983, Jean Lojkiné précisait la notion d'**appareil hégémonique local** définie par les trois caractéristiques suivantes :

« 1- Les pouvoirs locaux français forment un **système de régulation nationale**,

2- L'efficacité de ce système de régulation repose sur la réalité du pouvoir réservé aux **notables locaux**.

3- Ce système de régulation est **contradictoire** dans la mesure où il repose sur deux logiques opposées : la logique dominante mais non omnipotente, des **notables relais**, intercesseurs auprès du pouvoir d'Etat central et finalement agents garants de sa légitimité ; et la logique minoritaire jusqu'ici, mais pouvant mettre en question la première, de **notables portes paroles** »

Aujourd'hui, on peut faire l'hypothèse que la sphère technocratique fait partie des relais de l'Etat central (notables relais) auprès des élus locaux, tandis que les *entrepreneurs de causes* (notables portes paroles) peuvent s'apparenter aux *portes paroles locaux* auprès de l'Etat central (associations, chercheurs, politiques locaux) dans la recherche de *compromis réels* qui s'apparenteront à une *politique publique en émergence*.

121 LOJKINE Jean, *Revue française de sociologie* ; article « Politique urbaine et pouvoir local » ; année 1980, volume 21 ; numéro 4 ; p. 633-651

La proposition de la ville de Paris

La ville de Paris a tenté de jouer également le rôle de *déclencheur de cause* auprès de l'État, car elle est soumise à une forte pression de la part des associations. En effet, la maire de Paris, Anne Hidalgo a présenté le 6 juillet 2017 aux parlementaires et au gouvernement une proposition de loi sur l'accueil et l'intégration des migrants en France. Le texte est construit autour de trois grands thèmes : l'accueil, la politique d'intégration et la refonte des structures de pilotage. Il est intéressant de relever que cette annonce intervenait alors que le gouvernement devait exposer la semaine suivante des mesures pour réformer le système d'asile. La maire de Paris, après avoir réalisé un centre d'hébergement dans le 16^{ème} arrondissement, puis un centre d'accueil Porte de la Chapelle, suite à l'évacuation des campements parisiens résultants de la saturation des structures dédiées, souhaitait faire une proposition de politique publique sur le plan national, peut-être au regard de l'insuffisance des marges de manœuvres existantes sur le plan local. C'est donc une posture symbolique qui est prise, sous la pression des associations locales face à une carence de politique publique en période de crise.

Il est intéressant de noter que le projet de loi valorise des volets jusqu'à présent peu développés : la mise en place de *Fond d'accueil d'Urgence Humanitaire* et la construction de politiques globales d'intégrations sur une durée plus longue. En effet, le projet de loi, propose une programmation sur cinq ans des moyens nécessaires à l'accueil, au développement des structures, à l'intégration et surtout au pilotage de cette politique publique, comme une agence nationale dédiée pour agir en transversalité avec les domaines concernés. Ce serait donc une politique interministérielle avec laquelle il serait possible de faire l'analogie avec le modèle de la politique de la ville. L'injonction à la répartition sur tout le territoire est présente dans le premier axe proposé à l'identique du souhait du maire de Grande-Synthe et de ses fonctionnaires. Une des mesures proposées dans ce projet est commune avec une promesse de campagne du gouvernement du Président de la République, elle concerne le raccourcissement du délai d'instruction des demandes d'asile de 9 mois à 6 mois.

Quelques expériences existantes dans d'autres villes françaises en partenariat avec l'Etat

De manière plus discrète que Grande-Synthe d'autres villes travaillent également sur la question de l'hébergement de personnes en grande précarité en partenariat avec la DIHAL. Ainsi, en 2015, la DIHAL recensait 54 projets qui avaient été financés avec des collectivités locales et des opérateurs. En termes de stratégie, en 2016, on distinguait trois typologies de relogements s'articulant par étapes dans lesquelles il est intéressant de noter la sémantique du « projet d'habiter ».¹²² Dans le document retraçant le bilan des actions soutenues en 2015-2016 par la DIHAL, la DGCS et la DGHUP, on relève des axes stratégiques avec des solutions originales aux yeux des pouvoirs publics comme la sécurisation temporaire de campements illicites, ou comme le choix de la gestion locative adaptée. De plus quelques projets locaux reposent sur une gouvernance dont le modèle est l'ouverture avec les habitants, les associations locales ainsi que sur des partenariats à la fois publics et privés avec des institutions publiques (établissements publics fonciers, syndicats intercommunaux) et des opérateurs de logements (comme des OPH, des Etablissements Publics Fonciers, les bailleurs sociaux, les opérateurs privés). Certains de ces partenariats ont permis de trouver des relogements pour des populations issues de campements et de squats.

On note parmi les projets expérimentaux à étudier :

- *La MOUS de Grenoble et le projet « RISING » (Roma Inclusion Integrated Program In Grenoble Alpes Métropole) où l'EPFL a mis à disposition des logements à titre gratuit,*
- *La MOUS à Bordeaux Gironde, où l'association COS cherchant à mobiliser des logements semi-autonomes a trouvé un partenariat avec les bailleurs sociaux,*
- *Un projet d'accompagnement au logement de la ville d'Avignon avec la*

122

- l'hébergement qui fournit un accueil d'urgence,
 - le logement transitoire, qui fait office de passerelle vers le droit commun,
 - le logement de droit commun, qui permet aux résidents de construire un véritable projet d'habiter durable.

Compagnie Nationale du Rhône (chargée du transport fluvial et de la production hydro-électrique) qui disposait de logements vacants,

- Le projet « VILLENSEMBLE » à Ivry-sur-Seine porté par l'association CONVIVANCES qui s'inscrit sur 5 ans et vise à favoriser l'intégration d'un nombre défini de familles,

- Les MOUS Projet de Grigny en matière participative avec la mise en place d'un Conseil de la vie sociale avec l'association LE ROCHETON,

- La MOUS Projet de Ris Orangis,

- Le village d'insertion « GRYNFOGEL » à Toulouse dans le cadre de l'évacuation du campement de l'Ile du Ramier.

Ces projets locaux réalisés avec des associations locales, sont souvent élaborés sur des échelles réduites allant d'une vingtaine à une centaine de familles. Ils restent néanmoins intéressants à suivre du point de vue de leur aspect innovant en termes de pilotage et d'initiative partenariales.

DE LA VILLE
REFUGE À
LA VILLE
ACCUEILLANTE
FIGURE
DE L'ELU
HOSPITALIER

VALÉRIE FOUCHER-DUFOIX

« La ville est toujours plus riche que les mots qui la définissent, les explications qui la décrivent, les plans qui la projettent. »¹²⁶

Grande-Synthe, en sa qualité de « ville-frontière »¹²⁷ fait face depuis plusieurs années à la présence de migrants sur son territoire. Elle a vu naître des espaces informels sur lesquels elle a essayé d'intervenir via des lieux dont elle a impulsé la construction, notamment le camp de la Linière, présenté comme le « premier camp humanitaire » de France.

Cette expérience soulève un certain nombre de questions. Tout d'abord, il paraît important de tenter de tirer quelques enseignements de l'expérience de Grande-Synthe sur la question de l'accueil des réfugiés. L'échelon local n'est-il pas aujourd'hui plus adapté que l'Etat-nation pour imaginer de nouvelles conditions d'accueil ? Ensuite, la notion de « camp humanitaire » est loin d'être neutre. Quelles en sont ses caractéristiques pour ses différents acteurs - commune, Etat, militants, communauté scientifique - qui produisent un grand nombre de discours sur le sujet ? Ce camp a donné lieu à une couverture médiatique conséquente, il est important d'analyser cette expérience à travers ces discours qu'ils émanent des pouvoirs publics, des élus locaux, de la presse etc. mais aussi de s'arrêter sur ce mot – camp – si dérangeant dans un espace démocratique. Sans entrer dans les débats sur la performativité du langage¹²⁸, les mots ne font pas que représenter des objets mais « ont un pouvoir d'action sur le monde »¹²⁹. La force du mot et ses implications sont visibles dans les discours et ont donné lieu à des débats à la fois éthique et socio-économico-politique. En d'autres termes, est-ce que la

126 Guy Burgel dir., *Essais critiques sur la ville*, Gollion, infolio, 2015.

127 pour une définition de « ville frontière », cf. Daniel Florentin, « Entretien avec Michel Agier », *Urbanités*, n°8, janvier 2017, <http://www.revue-urbanites.fr/ville-bidonville-campement-de-la-relativite-urbaine>.

128 Cf. entre autres, Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982 et *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001 (1^{ère} éd. 1991) ; Judith Butler, *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*, éd. Amsterdam, 2004 (1^{ère} éd. 1997).

129 Cf. entre autres, Josiane Boutet, *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute, 2010, p. 10. Jean-Charles Depaule, « la ville à travers ses mots », *Enquête*, n°4, 1996, pp. 247-266 ; Jean-Charles Depaule dir., *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, éd. de la maison des sciences de l'homme, 2006.

figure du camp peut incarner sur le territoire français une forme de secours a minima ? Est-ce qu'un terme aussi chargé de sens, considéré souvent comme un outil de contrôle et d'enfermement peut représenter une des figures du premier accueil ? Il nous est apparu important de décrypter en partie ce qui « s'est dit et écrit » sur le camp afin de mieux comprendre à la fois les positions mais aussi les représentations autour de ce mot. Enfin, l'obligation aujourd'hui, face à l'urgence de la situation, de passer au « faire »¹³⁰ pour répondre à la question de Damien Carême – on fait quoi ? - c'est-à-dire, à un moment donné, même si l'état de la réflexion est parcellaire, lacunaire, chaotique, à quitter le monde des idées parfois confortable et surplombant pour se frotter à la contrainte de proposer des scénarii inscrites dans des temporalités plus ou moins longues, souligne d'autant plus ces conflits de représentations et les débats soulevés par le « camp », la diversité de ses définitions et des objets qu'il recouvre, les ambiguïtés et paradoxes soulevés par un lieu qui n'existe plus aujourd'hui – le camp de la Linière - mais dont la première raison d'être - la présence des réfugiés dans un grand dénuement - est toujours d'actualité.

130 Cf la lecture du plaidoyer de Tim Ingold sur le fait que l'anthropologie, l'archéologie, l'art et l'architecture sont des disciplines qui « pourraient être des manières de penser en agissant plutôt que des manières d'agir en pensant », in Tim Ingold, *Faire Anthropologie, Archéologie, Art et Architecture*, éditions Dehors, 2017, p. 13.

LA VILLE-REFUGE : VOIR, FAIRE VOIR, EXPÉRIMENTER...

Est-il possible aujourd'hui de tirer certaines leçons du camp de la Linière en matière d'action publique municipale ? Plus largement, comment penser l'action publique dans des contextes politiques, économiques, électoraux défavorables et sous la pression des circonstances, voire de l'urgence ? L'échelon local est-il plus adapté que l'Etat-nation pour imaginer les conditions de l'accueil des migrants comme le laisserait sous-entendre la renaissance et le succès du terme « ville-refuge » ? L'échelon local et sa capacité à innover peut-il permettre de dépasser les contradictions apparentes entre migration et phénomènes d'appartenance, migration et visibilité, migration et participation politique ? Ces questions sont loin d'être neuves : les débats sur l'autonomie du local vis-à-vis de l'Etat date au moins du début des années 1970 et de nombreux travaux ont montré la capacité du local à constituer des espaces d'action collective et à être producteur d'action publique. Comme le soulignent Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, « il est désormais érigé en vecteur d'innovation, d'impulsion, d'expérimentation et d'efficacité »¹³¹. Pourtant, l'état est souvent désigné comme l'acteur clé dans la réponse à l'accueil des réfugiés alors que, dans les faits, les acteurs locaux et les villes occupent une place prépondérante quant à la gestion de cette question où chaque acteur tend à rejeter l'essentiel de la responsabilité sur les autres. La réalité de la prise en charge demeure problématique car elle dépend d'initiatives faisant intervenir de multiples acteurs aux pratiques, représentations et intérêts différents voire divergents mais la force de Grande-Synthe réside peut être dans le fait d'avoir déjà incarnée dans un passé proche cette figure de « laboratoire », de ville précurseur et territoire-test dans le domaine de l'aménagement urbain.

131 Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017, p. 8

DES VILLES CONTRE DES ÉTATS : VERS UNE RENAISSANCE DES « VILLES REFUGES » ?

Nous avons assisté à un transfert de pouvoir en matière de réglementation des villes vers les Etats-nations : aujourd'hui, seuls ces Etats-nations peuvent légiférer en matière d'appartenance nationale et de citoyenneté¹³². Paradoxalement, une des questions les plus débattues aujourd'hui porte sur la crise, le déclin voire la fin¹³³ de l'Etat-nation, devenu un « cadre obsolète »¹³⁴, « un modèle dépassé »¹³⁵ face à la mondialisation, à l'eupéanisation, et aux revendications d'autonomie des pouvoirs locaux et régionaux. Pourtant, en gérant leurs frontières entre eux, ils participent de ce fait à la création de zones d'attentes et de cantonnement. Comme le souligne Maurice Aymard dans *Villes et hospitalité*, nous constatons une attitude des états qui affirment à la fois leurs prérogatives mais ont aussi découvert qu'ils avaient intérêt à se décharger sur les collectivités locales d'un ensemble de charges et de tâches, de responsabilités sans forcément en donner les moyens financiers, ni renoncer à intervenir. De nombreux écrits reviennent sur ce « retrait de l'Etat » – ou cette « reconfiguration étatique »¹³⁶ – et sur la montée en puissance des pouvoirs locaux¹³⁷. C'est ce que Renaud Epstein nomme le « gouvernement à distance » : « l'état cadre fortement les politiques locales, sous couvert d'autonomie avec des instruments plus incitatifs que coercitifs... Le contrôle du centre se fait plus fort (mais) passe par la reconnaissance d'une certaine autonomie et d'une capacité d'initiative des autorités locales »¹³⁸. Ce sont donc

132 Cf notamment Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Calmann-Lévy, folio-histoire, 2004 (1^{ère} ed. 1991) et Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La république dace au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, éd. Pluriel, 2012.

133 Jean-François Daguzan, *La fin de l'Etat-nation ? De Barcelone à Bagdad*, Paris, CNRS éditions, 2015.

134 Albert Ogien et Sandra Laugier, *Le principe démocratique. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014.

135 Cf. Marc Abélès, *Penser au-delà de l'Etat*, Paris, éd. Belin, 2014. Bertrand Badie, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Paris, O. Jacob, 2014.

136 Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008.

137 Jacques Donzelot et Philippe Estèbe, *L'état animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, éd. Esprit-Seuil, 1994 ; Patrick Le Galès, « Le desserrement du verrou de l'Etat ? », *Revue internationale de politique comparée*, n°6, 1999, pp. 627-633.

138 Cf Renaud Epstein, *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'Etat*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2013 cité in Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, *Sociologie politique du pouvoir local*, op. cit., p. 24.

les municipalités qui se trouvent, de fait, contraintes à gérer ces situations : faire « une place » aux populations autorisées à séjourner ou pas mais aussi - pragmatiquement et dans un souci humanitaire - de définir la prise en charge *a minima* de ces populations en ayant leurs propres critères de priorité. En effet, une commune doit faire face à plusieurs types de responsabilité qui peuvent plus ou moins entrer en contradiction ou en résonance avec la notion d'accueil. Elle se définit par l'existence d'une administration investie d'un ensemble de responsabilités fixé par la loi et les réglementations. Elle est aussi responsable de la « cohésion sociale », c'est-à-dire un niveau d'entente entre ses habitants et de la pacification des conflits. Il lui revient de plus le rôle d'inventer, entretenir une identité collective. Elle est donc contrainte d'agir sur le terrain des réalités quotidiennes et des représentations. Enfin, elle se retrouve en situation de concurrence économique et électorale et est amenée à faire des choix¹³⁹. Comme le souligne Duran et Thoenig, c'est le « territoire, plus que l'appareil d'Etat (qui) constitue aujourd'hui le lieu de définition des problèmes publics »¹⁴⁰.

Ces décalages croissants entre prérogatives étatiques et réalités locales dans la question de l'accueil des étrangers expliquent pour partie la renaissance de la notion de « villes refuges », « ville hospitalière », « ville sanctuaire » dans les discours politiques, scientifiques et médiatiques. Véronique Léonard-Roques rappelle dans *Le Livre de l'hospitalité* que toute ville est fondamentalement une ville-refuge en précisant que les récits légendaires des villes « mettent souvent leur fondation au compte de fugitif ou de criminel »¹⁴¹. La ville peut-être à la fois refuge pour ses habitants

139 cf. notamment la préface de Maurice Aymard, l'introduction d'Anne Gotman et l'article de Louis Assier-Andrieu, « La place de la commune dans l'accueil républicain » in Anne Gotman dir., *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs étrangers*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 2004. Cf. aussi dans ce même ouvrage l'article de Christophe Daadouch, « comment peut-on être nanterrien ? ». Il serait intéressant de creuser les similitudes entre certaines villes comme Nanterre et Grande-Synthe qui ont souffert du poids des décisions étatiques sur leur territoire et qui ont, chacune à leur manière, résisté et mis en place des outils d'expérimentation urbaine.

140 Jean-Claude Duran et Patrice Thoenig, « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, n°46, 1996, pp. 580-623.

141 Véronique Léonard-Roques, « Ville-refuge », in Alain Montandon dir., *Le livre de l'hospitalité. Accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures*, Paris, Bayard, 2004, p. 681-691, citation p. 681. Cf. aussi sur l'ambiguïté du terme, Daniel Payot, *Des villes-refuges. Témoignage et espacement*, Editions de l'Aube, 1992. Le concept de ville-refuge a donné lieu à une littérature abondante. C'est notamment un thème classique en philosophie abordé par de nombreux auteurs tels Emmanuel Kant, Emmanuel Lévinas, Hannah Arendt, Paul Ricoeur, Jacques Derrida entre autres.

mais aussi pour l'arrivant. Dans le même esprit, Anne Gotman montre à quel point la notion de « ville hospitalière » est courante ce qui ne fait que traduire « la capacité immanente de l'espace à produire de l'hospitalité »¹⁴². Cette notion de « ville-refuge » trouve plusieurs traductions contemporaines concrètes : la multiplication ces dernières années des villes étasuniennes se déclarant « villes sanctuaires », la création en 1995 d'un « réseau des villes-refuges » à l'initiative du Parlement international des écrivains fondé en 1993 par Pierre Bourdieu et un ensemble d'intellectuels (dont Antonio Tabucchi, Naguig Marhfouz, Edouard Glissant, Toni Morrison), et les appels émanant de responsables politiques locaux à la mise en place d'un réseau de villes-refuges en Europe.

Depuis l'élection de Donald Trump, les termes de « ville sanctuaire » ont trouvé une audience particulière même si cette appellation s'avère floue du fait de son absence de définition juridique. Ce mouvement est apparu dans les années 1980 en réponse à la politique étrangère américaine et au refus de considérer comme « réfugié » certains ressortissants d'Amérique latine. L'opposition peut être symbolique ou réelle en développant des politiques de non-coopération avec les autorités fédérales d'immigration par exemple¹⁴³. Comme dans l'ensemble des cas d'usage des termes « villes refuges », les espaces se déclarant « sanctuaire » se sont élargis à des églises, des campus universitaires, des Etats etc.

Dans un autre contexte, le Parlement international des écrivains se donnait pour mission d'organiser une solidarité concrète avec des écrivains menacés et pour tâche de contribuer à créer de nouveaux espaces de liberté, d'échange et de solidarité pour défendre la liberté de création. Une charte des villes-refuges, signée par plus de

142 Anne Gotman, « la question de l'hospitalité aujourd'hui », *L'hospitalité, Communication*, n°65, 1997, p. 5-20 ; et Anne Gotman, *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, PUF, 2001.

143 Sur les villes sanctuaires, cf. entre autres Jennifer Ridgley, *Cities of Refuge : Citizenship, Legality and Exception in U.S. Sanctuary Cities*, University of Toronto, 2010 ; Andrea Delgado, « The Sanctuary Movement : Historical & Contemporary Uses », *Ameriquists*, vol. 13, no. 1, Jan. 2017, pp. 1-4 ; Harald Bauder, « Sanctuary Cities: Policies and Practices in International Perspective », *International Migration* 55.2, 2016.

quatre cent villes appartenant aux 37 Etats membres du Conseil de l'Europe en 1995, devait déboucher « sur une hospitalité pratique d'un an ou deux qui vise à donner une nouvelle citoyenneté à l'hôte ». Dans le premier appel en 1994 pour la fondation du réseau des villes refuges, Christian Salmon explicite le choix de la ville comme nouveau support de citoyenneté : « très souvent depuis le Moyen Age, les villes, plus libérales en cela que les Etats, ont accueilli ceux qui étaient bannis, protégé ceux qui étaient menacés (...). Au cours de ce siècle, le surréalisme, le cubisme, toutes les grandes aventures de la modernité ont uni la cité et le cosmos, la ville et le monde, ont été, au sens strict des aventures urbaines, des produits de l'hospitalité (...). Face à l'archipel du terrorisme international, il ne suffit plus d'en appeler au respect des droits de l'homme, il faut reconquérir de nouveaux territoires libres, des zones franches de l'imaginaire, non pas des réserves où finirait de s'éteindre l'esprit libre, mais des caps, des pointes, pour recommencer l'aventure de la citoyenneté. Il faut créer des agencements nouveaux, trouper l'espace européen de villes ouvertes. Agencer cela veut dire, être attentifs aux connections plutôt qu'aux systèmes, aux frontières plutôt qu'aux territoires »¹⁴⁴. Cette notion de ville refuge pouvait là aussi s'étendre à bien d'autres acceptions comme une région ou un centre culturel. Jacques Derrida au premier Congrès des villes-refuges (mars 1996) publia un texte souvent cité - *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort !* – précisant le rôle majeur que pourraient jouer les villes dans l'accueil. Il évoquait l'idée d'une nouvelle souveraineté de la cité en relation avec une tradition d'hospitalité urbaine de l'histoire occidentale : la ville refuge est « un appel à une innovation de l'histoire du droit d'asile ou du devoir d'hospitalité. Car la ville apparaît toujours comme une structure plus souple, un espace original plus ouvert que ne le sont les Etats »¹⁴⁵. Derrida rêvait d'une ville qui pourrait « s'élever au dessus des Etats-Nation ou du moins sans s'affranchir pour devenir, selon une nouvelle acception du mot, une ville franche quand il

144 <https://blogs.mediapart.fr/christian-salmon/blog/030915/des-villes-refuges-pour-ouvrir-leurope>.

145 Jacques Derrida, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort !*, cité in Véronique Léonard-Roques, « Ville-refuge », *op. cit.*, p. 691

s'agit d'hospitalité et de refuge ». Le réseau des villes refuges devait réunir des villes « indépendantes entre elles et aussi indépendantes des Etats qu'il serait possible, mais néanmoins alliées entre elles selon des formes de solidarité à inventer »¹⁴⁶. Face à un Etat soumis à des pressions multiples, la ville apparaissait « comme un nouveau territoire libre, une zone franche de l'imaginaire » (Notice du PIE). En 2003, le Parlement international des écrivains s'est effacé au profit du Réseau international des villes-refuges et de sa revue *Autodafé*¹⁴⁷ puis à l'ICORN (International cities of refugees network) fondé en 2006 qui réunit 55 villes à majorité européenne.

Cette notion de « ville refuge » renait aussi dans les discours politiques en Europe depuis quelques années. Cette renaissance montre la volonté des pouvoirs locaux de mieux prendre en main les conditions et logiques d'accueil des réfugiés face aux politiques étatiques. Ainsi, les maires de Madrid et de Barcelone ont déclaré vouloir créer un réseau de « villes refuges » pour venir en aide aux migrants, appel auquel ont répondu favorablement des villes telles que Valence, Pampelune, Saragosse, La Corogne, Malaga entre autres. On cite aussi volontiers l'exemple historique de Venise¹⁴⁸. Quand à Paris, la ville a (ré)affirmé sa vocation de « ville-refuge » au Conseil de Paris en mars 2016 et a déclaré s'associer « aux capitales et grandes villes européennes volontaristes en matière d'accueil des réfugiés, comme Hambourg, Barcelone, Madrid ou Cologne afin de mener une véritable action de plaidoyer auprès des Etats et des institutions de l'Union européenne pour les inciter à mener une politique efficace et humaine, à la hauteur des besoins et de l'urgence, sur ces enjeux migratoires »¹⁴⁹. En avril 2016, Damien Carême s'est fait lui-même le porte-parole au Parlement européen de Strasbourg de la création d'un réseau européen des villes refuges, un mois après l'ouverture du camp de la Linière.

146 Jacques Derrida, *De l'hospitalité : Anne Dufourmantelle invite Jacques Derrida à Répondre*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

147 Sur l'aventure du Parlement des écrivains, cf. Christian Salmon et Joseph Hanimann, *Devenir minoritaire. Pour une nouvelle politique de la littérature* suivi de *Un parlement imaginaire ?*, Entretiens avec Salman Rushdie, Wole Soyinka et Russell Banks, Paris, Denoël, 2003.

148 Filippo Furri, « Venise, ville-refuge », *Vacarmes*, n°81, automne 2017, pp. 10-15.

149 Conseil de Paris, Séances des 29, 30 et 31 mars 2016, vœu relatif à « Paris-ville refuge », http://a06.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/solr/modules/ods/DoDownload.jsp?id_document=129172&items_per_page=20&sort_name=&sort_order=&terms=ville%20refuge&query=ville%20refuge

Pourtant, on voit vite les limites de ces discours qui se heurtent aux principes de réalité comme le montre l'expérience du réseau des élus hospitaliers. En 2012, Damien Carême lance ce réseau, avec l'idée que l'accueil doit être partagé. Mais de son aveu même, ce projet échoue « faute de candidats ». Il réitère cet appel en demandant dans un courrier adressé aux élus de la communauté urbaine de Dunkerque de faire fonctionner « la solidarité territoriale » dans l'accueil des réfugiés : « considérant que la ville de Grande-Synthe gère à elle seule la question de la présence nombreuse de réfugiés sur le Dunkerquois et que l'Etat a du mal à faire fonctionner les dispositifs prévus, CAO ou CAOMI notamment mais aussi le dispositif d'urgence, je vous sollicite afin d'accueillir de manière provisoire les personnes ne pouvant entrer sur le lieu humanitaire de la Linière »¹⁵⁰. Cet appel, lui-aussi, ne sera pas suivi d'effet même si la communauté urbaine de Dunkerque a supporté une partie du coût du camp sans opposition majeure de l'avis même de Damien Carême¹⁵¹. Enfin, les témoignages et déclarations d'engagement des « maires d'accueil » dans *Libération* en septembre 2015 ont trouvé aussi un écho limité¹⁵².

150 « Le maire appelle les communes du dunkerquois à accueillir des migrants », *La Voix du nord*, 16 mars 2017.

151 www.dailymotion.com/video/x44nd4b

152 Cf aussi le dossier consacré à « L'accueil des réfugiés : les maires généreux mais réalistes », *Le courrier des maires*, septembre 2015.

UN DOUBLE HÉRITAGE EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE À GRANDE-SYNTHE : LA RÉSISTANCE AUX DÉCISIONS ÉTATIQUES ET L'INNOVATION URBAINE

Le terrain choisi pour cette recherche-action sur la ville accueillante montre des permanences mais aussi des effets de contexte à analyser, notamment la capacité de Grande-Synthe à absorber de nouveaux arrivants, à défendre ses intérêts locaux face aux décisions nationales, voire à proposer des solutions innovantes dans le domaine des questions urbaines. Une de ses particularités réside peut-être dans sa capacité à « expérimenter », maître mot des édiles de Grande-Synthe comme le résume en image le film de Frédéric Touchard¹⁵³. Ces expérimentations se sont souvent faites dans un climat d'opposition aux décisions étatiques. La ville, dans des contextes différents, a déjà dû répondre à une fonction de transit et remplir un rôle de régulation sociale avec peu de marges de manœuvre. En effet, une grande partie de la politique urbaine de Grande-Synthe a eu pour objectif depuis les années 1970 d'attirer de nouvelles populations tout en éliminant « l'image de cité-dortoir d'Usinor »¹⁵⁴. Jean-Pierre Bondue montre comment la ZUP - décision étatique - a assuré une fonction de transit pour la main d'œuvre du pôle sidérurgique dunkerquois mais surtout comment cette politique de logements a contribué à produire des espaces ségrégués avec d'un côté, des programmes de logements individuels en accession à la propriété par l'intermédiaire de la SCIC et de l'autre, des logements locatifs en immeubles collectifs par l'office départemental d'HLM, produisant des espaces socialement distincts. La récession du complexe sidérurgique à partir de 1975 ne fit qu'accroître une paupérisation de la ville déjà amorcée. La vacance dans la ZUP a pu atteindre des taux record de 24% au

153 Frédéric Touchard, *Urbaine utopie*, Docsdunord, 2006.

154 Cf. Jean-Pierre Bondue, « Vacance de logement et différenciations sociales : l'exemple de Grande-Synthe dans l'agglomération dunkerquoise », *Espace, populations, sociétés*, n°1, 1986, pp. 73-83, citation p. 81 et Thibault Tellier, « L'invention de la politique de la ville en France. La fin de l'expertise urbaine d'inspiration Chrétienne ? », *Chrétiens et sociétés*, n°21, 2014, pp. 33-49.

début des années 1980 causée par le fait qu'Usinor intensifiait une politique d'accession à la propriété en milieu périurbain tout en se défaisant de ses réservations de logements sociaux, et par la mise sur le marché de nouveaux logements dans la ZAC du Courghain.

Grande-Synthe a perdu 1 819 habitants entre les recensements de 1999 et de 2007. Elle compte aujourd'hui 21 364 habitants¹⁵⁵ - migrants compris¹⁵⁶ - alors qu'elle avait atteint le chiffre de 26 231 habitants en 1982. Sa population est aujourd'hui confrontée à de multiples difficultés économiques et à une grande précarité avec un taux de chômage de 29% et une part importante de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Mais cette ville a aussi la particularité d'avoir développée une double culture : une culture de la résistance à la puissance étatique et une culture de l'innovation en terme de politique publique, notamment dans le domaine de la politique de la ville. Naji Lahmini, dans un article consacré à la démolition du logement social nous en présente les grandes lignes et montre que, depuis la seconde guerre mondiale, Grande-Synthe est inscrite « en permanence dans une dynamique de transformation paysagère et sociale »¹⁵⁷. Dès les années 1970, la ville, sous la houlette de René Carême, décide de faire de sa ZAC, en réaction à la ZUP créée quelques années plus tôt sous l'égide de l'Etat, un « laboratoire d'innovation paysagère, architecturale et participative » et devient dès les années 1980 un laboratoire de la rénovation urbaine n'hésitant pas à utiliser l'outil de la démolition-reconstruction bien avant qu'il ne trouve une légitimité auprès des différents acteurs de la ville. Plusieurs milliers de logements sont démolis, parfois 25 ans seulement après leur construction. En résumé, la ville est inscrite dans un processus de renouvellement urbain depuis

155 Commune de Grande-Synthe INSEE (59271).

156 Dans le cadre du nouveau recensement depuis 2004, la loi impose à l'INSEE le comptage tous les cinq ans de la population vivant dans des habitations mobiles et des personnes sans domicile.

157 Naji Lahmini, « La démolition du logement social. L'expérience de Grande-Synthe », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°97, pp. 43-50 ; Naji Lahmini, « la démolition des grands ensembles HLM. L'exemple de la ville de Grande-Synthe » in Emilie Bajolet, Marie-Flore Mattéi, Jean-Marc Rennes, *Quatre ans de recherche urbaine 2001-2004*, vol. 2, Tours, Presse universitaire François Rabelais, 2006, pp. 134-138.

40 ans, en ayant expérimentée l'ensemble des processus de la politique de la ville du programme HVS, DSQ (1982), GPV (1997) jusqu'aux deux campagnes ANRU¹⁵⁸. Les édiles de Grande-Synthe portent cette politique mais, plus largement, c'est l'ensemble de l'agglomération dunkerquoise qui s'est inscrit dans ce « mouvement de contestations et de réactions contre une puissance étatique forte façonnant littéralement l'agglomération »¹⁵⁹ en exprimant la volonté de reprendre en main l'aménagement urbain à travers de nouvelles organisations : la communauté urbaine (1969) et l'AGUR (L'Agence d'urbanisme et de développement, 1972). René Carême, dans ses deux ouvrages, revient sur son combat pour défendre les intérêts particuliers de sa commune, d'abord contre l'architecte de la ZUP pour arrêter les projets de densification, puis dans sa lutte pour inclure la ville dans le programme DSQ¹⁶⁰. Luttés sociales et luttés urbaines sont perçues comme complémentaires : « je crois que la principale tâche aujourd'hui est de rendre effectivement le pouvoir au peuple ; en tout cas, c'est le sens de mon combat à la ville comme à l'usine »¹⁶¹. Une des innovations marquantes évoquée par Naji Lahmini est aussi le développement de l'Atelier de travail Urbain (ATU) de 1994 à 2001, réunissant élus, techniciens et habitants pour constituer un lieu de débat et de préparation à la décision urbaine, notamment sur la question des espaces publics mis à mal par l'importance des démolitions : « se réunissaient les élus, des techniciens de l'aménagement, des architectes et paysagistes privés, des agents communaux des services techniques ou du service du développement des quartiers, des agents de la communauté urbaine, des représentants des organismes bailleurs, des urbanistes de l'agence d'urbanisme, des habitants... Les rencontres sont organisées et animées par un professionnel du bureau Arpenteurs. Un chercheur de l'université de Louvain La Neuve travaille sur

158 Thomas Kirszbaum. *Articuler l'urbain et le social. Enquête sur onze sites "historiques" en rénovation urbaine*, Comité d'évaluation et de suivi de l'Anru, 2010. <halshs-01265145>

159 Olivier Ratouis et Marion Segaud, Dunkerque, un rapport exemplaire entre agglomération et Etat ?, Plan Urbain, IMN, 1996 mais aussi l'étude pionnière de Marcel Castells et Francis Godard, Monopolville. Analyse des rapports entre l'entreprise, l'Etat et l'urbain à partir d'une enquête sur la croissance industrielle et urbaine de la région de Dunkerque, Paris, Mouton, 1974.

160 René Carême, *Combat d'un maire*, Lyon, Chronique sociale, 1993.

161 René Carême, *Combats d'un militant*, Paris, Editions ouvrières, 1977, p. 148.

une évaluation permanente de l'expérimentation »¹⁶². L'objectif est de constituer un mode d'échange entre acteurs, trouver un langage commun, mais aussi échanger et communiquer par le biais d'écouteuses chargées de recueillir la parole des habitants¹⁶³. Cet atelier s'inscrivait dans la continuité des ateliers populaires d'urbanisme des années 1970, à ceci près qu'il n'émanait pas d'un groupe d'habitants mais de la mairie elle-même. L'objectif était de « rendre permanent la participation des habitants dans la définition du cadre de vie »¹⁶⁴. Plus récemment, en 2006, le programme de l'ANRU couvre plusieurs quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine dont celui de l'Europe, l'Albeck, anciens jardiniers et le Courghain. Depuis 2014, l'Ilot des peintres et ses quatre tours sont devenus quartier d'intérêt national et pourraient être promis à une démolition partielle. Plus largement, Damien Carême répète vouloir faire de sa ville un laboratoire de réflexions, d'expérimentation d'une « ville en transition » dont le point d'orgue doit être la sortie de terre de l'écoquartier du Basroch¹⁶⁵.

Mais depuis 20 ans, Grande-Synthe doit gérer, comme un certain nombre de villes du Nord de la France, l'arrivée importante de migrants qui souhaitent effectuer le passage en Angleterre. Dès 1986, la situation des étrangers – peu nombreux – présents dans la région et cherchant à passer en Angleterre était connue. Mais, depuis 2014, l'Europe dans son ensemble est confrontée à une crise migratoire sans précédent depuis la seconde guerre mondiale et cette pression se fait particulièrement sentir en des points localisés, notamment dans les régions autour de Calais et Dunkerque du fait de leur proximité géographique avec le Royaume-Uni. Le blocage

162 Pierre Mahey, « Grande-Synthe : la participation à l'échelle du projet urbain » in *Repenser les territoires. Construire des perspectives communes à partir de l'échange d'expérience*, dossier coordonné par Ina Ranson, Documents de travail des éditions Charles Léopold Mayer, n°107, juillet 1998, Fiche 40.

163 *Ibid.*

164 Magali Nonjon, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n°70, pp. 89-112.

165 cf. entre autre, Damien Carême, « Grande-Synthe, une ville industrielle en transition », *Note n°28, Fondation Jean-Jaurès, Observatoire de l'innovation locale*, 30 octobre 2014.

progressif de la frontière avec l'Angleterre n'a fait qu'accroître cette pression. Dès 2008, la mairie de Grande-Synthe a décidé d'installer des tentes notamment au Basroch mais un nouveau pas est franchi avec l'édification du camp qui ouvre en mars 2016. Il est présenté comme le premier « camp de migrants aux normes internationales, « premier du genre en France », le premier « camp humanitaire » etc. dans la presse nationale et régionale en mars 2016. En cela, il s'oppose à l'ancien camp « informel » du Basroch défini comme « le camp de la honte ».

A première vue, son caractère novateur résiderait dans le fait d'être la première transposition, la première matérialisation en France d'un dispositif largement utilisé dans les pays du sud mais nous verrons que l'argument et la motivation humanitaire a pu être déjà évoqué dans l'histoire française des camps. Une autre de ses caractéristiques nous paraît plus fondamentale pour notre sujet et fait du camp de la Linière un véritable terrain d'expérimentation : c'est une ville – et non l'Etat français – qui est à l'initiative de sa création.

UNE VILLE À L'INITIATIVE D'UN CAMP HUMANITAIRE

L'aspect véritablement inédit du camp de Grande-Synthe ne résiderait finalement ni dans sa forme, ni dans ses modalités de gestion, ni malheureusement dans une (non) capacité à dépasser la notion de secours d'urgence etc. mais dans le fait qu'il est né d'une volonté locale et non d'une volonté étatique. Par la décision de sa création et son existence même, l'échelon communal est devenu un lieu d'expérimentation de l'accueil. Cette importance du rôle et du pouvoir des villes – confirmés par des auteurs comme Patrick Le Galès¹⁶⁶ entre autre - est une constante dans les discours de Damien Carême qui affirme en 2014 : « les conventions internationales sont vouées à l'échec, mais les collectivités locales ont un vrai

166 Cf Patrick Le Galès, *Le Retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2011 (1^{ère} ed. 2003).

pouvoir pour faire changer les choses »¹⁶⁷ ou encore « chaque niveau a son rôle à joué mais je suis convaincu que rien ne peut se faire sans les collectivités locales... C'est au niveau local que se prennent les décisions essentielles ». Cette valorisation du local – qui s'accompagne, comme le souligne Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, du succès du mot proximité par exemple – sous-entend que « c'est en traitant les problèmes publics au plus près du terrain de manière concertée et transversale, qu'ils seront mieux pris en charge »¹⁶⁸. Le local serait le lieu privilégié de la démonstration de politiques alternatives aussi bien en termes de transition écologique qu'au niveau de l'accueil des migrants : « je crois que le local est un enjeu majeur pour faire la démonstration de ces politiques alternatives... nombre d'élus locaux, quelle que soit leur sensibilité politique, finissent pas s'y rallier, ne serait-ce que par réalisme. Il ne suffit pas de prendre de grandes décisions, même en matière écologique ; leur mise en œuvre ne peut être que locale, et c'est aux municipalités qu'appartiennent de réaliser concrètement notre avenir. Bernard Cazeneuve l'a bien compris, lorsqu'il a fini par... se rendre à Grande-Synthe pour signer une convention avec la commune. Et ce, même s'il était d'abord opposé à cette solution »¹⁶⁹.

A l'inverse, l'Etat s'est donc fortement opposé à la création du camp. Au moment notamment de l'évacuation du camp de Calais, les annonces ministérielles montrent clairement ce changement de paradigme : l'idée de « rassembler pour mieux surveiller » passe à « disperser pour mieux rendre invisible ». La seule politique officielle est l'accueil en CAO sur l'ensemble du territoire français des migrants souhaitant s'inscrire dans une demande d'asile, associée à une politique sécuritaire¹⁷⁰. Alors que dans l'entre-deux-guerres et

167 « Sur les terres de l'abstention et du FN, un maire résiste par l'écologie », *Reporterre*, 3 octobre 2014.

168 Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, *Sociologie politique du pouvoir local*, *op. cit.*, p. 54. Sur le succès de proximité, cf. Christian Le Bart et Rémi Lefebvre dir., *La proximité en politique. Rhétoriques, usages, pratiques*, Rennes, PUR, 2005.

169 Damien Carême : « Il n'est pas besoin d'opposer résidents et migrants » (entretien par Gildas Le Dem), *Regards.fr*, 12 octobre 2016.

170 Cf. entre autre la déclaration de Bernard Cazeneuve sur « La stratégie arrêtée par l'Etat concernant la situation des migrants de la zone sud de la Lande de Calais », *Vie publique*, 25 février 2016 ; le compte-rendu des débats et de l'audition de Bernard Cazeneuve auprès de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république le 9 mars 2016 ;

même par la suite, le camp présentait l'avantage de rassembler les migrants pour mieux les surveiller, aujourd'hui le choix politique est clairement de préférer la dispersion sur la totalité du territoire afin de mieux rendre invisible les populations concernées et les questions soulevées par cette présence en nombre. C'est une des raisons pour laquelle, l'accueil en CAO sur l'ensemble du territoire est la seule solution envisagée. Ce choix de la dispersion est aussi défendu à travers l'affirmation de la nécessité d'une solidarité nationale vis-à-vis des communes concernées : « une commune ou un territoire ne peut rester seul face aux conséquences locales d'une crise internationale »¹⁷¹. La convention du 30 mai 2016 dans laquelle l'Etat s'engageait à prendre en charge le fonctionnement du camp de Grande Synthe, prévoyait en effet « un accueil républicain des personnes » mais « de façon temporaire » avant « la fermeture progressive du camp au fur et à mesure des départs des personnes migrantes ». Les communiqués étatiques par la voix du préfet de la région Nord notamment ont affirmé plusieurs fois que l'objectif de l'Etat était que « le camp de Grande-Synthe disparaisse ». L'objet de la convention était clair : les pouvoirs publics prenaient en charge la gestion du camp pour, à court terme, le fermer. Pour Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'intérieur, « un camp n'est pas un projet de vie, ni une structure pérenne » ou encore « l'idéal n'est pas le camp ». De même Emmanuelle Cosse, alors ministre du logement et de l'habitat durable, déclarait : « je le dis à celles et ceux qui pourraient être aveuglés par une forme de romantisme naïf : en France un camp ne peut pas être un horizon durable, acceptable et désirable. Le camp, c'est une solution provisoire, de répit, pour éviter le pire... Nous devons avoir une ambition d'accueil supérieur... En France, l'hébergement se fait et doit se faire dans des centres d'accueil avec des standards qui sont parmi les meilleurs du monde... Il faut donc rappeler des évidences que nous partageons avec Damien Carême. D'une part, des cabanes en bois ne peuvent être le point d'arrivée final d'une migration de plusieurs milliers de kilomètres ; d'autre part, aucun territoire ne peut à lui seul

171 <http://www.logement.gouv.fr/evacuation-du-camp-de-calais>.

supporter le devoir d'hospitalité »¹⁷². Cette convention – qui devait être prolongée jusqu'en aout 2017 - précisait bien une « volonté de reprise des réorientations en CAO et la réduction du camp », « la sécurisation du camp avec l'installation de deux portiques sécurisés à l'entrée et à la sortie du camp, ainsi que l'installation d'une bordure sécurisée ». Chaque communiqué a insisté sur cet aspect sécuritaire : « assurer la sécurité de tous » par « une surveillance permanente du camp et de ses alentours... Les forces de l'ordre assurent en permanence la sécurité à l'intérieur du camp. Un contrôle d'accès 24h sur 24 et systématique a été mis en place, en accord avec la mairie et les associations pour en contenir et en réduire la taille » ; « le renforcement des contrôles dans la région et aux frontières et une « lutte déterminée contre les réseaux et les passeurs » mais aussi la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'intégration par un traitement rapide des demandes d'asile »¹⁷³. L'expression récurrente de la part des pouvoirs publics était la peur de « créer un appel d'air », de générer des flux qui, sans le camp, n'auraient jamais existé. Plus généralement, ce conflit ne fait que rappeler que « la construction des états modernes s'est faite autour d'une opposition national/local ». Il se développe des « systèmes d'action publique et des relations de pouvoir et de domination qui transcendent les frontières institutionnelles »¹⁷⁴.

Mais, indépendamment même de la réalité physique du camp, de sa forme, de ses objectifs, un terme aussi chargé de sens et de symboles que le mot « camp » pouvait-il incarner une figure du premier accueil ?

172 Discours d'Emmanuelle Cosse à Grande-Synthe, 17 mars 2017 in <http://www.logement.gouv.fr/grande-synthe>.

173 Grande-Synthe – Actions de l'Etat en direction des migrants, 13 février 2016, <http://www.nord.gouv.fr/Actualités/Grande-Synthe-Actions-del-Etat-en-direction-des-migrants>

174 Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, *Sociologie politique du pouvoir local, op. cit.*, p. 55.

QUESTIONNER L'USAGE ET LA CHARGE SYMBOLIQUE DU MOT « CAMP »

Le « camp » est devenu un mot et un objet dérangent dans notre système démocratique. Il s'est chargé de représentations, d'images, de symboles qui rendent l'usage du terme difficile, voire tabou dans le cadre d'une réflexion sur la ville accueillante. Pourtant, un camp existait bel et bien à Grande-Synthe jusqu'en avril 2017.

DE L'IMPORTANCE DE LA NOMINATION ET DE LA DÉSIGNATION DES LIEUX : LE MOT, L'OBJET ET L'ESPACE

Le camp de la Linière a été présenté par ses acteurs principaux (Mairie, MSF puis Etat) comme le « premier camp humanitaire » en France. Cette affirmation, largement reprise dans la presse, montre toute l'importance de la nomination des espaces et légitime le fait de la prendre en compte pour tenter de dépasser des jugements purement normatifs.

Les discours scientifiques, qu'ils relèvent de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire ou de la philosophie, sont nombreux sur la notion ou l'objet camp¹⁷⁵. La présence de camps d'étrangers ne constitue pas une nouveauté en France. Cet objet d'étude a donné lieu à de nombreux travaux d'historiens¹⁷⁶. Les premières

175 Il est à souligner que, étymologiquement le « camp », est la « forme normando-picarde de champ pris dans son acception militaire » in Alain Rey dir., *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, T. 1, 2000 (1^{ère} ed. 1992). Ce sont les mots qui l'accompagnent qui lui accordent principalement un sens plus ou moins positifs ou négatifs. L'ouvrage *Habiter le campement* donne une idée de la diversité des formes, des représentations et des pratiques du camp. Cf. *Habiter le campement. Nomades, voyageurs, contestataires, conquérants, infortunés, exilés*, Actes sud, 2016.

176 On peut citer entre autre Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement (1938-46)*, Paris, Gallimard, 2002 ; Javier Rubio, « La politique française d'accueil : les camps d'internement », in Pierre Milza et Denis Peschanski *Exils et Migration : Italiens et Espagnols en France (1938-46)*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; Geneviève Dreyfus-Armand et Emile Témime, *Les Camps sur la plage, un exil espagnol*, Autrement, 1995 ;

occurrences datent de la première guerre mondiale et les camps se sont développés dans l'entre-deux-guerres, surtout à partir de 1939 au moment où la question des réfugiés et des déplacés devient centrale en Europe. Marc Bernardot, dans son ouvrage *Camps d'étrangers* consacre un chapitre à la sociohistoire de ce mot¹⁷⁷. Il souligne la polysémie du terme qui rend son usage d'autant plus difficile aujourd'hui : les camps peuvent incarner un passé révolu (les camps nazi ou stalinien), un ailleurs (les camps de réfugiés des pays du sud) ou encore l'incarnation métaphorique de la modernité/postmodernité, conséquence plus générale de la mise en précarité de l'individu. Il montre aussi que ses connotations et significations ont varié dans le temps. Leurs créations et mises en place n'ont pas relevé des mêmes logiques ni donné lieu aux mêmes formes spatiales. Mais le camp est un « mot malade » : bien qu'une distinction de nature et de fonction soit à établir entre le camp de concentration et le camp d'étrangers, le premier ayant pour vocation à détruire et le second à mettre à l'écart, le mot est chargé de l'ensemble de ces représentations.

ENJEUX ET LUTTES SYMBOLIQUES AUTOUR DU MOT « CAMP »

Le mot et son emploi sont aujourd'hui un enjeu de luttes idéologiques et politiques renvoyant à des interprétations et des questions mémorielles entre Etats, chercheurs, militants, associations, ces catégories pouvant d'ailleurs s'avérer poreuses. L'emploi du mot débouche sur de véritables batailles sémantiques car « les façons de nommer les objets et les êtres contribuent aux représentations

Les articles d'Olivier Le Cour Grandmaison, « les origines coloniales : extensions et banalisation d'une mesure d'exception » et de Marc Bernardot, « Les mutations de la figure du camp », in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy, « Quels camps ? Quel retour ? », in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy dir., *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo*, Paris, éd. Autrement, 2007, respectivement p. 31-41 et p. 42-55.

177 Marc Bernardot, *Camps d'étrangers*, Terra/éditions du croquant, 2008, pp. 19-43. Cf également l'article « Camp » in Sylvie April et Stéphane Dufoix, *Les mots de l'immigration*, Paris, Belin, 2009, pp. 67-68.

qu'on en construit... Il y a là l'une des manifestations de la force symbolique des mots. Car nommer et renommer n'est pas un acte anodin : le mot engage tout un programme d'action »¹⁷⁸. La lutte pour la « bonne » désignation fait partie intégrante des luttes politiques. Ainsi, certaines associations et réseaux (Cimade, Migreurop etc.) ont choisi d'utiliser ce mot pour qualifier indistinctement les « zones d'attentes », les « centres de rétention », les « centres d'accueil » ou d'hébergement des étrangers. Dans les cartes établies par Migreurop intitulées « les camps d'étrangers en Europe », sont associés sous le vocable camp : les camps ouverts, les camps fermés, les lieux informels c'est-à-dire les quartiers périphériques des grandes villes des pays du sud et de l'est méditerranéen, l'objectif étant de dénoncer les politiques de fermeté des états européens. Pour Migreurop, « la diversité des dispositifs administratifs et des contraintes technico-humanitaires visant à regrouper des migrants invite à dépasser la seule référence à l'enfermement et à considérer comme des camps l'ensemble des lieux de mise à distance des étrangers. Les formes que celle-ci peut prendre, sont multiples et parfois très éloignées de celle du « camp avec barbelés ». Ainsi certains centres « ouverts » d'accueil, de transit ou d'hébergement ont une vocation apparente – apporter une assistance et un toit – qui masque mal le fait que leurs occupants, migrants et demandeurs d'asile, ne disposent en général d'autre choix que de s'y trouver »¹⁷⁹. Dans le même esprit, pour Marc Bernardot, l'emploi d'autres types de mots tels que « centre » (centre d'accueil, d'hébergement, de résidence, de séjour, d'urgence etc.) ne fait qu'occulter la réalité de certains de ces lieux. Les inventions lexicales permettraient une euphémisation des termes pour dissimuler des pratiques répressives : « ces mots feraient plus globalement partie d'une novlangue technicienne qui participe à la déshumanisation des individus concernés »¹⁸⁰. Le camp, ou la forme-camp, concept utilisé par Michel Agier¹⁸¹ et Henri Courau

178 Josiane Boutet, *Le pouvoir des mots, op. cit.*, p. 137.

179 Migreurop, 2003.

180 Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy, « Quels camps ? Quels retours ? » in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy, *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Paris, Autrement, 2007, p. 5.

181 Michel Agier dir., *Un monde de camps*, Paris, la Découverte, 2014, pp. 19-20.

notamment, peut donc désigner une multitude d'espaces : « la forme-camp ne possède pas de signature architecturale propre mais se caractérise par son organisation interne, le type de population reçue et le style de vie sociale qu'elle engendre en son sein... La forme-camp peut se retrouver aussi bien dans les camps de réfugiés, camps de déplacés, camps humanitaire, zone d'attente, CADA, ghettos, banlieue, ainsi que dans les aéroports, les gares, les ports, les villes, les bidonvilles »¹⁸².

A l'inverse, certains chercheurs et associations s'élèvent contre les risques de simplification et d'amalgame. Ainsi, une polémique s'est notamment développée au moment de l'ouverture du centre/camp (?) de Sangatte pour savoir si l'on pouvait l'associer à un camp alors qu'il constituait un espace ouvert¹⁸³. Sangatte, désigné comme « centre d'accueil de réfugiés »¹⁸⁴ par l'Etat était devenu un « camp » pour un certain nombre de scientifiques et militants, « parce qu'on y était accueilli de manière volontairement précaire, parce qu'on n'était pas censé s'y installer véritablement, parce qu'on s'y trouvait, sinon enfermé, du moins bloqué, et entièrement dépendant du bon vouloir des autorités gestionnaires »¹⁸⁵. Le premier rapport de mission effectué sur Sangatte par un groupement d'associations avait employé le terme de « camp » pour mettre en lumière les conditions d'accueil des étrangers dans ce bâtiment¹⁸⁶ ; le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) avait utilisé ce

182 Henri Courau, « De Sangatte aux projets de portails d'immigration : essai sur une conceptualisation de la forme-camp », p. 94-106, in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy, *Le retour des camps ?*, *op. cit.*, citation pp. 102-103.

183 Sur Sangatte, cf. entre autres les travaux d'Henri Courau, Henri Courau, *La porte sur le sable. Ethnologie du camp de Sangatte : de l'exception à la régulation*, Thèse de doctorat, EHESS, 2005 et « De Sangatte aux projets de portails d'immigration : essai sur une conceptualisation de la forme-camp », in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy, « Quels camps ? Quel retour ? », in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy dir., *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo*, Paris, éd. Autrement, 2007, p. 94-106 ; Romain Liagre et Frédéric Dumont, « Sangatte : vie et mort d'un centre de réfugiés », *Annales de géographie*, n°641, 2005/1, pp. 93-112.

184 Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire - CHAUH.

185 Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy, « Quels camps ? Quels retours ? », *op. cit.*, p. 5.

186 « Des milliers de fantômes en camp » : enquête sur les « réfugiés » de Sangatte réalisée en octobre 2000 par le CCFD, la CIMADE, le GISTI, le SAF et le SM.

terme pour désigner « ce non lieu pour des gens de non droit »¹⁸⁷ au grand dam de la direction de la Croix Rouge et des pouvoirs publics. En juillet 2001, lors d'un entretien avec un responsable de la Croix Rouge à Sangatte, ce dernier déclarait « *qu'il vaut mieux dire centre, parce que «camp» renvoie à de mauvais souvenirs* ». Denis Peschanski réfute aussi cette association en soulignant qu'il n'existait « *nul registre comme dans tous les camps d'internement : il suffit de s'y rendre pour se voir attribuer un lit. Quant à la gestion du centre, elle est dans les mains de la Croix Rouge* »¹⁸⁸. À l'inverse, pour Olivier Clochard, Yves Gastaut et Ralph Schor, il n'y a pas de doute : Sangatte constituait une des configurations de mise à l'écart des étrangers en France, marquée par des conditions parfois inhumaines et d'abord définie par le précaire et le provisoire : « l'emploi adoucissant de ces termes vise à diluer au sein des démocraties de l'Union européenne des réalités trop choquantes ; comme si la volonté de ceux qui baptisent ainsi ces espaces, cherchaient à masquer leur irruption dans l'espace public »¹⁸⁹.

VERS UNE IMPOSSIBILITÉ À UTILISER LE MOT ET LA FORME ?

Le vocable « camp » relève donc d'acceptions beaucoup plus larges et finit par qualifier des situations et des formes extrêmement différentes au point qu'il est difficile de s'entendre sur les mots et les espaces désignés. Ainsi, pour Marc Bernardot, le camp « recouvre l'ensemble des situations de mises à l'écart d'une minorité par l'attribution autoritaire d'une résidence ou d'un domicile »¹⁹⁰. C'est un « regroupement imposé et arbitraire de civils enfermés sans

187 Claire Rodier et Emmanuel Blanchard, « L'Europe des camps », *Plein droit*, n°58, 2003/3pp. 14-17.

188 Denis Peschanski, « Autour de Sangatte », in Salmon J., *Sangatte, le hangar*, Bruxelles, éd. Trans Photographie, 2002.

189 Olivier Clochard, Yvan Gastaut et Ralph Schor, « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations. Du modèle français à la construction de l'espace Schengen », *Revue Européenne des migrations internationales*, n°2, vol. 20, 2004, pp. 57-87.

190 Marc Bernardot, *Camps d'étrangers, op. cit.*, p. 43 ; cf. aussi Marc Bernardot, Grégoire Cousin, Arnaud Le Marchand et Béatrice Mésini, « Camp et campements. Des économies aux principes opposés », in *Multitudes*, n°64, automne 2016, p. 92-109 : « les camps (d'internement, d'urgence, de rétention, d'accueil, de stabilisation...) sont plutôt des aubaines pour les pouvoirs qui les constituent, en fournissant matière à planification et réservoirs de ressources captives alors que les campements autogèrent et régulent une économie d'aubaine, d'opportunité et de hasards productifs », citation p. 92.

jugement en dehors du système pénitentiaire, visant à les isoler, les expulser, les rééduquer ou les faire travailler»¹⁹¹. Quelque soit la population qu'il abrite - camp de prisonniers, de concentration, de travail, de réfugiés ou d'hébergement – et qu'elle que soit ses objectifs : emprisonner ou abriter - « il s'agit d'une forme d'aliénation pour des personnes que l'on ne veut pas voir ailleurs ou qui ont été chassées »¹⁹². Henri Courau ajoute que ce sont des « zones d'indifférence » qui produisent une « frontière dont la fonction est de cloisonner les sans-parts... contrôlant l'inclusion et l'exclusion. Celle-ci se trouve sur le territoire mais sans en posséder le cadre légal » dans lequel les individus deviennent « des masses occupant une place en dehors de l'ordre des choses »¹⁹³. Le camp constituerait aujourd'hui un modèle dominant dans la gestion des indésirables et un produit de la condition humaine. C'est un « outil central de la guerre totale faite par les états aux étrangers »¹⁹⁴, la « solution la plus répandue pour tenir à l'écart se qui dérange »¹⁹⁵.

Dans ce cadre, le « camp d'étrangers » ne peut donc constituer une solution même provisoire. Que ce camp soit ouvert ou fermé, que les arguments légitimant sa création soient humanitaire ou sécuritaire, là n'est pas la question. Ils dénoncent tout d'abord la permanence de l'existence de ces formes d'institution dans la gestion des migrants depuis la fin du XIXe siècle : il existerait une véritable « continuité dans l'utilisation du camp comme moyen de rétention et d'internement temporaire de populations jugées indésirables depuis l'entre-deux-guerres. Comme sous la IIIème République, sous la IVème et sous la Vème République, bien que les enjeux et les formes aient été totalement différents, les phénomènes d'exclusion ont été mis en scène à travers le cloisonnement spatial ». Ainsi, « le camp, présenté au départ comme un expédient provisoire, est devenu une institution quasi permanente. Les pouvoirs publics ont régulièrement peint la création de ces espaces fermés comme

191 *Ibid.*, p. 11.

192 Marc Bernardot, *Camps d'étrangers, op. cit.*, p. 33.

193 Henri Courau, « De Sangatte aux projets de portails d'immigration : essai sur une conceptualisation de la forme-camp », *op. cit.*, citations p. 104 et 99.

194 Marc Bernardot, *Camps d'étrangers, op. cit.*, p. 18.

195 Michel Agier dir., *Un monde de camp, op.cit.*, p. 11.

une nécessité : l'Etat, garant du bien commun et de l'ordre public, invoque son obligation d'isoler les nouveaux venus pour les surveiller efficacement et examiner leur situation administrative... Ces orientations successives procèdent d'une commune volonté politique de mise à l'écart. En effet les hôtes forcés des camps paraissent dangereux à des titres divers... La méfiance et la volonté d'efficacité semblent justifier dans certains cas le flou juridique, voire les violations des droits de l'homme, qui entourent la création et le fonctionnement des camps. (...) Les camps posent depuis les années trente une question à la fois politique et morale. Le principe de l'existence de tels centres n'a guère été discuté dans l'opinion et dans la classe politique »¹⁹⁶.

L'ARGUMENT D'ASSISTANCE ET L'ARGUMENT HUMANITAIRE : DES NON-ARGUMENTS ?

Le camp constituerait un outil de contrôle et d'enfermement pour lequel la distinction entre assistance et contrôle serait un faux débat. Olivier Clochard, Yves Gastaut et Ralph Schor dénoncent quand à eux un fossé entre l'apparence et la réalité, entre l'annonce d'assistance et la réalité de l'enfermement. Un des arguments récurrents du discours scientifique relève du registre de la révélation : le camp se présenterait sous des auspices louables mais s'avèreraient dans les faits un outil de contingentement. Le même mot aurait donc été utilisé pour des politiques et des stratégies d'exclusion différentes mais le résultat serait le même. Pour Marc Bernardot comme pour Olivier Clochard, Yves Gastaut et Ralph Schor, « la terminologie camp de réfugiés » ou « camp de transit » renvoie à l'idée d'un monde concentrationnaire, même si ces lieux d'exception ne sont pas toujours des espaces fermés entourés de barbelés »¹⁹⁷. Ce point de vue est fondé sur le fait que l'acteur principal est un

196 Olivier Clochard, Yvan Gastaut et Ralph Schor, *op. cit.*

197 Olivier Clochard, Yves Gastaut et Ralph Schor, « Les camps d'étrangers depuis 1938... », *op. cit.*

Etat qui cherche avant tout à regrouper et maintenir des personnes étrangères dans des lieux d'enfermement pour mieux les surveiller et les contrôler. Il place de fait les migrants dans une position d'aliénation. Le fait de devoir faire face à une situation d'urgence ne constituerait en rien une justification dans la construction d'un camp. Olivier Clochard, Yves Gastaut et Ralph Schor soulignent que les camps d'internement de la fin de l'entre-deux-guerres n'étaient pas forcément considérés à leur époque comme une mauvaise solution mais plutôt comme une « solution alternative, la réponse provisoire à une urgence ». Cet argument d'assistance serait une permanence dans l'histoire et la justification des camps en France. Denis Peschanski montre que le camp des années trente constituait une « réponse urgente à une conjoncture inattendue » et une anticipation des conséquences de leurs gestes. L'argument humanitaire était donc déjà présent en 1939 et on insistait à l'époque sur la nécessité d'accueillir les espagnols dans de bonnes conditions même si très vite le rapatriement et le refoulement furent rapidement au cœur des préoccupations gouvernementales. L'idée de « tenter de gérer l'ingérable » s'avère finalement une constante des politiques publiques dans ce domaine, marquées par l'urgence, l'improvisation, la mauvaise estimation de la durée des événements, notamment penser en terme de « temporaire »¹⁹⁸. Il rappelle que, à chaque fois, même quand les intentions ont été avant tout de protéger, les cas de construction volontariste appuyée sur une réflexion d'architecte se sont soldées par un échec : surpopulation, vieillissement prématuré des bâtiments, condition d'hygiène et d'accueil déplorables etc.¹⁹⁹ L'ajout du qualificatif « humanitaire » ne suffit donc pas à apporter au camp une connotation positive. De nombreux textes questionnent par ailleurs l'emploi du mot « humanitaire » et ses ambivalences, les limites entre le monde de l'humanitaire et les Etats²⁰⁰. Eric

198 Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, p. 97

199 Denis Peschanski, évoque le camp de Saliers pour les nomades, près d'Arles dont l'objectif était de protéger plutôt que de concentrer ces populations et qui devait en théorie à la fois favoriser une adaptation à la vie sédentaire et respecter les traditions nomades. Il fit parti des deux seuls camps pensés par un architecte avec Le camp du Grand Arenas dessiné par Fernand Pouillon. Cf. Denis Peschanski, *La France des camps, op. cit.*, p. 110-111.

200 cf. entre autres les articles de Michel Agier sur le « gouvernement humanitaire » ; l'ensemble des articles de la revue *Les temps modernes*, n°627, vol. 59, 2004 et de la revue *Vacarmes*, n°4-5, 1997 ; Didier Fassin, « L'humanitaire contre l'Etat, tout contre », *Vacarmes*, n°34, 2006/1, p. 15-19 ; Mariella Pandolfi et Alice Corbet, « De l'humanitaire imparfait », *Ethnologie française*, n°3, 2011, pp. 465-472 ;

Dachy précise : « l'humanitaire recouvre tellement de choses, d'attitudes et de but différents que le concept semble aujourd'hui générer plus de confusion que de clarté »²⁰¹. Plus généralement pour Mariella Pandolfi et Marc Abélès, « dans l'humanitaire, on construit un appareil qui tout à la fois « fait vivre », assure la reproduction biologique des individus, mais détruit toute possibilité d'égalité »²⁰². Marc Bernardot souligne l'amélioration des conditions d'hébergement et l'humanisation progressive de prises en charge des réfugiés avec la présence de la Croix-Rouge et de la Cimade qui en assurent la gestion. Mais ces associations sont « prises au piège d'une légitimation rampante du camp ou de sa gestion de fait »²⁰³. Pour Maria Mulhe, « la vie nue qui est cette vie du réfugié, de l'apatride, de l'immigré qui a perdu la totalité de ses droits ainsi que la possibilité d'en réacquiescer... (est) la réduction du sujet de droits à une vie dépouillée de tout droit, donc de tout lien social, qui est protégée, dans le meilleur des cas, par les organisations humanitaires et non politiques »²⁰⁴. Alain Touraine y voit le signe d'une évolution majeure de nos sociétés, devenues « post-sociales » : le social aurait disparu sous les assauts de la mondialisation et aurait été remplacé par la compassion et l'humanitaire²⁰⁵.

Ce débat se retrouve dans le champ de l'architecture même s'il est extrêmement marginal et constitue un terrain peu légitime. Ainsi, Patrick Coulombel, fondateur d'Architectes de l'urgence, déclare après la destruction du camp de Grande-Synthe : « *les constructions réalisées sur le camp de Grande-Synthe sont dangereuses et indignes d'un grand pays comme la France, capable de faire autre chose que des camps comme cela* ». Selon lui, il « *existe plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés* » de « *constructions disponibles* » autour de Dunkerque (Nord) que l'on peut « *réhabiliter, aménager* » pour accueillir des migrants²⁰⁶.

Pascal Dauvin et Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presse de la FNSP, 2002. Cf aussi *L'humanitaire : XIXe-XXIe siècle*, *Le Mouvement social*, n°227, février 2009.

201 Eric Dachy, « L'action humanitaire. Réalités et représentations », *Les temps modernes*, n°627, vol. 59, 2004.

202 Mariella Pandolfi et Marc Abélès, « Politiques jeux d'espaces », *Anthropologie et société*, vol. 26, n°1, 2002, p. 9.

203 Marc Bernardot, *Camps d'étrangers*, *op. cit.*, p. 54.

204 Maria Mulhe, « le camp et la notion de vie », Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuillier et Jérôme Valluy, « Quels camps ? Quel retour ? », in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuillier et Jérôme Valluy dir., *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo*, Paris, éd. Autrement, 2007, p. 68-76, citation p. 69.

205 Alain Touraine, *Après la crise*, Paris, éd. du Seuil, 2010.

206 « Grande Synthe : il existe d'autres solutions que de faire un camp comme dans

En ce qui concerne la réfutation de l'argument d'assistance, Guillaume Le Blanc et Fabienne Brugère sont moins catégoriques et préfèrent établir une différence entre secourir et accueillir. Le fait du secours s'impose « comme un impératif politique et moral : l'impératif humanitaire n'est autre que le fait de secourir des vies qui sont en danger de mort, en les considérant comme des vies qui comptent, même si elles ne sont pas d'ici ». Mais secourir ne suffit pas : « Il faut accueillir, ouvrir un peu de son chez soi pour faire de la place à d'autres. Secourir, c'est intervenir pour que la vie continue quand elle est menacée. Accueillir, c'est le cas échéant ne plus intervenir... L'hospitalité ne peut exister que si elle s'efface comme secours pour laisser place à un accueil durable garanti par un ensemble de droits valables pour toutes les vies d'ici et d'ailleurs... Nos sociétés sont devenues, dans le meilleur des cas, des sociétés de secours... Le secours est un fait ponctuel dicté par l'urgence et le risque de la mort. L'accueil est un droit durable même s'il s'avère provisoire »²⁰⁷. Le secours, première étape, serait donc nécessaire mais pas suffisant. Le camp serait un outil permettant de « laisser vivre » et non de « faire vivre » le migrant en parant aux besoins les plus élémentaires (hébergement, nourriture, propreté) sans être un véritable dispositif de soutien. Enfin, le camp participerait de l'invisibilité et de la mise à l'écart des étrangers. Il constituerait une sorte de « ville invisible » qui n'existe pas sur une carte et qui n'a pas de prise sur le réel.

Dans les discours scientifique et militant, « l'objet camp » fait donc l'objet de représentations variées, ambigües mais est largement considéré comme un outil de contrôle, d'enfermement et d'oppression au service de l'Etat. Le mot, comme l'ensemble des mots relevant de la stigmatisation urbaine, est « usé », « chargé » symboliquement : il participe à un jeu d'étiquetage qui en fixant, en ancrant au moins pour un temps... un ensemble de significations (d'ordre spatial et/ou social), classent des lieux et des groupes. Ils les tiennent à distance... ou ils les excluent... et même lorsqu'ils sont capables de désigner un objet particulier, individualisé... les mots

les pays du tiers-monde », *France-Info*, 15 avril 2017 ;

207 Guillaume Le Blanc et Fabienne Brugère, *La fin de l'hospitalité. Lampedusa, Lesbos, Calais... jusqu'où irons-nous ?* Paris, Flammarion, 2017, p. 56-57 et 101.

de la stigmatisation urbaine fonctionnent à une autre échelle ... à celle d'une catégorie »²⁰⁸. Ses différents usages sédimentés rendent difficilement « entendable » la réutilisation même du mot, sauf dans un discours de dénonciation des politiques étatiques d'exclusion vis-à-vis des migrants. Mais dans ce cas, que penser d'un camp construit de concert par une ONG et une commune – et non par décision étatique – dans une situation marquée par l'urgence, la durée du phénomène migratoire et ses conséquences sur le territoire ?

DE L'ESPACE DES MOTS À L'ESPACE PHYSIQUE

Une question demeure : quand on quitte le domaine des mots pour aller vers celui de l'expérimentation et du « faire », quels types d'espace pourraient dans ce cas incarner, concrétiser une « meilleure » politique d'accueil ?

On voit bien que les notions d'hospitalité et d'accueil montrent leur limite pour penser des lieux. Benjamin Boudou précise que « c'est bien parce que l'hospitalité ne répond pas du réalisme politique classique qu'elle est mobilisée à des fins contestataires. Elle ne doit donc pas nécessairement proposer une alternative claire ou crédible aux lois sur l'immigration, mais exprimer une opposition à ce qui ne va pas »²⁰⁹. La rhétorique entre rapidement en contradiction avec une réflexion sur l'action et les principes de réalisme politique. En effet, la plupart des auteurs évoqués contestent les politiques d'accueil, proposent des réformes notamment en terme juridique et politique mais évoquent peu les formes de l'accueil en tant qu'espace concret. Guillaume Le Blanc et Fabienne Brugère précisent pourtant que « l'hospitalité est liée à un lieu dont un hôte décide l'ouverture. Le réalisme de l'hospitalité plaide pour la nécessité de tels lieux »²¹⁰. Mais ils ajoutent aussi en prenant l'exemple de l'hôpital que « si l'hospitalité

208 Jean-Charles Depaule dir., *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, Editions UNESCO/ Maison des sciences de l'homme, 2006, p. 1.

209 Benjamin Boudou, *Politique de l'hospitalité*, Paris, CNRS éditions, 2017, p. 186

210 Guillaume Le Blanc et Fabienne Brugère, *op. cit.*, p. 196.

n'est rien sans l'hôpital, il reste que l'hôpital n'est rien non plus sans l'hospitalité... L'hospitalité est ainsi la manière d'être conforme à la structure du lieu qu'est l'hôpital ». Pour eux, il faudrait renouer avec une idée qui reste vague : la « ville refuge » et établir un distinguo entre hospitalité juridique et hospitalité provisoire : « l'hospitalité du réfugié doit être maintenue comme hospitalité juridique donnant lieu à un accueil durable. Elle ne doit pas effacer l'hospitalité provisoire du migrant comme accueil faute de mieux »²¹¹. Sophie Djigo plaide pour la création de « lieux de franchise » sans pour autant en définir les formes spatiales. La question demeure : comment accueillir en gardant en mémoire l'existence de cette tension, voire de cette contradiction entre « l'accueil et le transit »²¹² : comment penser un lieu pour des personnes qui, pour beaucoup, ne souhaitent pas rester ? Ayant fait un rapide tour d'horizon des perceptions du mot et de ses enjeux aujourd'hui, il reste à nous confronter à la réalité de cet espace physique – le camp de la Linière - présenté comme « le premier camp humanitaire » en France et comme une des figures possibles de l'accueil des migrants.

211 *Ibid.*, p. 126.

212 « La vie en transit est un moment provisoire entre deux états durables, un passage entre deux temps d'arrêt, deux points de fixation. C'est une vie d'attente, une parenthèse temporelle qui suspend les habitudes... Les migrants découvrent en transit une manière inédite d'habiter un lieu : habiter sans s'établir... Habiter un lieu en étant conscient et même en désirant le perdre, c'est ce qui caractérise la vie en transit » in Sophie Djigo, *Les migrants de Calais. Enquête sur la vie en transit*, Marseille, Agone, 2016, p. 87-91.

MISE À L'ÉPREUVE DU « CAMP » DE LA LINIÈRE À GRANDE-SYNTHE

Un des intérêts de cette recherche est de ne pas s'arrêter à un niveau purement théorique mais d'éprouver les pistes de réflexion en les confrontant à une réalité : le camp de la Linière²¹³. Partir d'un terrain implique d'observer ce lieu, prendre en compte la totalité de ses acteurs et l'étudier à travers un protocole de méthodes qualitatives (observation, entretiens) et d'outils (relevés, coupes, photographies...). Le camp de la Linière a été interrogé dans son rapport à la ville et à ses habitants en gardant à l'esprit l'ambivalence par nature du « camp » offrant des conditions de vie particulièrement précaires mais aussi un abri pouvant faire l'objet d'un certain investissement de la part de ses occupants. De nombreuses discussions ont animé le studio. Si on acceptait l'idée du camp – et dans les faits, il était impossible d'en faire abstraction – est-ce que le site de la Linière était (le plus) approprié ? Pouvait-il être amélioré en tant que forme urbaine et comment ? Il fallait donc l'interroger dans sa forme, le choix de son emplacement, son extension – possible ou non – et ses fonctions dans la ville : refuge et espace de contrôle, isolat, enclave, quartier, ghetto etc. Ces questions ont été envisagées en prenant en compte autant que possible les différents points de vue des acteurs en présence – principalement ici les migrants, les associations, la mairie et l'Etat – chaque acteur ayant des stratégies, des logiques, des représentations, des pratiques, des temporalités mais aussi des capacités et compétences différentes. Ces réflexions furent rattrapées par l'actualité avec la destruction par le feu du camp en avril 2017. Nous avons décidé de rendre compte de nos interrogations sur le camp de la Linière. Le camp n'est plus mais une partie de ces questions est toujours d'actualité

213 Ces paragraphes constituent un résumé, nous l'espérons fidèle, des débats et réflexions - entre étudiants et entre étudiants et enseignants, voire entre enseignants eux-mêmes - nés dans le cadre d'un enseignement de studio d'architecture de Master piloté par Cyrille Hanappe à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Belleville de février à juin 2017. L'objectif général était de penser la ville accueillante à partir de l'observation et de l'étude d'un terrain concret : le camp de la Linière.

et la pertinence d'un camp - ou non - est-elle aussi toujours une question récurrente. Il faut souligner que l'actualité – pour le cas qui nous occupe la « crise migratoire » et le nécessaire accueil (gestion ?) des populations migrantes en transit - se prête mal à la « prise de distance », requise comme un leitmotiv par les sciences humaines et sociales. Ici, le sujet se charge d'une dimension historique et émotionnelle, de représentations variées largement héritées mais aussi d'une dimension médiatique importante animée par des stratégies d'acteurs locaux et nationaux ne défendant ni les mêmes points de vue, ni les mêmes intérêts.

LES LECTURES CONTRADICTOIRES DU SITE DU CAMP DE LA LINIÈRE : HOSPITALIER OU INHOSPITALIER ?

Une des premières questions fut de savoir si le camp de la Linière, indépendamment de ses appellations privilégiées par les différents acteurs en présence était bien un « camp » - au sens ou l'entendait Michel Agier – à partir de trois caractéristiques : l'extraterritorialité, l'exception et l'exclusion²¹⁴. Il ne faisait pas de doute que le camp de la Linière était placé à l'écart de la ville, défini par des limites fortes et non représenté cartographiquement. Aucun panneau n'annonçait sa présence dans la ville, aucun fléchage ne permettait d'indiquer sa direction, à l'exception d'un fléchage informel fait par les migrants (ou les passeurs) eux-mêmes. Le camp relevait bien d'une autre loi que celle de l'Etat français, ses occupants se situant en dehors du cadre légal même si cela peut être matière à interprétations. L'exclusion sociale dans ce cas n'était-elle pas patente ? Pourtant, une des principales difficultés dans l'analyse du camp de la Linière a résidé dans le fait que chacune de ses caractéristiques (choix du site, morphologie, organisation etc.) pouvait être perçue, lue, reçue - selon les acteurs, les stratégies, intérêts et représentations

214 cf. entre autres, Michel Agier, *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008 et Michel Agier (dir.), *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014.

- positivement ou négativement, comme un atout ou comme une contrainte, et donc comme un élément de l'accueil ou au contraire de l'inhospitalité. Ainsi, les questions de limites, d'éloignement, de proximités, de visibilité/invisibilité etc. pouvaient donner lieu à des lectures et des interprétations relativement contradictoires.

La première contradiction réside dans le fait qu'un espace clairement défini et limité comme l'était le camp de la Linière peut être un atout ou une contrainte.

La première limite du camp était l'autoroute A 16 à laquelle on avait ajouté un mur anti-bruit de 600 mètres de long en juin 2016 à la fois pour limiter les nuisances sonores mais aussi pour « éviter les intrusions des réfugiés sur l'autoroute » et « contenir les assauts des migrants »²¹⁵ pour un coût de 440 000 euros. La seconde limite forte était la voie ferrée. Le terrain de la Linière pouvait être lu comme le négatif du tracé de l'autoroute et du chemin de fer à l'image des « propriétés de Lucifer » proposée par Paola Viganò et Bernardo Secchi²¹⁶. C'était un lieu défini principalement par ses barrières, ses limites, ses murs, un lieu « coincé » entre deux infrastructures, empêchant un rapport physique entre la ville et le camp. Cloisonné, séparé du reste de la ville par une départementale difficilement franchissable le camp de la Linière pouvait incarner l'inhospitalité. Sa situation ne permettait ni son identification à la ville, ni la rencontre des habitants de Grande-Synthe et ceux du camp. Enfin, le site particulièrement contraint ne permettait pas un éventuel développement et le terrain plat, placé en contre-bas de ces deux infrastructures, favorisait le développement des vents latéraux et des inondations malgré de gros travaux de terrassement.

Mais la forme même du site pouvait aussi constituer un atout. L'organisation du camp le long d'une parcelle étroite ne présentait que deux entrées/sorties facilement contrôlables. Ce contrôle était

215 Aïcha Noui, « Grande-Synthe : le mur anti-bruit s'érige entre l'A16 et le camp de la Linière », *La Voix du Nord*, 30 juin 2016 ; « Grande-Synthe : construction d'un mur entre le camp de la Linière et l'autoroute », *Le phare Dunkerquois*, 30 juin 2016.

216 APUR, L'atlas du Grand Paris 2013, [collection Paris Projet #43, co-édition Apur/Wildproject](#).

facilité par le fait même d'être situé dans un lieu isolé et délimité par des infrastructures très lourdes. On pouvait ainsi dénombrer ses occupants et avoir un contrôle relatif sur les passeurs. Le poids du contrôle sur les migrants était lui aussi à relativiser malgré le port de bracelets en plastic jaune : on assistait clairement à un écart entre la règle et la réalité et les barrières pouvaient s'avérer poreuses.

Le camp pouvait aussi être lu comme une entité de plus dans une ville marquée par des quartiers aux ambiances, aux limites, aux fonctions très définies, une ville-mosaïque avec son centre ville, ses sites industriels et zones SEVESO, la zone de loisir du Puythouck, son centre commercial, la ceinture verte, les différents quartiers d'habitation...ou encore une ville-archipel où chaque quartier, rassemblés autour des Maisons de Quartier, présentait des caractéristiques matérielles, économiques et sociales marquées, multiples, voire radicalement opposées et des fractures physiques qui s'imposaient sur l'ensemble du territoire. Chaque partie avait déjà tendance à s'autonomiser les unes des autres, voire à s'ignorer. Dans ce cadre, le camp s'inscrivait dans une continuité de la formation de la ville.

La seconde contradiction résidait dans le fait que l'éloignement du centre-ville pouvait à la fois symboliser une stigmatisation et une violence mais incarner aussi une protection et une mise à distance favorable aux migrants et aux habitants.

Le camp était relativement éloigné du centre ville de Grande-Synthe et des activités qui s'y déroulaient. L'urbanisme général, pensé pour les déplacements en voiture ne favorisait pas les connexions et ne facilitait pas les allées et venues des migrants que l'on apercevait par petits groupes marchant sur les bas-côtés des voies. Le camp était isolé de la réalité qui l'entourait et les liens avec la ville fragiles. Cet éloignement pouvait être interprété comme un signe de rejet et entretenir un sentiment de stigmatisation et d'inhospitalité. Il pouvait rendre plus difficile l'accès aux soins, à l'information etc. et a pu favoriser des situations de tension, de violence et de trafic notamment avec une présence quasi-permanente des passeurs dans le camp.

Pourtant les entretiens effectués par les étudiants du studio d'architecture ont fait ressortir que cette question du lien à la ville était relativement secondaire pour les réfugiés. Ils étaient clairement préoccupés par leur départ, ne se projetant pas dans le camp à long terme, et par l'amélioration de leur vie quotidienne dans le camp même. Cet éloignement était aussi tout relatif du fait de la présence de transports en commun, de bénévoles et du personnel municipal qui effectuaient des navettes vers les écoles pour la scolarisation des enfants et la Pass (permanence d'accès aux soins de santé à la polyclinique de Grande-Synthe). De ce fait, la présence des migrants en ville, notamment dans le centre-ville était discrète mais réelle.

De plus, le camp était situé à proximité de centralités secondaires importantes et des réseaux justifiant la présence même des migrants sur la commune. La proximité avec les points de passage pour l'Angleterre était un atout : proximité d'un arrêt de bus pour Calais ; proximité d'une station service utilisée par les conducteurs de camions se rendant en Angleterre etc. Les distances permettaient aux réfugiés de rentrer dans le camp assez vite après l'échec de leur tentative de passage. Le camp se trouvait aussi à proximité de la base de loisir du Puythouck qui offrait un espace arboré et un lac, lieu de repos, de promenade, d'évasion. Il n'était pas rare de croiser des groupes de réfugiés à côté des joggers et des promeneurs. Enfin, le camp se situait à proximité du centre commercial Auchan, souvent fréquenté par les migrants pour y faire quelques courses. La localisation du camp permettait aux réfugiés d'y venir discrètement. Il n'existait pas de chemin « officiel » entre le centre et le camp, sinon un fléchage informel pour indiquer la direction du camp aux nouveaux venus. Le centre commercial constitue un lieu important de la vie sociale dunkerquoise et sa fréquentation par les migrants n'a semble t-il jamais entraîné de conflits majeurs. Pour finir, les proximités de la gare et des infrastructures routières étaient des atouts pour les ravitaillements, les transports de matériaux etc.

La troisième caractéristique ambiguë porte sur la visibilité/invisibilité du camp.

La porosité visuelle du camp était assez faible. On le remarquait peu depuis l'extérieur, même depuis l'autoroute, les panneaux acoustiques cachant sa vue. Aucune habitation n'avait une vue directe sur le terrain. La présence du camp était principalement révélée par la présence de petits groupes de réfugiés qui traversaient les deux voies rapides. De l'intérieur du camp, la ville n'était, elle non plus, pas visible. Cet isolement visuel était une caractéristique importante du site : un espace dissimulé sans connexion claire avec son environnement extérieur. Il a pu favoriser l'informel voire l'illégal, et a pu être lu comme un signe de rejet mais la discrétion du camp a sûrement permis d'éviter certains conflits. L'éloignement a pu constituer une protection contre la ville elle-même et la distance favoriser son « acceptabilité ». Cet isolement relatif a pu tout aussi bien permettre le renforcement de l'idée de communauté, de solidarité entre habitants du camp ou au contraire exacerber les conflits inter-communautaires.

La quatrième caractéristique est en lien avec l'objectif même du camp : accueillir des individus en grand nombre. Ce dernier aspect entraînait la création d'un espace rationalisé pouvant être perçu comme un lieu de refuge ou un espace d'attente, comme l'expression d'une gestion des flux ou une hospitalité offerte à l'individu. De ce fait, le camp a pu être perçu pour certains comme un non-lieu, un espace inhospitalier, insalubre et pour d'autres, comme un lieu de refuge temporaire, où la notion d'hospitalité était sinon respectée du moins minimale.

Mais le site s'était avéré au fil des mois offrir des conditions de vie très précaires. Il proposait peu de protection contre les conditions météorologiques : la pluie et le vent avaient abimé prématurément les shelters, et les migrants avaient du mal à bricoler des dispositifs de protection. L'humidité, les flaques et les inondations étaient des problèmes récurrents. La forme du site et la décision d'avoir une seule entrée créaient une division très visible entre une zone occupée et une zone plus délaissée, sensation renforcée par la démolition de certains shelters. Les principales activités étaient

situées près de l'entrée principale et au centre du site ce qui laissaient une partie du camp oubliée. Les shelters montraient aussi les limites d'une architecture standard. Mais l'ordre imposé au moment de la création du camp s'était aussi peu à peu modifié par la présence d'extensions : certaines familles s'étaient appropriées les lieux et les avaient aménagés. Le camp présentait donc certaines qualités spatiales amenées principalement par les migrants mais aussi par les différentes associations et bénévoles intervenant sur le site.

Le camp avait répondu à un choix : gérer le plus grand nombre, fournir un abri, faciliter cette période d'attente vers un éventuel passage en Angleterre ou vers une régularisation de la situation administrative et une éventuelle place en CAO/CADA. Accueillir 1500-1700 personnes requérait une rationalité de l'espace et du temps. Des espaces partagés étaient présents : toilettes, cuisines, jeux pour enfants, women center etc). L'organisation du camp autour d'une route principale qui distribuait les shelters et les bâtiments communs facilitait les accès des services d'urgence et de sécurité, de gestion des déchets qui pourtant s'accumulaient.

Nous ne pouvons dénier au camp le fait d'avoir offert un « abri minimum » à plusieurs milliers de personnes. Il a permis une « gestion » à minima du flux de migrants notamment pour les centaines de réfugiés installés dans le bois du Basroch. Cependant, à en voir trop l'aspect rationnel et fonctionnel, on pouvait oublier que le camp se devait d'être un lieu de vie – et non seulement d'attente - inscrits dans une temporalité plus ou moins longue.

Quatre éléments devaient être à prendre en compte dans cette réflexion sur le camp de la Linière. L'objectif du studio était de s'inscrire dans une démarche pragmatique et dans une économie de projet. Trois millions d'euros investis par MSF et l'agglomération dunkerquoise, quatre millions investis par l'Etat, l'investissement dans la préparation du site et les coûts déjà engagés dans son fonctionnement étaient importants. Le camp de la Linière était présenté comme temporaire : ne valait-il pas mieux améliorer

l'existant ? La question sous-entendue ici était plutôt l'avenir du camp : comment pouvait-on l'envisager comme une solution plus pérenne et le transformer en quartier d'accueil ?

Un second élément plaidait en faveur du camp : faire disparaître le camp ne ferait pas disparaître le « problème ». C'était poser la question de l'éternel recommencement. Grande-Synthe, tout comme Calais, constituent des points névralgiques sur le parcours des migrants. La situation n'est pas nouvelle. Envisager le démantèlement du camp n'aurait alors fait que déplacer le problème comme le montre la création puis l'évacuation du « campement sauvage » au Puythouck le 19 septembre 2017 de 350 à 400 migrants²¹⁷. Les démantèlements successifs des camps montrent bien l'absence de solution pérenne pour ces populations en transit. Le 25 septembre 2017, 250 réfugiés étaient de retour au Puythouck.

Un troisième élément portait sur la volonté d'accueillir le plus grand nombre. Il est indéniable que le camp participait à une « déshumanisation » de ses habitants en transformant les individus en « flux » à gérer et en les rendant invisible en les rassemblant. Mais celui de Grande-Synthe permettait aussi d'accueillir plus d'un millier de personnes. La préemption de bâtiments vides, la multiplication des lieux d'accueils requièrent des choix politiques nationaux différents.

Le quatrième élément portait sur les conséquences de l'existence du camp pour l'image de la ville. La ville pouvait-elle être perçue comme un laboratoire du premier accueil ou au contraire se résumer à la ville du camp ? Le camp constituait un objet ambivalent pour Grande-Synthe. Il pouvait être considéré comme un lieu d'expérimentation - toujours en association avec d'autres types d'espace - de premier accueil et a donné lieu à de nombreux articles de presse dans ce sens, permettant ainsi de révéler au grand jour certaines problématiques locales et des positions diamétralement opposées

217 *L'express*, l'Huffington-post, le Monde, le parisien, le Figaro, La dépêche, le Nouvel observateur, Le phare dunkerquois, le Télégramme, La Croix, La voix du Nord, la Provence mais aussi BFM TV, France-info etc. rendent compte de ce énième démantèlement.

à la ville de Calais par exemple. À l'inverse, le camp pouvait aussi réduire la ville de Grande-Synthe à la « ville du camp de migrants » et effacer une partie du travail effectuée depuis plusieurs décennies pour changer d'image. Enfin, la présence du camp pouvait faire craindre classiquement une dévalorisation foncière, « une atteinte à la réputation sociale et symbolique » et être « ressentie dans le voisinage comme une souillure »²¹⁸.

LE CAMP DE LA LINIÈRE : UNE PLACE À PART DANS LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES RÉCENTES

Un des éléments inédits dans l'expérience du camp de la Linière fut la volonté de la part de la mairie de ne pas se cacher derrière les mots. L'objectif, dès le départ, était de créer un lieu qui a pris le nom et les caractéristiques de « camp ». De ce fait, les débats ne pouvaient s'engager sur ce terrain là. C'est une des raisons pour laquelle le camp de la Linière – et donc la ville de Grande-Synthe - a tenu une place à part dans les discours scientifiques et a provoqué peu d'opposition. Il est évoqué notamment dans les ouvrages de Sophie Djigo, de Guillaume Le Blanc et Fabienne Brugère et fait figure d'exception même s'il n'est pas exempt de toute critique : « l'extrême précarité de la Jungle fait place à une précarité plus douce... Grande-Synthe ressemble à une ville américaine de l'Ouest avec son saloon et son école en dur, son alignement des cabanes en bois le long d'une route longiligne... La vitalité de la jungle semble avoir disparue pour laisser place à une organisation plus routinière et moins précaire. Assurément les conditions de vie y sont meilleures qu'à Calais et les membres de Médecins du monde, à l'entrée du camp, le répètent à l'envie, tout comme les CRS qui, venant de Calais, sont heureux de se retrouver là. En même temps, l'invention des micronormes y semble plus réduite qu'à Calais »²¹⁹. Tout en ajoutant, « un camp ne serait être à lui seul un dispositif d'accueil. Encore faut-il qu'il soit complété par des octrois de droits supplémentaires : droit au déplacement, droit à la recherche d'un travail, droit à l'éducation, à

218 Marc Bernardot, *Camps d'étrangers*, Paris, Editions du croquant, 2008, p. 154.

219 Guillaume Le Blanc et Fabienne Brugère, *La fin de l'hospitalité*, op. cit., p. 155-156.

la formation, etc. Accueillir suppose d'aller au-delà de la forme du camp. Une politique de l'hospitalité ne peut pas être une biopolitique des camps »²²⁰. Mais la ville de Grande-Synthe montre la nécessité de « faire de l'hospitalité une valeur indispensable de la ville moderne » et tend à la mettre en application car « l'hospitalité est liée à un lieu dont un hôte décide l'ouverture. Le réalisme de l'hospitalité plaide pour la nécessité de tels lieux ». Pour les associations ayant participées à la gestion du camp et notamment Utopia 56 et MSF, le camp fut revendiqué pendant un temps comme un « modèle »²²¹. Dans deux articles publiés dans *Alternatives humanitaires*, Michaël Neuman et Franck Esnée reviennent sur cette expérimentation et rappellent les motivations de MSF dans le choix du camp et les avantages qu'il représente. Ces arguments s'avèrent techniques, logistiques mais aussi humains : le camp facilitait la prise en charge médico-sanitaire d'un grand nombre de personnes ; il constituait un lieu de solidarité pour des personnes précaires et isolées mais il était avant tout une « mise à l'abri » immédiate. Les auteurs montrent surtout les évolutions de l'image du camp notamment dans sa durée pour les différentes associations et acteurs en présence, certains le pensant comme une forme pérenne, d'autres au contraire comme un lieu temporaire. Pour certains, même après sa destruction, le camp reste encore une possibilité à ne pas éliminer : « le camp n'était pas forcément une réponse idéale... mais c'était mieux que rien... Ce camp peut fonctionner si on a la volonté de le faire fonctionner »²²².

220 *Ibid.*, p. 129.

221 Cf. Claire Rodier, *Migrants et réfugiés. Réponses aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, La découverte, 2016. Angélique Muller et Michaël Neuman, « MSF à Grande-Synthe, enseignement d'une improbable coalition d'acteurs », *Alternatives humanitaires*, n°3, novembre 2016, pp. 42-51 ; Franck Esnée et Michaël Neuman, « Mise à l'abri, hospitalité ou accueil des réfugiés : les ambiguïtés irrésolues du camp de la Linière », *Alternatives Humanitaires*, n°5, juillet 2017. – Cet article a été repris dans le présent ouvrage.

222 « L'incendie du camp de migrants de Grande-Synthe signe-t-il l'échec de ce modèle d'accueil ? », *France-info*, 13 avril 2017.

LA CONSTRUCTION D'UN OBJET MÉDIATIQUE ET D'UNE FIGURE POLITIQUE

LA CONSTRUCTION D'UN OBJET SOCIO-MÉDIATIQUE

Le camp de la Linière a été le sujet central de nombreux articles dans la presse quotidienne et hebdomadaire, régionale et nationale. A ce titre, il est devenu un objet socio-médiatique qui dépasse largement son existence propre pour incarner un enjeu plus large. Cette couverture médiatique est associée à plusieurs types d'événements : son ouverture, les bras de fer successifs entre l'Etat et le maire, les débats et rumeurs autour de sa fermeture et de son vieillissement prématuré²²³, les visites d'hommes et femmes politiques²²⁴ ou peuples²²⁵, les rixes et violences dans le camp qui ont

223 Bruno Rieth, « Grande-Synthe, un camp humanitaire pour éviter un autre Calais », *Marianne*, 4 février 2016 ; Intervention du préfet du Nord Jean-François Cordet le 1^{er} mars 2016 sur *France-Info* ; « Un nouveau camp à Grande-Synthe », *Le Parisien*, 7 mars 2016 ; « Immersion dans le premier camp humanitaire de France », *France24*, mars 2016 ; « Grande-Synthe : le préfet met le maire en demeure de sécuriser le camp », *Le Parisien*, 8 mars 2016 ; « Grande-Synthe, premier camp de réfugiés en France », *Le Monde*, 8 mars 2017 ; « Migrants : le maire de Grande-Synthe s'oppose à la fermeture du camp de réfugiés », *AFP, l'Express et info.arte.tv*, 15 mars 2017 ; « Grande-Synthe : L'Etat se résoud à financer le fonctionnement du camp », *Le Parisien*, 11 avril 2016 ; « A Grande-Synthe, l'Etat s'engage mais dans quel but ? », *Télérama*, 30 mai 2016 ; « Migrants : l'Etat prend enfin en charge le camp de Grande-Synthe (dans le but de le fermer) » par Nicolas Rinaldi, *Marianne*, 31 mai 2016 ; Mattea Nattaglia, « A Grande-Synthe, le devenir du camp de la Linière en question », *Le Monde*, 7 février 2017 ; « L'Etat reverse 3 millions d'euros pour faire perdurer le camp » par Alexis Constant, *La Voix du Nord*, 17 mars 2017 ; « Migrants : prolongation pour 6 mois de la gestion du camp de Grande-Synthe », *Europe 1*, 17 mars 2017 ; « Grande-Synthe, Bruno Le Roux veut lancer le plus rapidement possible le démantèlement », *Le Figaro*, 15 mars 2017 ; « Après Calais, le camp de Grande-Synthe en sursis », *Le Figaro*, 16 mars 2017 ;

224 « Rama Yade, candidate à la présidentielle en visite au camp de migrants de la Linière », *La Voix du Nord*, 13 juin 2016 ; « Première visite du camp de la Linière pour Arnaud Montebourg », *Nordlittoral.fr*, 14 décembre 2016 ; « Le Pen devant le camp de Grande-Synthe », *Le Figaro*, 24 janvier 2017 ; « Grande-Synthe la ministre du logement vient signer vendredi un avenant sur le futur du camp », *Le Phare dunkerquois*, 15 mars 2017 ; « Accueillir des réfugiés, c'est possible déclare Cécile Duflot », *La Voix du Nord*, 29 mars 2017

225 « Pamela Anderson rencontre des migrants à Calais et à Grande-Synthe », *Le Parisien*, 25 janvier 2017.

pu le faire apparaître parfois comme une zone de non-droit²²⁶ et sa disparition²²⁷. Mais il a aussi donné lieu à de nombreux reportages – souvent accompagnés de photographies - laissant une large place à des « récits de vie » ou portraits de migrants par exemple ou à des événements et constats positifs²²⁸. Nous retrouvons dans ce panorama le travail « classique » de mise en scène médiatique - obéissant à la volonté de mettre en lumière un événement dramatique, émouvant, hors du commun, digne de faire la une, ces contraintes conduisant à favoriser tout ce qui peut être exceptionnel - évoqué par Patrick Champagne sur la représentation des banlieues par exemple²²⁹. La position des sciences sociales est d'ailleurs ambiguë sur ce sujet. En effet, « l'événement » ne va pas de soi pour les sciences sociales, « d'autant moins sans doute qu'il paraît mieux se couler dans d'autres discours sur la société – à commencer par le journalisme et l'essayisme » comme le souligne Alban Bensa et Eric Fassin : « si les sciences sociales se montrent tellement silencieuses face à l'événement, c'est en effet, principalement, qu'il semble ressortir, avec l'actualité dans son ensemble, aux discours les plus loquaces, voire les plus bavards, en tout cas les moins scientifiques. Quand les

226 « Il reste un camp à Grande-Synthe : face aux violences, les salariés restent motivés », *La Voix du Nord*, 31 janvier 2017 ; « Prostitutions, viols d'enfants : l'enfer du camp de Grande-Synthe », *Valeurs actuelles*, 14 février 2017 ; « Incertitude sur l'avenir du camp de migrants à Grande-Synthe », *Le Monde*, 15 février 2017 ; « la vie dans le camp de Grande-Synthe : violence, peur et passeurs », *Le parisien*, 19 février 2017 ; « Grande-Synthe : Deux hommes interpellés au camp de la Linière », *Le phare dunkerquois*, 8 février 2017 ; « Coups de feu dans le camp de la Linière, plusieurs blessés », *La Voix du Nord*, 3 mars 2017 ; « Un an après son ouverture les passeurs ont la main au camp de Grande-Synthe », *Europe 1*, 7 mars 2017 etc.

227 « Grande-Synthe : les conditions de vie du camp de réfugiés modèle se sont dégradées », *Le Monde*, 11 avril 2017 ; « A Grande-Synthe, la fin brutale et symbolique d'un camp de migrants qui se voulait exemplaire », *Huffington Post*, 11 avril 2017 ; « Le camp de Grande-Synthe dévasté, le maire en appelle à la solidarité », *Libération*, 11 avril 2017 ; « Le camp de migrants de Grande-Synthe réduit à un amas de cendres par un incendie. C'est une rixe entre migrants qui, selon plusieurs témoins est à l'origine de l'incendie », *France-info*, 12 avril 2017 et *Marianne*, 11 avril 2017 ; « A Grande Synthe, un maire combatif, des associations inquiètes et des migrants désespérés », *Le Monde*, 12 avril 2017 ; « L'incendie du camp de migrants de Grande-Synthe signe-t-il l'échec de ce modèle d'accueil ? », 13 avril 2017 ; « Après la destruction du camp de migrants, des questions demeurent », *La Voix du Nord*, 25 avril 2017 etc.

228 « La mise au point de Auchan Grande-Synthe sur le camp de migrants », *Le Phare Dunkerquois*, 23 mars 2016 ; « A Grande-Synthe, le trajet quotidien des enfants du camp à Pécole », *Le Monde.fr*, 7 février 2017 ; Mattea Battaglia, « L'école, une bulle d'oxygène pour les migrants de Grande-Synthe », *Le Monde*, 7 février 2017.

229 Patrick Champagne, « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, décembre 1991, p. 64-76.

médias ont à connaître surtout des événements, les sciences sociales les ignorent d'autant plus. Nos disciplines préféreront le plus souvent montrer que l'événement n'en est pas un : la nouveauté n'est pas si nouvelle, le surgissement s'inscrit dans une perspective historique, une tradition culturelle, une logique sociale »²³⁰. Cette force des représentations médiatiques n'est plus à démontrer : ces représentations fonctionnent comme des points de référence aussi bien dans le domaine des valeurs que dans le domaine de l'action. Elles sont prescriptives de comportements et de pratiques obligés et définissent ce qui est licite, tolérable dans un contexte social donné. De plus, elles donnent un sens et une signification aux actes. Mais, contrairement à d'autres objets médiatisés, le camp n'a pas donné lieu à une représentation univoque. Ce fait est peut-être en partie imputable à une prise de conscience par les journalistes eux-mêmes des travers de leur profession et de ses conséquences dans les constructions sociales, mais il est plus sûrement dû à la capacité des associations²³¹, militants et mairie de Grande Synthe à occuper le terrain médiatique et à largement communiquer comme le montre l'importance quantitative du nombre d'entretiens accordés par Damien Carême dans la presse et aux nombreux « portraits », non pas de la ville ou seulement du camp, mais de son premier édile²³². Les

230 Bensa (Alban) et Fassin (Eric), « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n°38, 2002.

231 On voit ici la professionnalisation d'un grand nombre d'associations qui ont compris toute l'importance d'occuper le terrain médiatique.

232 Cf. entre autre, « Damien Carême, seul avec tous », *Terra eco*, 29 février 2016, « « Qui est Damien Carême, l'écolo de Grande-Synthe qui défie l'Etat ? », *France 3 Hauts-de-France et AFP*, 16 mars 2016 ; « Rencontre avec Damien Carême, un maire hors du commun », avec Claire Servajean, *France Inter*, 13 janvier 2017 ; Entretien avec Gildas Le Dem, « Damien Carême : je refuse de les abandonner dans la boue », entretien réalisé par Émilien Urbach, *L'Humanité*, 9 mars 2016 ; « Damien Carême, meilleur maire du monde ? », *La Voix du Nord*, 29 août 2016 ; « Damien Carême, le parti de l'audace », *Télérama*, 30 juillet 2016 ; « Qui est Damien Carême, ce maire qui affronte Sarkozy dans l'émission politique ? », *Marianne*, 15 septembre 2016 ; « Damien Carême : il n'est pas besoin d'opposer résidents et migrants », *Regards.fr*, 12 octobre 2016 ; « Réfugiés : les camps ne sont pas voués à durer », *La Nouvelle République*, 30 novembre 2016 ; « Damien Carême, hôte estime » par Sylvain Mouillard, *Libération*, 20 mars 2017 ; « Rencontre avec Damien Carême, un maire hors du commun », *France Inter*, 13 janvier 2017 ; « Damien Carême : Grande-Synthe attire beaucoup », propos recueillis par Lucas Gellé, *Le Phare dunkerquois*, 31 mars 2017 ; « Pourquoi le camp de Grande-Synthe ne doit pas fermer maintenant par Damien Carême », propos recueillis par Bruno Rieth, *Marianne*, 16 mars 2017 ; « Damien Carême : le camp ne fabrique pas des passeurs », *Europe 1*, 23 mars 2017 ; « Le maire de Grande-Synthe défend l'accueil des réfugiés en France », *France-info*, 3

appels et déclarations du « maire des migrants »²³³ au gouvernement et aux politiques furent largement relayés, à l'instar de son appel au Président de la République²³⁴. A l'inverse, la communication fut beaucoup plus réduite à l'échelon local, principalement quelques « lettres » adressées aux Grand-synthois et quelques articles dans le journal municipal²³⁵.

L'existence du camp puis sa reconnaissance par l'Etat à travers la signature de la convention tripartite est d'ailleurs lue dans la presse comme une victoire du local sur le national mais surtout comme une victoire personnelle de Damien Carême : « la venue du gouvernement dans *son* camp est une victoire pour le maire écolo... c'est bien la réussite d'un élu local qui, par sa constance et sa détermination, a fait plier l'Etat sur un sujet à haute tension : l'accueil des migrants »²³⁶. Les déclarations de Bernard Cazeneuve, et notamment ces mots : « François Mitterrand disait qu'on ne peut rien contre la volonté d'un homme. J'ai pu mesurer la portée de ces propos à travers votre fréquentation », sont reprises par les journalistes²³⁷. Damien Carême est présenté comme l'homme qui a fait plier l'Etat et comme « le héros de Grande-Synthe » dans un article du *Monde* en mars 2016²³⁸, comme le « maire des migrants » etc. Dans un autre registre, la presse a relayé la proposition de Damien Carême au concours des meilleurs maires du monde, concours porté par une association

juillet 2017 ;

233 Le maire des migrants est par ailleurs le bandeau choisi par la maison d'édition de Damien Carême pour la couverture de son livre. Cf. Damien Carême, *On ne peut rien contre la volonté d'un homme*, Paris, Stock, 2017.

234 « La République sera humaine ou ne sera pas », *Mediapart*, 7 juillet 2017.

235 Un article intitulé « réfugiés. Solidarité et humanité » en février 2016 annonçait le projet du camp de la Linière. On pouvait y lire : « Médecins Sans frontières et la ville de Grande-Synthe organiseront, dans les semaines à venir, le déplacement vers un camp à vocation humanitaire qui répondra aux normes internationales d'accueil aux réfugiés. Le haut Commissariat des Réfugiés des Nations Unies apportera son soutien technique quant à l'organisation du camp » ; L'éditorial de mai 2016 annonçait le futur engagement de l'Etat dans le financement du camp de la Linière, accompagné d'un article précisant : « camp de réfugiés. Vers le financement de l'Etat : non les contribuables ne payeront pas la facture du camp basé sur la commune ; « Un lieu d'accueil humanitaire. Une plateforme web pour le lieu de la Linière », novembre 2016.

236 *Télérama*, 30.07.2016.

237 *op. cit.*

238 « Damien Carême, le héros de Grande-Synthe » par Raphaëlle Desmoulières, *Le Monde*, 12 mars 2016.

philanthropique internationale « City mayors foundation », think tank basé à Londres²³⁹. Les critères faisait la part belle, à la fois aux qualités du maire mais aussi à la ville en général : « le prix 2016 sera décerné à un maire qui a accepté les défis posés par la migration, convaincu de ses avantages à long terme... La fondation City mayors examinera également la candidature d'un maire dont la ville a fait preuve de résilience exceptionnelle face aux dernières arrivées en provenance de régions déchirées du monde »²⁴⁰. L'iconographie présente dans la presse est en accord avec cette idée : plusieurs photos présentent Damien Carême devant *son* camp.



© SIPA. Photo reprise dans *Marianne et Télérama*, 30 mai 2016

239 « Chez le (presque) meilleurs Maire du monde », *Causette*, février 2017. Les précédents meilleurs maires du monde ont été : en 2014, Naheed Nanshi, maire de Calgary au Canada ; en 2012, Inaki Azhuna, Maire de Bilbao en Espagne ; en 2010, Marcelo Ebrard, Mexico ; en 2008, Helen Zille, Maire du Cap en Afrique du Sud ; en 2006, John So, Maire de Melbourne en Australie ; en 2005, Dora Baykoyannis, Maire d'Athènes en Grèce. On peut souligner que ce prix n'a été à ce jour accordé qu'à des villes-monde et non à de petites villes.

240 *La Voix du Nord*, le 29 août 2016.





Télérama, 30 juillet 2016 DR



Le phare dunkerquois, le 9 juin 2017 DR



© Marc Demeure, VDNPQR.



© Claudine Doury / Agence VU pour Elle



© *Marc Demeure, VDNPQR*

POUR L'ÉLU : « ON FAIT QUOI » ?

La communication de Damien Carême a principalement relevé d'un registre pragmatique et humaniste. Une phrase est revenue comme un leitmotiv dans ses discours : « on fait quoi ? » ou encore « qu'est-ce que j'aurais dû faire ? On ne peut pas placer ces personnes en centres d'accueil et d'orientation contre leur gré... Soit on les disperse, soit on les accueille dignement. Pour ma part, je refuse d'abandonner des enfants dans la boue, là où on ne laisserait pas vivre un chien. Ce n'est pas du luxe. Ils ont juste un habitat chauffé et de l'eau... Donnons-leur de quoi se mettre à l'abri dignement et ils pourront envisager de demander l'asile en France... Ils sont là. Ils sont sur les routes. On ne peut pas nier cette évidence. Il faut pouvoir leur donner une réponse respectueuse de la dignité humaine »¹²⁶. Le camp du côté de la mairie a été présenté comme une réponse pragmatique à une réalité imposée. La vocation du camp était résumée dans cette phrase : « faire ce camp, c'était à la fois résoudre une urgence humanitaire, éviter que la tension ne s'installe entre les habitants et les migrants comme à Calais et aussi récupérer un terrain sur lequel je souhaite construire un écoquartier... sans compter l'emploi de 44 grand-Synthois à la clé »¹²⁷. Il s'agissait donc « d'offrir des conditions d'accueil dignes d'une municipalité française », un « camp pour vivre dignement » ; de garantir « une libre circulation des réfugiés. Pas de fouille, pas de papiers à présenter, pas de grillages. Nous ne voulions pas une prison »¹²⁸ ; de penser un projet limité : « le camp de Grande-Synthe n'a pas une vocation pérenne. La fermeture est en ligne de mire. Mais tant qu'il y a du monde, on s'en occupe avec humanité... Pour que ça réussisse, il faut qu'il y ait un début et projeter une issue »¹²⁹ mais le camp « resterait ouvert tant qu'il aurait son utilité

126 Damien Carême, « je refuse de les abandonner dans la boue » (entretien réalisé par Emilien Irbach), *L'Humanité*, 9 mars 2016.

127 « Qui est Damien Carême, ce maire qui affronte Sarkozy dans l'Emission politique ? » par Bruno Rieth, *Marianne*, 15 septembre 2016.

128 « Réfugiés de Grande-Synthe, interview du Maire, Damien Carême » par Claude Cherblanc, *Médiapart*, 1^{er} juin 2016.

129 *op. cit.*

humanitaire »¹³⁰. Un dernier type d'argument a été enfin évoqué : celui de l'identité de Grande-Synthe. Le camp s'inscrivait d'une certaine manière dans une continuité historique : « c'est vraiment une ville de l'immigration, Grande-Synthe. C'est ce que je dis quand on me parle des migrants aujourd'hui ». Le critère d'appartenance et la justification de la présence des migrants passaient ici par l'évocation d'une communauté de destin entre grand-synthois et migrants, l'élu ayant pour principale fonction – et légitimation – de favoriser un « nous territorial », travailler un sentiment d'appartenance, en se référant en partie à une mémoire identitaire.

Les maires sont de plus en plus impliqués dans la constitution d'images de leur ville. Ici, il y a eu une sorte de dissociation du travail symbolique de construction du territoire dans le discours de la ville : vers l'extérieur, la communication fut axée sur le camp et la présence des réfugiés ce qui a fait émerger une nouvelle figure médiatique : le maire des migrants. À l'inverse, vers l'intérieur, les discours et identités narratives se sont orientés vers des représentations inscrivant le territoire dans l'avenir (éco-quartier, ville en transition etc.) et où les discours autour de l'innovation structurent l'action publique. L'importance quantitative des discours et des interventions discursives a pu aussi être un moyen de pallier aux moyens d'action limités des pouvoirs locaux sur ces questions. Comme le souligne Le Bart, le « leadership expressif », en passant par une mise en récit de la situation, est parfois un outil efficace pour lutter contre « l'impuissance décisionnelle »¹³¹.

130 « Pourquoi le camp de Grande-Synthe ne doit pas fermer maintenant par Damien Carême », propos recueilli par Brunon Rieth, *Marianne*, 16 mars 2017.

131 Christian Le Bart, « Le leadership territorial au delà du pouvoir décisionnel », in Andy Smith et Claude Sorbets, *Le leadership politique et le territoire*, Rennes, PUR, 2003, pp. 145-161.

UN EXEMPLE RÉPLICABLE, UN MODÈLE, UN LABORATOIRE ?

Le camp a été clairement voulu comme un modèle, et présenté comme un laboratoire d'un autre type d'accueil des migrants par la presse mais aussi par ses deux acteurs principaux¹³². La vocation du camp était même qu'il puisse être répliquable¹³³ montrant bien une volonté de reconnaître la présence migrante comme un phénomène pérenne pouvant concerner potentiellement de multiples territoires. Le camp, dans ce cadre, pouvait incarner une forme de laboratoire expérimental de premier accueil. À l'inverse, Emmanuelle Cosse, dans son discours du 17 mars 2017, a refusé ce terme de « laboratoire »¹³⁴. La querelle sémantique réside peut-être ici. Alors que pour certains chercheurs, le principal enjeu des politiques est de « masquer l'impuissance à contrôler véritablement cette circulation tout en mettant en lumière les outils et mesure de contrôle » et que les « camps... participent de cette mise en scène » en servant « tantôt à mettre à l'écart, tantôt au contraire à rendre visible l'enfermement et l'efficacité de la répression... »¹³⁵, ici, la création du camp était plutôt pensée comme le premier acte de la reconnaissance de la présence migrante et d'un phénomène amené à durer. Contrairement aux exemples précédents - Sangatte ou Calais notamment - la crainte d'une installation plus définitive sur le territoire communal ne se posait pas en ces termes.

132 « Le camp modèle des associations d'aide aux migrants », *Le Figaro*, 7 mars 2016 ; « A Grande-Synthe, nous voulons proposer un autre modèle », *20 minutes*, 7 mars 2016 ; Grande-Synthe : la Linière, camp témoin qui inspire l'Europe », *La Voix du Nord*, 13 juillet 2016 ; « du camp de la honte au camp modèle », *francetvinfo.fr*, 11 avril 2017

133 « Réfugiés de Grande-Synthe, interview du Maire, Damien Carême » par Claude Cherblanc, *Médiapart*, 1^{er} juin 2016 ; Delphine de Mallevoüe, « Damien Carême : je n'invente rien, je m'inspire d'expériences », *Le Figaro*, 3 avril 2017.

134 « Discours d'Emmanuelle Cosse à Grande-Synthe, 17 mars 2017, disponible sur le site du Ministère et de l'habitat durable.

135 Violaine Carrère, « Burden sharing entre Etat et communes : les exilés de Sangatte et leurs successeurs », in Anne Gotman dir., *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs étrangers*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, pp. 279-298, citation p. 298.

CONCLUSION : LA FORCE DU POLITIQUE, C'EST L'EXPÉRIMENTATION¹³⁶

On ne peut nier que le camp de la Linière ait été un terrain d'expérimentation et que, à la fois par les débats qu'il a générés et par sa médiatisation, il est devenu un objet d'enjeux dépassant largement sa propre existence. Le fait d'accepter de « voir » et de « faire voir » la présence des migrants à la fois en l'actant par la création d'un camp et en communiquant sur ce camp constitue un acte politique fort, un projet de société. Comme le souligne Benjamin Boudou, « l'hospitalité est une affaire politique qui mobilise des discours et des enjeux... Ignorer la puissance d'évocation de l'hospitalité, c'est ignorer que les convictions politiques dépendent aussi d'aspirations morales »¹³⁷. Face à la situation particulière des villes frontières, constamment confrontées à la présence de réfugiés sans offre d'hébergement, le camp s'est imposé à la mairie – et à MSF – comme une des réponses possibles. Cependant, le camp – le mot et la chose – reste un objet dérangeant dans le système démocratique pour ce qu'il représente, les effets qu'il génère et les réactions qu'il provoque. Le principe du camp comme expression spatiale de la ville d'accueil atteint rapidement ses limites. Le camp de la Linière a présenté certains travers identiques à ses prédécesseurs, notamment son vieillissement prématuré, des conditions de vie précaires, et s'est avéré être à la fois, un lieu « à part », un abri minimum et un espace de gestion des flux. Le camp a offert une hospitalité de protection mais a maintenu de fait les individus dans un statut d'extraterritorialité. La preuve la plus évidente de son échec relatif réside dans les conditions de sa disparition elle-même. Mais il n'est pas niable non plus qu'il a pu constituer un lieu de prise en charge a minima des réfugiés et un terrain d'expérimentation porté par le pouvoir local.

136 Mathieu Quet, « La politique, c'est l'expérimentation », *Hermès*, n°63, 2012/2, pp. 215-220 ; Maurizio Lazzarato, *Expérimentations politiques*, Paris, éditions Amsterdam, 2009. ; Pascal Nicolas Le Strat, *Expérimentations politiques*, Montpellier, Fulenn, 2007.

137 Benjamin Boudou, *Politique de l'hospitalité*, Paris, CNRS éditions, 2017, p. 211.

L'accueil des réfugiés ne pourra être en partie résolu que par la mise en place d'expériences variées puis évaluées et comparées dans une dimension pragmatique et collaborative mais aussi la mise en place de réseaux où puissent s'échanger ces expériences et permettre la circulation d'outils et d'orientation de l'action publique dans ce domaine à l'échelle nationale et internationale.

Le passage d'une réflexion « conceptuelle » sur la ville hospitalière à un cas concret – la ville de Grande-Synthe et le camp de réfugiés de la Linière – a mis en lumière la multiplicité des enjeux, des échelles, des acteurs - Mairie, Etat, associations locales, associations nationales et internationales, habitants de Grande-Synthe, habitants du camp et réfugiés...- ayant des stratégies, des logiques, des représentations, des pratiques et des capacités différentes rendant d'autant plus complexe une réflexion de projet souhaitant prendre en compte les diverses formes de réalités. Le camp a relevé d'un impératif, une réponse d'urgence et un court terme. Il offre un abri et un secours d'urgence mais ne doit pas être pris pour ce qu'il n'est pas. Damien Carême le soulignait lui-même dans un ouvrage paru avant la destruction du camp : « C'est un nouveau quartier dans ma ville, nous allons le gérer comme tel (...). Un jour il fermera. C'est aussi son destin mais personne ne sait encore dire à quel moment... La fermeture ne pourra avoir lieu que lorsque la situation kurde s'améliorera. Ou lorsque la route migratoire ne passera plus ici. Ce sont les réfugiés qui tiennent l'agenda. »¹³⁸ L'étape suivante serait l'accueil, l'hospitalité mais, comme le souligne Guillaume Le Blanc et Fabienne Brugère, « l'hospitalité ne peut exister que si elle s'efface comme secours pour laisser place à un accueil durable garanti par un ensemble de droits valables pour toutes les vies d'ici et d'ailleurs... Accueillir suppose d'aller au-delà de la forme du camp. Une politique de l'hospitalité ne peut pas être une biopolitique des camps... »¹³⁹ Pourtant, c'est bien comme l'affirme Michel Lussault et Cynthia Ghorra Gobin par l'espace que l'on peut réfléchir aux migrations de nouvelle façon¹⁴⁰.

138 Damien Carême, *On ne peut rien contre la volonté d'un homme*, Paris, Stock, 2017.

139 Guillaume Le Blanc et Fabienne Brugère, *La fin de l'hospitalité. Lampedusa, Lesbos, Calais... jusqu'où irons-nous ?* Paris, Flammarion, 2017, p. 57 et 129.

140 Michel Lussault et Cynthia Ghorra-Gobin, « Introduction », *Tous urbain*, n°12, 2015/4, p. 38-43.

MISE À L'ABRI,
HOSPITALITÉ
OU ACCUEIL
DES RÉFUGIÉS ;
LES AMBIGUITÉS
IRRÉSOLUES
DU CAMP DE
LA LINIÈRE

FRANCK ESNÉE ET MICHAËL NEUMAN

Cet article a été publié dans le numéro 5 de Juillet 2017 de la revue « *Alternatives Humanitaires* »

Franck Esnée était chef de mission pour MSF à Grande Synthe et Michaël Neuman est directeur d'études au centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires. C'est donc un travail réflexif et auto-critique rare qu'ils nous livrent ici :

C'est en quelque sorte à un droit de suite que nous invitent Franck Esnée et Michaël Neuman. Suite au démantèlement de ce dernier et à l'installation des réfugiés sur le nouveau camp de La Linière, au printemps 2016, les auteurs reviennent ici sur une année de tergiversations, voire d'incohérences qui en disent long sur notre rapport aux réfugiés.

(...)

Nous avons souhaité revenir dans un premier temps sur la mobilisation et le jeu d'acteurs¹ qui avaient rendu possible la construction de ce camp. C'est sur l'objet « *camp* », sa nature et sa gestion que portent cette fois-ci le récit et l'analyse.

Le choix d'un camp

Lorsque le maire Damien Carême et MSF s'accordent sur l'impossibilité d'apporter des améliorations significatives sur le site du Basroch, c'est assez rapidement la solution de déplacer les migrants sur un nouveau lieu, un camp construit pour l'occasion, qui est adoptée. Un site est identifié par le maire, en bordure de commune : ce sera La Linière, lieu d'une ancienne usine de triage de lin.

Rappelons que la construction de camps ne fait pas partie des activités traditionnelles de l'organisation : si, historiquement, MSF s'est largement construite dans les camps, elle n'en a qu'exceptionnellement bâtis¹⁴¹. En dépit de lourdes connotations

141 À l'instar du camp de N'zérékoré, en Guinée, destiné à accueillir plusieurs milliers de réfugiés au début des années 2000.

liées à ce mot, le camp (de réfugiés) présente des avantages qu'il importe de prendre en considération si l'on veut comprendre pourquoi cette forme de regroupement de personnes en difficulté est si commune.

D'un strict point de vue médico-sanitaire, le camp se prête parfaitement à l'organisation de la prévention et des soins, dans le cadre d'une mission d'assistance. Mais il est également un lieu de rassemblement approprié pour des personnes en situation précaire qui se sentent mieux protégées au sein d'un groupe de pairs, et davantage en mesure de trouver des moyens de subsistance. Ainsi, malgré les nombreuses critiques dont le camp fait historiquement l'objet¹⁴², à Grande-Synthe, c'est cette solution qui s'est imposée : parce qu'elle était celle adoptée par les migrants eux-mêmes, depuis des années, mais aussi parce qu'il importait de réussir, dans des délais brefs, leur transfert – ils étaient plus de 2 500 lorsque le projet fut entrepris. Il s'agissait avant tout de convaincre et d'emmener tout le monde, de regrouper tous les habitants de l'ancien camp du Basroch sur un autre site, le maire de la ville ne pouvant se permettre d'avoir deux sites sur sa commune¹⁴³. Qui plus est, la méfiance à l'égard des pouvoirs publics français reste profondément inscrite dans la mémoire et l'histoire des personnes qui souhaitent franchir la Manche. En 2012 à Norrent-Fontes, les migrants installés dans un campement installé sur la commune avaient refusé de s'établir sur un nouveau terrain situé au centre-ville, lui préférant le lieu périphérique où ils avaient leurs habitudes. À Grande-Synthe, au moins 800 personnes avaient quitté le Basroch avant même le déménagement, confirmant la difficulté à déplacer les gens, tant la localisation du campement a, pour ses habitants, du sens : du fait des facilités de passage qu'il donne, de la présence d'institutions d'aide, de possibilités de fuite en cas d'intervention des forces de police, de la proximité avec le centre urbain.

142 Rony Brauman et Michaël Neuman, « De Dadaab à Calais: quelles alternatives au camp ? », https://medium.com/@MSF_Crash/de-dadaab-%C3%A0-calais-queelles-alternatives-au-camp-5cb0ae68e20c

143 Voir Angélique Muller et Michaël Neuman, « MSF à Grande-Synthe, enseignements d'une improbable coalition d'acteurs »,

Une fois le choix du camp effectué, c'est sur son architecture, celle de l'habitat en particulier, que porta l'action. Force est de constater que la logique du précaire l'emporta : avec toutes les bonnes intentions du monde, on pense petit et à usage temporaire. C'est ainsi que la première proposition de MSF consista à installer des tentes, issues d'un stock destiné à l'origine aux personnes déplacées en Syrie, et dont le seul mérite était d'être rapidement disponibles. Le budget nécessaire à la construction du camp était pourtant considérable près de 2 millions d'euros. Ce ne fut qu'à la suite d'un important coup de vent début février, qui mit les tentes à terre, qu'une proposition alternative fut décidée : MSF choisit d'équiper le camp de La Linière des mêmes abris en bois qui avaient été distribués avec succès les mois précédents aux habitants de la « [Jungle](#) », à Calais. Ne pouvant être réalisée dans les délais impartis, cette option avait été initialement rejetée, d'autant plus que les tentes coïncidaient avec le projet municipal de faire du provisoire. La suite indiqua qu'elle était réalisable. De ce point de vue, la tempête fut salutaire, en permettant d'installer des migrants du Basroch dans des abris plus protecteurs. Mais elle contribua également au retard que subit la construction du camp : près de six semaines sur le calendrier initial. Et à son surcoût, le budget final dépassant les 2,5 millions d'euros.

Un architecte s'était pourtant intéressé rapidement au camp, à son plan ainsi qu'à son avenir. Impliqué dès l'été 2015 à Grande-Synthe auprès des associations historiques et de la municipalité dans le cadre d'un projet de construction d'une « [maison des migrants](#) », Cyrille Hanappe avait été également présent dans la « [Jungle](#) » de Calais dont il avait organisé des relevés avec ses étudiants. Contacté par MSF pour apporter des conseils à la mise en place du camp de La Linière, il travailla donc avec les équipes de terrain et les responsables techniques de la mairie à l'organisation des îlots et des espaces communs. Les abris ne bénéficièrent cependant pas de la même attention : matériaux employés peu résistants, isolation thermique et phonique médiocre. Si leur durée de vie limitée était connue, leur remplacement à terme ne fut pas envisagé, les acteurs de la construction n'ayant pas une vision commune de ce que devait

être le camp : la mairie avait promis aux habitants de sa commune qu'il ne serait que provisoire et MSF ne se voyait que comme un acteur de l'urgence. Au final, Cyrille Hanappe était seul porteur de l'idée que La Linière devait être pensée comme un lieu pérenne, destiné à terme à être raccordé à la ville, alors que l'association Utopia 56 qui devint le premier gestionnaire de fait du camp ne formalisa pas davantage son projet sur la durée. Chacun semblait porter son projet, sans accord partagé sur son devenir.

Pour ceux qui au sein de MSF ont organisé la réponse de l'association, il ne s'est jamais agi d'autre chose que d'une opération de mise à l'abri, dénuée d'une réflexion sur l'hospitalité, l'accueil, le lien à la ville. Le service rendu devait essentiellement prévenir la survenue de maladies ou de décès, au sein d'une population très largement animée par le désir de poursuivre son voyage. L'habitat, avec 2 mètres carrés par personne, est un standard « couchage ». Les chalets se révèlent petits, non ignifugés, proches les uns des autres, ce qui suscitera par la suite des tensions dans la relation de MSF avec la préfecture concernant les normes de sécurité. S'il ne fait aucun doute que la préfecture utilisa ces défauts dans l'objectif de freiner l'ouverture du camp, cette réaction ne doit certainement pas dispenser MSF d'examiner les insuffisances de son engagement dans ce projet.

Le choix d'une gestion

La deuxième conséquence du manque d'intérêt de MSF pour le long terme fut la distance que l'organisation mit immédiatement avec la gestion du camp. L'ambiance était à la fraternité et à l'interassociatif, à la lutte et malgré l'existence de discussions informelles entre MSF et la mairie, on ne pensait ni accords-cadres, ni anticipation. L'énergie, physique comme intellectuelle, fut largement concentrée sur la réalisation technique du projet. Une fois le camp ouvert, la mairie confia pour une période initiale de deux mois la coordination des activités en son sein, et de fait sa gestion, à un partenaire associatif, Utopia 56. L'association, très récente, avait été fondée par les responsables de la régie du camping du festival breton des Vieilles

Charrues : dépourvue d'expérience dans la gestion de camps, elle bénéficiait de financements limités de la mairie de Grande-Synthe (320 000 euros), et pariait sur la mobilisation de volontaires appuyés par une équipe salariée réduite. Elle prit néanmoins à sa charge la vie quotidienne, faisant fonctionner cuisines collectives et laverie, organisant les distributions. MSF déclina toute responsabilité formelle en ce domaine : elle ne faisait pas de gestion de camps, ne voyait pas l'utilité d'y investir des ressources importantes et ne s'estimait pas compétente. Ne montrant pas davantage d'intérêt à envisager un mode de cogestion et de cofinancement associatifs, empruntant au registre de l'urgence, estimant qu'elle avait fait plus que sa part, et décidée à organiser la passation à la mairie des responsabilités logistiques liées aux équipements, elle s'en tiendrait à ses activités médicales et à un rôle d'interlocuteur privilégié. En somme, le camp était ouvert, les gens étaient au sec : le pari était réussi. L'heure était désormais à la gestion d'un dispensaire, aux soins et à l'accompagnement des personnes, à la structuration du projet médical et aux liens avec les structures sanitaires locales pour garantir une prise en charge de qualité des patients.

L'empressement de MSF à se retirer aussi rapidement peut être compris comme conforme à la dynamique d'ensemble de ce projet : l'État s'empresse de peser sur son organisation, Damien Carême s'empresse de limiter l'accès au camp, le sous-préfet de Dunkerque s'empresse quant à lui d'en changer les orientations initiales et d'en redéfinir les termes pour tenter de faire de ce lieu ouvert un espace réservé aux seuls demandeurs d'asile en France. Réduire les capacités d'accueil de ce camp, démonter les abris vides, en limiter l'accès, puis finalement en interdire l'accès à tout nouvel arrivant, deviendront très vite les principales obsessions. Seules, finalement, les associations historiques – l'Auberge des migrants, Emmaüs, ou le Secours catholique – demeurent, persistent et s'inscrivent dans un temps plus long, parce qu'elles savent que les besoins sont les mêmes une fois les caméras occupées ailleurs, qu'ils émergent et réémergent à intervalles réguliers depuis vingt ans, sur le Calaisis et le Dunkerquois.

La fragilité présumée d'Utopia 56 – marquée par sa jeunesse et son organisation fondée sur le bénévolat –, l'insécurité qui prévaut parfois au sein du camp, ainsi que l'absence de MSF de la gestion du camp encouragent le maire et l'État à employer un prestataire : ce sera l'Association des Flandres pour l'éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle (Afeji). Elle est présente dès l'origine sur le camp où elle a pris en charge la gestion des équipements sanitaires, après avoir emporté l'appel d'offres de l'État pour 2,5 millions d'euros. Si MSF s'inquiète des conséquences de cette transition, et notamment du ton autoritaire que donnera l'État à la mission de l'Afeji, elle est mal placée pour en faire grand cas. De fait, le comité de pilotage – maire-Afeji-État – qui devait assurer la gestion de ce camp et, surtout, traduire en actions concrètes les termes vagues de la convention tripartite passée, ne fonctionnera jamais correctement. L'Afeji a le plus grand mal à rassembler les acteurs associatifs autour d'elle, elle est moins présente sur le terrain qu'Utopia 56, et semble agir davantage comme le bras armé d'autorités publiques avant tout désireuses de ne pas laisser se pérenniser les lieux. Quant à Damien Carême, il subit la pression grandissante de la préfecture. Il est ainsi fragilisé au sein du tissu associatif par une décision précipitée, en juin, qui vise à interdire l'accès au camp aux hommes seuls et à en limiter la capacité d'accueil à 700 places, alors même que de nouveaux arrivants sont en attente d'abris et que l'on suppose la Jungle de Calais sur le point d'être démantelée. Certes fidèle à son engagement initial de limiter la capacité d'accueil du camp, il est néanmoins pris en défaut par l'absence de projets de « mise à l'abri » similaires de la part d'autres municipalités du Calais et du Dunkerquois. Grande-Synthe est isolée et le Réseau des élus hospitaliers, hier vanté, se révèle bien fragile.

Le choix du non-choix

Mais la décision précipitée de juin est dénoncée par les associations. Utopia 56 cesse ses activités dans le courant du mois de septembre, un départ qui a pour conséquence une démobilisation associative et militante. MSF pour sa part intervient plusieurs fois, autant auprès

de la mairie que de l'Afeji, pour tirer le signal d'alarme et tenter de peser sur cette gestion discutable. Elle va même jusqu'à menacer de recréer « un camp dans le camp » pour contrer les refoulements de nouveaux arrivants. Elle est entendue sur quelques points : présence d'un personnel qualifié en nombre suffisant, mise à disposition de traducteurs et prise en charge médico-sociale des plus vulnérables. Mais pas sur la nécessité de définir une orientation sur un temps plus long.

Malgré des tensions déjà perceptibles les premiers mois, le camp vit, ses habitants se l'approprient, dessinant la forme hybride du camp-ville qu'il était destiné à devenir dans l'esprit de certains de ses concepteurs : une structuration suffisamment légère pour servir de cadre sensible au « vivre-ensemble », pour permettre toute évolution et favoriser la créativité. Ainsi, des extensions d'abris, des décorations, des bacs à fleurs et des potagers font leur apparition. Des espaces collectifs sont ouverts, on mange ensemble, on fait de la musique, la configuration du camp et le mélange d'acteurs associatifs et de migrants encouragent les discussions et les rassemblements. Les relations avec les Grand-Synthois sont plutôt bonnes, aucun incident n'est signalé. Certaines initiatives du maire, comme sa décision de scolariser les enfants du camp dans l'école de la ville, contribuent à relier La Linière à celle-ci. Néanmoins, la participation des habitants du camp à la vie du lieu ne ressemblera jamais à l'appropriation et aux partages entrevus à Calais. Kurdes dans leur quasi-totalité, les habitants du camp sont pour beaucoup sous l'influence des passeurs et d'un réseau puissant. Leur projet de vie en dépend : un passage vers la Grande-Bretagne au terme d'un voyage presque toujours douloureux et difficile. Cette réalité-là, déjà présente sur le Basroch, a tôt fait de rattraper La Linière. Ce n'est pas faute d'enquêtes, de surveillance, de présence et d'interventions des forces de police, d'arrestations à répétition. C'est la faute, peut-être là encore, à l'empressement ; faute aussi à une politique d'État dont on ne peut que rappeler qu'elle n'a jamais œuvré au maintien de ce camp dans de bonnes conditions. Ni, a fortiori, eu cet objectif. Humanitaires et associations à La Linière

sont rapidement confrontés aux passeurs, méfiants et parfois menaçants. Le business du passage est lucratif et la tentation de s'accaparer davantage de ressources peut être encore plus grande : racketter l'accès aux douches et aux repas, s'approprier et contrôler l'attribution des abris, moyennant un prix de séjour. Dans ce climat, certains habitants du camp, les mineurs en particulier, sont difficilement accessibles aux associations. Or réguler la vie dans le camp passe par la reconnaissance de l'autonomie des personnes, qui elle-même nécessite l'établissement d'un lien de confiance et la fourniture d'une information sur la vie du camp.

Pourtant, à La Linière, on n'informe pas les gens, ni des décisions, ni des visites importantes, ni des combats ou des luttes politiques quand elles ont lieu, ni des enjeux, ni de leurs droits ; c'est à peine si on leur dit qui fait quoi. Les règles d'accueil changent tous les trois mois. Comment penser une aventure commune qui se construit au jour le jour ? Les acteurs juridiques refuseront d'intervenir physiquement sur le camp, cibles des intimidations des passeurs qui y voient un risque pour leur activité. La Cimade ouvrira une permanence, mais à l'extérieur du camp, en centre-ville. L'information et l'orientation juridique, pourtant cruciales dans ces situations individuelles complexes, se limiteront donc aux orientations et aux seuls messages de l'État. Ceux-ci sont portés quotidiennement par les maraudeurs de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), chargés de promouvoir la demande d'asile en France auprès de personnes qui, pour beaucoup, souhaitent se rendre en Grande-Bretagne...

Les habitants de La Linière quant à eux sont pris en étau entre des passeurs, autoritaires et violents, et les autorités de l'État, décidées à ne pas laisser se développer un espace extraterritorial. Certes MSF s'inquiète de la détérioration de la situation, elle discute en interne de ses responsabilités vis-à-vis de ce camp qu'elle a initié et construit, et alors qu'elle est encore locataire d'une partie des terrains que ce camp occupe. Mais elle s'en éloigne malgré tout. Les raisons de cette attitude sont difficiles à discerner.

MSF ne travaillant plus du tout dans le camp à partir de la mi-août 2016 suite à la passation de ses activités médicales à l'hôpital de Dunkerque d'une part, et s'étant définitivement retirée des Hauts-de-France après le démantèlement de la « [Jungle](#) » à Calais en octobre d'autre part, il lui est devenu difficile de maintenir un suivi de la situation du camp. Dès le mois de septembre et suite au démantèlement, près de 400 personnes arrivent dans le camp, principalement des Afghans, repoussés dans les espaces collectifs où ils campent tant bien que mal, les abris non occupés ayant été démontés. Surpopulation, ras-le-bol des associations mises sur la touche, détérioration des habitats, tensions politiques persistantes entre mairie et sous-préfecture, rigueurs de l'hiver...

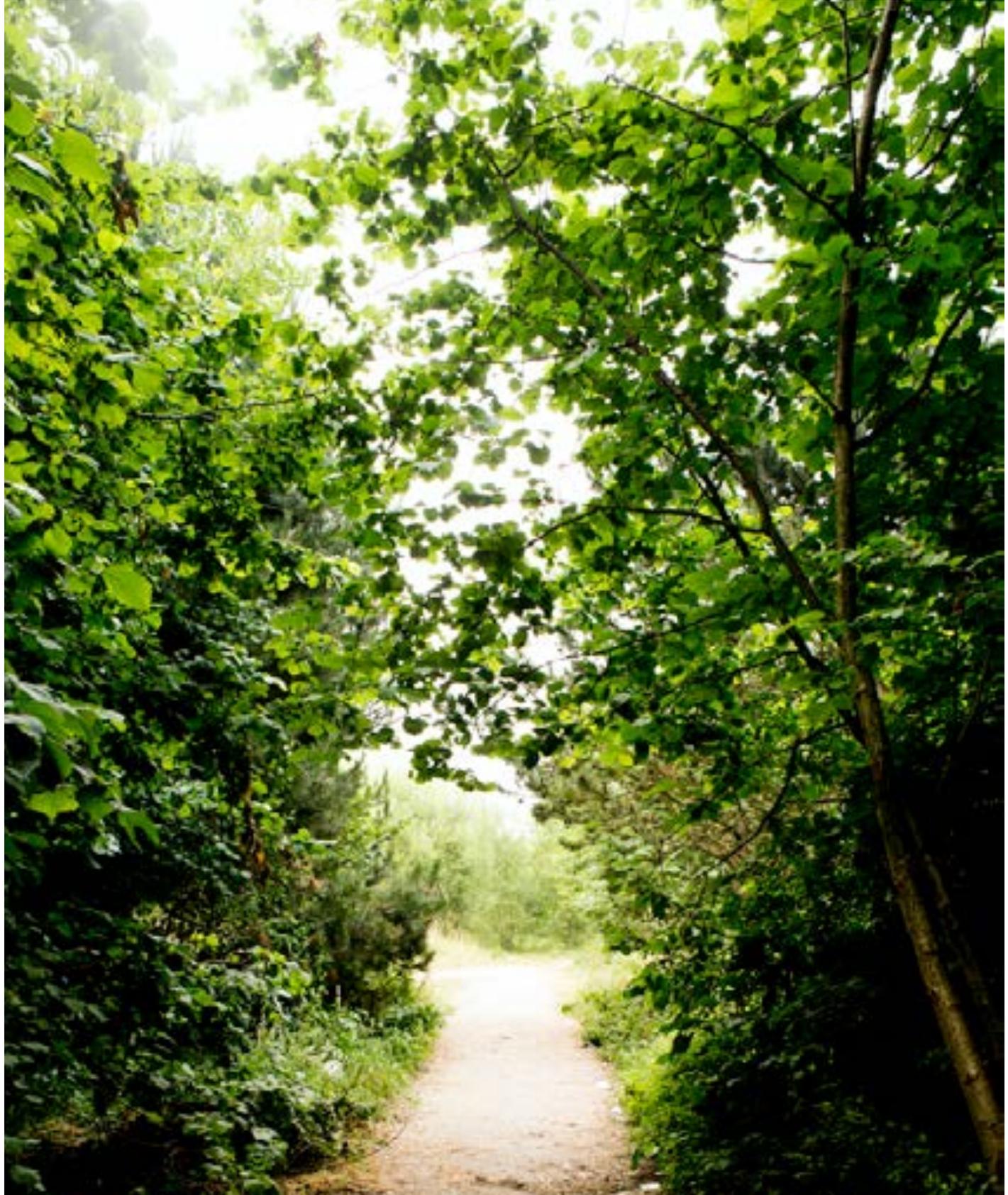
Tous les éléments sont réunis pour une explosion. Et c'est un incendie qui rebat les cartes. Depuis, parmi les habitants de La Linière, certains se cachent dans les bois, d'autres ont gagné Paris. La présence de tous ceux qui ne sont pas hébergés en Centre d'accueil provisoire suite à l'incendie est jugée illicite. Les migrants des Hauts-de-France sont pourchassés, et ceux qui tentent de leur venir en aide, associations ou individus, sont dissuadés de le faire.

Le projet de Grande-Synthe témoigne de la difficulté d'une initiative isolée, si courageuse soit-elle, à perdurer dans un environnement national et européen inhospitalier. Mais c'est peut-être avant tout au refus collectif d'assumer le choix de l'accueil au-delà de la mise à l'abri d'urgence, de poser en des termes clairs l'invention d'un modèle d'accueil pour des personnes en transit, que peut être imputée l'impasse, au moins partielle, dans laquelle s'est retrouvé le camp de La Linière.

" DANS LES BOIS "

BRUNO FERT

Photos prises dans le bois du Puythouck au cours du mois de juillet 2017



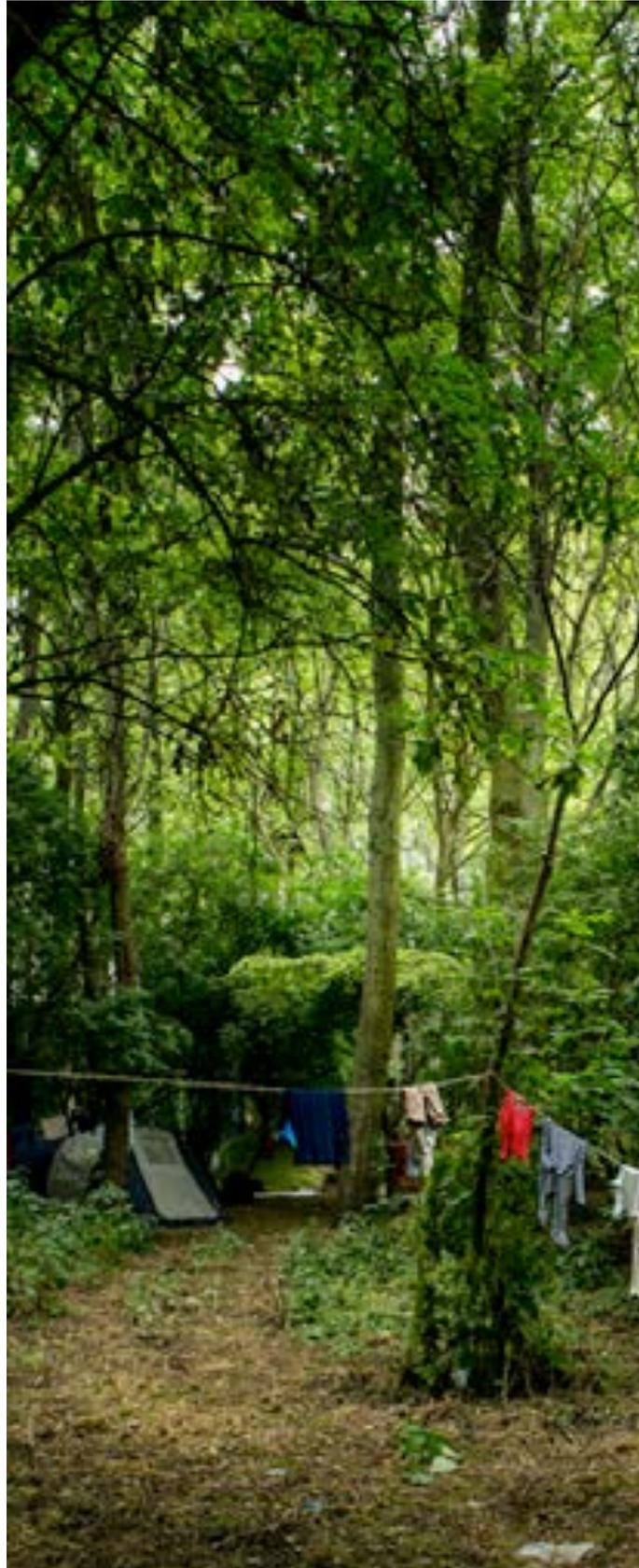


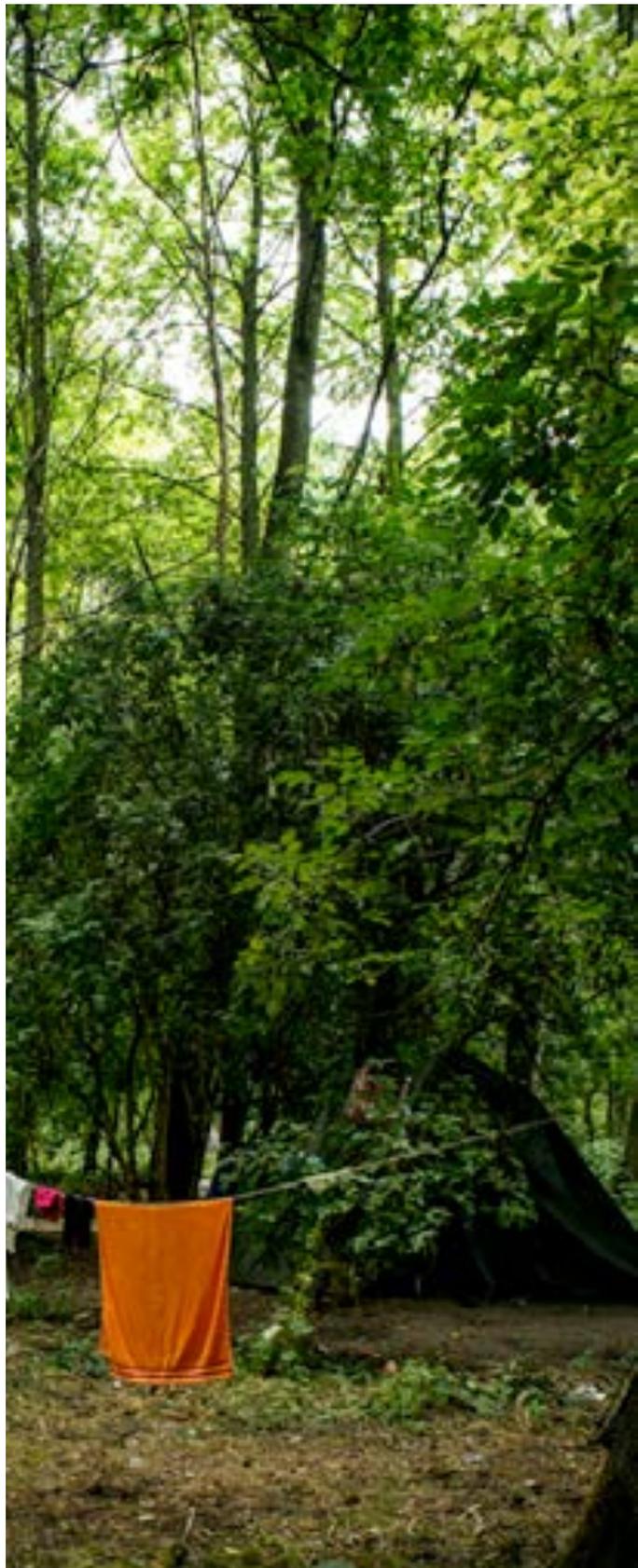














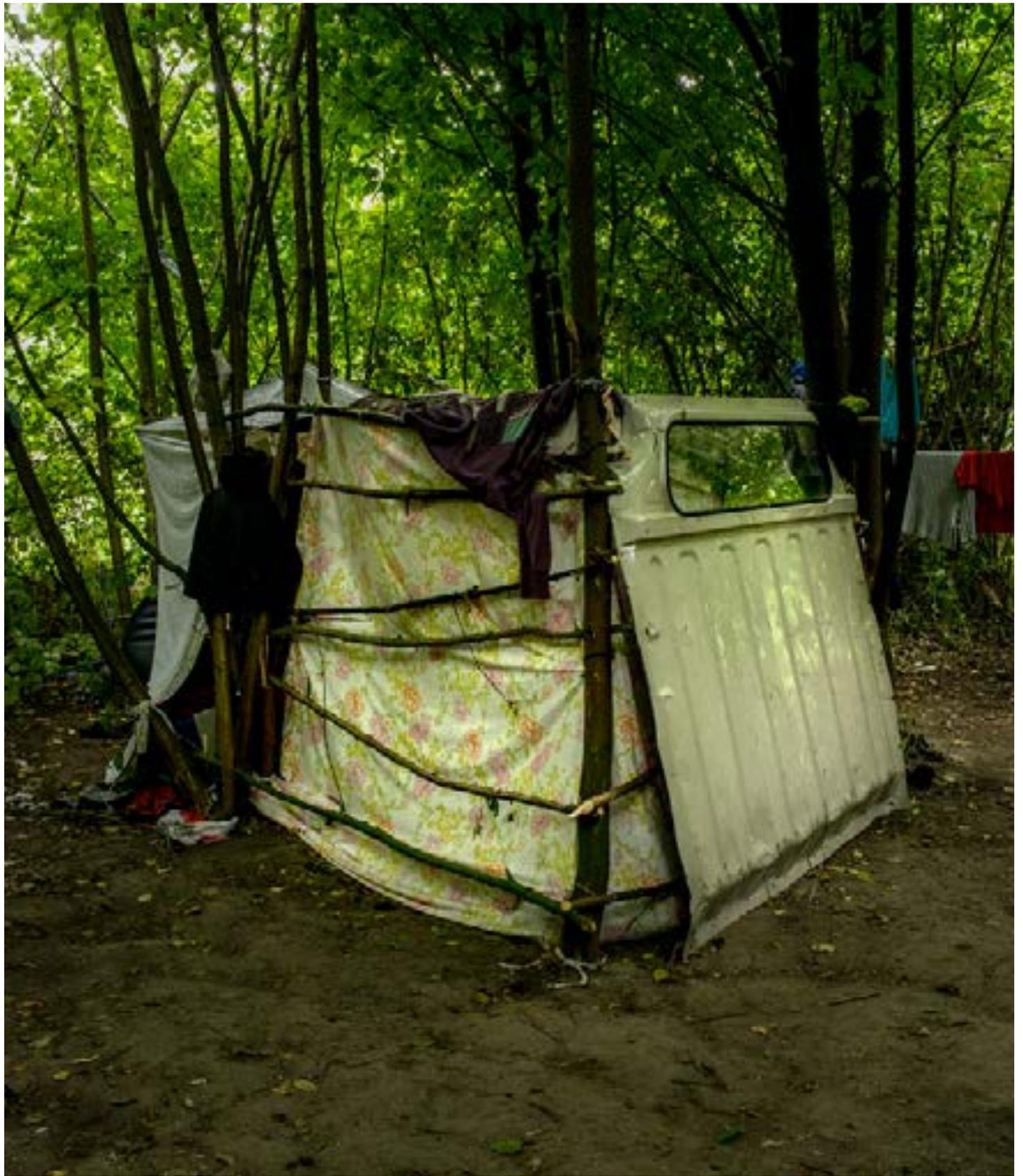




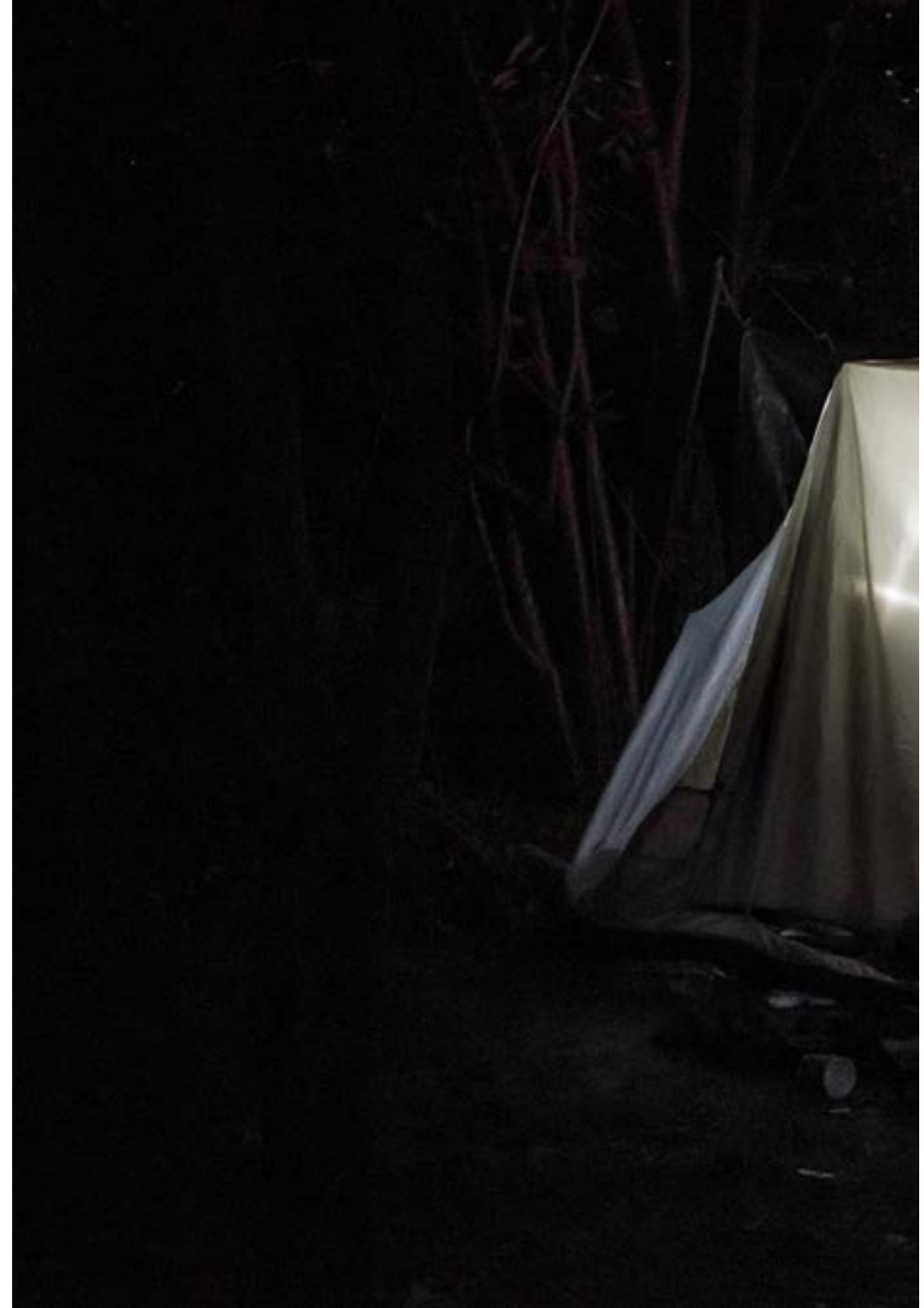






























**PENSER
LA VILLE
ACCUEILLANTE**

CYRILLE HANAPPE

PENSER LA VILLE ACCUEILLANTE

Le projet de la Ville Accueillante est une Pédagogie-Recherche-Action : s'appuyant sur une recherche approfondie des phénomènes urbains observés à Grande Synthe en 2015, 2016 et 2017, avec les étudiants, nous n'avons eu de cesse d'imaginer les scénarios d'évolution de la ville en relation avec ces « citoyens » d'un type nouveau : arrivés en nombre, en partance pour une bonne part, en séjour plus longs que prévus pour beaucoup et dont certains sont finalement devenus des résidents permanents de la communauté urbaine. En 2016, le Camp de La Linière venait d'ouvrir et il s'agissait de travailler sur son inscription et son devenir dans la ville de Grande Synthe. En 2017, sa destruction a fait évoluer la question et l'a ouverte à d'autres types de solutions, alors que le problème du logement de plusieurs centaines de personnes demeurait.

LA LINIÈRE EN 2021, QUARTIER D'ACCUEIL ?

Dans nos études du printemps 2016 avec les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville (ENSAPB) sur le site de la Linière, pour comprendre ce lieu, pour en penser le devenir, nous nous sommes donnés deux perspectives temporelles : la première consistait à se demander ce qu'il adviendrait des lieux six mois après l'étude de mai 2016, soit en novembre de cette même année, si le camp voyait sa population augmenter de 1.500 à 2.500 personnes. La seconde se portait à cinq années plus tard, en 2021, quand le nombre de réfugiés dans le camp aurait baissé à 500 personnes... quel serait alors le statut de ce lieu dans la ville ?

Le but était de faire évoluer la perspective, de dépasser les critères du camp, et d'y intégrer celui de la pensée du temps long : non pas la conception d'un lieu pensé comme temporaire mais comme un quartier d'accueil, inscrit dans la permanence et l'évolution lente de la ville. Ce lieu ne serait pas forcément réservé aux migrants

voulant aller en Angleterre, mais à tous ceux qui pour une raison ou une autre arriveraient dans la ville et auraient besoin d'un lieu de premier accueil. Nombre de champs nouveaux pour l'architecture et l'urbanisme peuvent alors se développer, fondés sur un certain nombre de principes.

Le premier est celui d'un lieu ouvert à celui qui arrive. Ce point fondamental définit un ordre qui se doit d'être non clos, qui puisse s'étendre soit de manière extensive, soit par une densité variable. Dans les deux cas, cet ordre doit garder son sens, son fonctionnement et son aménité quel que soit le niveau d'extension ou de densité des lieux. Cela va également avec un droit foncier plus souple et moins figé, où un droit d'usage dynamique remplace un droit spatial statique. Fondamentalement, le lieu est aussi ouvert pour que les gens puissent mieux en sortir un jour.

L'architecture qui va avec ce type de droit ouvert est forcément évolutive et recyclable. Elle peut apparaître en quelques heures, croître mais aussi décroître ou disparaître, dans tous les cas s'adapter en fonction de la taille des groupes (familles, groupement momentané de personnes...) qui l'habitent. Cela ne signifie pas une architecture de tentes ou de caravanes, car les temps d'occupation peuvent être très long. Cela ne signifie pas non plus un système modulaire de quelque type que ce soit tant ses modules ont constamment démontré leurs échecs dans le temps. On entend ici par architecture un système à même de fournir un service technique, qui va de la question de l'abri aux aléas du climat à la question des cuisines et des sanitaires, et qui prend en compte les systèmes de chauffage et de ventilation. Mais par-delà cette technicité que chacun est en droit d'attendre du lieu où il habite, il semble aléatoire d'imposer une symbolique esthétique globale aux lieux, tant ces pratiques ont démontré leurs échecs au cours du 20^{ème} siècle. C'est au contraire les notions d'appropriation, de diversité des modèles, d'expressions culturelles qui font sens aujourd'hui. Si un ordre commun doit être trouvé, ce peut être notamment par l'aménagement général des implantations, la conception des équipements, des espaces et des mobiliers publics.

Les architectures individuelles, elles, doivent être les expressions des usages et des cultures des gens qui les habitent ; cela ne signifie pas la création d'un musée du kitch mais bien au contraire l'invention d'un lieu d'une architecture signifiante, ergonomique, intelligente, utile et sociale.

De par son mode de formation, ce lieu peut également devenir un lieu de production économique. C'est ainsi que l'on peut souhaiter inventer un droit économique adapté qui permette l'émergence d'actions de micro-économie ou tout du moins des lieux de production et de travail, fussent-ils gratuits. Un réfugié militant du Parti Communiste Kurde (PKK) installé dans le camp nous racontait ainsi en juin 2016 comment le modèle gratuit existant dans le camp lui plaisait comme une utopie post capitaliste !

Dans sa longue analyse du « camp de réfugié parfait »¹⁴⁴, que constituait alors le camp de Kellis en Turquie- 14.000 personnes- la journaliste américaine Mac McClelland revenait sur la tension persistante entre les deux mauvais choix qui s'offrent généralement aux réfugiés : le camp ou une vie urbaine précaire, cette deuxième situation étant celle de plus de la moitié des réfugiés dans le monde. Comme on peut le voir à Paris depuis des années, et plus particulièrement depuis l'été 2016, des milliers de migrants, adultes mais aussi mineurs, vivent un enfer en étant chassé quotidiennement de leurs lieux de vie, et même réveillés plusieurs fois par nuit quand ils ont trouvé un abri précaire pour dormir. La solution de la précarité urbaine semble tout aussi terrible que celle du camp. Même si elle semble pouvoir permettre une meilleure inscription dans le milieu économique et social général, elle soumet les exilés à une violence et une tension dont ils sont protégés dans les camps. Inversement, il est plus facile en camp de tomber dans le statut tant redouté par le HCR de « Situation de Réfugiés Prolongée » qui s'acquiert au bout de cinq ans et qui signe le début d'une inadaptation profonde à la vie économique classique. Ce mauvais choix qui se présente aux

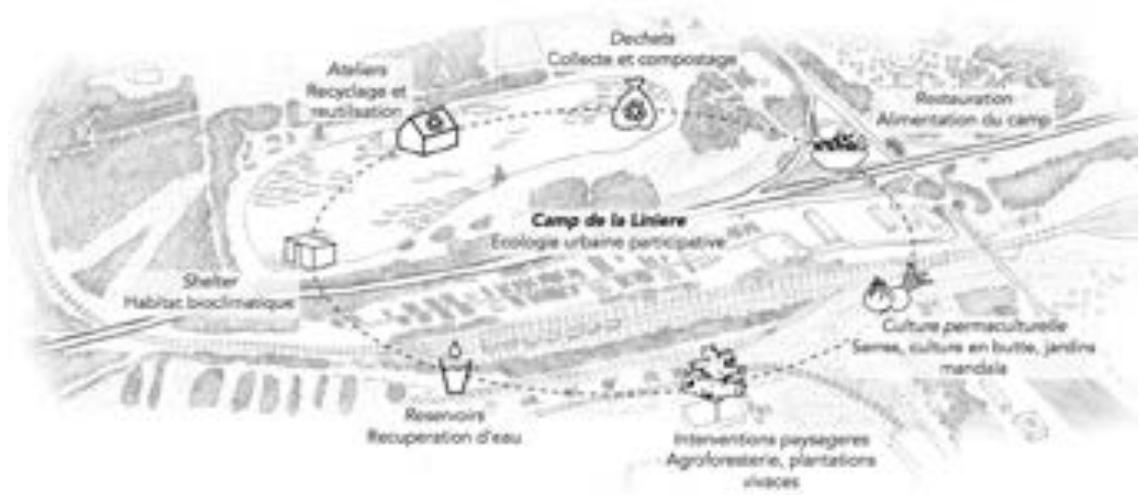
144 *New York Times* – 16 février 2104 - (McClelland 2014)

exilés, que l'on trouve maintenant en France, se retrouve dans de nombreux endroits de la planète.

Du printemps 2015 à l'automne 2016, entre les rues de Paris et le camp de grande Synthe dont les capacités étaient limitées, nombre d'exilés en France ont eu un troisième choix : le maelstrom public/privé, étatique et anarchique, à la fois concentrationnaire et « autogestionnaire » de la jungle de Calais qui n'était pas réservée aux personnes désireuses de partir en Angleterre. Les 45 % de Soudanais qui l'habitaient, en particulier, étaient le plus souvent simplement dans l'attente du retour administratif de leur demande d'asile en France dont le délai dépassait alors l'année. Malgré toutes les tentatives étatiques de l'éradiquer, la jungle de Calais présentait une solution mixte intéressante.

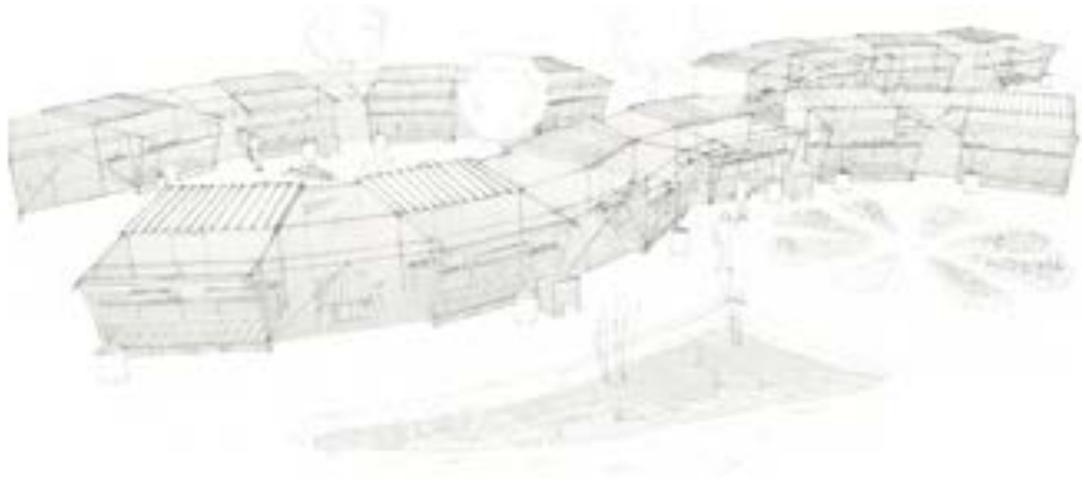
En 2016, les étudiants de Belleville ont proposé des solutions essentiellement axées sur l'évolution de La Linière vers un éco quartier renouvelant les questions de démocratie locale, d'auto alimentation et de permaculture au sens large. Parmi les projets les plus intéressants se trouvait l'idée d'en faire un lieu de production et de vente d'agriculture urbaine bio inscrite dans un lieu de vie lui-même recyclable et évolutif, intégrant les notions de déplacement et de parcours résidentiel en lien avec le reste de l'agglomération. Nous en détaillons ici quelques-uns :

Le projet de Paul Thiery et Anaïs Petitjean repose sur « l'élaboration d'une cité écologique sur une base permaculturelle. L'objectif est de donner les moyens aux réfugiés de concevoir leur propre environnement, et ainsi les rendre progressivement autonomes. L'enjeu est durable et résilient. La permaculture permet aussi de rendre les individus moins dépendants des systèmes de production et de distribution industriels. Ce projet permettrait le développement d'une diversité d'activités à travers différents programmes : habitat partagé, agriculture urbaine, recyclage, économie circulaire et collaborative, réduction des déchets. Les axes guidant de projet se résument en ces principes : l'autogestion, l'auto- construction et l'autogestion alimentaire. Ce projet viendrait activer les échanges locaux, ruraux et urbains. »



«L'Ecovillage de La Linière» - Studio C.Hanappe 2016 ©P.Thiery, A.Petitjean, ENSAPB

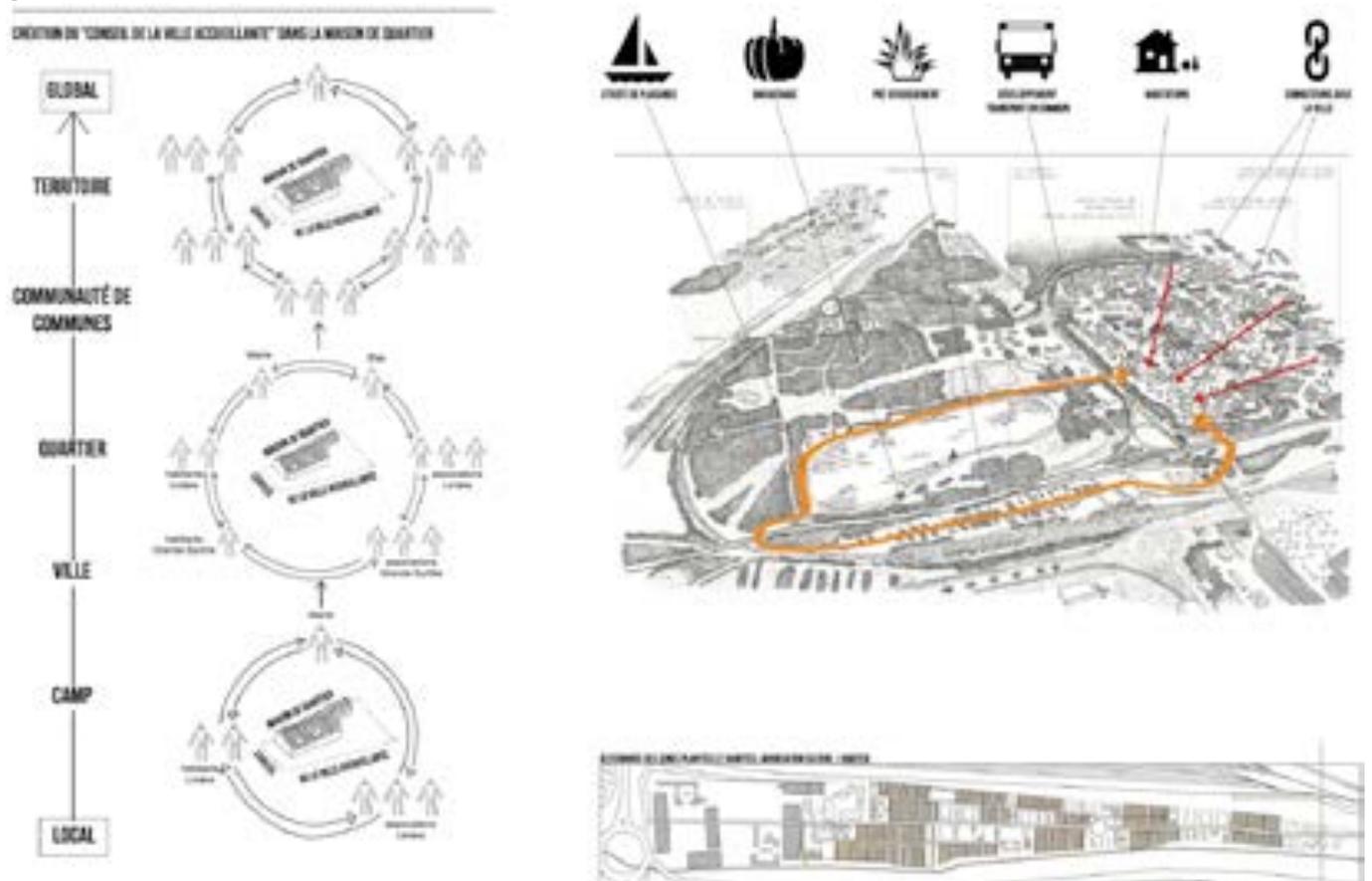
Partant des cabanes MSF existantes sur le site, ils reprenaient celle-ci pour les faire évoluer vers un mode de construction permettant une mixité de logement, de production maraîchère et de vente des légumes récoltés.



- Les serres bio-climatiques
 1 shelter + 1 serre-biosthétique + 1 réservoir de récupération d'eau de pluie + plantations permaculturelles
- Interventions paysagères
 Agroforesterie + biocharbon + litres de peinture + Plans-Sièges vivaces
- Réorganisation spatiale
 Gestion afin de créer des relations synergiques + Satisfaction de l'implantation des shelters
- Compostage / Recyclage
 1 espace de collecte et objets + 1 atelier de recyclage et de réutilisation + 1 atelier de formation & la construction
- Récupération d'eau
 Réservoir de récupération d'eau de pluie + Distributeur pour le circuit de la permaculture

«L'Ecovillage de La Linière» - Studio C.Hanappe 2016 ©P.Thiery, A.Petitjean, ENSAPB

Victor Lebrun et Pilho Jung, s'intéressaient plus aux questions de démocraties en prônant l'idée d'une « Ville Participative » en créant un « Conseil de la Ville Accueillante » dans la maison de quartier et en insérant la Linière dans un réseau plus large reliant les différents quartiers de la ville. L'idée étant d'inventer un nouveau modèle de gouvernance permettant de définir un modèle dynamique de gestion des territoires.



«Une ville participative» - Studio C.Hanappe 2016 ©Victor Lebrun , Pilho Jung, ENSAPB

De la même manière, Jennifer Noël et Claire Bouthegourd proposaient d'insérer La Linière dans un réseau et un parcours culturel créant une forme de lien et d'unité entre les quartiers de Grande Synthe. Ce réseau aurait été articulé autour de communs constitués de petits bâtiments se développant autour de différents thèmes : l'art culinaire, fabrication de petits objets ou de mobilier, planter, cuiller, manger ou boire une tasse de thé – autant de pratiques existant dans le monde entier mais avec des modes d'action différents suivant les origines. Ces lieux auraient ainsi pu constituer des pôles d'échanges ouverts à tous dans la ville.

L'ensemble de ces projets s'inscrivaient donc dans une logique où le camp n'aurait pas brûlé et où le terrain de la Linière aurait pu avoir une évolution continue comme quartier en devenir de Grande Synthe. Les projets des étudiants manquaient sans doute d'une certaine ambition sur l'architecture, la transformation et l'évolution de ce territoire ; peut-être en s'inscrivant de manière trop poussée dans une logique de décroissance, de « low tech » et d'économie faible.

2017 – APRÈS LA LINIÈRE, PENSER L'ACCUEIL À GRANDE SYNTHÉ UN CADRE DE PENSÉE À REDÉFINIR

L'incendie de la Linière a amené notre équipe et les étudiants de 2017 à repenser la forme de l'architecture de l'accueil à Grande Synthe de manière très différente, dans une perspective plus ouverte, libérée de ce qui existait au site de la Linière.

En 1966, l'architecte et théoricien britannique Cedric Price titrait une de ses conférences, se référant au mode de pensée dominant des architectes : « La technique est la réponse, mais quelle était la question ? ». Cedric Price, un des précurseurs du mouvement High Tech qui connaîtrait ses plus grands succès au cours des années 1970 et 1980, pensait que l'architecture devait être évolutive et mobile pour pouvoir s'adapter aux incessants changements de la vie, le temps devenant ainsi une quatrième dimension à intégrer dans tout projet d'architecture.

Pour ne pas tomber dans l'écueil le plus classique des architectes, à savoir répondre à une question qui n'est pas posée, nous avons donc décidé de nous donner un cadre de pensée. Ce travail de prospective a été engagé dans une démarche plus scientifique, s'appuyant sur des outils offrant un cadre de référence unique entre les projets, un cahier des charges qui nous permettrait de pratiquer une auto-évaluation des projets ;

Nous avons pour cela défini deux ensembles d'indicateurs : ceux liés aux « trois piliers » du Développement Durable de Rio, et ceux liés au Cercle de Stevenson.

Les « Trois piliers » de Rio

Le premier de ces cadres est lié aux « trois piliers » définissant le développement durable dans la Convention de Rio et l'Agenda 21 de 1992 : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Le modèle des trois cercles entremêlés liés à ces trois piliers (social, économique, environnemental) définit l'équitable à la croisée du social et de l'économique, le viable entre l'économique et l'écologique, le vivable à l'intersection du social et de l'écologie, le Développement Durable lui-même se trouvant à l'intersection des trois piliers.

Nous avons cherché à identifier comment ce modèle peut se développer et s'appliquer sur la question qui nous préoccupe ici : celle de la Ville Accueillante. Par un travail collectif de « Design Thinking », nous avons distingué trente indicateurs conceptuels nous semblant à même de permettre un tel type d'évaluation, relatifs aux champs sur lesquels l'architecte et la construction peuvent avoir une influence :

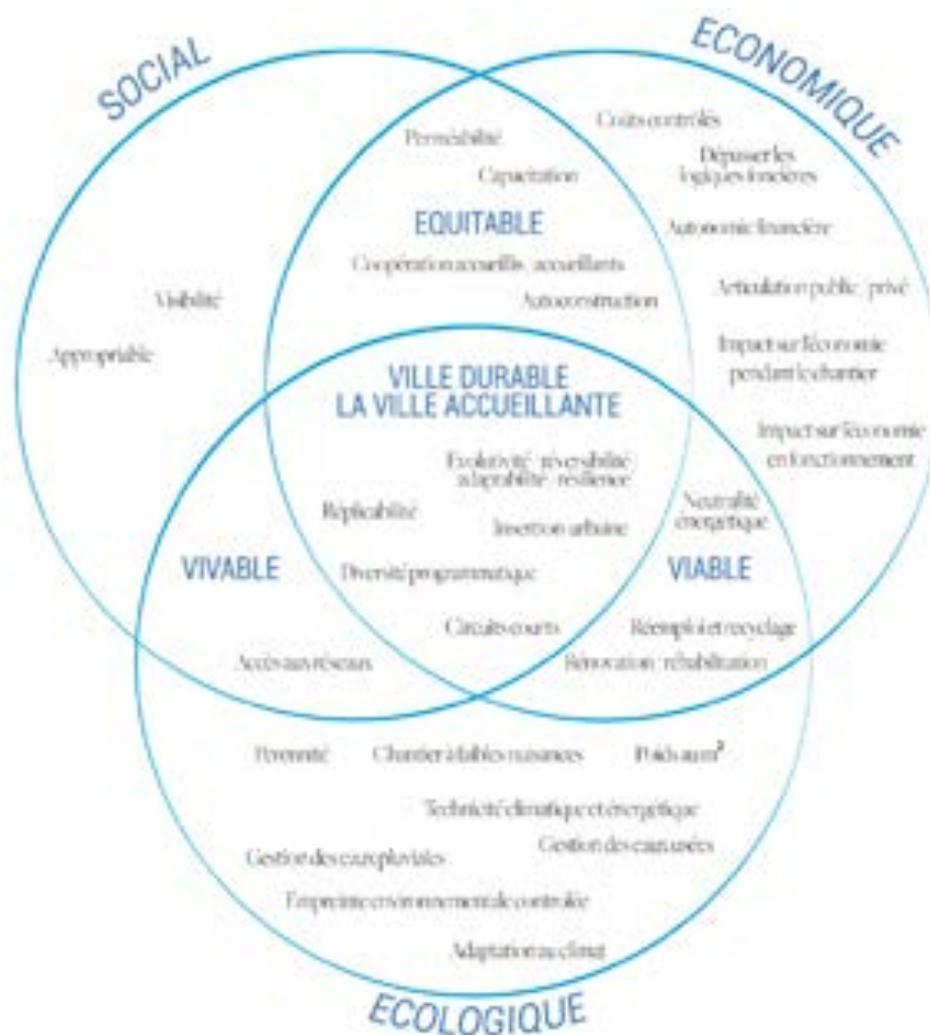
1. Visibilité
2. Appropriation par les habitants
3. Perméabilité et insertion urbaine
4. Capacitation (empowerment)
5. Coopération accueillis/accueillants
6. Participation de tous
7. Autoconstruction
8. Coûts contrôlés
9. Dépassement des logiques foncières
10. Autonomie financière
11. Articulation public/privé
12. Impact sur l'économie locale pendant le chantier
13. Impact sur l'économie locale en fonctionnement
14. Neutralité énergétique
15. Réemploi et recyclage

16. Rénovation/réhabilitation
17. Evolutivité/Réversibilité/Adaptabilité
18. Résilience
19. Réplicabilité
20. Diversité programmatique
21. Circuits courts
22. Accès aux réseaux
23. Pérennité
24. Chantier à faibles nuisances
25. Poids au mètre carré
26. Technicité climatique et énergétique
27. Gestion des eaux usées
28. Gestion des eaux pluviales
29. Empreinte environnementale contrôlée
30. Adaptation au Climat

Ces trente indicateurs ont alors été distribués entre les différents cercles correspondants au développement durable. Les indicateurs pouvaient ne relever que d'un seul des trois piliers, de deux ou des trois : par exemple la question de « l'appropriabilité » des lieux, le fait qu'ils puissent être modifiés et transformés par les habitants, ne relève que du social. De la même manière, la question des coûts de construction ou du mode de financement ne relèvent que de l'économique, tandis que la gestion des eaux usées et pluviales ne relève que de l'écologie. D'autres indicateurs se retrouvent entre deux piliers, comme par exemple la notion d'auto construction qui relève aussi bien du social que de l'économique ou celle du réemploi et du recyclage qui relèvent de l'économique et de l'écologique. Enfin, un certain nombre de critères sont à la croisée des trois piliers, comme le fait d'utiliser des circuits courts, l'évolutivité, la réversibilité, l'adaptabilité et la résilience qui relèvent des trois piliers (et qui seraient donc, dans cette logique, les seuls relevant véritablement du « développement durable »).

Cette répartition permet alors une évaluation des différents projets au titre de ces trois piliers : chacun des indicateurs se voit attribuer

une note, de 1-Faible à 5-Fort. Ces évaluations peuvent être reportées sur des diagrammes en radar liés à chacun des piliers, ce qui permet de comparer les différents projets les uns par rapports aux autres, en considérant que le projet ayant l'emprise maximale sur le radar est celui qui a le plus de chances de réussite, d'appropriation et d'intégration dans le temps long...



Les organisations bien traitantes : le Cercle de Stevenson

L'objet premier de cette recherche est de travailler aussi bien sur le bien-être des personnes accueillies que celui de celles qui les accueillent. La Ville Accueillante, sa forme architecturale et urbaine, procède des personnes qui l'habitent et la vivent. Il était à ce titre important de se donner des critères qui permettent d'évaluer ce bien-être en lien avec la forme de l'accueil. Jusqu'à il y a peu, le seul modèle simple à disposition et à même de guider toute démarche de conception sur le sujet était la *Pyramide de Maslow*, un modèle qui datait des années 1940 et qui repose sur l'idée d'une gradation des besoins humains. Le premier des besoins, qui forme la base de la pyramide, correspond à tout ce qui est physiologique : Faim, soif, survie, sexualité, repos, habitat. Le deuxième niveau correspond au besoin de sécurité et de confiance. On passe ensuite à l'appartenance, puis au besoin d'estime et pour enfin avoir, au sommet de la pyramide, le besoin de s'accomplir. Ce dessin pyramidal suggère que seuls un nombre réduit de personnes peuvent avoir accès au plus haut de ces niveaux. Si cette hypothèse pouvait avoir une forme de pertinence dans les années 1940, cette proposition n'a plus de sens aujourd'hui, quand la quasi-totalité des migrants et réfugiés sont des personnes ayant un bon niveau d'éducation et un accès à l'information qui ne permet plus de penser que l'unique satisfaction des besoins premiers saurait leur suffire.



La logique de la Pyramide de Maslow donnerait à penser que la forme de l'accueil pourrait se contenter d'assurer le premier degré de celle-ci, et que les autres « degrés » pourraient être envisagés uniquement dans un second temps. Cette logique ne résiste pas à l'expérience. Il y a malheureusement certaines raisons de penser que l'incendie de la Linière s'est produit car quasiment aucun des besoins dépassant ceux liés à la physiologie n'y étaient assurés, si ce n'est pas des initiatives ponctuelles de différents acteurs, mais qui ne faisaient pas partie d'une politique établie sur le camp.

Il existe peu d'outils permettant d'évaluer le bien-être des personnes de manière objective. Dans son ouvrage « L'Economie du Bonheur »¹⁴⁵, l'économiste Claudia Senik montre la difficulté d'une telle évaluation. Alors que l'on sait que l'unique accès aux biens ou aux services en est décorellé depuis des décennies, les enquêtes reposant sur l'auto évaluation sont souvent marquées par des référents mentaux culturels propres aux personnes qui rendent l'objectivisation d'une telle mesure difficile.

L'économiste Amartya Sen et la philosophe Martha Nussbaum ont proposé le modèle dit des « Capacités » basé sur les postulats suivants :

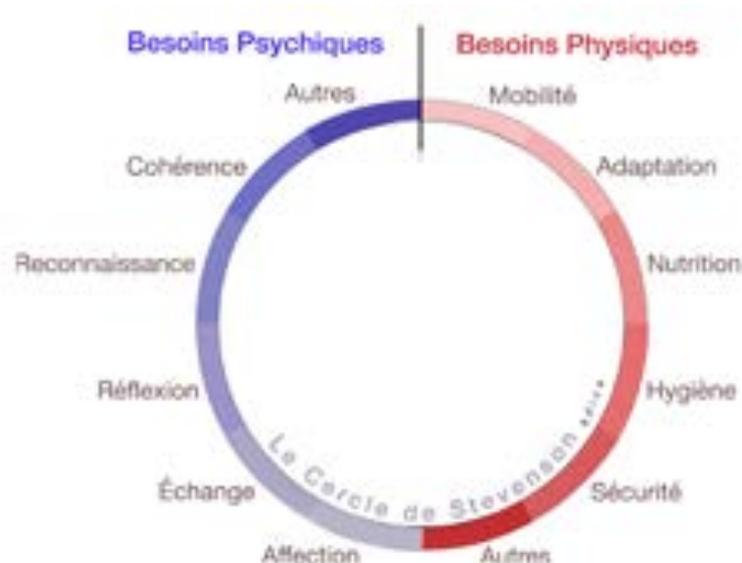
- L'augmentation des biens ne signifie pas forcément une amélioration du bien-être
- Il faut s'intéresser avant tout à la façon dont sont distribuées les opportunités et les libertés (plutôt que les actifs ou les droits) à l'intérieur de la société.
- Fonctionnements = réalisations : le moyen est plus important que le résultat
- Capacités = ensemble des opportunités
- La liberté individuelle à choisir et à apporter les choses qu'il ou elle apprécie est appelée l'Agence..

Comme on peut l'observer, le système est relativement complexe à utiliser et plus encore à évaluer.

¹⁴⁵ Claudia Senik, « L'Economie du Bonheur », La République Des Idées, Seuil, Paris 2014

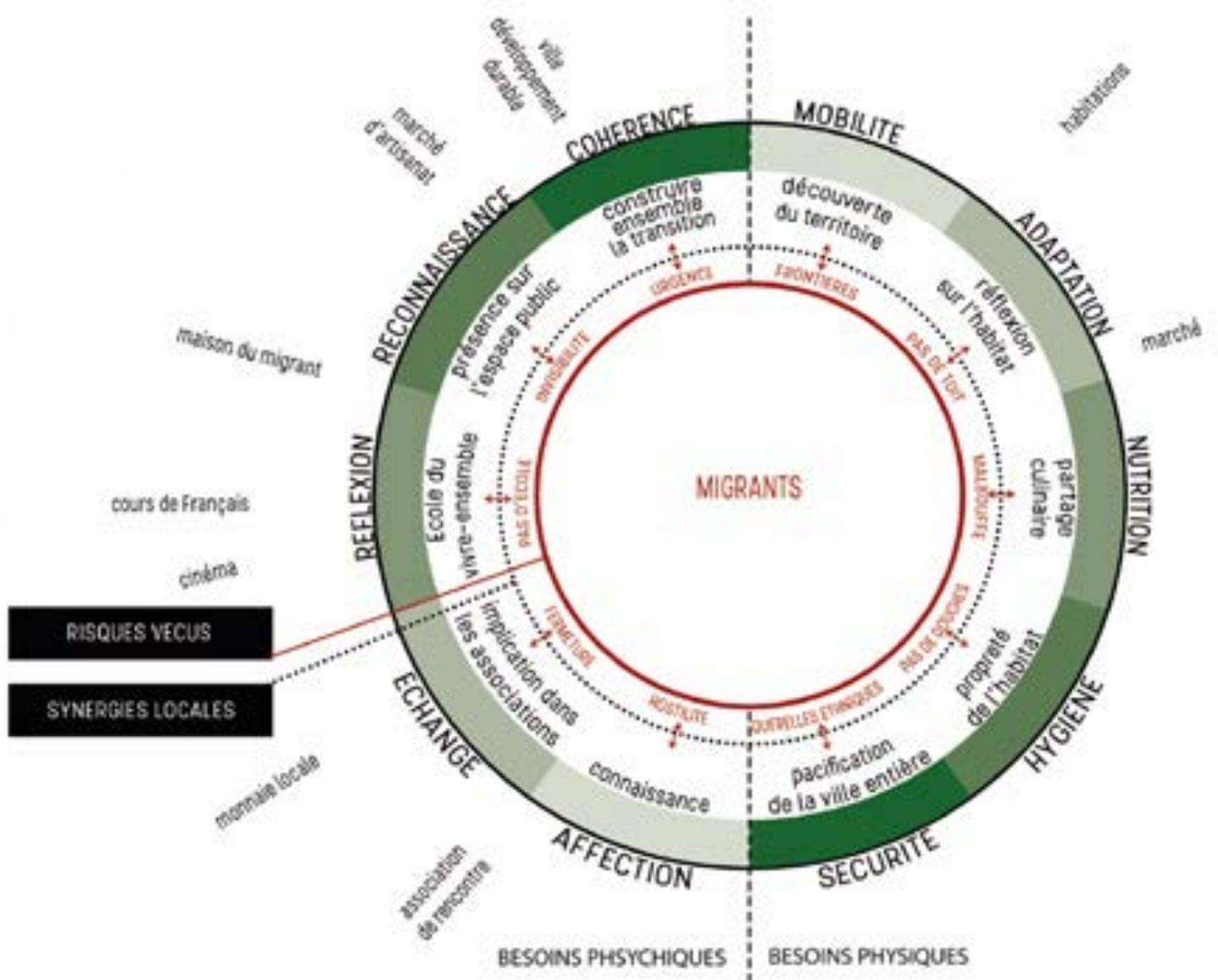
Le Cercle de Stevenson a été mis au point par un cercle de trois chercheurs et présenté dans un ouvrage publié en 2016 : « les Organisations Bienveillantes »¹⁴⁶. Son originalité repose sur le fait que les cinq niveaux de besoins qui se présentaient de manière superposée dans une idée de décroissance des besoins dans le cadre de la pyramide de Maslow sont ici réunis dans un cercle qui souligne l'importance égale de tous ces besoins. Ces besoins sont décomposés en cinq besoins psychiques (Affection, Echange, Réflexion, Reconnaissance, Cohérence) et cinq besoins physiques (Mobilité, Adaptation, Nutrition, Hygiène, Sécurité).

Placé en licence Creative Commons dès janvier 2017, il offre une grille d'analyse d'usage assez simple, d'autant plus qu'elle peut être adaptée en fonction des cas étudiés.



En présence ou en construction de toute situation, il est possible d'analyser les faits ou le projet au prisme de chacun de ces besoins et le cas échéant d'en faire une évaluation, de la même manière que pour les « radars » d'analyse des cercles du développement durable. Les étudiants du studio ont adapté ce modèle à la question qui nous occupe ici à savoir celle de l'accueil et du non-accueil des migrants.

146 Mickaël Bardonnnet, Michel Lefebvre, Pierre Mongin, « Les Organisations Bienveillantes », Adice Editions, Paris, 2016



Le Cercle de Stevenson appliqué à la question des migrants : le cercle extérieur vert est le cercle de Stevenson des besoins humain, le cercle intérieur rouge correspond aux (non) politiques actuelles, les maltraitances qui y sont liés et les risques auxquels ils exposent les migrants, le cercle du milieu correspond à la définition de politiques possibles, pour répondre aux besoins des personnes par les synergies locales. A l'extérieur du cercle sont donnés des exemples d'autres politiques possibles en réponse à ces sujets. ©ENSAPB, C.Del Fresno, J.S.Fernandez, C.de Romémont

D'abord en ce qui concerne la plupart des politiques actuelles, celle que l'on pourrait appeler la Ville Hostile : au besoin de mobilité sont opposées toutes les frontières, au principe de cohérence celui de la gestion désorganisée de l'urgence, à la reconnaissance, l'ignorance et l'invisibilité, à l'adaptation, la nutrition et l'hygiène, l'absence de toit, de nourriture et de sanitaires ; il est répondu au besoin d'affection par l'hostilité... on peut observer qu'on ne trouve de réponse favorable sur aucun des dix besoins fondamentaux qui sont bien au contraire tous frontalement contrariés.

Ce modèle négatif a permis alors de mettre en place le schéma qui pourrait être inverse et qui répondrait positivement à l'ensemble de ces besoins, ou qui du moins en définirait les objectifs sur une base ouverte : Les frontières sont levées pour répondre au besoin de mobilité (conformément à l'article 13 de la déclaration des Droits de l'Homme), des logements appropriables et adaptables sont proposés pour répondre au besoin d'adaptation. De la même manière, les gens peuvent se faire à manger eux-mêmes, ils bénéficient de bonnes conditions de salubrité en ce qui concerne l'hygiène et leur sécurité est assurée par un exercice classique des fonctions de police. En ce qui concerne les besoins psychiques, les besoins d'affections et d'échange sont assurés par le libre choix des personnes avec qui on cohabite, l'accès à l'enseignement d'une part, la prise sur son environnement de vie, favorisent le travail de réflexion ainsi que la cohérence. La fin de l'invisibilisation et la participation aux choix qui concernent les gens permet d'assurer la reconnaissance nécessaire...

UNE DÉFINITION DE L'ARCHITECTURE DE L'ACCUEIL

L'objet de cette recherche aura été d'aborder la question de l'architecture de l'accueil avec une vision globale et de long terme pour ne pas retomber dans l'écueil de la pensée de l'urgence et de la précipitation : l'arrivée de personnes en nombre dans certaines cités européennes dans des proportions qui excèdent leurs capacités d'absorption classiques ne manque pas de poser des questions sur la forme, l'urbanisme et l'architecture de celles-ci.

La spatialisation de l'accueil ne constitue qu'un des volets de politiques qui doivent être beaucoup plus globales. Elle doit néanmoins être définie précisément car elle répond à des logiques techniques et foncières fort différentes des approches constructives classiques.

L'architecture de l'accueil demande une grande rapidité dans son mode de production, mais elle ne peut faire l'économie de la réflexion sur le temps long et de son inscription dans des politiques urbaines globales : ces lieux de vie sont insérés dans les villes et les quartiers qui les entourent et y demeurent souvent bien plus longtemps que les logiques d'urgence donnent à le penser au départ. Ces lieux de vie présentent la particularité d'avoir à penser plus que d'autre leurs transformations ultérieures, du fait même de leur objet et de leur dépassement des logiques foncières classiques. Penser l'accueil, c'est penser la forme de la ville de demain dans une approche qui intègre accompagnement de la mobilité, dignité, respect, émancipation des hommes mais également écologie, rapidité d'installation, transformation et recyclage de l'acte constructif. Le droit à la mobilité est adossé au droit à la ville.

Six scénarios possibles ont été identifiés pour donner forme à cette ville accueillante. La première qui vient à l'esprit est celle de construire des quartiers d'accueil : dépassant la logique de camps, ces lieux de

vie s'inscrivent dans les villes et les quartiers qui les entourent, dans une approche du temps long. Si leur mode constructif peut recourir à la préfabrication ou à l'utilisation de modules, ils n'en sont pas moins pensés avec autant et même plus d'attention que celle que l'on porte à l'architecture du logement classique. Qui dit quartier dit cogestion des lieux avec les habitants et relèvement économique à travers l'autorisation de micro-entreprises.

Une deuxième option consiste à Investir des logements inoccupés ou voués à la démolition. Ces logements le sont souvent car leurs typologies ne correspondent plus aux modes de vie actuels (grands appartements, souvent) ou parce que leurs implantations ou leur formes architecturales (tours et barres) les rendent inattractifs. Les cloisonnements intérieurs sont souvent structurels et ils ne sont pas forcément faciles à transformer. Cette solution doit néanmoins être étudiée avec attention car quand les bonnes conditions sont réunies, elles peuvent présenter une solution à moindre coût, très efficiente socialement, et notamment être l'occasion de redynamiser certains centres de petites villes en déshérence.

Il est également possible, comme l'Allemagne l'a fait, de construire des petits bâtiments d'accueil avec des hébergements et des services dédiés, des « Maisons de Migrants » intégrés et réparties dans les villes. Ces petits bâtiments offrent également des services de proximité aux riverains comme l'accès à des équipements informatiques partagés, des espaces de coworking ou plus simplement des lavomatiques...

Autre possibilité largement utilisée Outre Rhin et en particulier à Berlin, mais également à Athènes : Investir les bâtiments tertiaires abandonnés, comme des bureaux en centre-ville ou certains entrepôts en proche périphérie. Des interventions mineures et la mise en place de modules de vie légers permettent d'investir ces lieux dans de bonnes conditions de confort pour tous. L'avantage de cette solution est de pouvoir être mise en place très rapidement, à moindre coût, et de pouvoir être évolutif dans ses conditions d'accueil et de confort.

Une approche plus audacieuse architecturalement serait de construire des bâtiments réversibles, servant aujourd'hui à l'accueil,

mais demain à de l'hôtellerie ou des résidences services (étudiants ou personnes âgées), voire même des bureaux. Il s'agit ici d'une approche du développement durable dans la construction qui fait la distinction entre le lourd (le gros-oeuvre, la plomberie, les réseaux...) et le léger (les cloisons, les façades, les menuiseries intérieures..). Le lourd est conçu pour demeurer des décennies, tandis que le caractère transformable du léger, qui représente environ 50% du coût de construction, est reconnu.

Alors que l'on commence à parler de « friches pavillonnaires », et que le modèle pavillonnaire tend à montrer les limites de son évolution et de ses possibilités de reconversion, alors que de nombreux élus dénoncent la multiplication des « marchands de sommeil », il pourrait être intéressant d'en reconnaître positivement l'existence et d'aborder la transformation, la création et l'évolution de ce type d'habitat par la densification raisonnée comme partie de la solution du mal logement de certains.

Enfin, il serait peut-être enfin temps de reconnaître les quartiers précaires comme des établissements humains et de les sécuriser : cette approche s'opère avec succès dans de nombreux pays du monde car elle ne vient pas détruire les solidarités et les économies fragiles existantes entre des habitants aux statuts précaires. La « question des bidonvilles » a cessé d'être une question dans nombre de pays, pour être reconnue comme une typologie urbaine parmi d'autres, alors que 30 % de la population mondiale habite dans des quartiers informels. Il s'agit alors de leur donner un statut de droit, d'y mettre en place des services communs, de faire baisser les risques (incendie en particulier), de travailler sur les sols, et de favoriser les interactions entre les quartiers.

Ces six scénarios ne sont pas en concurrence les uns avec les autres : ils sont appelés à être intégrés dans des démarches globales qui peuvent s'additionner et se mélanger les unes aux autres en fonction des politiques et des conditions d'accueil locales, et ce de manière synchrone, ou en se chevauchant les uns avec les autres au

cours du temps. Plusieurs points demeurent néanmoins comme des constantes : l'importance des villes et des politiques municipales dans l'invention de l'accueil doivent être pleinement reconnues en évitant toute pensée centralisatrice sur le sujet ; c'est aussi dans cet esprit qu'il est fondamental d'impliquer tous les acteurs locaux, administratifs, associatifs, économiques qui doivent être parties prenantes dans la construction au sens large de cet accueil et y trouver leur compte.

Il est par ailleurs nécessaire de laisser se mettre en place des micro-économies au sein des lieux d'accueil : dans tous les cas trop faibles pour gêner les activités économiques environnantes, elles sont des vecteurs de qualité de vie pour les lieux tout en permettant le relèvement de tous. Il s'agit de penser les lieux non comme des culs de sac mais bien au contraire comme des tremplins dans lesquels les personnes et leurs capacités sont reconnues pour aller dans le sens de l'émancipation personnelle. C'est dans cet esprit que la cogestion doit être la règle pour reconnaître les habitants comme des acteurs à part entières et non comme des personnes assistées, à charge pour la société.

Enfin, les lieux ne doivent pas être monofonctionnels mais bien au contraire ouverts à différents types d'activités adressées à tous. Si on peut penser au modèle des zones franches urbaines pour les activités économiques, les résidences artistiques peuvent par exemple se montrer particulièrement fertiles dans les coexistences et la vie des lieux.

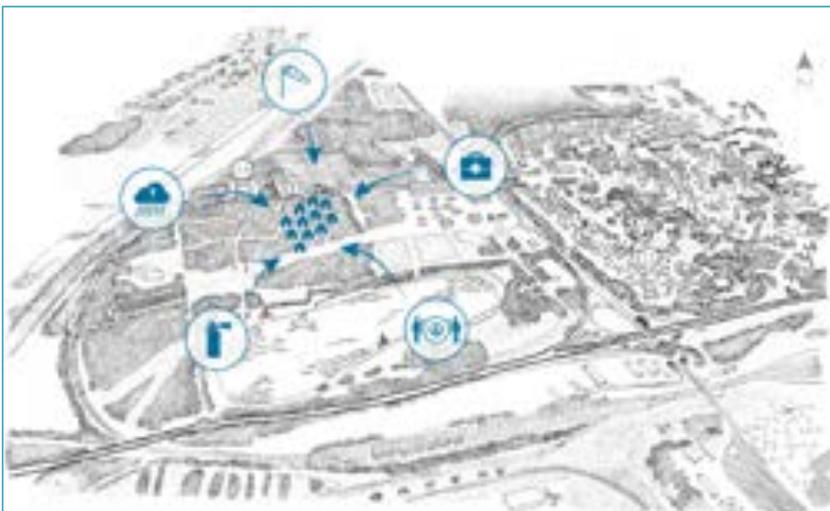
L'accueil des personnes déplacées, réfugiés aujourd'hui, mais demain potentiellement victimes de catastrophes naturelles, s'inscrit dans la longue histoire des établissements humains. Penser la ville accueillante, c'est penser la ville de demain : transformable, légère, écologique, recyclable...mais avant tout humaine.

SIX SCÉNARIOS POUR LA VILLE ACCUEILLANTE

Les six scénarios pour la ville accueillante ont émergé à la croisée de nos observations, des différents travaux de recherche de ce projet et de la manière dont les étudiants ont pu répondre à l'interrogation qui leur était faite, à savoir celle de penser l'accueil.

Ces scénarios partent le plus généralement de situations qui ont pu être observées dans différents endroits du monde où des problématiques similaires se posaient et où des cadres de réponse avaient été mis en place, en cherchant évidemment à en réduire les inconvénients et en améliorer les qualités, aidés en cela par les outils définis précédemment. Ces scénarios ont été poussés et adaptés pour le cas de Grande Synthe, une ville européenne de taille moyenne qui s'est trouvée exposée à la problématique de l'arrivée soudaine et massive de personnes qui ne voulaient cependant pas forcément y demeurer. Ils ont cependant été pensés pour pouvoir être mis en place dans différentes villes.

1. Sécuriser les quartiers précaires



SÉCURISER LES QUARTIERS PRÉCAIRES

Il est pris acte d'une situation existante. Les pouvoirs publics et les associations, en partenariat avec les habitants, travaillent sur l'humanisation des lieux et leur mise en sécurité et leur salubrité

Délai: Immédiat
Coût: <10.000 €
Capacité: Variable

Ce premier scénario part d'un constat fait dans de nombreux endroits de la planète : les bidonvilles, les « barrios popular », favelas,

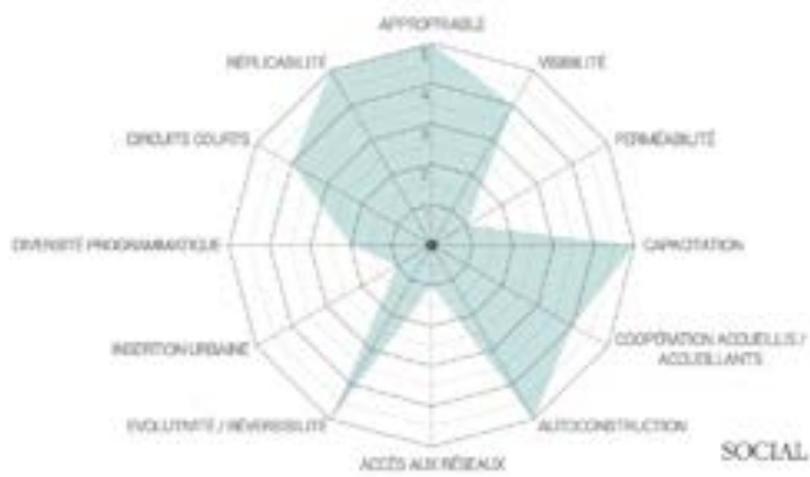
jungles, les quartiers précaires ou informels, que l'on appelle aussi « spontanés » dans les départements français d'outre-mer semblent constituer une configuration urbaine amenée à se développer dans les temps à venir, alors que les pouvoirs publics se désinvestissent et que les solutions aux différentes questions sociales, dont l'habitat, se jouent de plus en plus à partir des initiatives individuelles. Les états à économie faible ont pris acte depuis des décennies de leur incapacité à résoudre la question du logement par l'investissement public, et de nombreux acteurs ont par ailleurs relevé la faible qualité de réponses architecturales à ces problématiques. Si le canadien Doug Saunders dans son ouvrage de référence de 2011 « Arrival Cities » notait que « tous les bidonvilles ne sont pas des villes-tremplins et que toutes les villes tremplins ne sont pas des bidonvilles », les politiques urbaines les plus efficaces en la matière, de la Colombie à l'Inde en passant par le Brésil et l'Argentine passent par la sécurisation et l'amélioration des établissements précaires. En France, la Jungle de Calais, semble avoir été à un moment donné, sans doute le « moins mauvais » lieu d'accueil pour les migrants en France, alors qu'elle hébergeait jusque 10.000 personnes de toutes nationalités.

Cette solution présente l'avantage de partir des constructions des gens qui y habitent déjà et donc de ne pas différer dans le temps les questions de l'accueil. L'investissement peut y être progressif aussi bien financièrement que temporellement.

Si on l'évalue au regard des critères des cercles du Développement Durable, cette solution est très efficace sur les questions de coûts et d'appropriation, de capacitation et d'autoconstruction, de répliquabilité, de coopération entre différents acteurs et d'autonomie financière. Elle est également intéressante sur les questions de réemploi de matériaux.

Elle est par contre faible sur la question de l'insertion urbaine, de la diversité programmatique, de l'efficacité énergétique, de la réversibilité et de la gestion des réseaux.

1. SÉCURISER LES QUARTIERS SPONTANÉS



Si elle a bien souvent sa propre économie, son impact sur les économies locales est difficile à évaluer.

Il est par ailleurs important de parvenir à y établir les conditions d'une bonne représentativité démocratique pour que les droits des plus faibles n'y soient pas écrasés. Cette action démocratique est ce qui a fait les succès des modèles sud américains sur le sujet. Plus que dans d'autres modèles, les habitants sont les acteurs premiers de la forme de leur environnement, et il est important de veiller à ce que les conditions d'égalité et de justice sociales y soient respectés. Le modèle le plus souvent organique de sa constitution peuvent faire en sorte que la gestion quotidienne des questions d'ordre public y soient garantis. Une des demandes premières des habitants de la jungle de Calais, et de nombreux bidonvilles, est qu'une police de proximité y soit présente pour faire respecter le droit commun. Cette fonction de police peut être le fait de comités de gestions d'habitants.

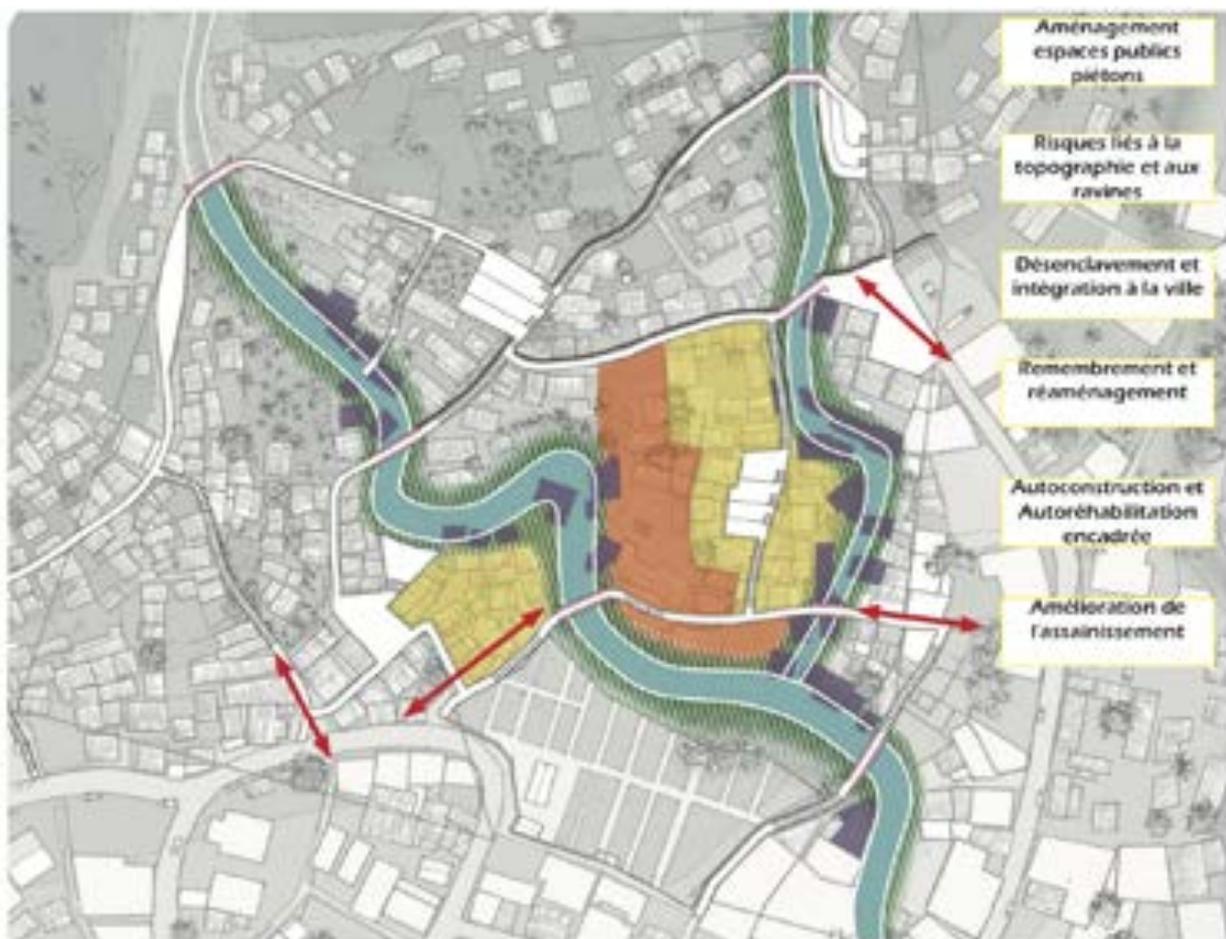
Un problème notable de ce type de solutions est lié au fait que les quartiers informels se développent en général hors des tissus urbains classique et qu'il est dès lors peu simple de les raccrocher à la ville.

Exemple 1 : Le quartier spontané de Mahabourini à Mayotte

Les exemples de référence sont nombreux, mais l'on pourrait s'intéresser au travail engagé actuellement à Mayotte, dans le quartier de Kaweni par la Mairie de Mamoudzou avec l'association Actes & Cités.

Le bidonville de Mahabourini se situe sur une parcelle appartenant à la Mairie qui dès lors peut y développer une action sur l'espace public. Le bidonville est soumis à de nombreux risques : glissements de terrain, pluies torrentielles, ouragans, séisme. L'état des constructions existantes est très variable : il va de la plus simple des baraques en tôle et en bois à des maisons à plusieurs étages en béton, solides et installées depuis plus de vingt ans. Sans avoir à entrer dans les domiciles, un système de cheminements et d'escaliers en béton va être mis en place. Ce système de cheminements sera le

support des différents réseaux d'électricité, d'eau et d'eaux usées. Il assurera un éclairage public dans la zone. Sa solidité garantira une zone de stabilité à proximité des maisons en cas de catastrophes naturelles. Des plateformes seront mises en place pour assurer des zones de rassemblement tout en offrant des espaces publics qui font actuellement défaut au quartier. Ces plateformes seront également le support de petites halles, reprenant le principe des «sénats» existants dans les quartiers traditionnels qui sont des lieux de rassemblement et d'échanges dans les quartiers. Ces halles, outre leurs fonctions sociétales, seront conçues pour pouvoir constituer des abris anticycloniques.



Plan projet Mahabourini © Actes&Cités

La quartier de Mahabourini se développe depuis les années 2000 sur les parcelles communales AV165 et AV166.

Derrière le cimetière de Kaweni, sur le flan du Mont MTsapere, il est contraint par le relief marqué et les ravines. Bien que juxtaposé à Kaweni Village, il n'y a aucune continuité entre les deux zones urbaines, la route et le cimetière faisant office de limites.

Données de la parcelle communale

Superficie : 37290m²*

Superficie construite: 12500m²

Nombre de constructions: 120

Nombre d'habitants estimés: 470

Densité de population: 470/h

* Donnée de géoportail gouv



communale

50m²
: environ 290
é: 1750
3hab/km²



©Actes&Cités

Exemple 2 : Comuna 13 à Medellin

A Medellin, en Colombie, Comuna 13, bastion informel perché au-dessus de la cité, était connu pour être un des quartiers les plus dangereux de Colombie. Son enclavement participait fortement à son repli sur soi et au fait que le quartier était complètement coupé des autres.

Au début des années 2010, la ville a mis en place des opérations de désenclavement de trois de ses quartiers ghettos, en y mettant en place des équipements publics et en particulier des bibliothèques, mais également en les reliant à la ville par des infrastructures de transport adaptées : téléphérique et escalators.

Celui de Comuna 13 fait 1.260 mètres de longueur et a coûté 6,5 millions d'Euros. L'installation de l'escalator a été accompagnée d'un travail de peintures des logements et de réalisation de grandes fresques revenant sur l'histoire et la vie du quartier.

C'est devenu aujourd'hui le quartier le plus touristique de la ville, une sorte de Montmartre du 21^{ème} siècle visité chaque jour par des milliers de touristes qui y fréquentent les restaurants, paient des guides et des artistes locaux, tout en demeurant un quartier populaire.



© Photo Cyrille Hanappe

2. Des « Maisons du Migrants » dans la ville

La Maison du Migrant est un concept qui avait été mis au point en 2013 par les associations d'aide rassemblées dans la Plateforme de Service aux Migrants (PSM). La Maison du Migrant est un bâtiment neuf prévu pour une trentaine de personnes. On y trouve des espaces de repos privés, des lieux où se laver et faire la cuisine, manger. Il y a également des bureaux pour pouvoir rencontrer des services d'aide et de conseil, ainsi que des espaces partagés.



DES « MAISONS DU MIGRANT » EN VILLE

Les Maisons accueillent une trentaine de personnes, elles sont appropriables et modifiables par les habitants. Elles offrent des services dédiés, en lien avec les quartiers dans lesquels elles s'insèrent

Délai : 6 mois

Coût : Environ 2 Millions €/Maison

Capacité : 30 personnes/Maison

Dans le cadre de cette proposition, le principe de la Maison est étendu à un réseau qui vient dessiner un maillage dans la ville. Les Maisons offrent des services ouverts à tous les habitants de la ville, comme des espaces de travail ou de réunion partagés. Elles s'inscrivent ainsi dans les communs de la vie comme équipements partagés par les habitants. Idéalement elles ne seraient pas gérées par les services publics ou par des associations dédiées, mais par les habitants eux-mêmes, comme c'est le cas en Allemagne.

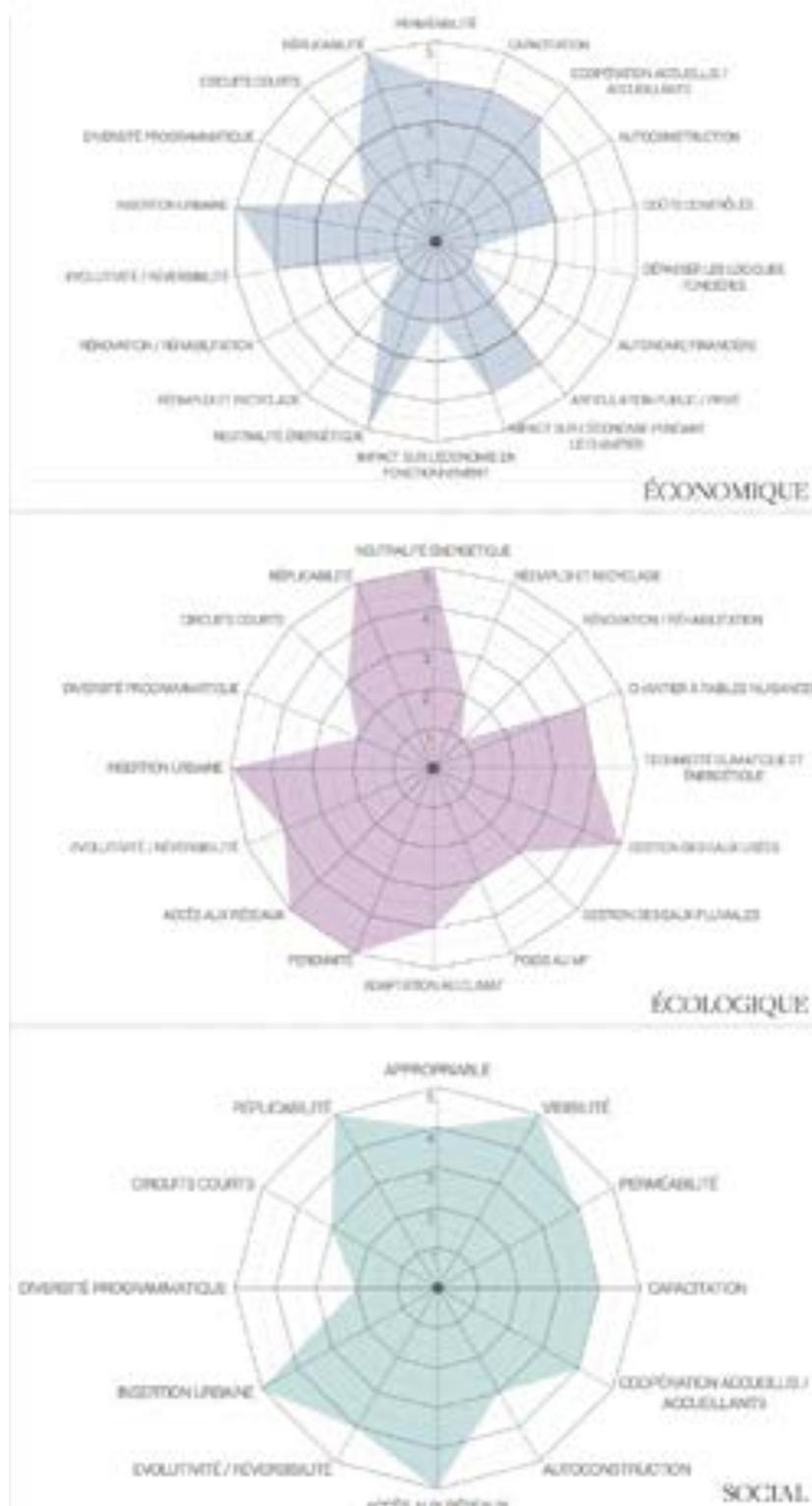
Les Maisons sont par ailleurs prévues pour être fortement modulables dans leur aménagement. De deux à trois étages, elles sont construites en matériaux bruts et offrent des plateaux ouverts que les habitants peuvent venir cloisonner en fonction de leurs besoins et de leurs modes de vie. Seules les salles de bain et sanitaires, ainsi que les plans de travail de cuisine sont installés et connectés aux réseaux d'eau et de chauffage et constituent des

aménagements fixes dans la construction. La façade du bâtiment laisse filer des balcons sur toutes ses côtés, elle est close par des panneaux amovibles vitrés ou non qui permettent de garantir la conformité thermique du bâtiment.

Les bâtiments sont à la fois prévus pour être pérennes mais également démontables et transportables. De dimensions moyenne (22x22 mètres), ils viennent s'inscrire dans la ville en la ponctuant dans une idée d'acupuncture qui participerait d'une meilleure perception à la fois de l'échelle urbaine et d'une mesure humaine.

Le projet demande par contre au moins six mois pour être mis en place et implique d'en faire un vrai projet de ville et de vie, impliquant les riverains et l'ensemble des acteurs concernés. Il a un coût certain (que nous avons évalué à 2 Millions d'Euros par maison, ce qui représente une fourchette basse), implique une intervention de professionnels et une réelle technicité. En ce qui concerne le bâtiment, il utilise peu de matériaux recyclés dans sa construction primaire car ce sont surtout les éléments « lourds » qui sont mis en place au début et que ceux-ci sont difficilement issus de filières de recyclage. En revanche les éléments de second-œuvre mis en place par les occupants pourront être issus de filières alternatives.

2. DES « MAISONS DU MIGRANT » DANS LA VILLE



Les étudiants qui se sont emparés de cette option – Cynthia Del Fresno, Jorge Suarez Fernandez et Camille de Romémont- ont ainsi proposé d’implanter quatre maisons dans la ville, faisant aller l’ensemble avec un vrai projet de ville qui permettrait de développer l’emploi local. Outre les Maisons, construites en bois, des grands éléments de mobilier urbain seraient implantés dans d’autres lieux stratégiques de la cité. Adaptables de par leur conception, ils pourraient servir, en fonction des besoins, de lieux d’information pour tous, de cinéma en plein air, de marché artisanal ou de jardin local. Il s’agirait donc bien d’un projet participatif qui intéressait aussi bien les habitants de Grande Synthe que les migrants.



Projet Etudiant ©ENSAPB - C.Del Fresno, J.S.Fernandez, C.de Romémont

Exemple 1 : Coordination Réfugiés Solidaires (CRS) à Briançon

La communauté de communes du Briançonnais a ouvert en août 2017 les portes de l'ancienne caserne des secouristes en montagne de la CRS. Le bâtiment était inoccupé. La Coordination Réfugiés solidaires (CRS) offre un accueil pour des dizaines de migrants qui ont passé les cols de montagne et qui arrivent bien souvent gelés. Le collectif Briançonnais Tous Migrants les accueille et ils peuvent rester sur place autant de temps qu'ils le veulent.

Acteurs : Tous Migrants, Ville de Briançon



©Photos Cyrille Hanappe

Exemple 2 : Chez Cédric Herrou, La Roya

L'agriculteur Cédric Herrou a mis à disposition une partie de son terrain pour les réfugiés arrivant d'Italie. Le terrain a été progressivement aménagé avec une cuisine collective, des sanitaires, des caravanes, ainsi que la contribution des réfugiés accueillis qui prennent part au fonctionnement du lieu. Plus récemment, un logement en bois pour 6 personnes a été construit les étudiants du DSA de l'Ecole d'Architecture Paris Belleville accompagnés par Actes et Cités, suite à la commande de l'association DTC .

A terme, Cédric Herrou voudrait en faire un lieu à l'image d'une communauté Emmaüs, à la fois lieu d'accueil, de formation et de production économique.

Acteurs : Cedric Herrou, DTC



©Photos Cyrille Hanappe

Exemple 3 : Projet HOPE, Stuttgart

A Stuttgart, plusieurs maisons d'accueil ont été construites. Des familles migrantes mais aussi plus anciennement allemandes y habitent. La conception des lieux multiplie les espaces de rencontre, jusqu'à la conception des balcons qui sont partagés par niveau mais également dessinés avec un décalage pour qu'on puisse facilement se parler d'un niveau à l'autre.

Acteurs : Association Hoffnungsträger, Ville-Arrondissement de Stuttgart



©Photo Cyrille Hanappe

3. Un quartier d'accueil de la ville

Prenant acte de la non disponibilité d'emprises urbaines suffisamment grandes dans la ville pour accueillir des centaines de personnes, il est décidé de construire un nouveau quartier de la ville. Ce nouveau quartier a certaines particularités : il ne répondra pas à des logiques foncières classiques, il sera construit extrêmement rapidement, et sa déconstruction ultérieure sera intégrée dès la conception d'origine. Cette pensée de la déconstruction n'empêche néanmoins pas de le penser et de le construire comme s'il devait être là pour toujours. Comme tout nouveau quartier, il s'inscrit dans la continuité des tissus urbains et en lien avec eux, il est multifonctionnel et offre aussi bien des logements que des espaces de travail, de commerce et des services publics.



UN QUARTIER D'ACCUEIL DE LA VILLE

Un nouveau quartier est construit. Il se différencie uniquement des autres par le fait qu'il se construit rapidement et que sa déconstruction est également pensée, dans une démarche de développement durable.

Délai : 6 mois

Coût : 6 Millions €

Capacité : 300 personnes

Sa conception intègre dès l'origine la possibilité de s'approprier les espaces et de les transformer à la marge. Des espaces autour ou devant les logements permettent de s'investir pour en faire au choix des habitants des espaces de sociabilité, des petits jardins, ou des extensions fermées ou non des logements. Bien que réalisés à partir d'éléments préfabriqués en bois – pour la rapidité d'exécution et la facilité de leur déplacement éventuel- la conception qui en résulte ne raconte cependant pas une temporalité brève mais bien au contraire une architecture inscrite dans un territoire et dans le temps long. Dans la continuité des espaces urbains environnants, les lieux offrent également des espaces pour l'installation de petites entreprises, d'ateliers ou de commerces : la pluralité de fonctions assure un

quartier qui vit à toutes les heures du jour. Idéalement, ce projet est ouvert à tous ceux qui veulent y vivre, aussi bien les migrants que par exemple des artistes ou des jeunes couples en installation qui pourraient y rester s'ils le désirent.

Plus encore que le précédent, ce projet nécessite une réelle technicité, une action professionnelle, et les investissements qui vont avec (nous les avons estimés à près de 6 Millions d'Euros pour 300 personnes). Il est donc lié à une volonté politique forte, et ne peut être porté que par des élus engagés, à plusieurs échelons territoriaux. Il est difficile de mettre en place de vraies démarches participatives à de telles échelles de construction même s'il est possible de concevoir un projet qui laissera de réelles marges d'actions aux futurs occupants.

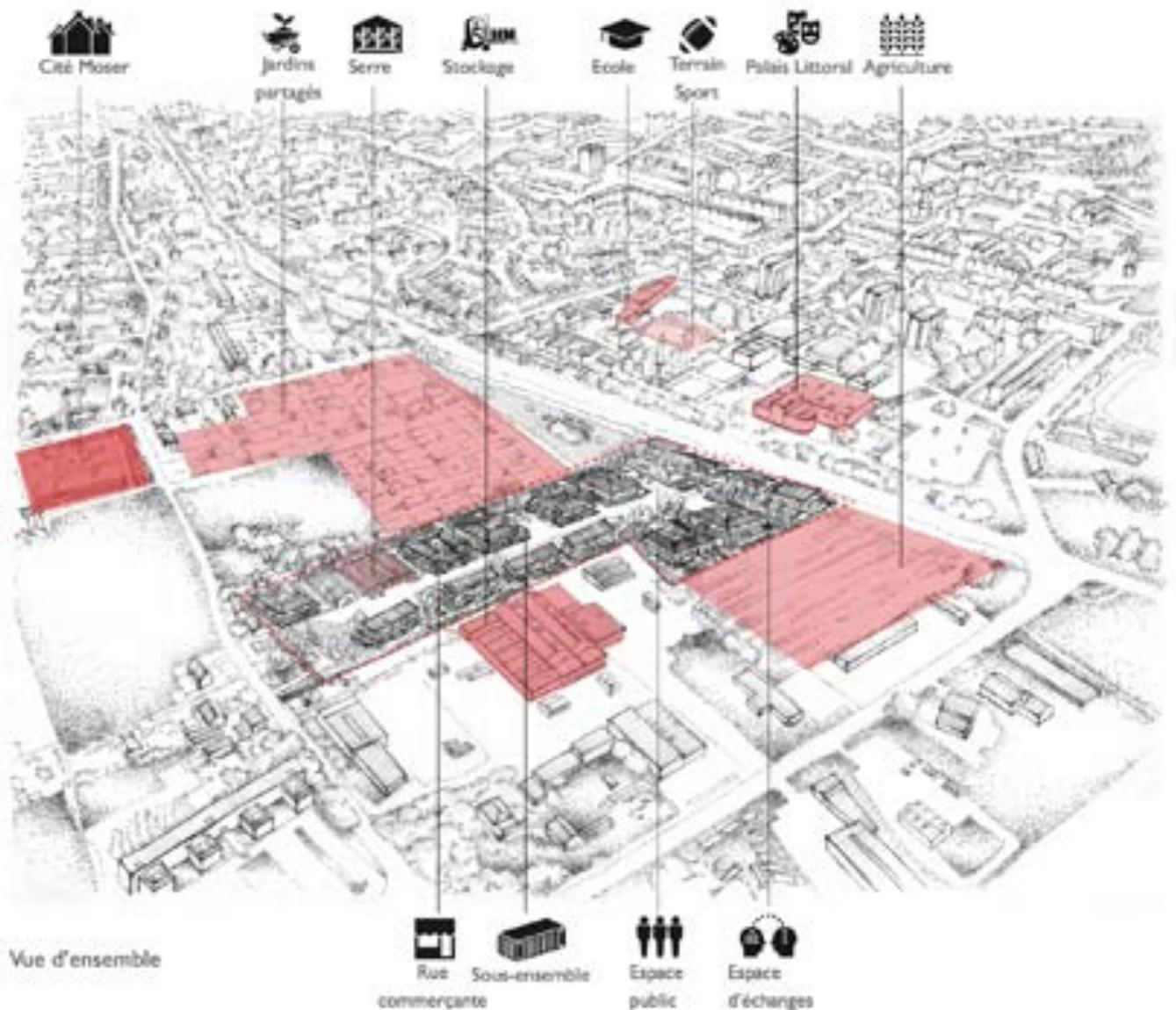
En ce qui concerne le recyclage, c'est chacun des bâtiments qui est à considérer comme un objet recyclable, mais l'échelle et la technicité de l'opération rendent difficile l'utilisation de matériaux recyclés pour la construction première.

Dans le projet imaginé par les étudiantes Darya Gnap, Kim Cerclet, Yazgi Demirbas et Hanna Spaksa, les bâtiments s'inscrivent le long d'une voie nouvelle créée entre deux quartiers existants de la ville, reliant ainsi le centre à la Cité Moser qui fut historiquement l'une des premières reconstructions de logement en 1945 à la suite de la destruction totale de la ville par les nazis.

Il s'implante sur un terrain agricole qui était en cours de vente à la mairie. Les espaces non utilisés pour les constructions sont transformés en jardins partagés et en serre, en plus des jardins de pied d'immeuble. Coté centre ville, deux halles sont conçues comme des espaces d'échanges entre tous ; échanges entendus aussi bien en terme culturels que pour du commerce de proximité de produits locaux.

Les ensembles de logements à un étage forment des carrés d'une trentaine de mètres de côté et sont rassemblés autour de cour communes ouvertes sur un côté. On accède aux logements par des coursives généreuses d'environ trois mètres de large. Par un

traitement de sol différent, la moitié de ces coursives est identifiée comme dépendante du logement attenant, et les habitants peuvent investir cette moitié comme ils le veulent, soit en l'investissant complètement pour se faire une pièce supplémentaire, soit en le gardant comme espace de détente, ou pour un jardin privatif, ou même pour y vendre des produits.



«Penser un quartier d'accueil» – *Projet Etudiant Studio C.Hanappe*

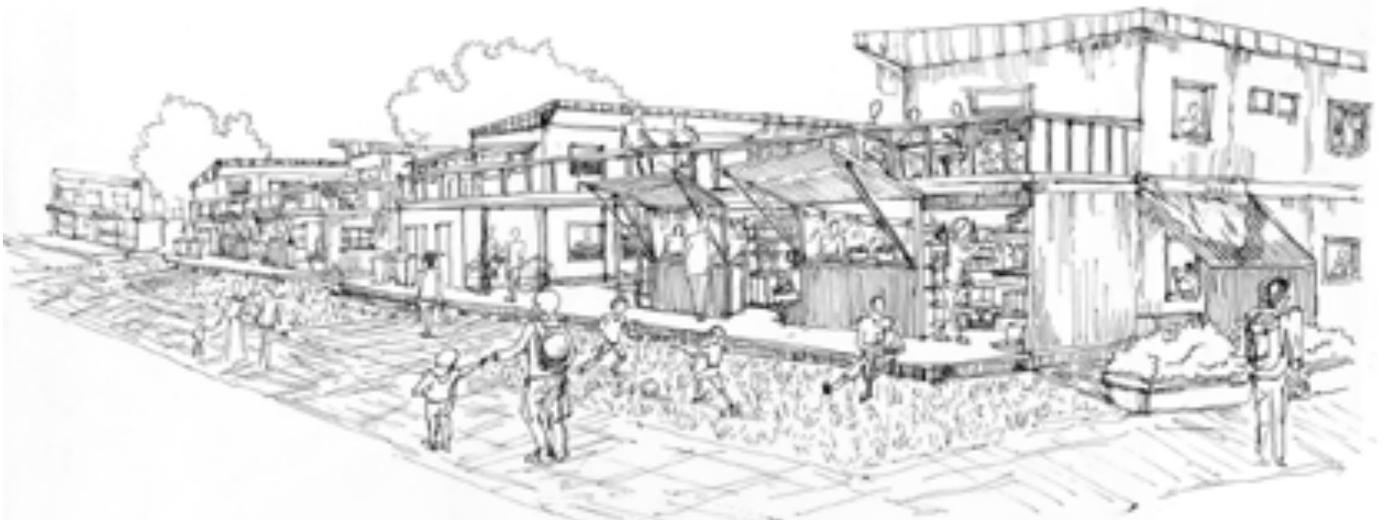
©ENSAPB, D. Gnap, K. Cerlet, Y. Demirbas et H. Spaksa,

Les logements proprement dit donnent à la fois sur la cour intérieure et sur l'extérieur. Ils sont tous autonomes, équipés d'une kitchenette,

d'une salle de bain et de toilettes. Chaque ensemble réunit entre 15 et 20 logements et bénéficie d'une salle commune elle-même équipée d'une grande cuisine : généralement, le bâtiment est pensé pour qu'on puisse en avoir aussi bien un usage collectif que privatif.

D'une certaine manière, ce projet préfigure ce que pourraient être l'urbanisme et l'architecture des années à venir : légères, recyclables, transformables, évolutives, appropriables et avant tout orientées vers l'humain. On a vu ses défauts qui sont globalement ceux d'un investissement important et d'une démarche qui laisse peu de place à la participation au départ.

Il est important de noter que cette solution est celle qui à la fois ressemble le plus à un camp dans ses principes de départ – un aménagement pensé par des professionnels pour des personnes arrivant en nombre- mais que ce sont tous ces principes de conception et de fonctionnement qui en font toute la différence : le projet s'adresse à tout ce qui fait ville et pense le temps long tout en agissant vite.



*«Penser un quartier d'accueil» – Projet Etudiant Studio C.Hanappe
©ENSAPB, D. Gnap, K. Cercllet, Y. Demirbas et H. Spaksa*

Exemple 1 : Centre d'Hébergement d'Urgence - « Le Point du Jour » à Paris

Le Centre d'Hebergement d'Urgence « Le Point du Jour », conçu par les agences AIR et Moon architecture et géré par l'association Aurore, est prévu pour durer trois ans, éventuellement extensible à cinq.

Si l'ensemble de bâtiments, qui héberge 300 personnes, a été conçu pour être construit rapidement, il a aussi et surtout été pensé comme un petit quartier de la ville, en lien avec son environnement et qui s'inscrit dans le temps long. Une attention poussée a été apportée aux détails et au fait de laisser des espaces d'appropriation pour les habitants.

Le fait que le bâtiment soit modulaire et démontable ne se voit pas dans l'architecture. Au contraire, tout est fait pour que cet immeuble ait une apparence de qualité et de pérennité qui ressemble à n'importe quel autre immeuble de logement de qualité. Il a les qualités constructives pour assurer la même durabilité qu'un immeuble classique.

Acteurs : Ville de Paris, Aurore, AIR et Moon Architecture



©Photo Cyrille Hanappe

Exemple 2 : Pikpa – Lesvos Solidarity

Cet accueil prend place dans les bâtiments d'un ancien camping, donné par la municipalité, et géré par des bénévoles ainsi qu'en autogestion. Contrairement au camp officiel de Moria, c'est un camp ouvert où les réfugiés circulent librement. Ils trouvent ici un abri, une aide pour les procédures de demandes d'asiles, un soutien psychologique, des activités...

Acteurs : Lesvos Solidarity



©Photo Cyrille Hanappe

Exemple 3 : Weissenhof- Stuttgart

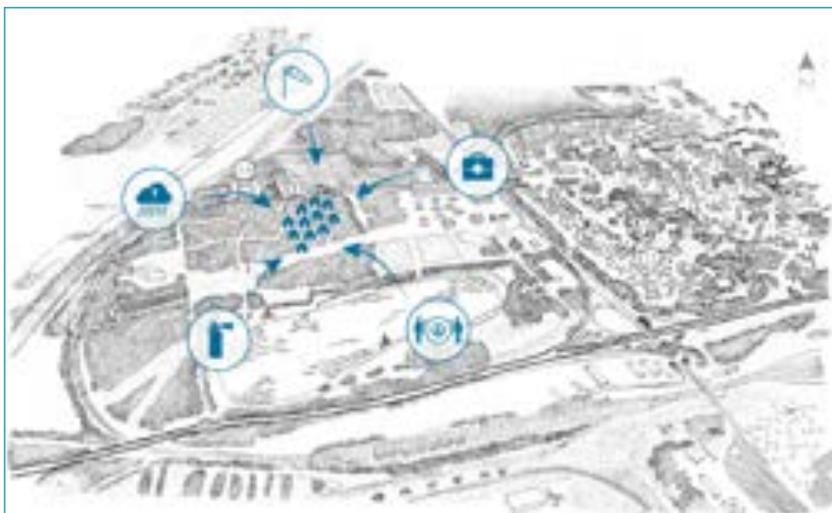
Si ce camp de premier accueil est particulièrement peu heureux en ce qui concerne la conception architecturale, c'est son inscription, au cœur du quartier le plus chic de Stuttgart, le Weissenhof, et le fait qu'il soit en auto gestion quasi totale qui ont fait l'intérêt. Il n'y a aucune barrière autour des lieux et nous ne rencontrons aucun vigile de quelque sorte lors de la visite.



©Photo Cyrille Hanappe

4. Habiter les bâtiments tertiaires délaissés

Les évolutions sociétales des quarante dernières années ont laissé partout dans le territoire français de vastes bâtiments qui ont perdu toute valeur économique et dont la valeur d'usage est obérée le plus souvent par des dispositions géométriques qui relèvent du monde du travail et non du logement. Ces bâtiments offrent néanmoins un certain nombre de qualités primaires nécessaires à l'habitat, à commencer par la protection de la pluie et du vent, la fourniture d'une assise, d'un socle stable et sec et le plus souvent un bon niveau de lumière naturelle.



HABITER LES BÂTIMENTS TERTIAIRES DÉLAISSÉS

Des petites structures familiales légères sont construites et mises en place dans des bâtiments industriels abandonnés pour mettre les gens à l'abri. Ces cellules offrent des conditions de confort aux normes.

Délai : 2 Mois

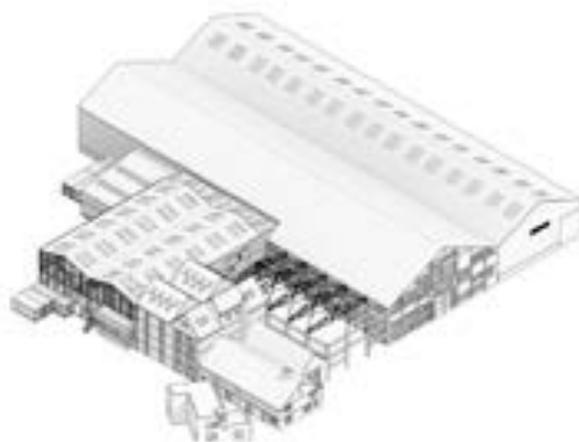
Coût : 15.000 €/famille 4 personnes

Capacité max : 400 personnes

Ce scénario présente de nombreux avantages : il peut être mis en place très rapidement, immédiatement même à partir du moment où la décision est prise. Les investissements peuvent y être progressifs, alors même que les personnes commencent déjà habiter les lieux, et ils n'ont pas besoin d'être très importants pour commencer à avoir une grande efficacité. Ces investissements peuvent être faits avec une participation des habitants et des usagers, il est possible de le faire à partir de matériaux simples qui peuvent être recyclés et il n'est pas nécessaire d'avoir une grande technicité, même si le passage d'un architecte est nécessaire pour vérifier des questions techniques de base (qualité et résistance au feu de la structure, aménagements généraux conformes aux différentes normes, etc...)

Certains opérateurs existants, comme « Plateaux Urbains » se sont

spécialisés dans la prise en charge de locaux vacants : ils signent un bail avec le propriétaire par lequel ils s'engagent à quitter les lieux à une date prévue et à garder les lieux en état tout en payant les charges et les redevances de fonctionnement. L'intérêt du propriétaire est qu'il n'a pas à payer de société de gardiennage, que ses locaux se détériorent moins que s'ils étaient inoccupés et qu'il a une réelle visibilité juridique sans avoir à craindre de squats illégaux.



Sècherie Ringot Projet étudiant Studio C.Hanappe ©ENSAPB, B.Camps, K.Kepinski et A. Renaud

Les étudiants Bastien Camps, Kacper, Kepinski et Amina Renaud se sont ainsi intéressés à la Sècherie à chicorée Ringot, un grand et beau bâtiment industriel abandonné depuis des années qui se situe sur les franges de la zone commerciale de la ville. Le phasage du projet fait entièrement partie de sa définition : dans un premier temps, après avoir réglé les questions de sécurité, seuls des systèmes de sanitaires sont mis en place tandis que les gens habitent dans des tentes. Dans un second temps, des modules de vie plus complets et plus complexes sont mis en place, afin de permettre à chacun d'avoir une vie privée en sécurité, à l'abri des regards et des bruits des autres. Ces modules sont pensés pour abriter des familles de quatre personnes, avec une petite mezzanine pour les lits. Ils sont déplaçables et peuvent être utilisés dans d'autres bâtiments quand la convention d'occupation prend fin. Leur conception permet à la fois d'y avoir une vie privée mais également de s'ouvrir sur l'extérieur

pour ceux qui le désirent et pour ne pas créer un environnement de boîtes fermées juxtaposées. Il s'agit bien de créer les conditions d'un environnement vivant et permettant les interactions humaines pour ceux qui le désire.



Dans un troisième temps, la partie du bâtiment qui donne sur la rue est aménagée pour y créer à la fois des résidences d'artistes et un grand espace du commun, qui peut servir aussi bien de café associatif que de lieu de spectacle ou d'exposition. Ce lieu associatif et alternatif est l'occasion d'enrichir encore l'offre sociale et culturelle de Grande-Synthe et du Dunkerquois.



*Coupe générale sur le bâtiment : à gauche les espaces collectifs ouverts sur la ville, à droite les espaces d'hébergement
Projet étudiant Studio C.Hanappe ©
ENSAPB, B. Camps, K. Kepinski et A. Renaud*

Exemple 1 : Les Aciéries à Marseille

Dans le squat des Aciéries à Marseille, la Préfère à l'Égalité des Chances, dans l'esprit de l'instruction gouvernementale interministérielle du 25 janvier 2018, a accepté de « dépasser l'approche centrée sur les évacuations [pour] inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large » ; Le bidonville des Aciéries s'est installé dans un ancien bâtiment militaire. Les habitants ont développé une véritable activité économique légale de recyclage qui demande une surface de stockage et de travail dont ils ne pourraient pas disposer dans un ensemble de logement classique. Les associations locales : Médecins du Monde, Architectes Sans Frontières, Rencontres Tsiganes, JUST ont mis en place une relation de suivi depuis plusieurs années et font l'interface avec la préfecture. En juin 2018, les étudiants de l'ENSA Paris Belleville, accompagnés par Actes & Cités, ont aidé les habitants à mettre en place un espace de rencontre, d'échange, de participation, de jardinage et de fête : l'Atelier Fertile

Acteurs : Préfecture de Marseille, Architectes Sans Frontières, Actes&Cités, ENSA Paris Belleville, Les Petites Pierres.



©Photo Cyrille Hanappe

Exemple 2 : Les Grands Voisins à Paris

Ce lieu est une occupation temporaire de l'ancien site de l'hôpital Saint Vincent de Paul avant sa transformation en éco quartier. Des logements d'urgence sont mélangés à des ateliers d'artistes et autres activités, qui permet de mettre en œuvre une dynamique de projet multi-acteurs et de réussir l'intégration des personnes en situation de précarité.

Acteurs : Ville de Paris, Yes We Camp, Aurore, Plateaux Urbains



©Photo Cyrille Hanappe

Exemple 3 : Hôtel City Plaza à Athènes

Cet ancien établissement de tourisme abandonné situé dans le centre d'Athènes, a été réquisitionné pour mettre à disposition la centaine de chambres à disposition de près de 400 migrants, dont 185 enfants. C'est un lieu d'accueil qui fonctionne en complète autogestion et forme une alternative intéressante aux camps et centres de détention en Grèce.

Acteurs : Auto-organisation



©Photo Cyrille Hanappe

5. Un bâtiment neuf, évolutif et transformable

Techniquement, pour la construction neuve, il existe deux manières d'aborder la question de l'architecture dans une perspective de développement durable : l'une consiste à imaginer des bâtiments légers,

le plus souvent en bois, montables et démontables, recyclés et recyclables. L'autre approche consiste au contraire à imaginer des bâtiments inscrits dans le temps long, en matériaux très solides, lourds, pensés pour durer des centaines d'années mais pouvant être transformés dans le temps. Un investissement important est fait au départ, mais il s'amortit ensuite dans le temps. On parle alors de bâtiments évolutifs.



UN BÂTIMENT NEUF, ÉVOLUTIF ET RÉVERSIBLE

Un bâtiment neuf est construit. De structure lourde, il est pensé pour accueillir aujourd'hui des familles mais demain des bureaux et après demain un autre programme encore, dans une logique de recyclage et réutilisation

Délai : 18 Mois

Coût : 100.000 €/famille 4 personnes

Capacité max : variable

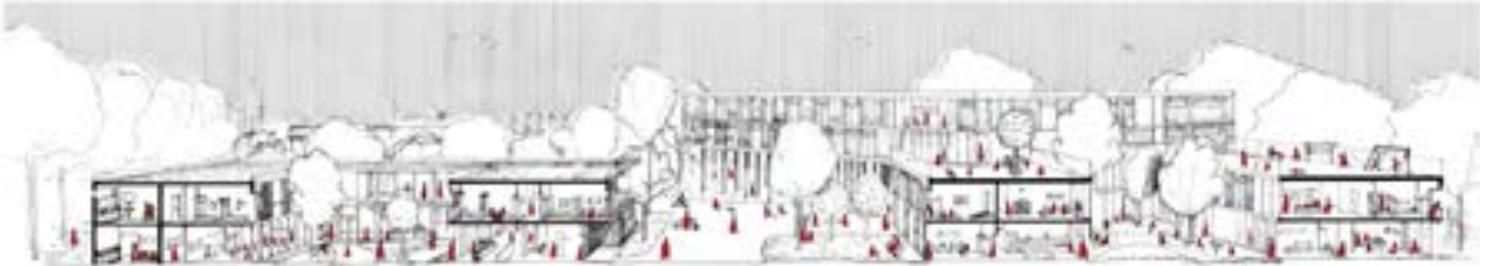
Comme pour les basiliques civiles romaines, le bâtiment est pensé pour pouvoir avoir plusieurs usages. En l'occurrence l'idée est qu'il puisse aujourd'hui accueillir des personnes arrivant dans la ville et ne sachant pas combien de temps elles veulent y rester, mais qu'il puisse demain se transformer pour devenir des bureaux ou des logements plus classiques ou même un bâtiment public ou administratif, voire même un hôpital.

L'architecte Patrick Rubin¹⁴⁷ du Studio Canal a produit un travail sur ce sujet, définissant un certain nombre de principes permettant un telle construction : épaisseur de 13 mètres, hauteur sous plafond de 2,70 mètres, circulations par des placettes et des pontons extérieures, procédé constructif poteaux dalles, distribution des réseaux sans reprise structurelles, deux doubles niveaux pour un rez-de-chaussée actif et un toit habité.

Dans le cadre du studio, les étudiants Mahsa Tavaloki, Violaine Eggermont, Hoang Ngyen et Ali Guezi ont imaginé un projet se situant dans un quartier en développement de la ville, à l'articulation

147 Patrick Rubin, « Construire Réversible », Canal Architecture, Edition Canal, Paris, 2017

d'une zone d'activités de bureaux et d'un futur éco quartier, lui-même ancien lieu de campement des migrants : le Basroch.



Coupe générale sur le bâtiment évolutif Projet étudiant Studio C.Hanappe © ENSAPB, M. Tavaloki, V. Eggermont, H. Nguyen et A. Guezzi

Le projet vient marquer et jalonné le territoire, lui donnant une échelle de lecture plus grande et une architecture dont l'écriture est contrôlée, dessinée, assise. Dans un bâtiment neuf, le gros-oeuvre (fondations, structure, planchers, charpente) compte en moyenne pour 30% du prix de construction, le second-oeuvre (habillage et confort) et les lots techniques (plomberie, chauffage, ventilation, électricité..) pour 30% chacun également, et 10% pour les abords : voiries, réseaux, espaces verts...

On comprend donc que construire un bâtiment réversible permet d'économiser entre 30% et 50% du coût sur la seconde affectation, sur des lots dont le remplacement est particulièrement coûteux en termes écologiques. Ce projet constitue donc une affirmation précise en termes de développement durable. De plus, l'approche professionnelle sur les façades sur les toitures permet d'assurer un bon niveau d'étanchéité et un bon bilan thermique.

Le bilan est plus faible sur les questions sociales, de participation et d'autoconstruction des habitants, ainsi que sur la coopération entre les accueillis et les accueillants.

Ce projet est celui qui s'inscrit peut être le plus dans les logiques de commande et construction actuelles, ce qui en fait à la fois la qualité et la faiblesse : il demande une mobilisation forte de professionnels

de tous ordres dans sa construction et son entretien ce qui peut participer au soutien du projet d'un certain types de décideurs. Mais inversement ce même professionnalisme laisse peu de places aux habitants et aux citoyens, ne favorisant ainsi pas leur adhésion et leur appropriation du projet.

Exemple : Olivarius, Cergy

Ce bâtiment de 130 logements a été conçu pour pouvoir s'adapter à différents usages. S'il sert aujourd'hui d'hôtel, il peut se transformer facilement en ensemble de logements indépendants, chacun des appartements étant équipé d'une vraie cuisine et d'une vraie salle de bain. La conception permet également de le transformer en immeuble de bureau très simplement.

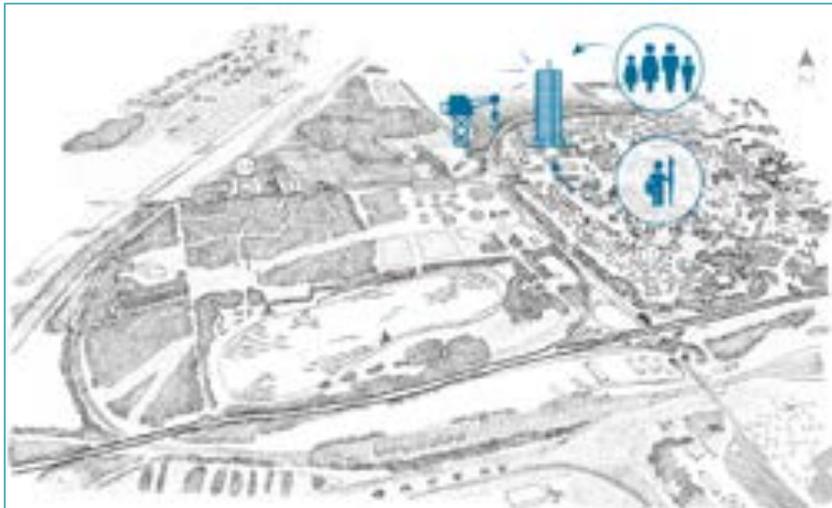
Acteurs : Olivarius Apart Hotel, Air Architectes.



©Photo Cyrille Hanappe

6a. Investir des ensembles de logements anciens

C'est sur une intuition du maire de la Ville Damien Carême que l'idée est apparue d'utiliser une tour de logements promise à la démolition dans le cadre de l'ANRU. La tour Delacroix a dix étages et se situe dans un quartier en pleine transformation.



INVESTIR DES LOGEMENTS COLLECTIFS INOCCUPÉS

Des ensembles de logements prévus à la démolition type ANRU sont repris et appropriés aussi bien par des familles que par des artistes en résidence pour créer un lieu de culture et de vie dans la ville.

Délai: 4 Mois

Coût: 20.000 €/famille 4 personnes

Capacité: variable

Le projet présente l'intérêt de pouvoir être investi rapidement. Il fonctionne en articulant des résidences d'artistes et des logements pour les personnes nouvellement arrivées. Cette dynamique entraîne une plus large pour le quartier dans un cercle vertueux, bénéficiant ainsi autant aux habitants qu'aux migrants.

Les étages bas sont transformés pour en faire des lieux d'accueil, d'expositions et de spectacles, tandis que dans les étages les appartements sont redécoupés pour offrir à la fois des pièces privatives et d'autres ouvertes à tous pour des activités communes.



*Coupe générale sur le bâtiment évolutif Projet étudiant Studio C.Hanappe ©
ENSAPB, M. Tavaloki, V. Eggermont, H. Nguyen et A. Guezzi*

Exemple : Tour de Gendarmerie d'Aubervilliers.

Pour mettre à l'abri les migrants installés délogés des différents camps de Paris, une tour de logement qui servait à la Gendarmerie a été mise à la disposition d'Adoma. Les différentes tours, installées à deux pas du métro Fort d'Aubervilliers, sont à présent habitées par plusieurs centaines de personnes, sans que cela ne pose de problème à personne.

Acteurs : ADOMA



©Apple Plan

6b. Investir et densifier le pavillonnaire.

Le modèle pavillonnaire pose de nombreuses questions dans son évolution. Les normes thermiques et le changement des modes de vie font que nombre de maisons ont perdu de leur intérêt pour les nouvelles générations qui leur préfèrent des maisons plus aux normes, souvent plus petites et adaptées à des modèles familiaux qui ont changé, dans des implantations différentes, les zones pavillonnaires ayant perdu de leurs attraits. Par ailleurs, d'autres personnes continuent à vivre dans des maisons devenues trop grandes pour elles dès lors que leurs enfants sont partis. La reconfiguration et la transformation des zones et des logements pavillonnaires demandent un traitement au cas par cas, parfois compliqué et onéreux dans le traitement tant les cas sont toujours particuliers.



INVESTIR DES LOGEMENTS INDIVIDUELS EN SOUS CAPACITÉ

Les zones pavillonnaires, en voie de dédensification, sont réinvesties soit en construisant dans les jardins soit en adaptant les logements existants

Délai : 2 Mois

Coût : 15.000 €/famille 4 personnes

Capacité : variable

Alors que nombre d'élus s'attaquent au problème des marchands de sommeil qui louent à prix d'or des pavillons unifamiliaux transformés pour accueillir plusieurs familles, il pourrait être intéressant de reconnaître que si ces faits existent, c'est qu'ils répondent à un problème. Inventer des solutions intelligentes et adaptées dans chaque logement pour les reconfigurer et les adapter tout en respectant les différentes normes est techniquement possible. Comme souvent, cela se passe mal quand les choses ne sont pas reconnues ou interdites et se font alors dans la clandestinité

et l'absence de contrôle.

Variante de cette idée, le mouvement « BIMBY – Build in My Backyard » propose l'installation de petites constructions légères dans les jardins trop grands des mêmes zones pavillonnaires. Cette solution présente l'intérêt de ne pas empiéter sur les espaces intérieurs de vie des pavillons existants. Ce mode d'action a fait l'objet d'un programme de recherche financé par l'ANR¹⁴⁸ en 2009 qui s'est ensuivi de nombre d'expérimentations.



©Thomson Reuters Foundation - Umberto Bacchi

¹⁴⁸ pour plus d'informations, voir le site suivant : <http://bimby.fr/>

Exemple : IMBY – In My Backyard

Ce projet consiste à créer des Tiny-House pour les personnes en situation d'exclusion. Ces logements peuvent être installés dans les jardins trop grands de certaines maisons volontaires pour tenter l'expérience. Ce dispositif permet l'élaboration d'un projet de vie personnel, via un suivi social et professionnel (accompagnement psychologique, retour vers l'emploi etc...) Imby favorise l'insertion en assurant un logement fixe et une certaine convivialité, tout en préservant l'intimité.

Acteurs : DIHAL, Quatorze, D.A.T. Pangea pour la conception, le programme ELAN du Samusocial de Paris pour le suivi social.



©©Thomson Reuters Foundation - Umberto Bacchi

COMPARAISON GRAPHIQUE DES PROJETS

LES BESOINS HUMAINS : DE LA PYRAMIDE DE MASLOW AU MODÈLE DE STEVENSON : UN MODÈLE POUR LA BIEN-ÊTRE DE TOUS

Le modèle est fondé sur le sentiment d'autonomie que nous ressentons. L'autonomie est définie comme la capacité à maintenir son équilibre physique et psychique dans son environnement.

Le modèle propose deux définitions de la bien-être et de la maltraitance :

- Est bien-être tout acte/signe qui contribue à générer un sentiment d'autonomie accrue
- Est maltraitant tout acte/signe qui contribue à créer un sentiment d'autonomie affaiblie.

Toute personne a un profil, c'est à dire un équilibre qui lui est propre. Cet équilibre s'organise autour de la satisfaction des besoins. Ces besoins, au nombre de 10 :

- Besoins psychiques : affection, échange, réflexion, reconnaissance, cohérence
- Besoins physiques : sécurité, hygiène, nutrition, adaptation, mobilité.



Le modèle obsolète de la pyramide de Maslow hiérarchise les besoins en posant que le que les besoins au sommet, comme le besoin d'estime, n'apparaissent que si les besoins fondamentaux, comme les besoins de nourriture ou de sécurité,

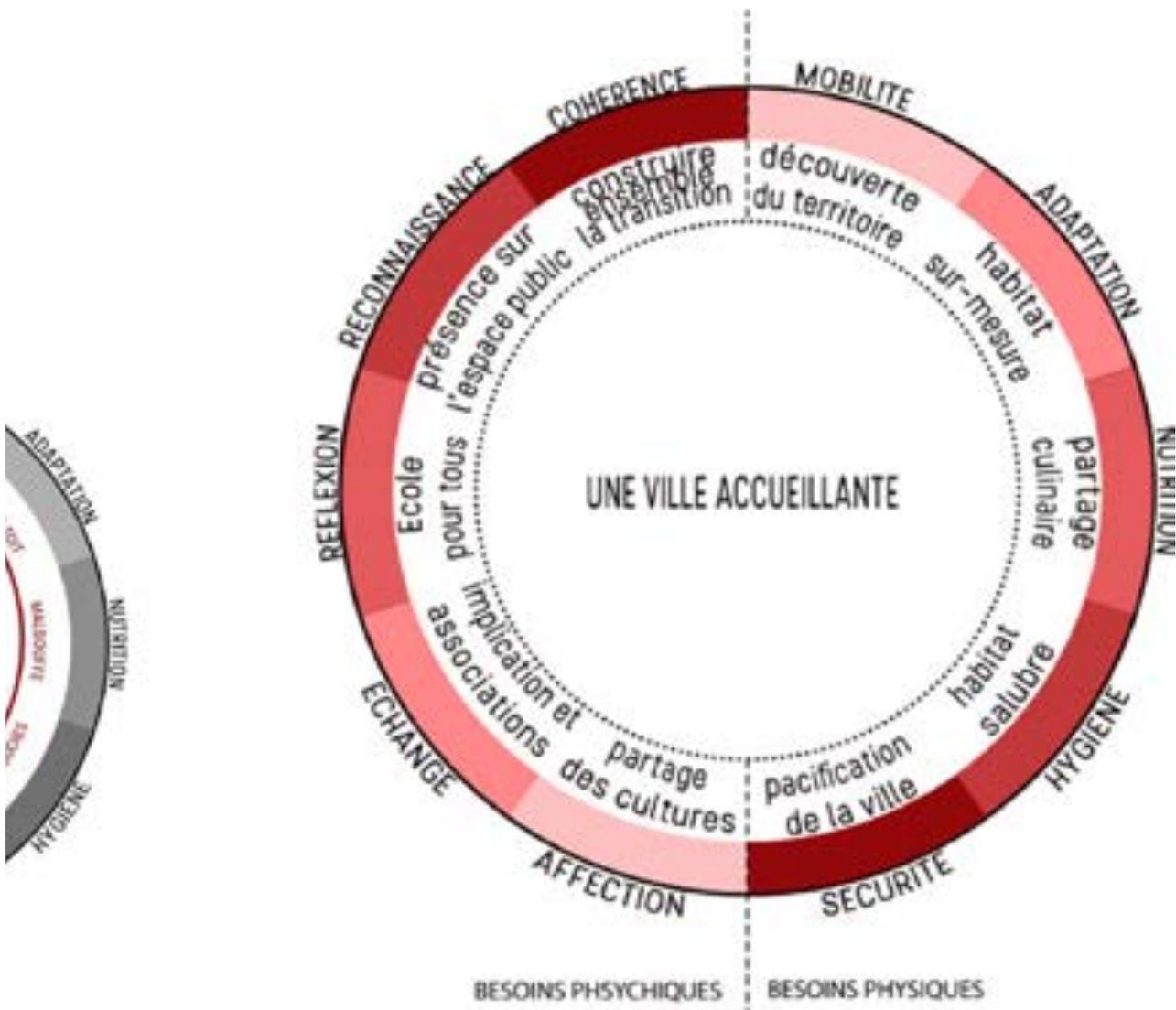


E MASLOW AU CERCLE DE STEVENSON

Le Modèle de Stevenson consiste à faire en sorte que la satisfaction des besoins fondamentaux soit respectée et organisée par l'environnement, au mieux.

La bienveillance et le don invitent à la réciprocité. Les réciprocités se pensent et s'organisent

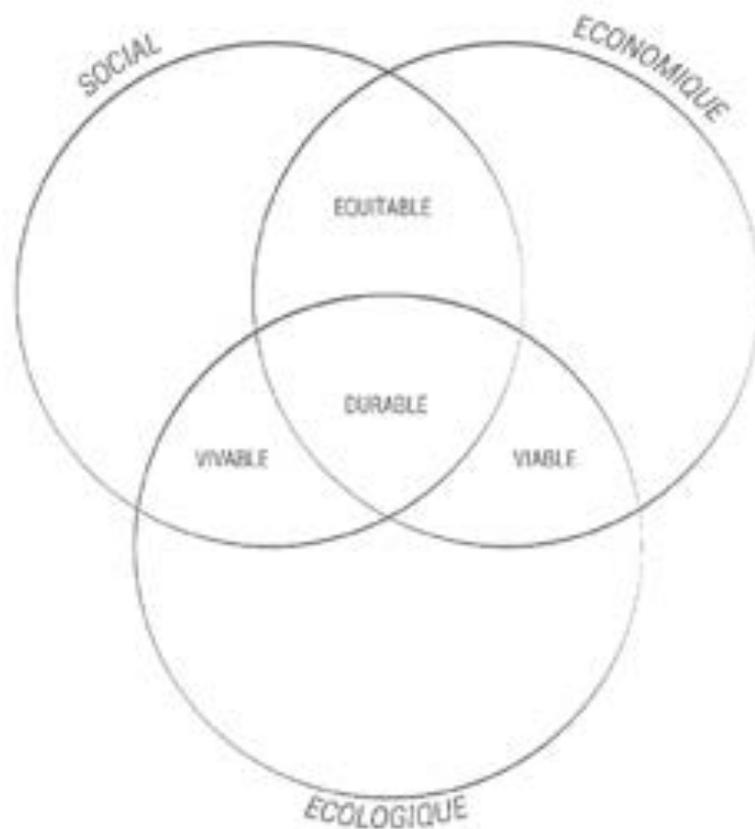
Le cercle de gauche ci dessous est celui de la ville hostile : les frontières, l'absence d'abri, de nourritures, d'accès aux sanitaires, l'urgence, les clotures, l'invisibilité et le rejet sont les éléments opposés aux humains en migration dans leur vie quotidienne. Le cercle de droite est celui de la Ville Accueillante : il tente d'offrir une réponse bienveillante à ces mêmes humains et à leurs besoins profonds.



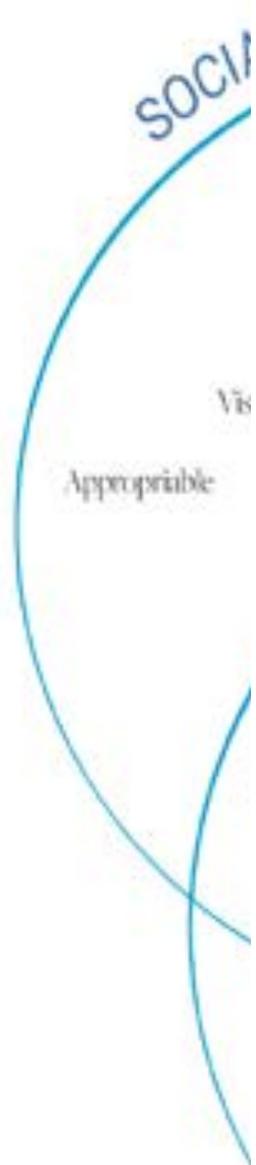
VILLE ACCUEILLANTE = VILLE DURABLE

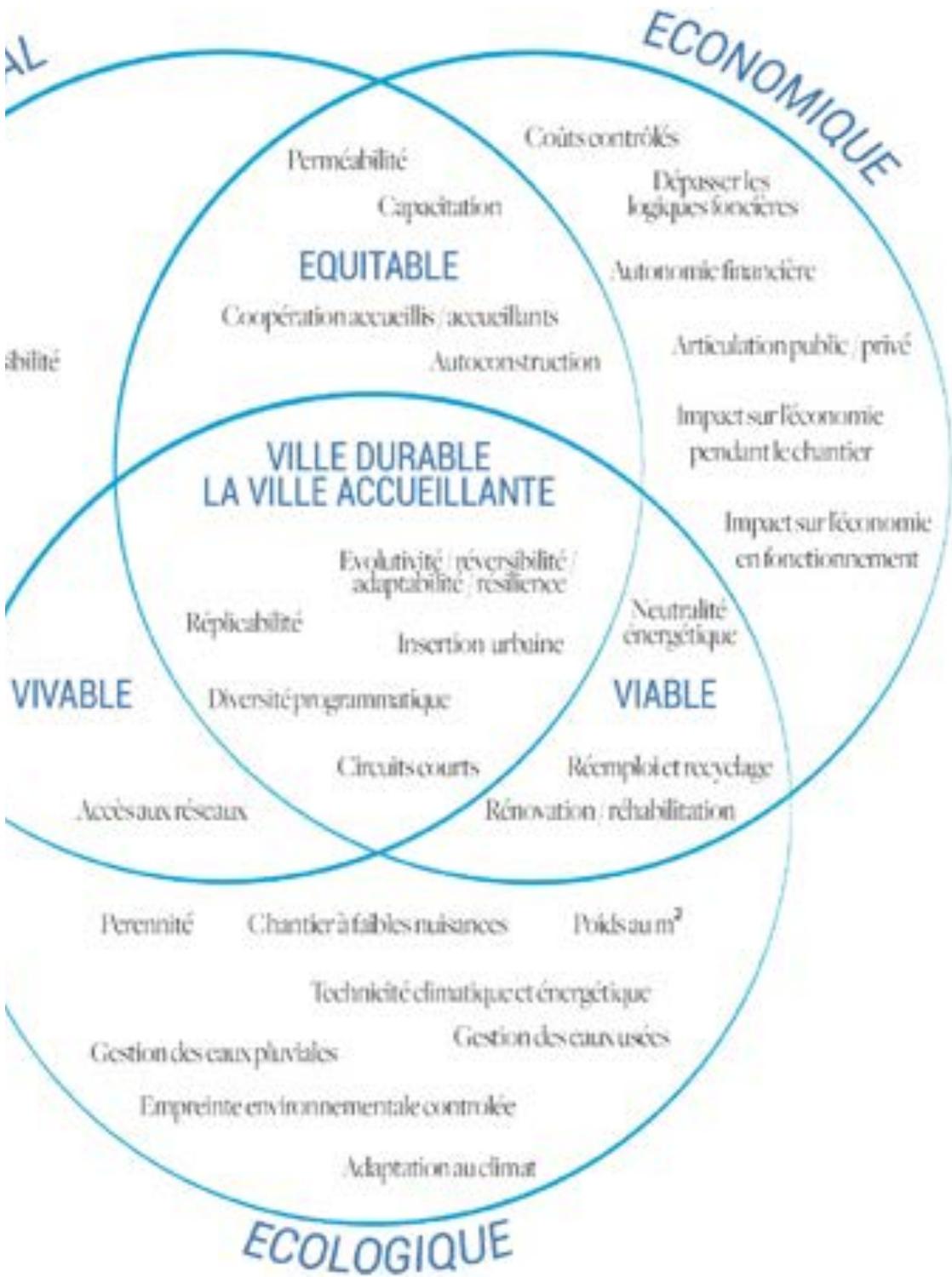
La Ville Accueillante est un modèle de ville qui s'adresse à tous. Cette ville s'inscrit dans une logique de Développement Durable et se situe à la croisée des trois cercles définis dans le rapport Brundtland: le social, l'économique et l'écologique.

Cette logique se décompose en éléments qui permettent d'évaluer la pertinence du modèle architectural proposé.

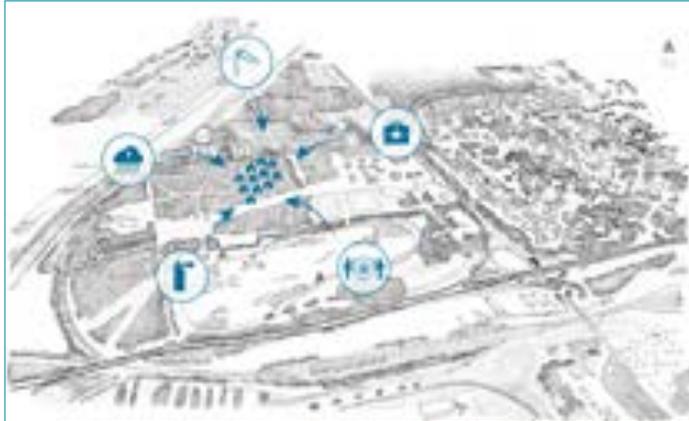


Le modèle de Brundtland





Application à la Ville Accueillante



1. SÉCURISER LES QUARTIERS PRÉCAIRES

Il est pris acte d'une situation existante. Les pouvoirs publics et les associations, en partenariat avec les habitants, travaillent sur l'humanisation des lieux et leur mise en sécurité et leur salubrité

Délai: Immédiat
Coût: <10.000 €
Capacité: Variable



2. DES «MAISONS DU MIGRANT» EN VILLE

Les Maisons accueillent une trentaine de personnes, elles sont appropriables et modifiables par les habitants. Elles offrent des services dédiés, en lien avec les quartiers dans lesquels elles s'insèrent

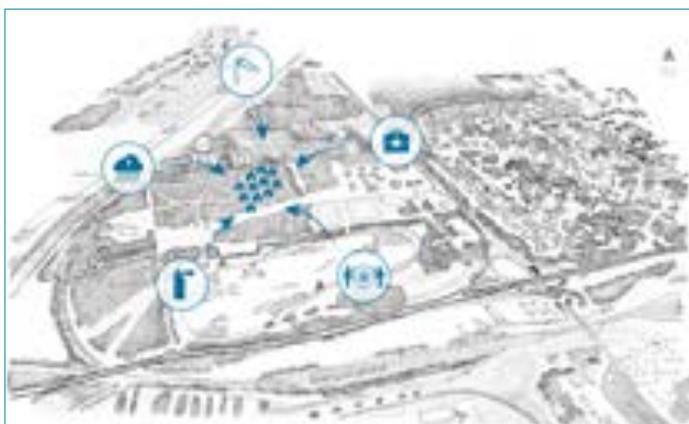
Délai: 6 mois
Coût: Environ 2 Millions €/Maison
Capacité: 30 personnes/Maison



3. UN QUARTIER D'ACCUEIL DE LA VILLE

Un nouveau quartier est construit. Il se différencie uniquement des autres par le fait qu'il se construit rapidement et que sa déconstruction est également pensée, dans une démarche de développement durable.

Délai: 6 mois
Coût: 6 Millions €
Capacité: 300 personnes



4. HABITER LES BÂTIMENTS TERTIAIRES DÉLAISSÉS

Des petites structures familiales légères sont construites et mises en place dans des bâtiments industriels abandonnés pour mettre les gens à l'abri. Ces cellules offrent des conditions de confort aux normes.

Délai: 2 Mois
Coût: 15.000 €/famille 4 personnes
Capacité max: 400 personnes



5. UN BÂTIMENT NEUF, ÉVOLUTIF ET RÉVERSIBLE

Un bâtiment neuf est construit. De structure lourde, il est pensé pour accueillir aujourd'hui des familles mais demain des bureaux et après demain un autre programme encore, dans une logique de recyclage et réutilisation

Délai : 18 Mois

Coût : 100.000 €/famille 4 personnes

Capacité max : variable

SIX SCÉNARIOS DE LA VILLE ACCUEILLANTE



6a. INVESTIR DES LOGEMENTS COLLECTIFS INOCCUPÉS

Des ensembles de logements prévus à la démolition type ANRU sont repris et appropriés aussi bien par des familles que par des artistes en résidence pour créer un lieu de culture et de vie dans la ville.

Délai : 4 Mois

Coût : 20.000 €/famille 4 personnes

Capacité : variable



6b. INVESTIR DES LOGEMENTS INDIVIDUELS EN SOUS CAPACITÉ

Les zones pavillonnaires, en voie de dédensification, sont réinvesties soit en construisant dans les jardins soit en adaptant les logements existants

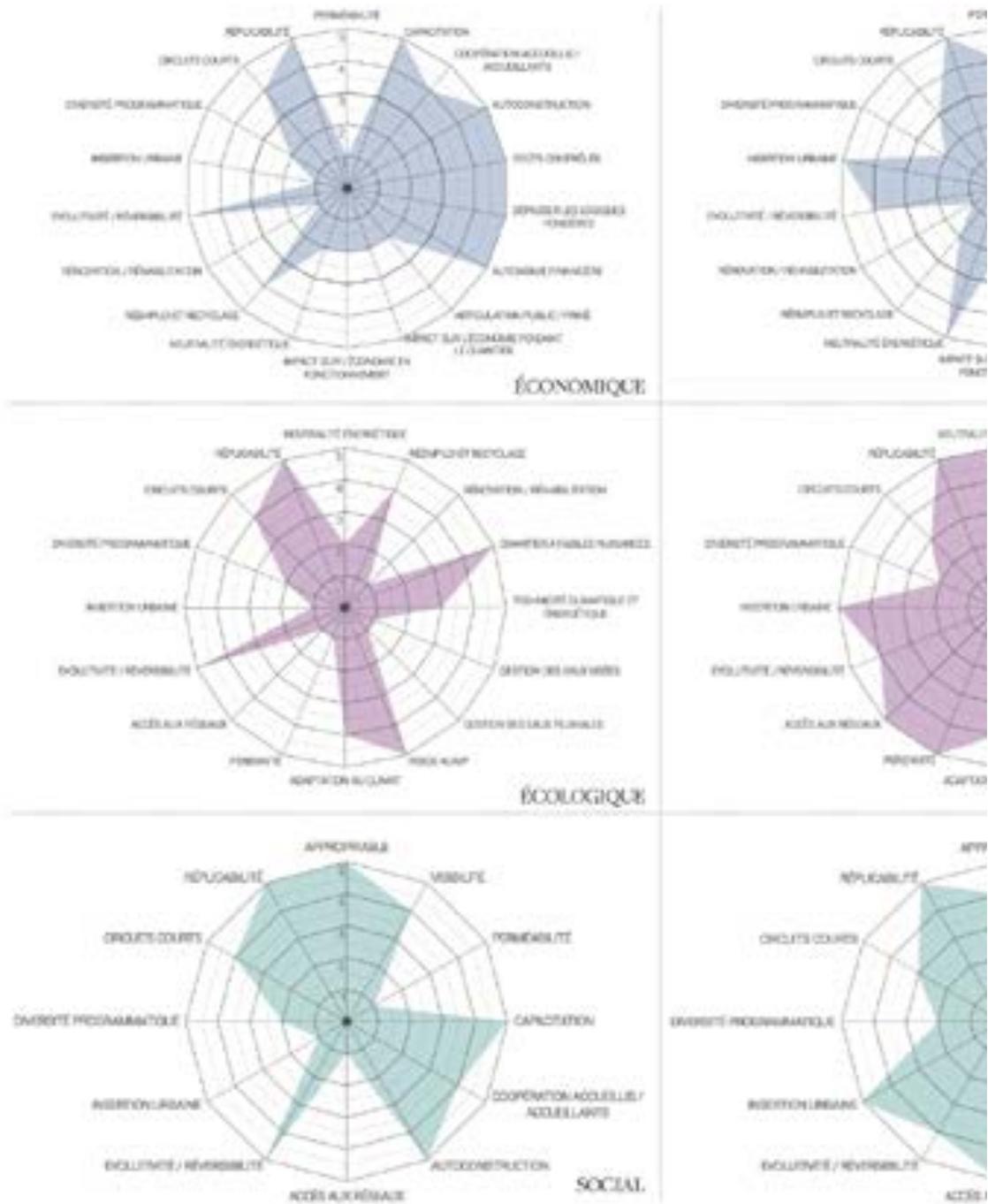
Délai : 2 Mois

Coût : 15.000 €/famille 4 personnes

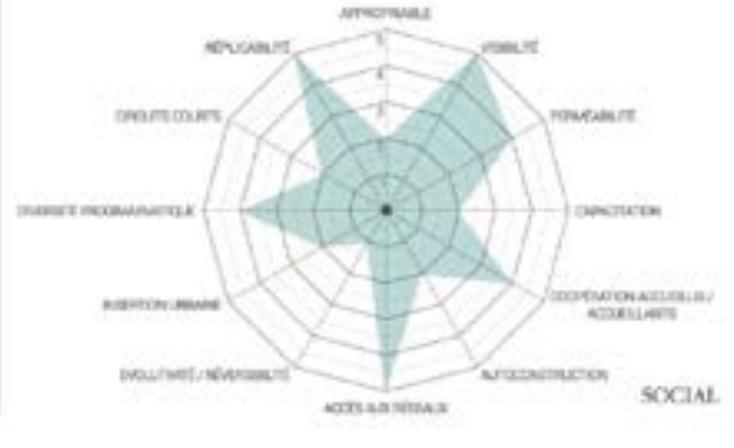
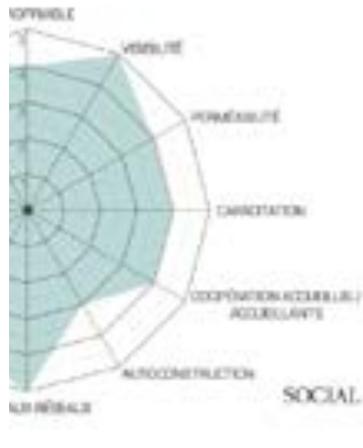
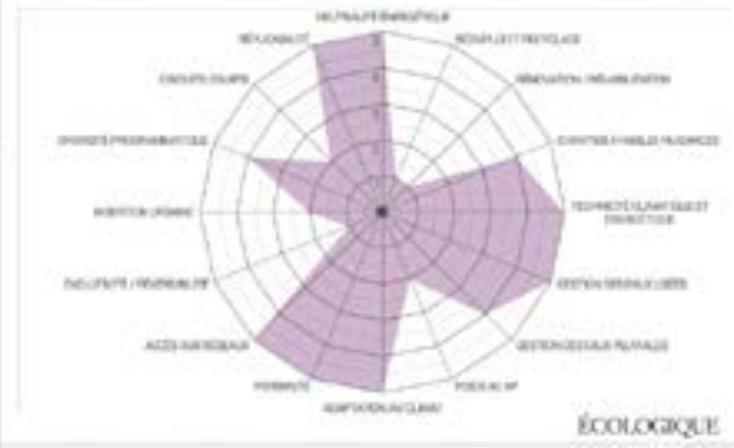
Capacité : variable

1. SÉCURISER LES QUARTIERS SPONTANÉS

2. DES « MAISONS DUM



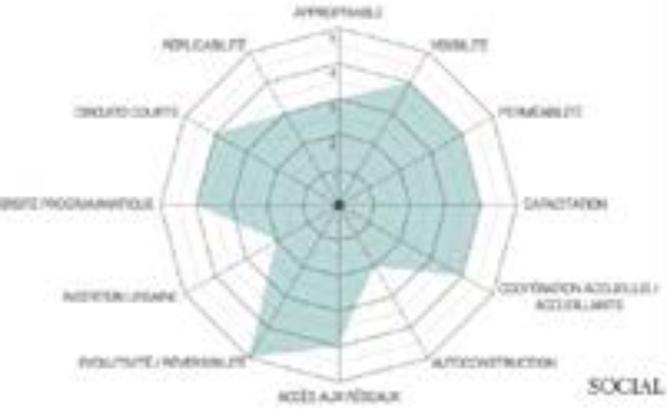
IGRANT » DANS LA VILLE 3. UN QUARTIER D'ACCUEIL DE LA VILLE



4. HABITER LES BÂTIMENTS TERTIAIRES DÉLAISSÉS



5. UN BÂTIMENT NEUF, TRANSFORMABLE



LA VILLE ACCUEILLANTE : DE QUELQUES BONNES PISTES ET DE QUELQUES ÉCUEILS



DE L'ACCUEIL ET DE LA PARTICIPATION

OLIVIER LECLERCQ

Il y a tout juste 50 ans, Henri Lefebvre écrivait le « Droit à la Ville »¹⁵⁸, son ouvrage majeur dans lequel il dénonçait l'éclatement de la ville traditionnelle vers les périphéries, le développement des zones pavillonnaires, les grands ensembles et le renforcement des centralités. Ces nouvelles formes de ségrégation éparpillent les populations par catégories socio-professionnelles, par âge, voire par identité. La ville n'est plus un lieu d'expression de la démocratie ou le résultat d'une œuvre collective, mais un espace d'échange et de production. Petit à petit, nous avons effectivement vu les populations se réorganiser par groupe social, chacun chassant les plus faibles vers des territoires toujours plus discriminants. Certaines politiques actuelles amplifient la création de ces zones urbaines spécialisées, des campus universitaires, des quartiers intellectuels, des zones résidentielles aisées, des quartiers pour travailleurs, et pour des populations rejetées, sans utilité, les grands ensembles déclassés et les bidonvilles.

Cette étude sur la Ville Accueillante fait écho avec cette analyse, dans un nouveau contexte de crises : celle de l'accueil – mais également économique, écologique, et dans une certaine mesure, démocratique – qui remettent en question le développement urbain des trente glorieuses. Cette crise de l'accueil n'est pas isolée et rappelle l'aspect hostile de nos villes post-industrielles au lieu de « faire refuge »¹⁵⁹.

La communauté urbaine de Dunkerque, dont la ville de Grande-Synthe fait partie, en est un exemple parlant. Force est de constater que l'expérience récente de la Linière, bien qu'ayant suscité pour un temps un grand enthousiasme, montre que la ville contemporaine est inadaptée pour accueillir l'afflux de personnes déplacées, même temporairement, et n'offre pas de réponses sur les manières d'anticiper ce phénomène migratoire, que les réfugiés le soient pour des raisons de guerre, des raisons économiques ou bien encore climatiques.

Nous ne manquons pourtant pas de littérature et d'expérience, bases potentielles d'une ville accueillante.

Comment organiser des gouvernances de lieux d'accueil capables d'accueillir dignement les futurs mouvements de population ?

158 *Droit à la Ville*, Seuil est publiée en 1967, suivi d'une deuxième édition en 1968, quelques mois avant les événements de Mai.

159 « Making Heimat, Germany, arrival country », exposition du pavillon allemand pour la 15^e biennale d'architecture de Venise en 2016. Cette exposition fait le relais des expériences d'accueil des réfugiés dans les villes allemandes.

ETAT DES LIEUX

50 ANS DE RÉFLEXION ET D'EXPÉRIMENTATION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

En 1968, l'œuvre d'Henri Lefèvre avait révélé la nécessité d'une réappropriation de l'espace urbain par les citoyens comme point de départ pour la transformation démocratique de la société. D'années en années, le besoin de productivité dans ces trente années de croissance a étouffé cette idéologie malgré des recherches prolifiques et des expériences réussies mais très localisées. Aujourd'hui, dans un nouveau contexte de crises financière, écologique et migratoire, ce « droit à la ville » évolue vers la défense de l'environnement, la lutte contre la spéculation foncière, la lutte contre l'exclusion et aboutit à l'élaboration de procédures plus démocratiques permettant de contrôler les opérations d'urbanisme par la population elle-même.

Jodelle Zetlaoui-Léger¹⁶⁰ propose de réorganiser la maîtrise d'ouvrage publique pour mieux répondre à ces nouvelles exigences démocratiques. Il s'agit aujourd'hui pour l'Etat et les collectivités locales, non seulement de « réintéresser » le citoyen à l'exercice de la Démocratie, mais par là même, de mieux asseoir la légitimité des décisions prises par une démarche impliquant des habitants tout au long d'un projet, sur ses difficultés de mise en œuvre, mais aussi sur tous les bénéfices qu'elle peut apporter, ce dont élus et techniciens doutent souvent. Ses travaux sur l'Urbanisme Participatif¹⁶¹ et l'implication citoyenne permettent aujourd'hui de prolonger cette réflexion au regard des nouveaux enjeux sociétaux dans un contexte politique de « crise démocratique ». On a pu constater, depuis les

160 L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques. Jodelle Zetlaoui-Léger, Article pour Les cahiers de l'école d'architecture de La Cambre, Bruxelles, à paraître, Janvier 2005

161 Urbanisme participatif in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, Groupement d'Intérêt Scientifique Participation du public, décision, démocratie participative.

élections présidentielles de 2002, une perte de confiance croissante et perceptible de la société civile à l'égard de ses représentants, se caractérisant par la montée des taux d'abstention et des votes extrémistes aux élections, surtout dans les quartiers socialement défavorisés. La forme de gouvernance dite « de délégation », induisant une sorte de mise à l'écart du citoyen, est aujourd'hui remise en question. Des chercheurs, sociologues et politologues, ont montré depuis près de 50 ans comment nombre de citoyens ne pouvaient plus adhérer à une forme de démocratie leur accordant seulement le droit de désigner tous les cinq ou six ans des représentants chargés de prendre à leur place toutes les décisions. Ce rejet, perceptible en Europe et de par le monde, s'est également manifesté de manière spontanée et populaire lors d'événements d'occupation de l'espace public, transformé pour un temps en « forum ». Ainsi, que ce soit dans les phénomènes Occupy Wall-Street à New-York, Puerta del Sol à Madrid, Place Tahrir en Egypte, la « révolution des parapluies » à Hong-Kong ou Nuit Debout à Paris, les citoyens sortent pour réfléchir à de nouvelles gouvernances, mais également à d'autres modes d'échanges. Des débats ou commissions abordent des sujets tels que le rapport au travail, l'argent et la monnaie, les formes de démocratie, les luttes urbaines, la citoyenneté, etc. Ces mouvements traduisent un mécontentement qui veut dépasser les clivages traditionnels. Ils regroupent des personnes qui se sentent oubliés par les pouvoirs publics et annoncent, en filigrane, une tentative de réappropriation citoyenne de la parole publique. Ils ne donnent pas lieu à un phénomène révolutionnaire classique, mais à la création d'organisations associatives et professionnelles pour construire une nouvelle forme de gouvernance démocratique. Des anciens de Nuit Debout se lancent dans l'appropriation maraîchère et festive de friches périurbaines, d'autres dans l'organisation d'une autre forme de maîtrise d'ouvrage incluant la participation et les filières de construction saine.

15 ans plus tôt, une expérience autogestionnaire, également issue d'un mouvement contestataire, le VAAAG (Village Alternatif Anti-capitaliste et Anti-Guerre) est apparue à Annemasse fin Mai

2003, en marge du sommet du G8 à Genève. Indépendamment de la dimension politique, il est intéressant de se pencher sur cette tentative de gouvernance pour la dimension expérimentale et innovante que l'on retrouve dans ce type de mouvements alternatifs (« résister c'est créer »). En effet, l'idée était née suite au G8 de Gênes, dont la contestation sous la forme d'affrontements avec les forces de l'Ordre, avait été particulièrement violente, marqué par la mort d'un manifestant, (Carlo Giuliani) et 600 blessés. Ne voulant renouveler cette expérience malheureuse, un groupe de militant Libertaies a proposé d'organiser un contre-sommet sous la forme d'un village autogéré pacifique. Ce fut en effet une démonstration qu'il est possible d'accueillir jusqu'à 5000 personnes, venant du monde entier, pendant 10 jours, avec très peu de moyens, sur la base d'une gouvernance de démocratie directe autogestionnaire.

L'organisation de ce village éphémère a été préalablement rythmé par la rédaction d'une charte pendant 6 mois, en parallèle de la gestion administrative et matérielle de l'évènement. Elle avait été inspirée par le premier camp No Border contre l'Europe forteresse de Schengen qui avait eu lieu à Strasbourg l'été 2001. Un terrain en jachère, prêté par un paysan à côté de l'aérodrome, laissait la possibilité d'accueillir jusqu'à 10 000 personnes.

Ce village expérimental adoptera l'organisation sous forme de « barrios » (quartier en espagnol) fédérés autour d'un instance représentative tournante. Chaque barrio, composé par affinités en libre association (y compris des espaces féministes non mixtes), comptait jusqu'à 200 personnes maximum et étaient organisés autour d'une cuisine. Ils fonctionnaient de manière autonome pour son intendance quotidienne, la cuisine, l'entretien, l'agencement du lieu, les animations et le recueil des doléances des habitants. Tous les jours, vers midi, un assemblée inter-barrios se réunissait pour coordonner les activités collectives et les actions à mener en relation avec la ville d'Annemasse et les villages alentours. Chacun des barrios étaient représentés par 2 ou 3 personnes choisies sur la base de volontariat. Les assemblées, au début de 30 personnes, ont

atteint jusqu'à 300 personnes au moment de la plus forte affluence. Les discussions étaient néanmoins rendues constructives grâce au fonctionnement de tour de paroles minutés et aux réactions par gestes.

L'autre partie du village accueillait des espaces collectifs. Une construction remarquable en bois et toile, servant de point d'information, un chapiteau central abritait les débats et concerts, et tout autour s'organisaient une radio locale, un media center, un legal center, un medic center, un espace pour enfants, et différents espaces d'expression et de débats. Les sanitaires, prêtés par la ville ne servaient pas ; une association avaient organisé une batterie de toilettes sèches particulièrement performantes. Les journées étaient rythmées par des tâches quotidiennes : Assemblée du barrio, préparation des repas, organisation d'événements, participation aux activités du village, débats et réunions d'informations, manifestations, concerts. La moindre tâche ménagère était un acte de sociabilisation. Les préparations de repas, organisées par des cuisines mobiles venues de groupes militants allemands, belges et français étaient à elles seules des expériences de démocratie participative, mais aussi de pédagogies nutritionnelles, d'agriculture, de gestion des déchets.

Le point d'accueil était un espace de rencontre important, il permettait d'accueillir les nouveaux arrivant, de les orienter, leur expliquer l'organisation du village et de créer des connexions avec les différentes activités. Le legal center permettait d'apporter un soutien juridique, dispensés par des avocats et juristes bénévoles pour les manifestations. Des ordinateurs reliés à internet étaient mis à disposition dans le media center pour la rédaction en temps réel de billets sur différents blogs, ainsi que pour de recherches d'informations, préparations de textes, tracts et affiches. Il accompagnait le point presse qui servait à cadrer la communication. L'équipe Sérénité assurait le maintien du respect et de la bienveillance dans le village.



Schéma d'organisation du VAAAG anti G8 d'Annemasse en 2003

Si l'expérience de ce village a été un aventure humaine forte, les limites de l'autogestion ont parfois pu être atteintes compte tenu de l'importante fréquentation du village sur une durée de vie très courte. L'organisation des AG de quartier, puis les AG inter quartier pouvaient occuper une bonne partie de la journée, et les retranscriptions étaient rarement assurées. Cette lourdeur de fonctionnement a pu provoquer des malentendus et des incompréhensions. De plus, vis-à-vis de l'extérieur, le contrôle de la communication, poussé à l'extrême, avait été jugé par des journalistes autoritaire. La radicalité idéologique interdisait certaines personnes trop consensuelles de s'y intégrer, préférant le village voisin dit « intergalactique » organisé par les grandes forces politiques de la gauche classique. L'aspect clivant, par la radicalité de son discours politique, créait des dissensions en interne et une forme de désobéissance au sein même du mécanisme d'autogestion.

Cette expérience a eu son intérêt car, poussé par une volonté de démonstration démocratique, elle a recherché une forme nouvelle de gouvernance à l'échelle d'un quartier. Libéré du discours politique, cette organisation peut inspirer le développement de nouveaux quartiers d'accueils dans un cadre plus institutionnel et dans une vision de citoyenneté et de développement durable.

Plus récemment, Marie-Hélène Bacqué et Mario Gauthier¹⁶² ont exploré les expériences développées en Amérique du Nord de croissance intelligente et de développement urbain durable, dans lequel la participation des habitants met non seulement en valeur un urbanisme relationnel mais valorise les approches collaboratives. Cette participation rapproche les habitants d'une même commune pour réfléchir sur la manière de construire leur ville comme cette œuvre collective et citoyenne.

Pour favoriser l'inclusion, Marie-Hélène Bacqué propose de passer par une montée en compétence générale de toutes les classes sociales, notamment par l'empowerment des plus défavorisés¹⁶³ : « l'empowerment implique le développement d'une capacité d'action individuelle reposant sur une propension à faire des choix rationnels, utiles, effectifs ou intentionnels » L'empowerment¹⁶⁴, ou capacitation, est la clef qui permettra d'accueillir ces nouveaux arrivants en leur donnant la possibilité de participer à l'œuvre commune. Parler de ville accueillante évoque d'abord les questions relatives à l'usage et à l'appropriation de l'espace, et plus particulièrement de l'espace public qui est, par définition, ouvert à tous. Il représente à la fois l'organisation de la ville, avec ses lieux de passage et de rassemblement, un espace de vie collective et le cœur du fonctionnement démocratique. La ville peut se renouveler et devenir

162 Participations, Démocratie et participation : un état des savoirs (2011) Marie-Hélène Bacqué et Mario Gauthier. Éd. De Boeck Supérieur

163 Notion décortiquée par Marie-Hélène Bacqué dans *L'empowerment, une pratique d'émancipation*, avec Carole Biewener, Paris, La Découverte, 2012.

164 De l'anglais *empowerment* qui peut être traduit par *capacitation, empoirement, capabilisation, potentialisation, pouvoir-faire, habilitation, responsabilisation, capacité d'agir, pouvoir d'agir*

innovante en interrogeant la place faite à l'autre, à l'étranger, à celui qui n'a pas sa place parce qu'il n'a pas les ressources économiques ou sociales nécessaires, alors qu'il fait partie intégrante de la ville et peut participer à cette œuvre collective.

Cette exigence est également particulièrement présente dans le Projet Sphère¹⁶⁵, pour l'organisation de l'accueil des personnes victimes de catastrophes naturelles ou humaines¹⁶⁶. La Note d'Orientation n°1 recommande de soutenir les capacités locales par le repérage des groupes communautaires et en s'appuyant sur les initiatives d'entraides déjà existantes, tout ceci dans un souci de transparence afin que chacun puisse donner son avis et influencer sur les programmes. Cette capacitation doit veiller à ce que les personnes vulnérables soient équitablement représentées et informées par un échange régulier de doléances et des procédures transparentes pour y répondre. La mise en place de lieux communautaires est également recommandé afin que dès la conception du projet, les pratiques culturelles et traditionnelles salutaires soient respectées. Ces dispositifs permettront d'accroître le pouvoir décisionnel de ces populations et de s'approprier les programmes humanitaires.



165 Le Projet Sphère : <http://www.sphereproject.org/sphere/fr/>

166 *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire.*

Ensemble des principes communs et de normes minimales universelles pour la réponse humanitaire, disponible en ligne : <http://www.spherehandbook.org/fr/>

MOYENS D'ACTION

L'ACUPUNCTURE URBAINE

Dans le bidonville de la Porte des Poissonniers, l'une des cabanes abrite des activités associatives, des cours dispensés par l'École dans la Rue, des réunions sur l'avenir des habitants du bidonville avec des architectes et des constructeurs. L'association Actes & Cités y est impliquée. Ce bidonville, soutenu par de nombreuses associations, est une proposition possible pour rendre la ville accueillante à condition de l'accompagner pour prévenir les risques en tout genre, à commencer par le feu. Un escalier a été construit par Actes & Cités avec les habitants du bidonville pour répondre à ce besoin de sécurisation pour l'évacuation en cas d'incendie. Il sert également aux associations pour venir en aides aux familles, d'accès à l'eau potable, aux bacs municipaux d'ordures ménagères, etc.

L'ouvrage, conçu avec l'aide des étudiants de l'ENSA Paris Belleville et de l'ingénieur Jacques Anglade, nécessitait seulement deux types de profils de bois, quelques scies et marteaux comme seuls outils et des assemblages par clous. Grâce à cette simplicité et cette frugalité, il pouvait être réalisé par les locaux eux-mêmes, avec l'appui technique de membres de l'association. La participation a augmenté au cours du chantier, une dizaine d'habitants du Platz ont participé, chacun aidant à sa manière. Outre une aventure humaine inattendue, ce micro-chantier a été un défi relevé de participer ensemble à la construction d'un lien social dans la ville.

L'organisation de ce Platz est gérée par des familles plus investies que d'autres, avec une forte implication des femmes. Afin d'avoir une représentation légitime et concrétiser un projet de résorption de leur bidonville, ils se sont organisés sous la forme d'une association, les « bâtisseurs de cabanes ». L'implication des associations a permis de donner à ces habitants les capacités d'être représentés vis-à-vis des pouvoirs publics et cette forme de capacitation est la base d'un lien

avec les différentes associations caritatives, du Secours Populaire à Médecins du Monde. L'observation de cette expérience nous amène à constater que rien n'est possible sans l'implication collective autour d'une gouvernance participative, d'une prise en main par les habitants eux-mêmes de leur sort et l'ouverture à la société civile pour créer le lien avec la ville. Cependant, si une intervention de sécurisation d'un quartier précaire ne remettra pas en question les rapports qui les lient, une intervention de sécurisation peut être aussi perçue comme une intrusion. Elle peut être rejetée si le besoin n'est pas exprimé et ne trouve pas son sens dans le quartier. L'importance d'intégrer les habitants dans l'évaluation des besoins dans leur quartier est une clef essentielle dans la réflexion d'une gouvernance intelligente de la ville accueillante.

Ces interventions de micro-urbanisme agissent par une forme d'acupuncture urbaine. Des interventions à très petite échelle réalisées à des endroits stratégiques agissent sur l'ensemble de l'organisme de la ville. Puisqu'elles n'ont de force que si elles sont consenties par les habitants, elles doivent être construites avec eux, et non pour eux. Toute intervention doit se faire dans le cadre d'un chantier participatif en incluant les bonnes volontés, quelles qu'elles soient. Les participations peuvent être manuelles, financières, organisationnelles. Ces micro-projets font corps alors avec le temps. Le tissu urbain environnant se l'approprie en améliorant les flux et les échanges organiques avec la ville. Ces projets d'acupuncture urbaine ne doivent pas uniquement être sécuritaires ou hygiénistes, mais avoir une valeur ajoutée d'usage dans une réflexion à l'échelle globale de la ville. Pour qu'ils soient viables et acceptés par les habitants du bidonville, ils doivent être conçus pour être construits avec peu de moyens, peu d'outils, avec du matériel courant ou de récupération, afin d'être techniquement accessible à tous, et être complétés, customisés, réparés, étendus.



©Cyrille Hanappe - Escalier du boulevard Ney, conçu et construit par Actes&Cités - 2017

LA CAPACITATION

L'aide à la constitution d'une association composée d'habitants est un levier juridique très efficace. Il permet de donner un statut officiel aux habitants, pour devenir des interlocuteurs identifiés pour les pouvoirs publics et ses partenaires et leur permettre de recevoir des financements, d'embaucher des bénévoles ou des permanents, et de porter des projets. Même si ces associations sont, la plupart du temps, portées par des bénévoles associatifs tiers, elles peuvent structurer un travail collaboratif de réflexion et d'action proche des véritables besoins de ses membres, les habitants.

Par-delà les chantiers participatifs occasionnels, ces associations locales peuvent participer à des projets de résorption de bidonvilles sur du plus long terme, en les accompagnant d'une croissance urbaine intelligente. L'implication des habitants dépasse alors le stade de la capacitation. Leur participation parvient à être organisée avec des dispositifs dont le chantiers-écoles est une des solutions efficaces.

LE CHANTIER ECOLE

« Est appelée chantier-école toute action collective qui, à partir d'une situation de mise au travail sur une production grandeur nature, a pour objectif de favoriser la progression des personnes. Un chantier-école, alliant production, formation et accompagnement spécifique, s'inscrit comme une étape dans le parcours d'insertion des personnes. »¹⁶⁷ Ce dispositif est une formation alternative, majoritairement basée sur des mises en situation pratiques dans le cadre d'une réalisation collective « grandeur nature » et complétée par un accompagnement socio-professionnel individualisé.

167 Définition proposée par le Réseau National des Chantier Ecoles, dans le cadre de l'I.A.E. (Insertion par l'Activité Economique), défini par la loi de lutte contre les exclusions.

PROFESSIONNALISATION

Le dispositif Chantier École permet la mise en œuvre de formations atypiques, avec pour objectif l'insertion professionnelle par l'accès à une formation pré-qualifiante ou l'accès direct à un emploi.

60 bénéficiaires



Permettre aux bénéficiaires de se former sur les métiers de la construction bois



Faire accéder les stagiaires aux savoirs de base nécessaire à l'exercice de ces métiers



Permettre l'intégration des personnes dans des entreprises conventionnelles.



une ou des immersion(s) en entreprise dans le cadre de stages



un accompagnement socioprofessionnel individualisé



la possibilité d'être apte physiquement à exercer les métiers du bâtiment

© Actes&Cités - Principe du chantier-école du groupement Construire Solidaire

Il permet à des personnes en situation d'exclusion, d'obtenir une formation qualifiante. Pendant la formation, ils travaillent sur un projet qui leur est directement utile et se forment tout en ayant un contrat de travail. A l'issue de ce chantier école, ils peuvent entrer dans le droit commun, accéder à un emploi, toucher des aides, être domiciliés, faire une demande de logement, postuler à une offre de services. Les participants bénéficient par ailleurs d'un accompagnement social qui prend en charge l'ensemble des familles. Un chantier école permet de co-construire des logements pour les familles vivant en campement tout en entamant une démarche d'insertion de manière vertueuse, encadré par une organisation professionnelle. Les quartiers d'accueil peuvent alors être envisagés autrement que comme des camps humanitaires construits dans l'urgence, mais comme faisant partie d'un développement urbain

maitrisé et durable, étapes par étapes : d'abord en stabilisant les populations par une sécurisation temporaire du campement ou en les hébergeant dans des situations dignes, puis par un accompagnement progressif des familles participant au chantier école.

Il peut s'appliquer à la création de nouveaux quartiers d'accueil, tout comme la réhabilitation de bâtiments existants, anciens logements vacants ou locaux d'activités désaffectés.

De nombreux acteurs, publics ou privés, qui ne croyaient pas en cette association, commencent à envisager de travailler avec elle en tant qu'interlocuteur identifié pour l'accompagnement de ce projet de sortie de bidonville par des logements-passerelles. Ce projet de chantier-école avec les familles identifiées est encadré par des organismes professionnels de formation, entreprises de construction solidaires, et organismes agréés d'insertion sociale. Ce processus accompagne non seulement les stagiaires, majoritairement les hommes, mais également l'ensemble de la famille, les mères et les enfants, qui bénéficient également des droits qui sont conférés par le contrat d'embauche du chantier-école : scolarisation, colonies de vacances de la ville ou du département, accompagnement à la recherche d'emploi, accès aux soins, apprentissage du français et recherche d'un logement pérenne, public ou privé.

D'autres initiatives de ce type voient le jour en Europe. A l'Ecole d'Architecture KTH de Stockholm, Per Franson a mis en place, avec 200 étudiants, un master « Self Build City » destiné à faire participer les réfugiés à la construction de leur propre logement. De ces études théoriques est ressortie une initiative concrète pour construire trois petits immeubles en ossature bois, comprenant 9 appartements à Knivsta, dans la banlieue Nord de Stockholm. Les réfugiés trouveront ainsi un emploi dans la plomberie, l'électricité, la peinture ou la fabrication des charpentes et leur intégration dans la société suédoise en sera facilitée. Si cette initiative ne répond pas à elle seule à l'importante demande de logements pour les réfugiés, elle contribue à apporter une solution urbaine durable de quartier

d'accueil dans une démarche mutuelle d'entraide.¹⁶⁸

Des sociétés de Property Management qui gèrent le patrimoine de grands propriétaires fonciers ont également été interrogées sur la possibilité d'occuper, pour trois ans, un terrain ou local existant pour mettre en place une démarche de ce genre. Or comment garantir au propriétaire que le terrain ou le local lui sera rendu le moment venu ? L'identification des familles concernées par le projet d'occupation temporaire du foncier est perçue différemment que lorsqu'il s'agit d'accueillir un afflux de personnes orientées en CAO. En effet, le projet s'apparente à un accompagnement des familles dans le cadre de logement coopératif temporaire, et non comme un centre d'hébergement d'urgence. Il n'est pas accompagné par des associations, mais par des organisations professionnelles issues de l'économie sociale et solidaire, ce qui confère par ailleurs la garantie que le terrain sera restitué comme il se doit au propriétaire, dans un cadre juridique viable. C'est une solution efficace face aux blocages pour l'occupation temporaire de bâtiments ou de terrains à des fins d'hébergement.

LA ZAC D'ACCUEIL

Un quartier d'accueil durable est par nature un projet complexe, aux objectifs ambitieux situé à la croisée de multiples champs disciplinaires, mobilisant de nombreux acteurs aux intérêts divergents. Chaque projet, du fait de ses spécificités, requiert un pilotage adapté.

Quel que soit le type de construction, son aménagement doit, dans la mesure du possible, exploiter les ouvertures existantes vers la ville dans lequel elle s'insère où les créer. A défaut d'avoir les liaisons physiques avec les autres quartiers, il doit être pensé en laissant la possibilité de créer des liens sociaux avec l'activité urbaine qui l'accueille, le marché de l'emploi, les services publics, les associations, la vie culturelle, etc.

¹⁶⁸ Cf. « How Swedish architecture school is helping refugees become builders » par Elisabeth Stinson in Architectural Digest





©Olivier Leclercq

Ouvert ou non, l'influence des passeurs dans la vie des camps existants n'est pas corrélée avec l'étanchéité du site dans son contexte. A contrario, plus le droit commun est présent dans le quartier, plus l'influence des passeurs est réduite.

A lui seul, un concept d'architecte ou d'urbaniste n'arrivera pas à répondre aux attentes d'un nouveau quartier d'accueil. Nul besoin de réinventer les outils de fabrication de la ville. Les outils existant de politique urbaine peuvent être utilisés pour l'aménagement d'un nouveau quartier d'accueil à condition qu'ils soient utilisés dans leur usage premier. La procédure de ZAC, même si elle a été dans de nombreux cas détournée ou mal exploitée, est parfaitement appropriée à la création de quartier d'accueil. Elle respectera les mêmes étapes opérationnelles : la concertation du public et les études préalables ; la création et la définition des grands enjeux de l'opération et son périmètre ; la réalisation suivant le programme prévisionnel des constructions, des équipements et le respect du bilan financier ; la clôture et mise en route du quartier en instaurant une « règle du jeu ». A l'instar des autres ZAC, celle-ci s'inscrit principalement dans des logiques économiques. Ici, elle fait surtout recours à l'Economie Sociale et Solidaire. Comme tous secteur économique, elle génère des équilibres financiers entre la charge foncière, le coût de construction, le coût d'exploitation. L'ensemble participe à la richesse de la commune.

En effet, le projet d'accueil des populations migrantes est plus pertinent lorsqu'il est géré au niveau des collectivités locales. Il répond à des contextes particuliers qui sont difficilement appréhendables au niveau de l'Etat. L'interaction avec le tissu associatif, les ressources matérielles et humaines, le contexte économique, doivent être pris en compte dès l'élaboration du projet. Les maisons du migrant, pôle central dans l'activité sociale et solidaire, peuvent faire le lien entre les nouveaux habitants et l'activité de la ville, et favoriser des activités micro-économiques. Ainsi, des projets d'agriculture urbaine, de réparation de vélos, de recyclages des biens de consommation, et d'autres services de proximités, sont autant d'activités économiques qui vont agir positivement sur la santé, les transports, le pouvoir d'achat de l'ensemble de la commune en complétant l'activité économique existante. Ces nouveaux lieux peuvent également

s'ouvrir à des résidences d'artistes, des troupes de théâtre, des lieux de partages des connaissances afin de développer l'offre culturelle par l'enrichissement mutuel de ces autres cultures.

Ce développement urbain peut être accompagné de zones franches afin de favoriser l'implantation d'activités économiques nouvelles et faire profiter du développement urbain à l'ensemble de la ville. L'objet principal est de favoriser la création d'un terrain fertile propice au développement personnel des habitants de la ville accueillante.

L'OCCUPATION DES LOGEMENTS VACANTS

Par-delà la création de nouveaux quartiers d'accueil, chaque ville a déjà un potentiel d'accueil qu'elle peut exploiter. Sur l'ensemble du territoire français, plus de 3 millions de logements sont vacants. Les villes de 100.000 habitants sont particulièrement touchées par ce phénomène, mais également les grandes villes dont la spéculation immobilière incite à laisser les logements en jachères.

La possibilité de réquisition de logements vacants est prévue dans une ordonnance du 11 octobre 1945 promulguée pour lutter contre la crise du logement. Elle a été abondamment employée jusque dans les années 60, au cours desquelles plus de 100 000 arrêtés de réquisition ont été pris. Mais la dernière vague de réquisitions date de 1995-1996, après l'occupation emblématique d'un immeuble rue du Dragon, dans le centre de Paris. Le gouvernement avait réquisitionné environ 1 000 logements dans la capitale, appartenant à des banques et des compagnies d'assurance¹⁶⁹.

Cependant les solutions de réquisition de logements à des propriétaires qui subissent la démarche plutôt qu'ils n'y adhèrent soulèvent la question de la gouvernance : un acteur réticent est un

¹⁶⁹ Source *Droit au logement*

élément de complexité en termes de réalisation et de gestion, sauf à considérer qu'il affaiblit l'« indice démocratique » du projet (la démocratie participative dans un cas de réquisition étant difficile à gérer). La démocratie peut se révéler relative au regard des rapports de force entre différents acteurs aux intérêts divergents : Etat, collectivités, grands comptes et propriétaires fonciers, associations, habitants. Nous le verrons plus loin dans la concertation du projet « La Promesse de l'Aube ».

Dans un contexte moins tendu en termes de gouvernance participative que celui des réquisitions, d'autres logements sont également provisoirement vacants, notamment ceux prévus à la démolition dans le cadre des projets ANRU. Ce potentiel peut être exploité pour organiser l'accueil des populations migrantes. Même pour une durée d'un an, des travaux de remise en état temporaire peuvent être menés, accompagnés par des financements comme le PALULOS, les fonds FEDER, les aides de la DRIHL pour le logement d'urgence ou en PLAI pour une période plus longue.

Les réfugiés peuvent obtenir un logement social vacant, complété par le propre dispositif des collectivités locales. Il doit faire l'objet de l'accompagnement destiné aux réfugiés afin d'obtenir le consentement mutuel des personnes hébergées et des riverains, dans le but de consolider durablement la démarche de démocratie participative. Les associations peuvent également prendre le bail avec l'aide d'organisations caritatives partenaires et gérer les occupations sans restriction de durée ni de conditions administratives et financières. Elles ont aussi la possibilité d'organiser la cohabitation pour des appartements de grande surface et meubler les logements en fonction des besoins. Ceci soulève des questions en termes de gouvernance : comment mettre en place les cohabitations entre ces habitants ? Quel est leur degré de participation à leur projet d'habiter ?

En pratique, des conventions de location sont conclues entre les associations prenant à bail les logements, et le bailleur social, afin de définir les modalités et conditions de la location. L'association

locataire du logement bénéficiera d'une allocation de logement temporaire équivalente à l'APL. En contrepartie, l'association coordonne l'accompagnement des habitants dans les logements et leur implication dans leur démarche d'insertion, en particulier lorsqu'il s'agit de migrants sans statut de demandeur d'asile pour lesquels le DALO ne s'applique pas.

Enfin, les propriétaires peuvent concrétiser des initiatives individuelles en mettant leur bien en location pour des réfugiés grâce à différentes aides pour les propriétaires bailleurs, ou des intermédiations locatives (type SOLIBAIL). La gestion du logement est confiée à un organisme agréé qui loue l'appartement en son nom pour y installer ensuite une ou plusieurs personnes. Chaque propriétaire privé, qui acceptera de louer son bien au tarif social à une association logeant des réfugiés, bénéficiera d'avantages fiscaux offerts par les dispositifs de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de primes. Le système leur garantit le versement des loyers et une remise en état à l'expiration du bail.

Même pour une durée de quelques mois, ces dispositifs peuvent permettre d'accueillir des migrants et des sans-abris au cœur même de la ville, au sein des quartiers résidentiels. Cet accueil disséminé n'empêche pas le maintien d'un réseau d'entraide qui complètera l'intégration par la simple proximité de voisinage afin de toujours améliorer l'indice démocratique du dispositif global.

EXPÉRIENCES RÉCENTES DE GOUVERNANCE DE QUARTIERS D'ACCUEIL.

LA JUNGLE DE CALAIS

La plupart des nouveaux arrivants n'aspirent qu'à vivre leur vie dans un monde en paix, avoir un logement, une activité et pouvoir se reconstruire en regardant vers leur avenir, si ce n'est possible dans leur pays d'origine, dans celui qui pourra les accueillir. L'exclusion semble actuellement enfermée dans deux voies à l'issue incertaine : la longue procédure de demandeur d'asile en CESA, puis de CAO en CADA, ou la possibilité de continuer vers un autre pays pour bénéficier d'une entraide communautaire.

La force de la Jungle de Calais résidait, dans les premiers temps, en l'espoir de construire un vrai quartier, avec ses commerces, ses rues, ses bâtiments publics, ses lieux de fêtes et de rencontres. La gestion de la Jungle par la Mairie de Calais est aujourd'hui un contre-exemple. Ce nouveau quartier spontané apportait une nouvelle dimension à cette ville moyenne. Bon nombre de ces habitants n'étaient pas en transit et avaient pour intention de s'implanter, puisqu'on leur permettait d'y résider. Une micro-économie s'était mise en place, ses résidents permanents avaient un pouvoir d'achat dont profitaient les commerçants de la ville, une nouvelle culture enrichissait les calaisiens curieux. Les bases d'un nouveau quartier étaient nées. Certes la précarité des constructions ne répondait souvent pas aux critères classiques de dignité, mais elles étaient amenées à évoluer selon une logique d'urbanisme durable dans un souci de croissance progressive.

La création de la New Jungle a été un acte toléré mais n'a pas été construit et encadré par les autorités. Son développement a été spontané et sans cesse mis à mal par la confrontation avec l'Ordre Public. Ce quartier, sur le trajet vers l'Angleterre, était formé par l'agglutinement des migrants aux pieds de la frontière,

frontière qui a été par la suite matérialisée par des grandes grilles blanches. En marge d'une société civile organisée, les migrants développaient des pratiques de résistance. La gouvernance mise en place dans la Jungle était guidée par celle des frontières et les règles européennes en matière d'asile (dont la Convention de Dublin entraînant des mutilations des doigts pour échapper à la prise d'empreintes). Pour la plupart des migrants, leur installation n'était pas faite pour durer. C'était une halte en attendant l'espoir de passer en Angleterre. D'autres avaient renoncé à poursuivre leur voyage et avaient participé à la construction d'installations plus pérennes, dont des petits commerces de proximité, des restaurants, bars, espaces culturels et une école. D'autres encore y séjournaient dans l'attente d'une demande d'asile en France car ce lieu était sans doute le « moins mauvais » des lieux d'accueil en France. Les quartiers se sont développés en fonction des origines géographiques des migrants¹⁷⁰ ou selon des logiques de réseaux de passeurs. Des ONG Britanniques et Françaises apportaient un supplément de confort, d'organisation, et de sécurité, coordonnées partiellement par L'auberge des Migrants, plateforme d'aide humanitaire des Haut-de-France qui apportait de l'aide matérielle et alimentaire, d'accompagnement et défense des droits.

170 Cf. « *La Leçon de Calais, Atlas d'une ville monde* », par Actes&Cités et les Etudiants de l'École d'Architecture de Paris Belleville. Consultable en ligne : <https://www.actesetcites.org/jungle>



© Olivier Leclercq - *Camp de La Vie Active au milieu de la Jungle de Calais*

Devant l'ampleur du phénomène, relayé par les médias, l'Etat et le Haut-Commissariat aux Réfugiés a proposé d'autres formes de gouvernances avec des opérateurs unique comme le Centre de Mise à l'Abri, ou le CAP (Centre d'accueil provisoire), le « Life Camp » aménagé par Logistic Solutions pour le compte de la Vie Active. Il proposait de gérer l'afflux de population à 12 personnes dans 14m² dans des containers maritimes de marchandise, avec identification biométrique, sans eau courante, pour un budget 10 fois supérieur à la construction de logements classiques. Mais c'est bien quand l'Etat exprima « un sentiment de grande inquiétude face à la dérive autogestionnaire du bidonville »¹⁷¹ que la décision de sa destruction totale fut prise.

171 Philippe Wannesson, Blog "Passeurs d'Hospitalité", Jeudi 17 décembre 2015, « un sentiment de grande inquiétude face à la dérive autogestionnaire du bidonville » ; <https://passeursdhospitalites.wordpress.com/2015/12/17/un-sentiment-de-grande-inquietude-face-a-la-derive-autogestionnaire-du-bidonville/>

CITY PLAZA À ATHÈNES

Dans le même principe d'occupation que la Jungle de Calais, l'Hôtel City Plaza, situé dans le centre d'Athènes, est un ancien établissement de tourisme abandonné depuis des années par son propriétaire qui ne pouvait plus payer ses salariés. Réquisitionné par des militants d'extrême-gauche, le 22 avril 2016, ils mettent la centaine de chambre à la disposition de près de 400 migrants, dont 185 enfants, principalement originaires de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan, et Kurdistan.



© Cyrille Hanappe. Organisation de l'autogestion à City Plaza.

L'hôtel qui compte sept étages est branché sur l'électricité d'un chantier voisin. En haut de quelques marches se trouve la réception, puis au premier étage une garderie, la salle à manger et un café, où les hommes fument et discutent entre eux. Ce lieu d'accueil pour migrants fonctionne en complète autogestion, chacun est amené à participer aux tâches quotidiennes. Pour que la machine tourne, les volontaires ont mis en place une gouvernance qui répond à des règles, de la fermeté et un planning strict. «Pas d'alcool, pas de drogue, pas de violences, pas d'armes». Des plannings ont été mis en place pour les repas, le ménage, l'intendance, de manière égalitaire, et sans chef. Chacun a son jour de « not boss ». Si l'un des réfugiés enfreint un de ces préceptes, c'est le renvoi pur et simple. Les repas sont confectionnés en cuisine par les migrants eux-mêmes, à tour de rôle et doivent assurer au total plus de 1000 portions par jour. L'« hôtel » possède également une pharmacie, un salon de coiffure, une bibliothèque, un espace de jeux pour enfants et propose des cours de langues et une assistance juridique.

Régulièrement, des assemblées sont organisées pour parler des problèmes de logistiques, d'intendance, mais aussi pour discuter des actions à mener pour faire entendre leur voix. Malgré la mise en place d'une gouvernance démocratique, les migrants participent peu aux réunions car pour l'essentiel, City Plaza est un lieu de transit dans lequel ils ne cherchent pas à s'investir. Ce projet militant reste une alternative intéressante aux camps et centres de détention en Grèce. Il offre de la dignité, de la sécurité, de l'intimité et de la reconnaissance. Plus de 1700 personnes y ont trouvé refuge depuis son ouverture. L'endroit, devenu emblématique, est également une plateforme de lutte contre la politique migratoire européenne. Il ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat, ni d'ONG, mais vit grâce à la solidarité et aux dons provenant du monde entier. Victime de son succès, plus de 3000 personnes attendent une place, et le lieu est régulièrement menacé d'expulsion ou subit des tentatives d'incendie de la part de groupes d'extrême droite.

KARA TÉPÉ À LESBOS

Sur l'île de Lesbos, différentes expériences permettent d'analyser les différents modes de gouvernance testés pour l'accueil des migrants. Près du village de Mytilène, le « Centre d'Hospitalité » de Kara Tépe¹⁷² est un village de constructions modulaires géré par des volontaires, sous la supervision coordonnée d'ONG et de la ville de Mytilène-Lesbos. Des douches communes, sanitaires et eau potable sont à disposition à différents endroits du camp. La nourriture est distribuée chaque jour par les volontaires. Une petite pièce au centre de camp fait office de magasin et fournit différents produits cosmétiques, champoing, savon, serviettes hygiéniques, dentifrice, brosses à dent. Il fournit également des vêtements de bases et des vêtements chauds en hiver afin que personne ne souffre du froid. Une ONG a mis en place un jardin potager collectif entretenu par les résidents. La production n'étant pas suffisante pour l'ensemble du village, elle est donnée aux habitants de Lesbos qui en ont besoin. Des cours d'anglais, un terrain de football, des ateliers d'artisanat, permettent aux résidents de s'occuper et de compléter leur formation. Des cours de natation sont dispensés aux adultes et enfants qui le souhaitent. Des centres pour hommes et femmes différenciés permettent de se détendre et de discuter librement.



© Cyrille Hanappe. Kara tépe, village de préfabriqués modulaires et tentes.

172 A learning experience at Kara Tepe refugee village, Greece. Journal de voyage de Jackson. 26 mai 2017.

De temps en temps, des assemblées sont organisées avec les réfugiés, les ONG, les représentants de l'Etat et le responsable du village afin d'impliquer les habitants dans le processus de prise de décisions et gérer les différents conflits d'ordre culturels, religieux ou organisationnels. Le reste du temps, les décisions sont prises par le chef du village, désigné par le Maire de Lesbos, toujours à l'écoute mais seul décisionnaire. Ancien militaire, il gère le camp en « bon père de famille », mélangeant autorité paternaliste et écoute bienveillante. Les réfugiés sont libres de leurs mouvements, de nombreuses familles participent à différentes activités au village voisin et dans les alentours.

Même si Kara Tépé ressemble plus à un village qu'à un camp, et malgré la sécurité et le respect de la dignité, les habitants ne veulent pas y rester. La plupart veulent vivre dans un lieu libre et en paix et pouvoir reconstruire leur vie, le plus vite possible, car ce lieu ne permet aucune initiative personnelle ni projection dans l'avenir.

LE CENTRE D'ACCUEIL D'IVRY-SUR-SEINE

Une autre expérience de « camp humanitaire » est testée à Ivry-sur-Seine, sur l'ancien site de traitement des eaux appartenant à la Ville de Paris. Construit par Ossabois pour le compte de Emmaüs Solidarité, en partenariat avec la Mairie de Paris, ce site accueille 400 migrants. Il répond essentiellement à la question de l'urgence de la mise à l'abri en mettant à disposition des chambres individuelles ou pour des familles, avec des salles de bains communes, des réfectoires, une école de quatre classes animée par des professeurs volontaires du rectorat du Val-de-Marne, un centre d'animation et un pôle de santé. Les résidents sont répartis dans 6 « micro-villages » (composés d'une rue et une yourte pour la restauration) en fonction de leur profil : femmes seules, femme seule avec enfant, hommes seuls, couples, petites familles, grandes familles ; Afghans, Somaliens, Ethiopiens, Erythréens, Soudanais, Roms, sont répartis en fonction de leur structure familiale et non de leurs origines géographiques. Les réfugiés dit « roms » peuvent bénéficier du droit commun et les enfants sont scolarisés dans les écoles de la ville.



© *Atelier RITA - Centre d'hébergement à Ivry-sur-Seine*

120 personnes se relayent pour faire vivre le camp, dont 80 salariés et plus de 200 bénévoles. L'accès à ce centre est soumis à un contrôle strict. Après quelques jours, certains migrants sortent de temps à temps du camp, mais il y a peu d'interactions avec la ville. La période moyenne d'un séjour est de deux à trois mois, le temps d'accomplir les démarches administratives et demandes de logement social (qui est prioritaire, DALO ou autres dispositifs), de contrat d'insertion par formations professionnelles ou contrats aidés. Les résidents sont accompagnés afin d'accélérer les démarches pour libérer leur chambre et faire bénéficier des logements à un maximum de personnes dans le besoin. En un an, 1200 personnes ont trouvé une solution d'hébergement par le biais de ce dispositif.

Les Centres d'Hébergement d'Urgence, géré par les grandes associations caritatives professionnelles, sont la plupart du temps guidés par une philosophie héritée de la charité chrétienne ou patriarcale. « Les démunis » doivent être pris en charge, évalués, soignés, hébergés, nourris puis accompagnés. L'association s'occupe de tout, avec l'aide des subventions de l'Etat. Ce mode de gouvernance, qu'il ne s'agit pas de remettre en question, peut avoir des intérêts dans la gestion de l'urgence mais ne présente pas de vision urbaine viable sur le long terme, et encore moins en terme d'émancipation des personnes sur place.

Si l'intention est généreuse, à n'en pas douter, peut-on encore parler d'un quartier dans la ville ?

LA PROMESSE DE L'AUBE À PARIS

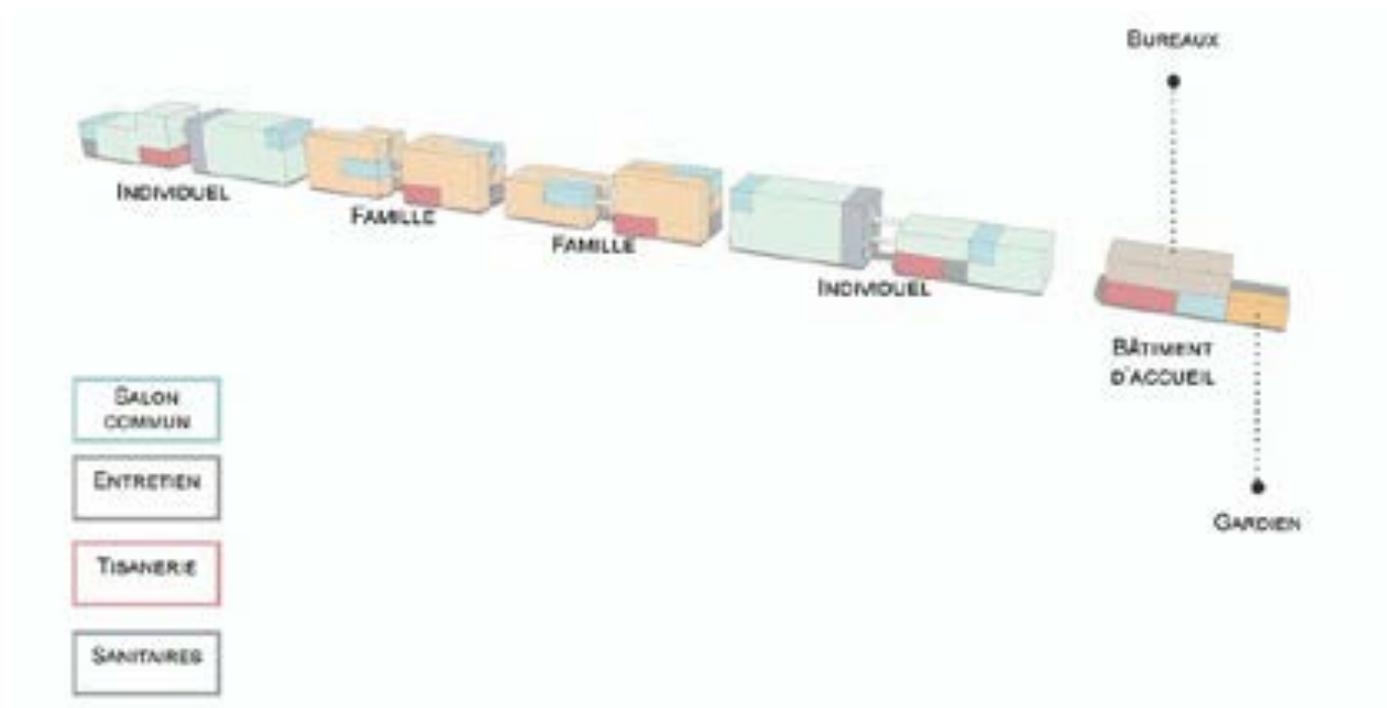
L'arrivée du Centre d'Hébergement d'Urgence dans le 16^e arrondissement de Paris, construit par Beneteau Habitat pour le compte de l'association Aurore et la Mairie de Paris¹⁷³ a été victime dès le début d'une hostilité affichée. De taille plus modeste, ce Centre a une capacité d'accueil de 200 personnes. Lors de la réunion de présentation publique du projet, les riverains avaient attaqué le projet en alertant sur la transformation du bois de Boulogne en campement sauvage de migrants, mettant en danger la vie de leurs enfants et faisant baisser la valeur immobilière du quartier. Quelques mois plus tard, Claude Goasguen, Maire de l'arrondissement, faisait part de sa satisfaction sur la bonne intégration de « La Promesse de l'Aube » dans le quartier. Bien que ce Centre soit enclos, il est intégré dans la ville et offre une réponse d'insertion urbaine par rapport aux caractéristiques spécifiques du quartier, entre la ville et le bois de Boulogne. De nombreux riverains viennent apporter leur aide ou donner des vêtements, des artistes organisent des activités avec les résidents dans des espaces polyvalents laissés volontairement sans affectations particulières à chaque étage. Petit à petit ces 5 petits immeubles en bois font partie de l'environnement. Le fonctionnement général reste cependant en formule « all inclusive », comme un centre de soins. Il aurait été intéressant qu'une partie du bâtiment puisse être un lieu d'échange avec les habitants du quartier, un lieu public pour les résidents, ouvert sur la ville.

Face au rejet annoncé du projet de la part d'un groupe d'habitants du quartier, les démarches d'urbanisme participatif n'ont pas pu être menées. Sachant que le dialogue allait être compliqué, la ville a repoussé la concertation à une étape où les esquisses du futur bâtiment était inattaquables. Un soin particulier avait été porté à l'intégration dans le contexte urbain, à la rue, à la préservation des arbres qui le bordent et à l'architecture. Malgré tout, le permis de

173 AIR architectures-Cyrille Hanappe & Olivier Leclercq et Moon Architecture, architectes.

construire ne pouvait être déposé sans consultation des riverains. Une réunion publique a eu lieu le 14 mars 2016¹⁷⁴ dans l'amphithéâtre de Paris Dauphine, réunion qui aura duré 20 minutes avant que le doyen de l'Université ne demande d'évacuer la salle sous un flot d'insultes et d'incivilités du public. Cette annulation avait malgré tout suscité de la frustration de la part des habitants qui voulaient avoir des informations claires et donner leur avis sur le projet, ce qui n'a jamais pu être le cas.

Aucunes des démarches n'avaient pu être expliquées, ni le souci d'intégration, ni les intentions architecturales, ni l'organisation de l'association Aurore, qui fait aujourd'hui le succès de cette opération. En effet, il aurait été possible d'inclure les riverains dans cette réflexion et partager les valeurs que dégage cette initiative d'accueil de personnes à la rue dans un quartier bourgeois, un accueil non pas uniquement logistique, mais humain.



© AIR architectures et Moon - Organisation Centre d'hébergement La Promesse de l'Aube

174 Cf. Article dans le Parisien « Insultes en pagaille à la réunion sur le centre pour SDF du Bois de Boulogne » 15/03/2016

LES GRANDS VOISINS À PARIS

L'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul a également fait l'objet d'une expérimentation pour accueillir dans la ville une population migrante. Les Grands Voisins disposent d'anciennes chambres d'hôpital qui sont mises à disposition pour les demandeurs d'asile et de locaux permettant de mettre en place une activité sociale et culturelle grâce à un large écosystème associatif.

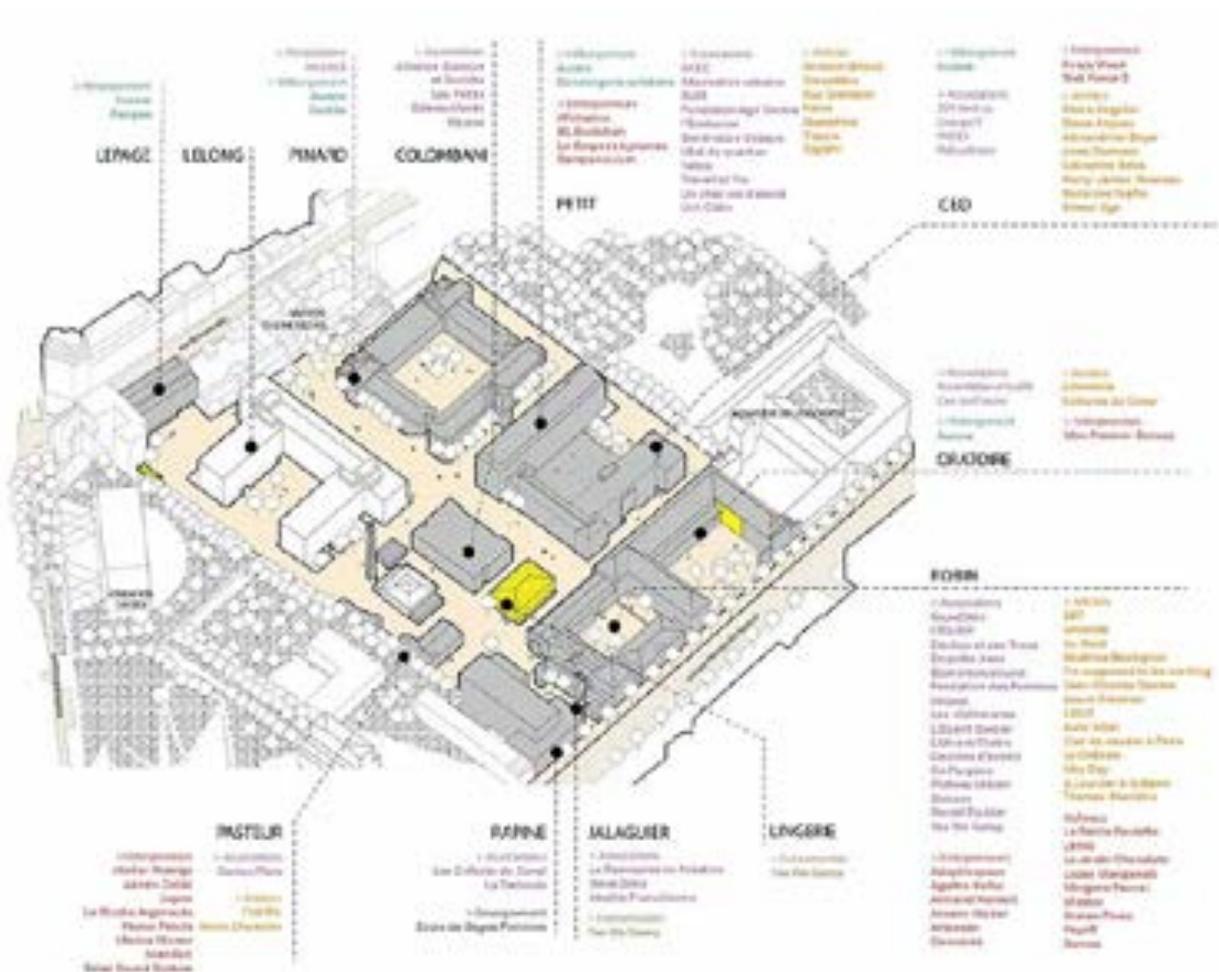
L'expérimentation est portée depuis 2015 par trois associations, en concertation avec tous les acteurs qui préparent le projet du futur écoquartier : l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Mairie de Paris et le futur aménageur du quartier la SEM Paris Batignolles. L'Association Aurore bénéficie d'une mise à disposition à titre gracieux des locaux dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire. Aurore, Plateau Urbain et Yes We Camp ont financé sur fonds propres l'investissement nécessaire à leurs activités. En 2016, l'association Aurore a pris en charge les dépenses courantes de gestion de site, pour un montant de 2,6 millions d'euros. L'association Yes We Camp assume les dépenses des installations artistiques et ludiques, de la programmation culturelle, de la signalétique, du mobilier, des outils de communication et de son équipe permanente, présente au quotidien sur place. Avec Plateau Urbain, les trois associations assurent le pilotage global du projet, la gouvernance interne et les relations extérieures.

Au total, une cinquantaine de personnes travaillent quotidiennement au bon fonctionnement de ce projet d'ampleur : 600 personnes y résident, environ 1000 personnes y ont leurs bureaux ou ateliers, et entre 500 et 1500 personnes par jour visitent le lieu. De nombreux bénévoles contribuent au projet à plusieurs échelles et niveaux.

L'animation du site est gérée par l'association « Yes We Camp », permettant d'ouvrir une partie au public. Il devient un véritable lieu de rencontres et d'échanges. Des petits restaurants sont tenus par des résidents, des rencontres thématiques sont organisées donnant la parole à ces voyageurs d'ailleurs, et des locaux servent à d'autres collectifs et associations en manque d'espace, l'ensemble construisant un véritable écosystème de solidarité autour des réfugiés. Même s'il

est possible de n'y croiser que des jeunes parisiens actifs et branchés, les Grands Voisins personnifient l'accueil de l'étranger dans un esprit de bienveillance et de valeurs humanistes.

Certes, il est possible d'en critiquer certains points de fonctionnement. Là encore, la résidence n'est pas considérée comme un nouveau quartier d'habitation, mais comme un espace de mise à distance des résidents d'un côté, et d'accès au droit commun de l'autre. Bien qu'il soit nécessaire d'offrir, du moins dans un premier temps, des soins médicaux et psychiatriques ainsi que des repas, la recherche d'autonomisation et d'accès à la citoyenneté est peu valorisée. L'absence de fonctionnement démocratique ne permet pas de laisser aux résidents la possibilité de participer à l'œuvre commune de transformation du quartier et la fabrication de la ville. Passé cette critique, les Grands-Voisins resteront jusqu'à présent l'un des meilleurs exemples de quartier d'accueil dans une grande ville.



CONCLUSION

La prégnance du terme « Ville Accueillante » recouvre ici tout son intérêt. Partout dans le monde, nous constatons que l'hébergement d'un nombre d'individus équivalant à un quartier n'est pas mis en relation avec la notion de ville. Presque partout, on a pu constater que ces initiatives d'accueil se sont soldées par des échecs, au mieux des échecs démographiques, au pire des échecs humanitaires. Il est donc primordial de corréliser la notion d'accueil avec la notion de ville.

Forts du constat partagé qu'aujourd'hui, le développement urbain doit se faire avec la participation de ses habitants, nous pouvons aisément déduire que la réussite de la création d'un quartier d'accueil ne peut se faire qu'avec la participation de ses résidents.

Véçu la plupart du temps par les riverains comme un danger, un quartier d'accueil doit au contraire participer à l'œuvre collective de la fabrication de la ville. Un nouveau quartier, quel qu'il soit, doit être perçu comme une valeur ajoutée, un enrichissement, plutôt qu'un fardeau et une source de conflits.

Les expériences nous ont montré que des formes de gouvernances démocratiques et participatives étaient possibles. La participation des habitants est la principale, voire l'unique différence entre un quartier d'accueil et un camp. Elle répond non seulement à un besoin de respect mutuel des personnes, mais aussi au désir de se projeter dans la construction d'une vie en collectivité. Pour y arriver, nous disposons déjà de quelques outils démocratiques, capacitation ou chantier école, acupuncture urbaine ou occupation de locaux existants. Forts de ces connaissances, la révélation de ville accueillante peut advenir.

L'expérience de la Linière a été la première mise en pratique volontariste et institutionnelle d'une ville accueillante face à la récente « crise des migrants ». Nous avons pu constater que l'ouverture du quartier doit pouvoir être complet, aussi bien pour les échanges avec le reste de la ville, l'accès aux services municipaux, qu'aux fonctions régaliennes de la commune. De plus, la mise en place de cette gouvernance basée sur les habitants, doit se faire de manière cadrée et organisée, au même titre que tout autre développement urbain.

Le développement incontrôlé de la Jungle de Calais, développement spontané et contestataire, s'est heurté à l'ultra-organisation carcérale de la Vie Active, camp de containers sans confort, soumis à un contrôle biométrique dans lequel les migrants sans alternative y étaient « stockés et réexpédiés ». Il était sensé répondre aux cris d'alertes médiatiques sur les conditions de vie dans la Jungle, et n'a été au final que le symbole de l'échec gouvernemental dans la gestion de cette crise.

Les deux expériences de City Plaza et Kara Tépé peuvent également être mise en parallèle. La première, une organisation militante autogestionnaire est construite dans la lutte, sans autorisation alors que la seconde fonctionne grâce à une gestion patriarcale bienveillante, accréditée par les autorités locales. Alors que l'une prône la participation collective de chacun, l'autre offre une version « all inclusive », mais au final, les migrants ne veulent rester dans aucune des deux, les considérant comme des étapes de transit sans pouvoir s'y projeter sur du long terme.

Sorte de Kara Tépé à la française, le Centre d'hébergement d'Ivry dispose également de tous le confort et les services aux réfugiés dans le respect et la dignité, mais il n'offre aucune hypothèse viable d'accueil durable des familles. C'est à tel point assumé que les résidents sont accompagnés pour quitter le lieu sous deux à trois mois, pour une solution plus pérenne, ailleurs.

Dans une gouvernance similaire, la Promesse de l'Aube, par sa taille plus modeste et son intégration dans le quartier, sujet à polémique, entrouvre une possibilité d'interconnexion avec la ville. Mais cette option n'a pu être concrétisée faute d'accompagnement citoyen pendant la conception du projet et l'absence totale de participation des résidents.

Finalement, le projet portant le plus d'espoir pour la gouvernance d'une ville accueillante durable se retrouve dans l'expérience des Grands Voisins. Cette occupation temporaire, ouverte sur la ville et brassant toute sorte de populations, a su mettre à profit un véritable écosystème associatif, culturel et économique auquel certains réfugiés participent. Malgré le manque de gouvernance démocratique, la bienveillance et l'ouverture d'esprit semblent devenir le ciment d'une assise idéologique porteuse de tout le projet. La dimension transitoire est également un point très positif et permet de réutiliser des locaux de qualité dans l'attente d'un projet plus pérenne. Mais l'exemplarité de cette expérience s'arrête là. On regrettera que la future destination de cet emplacement au cœur de Paris soit celle d'un écoquartier pour classes moyennes supérieures et ne stabilisera pas, même pas en partie, une population qui y aura trouvé refuge pendant ces quelques mois des Grands Voisins. On aurait pu imaginer un futur projet réversible sous la forme d'une ZAC accueillante, co-construite avec les habitants et les riverains, en ayant recours aux chantiers école pour stabiliser leur insertion, des initiatives de capacitation et la mise en place de micro-chantier d'acupuncture urbaine ; un projet capable d'anticiper un nouveau bouleversement démographique tout en faisant une transition citoyenne entre la crise des migrants des années 2010 et le développement durable de la ville accueillante de demain.

L'aménagement concerté d'un quartier d'accueil doit répondre aux mêmes logiques qu'un développement urbain destiné à planifier la croissance de la ville. Par-delà la justesse de son dessin et de son rapport au contexte, ces nouveaux quartiers devront permettre d'avoir accès au droit communs et laisser la possibilité à ses habitants

de s'exprimer. Ils entament ainsi un développement personnel par leur contribution à l'œuvre collective. De plus, leur participation à la mise en place de ces quartiers modérant les tensions avec leurs futurs riverains, doit leur servir également de tremplin pour une intégration plus efficace à la vie de la cité.

Par conséquent, l'accompagnement démocratique de ce projet urbain de solidarité qu'est « la ville accueillante » doit remplir certains critères de gouvernance et respecter des points de vigilance :

- Etablissement de focus groupes dès la phase de programmation
- Participation de tous les acteurs
- Economie de projet anticipée et simple
- Organisation adaptée au contexte
- Transparence des décisions et information de tous
- Prise en compte de tous les genres
- Dans la mesure du possible, prise en compte du jeu d'acteur, notamment des acteurs réticents dans la stratégie de concertation (riverains, propriétaires réquisitionnés, administration)

Plus que jamais, les populations migrantes, quelles que soient leurs motivations, ont aussi droit à la ville, ce qui suppose de leur donner en premier lieu, le droit à la parole et à la prise en compte de cette parole dans la construction d'une œuvre collective.

ACCUEILLIR
À GRANDE-
SYNTHE
QUESTIONS
THÉORIQUES ET
PRATIQUES SUR
L'HOSPITALITÉ
COMMUNALE

MICHEL AGIER

Partout les formes d'enfermement créent des problèmes sociaux liés à l'exception, à l'exclusion et à l'extraterritorialité. Il faudrait pouvoir penser les situations d'urgence dans des temporalités qui dépassent l'urgence. Regrouper des personnes qui arrivent en grand nombre et parce que, à un moment donné, il n'y a pas d'autre solution, cela semble en effet inévitable sur l'instant. Mais ce n'est pas parce que des gens vont se regrouper à un même endroit pendant quelques jours que cette forme leur correspond de manière pérenne. Rapidement, le terme d'urgence devient trompeur, il empêche de réfléchir à des formes socialisées, d'imaginer le long terme. C'est d'autant plus problématique que rien ne se passe après ces situations d'urgence, elles perdurent simplement, ce qui montre déjà qu'elles ne sont pas autant d'urgence qu'elles paraissent. Ce sont plutôt des situations d'exception qui se sont installées dans la durée.

Donc il faut oublier ou mettre de côté le terme d'urgence dans la mesure où l'urgence n'existerait pas socialement ni dans la durée. Il faudrait pouvoir faire en sorte que lorsque les gens sont regroupés quelque part à un moment donné, comme un état de fait, ils puissent transformer la situation rapidement. Éviter l'extraterritorialité, cela veut dire éviter les regroupements « d'urgence » dans des lieux fermés ou relativement fermés, et maintenus en dehors des contextes ordinaires de la vie urbaine – double contrainte des contraires que Michel Foucault a résumée dans la formule « enfermés dehors ». Cela doit conduire à réfléchir à quelques-unes de ces solutions : maisons de migrants, quartier d'accueil, tour de logements squattés dans la ville, etc.

CAMPEMENTS, GHETTOS, REFUGES LES MOTS ET LES LIEUX

Si l'on veut éviter le régime d'exception, il faut voir dans quelle part de « l'ordre normal des choses » s'intègrent naturellement ces lieux qui seraient des lieux d'habitat pour des gens de passage. Cela peut être une « maison de migrants », ou un « quartier d'accueil » dans la mesure où il a intégré une diversité des occupants, ce qui n'est pas évident non plus – par exemple, on peut se demander si le fait de mettre ensemble des logements sociaux avec des logements de migrants est vraiment une bonne solution. Ce qui est essentiel mais délicat à mettre en œuvre, c'est le fait de trouver ou concevoir des lieux dans lesquels le lieu et les gens qui sont déjà là donnent, logiquement ou le plus « naturellement » possible, une place à des personnes qui viennent en plus. Cela appelle un peu de ressemblance, ou de proximité : des artistes, des étudiants, des gens qui sont dans une forme de marginalité sociale ou culturelle, qui par exemple, ne vivent pas dans le cadre de la famille nucléaire (le couple de parents et leurs enfants) ni dans celui de la propriété (ce qui fait « naturellement » peu de place à l'étranger). Il s'agit de proximité ou ressemblance de positions plutôt que de conditions. Les catégories de population qui sont elles-mêmes sur les bords – des squatteurs, des artistes, des gens qui ne sont pas ou n'ont pas envie de se mettre dans les moules sociaux préfabriqués de la société – peuvent avoir créé et vivre dans des lieux ou des réseaux plus naturellement accueillants que d'autres pour l'étranger qui arrive là.

C'est autre chose de dire que l'on va mettre du logement social à côté du logement de migrants, parce que le logement dit « social » est lui-même déjà potentiellement une forme d'exclusion. Le risque dans ce cas est de redoubler l'exclusion au lieu d'un dispositif qui se moulerait dans l'espace existant. Il s'agirait donc d'imaginer une forme qui ne marginalise pas mais qui s'incorpore dans les espaces existants en les transformant, en les rendant accueillants.

Rendre « la ville accueillante » suppose logiquement de renverser le regard sur le sujet capable d'agir, le sujet urbain, et donc de s'interroger sur l'existence ou la possibilité de faire exister des citoyens accueillants. Dire « les citoyens » à la place de « la ville » en général permet de réfléchir de manière plus pragmatique, de mieux confronter les projets ou projections abstraites à l'empirie. Peut-être s'agit-il seulement de cela : les citoyens qui ont envie d'être accueillants pourraient l'être. Ce que l'on ne mesure pas assez, c'est le fait qu'il existe déjà un clivage politique dans toutes les sociétés dans le monde et depuis toujours, entre des gens qui disent « moi je trouve ça très bien qu'il y ait des gens du monde entier qui circulent, cela ne me dérange pas, c'est ma manière d'être dans le monde » et d'autres qui disent « moi je n'ai pas envie de voir des étrangers ». Comment agir si l'on se situe dans ce cadre ? En donnant aux personnes qui disent qu'ils sont contents d'être « dans le monde » et qui apprécient que les gens circulent, qui aiment voir des gens différents et veulent avoir des relations avec eux, en donnant la base physique, matérielle, institutionnelle leur permettant d'agir dans ce sens. Actuellement, au contraire, de ce point de vue-là, la ville dans sa structure n'est pas très accueillante. Ce genre d'attitudes, « se sentir bien dans le monde », ne trouve généralement pas d'équivalence dans la structure urbaine. Et comme c'est également assez compliqué sur le plan juridique, il est finalement difficile d'accueillir n'importe qui chez soi sans risquer de pratiquer la désobéissance civile, même sans le savoir. Il y a donc assurément des choses à faire pour rendre la ville accueillante dans sa structure matérielle et dans ses institutions.

On peut par exemple s'interroger sur le sens réel de la forme urbaine du bidonville, et même du ghetto, malgré leur image très négative pour la plupart des gens. Si l'on suspend tout jugement et si l'on remonte dans l'histoire, on voit par exemple que le premier ghetto de l'histoire, celui de Venise au 16^e siècle, est né d'un « décret de ségrégation ». Celui-ci fut promulgué par le Conseil de la Ville le 29 mars 1516 obligeant tous les Juifs de la ville à se regrouper avant la nuit et jusqu'au matin dans l'ensemble d'habitations situé sur un îlot où se trouvait auparavant une fonderie (« *ghetto* » qui

donna ainsi son nom au quartier juif) et où se trouve aujourd'hui le Musée hébraïque de Venise. Ce n'est qu'en 1797 qu'une municipalité nouvelle et inspirée par la révolution française et un « comité de salut public » abolirent cette « ségrégation tant abhorrée », retirèrent les portes du ghetto, et donnèrent aux Juifs les mêmes droits civils qu'aux autres citoyens de Venise. Mais ce qu'on peut retenir, c'est qu'après le premier décret de ségrégation au début du 16^e siècle, le ghetto devint le lieu de regroupement obligé pour les Juifs errants, marins et commerçants qui arrivèrent ensuite à Venise en étrangers et sans qu'on puisse parler de proximité dans la langue, l'histoire, ou les rituels religieux entre les Juifs établis et les arrivants. Originaires d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Orient et d'Espagne, ils ne formaient pas un ensemble social et culturel homogène¹⁷⁸. Ce qui m'a intéressé dans ce cas, c'est de voir qu'on peut retrouver pratiquement tels quels ces mots-là dans les formes actuelles : « vous pouvez vous mettre là, on vous autorise à vous mettre là ». C'est ce « décret » en quelque sorte que la préfecture et la maire de Calais ont appliqué pour les migrants en avril 2015 en les autorisant à s'installer sur un seul lieu, près du centre de jour Jules Ferry, où ils seraient « tolérés ». C'est presque textuellement le décret de ségrégation du ghetto.

Dans les deux cas, c'est la ville qui, dans son rapport aux étrangers, crée le ghetto. La connotation péjorative du ghetto vient après et complique énormément les choses, puisqu'entre temps, le monde social qui est là, ségrégué, a quand même vécu dans la marginalité, dans une relative séparation, les gens se sont installés là parce qu'ils n'avaient pas d'autre choix, ils ont développé de la culture, des familles, de la politique, on peut dire à ce moment-là que le ghetto est la forme sociale urbaine qui se développe dans un enfermement. Là encore, sans jugement de valeur, on constate simplement que, dans un sens que certains jugeront positifs et d'autres négatifs, tout croît, se transforme ou se développe. Des productions culturelles devenues universelles naissent dans les ghettos, comme le jazz, dont

178 Voir M. Agier, *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot, 2013.

le lieu de naissance est le ghetto noir américain, et qui est lié à la souffrance, à la douleur de la ségrégation. Des formes politiques se développent également, qui peuvent être d'opposition, de révoltes ou bien d'arrangements, de conciliation avec la ville environnante. Le camp qui se développe dans son enfermement devient logiquement un ghetto. Et alors on peut se demander s'il ne vaut pas mieux un ghetto plutôt qu'un camp. En outre, le mot « ghetto » circule à l'échelle mondiale et c'est devenu un mot de ralliement, de reconnaissance, de toutes formes de résistances à caractère culturel, ethnique, qui dépassent la dimension du lieu, qui parlent d'une certaine condition marginale par rapport à un ordre dominant.

Deux exemples. Dans les camps palestiniens, pendant très longtemps la culture politique palestinienne a entretenu l'idée de camp, les gens vivaient en attendant de retourner sur la terre de Palestine, pour cela ils gardaient la clef de leur maison perdue, il y avait une culture du retour. Maintenant, chez les jeunes militants palestiniens, la demande de retour est beaucoup moins présente que celle du droit à vivre sur place, à transformer l'espace du camp, à l'urbaniser, à le construire. Ils travaillent avec des architectes, des urbanistes, designers. Et le lieu est de plus en plus souvent appelé ghetto et non plus camp. Les jeunes rappers palestiniens disent « nous vivons dans un ghetto », ils ne disent pas « nous vivons dans un camp ». Il y a une rupture générationnelle entre les vieux qui parlent du camp comme le lieu de l'exil, de la revendication politique du grand Retour, et les plus jeunes qui parlent de ghetto, c'est-à-dire du camp comme d'un fait urbain. Ils affirment leur urbanité en passant par le mot ghetto.

Un deuxième exemple. En Afrique noire, il y a plusieurs situations où là aussi des rappers qui se font connaître en Afrique de l'Ouest ou ailleurs, en Europe par exemple, utilisent le terme « ghetto », sans lui donner le sens d'une inscription spatiale : « Le ghetto c'est ma culture, c'est ma condition », disent-ils. A ce moment-là, le sens du mot devient plus diffus et en même temps plus large. On peut se demander si le ghetto n'est pas devenu le mot pour la culture des opprimés, la culture noire qui se globalise. Et là l'inscription spatiale est beaucoup moins nécessaire et importante.

Dans l'histoire américaine, le ghetto de Chicago, par exemple, a d'abord été un ghetto juif, dans les années 20', 30', puis les Juifs ont quitté progressivement le ghetto parce qu'ils allaient s'installer dans la ville elle-même. Le ghetto est devenu à ce moment- là le lieu où sont arrivés les Noirs migrants du Sud des USA. Le ghetto a pris à ce moment- là cette fonction qu'un auteur de l'école de Chicago, Louis Wirth, a théorisée en disant que le ghetto est le sas d'entrée dans la ville¹⁷⁹. C'est vrai plus généralement pour le statut urbain de tout étranger. Ainsi, les quartiers Zongo en Afrique de l'Ouest, qui sont des « quartiers d'étrangers » comme on dit de manière un peu générique, ce sont à l'origine les quartiers d'un groupe ethnique, les Haoussas, qui sont devenus plus généralement des quartiers d'étrangers. Et ils ont en grande partie cette fonction de sas. Les pauvres des villes s'y reconnaissent, soit par une identification raciale (dans le cas du ghetto noir américain), soit par des identifications ethniques ou méta-ethniques dans le cas ouest- africain. Il y a des formes de reconnaissances qui font que les étrangers, les migrants qui arrivent vont se retrouver là. C'est le quartier d'accueil au sens littéral, à partir duquel les familles de migrants ou leurs descendants vont entrer dans la ville, ce qui peut se faire sur deux ou trois générations.

Or, en France il est difficile d'évoquer ces questions car les mots portent des jugements de valeurs, des jugements moraux, à partir d'une représentation de la nation, de la France, qui fait dire, par exemple, « on ne veut pas de ça chez nous, pas de ghetto chez nous, pas de bidonville chez nous, pas de migrants clandestins chez nous », etc. Si l'on se détache de cette manière un peu arrogante et si l'on regarde d'autres situations, on s'aperçoit que beaucoup de figures urbaines comme des quartiers ethniques ou des quartiers ghettos remplissent des fonctions d'incorporation dans la ville pour les personnes en situation de marginalité.

179 Voir Ray Hutchison et Bruce D. Haynes (dir.), *The Ghetto. Contemporary Global Issues and Controversies*, Westview Press, 2012.

Il n'est pas question de faire la « **défense** » du ghetto, mais seulement de bien préciser les constats. Le ghetto est une forme d'espace urbain qui a une histoire. Cette histoire nous permet de questionner le présent, par exemple, en nous demandant si l'on peut distinguer, dans les descriptions actuelles, le fait que tel ou tel ghetto est le produit d'un décret de ségrégation ? C'est cela qui fait le ghetto, la ville fait un décret de ségrégation, en considérant que certains groupes doivent être mis à l'écart. Comment se fait le lien entre cette politique urbaine et l'identité culturelle, ethnique, raciale, tous ces mots qui sont des « gros mots » dans le système français républicain ou qui posent problème dans n'importe quelle pensée universaliste ? Si l'on regarde le camp-bidonville- jungle de Calais, on voit qu'il y a un décret de ségrégation en avril 2015. Il n'y avait pas une identité culturelle ou une ethnie particulière qui a voulu le regroupement, il y avait un rapport à l'autre, à l'étranger, au migrant, quelque chose qui fait qu'on a décidé de réserver ce lieu à part pour un ensemble de personnes placées dans la condition d'étranger. Comme le lieu a été détruit, il ne s'est pas développé et n'est pas devenu un ghetto, dans cette version minimale qui est celle issue de la tolérance. Car la tolérance, en termes de politique publique, peut être très violente. Elle justifie la mise à l'écart, c'est un peu la version minimale de l'existence, mais cela aurait pu permettre que le lieu se développe en ghetto multiethnique, multilinguistique, etc. Ce qui prévaut dans la gestion des migrants et des camps en France en ce moment, ce sont les mises à l'écart, les dispersions, l'alternance encampement/dispersion. Cela ne fait pas une politique urbaine.

REGARD SUR LES SCENARIOS

La question de la temporalité de l'accueil est importante. Le rôle des architectes, urbanistes, aménageurs, peut être novateur s'ils arrivent à concevoir non pas une architecture d'urgence, mais une continuité dans les temporalités, du premier Jour-J où il faut faire quelque chose tout de suite pour abriter des personnes sinistrées, au Jour-J +6 mois ou +1 an quand le lieu sera devenu un quartier d'accueil. Les villes commencent à avoir de vraies réflexions sur ce qu'est une politique de logement d'accueil, qui s'adapte à la mobilité dans le monde de personnes en situation précaire, considérant que cette mobilité ne va pas s'arrêter. Comment s'adapte-t-on à la mobilité au lieu de dire « **Nous n'en voulons pas, nous n'avons pas de place, ça ne nous regarde pas** » ou « **Not in my backyard** » (« Pas dans mon jardin »)? Ces mots-ci désignent des politiques de déguerpissement permanent, comme le montrent le démantèlement de la « jungle » de Calais ou la politique du ministre de l'intérieur qui affirme « **Pas de point de fixation à Calais** ». Ces politiques-là ne sont pas plus réalistes qu'humanistes.

Des signes intéressants laissent entrevoir la possibilité de politiques, comme en Allemagne, en Italie ou en Espagne, où l'État soutient un certain nombre d'initiatives associatives au niveau régional. Dans ce cas-là, une relation s'installe avec le monde associatif, comme le début d'une politique d'hospitalité. Mais ce ne sont que les prémices de l'histoire du monde mobile, en admettant qu'un jour, ces solutions existeront les unes à côté des autres.

Parmi les projets proposés pour Grande-Synthe, du point de vue de la rapidité de l'action municipale, la tour de logements déjà existante est une solution efficace. Et elle est relativement durable, impermanente mais durable. La solution sera sûrement une forme « élastique », c'est-à-dire qui puisse se transformer, et qui accepte

le principe d'avoir des personnes dans des situations de grande mobilité et d'autres moins. Il faut de la souplesse dans tous les sens : sur l'espace, sur le temps, au niveau des individus comme du collectif. C'est beaucoup d'exigences imposées à l'architecture, mais aussi à la politique, aux modes de fonctionnements plus ou moins adaptatifs des États et des villes.

Cela dit, quel que soit le projet, il implique une politique publique globale : urbaine, sociale, d'habitation et de rapport avec les questions de l'asile, de la migration.

Le premier projet, « *Sécuriser les bidonvilles* », représente la forme urbaine la plus évidente, non pas moralement ou dans les jugements de valeur, mais du point de vue de ce qui se passe dans le monde et qui serait comparable avec Grande-Synthe, car cela existe partout. Mais cela implique qu'en France, dans une ville en particulier ou en France en général, on puisse admettre l'idée qu'il est possible d'accompagner des lieux que certains appellent « *bidonvilles* » sans détruire l'esprit républicain. Accompagner des lieux précaires pour les amener vers un meilleur confort, sécurisé. C'est vrai qu'à Calais, beaucoup de gens le disent, pendant très longtemps ce n'était pas satisfaisant sur le plan de l'habitat. Il y avait des problèmes de sécurité, sanitaire, alimentaire, de la sécurité des habitations ou des personnes. Dire « *sécuriser les bidonvilles* » requiert, en fait, une intervention assez importante pour laquelle il peut y avoir des négociations ou des conflits entre la puissance publique qui interviendra et les gens qui sont là et qui ont peut-être fait communauté. Car les personnes qui forment les bidonvilles ont dû faire communauté pour arriver quelque part et décider de s'y établir, et il n'est pas dit d'avance que cette communauté doit être le produit d'une identité ethnique ou raciale. Ils ont seulement fait communauté à un moment donné pour arriver, s'établir là. C'est ce que l'on voit le plus dans le monde, des processus qui font succéder l'acte d'arrivée ou l'« *invasion* » (comme on nomme les favelas dans certaines villes d'Amérique Latine), l'occupation et l'installation, l'aménagement ou l'établissement durable. « *Établissement précaire* » serait le terme le

plus approprié pour décrire ce mouvement. D'ailleurs, le Programme Habitat des Nations Unies (UN Habitat) évoque les « établissements humains » à ce propos. Il y aurait 200 000 *slums*, *favelas* ou bidonvilles dans le monde et près d'un milliard d'habitants dans ces lieux selon le sociologue américain Mike Davis¹⁸⁰. Il est difficile d'étayer ce genre de statistiques globales tant les situations et les langages nationaux sont différents, mais cela donne une idée, précisément, « globale ». En outre, il est possible de compter un grand nombre de ces établissements précaires en France aujourd'hui même si les termes « bidonville » et « campement » évoquent des réalités lointaines. Par exemple, 17 000 personnes vivent en France dans plusieurs dizaines de campements roms de très petite taille, formant des petits groupes de 50, 100 ou 200 personnes tout au plus.

La question qui se pose partout, et en France en particulier, est celle du rapport de la Ville à l'État. Il s'agit de pouvoir énoncer (et éventuellement transformer) ce que peuvent les Villes que l'État ne peut pas ou ne veut pas faire. On est là dans le prolongement de l'appel de Derrida pour les villes-refuges¹⁸¹. C'est une logique politique qu'on voit émerger et c'est cela aussi, la nouveauté intéressante : jusqu'à quel point les choses peuvent-elles avancer ? Jusqu'au moment d'un conflit entre la Ville et l'État. Damien Carême, le maire de Grande-Synthe, « joue » avec cette limite-là, il essaye de « déplacer les lignes ». Dans un langage un peu possessif parfois, il assume complètement la responsabilité de « sa » ville, il produit ainsi quelque chose de litigieux : la Ville en tant que telle a une certaine autonomie vis-à-vis de l'État ou contre l'État. C'est par le litige que la question passe de la « gouvernance » à la politique puisqu'il impose de revoir les limites et le pouvoir : jusqu'à quelle limite une politique d'une ville ou de plusieurs villes est-elle possible ? Vont-elles obtenir de l'autonomie par rapport à un État – lequel, dans le système français, est supposé tout contrôler ?

180 Mike Davis, *Planet of Slums*, Londres, Verso, 2006

181 Jacques Derrida, *Cosmopolites de tous les pays*, encore un effort !, Paris, Galilée, 1997.

Ce qui est intéressant avec l'intervention d'Anne Hidalgo, la maire de Paris, en juin 2017, sur le même thème des conditions d'accueil des migrants et réfugiés dans la ville, c'est qu'elle se place d'emblée sur le registre de la compétition politique nationale (en interpellant le gouvernement), alors que sur le plan de la ville elle-même, elle a beaucoup moins fait que Damien Carême à Grande-Synthe. Le « camp humanitaire » qu'elle a voulu faire à Paris au printemps 2016, à la suite de celui de Grande-Synthe quelques mois plus tôt, a très vite été repris et contrôlé par la préfecture. La taille des villes est bien sûr un paramètre important, et le statut de capitale donne à Paris un poids démographique et politique de premier plan en France, ce qui explique que sa maire se situe, elle, tout de suite à l'échelle politique nationale. Or elle pourrait plus, elle pourrait avoir un discours supranational, celui des grandes villes globales avec lesquelles elle s'identifie (Londres, New York City, Madrid) qui ont une puissance et sont capables d'autonomie par rapport aux États. Anne Hidalgo, la maire de Paris, se situe, elle, au niveau de l'État. Elle pourrait avoir un discours politique au niveau de la ville qui la rapprocherait à la fois du local et du global, mais elle l'a au niveau de l'État et de la politique nationale.

« Soutenir les établissements précaires », « Des maisons du migrant dans la ville », « Un quartier d'accueil »... Le quartier d'accueil de la ville de Grande-Synthe est une question très sensible, d'autant plus que Damien Carême proposerait de le placer à La Linière, c'est-à-dire à l'emplacement de l'ancien camp construit début 2016 par MSF et détruit par le feu en avril 2017. Cela veut dire que pour lui, dans son dialogue polémique avec l'État, il va dire « je vous reconstruis un camp » comme un énoncé très politique dans le prolongement de son litige à propos du « camp humanitaire » de l'année précédente. Différemment, créer un quartier d'accueil de ville cela veut dire créer un lieu qui accueille tout ce qui doit être accueilli, y compris des services sociaux, des services culturels ouverts à tout le monde, des petites écoles, des lieux pour des artistes. Il faudrait faire un mixte entre le quartier d'accueil et le squat de la tour de logements.

Ce serait un lieu où les artistes se trouvent bien accueillis et où d'autres personnes qui se trouveront bien avec les artistes, seront à leur place aussi. Il faudrait qu'il y ait d'emblée de l'ouverture et de la diversité, sinon il va inévitablement s'imposer dans la polémique publique comme un lieu d'exception qui concernerait une partie externe de la population. Il est vrai qu'on n'empêchera sûrement pas la polémique sur le thème « [Damien Carême reconstruit un camp à Grande-Synthe](#) ». Mais l'ouverture du lieu et la diversité des occupants sont des composantes importantes.

La forme des « *maisons du migrant* » dans la ville, existe en différents endroits. Par exemple à Tijuana, à la frontière avec les Etats-Unis, un bâtiment a été pris en charge par un prêtre assez connu dans la ville, c'est une figure d'hospitalité. Il y a en fait deux choses à Tijuana : un lieu qui distribue des petits déjeuners, comme une cantine, ouvert toute la matinée ; et un autre lieu, appelé « *La casa de migrantes* ». C'est un vieil immeuble qui a connu d'autres usages avant, et qui est distribué autour d'un patio au milieu. C'est le lieu où les migrants savent qu'ils peuvent venir dormir, rester assez longtemps parfois, et qui est pris en charge par une association militante catholique.

Au Mali, on appelle aussi « *Maison des migrants* » une structure qui est liée à la circulation qui a beaucoup augmentée au Sahel, au Niger et au Mali. Des lieux sont comme des squats, ce sont des maisons vacantes occupées, et à partir du moment où ils ont une certaine forme de reconnaissance et une association qui les soutient, on les appelle des « *maisons de migrants* ». C'est très inséré dans le tissu urbain, et ce sont des lieux dédiés aux migrants, il y a un contact avec des associations qui les aide, qui leur apporte de la nourriture ou d'autres aides.

Imagine... une ville comme Calais, avec une maire différente, dans un climat où l'on ne refuserait pas a priori les migrants, il y aurait, en partant de ce qui existait avant 2015 – beaucoup de squats et de campements, des petits groupes de 40 ou 50 personnes – la possibilité de former un dispositif de maisons de migrants dispersées dans la ville. Puisque Calais reste un cas particulier avec

un afflux important de migrants qui existe quelles que soient les conditions d'accueil : la frontière est difficilement franchissable, il y a un goulot d'étranglement. Il faudrait avoir Calais en tête, tout autant que Grande-Synthe.

Le camp de Calais, la « jungle » (avril 2015-octobre 2016), était devenu au fil du temps un lieu relativement stable où, petit à petit, davantage de gens avaient des papiers – même reçus ailleurs, comme en Italie –, d'autres s'étaient décidés à demander l'asile en France. C'était l'effet d'une certaine installation dans le camp. C'est souvent le sort des établissements précaires : la situation des personnes est très variable au regard de la mobilité : certains ne font que passer, d'autres restent. C'est à chaque fois le même défi, les architectures faites, il faut encore coordonner, accompagner les personnes qui arrivent, repartent, reviennent peut-être. Une multitude de trajectoires singulières. Une maison de migrants doit être accordée aux rythmes des mobilités des uns et des autres, des politiques d'accompagnement social sont donc nécessaires en même temps que des politiques de logement.

« Investir les bâtiments industriels délaissés » : la question est très largement le signal d'un problème d'architectes, ceux qui aménagent les bâtiments industriels délaissés. Dans certaines situations en Afrique, il y a des occupations de bâtiments délaissés, ce sont de très grands squats. Il y a eu, dans la grande périphérie de Monrovia, le squat de « Voice of America » (VoA), une radio connue en Afrique. Le bâtiment avait été abandonné à cause de la guerre par les Américains, c'était un grand bâtiment très long avec trois étages. C'était comme s'il n'y avait plus que la structure générale. Les personnes s'étaient installées là et avaient aménagé elles-mêmes leurs espaces. Il y avait des coins plus ou moins isolés pour faire la cuisine, des couvertures qui séparaient des lieux privatisés. C'était très minimal comme conditions de confort parce que du point de vue de l'eau, de l'électricité, de l'assainissement il n'y avait rien du tout. Il y avait des déplacés libériens qui n'avaient pas encore décidé de rentrer chez eux dans le Nord-Libéria, et il y avait des réfugiés

sierra-léonais qui n'étaient pas très loin de la frontière de leur pays mais n'avaient pas encore décidé de repartir, car ils considéraient que la Sierra Leone n'était pas assez sûre pour y retourner. Ils se répartissaient là dans ce squat de VoA.

Ce sont des formules de squats. La question reste : quelle est l'intervention de l'architecte ? Parce que dans la forme également proposée « transformer une tour de logements », l'intervention de l'architecte n'est pas très importante. Ce modèle de la tour, ce serait plutôt Gaza Hospital (un squat formé à Beyrouth dans un ancien hôpital abandonné, d'une dizaine d'étages et plus de 120 petits logements, où vivent près de 500 personnes). Et le bâtiment industriel investi, ce serait plutôt ce qui correspond au « hangar » de Sangatte (1999-2002). Peut-être à Calais, la formule du dispositif de « maisons de migrants » serait la plus efficace parce que la plus logique, dans la continuité des pratiques de dispersion et de solidarité.

ACCUEILLIR
SANS
CONDITIONS,
UNE NOUVELLE
ÉTHIQUE
DE L'ESPACE
URBAIN

MICHEL LUSSAULT

Accueillir sans conditions, une nouvelle éthique de l'espace urbain ¹⁸²

Lors des réunions publiques du Front national, à l'occasion des dernières élections présidentielles de 2017, mais l'origine de cette pratique est bien plus ancienne, il n'était pas rare que les militants et sympathisants rassemblés scandent, l'air à la fois martial et ravi : « On est chez nous, on est chez nous ». Ce mantra, une sorte de cri de ralliement, en dit long sur ce qui réunit les adeptes des thèses du parti d'extrême-droite français — on trouverait des équivalents partout en Europe, comme l'ont montré de façon exacerbées les réactions des souverainistes, nationalistes et identitaires de tout poil à la « crise migratoire », et bien au-delà. En effet, il exprime la hantise et le rejet d'un modèle d'espace social, culturel et politique ouvert, traversé et traversant ; en somme d'un territoire qu'on aurait à partager que ce soit avec des individus de passage(s) ou même avec toute personne appréhendée comme « étrangère » en raison de ses origines ou de celles de ses ascendants et de leur incompatibilité proclamée avec « l'esprit du lieu ». Tous sont ainsi considérés par ces adeptes de l'autochtonie comme d'insupportables intrus et il convient de leur faire savoir qu'on ne peut les souffrir, ce que le slogan ci-dessus mentionné dénote sans ambages.

Un espace ouvert et traversant.

Voilà une des manifestations ordinaires de ce qui est le plus éloigné du principe d'hospitalité, manifestations qui tendent à voir leur légitimité croître et prospérer ; sans conteste, de telles expressions ont gagné en visibilité dans la sphère publique ces dernières décennies, jusqu'à conduire les pouvoirs publics et les gouvernements successifs, au nom du réalisme, à adapter leurs actions à ce qu'ils estiment être le rejet dominant par « les français » d'une politique d'accueil et d'immigration généreuse et ambitieuse. On touche du doigt, en une sorte de raisonnement par l'absurde, à partir d'un fait élémentaire, une des conditions de possibilité pour que l'espace accueillant soit envisageable :

¹⁸² Une version synthétique de ce texte apparut dans le numéro 446 de la revue *Esprit*, juillet-août 2018

son ouverture, c'est-à-dire la perméabilité de ses limites extérieures et internes et donc sa traversabilité, fût-ce au prix d'un encadrement qui exclut certains périmètres. Ces conditions doivent être remplies quelle que soit la taille de l'espace considéré (un quartier ou une agglomération ou une région urbaine ou un état).

La perméabilité autorise d'ailleurs à concilier une certaine homogénéité des espaces résidentiels qui peut s'expliquer, se concevoir, avec le souci de justice et d'accueil. Par exemple, dans un campement spontané, on trouvera certes de la diversité d'origines, de genres, d'âges, éventuellement de statuts sociaux, mais on ne va pas aisément y implanter des riverains pour poursuivre une hypothétique politique de mixité résidentielle. En revanche, on peut être très exigeant en ce qui concerne la traversabilité des différents espaces, leur perméabilité, leur porosité, on peut veiller à ce qu'existe la possibilité des co-présences, des pratiques partagées, de faire naître des paroles différentes, des échanges entre des individus considérés comme des pairs, qui se côtoient, en une mitoyenneté d'un nouveau genre, pensée pour assurer la co-habitation. On postule là, *in abstracto*, une égalité de dignité et de droits entre les « passants »¹⁸³, qui ne sont que des « installés » locaux pour un laps de temps plus ou moins longs, ce qui ne signifie pas qu'ils vont aspirer à une vie d'intensité et de qualité faibles en cette localité de passage, et des « établis ». Il va de soi que, dans la plupart des cas avérés, cette parité et cette égale dignité ne sont jamais réellement posées et acceptées : au mieux celui ou celle qui campe est un pauvre hère qu'il faut aider, dans le cadre d'une démarche compassionnelle ou/et humanitaire, le plus souvent un « outsider » et même un « outlaw » à contrôler et contenir, fût-ce au prix du déni de son humanité et de la richesse de son expérience biographique.

L'obsession sécuritaire est une autre menace sur le potentiel « d'accueil »¹⁸⁴ d'une situation urbaine et elle va d'ailleurs de pair

183 Je propose de nommer de façon générique : « passant », toute personne habituellement désignée par les termes migrants, réfugiés, exilés. Ce faisant, je ne me prononce ni sur l'origine ni sur la destination de son mouvement mais insiste sur son caractère d'être de passage qui s'inscrit plus ou moins durablement dans un espace local, régional, national. Cela me permet aussi de jouer et du dénoté du substantif et de la dynamique du gérondif.

184 Le terme « accueil » a été réhabilité par Thierry Paquot, qui a beaucoup fait pour relancer la réflexion sur l'hospitalité urbaine et dont je m'inspire ici. Selon lui, l'urbanité doit être définie comme capacité à accueillir l'autre. Cf. Thierry Paquot, « De l'accueil », in Thierry Paquot et Chris Younes (dir.), *Ethique, architecture,*

avec la volonté d'entre-soi et l'imperméabilisation des passages, qui articulent la logique d'uniformisation sociale et la logique de contrôle. Stephen Graham a étudié une telle évolution dans son livre *City Under Siege*¹⁸⁵. A ses yeux, le dispositif sécuritaire de plus en plus contraignant développé depuis une vingtaine d'années et imposé aujourd'hui un peu partout dans le Monde, y compris en situation démocratique, n'installe pas un état de sûreté, mais un *état de siège*. De ce point de vue on se souviendra de l'émotion qui a saisi la plupart des analystes observant le déploiement et les actions des forces de police lorsque Ferguson, une banlieue à majorité noire de Saint-Louis, s'embrasa à la suite de la mort d'un jeune noir, Michael Brown, abattu le 9 août 2014 au soir, par un policier. Les photographies impressionnantes mettant en parallèle les dispositifs de maintien de l'ordre utilisés par les forces de police locales, avec le renfort de troupes de l'Etat du Missouri, et ceux mis en œuvre par l'armée américaine en Irak stupéfièrent par la parenté visuelle des deux situations¹⁸⁶ ; elles posaient explicitement la question d'une certaine militarisation de la société et de la capacité à pouvoir partager un espace commun dans un tel contexte de guerre construit volontairement comme tel par le pouvoir politique, ou chacun paraissait devoir se méfier de chacun et s'armer en conséquences — ce qui est un des problèmes de fond aux Etats-Unis, posé après chaque drame de ce type.

Le renouveau de la question noire aux USA depuis quelques années, est très liée, on le sait, à l'assassinat de nombreux jeunes noirs par la police ; ces jeunes sont souvent abattus parce qu'ils sont victimes du stéréotype racial qui les (dis)qualifie et les assigne au rôle social de l'individu susceptible de vouloir commettre une violence. Ils apparaissent, aux yeux des « forces de l'ordre », toujours-déjà menaçants dans des espaces où la *doxa* ne leur attribue pas vraiment le droit d'apparaître — notamment là où les blancs résident. Ce cas exemplaire nous renvoie à un point primordial : l'obsession sécuritaire se fonde sur une tension entre « eux » et « nous », entre un

urbain, Paris, La Découverte, 2000, p. 68-83.

185 *Cities Under Siege. The New Military Urbanism*, Verso, 2010. Traduction française : *La ville sous contrôle. La militarisation de l'espace urbain*, Paris, La Découverte, 2012

186 <http://mashable.com/2014/08/13/-police-protests-vs-iraq/> Cette épisode permis également de rendre public que bien des polices locales et d'Etats achetèrent des armements à l'armée américaine après le repli de celle-ci d'Irak et prirent des leçons de contrôle d'un terrain urbain hostile auprès d'experts militaires.

extérieur à contrôler et un intérieur à protéger. En ce sens, l'urbain contemporain devient de plus en plus **immunitaire** : on veut créer, en nombre croissant, des espaces immunisés de l'intrusion, on entend se protéger de l'entrant considéré comme « pathogène ». A rebours, l'urbain de la communauté politique accueillante devrait se fonder sur la possibilité de perméabiliser, d'assurer les passages, les entrées et les sorties, d'assumer les contacts libres et diversifiés entre pairs.

Reconnaître d'autres modèles d'habitation

Il existe un autre problème majeur : les politiques publiques et privées s'avèrent fondées de longue date sur la rentabilisation de l'immobilier et du foncier. Or il me semble qu'une des conditions de possibilité pour établir un espace hospitalier se trouve dans l'atténuation de l'obsession de la rentabilité foncière et immobilière immédiate. Il importerait d'instaurer un état du système urbain où on ne jugerait pas la positivité de l'évolution d'un espace vacant au fait de savoir s'il va pouvoir être constructible, intégrable aisément dans le jeu du marché immobilier foncier spéculatif. Proposer et légitimer politiquement une ville accueillante exigerait de maintenir la possibilité d'avoir des périmètres de marge, des aires de vides, des secteurs de respiration ouverts à des utilisations temporaires et réversibles. Pour cela, encore faudrait-il échapper ne serait-ce que provisoirement à la règle de la valorisation systématique du foncier et de l'immobilier. Si toute étendue doit être convertie en vecteur de production de valeur ajoutée, alors rien n'est possible. Réfléchir à l'accueil pose donc la question fondamentale du régime actuel de l'économie foncière et immobilière. Renforcer l'hospitalité urbaine restera vain, en tout cas, tant que l'on (et ce « on » renvoie aux pouvoirs publics mais aussi à une partie de l'opinion) confiera les clefs financières, idéologiques et même culturelles de l'aménagement des territoires urbanisés aux acteurs d'un marché aujourd'hui hautement spéculatif — et cela condamnera toujours les passants à utiliser les délaissés les plus sordides de l'espace public ou privé.

Une autre pensée du foncier et de l'immobilier commencerait par accepter un urbain doté de différentes métriques d'espaces et de temps, ce que j'appelle un **urbain multicouche, multi-rythme, multi-référentiel**. C'est aller à rebours des tendances actuelles dominantes des stratégies

métropolitaines qui consistent à rechercher la mise en œuvre d'un espace « désigné », « fashionisé », ludifié et sécurisé, repeint sans cesse aux couleurs uniformes de la « métropole qui réussit » et censé répondre aux aspirations des acteurs-clefs de la mondialisation, des « classes créatives » et des « gentrificateurs » les plus aisés, qui aspirent tous — selon les promoteurs et les diffuseurs de cette imagination géographique dominante qui visent à séduire ces groupes sociaux réifiés, considérés comme emblématiques de la « World City » — à se connecter et contribuer aux grands flux mondiaux de richesses.

Il s'agit de se donner aussi la possibilité de retravailler un discours structuré valorisant l'urbanité populaire, et même l'urbanité précaire. Aujourd'hui, lorsque vous résidez un quartier de logement social, quel est le seul destin enviable qu'un certain nombre d'autorités vous assigne ? Devenir propriétaire et/ou sortir du « quartier », dans lequel les personnes dites « en échec », les indésirables de l'intérieur seront confinés. Il n'existe plus en France de « carrières urbaines populaires »¹⁸⁷ valorisées. Et si les personnes en situation de difficulté sentent que leur biographie est assignée à résidence, qu'on leur dénie des perspectives qui existent pourtant bel et bien en dehors des cadres les plus standards, on restera toujours, pour traiter les problèmes des populations les plus fragilisées, réduit à l'expédiant ou à la loi de l'exception ou au registre du compassionnel.

Je suis persuadé de la nécessité d'une nouvelle approche de ces « carrières urbaines populaires », celles des catégories modestes et pauvres qui sont pourtant aussi actrices majeures de l'urbanisation mondiale (ce que Doug Saunders a bien montré dans son livre¹⁸⁸), ce qu'on tend à oublier en ne les présentant souvent que comme celles des « laissés pour compte ». Que signifie aujourd'hui pouvoir co-habiter dans l'urbain mondialisée en n'étant pas « petit-bourgeois » installé ou rentier spéculatif ou membre de la *Jet Set*? Pour qui pense-t-on, conçoit-on, dessine-t-on, et narre-t-on l'urbain de référence? Parce que la vision de la réussite collective et personnelle est univoque et tournée vers les modèles des vainqueurs (fussent-ils de modestes vainqueurs) de la mondialisation, on s'interdit de prendre au sérieux l'idée que Grande-

187 Pour reprendre l'expression proposée par le géographe et politologue Philippe Estèbe, in *Tous urbains*, n°10, Paris, Puf, 2015.

188 Doug Saunders, *Du village à la ville : Comment les migrants changent le monde* [« Arrival City: How the Largest Migration in History Is Reshaping Our World »], Paris, Seuil, 2012.

Synthe, que la Jungle de Calais, ou bien d'autres situations comparables, auraient pu devenir un des registres possibles d'urbanité réussie parce ces périmètres eussent été, justement, ceux de l'accueil des plus fragiles pris en considération dans leur capacité d'agir. Cette question n'est pas rhétorique, mais intellectuelle et politique —et bien entendu l'aborder avec rigueur et efficacité imposerait de redéfinir tous les cadres d'analyse et d'action territoriales.

Gouverner autrement.

L'étude des problématiques de l'accueil met aussi au jour toutes les fragilités, pour ne pas dire plus, des instances démocratiques locales. De ce point de vue, il paraît évident que, pour qu'il existe une politique tournée vers l'hospitalité, il faut une institution territoriale (une municipalité, un gouvernement local, régional, national) efficace, à tout le moins « outillée » pour aborder ces questions et ce avec un portage politique explicite — même si cela peut ne pas suffire, comme le montre ce qui s'est passé à Grande Synthe. Si des institutions s'avèrent défectueuses, faiblement équipées et dotées de compétences spécifiques ou/et rechignent (voir répugnent) à vouloir s'engager dans l'organisation de l'accueil, rien ne peut se passer.

Cela pousse plus particulièrement à une réflexion sur les gouvernements locaux : s'ils restent simplement des machines technocratiques ou/et politiques qui visent à reproduire leurs manières de fonctionner et à satisfaire des clientèles du cru, la ville hospitalière est impossible, ne serait-ce que parce que personne ne parviendra à légitimer dans la sphère publique les nouveaux récits de l'accueil des « passants » qui sont pourtant indispensables à faire partager au plus grand nombre des résidents d'un territoire si l'on veut que l'hospitalité soit choisie et non imposée ou subie. Dans les cas réussis d'accueil, les instances démocratiques locales agissent, elles sont adaptatives, souples, capables d'interagir, d'entendre un certain nombre de choses et d'assurer la « diplomatie », au sens de Bruno Latour¹⁸⁹, nécessaire. Pour celle-ci, il

189 Qui le reprend lui-même d'Isabelle Stengers. La diplomatie est pour lui une autre manière de composer les relations conflictuelles entre le singulier et l'universel, à partir de la structuration du dialogue conflictuel entre des points de vue sur une situation donnée de vie humaine. Cf. Bruno Latour, *Enquête sur les modes d'existence*, Paris, La Découverte, 2012.

faut des parlements au sens strict du terme : des structures où l'on parle et parlemente de l'accueil, ou l'on ne cherche pas le consensus à tout prix, mais plutôt la mise en scènes et en paroles des différends — car le diplomate, comme le rappelle Latour, s'il garde l'espoir de l'existence d'un monde commun et de positions commensurables est celui qui, par principe méthodologique, « doute des valeurs » intangibles et universelles ; il se tient dans le relatif, attentif à la relationnalité de toute position avec une autre. A cet égard, je plaide pour la constitution de véritables parlements locaux où chacun (les passants y compris à qui il importe de donner la parole) puisse exercer sa citoyenneté d'implication locale, c'est-à-dire son engagement au service d'un urbain accueillant. Une institution municipale efficace ne doit pas non plus se croire omnipotente et systématiquement capable de « dire le Vrai » (puisque'il n'y a moins un Réel unique que des réalités vécues et racontées qui s'entremêlent), qui pense avoir toujours solution à tout, mais qui au contraire est capable de ne pas agir, de laisser filer les choses, à l'occasion. Prenons le cas de Calais et faisons un peu de «[What if History](#) ?». Imaginons que la ville de Calais, l'agglomération, ou l'Etat, ou mieux les trois réunis, eussent voulu être efficaces dans le sens ici proposé. Cela aurait permis à ces autorités d'accompagner une auto-organisation, par des apports de moyens et de matériaux, par la fourniture [ad hoc](#) d'un certain nombre de services, par la régulation des conditions sanitaires, par le règlement de la question de la scolarisation des enfants, par de la diplomatie spécifique, par une attention également à ce que, en retour, la dynamique du campement pouvait apporter à la réflexion sur Calais et son avenir. Une démarche qui aurait été contraire aux logiques classiques de ce que j'appelle le [géopouvoir](#)¹⁹⁰. Une logique différente donc, où des institutions accepteraient simplement d'être des parties prenantes parmi d'autres, qui mettent leurs connaissances, compétences, méthodes et instruments au service des habitants du campement impliqués dans

190 Concept que je forge par référence au biopouvoir de Michel Foucault. Je le définis comme le pouvoir de spatialiser l'activité humaine (et, de plus en plus celle des non-humains), c'est-à-dire de construire des espaces matériels d'existence, qui s'avèrent toujours peu ou prou des dispositifs prescriptifs et offrent des voies pour une "bonne" vie sociale par le travail sur la forme architecturale et urbaine et sur l'ingénierie fonctionnelle. Les opérateurs du géopouvoir tendent à dénier aux individus leur condition essentielle de co-habitants et les réduisent, en général, à des "clients" agis par les technologies, assignés à des usages spatiaux et à des emplacements.

un processus collectif de co-construction qui les concerne au premier chef et qui leur permet de mettre au mieux en valeur leurs ressources, fussent-elles faibles en apparence, et leurs capacités et, par cela même, au demeurant, d'en apprendre de nouvelles — ce qui correspond à la définition de l'**Empowerment**.

Voilà ce que serait une institution efficace et « modeste », qui renoncerait à la mythologie du volontarisme soutenu par le monopole réclamé de la vision du bien et de la toute-puissance de l'intervention, qui ne provoque au bout du compte que le contrôle normatif du territoire. En la matière, un peu de pragmatisme, au sens philosophique du terme tel que John Dewey le développait, ne ferait pas de mal¹⁹¹ : il s'agirait donc de chercher les cadres permettant la constitution, toujours difficile et non spontanée, de « **publics** », **autour des problèmes de co-habitation** qu'il faudrait aborder, ce qui exige une tension collective qui n'est jamais exempte de difficultés — et là, les institutions de gouvernement ont sans doute un rôle décisif d'adjuvant et de régulateur à jouer. D'ailleurs, à chaque fois que des dispositifs d'accueil fonctionnent convenablement, on constate que les pouvoirs locaux valorisent et accompagnent les initiatives et les aptitudes des individus, des accueillis comme des accueillants. Sans une telle visée de valorisation, en général rien se fait et chacun essaie de transférer à une autre institution le traitement de l'accueil qui est alors souvent conçu de la plus mauvaise manière qui soit : on se préoccupe de gérer un stock et un flux « d'items » (les « migrants clandestins » chosifiés) et pour cela il suffit de développer un service rationnel, ce qu'a prétendu réaliser l'Etat à Calais.

En développant, en « lieu(x) et place(s) » de la Jungle des CAOs en région et une procédure bureaucratique et technique en apparence soucieuse d'efficacité (avec le zeste de bonne conscience en la « juste humanité » nécessaire pour traiter les cas de ces subalternes qu'il convient de remettre dans le droit chemin, du moins ceux qui acceptent avec gratitude la généreuse proposition de la « France des droits de l'Homme, ») on a essayé de neutraliser une crise par une conception sécuritaire, servicielle et fonctionnelle. On affirmait ainsi que personne (qu'il fût passant ou établi) ne pouvait prétendre contribuer à une

¹⁹¹ John Dewey, *Le Public et ses problèmes*, (traduction et introduction, Joëlle Zask), Pau, Farrago, 2003 (1927).

définition collective d'une éthique et d'une pratique de l'accueil. On confisquait à chacun l'exercice d'une citoyenneté territoriale.

Injecter la pensée de la mondialité et de ses histoires.

Plutôt que de se soumettre à l'empire de l'urgence et de son traitement, on ouvre une tout autre perspective lorsqu'on injecte de l'historicité dans l'analyse et le raisonnement. En effet, pour penser la question de l'accueil, on doit assumer le détour par une autre question plus générale : ces situations que l'on observe avec les lunettes de la « crise » et de l'immédiateté, ne constituent-elles tout simplement pas des cas d'implantations humaines à un stade précoce de leur installation, comme il en a toujours existé, de façon ordinaire, depuis l'origine des peuplements urbains ? Des implantations qui, si on les laissait se déployer dans le temps sans la menace permanente de l'évacuation, évolueraient éventuellement vers des configurations plus consolidées, suivant un processus que l'on a déjà observé dans l'histoire. Soutenir l'idée que le campement représente une implantation humaine en train de se faire, bon gré mal gré, et non un abcès, un point de fixation d'une migration clandestine intolérable, est nécessaire pour que l'on sorte de la nasse idéologique dans laquelle on s'est enfermé, en Europe en particulier.

Posons même l'hypothèse que, dans une certaine mesure, toute ville est composée de **campements de fortune qui ont réussi** et réfléchissons conséquemment aux « conditions de félicité » pour qu'une telle installation humaine perdure, se stabilise, évolue favorablement¹⁹². Une telle position théorique et empirique n'est en général pas vraiment acceptable aujourd'hui pour les autorités en France comme en Europe, comme si ce que nous ne pouvions tolérer en observant Calais, la Jungle et d'autres cas comparables, c'est que, dans une certaine mesure, nous avons, jadis, connu la même situation ; comme si nous ne pouvions souffrir qu'en vérité toute installation humaine à ses moments initiaux (et parfois pendant fort longtemps) était marquée par la promiscuité, la précarité, la fragilité, l'impossibilité de contrôler quoique ce soit, la saleté,

¹⁹² Je suis redevable à Michel Agier de cette idée — comme de beaucoup d'autres dans ce texte, nourri par nos échanges.

la difficulté d'existence, la débrouille, la violence. Sans compter que les campements suggèrent aussi qu'il en faut peu pour que les espaces humains reviennent à cet état de dénuement, de fonctionnement erratique, de désordre apparent et de vulnérabilité ; ils exposent à la fois le spectacle désastreux d'une situation originelle et celui d'une faillite toujours possible, ils ouvrent la possibilité de raconter l'histoire passée et future de la co-habitation autrement et cela inquiète tous les tenants (ils sont nombreux) des « romans » nationaux et des légendes dorées locales, qui ne peuvent accepter que des récits différents soient convoqués pour expliquer une situation et son évolution.

Cette peur du campement est manifeste dans la propension courante à les considérer comme des périmètres « hors du commun », au sens ici péjoratif de : en dehors de tout ce qui peut être accepté comme objet commun à des co-habitants d'un même territoire. Cela participe d'une sorte de **géographie morale** qui consisterait à discriminer d'un côté les bons espaces, licites, reconnus, cadrés, institutionnalisés, normés, régulés par les institutions publiques et de l'autre côté l'informel, le hors-zone, le souterrain, le caché, le dissimulé, le délictueux, le malfaisant. Or, une telle géographie morale s'avère une mythologie programmée¹⁹³, que les géopouvoirs, en tant qu'instances normatives, entendent imposer. C'est une tentative d'organiser le monde spatial de la vie des individus et des collectifs en séparant nettement les « bons » espaces de vie des « mauvais » ; les premiers conçus, édifiés et « tenus » par les géopouvoirs, les seconds par les passeurs, les mafias, les forces et les puissances néfastes qui auraient intérêt au désordre — je n'exagère pas si l'on prend la peine de lire les déclarations à propos de Calais des pouvoirs publics et de certains élus locaux et régionaux. Du coup, paré d'une telle grille de lecture, on s'autorise à tancer les individus eux-mêmes : « vous n'allez quand même pas résider dans la Jungle de la Lande (le mot Jungle est ici chargé de tout son sens péjoratif, qu'il ne possédait pas, on le sait, lorsqu'il fut utilisé dans une perspective de désignation ordinaire de l'état du terrain par les premiers installés) alors que l'on vous propose un centre de rétention, ou un centre d'accueil. Vous y serez beaucoup mieux, vous aurez des douches, vous serez bien

193 Gilbert Rist, Fabrizio Sabelli, Marie-Dominique Perrot, *La mythologie programmée - L'économie des croyances dans la société moderne*, Paris, PUF, 1992.

considérés. Regardez à quel point vous allez souffrir à Calais.». Sauf que cela ne se passe pas aisément comme ça, car pour les migrants, compte-tenu de leur stratégie spatiale — qui vise à passer en Grande-Bretagne —, la nécessité d’emplacement tactique fait loi et ils furent nombreux à préférer la difficulté de la jungle à la sécurité trompeuse du CAO.

A mon sens, les campements comme la Jungle ne constituent pas des **hors-champs** de l’habitation, mais au contraire des **hyper-lieux**, des fenêtres ouvertes sur la mondialisation et ses mouvements, des cristallisés de mondialité où celle-ci se laisse voir mieux qu’ailleurs peut être, dans ces aspects inquiétants et dérangeants¹⁹⁴. C’est pour cela qu’il faudrait les considérer non pas comme des espaces « hors-de », habités par des personnes à remettre dans le droit chemin, à insérer dans les cadres administratifs et les procédures, ou sinon à exclure, mais comme une fraction de Monde installée dans toute sa complexité équivoque. Et on ne redresse pas le monde à coup de circulaires ministérielles et préfectorales et d’incantation à l’intégration, c’est se condamner à l’échec.

Bref cette idée de hors-droit qui est souvent brandie pour condamner sans appel les campements n’est jamais convaincante, y compris en ce qui concerne les fonctionnements économiques qui y sont nombreux et même florissants. Souvent les acteurs officiels sont choqués que des gens réussissent à faire des bénéfices considérables. Mais pourquoi en serait-il autrement ? Un bon nombre des habitants des campements sont des « entrepreneurs » et ils « optimisent » leurs affaires. Mais pourquoi l’optimisation fiscale et économique des individus et des entreprises, qui lorsqu’elle passe via des paradis fiscaux flirte intentionnellement par principe avec les limites de la légalité, est de longue date acceptée avec une certaine complaisance et s’émeut-on uniquement des trafics dans la Jungle de Calais et de son économie ordinaire de la débrouille ? La question essentielle ici n’est pas de partitionner l’activité économique du campement entre le licite et l’illicite (car si l’on s’en tient à cela on arrive à la décision de la préfecture du Pas-de-Calais en 2016 de détruire les cabanons de commerces de la Jungle au motif qu’ils n’étaient pas conformes aux règlements et aux normes de sécurité !), mais de

194 Michel Lussault, *Hyper-Lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Paris, Le Seuil, 2017.

comprendre comment assurer que les valeurs produites permettent d'enclencher des spirales vertueuses pour un plus grand nombre d'habitant. Comme toujours, la difficulté n'est pas tant celle de la **création** de valeur ajoutée, que celle de la **confiscation** de ladite valeur ajoutée par quelques-uns. Pour éviter cela, pour éviter la soumission des hommes, des femmes et des enfants à des responsables de trafics, il me semble qu'on doit tenter de comprendre ce qui se passe et de l'accompagner avec les habitants et en pleine conscience des valeurs éthiques qu'il faut promouvoir.

Assurer et assumer la politique territoriale dans toute sa complexité — raison pour laquelle cette activité est difficile — ne consiste pas à purger les situations de tout ce qui dérange, mais, à rebours, prendre en considération et au sérieux tout ce qu'un milieu spatial assemble, pour le meilleur, pour l'ordinaire et pour le pire. Dès lors, on peut s'attacher à définir collectivement un certain nombre de règles et de biens communs à un « public » constitué par et pour l'occasion¹⁹⁵. Et là, on a besoin d'un Etat de droit afin de stabiliser ces règles et de ne pas tolérer ce qui, dans les campements, remettrait en question les droits humains fondamentaux, ce qui est fréquent en cas de dérive mafieuse. Cela posé, même les Etats démocratiques ne sont pas irréprochables, c'est le moins qu'on puisse dire, en matière de respect des droits humains, comme on a pu le constater à maintes reprises en Europe dans le contexte de ladite « crise migratoire ».

De mon point de vue, qui sera sans doute taxé d'idéalisme, la ville accueillante se conçoit comme un espace de la politique inclusive, où l'on ne place pas **a priori** des individus ou/et des périmètres hors de l'urbain commun. Bref tout à fait l'inverse de ce qu'on observe en général dans bien des contrées en Europe (et ailleurs), où les habitants des campements sont marginalisés car on ne les considère jamais comme des (inter)locuteurs, on les tient en dehors du fonctionnement langagier des humains en société. Plus encore, on ne se contente pas de les cantonner, on les ostracise, on les congédie du banquet de l'humanité politique — ce qui est particulièrement flagrant quand des autorités

195 Pour Dewey, un public se constitue, via un processus de mobilisation qui s'apparente à une enquête, lorsqu'un groupe de personnes fait expérience d'une réalité qui les affecte, chacune et toutes.

publiques et des forces de l'ordre refusent même à des migrants le droit de boire, de s'asseoir, de se reposer, ce qui est particulièrement choquant. On déshumanise les individus parce qu'on les dépolitise en les privant de la possibilité de parler en tant que sujet de droits et de langages. Il y avait quelque chose de très pénible dans la Jungle de Calais (comme dans d'autres campements européens), quoique sans doute inévitable, c'était qu'on parlait aux résidents, lorsqu'on s'adressait à eux (notamment les journalistes qui affluèrent sur place ou les représentants d'ONG ou des activistes de différents groupes intervenants), seulement en anglais, comme s'ils n'avaient plus de langue maternelle. Ainsi, dépossédé de son lieu et de sa langue, de son statut de personne parlante, comment peut-on exister dans la communauté des humains ? On comprendra que, selon moi, les questions à traiter pour mettre en œuvre la ville accueillante ne sont pas seulement architecturales et urbanistiques, ni même sociales et économiques. Car il importe d'abord d'assurer la capacité de ces individus d'être des acteurs politiques à part entière — et cela sans demander des gages au passant, au nom de la simple reconnaissance de son humanité — et cela passe par l'acceptation qu'ils soient des co-habitants légitimes, ayant droit de cité. Ce premier « seuil » de l'accueil est inconditionnel (c'est l'esprit même de l'ouverture hospitalière) et ce n'est qu'ensuite qu'on pensera aux conditions concrètes de la co-habitation envisageable.

On m'objectera que je souffre d'irénisme. Je ne le pense pas, car je ne possède pas une vision angélique des individus et des groupes sociaux : ceux-là comme celles-ci sont incommodes, potentiellement violents et conflictuels depuis toujours. Pas plus que je ne m'abuse au sujet de la constitution de publics, qui n'est jamais acquise, pas plus qu'elle serait automatiquement et miraculeusement productrice de solutions. Je ne méconnaissais pas les difficultés auxquelles ma position de principe confronte, mais je persévère néanmoins car ce qui m'importe est que l'on assume que le passant aujourd'hui, comme jadis l'apatride analysé par Hannah Arendt, s'avère une figure subversive qui pose le plus de problème aux Etats et aux sociétés et fait exploser leurs cadres idéels, brise les récits et les imaginations territoriales classiques en mille morceaux. Et en ce sens, il n'y a pas de problème plus « chaud » que celui-ci, plus porteur d'enjeux pour une société, qu'elle soit locale, nationale ou mondiale.

Pour une autre fabrique urbaine.

Compte-tenu de tout ce qui vient d'être exposé, on ne sera sans doute pas surpris que je suggère de sortir des modèles classiques de la pratique architecturale, urbanistique et paysagère afin de promouvoir l'accueil. Selon moi, le registre d'action des métiers de la fabrique de l'urbain hospitalier devrait participer plus de la **maïeutique** que de l'affirmation du geste créateur formel ou/et de la performance du projet ou/et du prosaïsme utilitaire du lotissement immobilier et de l'équipement. Maïeutique, car il convient de développer des professionnalités fondées sur l'interrogation et le dialogue horizontal, entre pairs d'un même public, en permanence questionnées par et questionnant un groupe humain et des individus qui ont besoin de trouver leur(s) lieu(x), fût(ssen)t-il transitoire(s). La maïeutique est aussi accouchement, une pratique patiente et attentive qui permet de rendre possible une **venue au monde**. Ici, il faut rendre possible une **venue au monde de l'habitation** (d'une activité plurielle et non uniforme d'habiter). Pour cela l'architecte, l'urbaniste, le paysagiste ne doivent pas seulement travailler **sur** l'espace de vie et ses caractéristiques, ce que je nommerai l'habitat¹⁹⁶, mais aussi **pour** l'habitation et **avec** l'habitant.

Il s'agit donc en même temps de réfléchir et d'œuvrer sur la forme et ses qualités (habitat), pour la pratique et ses besoins (habitation) et avec l'individu et ses aspirations (habitant). De tels urbanisme et architecture (et métiers proches) se défont nécessairement de l'empire de l'emprise foncière, de la valorisation de la parcelle et des modèles standardisés de planification et de construction. D'ailleurs, la volonté d'organiser au camp de la Linière, à Grande-Synthe, quelque chose comme un lotissement de bungalows, ce désir de contrôler, de ne rien laisser s'échapper par le contrôle formel — même si par la transformation des grandes salles des cuisines en dortoir pour les nouveaux arrivants, les choses dérapaient quand même, ce qui contrariait au demeurant les

196 Je ne réduis pas l'habitat à la résidence, mais entends le concept comme dénotant à la fois l'espace de vie des êtres humains en société et les imaginations géographiques qui s'y rapportent. L'habitation est alors l'action d'habiter qui contribue à construire socialement l'habitat. Cf. Michel Lussault, *L'avènement du Monde. Essai sur l'habitation humaine de la Terre*, Paris, Le Seuil, 2013.

opérateurs du camp — était dissonante de ce qu'on pouvait observer de l'habitation des résidents. Bien sûr on voyait des shelters qui étaient légèrement déplacés, des familles organisaient devant chez elle une sorte de terrasse, essayaient de se composer un petit jardin devant l'abri, des secteurs de vie collective se punctuaient de signes, se chargeaient d'embryons de fonctions. Mais en réalité tout cela était rudimentaire, bien plus qu'à la Jungle. Ce qui a manqué à la Linière, ce n'est pas de la fermeté, mais du lâcher-prise pour autoriser le **Do it Yourself**, accompagné, outillé par les architectes et les gestionnaires, permettant de lancer un triple processus de différenciation, d'appropriation et d'accommodation qui me semble indispensable pour qu'un individu ou/et un groupe transforme une étendue quelconque en lieu habité.

La différenciation, c'est le travail sémiotique (de production de significations) qui assure qu'un espace soit distinguable d'un autre, que l'étendue soit différenciée et non pas isomorphe et isotrope. Sans cela, un individu ou un groupe ne peut jamais trouver son lieu spécifique, il est fondu dans le tissu de l'uniforme spatial. **L'appropriation** permet, fût ce de façon minimale, de rendre un espace propre à son désir, à sa volonté, à son aspiration. **L'accommodation** est à entendre comme une métaphore conceptuelle élaborée à partir de la notion ophtalmologique, qui me permet d'insister sur le fait que chaque acteur co-habitant passe beaucoup de temps et d'énergie à « mettre au net » sa vision et son usage d'un espace, à corriger les effets de trouble qu'un dispositif spatial qu'on lui propose ou/et dont il dispose provoque chez lui. Cette idée m'est venue incidemment, en réfléchissant à la plainte récurrente des aménageurs devant le « détournement » par les citadins des cadres fonctionnels que l'architecture et l'urbanisme organisent. Or il me semble que ce phénomène partout constaté est une accommodation. Celle-ci fait système avec l'appropriation et la différenciation pour permettre qu'un simple **endroit** neutre et banal se **localise** pour une personne ou/et un ensemble d'individus, c'est-à-dire se transforme, via la pratique spatiale (la spatialité), les engagements des corps et les jeux de langages qu'elle implique, en **lieu investi et travaillé** par des formes de vie et dès lors pleinement « habité » — autant qu'il habite ses habitants. La logique de camp et l'enclos rendaient très difficile un tel processus à Grande Synthe. Peu de temps avant l'incendie, toutefois, j'ai pu constater

que les plus anciens résidents détonnaient par rapport aux Afghans qui arrivaient depuis peu en masse et manifestaient une réticence à parler. Ils n'avaient encore ni accommodé, ni ne s'étaient approprié l'espace ; la *Linière ne faisait pas lieu*, restait simplement un endroit où ils se posaient par la force des choses et des circonstances. En revanche, pour d'autres familles, peu nombreuses sans doute, le camp et leur abri devenaient un ancrage spécifique : un bébé y était né puis y avait grandi, on était parti et revenu, on allait au centre commercial proche pour se détendre et manger une glace. On commençait à raconter des histoires locales, à disposer des mémoires de moments de ce lieu.

L'endroit c'est la halte momentanée qui s'ouvre dans un flux biographique. On connaît tous de multiples endroits où nous stationnons, point besoin pour cela d'être migrant ou réfugié ou exilé : lorsque nous sommes passagers d'aéroports, en attente à un arrêt de bus, dans une salle avant un rendez-vous etc., nos vies sont ponctuées de ces stases momentanées et parfois sans signification autre que le laps de temps que nous y séjournons. Pour qu'elles deviennent des lieux que j'appelle des *ancrages*, il y faut de la différenciation, de l'appropriation, de l'accommodation et aussi des affects, des expériences du corps et des sens, des récits racontés et partagés, des imaginations géographiques véritablement impliquées. Dans les endroits ainsi transmutés en lieu d'ancrage, chacun va devoir contrôler de manière non plus seulement tactique mais stratégique¹⁹⁷ ses placements, penser et régler les allocations spatiales, discuter avec d'autres, disputer de l'espace de vie, de ses qualités de ses valeurs, des règles de ses usages possibles, des partages envisageables, des intimisations et domestications nécessaires. Dès lors, des *épreuves spatiales de co-habitation* ne manquent pas de s'imposer et on doit les affronter, y compris lorsqu'elles sont conflictuelles¹⁹⁸.

Alors que l'étendue et l'endroit sont des concepts cartésiens qui renvoient à des réalités génériques pour chaque individu, substituables à tout autre, l'espace et le lieu humains sont *insubstituables* ; un ancrage,

197 L'endroit est marqué par le registre de la tactique spatiale — on gère son intérêt au plus près de l'actualité — le lieu est plus stratégique — on commence à constituer des mémoires et des anticipations.

198 Michel Lussault, *De la lutte des places à la lutte des classes*, Paris, Grasset, 2009.

même s'il est inclus dans un genre commun, possède une différence spécifique qui le rend impossible à confondre avec tout autre. Pour certains des passants qui l'auront occupé, La Linière sera insubstituable à jamais, pour d'autres, elle constituera simplement une pause dans un flux migratoire, substituable à des dizaines d'autres, pas même une petite saillance mémorielle dans l'expérience biographique.

Une éthique à pratiquer.

Face à cette dynamique de la localisation — qui est prompte à produire ces effets, car il faut parfois très peu de temps pour qu'un point quelconque de l'étendue se mue en lieu —, l'architecture et l'urbanisme doivent, le plus possible, orienter et non point imposer : la proposition de possibles pour une cohabitation au sein des ancrages partagés, pas l'imposition d'une forme de vie dans des étendues normées. Bref, une architecture et un urbanisme qui ne décident pas mais qui offrent, qui ne tranchent pas seuls en raison d'un corps de doctrine, mais aident un public à comprendre les enjeux et les difficultés de la cohabitation, qui apportent des répertoires d'interventions envisageables, qui accompagnent les habitants dans le processus de différenciation, d'accommodation, d'appropriation que va lancer leur station quelque part, qui apprennent de cet accompagnement en même temps qu'elles leur apprennent, aux habitants, de nouvelles expertises et compétences. L'architecture et l'urbanisme ne peuvent plus, dans ces types de situation, se contenter du registre du projet classique (et même canonique) et de sa réalisation, elles deviennent des interventions de longue haleine, qui portent attention à un habitat, en prennent soin, le ménagent¹⁹⁹.

Cela dit, si chacun aspire à s'ancrer, à trouver ses lieux et places, on aurait tort de considérer que cette aspiration résume l'habitation qui met en tension (et de cette mise en tension procède l'énergie des spatialités humaines) des ancrages, des mouvements et des connexions. Et il n'y a pas de supériorité ontologique d'un des trois aspects sur les deux autres. J'ai besoin de lieux et places où je suis ancré, je sais que ces lieux sont importants pour moi et pourquoi, mais dans le même temps de mon expérience biographique, je bouge sans cesse et ces mouvements font

199 Cf. Michel Lussault, « Vers une éthique de l'attention locale », in Michel Lussault, Francine Fort, Michel Jacques, Fabienne Brugère, Guillaume Le Blanc (dir.), *Constellation.s. Nouvelles manières d'habiter le Monde*, Arles, Actes-Sud, 2017, p. 509-577.

aussi partie de mon habitation, ces mouvements, je les habite aussi pleinement, autant qu'il est possible, je me connecte et ces connexions avec autrui, avec d'autres réalités sociales, s'insèrent également dans mon habitation, qu'elles soient des connexions physiques ou immatérielles. Je réside dans un campement — mettons la Jungle de Calais —, c'est devenu malgré tout un ancrage, l'un de mes ancres, mais j'en possède et jouit d'autres (matériellement et idéellement) : le logement que j'ai quitté en Syrie, mon quartier à Alep, le logement de mon cousin à Francfort, le camp d'Idomeni où j'ai connu de nouveaux amis parmi mes compagnons de passage, le logement de mon oncle à Londres ou à Manchester où je dois aller, que je ne connais pas mais dont je présume qu'il pourrait être un nouvel ancrage.

Du coup, on comprend à quel point on ne saurait exiger d'un être humain de passage comme un migrant, un réfugié, un exilé qu'il s'engage de toute force à rester, se stabiliser, ne plus bouger, bref accepter une assignation résidentielle exclusive pour être accueilli quelque part. On le dépossède là de la vitalité et de la viabilité de son habitation. Imaginerait-on d'ailleurs qu'on applique cette règle au touriste, autre grande figure du passant contemporain, qui habite sans cesse le monde en mouvements ? Ma comparaison est sans doute un peu étrange mais on se rend immédiatement compte du grotesque qu'aurait d'une telle exigence. Le propre du bon accueil du touriste (c'est un idéal qui n'est pas nécessairement toujours atteint !) consiste à donner le meilleur du possible à ceux qui ne font que passer qui ne déposeront rien d'autre comme traces de leur passage qu'un peu de monnaie et éventuellement un peu de souvenir partagé. Pourquoi faudrait-il réclamer l'inverse aux autres passants et particulièrement aux plus faibles, à qui l'on impose des contraintes qu'on envisagerait pour personne d'autre ? Si nos sociétés veulent cesser — le veulent-elles ? — d'être douces avec les puissants et rudes avec les faibles, reconnaissons d'abord aux passants leurs conditions d'habitants du Monde, dotés d'une égale dignité humaine à celles de tous les autres, et dont les besoins et les désirs devraient être considérés comme aussi légitimes que ceux des résidents du cru ou que ceux d'autres types de voyageurs plus fortunés. Voilà un chemin, sans doute difficile et même délicat, à arpenter pour définir une éthique de la co-habitation — message envoyé à qui voudrait se rappeler que le mot *ethos* signifiait aussi, en grec ancien, « lieu de vie ».

CONCLUSION

CYRILLE HANAPPE

LA VILLE ACCUEILLANTE EST UN PROJET POLITIQUE

Au final qu'aura été La Linière ? Un lieu d'accueil ? Un lieu de passage ? Un camp ? Un quartier ? Assurément en tout cas un lieu où des gens ont vécu, inscrit dans un temps de l'histoire urbaine et sociale de la ville de Grande-Synthe ; un lieu qui pose, aujourd'hui encore bien des questions sur la forme de la ville et ses évolutions. La Linière était sans doute un pendant raisonné et bienveillant de la Jungle de Calais, qui concentrait au même moment deux réponses extrêmes du non accueil à savoir la Jungle construite par les migrants, les bénévoles et les humanitaires dans le déni des autorités publiques -qui s'inquiétaient surtout de ses « dérives autogestionnaires »- et le CAP¹⁹³ voulu par le Premier Ministre de l'époque, dont l'alignement de préfabriqués blancs chauffés mais inappropriés et inappropriables n'aura attiré les migrants qu'en dernière extrémité, à la toute fin de la Jungle quand celle-ci était saturée de toute part.

La Linière aura survécu à la Jungle quelques mois avant de disparaître à son tour dans les flammes, entre autres à cause des tensions découlant de la destruction de Calais, mais aussi en raison de déséquilibres internes que nous avons pu explorer ici. Sa destruction a laissé des populations hébétées, circonspectes et désolées, aussi bien du côté des accueillis que des accueillants : la plupart des acteurs – mairie, associations bénévoles et professionnelles, ONGs, migrants, bénévoles, riverains et même un certain nombre d'acteurs étatiques du côté du Ministère du Logement– auront cherché à inventer une solution humaine à une crise de l'accueil, sans réellement parvenir à la trouver. D'autres, au premier rang desquels le Ministère de l'Intérieur, voulaient plus au moins ouvertement l'échec et la fermeture du lieu et n'auront jamais rien fait qui aille dans le sens de la continuation de l'expérience et du bien-être de ceux qui s'y trouvaient.

193 Centre d'Accueil Provisoire

Tout au long de cet ouvrage, nous avons tenté de cerner les contours de la Linière, de comprendre les réussites et les échecs, ce qui a fonctionné et ce qui a échoué pour apprendre de cette expérience et tenter de définir les pistes de ce qui ferait véritablement une « Ville Accueillante ».

Nous avons vu dans une approche historique que la Linière aura été d'abord le produit d'une culture locale propre à Grande-Synthe, marquée par la question des mouvements de population et des migrations, de la destruction et de la reconstruction, de l'invention et de la réinvention permanente de la ville sur elle-même dans une approche informée et volontaire. Plus spécifiquement, la question de l'accueil des migrants n'aura cessé d'y évoluer et de se redéfinir depuis la fin des années 1990, la mairie ayant systématiquement engagé des politiques affirmées sur le sujet, même si elles devaient se conjuguer avec d'autres questions politiciennes locales. Le fait que Damien Carême ait écrit début 2017 qu'il considérait La Linière comme un « nouveau quartier dans (sa) ville »¹⁹⁴ aura démontré une évolution des modes de pensée sur la question de l'accueil que le présent ouvrage tente d'appuyer et de prolonger.

Le travail d'analyse et les dessins des étudiants portent un regard sur la ville de Grande-Synthe en général et le camp de la Linière en particulier, dans leur articulation, leurs modes de vie et leurs habitations. Ils auront ainsi pu observer le fonctionnement d'une ville en archipels à la fois séparés et reliés les uns aux autres par des infrastructures routières et dont La Linière constituait une pièce supplémentaire. Les portraits des migrants et de leurs liens avec leurs habitations et leur cadre de vie trouve une résonance dans les photos de Bruno Fert, prises d'une part dans camp de la Linière et d'autre part, après l'incendie, dans le bois du Puythouck qui se découvrent au fil de l'ouvrage.

Pour Amalle Guallezze, architecte ayant une longue expérience dans la construction et la gestion de camps de réfugiés, celui de

¹⁹⁴ Damien Carême avec Maryline Baumard , « On ne peut rien contre la volonté d'un homme », Stock, Paris, 2017

la Linière n'était pas un camp humanitaire car il ne répondait ni aux critères internationaux, en particulier le projet Sphere, ni aux différents usages et normes en vigueur dans les camps du monde entier. Elle pointe entre autres choses la non-prise en compte des capacités existantes chez les personnes hébergées dans la gestion du camp, la faiblesse des mécanismes de retour d'information qui doivent se faire en utilisant des méthodologies sérieuses, l'absence de participation représentative incluant systématiquement tous les genres (hommes, femmes, personnes âgées, enfants, adolescents...)... et l'ensemble des *modus operandi* tels que définis dans les notes d'orientation de la Projet Sphere. L'absence d'un réel contrôle de l'entrée dans le camp et des modes d'occupation des différents lieux et en particulier des shelters lui semble avoir été particulièrement préjudiciable au bon fonctionnement du site. Allant contre le principe de non-discrimination des usages et des lois françaises, elle rappelle que le regroupement par entités ethniques ou nationales est une nécessité impérative dans la plupart des camps du monde, dans la mesure où le risque de mettre des bourreaux et des victimes en voisinage est avéré et source de graves problèmes, rappelant d'ailleurs que l'incendie qui a marqué la fin de la Linière a été dû à un différend ethnique entre les kurdes irakiens et les afghans. L'absence et l'interdiction de toute activité économique par les migrants lui semble également avoir été source de tensions et du sentiment de désespérance de beaucoup. Interrogée sur les aspects plus positifs du fonctionnement du camp, elle insiste sur la propreté des sanitaires et la bonne relation qui a existé avec les différents services, associations et acteurs de la ville, en particulier au niveau des enfants et des écoles.

Céline Barré s'est intéressée de plus près aux dynamiques d'action collective qui ont opéré dans et autour du camp de La Linière. On trouve au départ la rencontre de la Mairie et de Médecins Sans Frontières (MSF), qui gèrent la conception et la construction du camp avec le conseil et la participation d'acteurs plus petits britanniques, suisse, parisiens (*Actes & Cités*), mais aucune association locale. Mais ni MSF ni la Mairie ne veulent ensuite assurer la gestion des lieux.

Ce sera donc d'abord Utopia 56 qui s'en chargera de l'ouverture de début mars à fin avril 2016, puis l'association départementale AFEJI désignée par l'Etat, jusque la fin du camp en avril 2017.

Or Utopia 56, association de bénévoles très engagés mais n'ayant aucune expérience de telles missions ni liens avec le territoire mettra très vite en place des partenariats avec les petites associations internationales et bénévoles désireuses de s'engager sur le camp et de fait les plus actives et engagées. Mais les relations d'Utopia avec les associations locales travaillant depuis des années dans l'aide aux migrants, et en particulier le « Carrefour des Solidarités » qui les fédérait, seront par contre très mauvaises. Les relations n'auront jamais été très bonnes non plus avec la mairie et ses services. L'amateurisme d'Utopia, appuyé sur un vaste réseau de bénévoles de toutes origines, aura néanmoins démontré une certaine efficacité dans l'exercice de la gestion des lieux.

Suite à l'investissement de l'Etat dans la gestion du camp, Utopia 56 est remplacée en mai 2016, par l'AFEJI, association de professionnels engagée dans l'accompagnement social et la lutte contre l'exclusion dans le département du Nord mais n'ayant aucune expérience de la gestion de camps. L'AFEJI et les autres acteurs associatifs œuvreront sur place dans une relative ignorance réciproque. L'articulation avec les associations locales se faisait lors de réunions hebdomadaires à la mairie, mais celle avec les associations étrangères, pourtant très actives et présentes aura été beaucoup plus erratique. Comme Amalle Gualleze, elle signale par contre la dynamique positive qui se sera mise en place avec les services de la mairie, et en particulier avec les écoles.

La question de l'accueil des personnes migrantes dans les politiques publiques et les documents administratifs aura été étudiée par Dorothée Boccara. Alors que le nombre d'outils, aussi bien administratifs que législatifs et même financiers à disposition est considérable, la question des migrants s'en trouve obstinément absente, à l'exception notable de l'amendement à l'article R421-5 du Code de l'Urbanisme, passé deux jours après l'élection

présidentielle de 2017, qui dispense de toute formalité à son titre les « constructions nécessaires à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vue de leur demande d'asile ». Nombre de ces outils, destinés aux personnes en précarité ou sans domicile pourraient néanmoins être utilisés par extension aux personnes migrantes. Si cette non utilisation peut être comprise comme un déni de la plupart des autorités politiques, il est plus surprenant de constater que la ville de Grande-Synthe n'y a pas réellement eu recours dans la succession des événements qui ont eu lieu sur son territoire alors qu'elle maîtrise ces outils parfaitement sur d'autres domaines.

Valérie Foucher Dufoix nous a entraîné sur des questions plus symboliques et sémantiques, en questionnant les concepts et les mots de « Ville Refuge » et de « Camp » pour s'intéresser plus spécifiquement à l'image et au sens qu'auront pris les événements de La Linière, les contradictions inhérentes à l'action et la perception qui en a été reçue dans les différents milieux. Ces questions se sont ensuite étendues à la manière dont a émergé de cette action, à la fois un objet médiatique et une figure politique dépassant l'objet même de la simple question de l'accueil des migrants, et l'étendant à l'affirmation du pouvoir des villes contre les états, une problématique s'affirmant en de multiples endroits du monde, notamment en Espagne ou aux Etats Unis.

Dans la prolongation de cette approche, Angélique Muller et Michael Neuman notent le fait que « le pari du camp de La Linière est également un indicateur de la force de la parole publique et de la capacité de dépasser les préventions concernant les réactions de l'opinion. » Est-ce à cette parole apaisée et bienveillante que sont dus les scores contenus du Front National contenus à Grande-Synthe et le fait qu'aucune violence envers les migrants n'y a jamais été signalée, à l'inverse de Calais ? S'ils notent également, en novembre 2016, le succès d'une opération résultant d'une improbable coalition d'acteurs, dans le regard rétrospectif de juillet 2017 que le même Mickael Neuman, cette fois en compagnie de Franck Esnée, portent sur le camp, ils en viennent à noter que très peu de ces acteurs, à

L'exception notable d'Actes & Cités, ont pris en compte l'inscription nécessaire dans la durée du camp de La Linière. MSF a livré le camp et s'est ensuite complètement désintéressé de sa gestion et les ambiguïtés sur sa pérennité auront duré jusqu'au bout : quelques semaines avant l'incendie, alors que la Ministre du Logement signait avec le Maire l'acte de prolongation de son financement, jusqu'au mois de septembre 2017, l'un et l'autre avaient affirmé fermement que cette date ne serait néanmoins pas celle de la fermeture du camp. Damien Carême était pris en étau entre les injonctions de l'État sur la fermeture, la non-apparition d'autres lieux d'accueil qu'il appelait de ses vœux, et le constat de la nécessité de mettre à l'abri les personnes. C'est ainsi que les deux auteurs concluent : *« Mais c'est peut être avant tout au refus collectif d'assumer le choix de l'accueil au-delà de la mise à l'abri d'urgence, de poser en des termes clairs l'invention d'un modèle d'accueil pour des personnes en transit, que peut être imputée l'impasse, au moins partielle, dans laquelle s'est retrouvé le camp de la Linière »*.

C'est donc forts de ces constats que nous avons engagés la deuxième partie de notre ouvrage, à savoir la mise en place d'outils réflexifs et conceptuels pour nourrir le projet de la forme que pourrait prendre l'accueil dans les villes européennes.

Six scénarios pour la ville accueillante ont été pensés dans le cadre de ce projet : Sécuriser les quartiers précaires- Des « Maisons du Migrant » dans la ville – Des « quartiers d'accueil » de la ville - Habiter les bâtiments tertiaires délaissés - des bâtiments neufs réversibles – investir des ensembles de logements collectif – Densifier le pavillonnaire.

Pour analyser, qualifier et différencier ces différents scénarios, nous avons mis en place des critères gradués en radar liés au développement durable et utilisé le Cercle de Stevenson sur les organisations bienveillantes pour avoir une réflexion globale sur la question de l'accueil. Ces outils permettent de rationaliser les approches et de les détacher d'a priori qui aillent dans un sens ou dans un autre envers les accueillis. Ils permettent surtout d'intégrer dans

la démarche une approche globale qui intègre les habitants comme des acteurs pensants de leur environnement dans une réflexion de long terme. En reconnaissant l'égalité entre les besoins relevant du psychologique avec les besoins physiologiques, c'est non seulement toute la conception de l'accueil qui se trouve renouvelée, mais aussi la pensée de l'architecture et de l'urbanisme en général. Ce système permet de plus de mettre en place des critères d'évaluations qui pourraient le cas échéant permettre la mise en place des démarches de certification.

Olivier Leclercq s'est intéressé assez directement à la question de la gouvernance. Incluant des expériences ayant existé en France, que ce soit sur le site des Grands Voisins à Paris, sur certains aspects positifs qui ont pu exister à Grande-Synthe, sur le projet des Bâtisseurs de Cabane à Paris, mais également en analysant le fonctionnement de deux lieux en Grèce, à savoir le fonctionnement libertaire du City Plaza à Athènes et celui au contraire très centralisé du Centre Ouvert d'Hospitalité de Kara Tepe à Lesbos, il rappelle un certain nombre de points fondamentaux sur la reconnaissance de l'autonomie des personnes. Le Manuel et le Projet Sphere, dans « La Charte Humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire » affirment dans les notes d'orientation un certain nombre de principes de référence : l'appui sur les capacités locales, les mécanismes de retour d'information, la participation représentative incluant tous les genres, le partage de l'information.... L'idée sous-jacente est que l'émergence de la Ville Accueillante pourrait aussi être le moment d'une approche démocratique renouvelée de la gouvernance urbaine.

Michel Agier pose la question de l'altérité dans la conception et la mise en forme de l'urbanité, et rappelle la nécessité de parler plutôt des « citadins », reconnus comme acteurs individuels, que de « la ville » objet abstrait et désincarné. S'intéressant de plus près à la question du bidonville et la mettant en lien avec celle du ghetto, reconnu comme élément constitutif de la fabrique urbaine depuis l'école de Chicago au début du 20^{ème} Siècle. Comme Doug Saunders

le ferait un siècle plus tard dans « Arrival City », le ghetto peut être reconnu comme sas d'entrée dans la ville, une « ville tremplin », et la ville nord-américaine s'est bien souvent formée comme un rassemblement de ghettos. Si le mot est fortement rejeté dans la conscience et le vocabulaire français, comme d'ailleurs celui de bidonville, il faudrait néanmoins acter le constat que c'est souvent la décision publique qui « fait » le ghetto comme on a pu le voir à Calais. L'autre observation faite porte sur la question de la temporalité dans le projet : celui-ci doit être bien compris comme un objet évolutif depuis le premier jour, où il s'adresse à l'urgence, à celle du moyen et du long terme, quand le lieu devient un quartier d'accueil et qui sait, un jour, un quartier de la ville comme un autre, comme l'histoire en a produit à toutes les époques et sur toute la planète. Ce n'est hélas pas l'exemple des politiques françaises (qui manquent autant de réalisme que d'humanisme), mais d'autres pays en Europe ou en Amérique Latine laissent entrevoir des signes encourageants en ce sens. Notant qu'après Damien Carême, Anne Hidalgo s'était aussi emparée de la question des structures d'accueil pour interpeller les gouvernements et en faire une question politique, l'ensemble des scénarios étudiés pour la ville accueillante sont regardés un à un en les rapprochant de cas existants internationaux ; Michel Agier rappelle ainsi que toute démarche s'engageant dans le sens d'une ville accueillante dépasse largement la question architecturale et exige la mise en place de politiques beaucoup plus globales.

Michel Lussault pose finalement la question fondamentale de ce que serait une éthique urbaine à la lumière de la Ville Accueillante. Celle-ci repose d'abord sur une perméabilité des espaces permettant de dépasser les problématiques de mixité pour se mettre dans des logiques d'échanges entre pairs. Cette perméabilité s'oppose directement aux logiques d'état de siège qui semblent s'être imposées un peu partout dans le monde alors que l'urbain se fait au contraire sur le passage et les contacts libres et diversifiés. Le deuxième point serait de parvenir à dépasser les logiques foncières pour libérer les espaces : que ceux-ci ne soient pas tous conçus pour être quelque chose mais qu'au contraire tous les possibles puissent

s'y trouver et notamment pour des utilisations temporaires. Il serait par ailleurs temps de reconnaître et de valoriser l'urbanité populaire et même précaire comme partie prenante de la ville, en n'appelant pas à ce qu'elle se gentryfie ou se privatise. Les quartiers tremplins tels que définis par Doug Saunders¹⁹⁵ sont des espaces nécessaires dans les villes et doivent être affirmés politiquement comme tels. Mais ces lieux ne peuvent aller qu'avec des institutions territoriales qui prennent en compte des modes de gouvernance renouvelés et dépassent les vieux modèles technocratiques. Michel Lussault plaide ainsi pour la création de parlements locaux qui seraient ouverts à tous, en particulier les plus précaires, et notamment les migrants. L'institution dans cette continuité gagnerait à être plus à l'écoute et dans l'accompagnement de ce qui se fait, de ce qui vient des citoyens pour dépasser son « géo pouvoir » et se mettre au service de tous dans une approche émancipatrice, appuyée sur les capacités et les ressources de tous, fussent-elles faibles. Les projets qui fonctionnent le mieux sont presque toujours ceux qui viennent du bas, portés par des individus qui se les sont pleinement appropriés. La meilleure illustration de cette idée s'est trouvée à Calais ou le camp officiel de logements préfabriqués, décidé par le premier ministre ne sut jamais vraiment attirer les exilés qui préférèrent jusqu'au bout la Jungle et toutes ses imperfections à une machine technologique efficiente mais inhumaine. Cette observation pose nombre de questions non seulement à l'architecte mais aussi à l'élu, à l'institution et à tous les tenants de ces géo pouvoirs qui voudraient régenter la vie des gens en leur imposant un cadre de vie. De tous les lieux d'accueil et de non-accueil de France en 2016, c'est celui qui fut le moins soumis à l'autorité, la Jungle de Calais, qui parvint, au sens de Michel Lussault à ce statut d' « Hyper Lieux¹⁹⁶ », moment de cristallisation, fenêtre ouverte sur la mondialisation des peuples, « fraction de monde installée dans toute sa complexité équivoque ». Prenant à rebours tous les ressorts de la pensée spatiale,

195 Doug Saunders, *Du village à la ville : Comment les migrants changent le monde* [« Arrival City: How the Largest Migration in History Is Reshaping Our World »], Paris, Seuil, 2012.

196 Michel Lussault, « Hyper-lieux, les nouvelles géographies de la mondialisation », Seuil, Paris, 2016

architecturale et urbaine, il milite pour une fabrique de l'espace qui procéderait tout d'abord de la reconnaissance de tous les individus comme acteurs politiques à part entière, sans conditions aucune. Le migrant, comparé à l'apatride analysé par Hannah Arendt, doit être reconnu comme la figure subversive qui remet en cause toutes les notions liées à l'État Nation, et le campement constitue de ce fait un des lieux de la définition de l'avenir de notre mondialité. Dans ce cadre, l'architecture doit offrir de la proposition plus que de l'imposition, accompagner les différenciations et les appropriations plutôt que d'appliquer de l'uniformisation. Michel Lussault finit sa démonstration sur une comparaison entre ce qui est demandé au migrant et ce qui est offert au touriste, sa figure en négatif en tant que personne à la fois mobile et mondialisée, déterritorialisée et néanmoins habitante du monde, et dont les « besoins et désirs devraient être considérés comme aussi légitimes que ceux des résidents du cru ».

VERS LA VILLE ACCUEILLANTE

L'ACCUEIL ...RETOUR SUR UN TERME

Tout au long de cet ouvrage, nous avons cherché à donner un cadre de pensée à la Ville Accueillante : Cette ville voit arriver des personnes dans des proportions qu'elle ne sait plus accueillir avec les outils de fabrication architecturaux et urbains classique.

La Ville Accueillante est donc avant tout un concept qui s'applique à une ville existante, qui en dépend et qui lui offre une perspective renouvelée. Avant de venir plus loin sur ce qui la fait, peut-être devrions nous commencer par dire ce qu'elle n'est pas, ce qui la distingue de ses fausses jumelles.

Jodelle Zetlaoui Leger, dans la suite de la présidence de mon jury de doctorat, avait tenu à me faire connaître un ouvrage très intéressant réalisé en 1992 par Michel Conan et Sylvie Brossard sur

l'architecture de la bienveillance pour l'accueil des personnes âgées dans les espaces urbains. Cet ouvrage aux allures de manuel, plein de détails, de schémas et de dessins pratiques s'appelait déjà... « La Ville Accueillante ». La prise de connaissance de cet ouvrage et de son titre m'avait intéressé à deux niveaux : d'une part par cette approche et cette méthode partants du détail mais également parce que ce titre démontrait que la question de l'accueil ne s'adresse pas uniquement aux migrants, mais bien à tous.

La Ville Accueillante n'est d'abord pas la Ville Inclusive. Elle pourrait recouvrir certains de ses sujets, comme la question du recul de la pauvreté mais elle s'en distingue déjà sur la question de l'inclusion : que signifie être « inclus » aujourd'hui ? Et « exclus » ? Le corps social ne nous semble pas si homogène que cette affirmation d'inclusion ait un sens. Quand on arrive quelque part, a-t-on envie d'être « inclus » ? Et si oui, à qui et à quoi ? La Ville Accueillante se donne un champ plus étroit, en se concentrant sur la question des personnes en mobilité ou non dans la ville et en s'abstenant de toute optique dirigiste sur ce qu'elles peuvent vouloir faire de leurs vies. La Ville Accueillante favorise la liberté individuelle et l'émancipation dans les choix de vie. Sa résilience provient de cette liberté de choix. La Ville Accueillante n'est pas une des « Ville nomades¹⁹⁷ », décrite par Stany Cambot, car elle ne bouge pas. Elle apparaît rapidement et elle peut disparaître aussi rapidement, mais elle s'inscrit toujours dans la continuité d'un espace existant et dans un site.

Certaines villes informelles, quartiers spontanés, bidonvilles peuvent constituer des quartiers d'accueil mais à certaines conditions. Ils doivent en particulier être reliés et inscrits dans les tissus urbains, ils doivent bénéficier de politiques publiques et d'un système de gouvernance accepté et reconnu par tous. Le droit commun doit s'y exercer pour que chacun puisse s'y sentir en sécurité et être acteur de la transformation de son espace de vie.

Les villes temporaires ou éphémères, les festivals, les camps militaires, les rassemblements religieux, les camps de réfugiés ne sont pas non plus de la Ville Accueillante. Car si la Ville Accueillante est pensée

197 Stany Cambot pour Echelle Inconnue, « Ville Nomades, Histoires Clandestines de la Modernité », Eterotopia France/Rhizome, Paris, 2016

dans une optique de transformation ou de recyclage, elle s'inscrit toujours dans une logique de temps long, dans la permanence d'un site et d'une ville.

Elle a par contre un certain nombre de points communs avec la Ville Radicante de Jana Revedin dans la mesure où elle intègre une conception organique du développement urbain ainsi que des pratiques d'architecture collectives, de la conception à la construction. Elle pourrait également à voir avec les Villes Rebelles de David Harvey¹⁹⁸ car elle remet en question la pratique du foncier et de la gouvernance tels qu'elles s'exercent et se pratiquent dans la ville contemporaine.

Et la ville hospitalière ? En quoi se différencierait elle de la Ville Accueillante ? Il nous faudrait peut-être retourner au sens de ces mots, pour voir une conception plus ouverte dans l'accueil. Alors que l'hospitalité plonge l'arrivant dans une forme de cocon, certes protégé, mais légèrement incapacitant... tout y est pensé pour celui qui arrive, peut-être trop, justement ; et l'on n'y sent pas la dimension d'émancipation qui nous semble réellement importante dans la présente recherche.

Nous aurions pu, enfin, parler de Villes Refuges, mais là encore, il nous semble que le terme d'accueil porte en lui quelque chose de plus ouvert, qui permet d'ouvrir les imaginaires alors que le refuge s'inscrit dans une logique d'assistance à celui qui ne peut plus grand chose...

C'est donc à la croisée de toutes ces définitions que nous avons préféré nous tenir à l'idée de la Ville Accueillante.

Au final, nous dirons que la Ville Accueillante est par contre bien évidemment une forme, une variante de la Ville Durable en ce qu'elle intègre les questions sociales, économiques et environnementales. C'est peut-être une définition large qu'il faut y lire, comme un

198 David Harvey, « Villes Rebelles. Du Droit à la Ville à la Révolution Urbaine », Buchet Chastel, Paris, 2015.

principe général pour un cadre de vie...

Un certain nombre de principes ont donc émergé au cours de ce projet de recherche, principes qui ont fait évoluer notre regard sur les manières d'aborder la ville, l'architecture en lien avec ceux qui l'habitent : en effet, la question migratoire, avec des personnes qui peuvent tout à la fois être en mobilité ou en séjour, ouvre des champs multiples et renouvelle de nombreux concepts.

L'objet de ce travail a toujours été défini comme une recherche-action, c'est à dire que nous ne voulions pas nous limiter à porter un regard et une analyse sur cette question de l'architecture de l'accueil, mais bien mettre en place une série de propositions à l'attention des personnes désireuses de mettre en place des politiques d'accueil

LES ÉCUEILS DE LA VILLE ACCUEILLANTE

Un certain nombre d'erreurs semblent se répéter dès lors que l'on commence à vouloir penser l'accueil. Les faux semblants sont nombreux et les chausse trappes proviennent généralement de modes de pensée un peu systématiques liées à des réflexes culturels qui voudraient pourtant souvent « bien faire » :

- La première des erreurs est celle de penser que l'on construit quelque chose de temporaire. Les gens arrivent et on ne sait pas combien de temps ils vont rester, ou si d'autres ne vont pas arriver derrière eux. La pensée temporaire génère des solutions à courte vue qui peuvent rapidement poser de graves problèmes dans le fonctionnement d'une ville : tel espace où l'on « met » les personnes dans la ville va demeurer beaucoup plus longtemps et au final, devoir être investi progressivement, à un coût et une complexité toujours plus élevée que si les choses avaient été pensées dès le début.
- Créer un lieu à l'écart de la ville est toujours une mauvaise idée, car si l'idée de « cantonner » la question à régler peut sembler présenter un intérêt au départ (les choses se concentrent à un

endroit où l'on va focaliser son attention), au fur et à mesure du temps qui passe cette mise à distance va poser problème quand il faudra mettre en place des éléments plus pérennes, à commencer par des réseaux de tous ordres.

- Il ne faut pas se limiter à considérer que seuls les besoins primaires physiologiques doivent être satisfaits, et ce d'autant plus que les personnes sont souvent à même de les assurer elles-mêmes. Les personnes en difficulté sont très souvent pleines de ressources, de tous ordres. Penser que les pauvres sont uniquement une force de travail manuel pour améliorer les choses est une erreur. Il vaut mieux faire « avec » les gens plutôt que « pour » eux et le nombre de personnes qui ont intérêt à la participation ne doit pas être sous-estimé.

- De la même manière, les approches ne prenant pas en compte la participation des gens amènent souvent à construire des solutions trop techniques et trop abouties, qui ne laissent pas la place à l'appropriation ni à l'évolution des modes de vie. Pis, cela peut créer des problèmes que seuls des experts seront à même de résoudre, experts dont le degré de technicité est souvent inverse à celui de la sensibilité aux besoins réels des personnes.

- De la même manière, imposer des normes intenable dans les conditions de précarité peut constituer une erreur, en se focalisant sur une norme que l'on aurait de toutes les manières une grande difficulté à atteindre. Dans les conditions de précarité et de rapidité d'exécution, il vaut mieux réfléchir à la finalité de la norme afin de trouver une solution alternative plus simple et plus accessible aux différents acteurs de terrain.

- A l'inverse, il ne faut pas nécessairement vouloir immédiatement la mixité sociale à tout prix. Un élu du Sud-Ouest parlait récemment « d'héberger en diffus pour faciliter l'insertion » mais la pertinence de cette affirmation n'est pas forcément évidente.

Si l'entre soi absolu n'est pas souhaitable, le fait de vivre au contact de personnes qui ont des problématiques communes aux siennes peut permettre aux gens de se prendre en charge, d'échanger des informations avec des personnes qui sont exposées aux mêmes questions à résoudre, de se donner des coups de mains. Les professionnels et les bénévoles ne peuvent pas tous, et le fait de se retrouver ensemble peut permettre de mettre en place des logiques d'entraide et de solidarité.

- Faire un droit « spécial » et mettre les gens dans des schémas d'insertion trop infantilisants.
- Vouloir tout contrôler et réglementer.
- Se reposer sur des modèles de logements sociaux uniformes pour tous et croire que leurs modes de production actuels permettent de constituer une solution : une architecture n'a pas de sens sans une politique sociale
- Détruire ce qui existe en particulier les bidonvilles, à moins d'avoir des réelles alternatives à proposer : il faut construire en amont des solutions et les faire évaluer par les habitants avant de se permettre de détruire leurs lieux de vie.

LA VILLE ACCUEILLANTE : QUE FAIRE ?

Quelle est-elle, cette ville accueillante ? Quelle place fait-elle à quelques dizaines, voire centaines de milliers de personnes qui transitent ou arrivent en France chaque année ? Comment se compare-t-elle à celle qui fait accueil à 85 millions de touristes chaque année ?

Mais avant tout, ne parle-t-elle pas à chacun d'entre nous ? Ne pose-t-elle pas des questions à tous les penseurs de l'espace, de la ville et du cadre bâti sur la manière de la fabriquer, de la penser ?

Tout au long de cette étude, nous avons vu que ce qui la caractérisait était de provenir des gens, de ceux qui habitent la ville et la vivent, dans une logique qui part de ces derniers et non pas d'une pensée techniciste, foncière ou même esthétique.

La Ville Accueillante pose un certain nombre de défis que nous avons décidé de décomposer en trois sous-ensembles : nous parlerons d'abord d'architecture, de ce qui se fait au niveau local, le deuxième angle porte sur la manière de faire la ville, dans un troisième temps nous reviendrons sur ce qui se ramène à l'organisation des humains entre eux et l'approche dans laquelle cette question humaine est abordée.

Architecture

Au niveau de l'humain, au niveau de ce qui prend forme, il y a l'Architecture.

Cette architecture ne serait plus uniquement savante mais aussi humaine et viendrait bien de tous et pour tous.

Comme, sur la question de l'urbanisme où nous avons vu qu'il est maintenant temps de penser « Citadins » avant de penser « Ville », il faut maintenant inventer, en opposition à l'architecture de la figure, de la forme, du concept abstrait, une architecture qui dépasse celle de l'urgence, une architecture de l'impermanence : une architecture humaine, adaptable, transformable.

Cette architecture laisse de la place au laisser-faire et à l'appropriation, elle sait se donner des limites, se penser comme un cycle. Dans une optique de recyclage, elle pense le démontage en même temps que le montage, elle pense efficacité et non pas performance. Plutôt que de réinventer à partir de rien, elle renforce ce qui existe, ce qui se fait pour mieux accompagner.

Il s'agit d'une architecture de la proximité, de l'échelle humaine, qui a conscience d'être un objet multidimensionnel et polysémique. Si elle

pense l'ouverture, elle n'oublie pas qu'elle sert avant tout à protéger. Concernant les normes, elle réfléchit plutôt en termes d'objectifs atteints qu'en termes de moyens, et s'adapte à chaque cas.

Comme l'y appelait Michel Lussault, elle dépasse « l'architecture de la puissance, l'architecture qui est celle des géo-pouvoirs, fondée sur la maîtrise de l'ingénierie, la surabondance technologique, l'architecture très coûteuse, l'architecture du geste pour privilégier celle de la démarche, du processus, de l'accompagnement.»¹⁹⁹. Le Corbusier, découvrant les transformations apportées par les habitants sur ses logements modèles de Pessac n'avait-il pas reconnu que « c'est toujours la vie qui a raison, l'architecte qui a tort »²⁰⁰.

L'architecte a trois rôles principaux quand il travaille dans des lieux où les gens sont en grande précarité : la représentation, la technique et le projet:

La représentation, pour donner une identité, un visage et un nom aux lieux dans lesquels il s'apprête à travailler. Cette représentation permet aux habitants de mieux comprendre et de synthétiser leur regard sur leurs lieux de vie. Elle permet également de communiquer et d'échanger avec les pouvoirs publics. Cette représentation doit donner à voir le bâti, mais également beaucoup plus : les gens qui habitent et la manière dont ils le font, à l'intérieur du logement, mais également à l'extérieur. Ces observations doivent se tenir à différentes heures du jour et de la semaine, pour comprendre comment les lieux fonctionnent au cours du temps : si tel chemin est plus ou moins utilisé le matin ou le soir, où les gens se rencontrent et comment... c'est cette connaissance fine qui permet de réellement comprendre les lieux et de travailler dessus.

La technique : comme un médecin, l'architecte a un devoir premier

199 Michel Agier, Cyrille Hanappe, Michel Lussault, Entretien sur la Ville Accueillante, 30 Juin 2017

200 Réponse rapportée par Philippe Boudon, dans « Pessac de Le Corbusier », ed Dunod, 1969

de conseil sur la mitigation des risques, c'est à dire la manière de les faire baisser à un niveau raisonnable. On sait que l'incendie est un des premiers risques auquel les gens sont exposés en habitat informel. On pourrait ajouter les risques sanitaires, liés à des problèmes de ventilation ou de gestion des eaux. Suivent les risques structurels, souvent liés à la nature des sols, ainsi que ceux liés aux inondations ou aux glissements de terrain... Tous ces points nécessitent un haut niveau de technicité et les professionnels sont les mieux à même de les comprendre et de les analyser de manière globale. On verra souvent des points techniques particuliers gérés de manière correcte par les habitants, mais pour des raisons différentes, il en est d'autres sur lesquels ils ne peuvent avoir de prises, comme les risques systémiques de transmission de feu entre logements par exemple, ou ceux liés à des périodicités longues, comme les inondations ou les séismes.

Le projet enfin, rôle qui se rapproche le plus de ce que pratiquent la plupart des architectes, mais qu'il ne peut engager ici que parce que les deux précédents points ont été abordés de manière approfondie. Reprenant les points du projet Sphère²⁰¹ sur la participation, la représentation des différents genres, les informations bi directionnelles continues, un travail de projet peut se mettre en place. Il est important que différentes phases soient définies dans ce projet, que des premiers points réalisables rapidement et à peu de frais soient définis, dans une approche « incrémentale » : le premier projet n'empêche pas la réalisation d'un second mais participe à l'engager dans de bonnes conditions.

L'architecte est comme un médecin de campagne, qui agit sur des « quartiers spontanés », nés de la volonté des hommes et dont il vaut mieux saluer l'ingéniosité que de fustiger l'ignorance et l'infamie. Il s'agit là d'une politique de développement durable

Faire la Ville - Construire des quartiers d'accueil, pas des camps

201 <http://www.sphereproject.org/sphere/fr/>

La Ville Accueillante se construit dans une logique de quartiers multifonctionnels, inscrits dans la continuation des tissus urbains qui l'entourent et dans une logique de temps long, dans un principe de droit commun. La construction de l'accueil et un moment particulier de la fabrication de la ville. Elle se définit en opposition aux logiques d'encampement, telles que définies par Michel Agier - extraterritorialité, exception et exclusion – pour au contraire affirmer les trois principes opposés : continuité territoriale et temporelle, échanges réciproques entre accueillis et accueillants au bénéfice de tous.

Si la Ville Accueillante se construit rapidement, elle intègre dès l'origine le fait qu'il se peut qu'elle soit là pour plus longtemps que peuvent ne le penser tous les acteurs initialement. Elle intègre dans sa fabrication tous les acteurs locaux, en particulier économiques. Elle demande par contre une certaine évolution de modes de pensée sur la question de l'habitat à commencer par la question foncière mais également sur celle de la reconnaissance de l'habitat populaire et des architectures « autres »²⁰². Il s'agit de reconnaître les architectures qui émergent de la transformation, de l'adaptation, du spontané et qu'elles ne sont que la forme contemporaine de ce qui fit émerger nombre de cités historiques, à commencer par Rome et Venise.

Alors que Michel Lussault invite à ne pas chercher de forme juridique et à laisser les choses s'établir, et que Michel Agier aurait aimé imaginer une forme qui ne marginalise pas mais qui s'incorpore dans les espaces existants en les transformant, en les rendant accueillants²⁰³, il nous semble que reconnaître ces transformations n'implique pas de renoncer au principe de planification, mais de le faire évoluer dans une logique qui soit plus celle de la maïeutique, d'un urbanisme qui interroge, interagit, écoute et fait avec. Cette

202 « l'une des conditions de l'accueil c'est de rendre possible la fragilité, l'impermanence, la réversibilité, le provisoire, le bricolé. » - Michel Lussault – entretien du 30/06/2017.

203 Michel Agier, Cyrille Hanappe, Michel Lussault, Entretien sur la Ville Accueillante, 30 Juin 2017

pratique n'est en soi pas forcément nouvelle puisque c'est celle qui est à l'œuvre dans les quartiers historiques des villes européennes depuis près de cinquante ans, et que l'on a dépassé les logiques d'éradication des quartiers que l'on jugeait alors insalubres.

Si on prend l'exemple du quartier de La Chapelle à Paris, il importe de lui reconnaître la fonction intégratrice qu'il exerce dans la capitale et la préserver avec bienveillance. Le lieu peut sembler dur, de nombreuses personnes dorment dehors, des petits trafics y ont lieu, mais il faut se demander si la taille de ces économies grises a un impact négatif réel sur les économies établies, alors qu'ils permettent à un certain nombre de personnes de vivre en autonomie. Il ne faut pas se leurrer sur les démarches de gentrification actuelles menées par les pouvoirs locaux : comme dans le quartier de Belleville à Paris il y a dix ans et d'autres avant, elles parviendront à terme à chasser plus loin les classes populaires. Si le ghetto est à combattre en raison de sa dimension ségrégative, reconnaître et préserver les quartiers populaires sans chercher à transformer leur structure sociologique peut faire partie d'une politique sociale active d'émancipation des personnes : elles n'y sont pas stigmatisées dans leurs statuts et y trouvent tout à la fois les réseaux personnels et professionnels d'aide et d'entraide, des commerces accessibles. Il faut bien considérer que ces quartiers sont des « villes-tremplin » telles que définies par Doug Saunders²⁰⁴. Les laisser vivre et s'établir laisse se développer le terrain le plus favorable à une affirmation et une émancipation des personnes. Elles pourront le quitter quand elles s'y sentiront prêtes.

L'informel n'est pas du « hors » qu'il faudrait « intégrer » - mais il nous faut considérer le tout pour l'accompagner dans une exigence éthique : Dans certains cas, la Ville Accueillante procède du bidonville, du quartier spontané, dans d'autres, elle émerge à partir de l'occupation de bâtiments et de lieux existants, dans d'autres enfin elle peut s'initier à partir d'un choix politique d'implantation sur un terrain vierge. Dans ce dernier cas, l'architecte procède à la manière d'un jardinier ou d'un agriculteur qui va procéder à un schéma d'irrigation et de fonctionnement qui permettra au quartier de se

204 Doug Saunders, « Arrival Cities : How the Largest Migration in History is Reshaping our World », Windmill Books, London, 2011

mettre en place et de se développer de la manière la plus harmonieuse et efficace possible. Son idée de la manière dont les choses peuvent se développer est réalisée par l'implantation des différents réseaux, des voiries, des lieux d'implantation des communs...

Dans d'autres cas encore, quand les gens ne sont pas encore là ou doivent être relocalisés pour diverses raisons, cette définition va jusque-là réalisation de bâtiments. Une large place est faite à l'appropriation, la transformation et l'adaptabilité des lieux : l'architecture se dessine dans un principe où ces transformations ne lui enlèveront pas ses qualités mais au contraire les souligneront. Un certain nombre de précédents existent pour des bâtiments de ce type, les plus anciens étant les basiliques et les architectures romaines qui changèrent d'usage au cours des siècles en conservant toujours leurs qualités. La version moderne pourrait en être le Fun Palace de Cedric Price, concept théorique auquel Richard Rogers et Renzo Piano donnèrent forme réelle pour le Centre Pompidou.

En termes d'architecture de logements, on pense évidemment à La Mémé de Lucien Kroll, conçue et construite avec les habitants à Bruxelles au début des années 1970 dont le modèle ne cesse de fasciner.



Centre d'hébergement d'urgence à Paris par AIR et MOON Architectures ©CH
Le bâtiment « La Promesse de l'Aube » que nous avons

conçu²⁰⁵ pour un Centre d'Hébergement d'Urgence dans le 16^{ème} arrondissement de Paris n'avait pu être pensé avec les habitants car ils n'étaient pas encore connus au moment de la conception mais nous avons obtenu du maître d'ouvrage que de nombreux espaces supplémentaires et sans affectation soient mis en place dans tous les bâtiments pour laisser la place à cette appropriation par les habitants. De la même manière les appartements y sont aménagés pour permettre des modifications d'aménagements en fonction des structures familiales et des modes de vie. Ce bâtiment a été conçu et construit en un temps record, en moins de neuf mois, dans un site extrêmement complexe de la zone la plus chic de Paris, soumis à l'examen conforme de l'architecte des bâtiments de France et sous le regard furieux de certains riverains qui scrutaient le moindre faux pas légal ou administratif pour faire capoter le projet. Le bâtiment est en structure bois, à l'exception des escaliers. Son démontage et son recyclage, prévus au bout de trois ou cinq ans, ont été intégrés dans la conception dès l'origine. Il a néanmoins été pensé comme un bâtiment susceptible de demeurer des dizaines d'années et c'est un des ensembles de logements dont nous sommes le plus fiers à l'agence aussi pour ses qualités esthétiques. Ce bâtiment s'est par ailleurs inscrit dans une particularité foncière, à savoir qu'il est implanté sur une route. Cette route en redoublait une autre adjacente et servait essentiellement de parking pour des voitures heureuses d'y trouver un emplacement gratuit, rare à Paris. Cette astuce juridico-foncière est celle qui a permis la réalisation de ce projet.

Ce dernier point illustre l'inventivité nécessaire sur les questions juridiques et foncières. On a vu dans l'article de Dorothée Boccaro à quel point ces questions étaient peu présentes dans les textes administratifs. Or il faudra bien, tôt ou tard utiliser les cadres de documents administratifs pour mettre en place une politique des lieux, à partir de ce qui se fait. Certaines pistes peuvent être explorées à partir de démarches existantes dans les départements d'outre-

205 AIR Architecture – Cyrille Hanappe & Olivier Leclercq avec l'architecte du maître d'ouvrage Aurore Guillaume Hannoun, mandataire

mer : la loi Letchimy de 2011 qui reconnaît les logements et terrains occupés sans droit ni titre et invente les Opérations Groupées d'Amélioration Légère de l'Habitat (OGRAL), le Logement évolutif social (LES)²⁰⁶ ainsi que l'aide à l'acquisition-amélioration (AA)²⁰⁷. Les politiques de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS), dans certaines conditions, permettent d'intervenir dans des quartiers spontanés pour intervenir sans les démolir à travers des travaux de voiries et de réseaux, de lutte contre l'insalubrité sur les habitations : l'apport d'une nouvelle offre de services...De même les démarches à base d'Auto Construction Encadrée(ACE) et d'Auto Réhabilitation Encadrée (ARE) sont en cours de définition en ce début d'année 2018 et permettront d'ouvrir de nouveaux champs pratiques et conceptuels.



206 http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_les2017-2.pdf

207 http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_Acqu_amel_2016.pdf

Allant dans le même sens, Renaud Colombier du GRET et Jacques Julien de SOLIHA-Mayotte, indiquent que la régularisation foncière n'est pas la priorité mais celle de la sécurité d'occupation, c'est à dire l'assurance de ne pas être délogés.²⁰⁸ Ils proposent de faire réaliser par des entreprises qualifiées des plateformes branchées aux différents réseaux avec la réalisation unique d'un module de base cuisine-salle de bain, laissant le reste de la construction à la charge des habitants. Cette disposition permettrait de réduire fortement le coût de construction pour l'Etat, de l'ordre de 30 à 50%. De la même manière, notre agence AIR Architecture – Cyrille Hanappe et Olivier Leclercq, avait proposé la réalisation de module autonomes regroupant toutes les pièces humides dans un bloc mobile et réutilisable, qui pourrait être déplacé en fonction des besoins et qui pourraient servir de base à la réalisation de chantier-ecole qui permettrait à des gens en recherche d'habitat de se construire quelque choses sur des parcelles en statut non définis.

L'image ci contre a été prise par Ludovic Jonard d'Architecture & Développement à Saint Martin après le passage du cyclone Irma. Elle montre la structure qui a résisté à des vents de 350km/h : la plateforme et la pièce d'eau, cette dernière ayant pu servir de refuge pendant le passage du cyclone. Les propositions ci dessus semblent partir de cette observation pour en faire un module multipliable, car affirmer qu'il sera possible de faire du logement pour tous résistants à des vitesses de vent de l'ordre de celle d'un TGV ou d'un avion relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Après le passage du cyclone Irma à Saint-Martin ©Ludovic Jonard

²⁰⁸ Renaud Colombier, responsable de programmes de développement urbain et habitat au Gret, avec la collaboration de Jacques Julien, Directeur de Soliha Mayotte : « Urbanisation informelle : l'urgence d'innover et de diversifier les politiques publiques en Outre-mer », Proposition d'Article pour la revue « Habitat et Francophonie », Septembre 2017

La Chose Publique

Nous parlons donc ici d'une ville humaine. La ville accueillante s'inscrit d'abord dans une logique d'émancipation de ceux qui l'habitent, en considérant chacun comme le meilleur expert de son cadre de vie, de sa destinée et de son chemin, de ses choix.

Pour se faire, la ville accueillante part de démarches participatives, en laissant la place à l'initiative individuelle, à l'échange, à la mise en place de comités de gestion, d'informations réciproques entre tous les acteurs à tous les stades de l'action. Les personnes sont reconnues pour telles et à ce titre se voient reconnaître un certain nombre de droits qui vont au-delà des seuls Droits Humains : la question de leur droit d'habitation pour des périodes claires est particulièrement nécessaire. Des règles démocratiques claires sont mises en place, reconnues et partagées et font la place, de manière affirmée, à tous les genres : hommes, femmes, enfants, personnes âgées, adolescents, personnes par groupes culturels.

Ces démarches et ces procédures ne concernent pas uniquement les nouveaux arrivants mais bien tous les habitants des quartiers environnants. En aidant les nouveaux venus, il est impératif de toujours aider ceux qui sont déjà là, de leur donner quelque chose en plus dont ils ne disposaient pas avant. Pour exemple, l'hôpital de Briançon a pu ouvrir en 2017 un dispositif de permanence d'accès aux soins de santé (PASS), initialement créé pour les migrants ayant traversé les Alpes, mais dont la nécessité était reconnue depuis longtemps pour servir à tous les habitants du Briançonnais.

L'accueil doit donc être pensé aussi bien pour les accueillants que pour les accueillis et les démarches participatives pour y parvenir reconnaissent les différents acteurs et les font travailler ensemble : les habitants bien sûr, mais également les associatifs, les personnes des administrations (y compris la police), les commerçants et artisans locaux...Globalement, il s'agit de se concentrer sur ce qui se fabrique localement et de se détacher des politiques nationales. Comme on a pu le voir à Grande Synthe, ces dernières sont généralement mal-adaptées, passent par des préfets qui ne connaissent pas les terrains et encore moins les acteurs...

S'il faut garder à l'esprit que lutte des classes et lutte des places ont beaucoup en commun, et que les « Hors Champs » viennent toujours s'opposer aux « Géo-pouvoirs » (Michel Lussault), il semble bien que la meilleure manière de fabriquer la ville se fait à travers les échanges entre égaux et que la ville se fait avec les gens, et non pas pour eux.

De la même manière qu'il n'y a pas de bons projets sans participation des gens, il ne s'agit pas ici de nier le rôle des élus qui ont tout à la fois un rôle fondamental d'entraînement et de reconnaissance - « La population accepte à partir du moment où le politique accompagne » rappelait Damien Carême -. La France est un pays qui a une culture de la participation assez peu développée par rapport à certains pays d'Europe du Nord ou d'Amérique Latine, et les réunions de concertation n'attirent pas toujours autant de gens que l'on pourrait le souhaiter. Ce constat s'imposait même dans la gestion du City Plaza à Athènes où un nombre très restreint d'habitants du squat se présentaient finalement aux Assemblées participatives. Mais même si peu de personnes venaient, le fait même que ces assemblées existent et que tout le monde le sache met en place une transformation radicale des pratiques.

Il s'agit là d'un défi qui se pose à tous, afin de parvenir à intéresser les citoyens à leurs cadres de vie et l'invention collective de la part partagée de leurs modes de vie. Un véritable travail de médiation par des équipes spécialisées est nécessaire pour parvenir à mettre en place le dialogue et l'investissement de tous avec tous. Cela peut passer par l'identification des points sur lesquels les populations seront les mieux à même d'intervenir et dans tous les cas par une information des uns et des autres pleine et entière. Il n'y a pas de modèle unique et ceux ci doivent s'adapter, se transformer, s'accommoder de tous les cas de figure...

On l'aura compris, la Ville Accueillante n'est pas un simple principe de mise en place d'hébergements d'un nouveau type, qui seraient plus et mieux conçus. Elle implique un renouveau des pratiques qui

consiste à ne pas externaliser les dispositifs, mais bien au contraire à faire participer tout le monde dans un projet qui soit l'occasion d'un renouveau et d'une amélioration de la vie en commun pour tous. Si on ne se contente que d'une proposition technique, il ne s'agira que d'une méthode, d'une machine de plus qui viendra s'ajouter à la longue histoire des techniques architecturales et urbaines. L'ambition est ici plus large : l'accueil des nouveaux arrivants dans la ville est l'occasion de repenser tous ses modes de fabrication pour aller dans le sens du développement durable, dans une approche holistique.

Alors que le modèle basé sur la démocratie représentative semble avoir atteint son âge baroque, que nombre de personnes se détournent des urnes car ils ne se reconnaissent plus dans les élus censés les représenter, que ces derniers semblent dans certains cas eux-mêmes inscrits dans des logiques que les gens ne comprennent plus toujours, la Ville Accueillante peut être le moment d'un renouveau de la pratique démocratique, qui implique toutes et tous. Il s'agit d'une montée en capacité d'agir dans une stratégie d'émancipation globale. Aucun des projets proposés dans le cadre de cette étude n'aurait de sens s'il n'allait avec un réel changement des pratiques qui implique la participation et la co action de tous. Henri Lefebvre dans un beau texte de 1989 revenait ainsi sur les « Illusions de la Modernité » et ses échecs, pour appeler à de nouveaux fondements pour la fabrication de la ville :

« Le citoyen et le citadin ont été dissociés. Etre citoyen, cela voulait dire séjourner longtemps sur un territoire. Or, dans la ville moderne, le citadin est en mouvement perpétuel ; il y circule ; s'il se fixe, bientôt il se déprend du lieu ou cherche à s'en déprendre. De plus, dans la grande ville moderne, les rapports sociaux tendent à devenir internationaux. Non seulement en raison des phénomènes migratoires mais aussi, et surtout, en raison de la multiplicité

des moyens techniques de communications, sans parler de la mondialisation du savoir. À partir de telles données, n'est-il pas nécessaire de reformuler les cadres de la citoyenneté ? Le citoyen et le citoyen doivent se rencontrer sans pour autant se confondre. Le droit à la ville n'implique rien de moins qu'une conception révolutionnaire de la citoyenneté. »²⁰⁹

La Ville Accueillante est bien un projet politique.

209 Henri Lefebvre, « Les Illusions de la Modernité – Quand la ville se perd dans une métamorphose planétaire », *Le Monde Diplomatique*, Paris, Mai 1989

LA VILLE ACCUEILLANTE LES AUTEURS

Michel Agier est anthropologue, chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Il étudie les relations entre la mondialisation, les migrations et la formation des villes. Il dirige le programme Babels - «La ville comme frontière», lauréat de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR, 2016-2019).

Céline Barré est issue du milieu associatif et humanitaire. Elle a travaillé pendant plusieurs années au Maroc, en Grèce, au Liban, à Calais et à Grande Synthe auprès des populations exilées. Elle a également participé au programme BABELS sur la question du hotspot de Moria à Lesbos.

Dorothee Boccara est architecte et urbaniste. Ingénieur-Chef, Elle exerce dans la fonction publique territoriale depuis plus de quinze ans. Elle est également diplômée du Master AMUR des Ponts et Chaussée et du DPEA de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris La Villette.

Franck Esnée est actuellement coordinateur régional (Hauts-De-France) de Médecins du Monde, qu'il a rejoint en 2017. Son bagage de travailleur humanitaire (une quinzaine de missions) s'est construit essentiellement avec Médecins Sans Frontières, entre 2010 et 2016.

Bruno Fert est photographe. Il est Lauréat du Prix de Photographie de l'Académie des Beaux-Arts et travaille sur la question de l'exil, des migrations, de l'absence depuis plus de vingt ans.

Amalle Gualleze est architecte de l'humanitaire. Après avoir exercé en profession libérale et fait de la politique en métropole, elle travaille depuis plus de vingt ans dans le monde entier en accompagnement de différentes ONGs internationales. Elle a travaillé au Sénégal, en Somalie, au Congo, en Irak, en Haïti, au Népal... elle est actuellement en mission en Guyane.

Valérie Foucher-Dufoix est sociologue et politiste. Elle est maître de conférence en Sciences humaines et sociales à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Belleville et chercheure au laboratoire IPRAUS-UMR AUSser. Elle travaille principalement sur la question des croisements entre représentations sociales et médiatiques et territoires urbains.

Cyrille Hanappe est architecte et ingénieur, docteur en architecture. Il est directeur pédagogique du DSA Risques Majeurs à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville. Il préside l'association Actes & Cités. Il est par ailleurs architecte associé dans l'agence d'architecture AIR - Cyrille Hanappe & Olivier Leclercq.

Olivier Leclercq est architecte et urbaniste. Il est architecte gérant associé de l'agence d'architecture AIR - Cyrille Hanappe & Olivier Leclercq. Il est secrétaire de l'association Actes & Cités. Il est vice-président de la Maison de l'Architecture en Ile de France et Conseiller de l'Ordre des Architectes IDF.

Michel Lussault est géographe, professeur à l'université de Lyon (Ecole Normale Supérieure de Lyon), membre du laboratoire de recherche Environnement, villes, sociétés (UMR 5600 CNRS/ Université de Lyon). Il a créé en juin 2017 l'École urbaine de Lyon (financée par le commissariat général aux investissements d'avenir dans le cadre de l'appel d'offre : Instituts Convergence).

Michaël Neuman est directeur d'études au Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires (MSF-Crash) depuis 2010. Il est diplômé d'Histoire contemporaine et de Relations internationales (Université Paris-I). Il s'est engagé auprès de Médecins Sans Frontières en 1999 et a alterné missions sur le terrain (Balkans, Soudan, Caucase, Afrique de l'Ouest notamment) et postes au siège (à New York, ainsi qu'à Paris en tant qu'adjoint responsable de programmes). Il a également participé à des projets d'analyses politiques sur les questions d'immigration.

LA VILLE ACCUEILLANTE UNE ÉQUIPE

Equipe de recherche : Michel Agier, Céline Barré, Antarès Bassis, Dorothee Boccara, Raphaël Cloix, Bruno Fert, Valérie Foucher Dufoix, Franck Esnée, Amalle Gualleze, Cyrille Hanappe, Michel Lussault, Olivier Leclercq, Michaël Neuman et les étudiants de Master «Architecture de la Résilience» 2015-2016-2017 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville, avec Laure Stadelmann et Guillaume Richaud.

Etudiants 2017

Encadrés avec Valérie Foucher-Dufoix et Amalle Gualleze : Maud Andrianarinosy, Bastien Camps, Kim Cerclet, Annabelle Crespi-Rutgé, Camille de Romemont, Cintya Del Fresno, Yazgi Demirbas, Violaine Eggermont, Darya Gnap, Aurore Gros, Ali Guezi, Kacper Kepinski, Duy Hoang Nguyen Moana Pestureau Nicolas Reibel, Amina Renaud, Hanna Skapska, Jorge Suárez Fernández Mahsa Tavakoli

Etudiants 2016

Encadrés avec Ludovik Bost, Martin Monchicourt, June Allen, et Albert Hassan : Claire Bouthegourd, Ariane Canino, KENZA Elhaimer, Pauline Goumain, Antoine Helbert, Célia d'Hose, Pilho Jung, Adèle Lachesnaie, Victor Lebrun, Cécile Martinier, Jennifer Noel, Héloïse Nouhaud, Anais Petitjean,, Manon Peytavin, Noemi Sanfilippo, Anna Smirnova, Clémence Snyman, Nadine Taranger, Paul Thiery

Etudiants 2015

Encadrés pour le master avec Célia David Mauduit, Magali Risler pour le Master: Ilhame Bensaci, Célia Berdy, Jules Boucheré, Boussard, Pedro Carrasci Zanini Sanchez, Arthur Credey, Nuria Fors Casanova, Marion Gouges, Lucia Gutierrez Vasquez, Antonin Lanoux Henrard, Marie Lefrançois, Chiara Marino, Romain

Migliore, Andreia Filipa Monteiro, Tiê, Eva Olavarria Bombardo, Irène Planchuelo Gomez, Anna Sauque Riutort, Harry Skipsey Artigas, Xenia Stoumpou, Gustav Svardh Weidel et Gabriela Weiss Deleu

Encadrés pour le DSA avec Pascal Chombart de Lauwe, Laurent Malone et Marie Aquilino : Anthony André, Hend Bairam, Lucas Bergerie, Miriam Elleuch, Meriem Frikha, Theodora Gkiola, Lina Guarin, Sophie Hanart, Céline Lasne, Luc Maes, Lou Moguet Mesnard, Pauline Pujole, Samanta Tumbarello et Clio Vilquin

Coordinateur : Cyrille Hanappe

L'ouvrage a été réalisé par Raphaël Cloix avec Samy Mantegazza

La Ville Accueillante est un projet de Recherche-Action supporté par le Plan Urbanisme Construction Architecture, la Ville de Grande Synthe et l'agence d'architecture AIR

REMERCIEMENTS

Ce projet a été rendu possible grâce à l'engagement indéfectible de François Ménard et Bertrand Vallet du PUCA que nous tenons à remercier en tout premier.

Damien Carême, Olivier Caremelle et Jean-Christophe Lipovac de la Ville de Grande-Synthe se sont également engagés très rapidement et avec enthousiasme et c'est la synergie entre ces acteurs qui a permis le bon déroulement du projet.

Nous remercions également François Brouat, directeur de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville et toute l'équipe administrative qui se sont toujours pleinement engagés pour faciliter et accompagner les différents projets de pédagogie-recherche-action.

Le livre et la recherche n'ont pris sens qu'avec la participation active de tous les membres de l'association Actes & Cités, au premier rang desquels Raphaël Cloix, qui, outre ses apports conceptuels fondamentaux au projet de recherche, a assuré toute la conception et la mise en forme de cet ouvrage, avec l'aide de Samy Mantegazza.

Le réalisateur Antares Bassis et sa productrice Estelle Robin You, son équipe technique : Adrien Rivollier, Pascal Auffay, ont été d'un soutien et d'une aide déterminants dans l'avancement et la définition du projet.

Nous remercions toute l'équipe des chercheurs réunis ici qui ont cru tout de suite à la qualité du projet et s'y sont investis avec une force, un engagement et une foi fantastiques : Michel Agier, Céline Barré, Dorothee Boccara, Raphaël Cloix, Bruno Fert, Valérie Foucher Dufoix, Amalle Gualleze, Cyrille Hanappe, Olivier Leclercq, Michel Lussault, Michaël Neuman, Guillaume Richaud, Laure Stadelmann et les étudiants 2015-2016-2017 du Master «Architecture de la Résilience» de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville.

Merci enfin et surtout à Pierre-Oscar, Félix, Dorothee et Odile pour leur fantastique soutien, tous les jours.

Comment répondre aux défis posés aux villes par les migrations ? Quelles solutions architecturales et urbaines proposer quand que les manières actuelles de fabriquer la ville semblent ne pas savoir répondre aux problématiques de l'accueil, pour tous les «indésirables» des villes : Migrants, SDFs, Roms...?

La Ville Accueillante est un projet de recherche-pédagogie-action qui s'est mis en place à partir de l'expérience de Grande-Synthe entre 2015 et 2017, quand la Mairie, Médecins Sans Frontières et de nombreuses associations ont tenté de mettre en place une réponse coordonnée à cette crise de l'accueil.

Partant d'une analyse poussée de ce qui s'y est joué, ainsi que de retours d'expériences faits dans des villes du monde entier, des scénarios et des pistes de solutions sont alors proposés pour aller dans le sens d'une pensée architecturale et urbaine de l'accueil : la Ville Accueillante.

Ce projet multidisciplinaire, sous la direction de Cyrille Hanappe a réuni Michel Agier, anthropologue, Michel Lussault, géographe, Valérie Foucher Dufoix, sociologue, Amalle Gualleze, Céline Barré, Michael Neuman, Franck Esnée, humanitaires, Dorothée Boccara, urbaniste, Bruno Fert, photographe, Antares Bassis, Cinéaste, Raphael Cloix, designer, Cyrille Hanappe et Olivier Leclercq, architectes.



Ville de
GRANDE-SYNTHE

